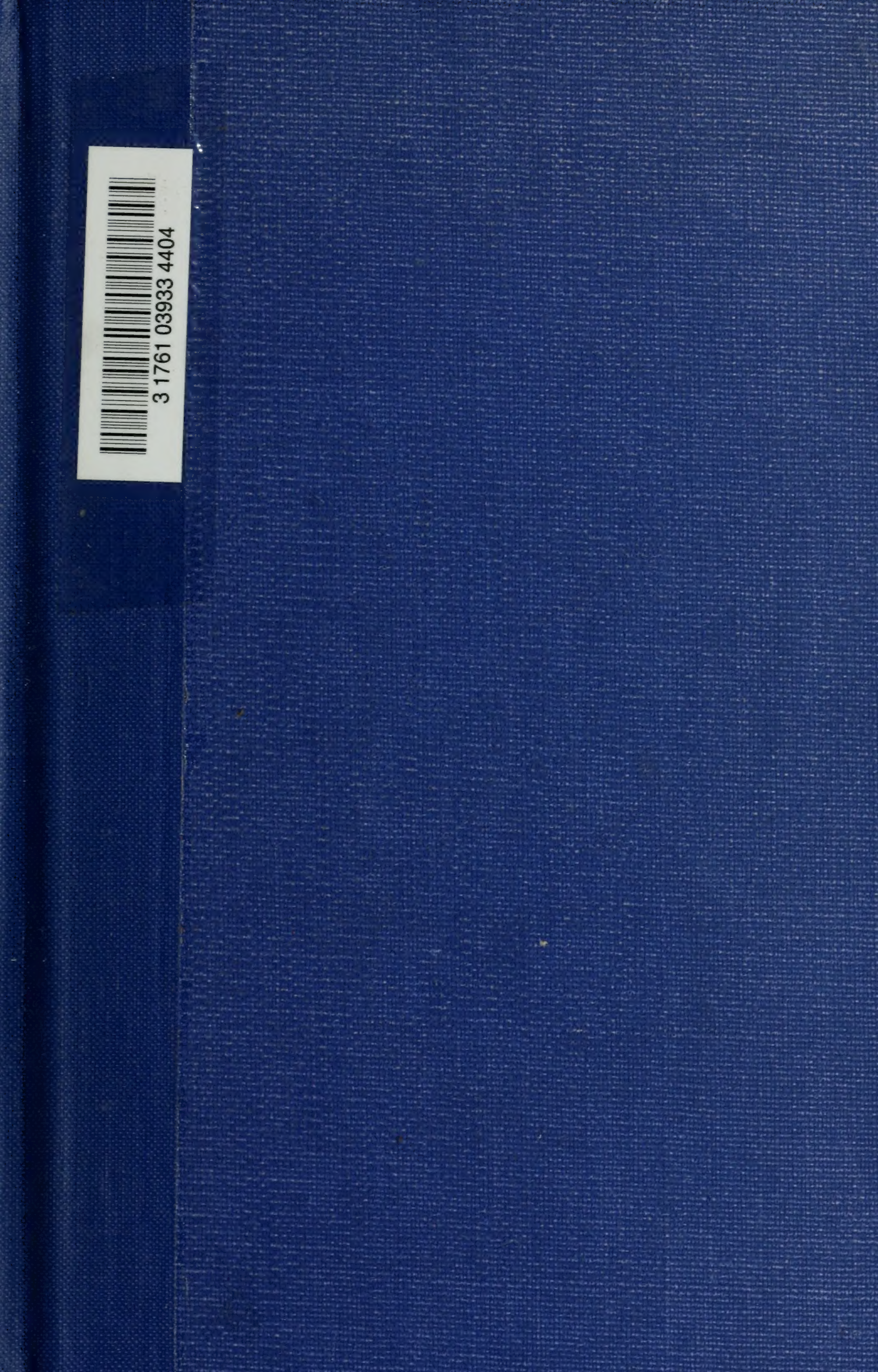

3 1761 03933 4404

JOSEPH REINACH

HISTOIRE

DE

L'AFFAIRE DREYFUS

* * *

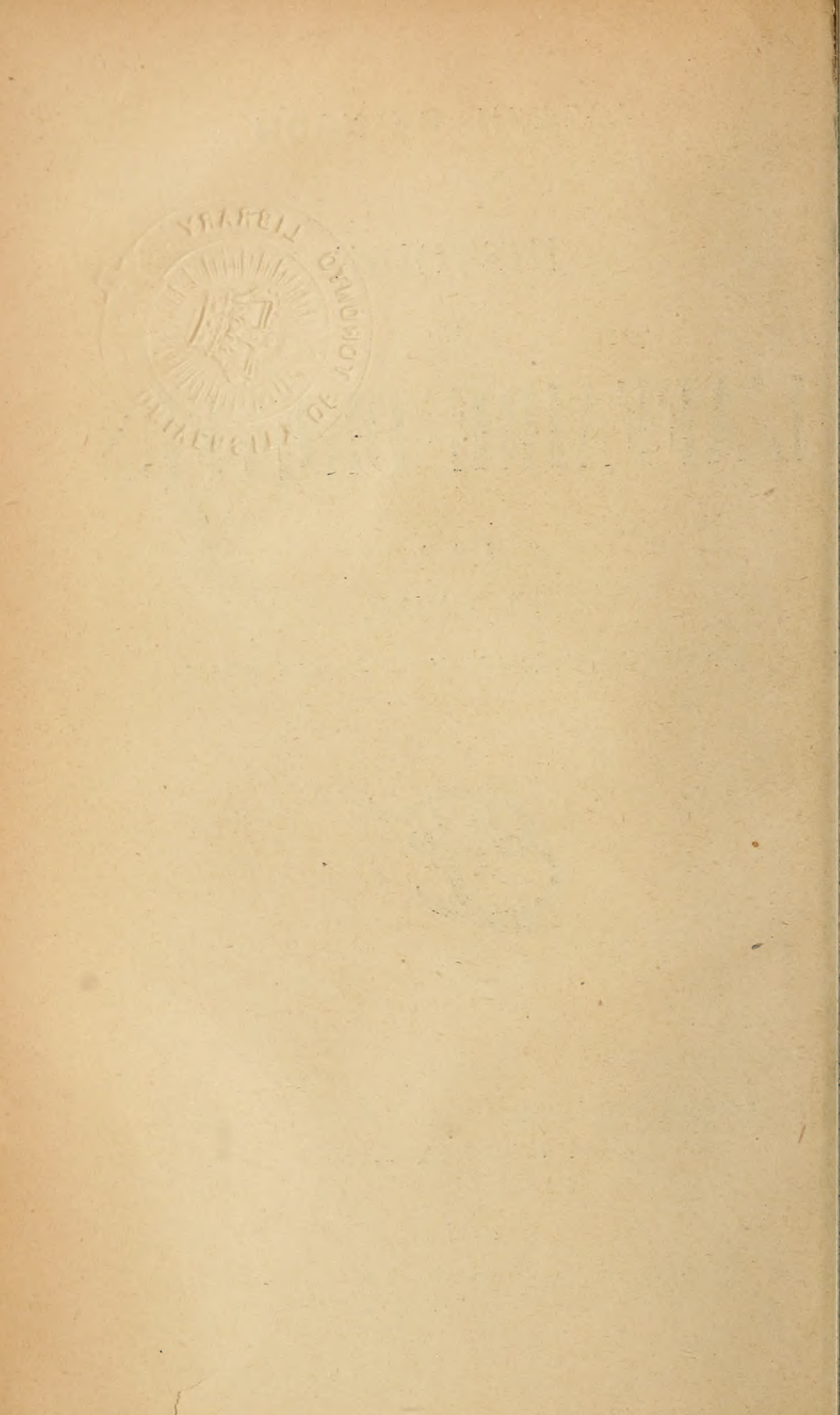
LA CRISE

Procès ESTERHAZY — Procès ZOLA



PARIS
LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, rue de Grenelle, 11

1903



CHAPITRE PREMIER

LE « SYNDICAT »

I

Boisdeffre, dans l'attente du combat qui tardait à s'engager, avait imaginé qu'Esterhazy prît les devants, se nommât lui-même et réclamât de passer devant un conseil de guerre (1). Esterhazy dit, avec raison, que c'était absurde. Puis, quand parut la lettre de Mathieu Dreyfus, il adressa à Billot, sur un avis de Du Paty, et après en avoir averti Saussier, ces quatre lignes :

> Je lis dans les journaux de ce matin l'infâme dénonciation portée contre moi ; je vous demande de faire faire une enquête, et je me tiens prêt à répondre à toutes les accusations.

Cette brève riposte parut conforme à la poétique du théâtre : si l'accusé pâlit, il est coupable ; s'il se redresse sous le coup imprévu, il est innocent.

(1) Esterhazy, *Dép. à Londres* (Éd. de Bruxelles), 62.

Esterhazy reçut d'Henry l'assurance formelle qu'il ne serait pas arrêté ; — sinon, il avoue, il raconte tout ; — qu'aucune perquisition (d'ailleurs inutile) ne serait faite chez lui (1). Ainsi sera-t-il établi que l'État-Major le sait innocent, victime d'une détestable machination. Saussier était consentant.

Une autre réponse eût été plus probante qu'une demande d'enquête : poursuivre Mathieu Dreyfus en cour d'assises, où la preuve est admise, produite, discutée publiquement au grand jour (2).

Pour qui eût réfléchi, choisir, au lieu de la pleine lumière des assises, les pénombres d'une enquête à huis clos, c'était déjà l'aveu et du crime et de la collusion.

A l'État-Major, Boisdeffre (mais sous le coup de fouet de Drumont) s'engagea à fond.

Drumont, ce matin même, l'avait vertement tancé pour la mollesse de son attitude. Il le frappait à l'endroit sensible, lui reprochant d'exploiter l'alliance russe, de s'en faire une réclame près des badauds, d'ailleurs incapable (3).

Esterhazy avait « fait marcher » aussi l'*Intransigeant*.

On ignore qui fit la paix de Boisdeffre avec Drumont ;

(1) *Dép. à Londres* (1er mars 1900). — Billot dit que ce fut Saussier qui décida de laisser Esterhazy en « liberté provisoire » ; il place cette décision au moment de la seconde enquête de Pellieux (*Rennes*, II, 174). De même, Gonse : « Esterhazy avait été laissé en liberté, chose qui nous échappe encore complètement, par ordre du général Saussier. L'État-Major n'y était absolument pour rien ; je tiens à le déclarer bien nettement. » (*Rennes*, II, 161.) Gonse dit qu'en conséquence Esterhazy était « un accusé pas ordinaire, un accusé spécial ».

(2) *Autorité* du 6 décembre 1897, article de Cassagnac.

(3) « Il exploite la sympathie un peu badaude qui s'attache à tout ce qui touche à la Russie... Notre nouveau Berthier a été au-dessous de tout. » (*Libre Parole* du 16 novembre.)

il envoya son chef de cabinet chez Rochefort (1).

Pauffin l'avait connu sur les champs de course ; il lui confia que l'État-Major tenait en réserve des preuves décisives du crime de Dreyfus, « ignorées encore du Syndicat » : le bordereau annoté, les lettres de l'Empereur d'Allemagne.

Rochefort, depuis trente années, insultait pêle-mêle les militaires et les civils ; nul n'a vomi plus d'outrages contre l'armée (2) ; mais il était sans défense dès qu'un officier le flattait dans son orgueil, saluait en lui le maître de l'opinion.

(1) Au procès Zola (I, 252), Pauffin affirma qu'il avait fait cette démarche « de sa propre initiative. On prêtait, dit-il, à l'État-major une attitude équivoque... » La démarche est donc bien la réponse à l'article de Drumont où Boisdeffre était malmené. « J'ai cru pouvoir dire à M. Rochefort, que je connaissais un peu pour le rencontrer de temps en temps, ce qu'on disait hautement autour de moi, à l'État-Major. » Mais « il ne peut pas dire exactement ce qu'il lui a dit » et déclare « qu'il ne lui a porté aucun dossier ». — Boisdeffre a reconnu, comme je le raconterai par la suite, qu'il avait envoyé Pauffin chez Rochefort. — Esterhazy dit formellement que les lettres de l'Empereur d'Allemagne furent révélées à Rochefort par Pauffin. (*Dép. Londres*, 26 fév. 1900.)

(2) Au hasard, je cite quelques extraits : « Ah ! voilà assez longtemps qu'on nous embête avec l'honneur militaire ! » « Zurlinden lèche les bottes de l'armée allemande. » « Le général Ferron n'est pas un grotesque, c'est un criminel. » Saussier est « un hippopotame, un idiot, un fessier à envoyer au dégraissage, le roi des poltrons ». « Tuer un civil constitue pour le militaire un acte méritoire. » « Les officiers se conduisent envers leurs hommes comme ils ne se conduiraient pas peut-être envers des animaux. » « Dans le militarisme, un voleur n'est pas plus un voleur qu'un assassin n'est un assassin. » « Les chefs, ces bourreaux imbéciles... » « Une combinaison favorable m'a empêché de faire partie de cette belle armée française où je n'aurais donné peut-être d'autre exemple que celui de la désertion » « Les assassins et les chapardeurs prussiens ont à peine commis la moitié des crimes dont les armées françaises se sont rendues coupables avant de donner leur démission à Sedan. » (*L'Armée jugée par les nationalistes*, avec renvoi, pour chaque citation, à *l'Intransigeant*.)

Au conseil des ministres, Billot parut embarrassé. Ses collègues (sauf Méline) entendaient pour la première fois le nom d'Esterhazy. Il en parla comme d'un bon soldat, dont la vie privée, toutefois, n'était pas sans reproche. Félix Faure ne dit rien des lettres qu'il avait reçues du bandit. On décida d'ouvrir une enquête.

Un peu plus tard, à la Chambre, le prince d'Hénin, dès le début de la séance, réclama des explications « nettes et précises » ; « l'armée et le pays les attendent ».

Billot, mal à l'aise et se roidissant, lut une déclaration concertée avec Méline. Il n'y affirmait plus la culpabilité de Dreyfus, mais seulement, que « le résultat de ses recherches (avant et depuis les démarches de Scheurer) n'avait ébranlé nullement, dans son esprit, l'autorité de la chose jugée ». Bien plus, il a invité Scheurer à saisir le garde des Sceaux « dans les formes prescrites par la loi ». (Il n'écarte donc pas l'idée de la revision comme une hypothèse absurde.) Maintenant, c'est la famille de Dreyfus elle-même qui intervient. Dès lors, le Gouvernement se voit obligé de mettre le dénonciateur « en mesure de produire ses justifications » ; « il le doit à la justice et à l'honneur même de l'officier qui est en cause ».

Billot évoqua enfin « l'honneur de l'armée » ; « il en est le gardien, il veillera à la sûreté du pays (1). »

Avant la séance, Leblois, que je voyais pour la première fois (2), m'avait raconté ce qu'il savait de l'aventure de Picquart et fait lire les lettres de Gonse. J'observai Billot pendant qu'il occupait la tribune ; il était très pâle, luttant contre une honte que la Chambre prit pour un doute ; elle applaudit à peine.

(1) Séance du 16 novembre 1897.
(2) Ce jour-là, il vit également Demange pour la première fois (*Procès Zola*, I, 384, Demange.)

Brisson s'étant hâté de clore l'incident, les députés se répandirent dans les couloirs et dans la salle des Pas-Perdus, grouillante de journalistes. Rochefort, encore tout chaud de l'étreinte de Pauffin, y déblatérait contre Billot, l'accusant d'avoir sacrifié Esterhazy à Dreyfus (1). La plupart des radicaux, non moins irrités, firent leurs confidences à Papillaud (2). Les députés de la droite et les anciens boulangistes manifestaient une indignation bruyante.

Il y avait, en effet, une inquiétante contradiction entre l'enquête annoncée sur Esterhazy et cette certitude du crime du juif, si hautement affirmée naguère, rappelée aujourd'hui d'une phrase molle. Goblet, ancien président du Conseil, le constata : « Les amis de Dreyfus auront seuls le droit de triompher (3). » Lockroy, Bourgeois prédirent que « la multiplicité des incidents amènerait fatalement le ministère à ordonner la revision (4) ».

Ces commentaires, l'espoir et la crainte, également mal dissimulés, des partisans et des adversaires de la revision, trouvèrent leur écho au Sénat. Le Provost de Launay avait assisté à la séance de la Chambre : il courut au Luxembourg y dénoncer la faible réponse du ministre : « Quoi! le Gouvernement n'a pas eu une parole de défense, de protestation en faveur d'Esterhazy ! » Comme sanction, il demanda la discussion, dès la prochaine séance, du projet de Mercier sur l'espionnage et la trahison.

(1) *Libre Parole* du 17 novembre 1897, récit de Papillaud.

(2) Déclarations de Bazille, de Dujardin-Beaumetz, etc. « C'est une infamie, dit Camille Pelletan, le ministre a bâfouillé afin d'embrouiller encore une situation déjà pas mal louche. » (*Libre Parole* du 17.

(3) *Libre Parole*, conversation de Goblet avec Papillaud.

(4) *Autorité* du 18, récit de Cassagnac.

Ainsi pourra-t-on empêcher toute révélation utile, fermer la bouche « à quiconque se sera procuré des documents ou renseignements dont le secret intéresse la sûreté de l'Etat ».

L'orateur affirma qu'il n'était l'ami ni de Dreyfus ni d'Esterhazy (1); il l'était de Drumont.

Scheurer resta impassible à son banc, mais avec un air de confiance qui frappa le Sénat; Trarieux protesta : « Un poids lourd pèse sur la conscience publique; la discussion d'un pareil projet doit être poursuivie dans le calme, en dehors de toute passion. » Morellet, rapporteur de la loi, et le garde des Sceaux Darlan appuyèrent Trarieux, qui eut gain de cause.

Après la séance, comme Freycinet l'interrogeait, Scheurer répliqua : « Soyez tranquille, je le tiens et je le tiens bien. »

II

Billot, en rentrant au ministère, fut vivement objurgué par Boisdeffre. Il avait promis son concours aux collaborateurs de Mercier; à la première rencontre, il lâchait pied; on exigea de lui un gage. A son habitude, il regimba, puis céda. Il avait, depuis deux jours, sans savoir qu'en faire, la lettre par laquelle Esterhazy restituait la photographie de la pièce secrète. Il consentit à lui en accuser officiellement réception, et, plus encore, à authentiquer, dans sa réponse, la fable de la dame voilée. Le chef de son cabinet, le général de

(1) Quelques jours auparavant, il avait raconté au *Figaro* toute la version de l'État-Major telle qu'elle parut, sous la signature *Dixi*, dans le journal de Drumont (*Mémoires* de Scheurer).

Torcy, dut signer, par ordre, la lettre ministérielle qu'un officier d'État-Major porta chez Esterhazy (1).

Une seconde lettre l'avertit de se tenir à la disposition du Gouverneur de Paris, son chef hiérarchique. « Conformément au désir qu'a exprimé Esterhazy (2) », une enquête va être ouverte.

Il reçut ces lettres en rentrant, pour la première fois, vers le soir, au domicile conjugal. Sa femme y avait appris par les journaux la catastrophe. Elle se désolait, le croyait en Angleterre (3).

Beaucoup s'attendaient à le voir arrêter, au moins préventivement, comme l'avait été Dreyfus; mais Billot tint les promesses d'Henry. Et comme, depuis quinze

(1) Voici le texte de cette lettre :

« République française. — Ministère de la Guerre. — Cabinet du Ministre.

Paris, 16 novembre 1897. — *Le Ministre de la Guerre à M. le commandant Esterhazy à Paris.*

« Commandant, J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 novembre par laquelle vous me faites parvenir la photographie d'une pièce qui vous avait été remise par une femme inconnue comme provenant du ministère de la Guerre.

« Par ordre :
« *Le Chef de cabinet*, Général de Torcy. »

A Rennes (III, 488), Billot explique que « le ministère de la Guerre reçoit 1.200 lettres par jour ; 1.000 ou 1.200 réponses sont faites. Le ministre de la Guerre signe de sa main les choses graves et importantes ; les choses du service courant sont signées par le chef de service. C'est une chose qui a passé comme service courant et à laquelle les services n'ont pas attaché d'autre importance. » Le président du conseil de guerre observe : « La lettre est signée *par ordre*; c'est comme si elle était signée du ministre. » — La lettre parut pour la première fois dans le *Figaro* du 19 novembre ; le texte en est un peu différent. — *Cass.*, I, 452, Du Paty : « J'ai entendu dire au ministère qu'il fallait envoyer un reçu. »

(2) *Écho de Paris* du 19 novembre 1897.

(3) *Temps*, *Jour*, *Journal*, etc., des 16 et 17. — Mme Esterhazy était rentrée la veille à Paris.

jours, à l'école d'un maître, il avait parachevé son expérience des hommes au pouvoir, il poursuivit hardiment son offensive (1).

Cette nuit-là et les nuits suivantes, on ne vit que lui dans les bureaux des journaux.

Sauf à quelques naïfs, il y parut ce qu'il était : un homme à tout faire, très intelligent.

Seulement, quelque impression sinistre ou fâcheuse qu'il produise, ou quelque charme bizarre qu'il exerce, demi-bandit, demi-magicien, brutal et vénéneux, les journalistes le représentent tel qu'il veut l'être : un animal superbe, de vie orageuse, de volonté indomptable, passionné d'honneur jusqu'à la frénésie, qu'on doit attacher pour qu'il ne tombe pas sur ses diffamateurs à grands coups d'épée, le poème vivant de l'Énergie.

Il ne fut jamais plus éloquent, excité par la fièvre d'une telle aventure.

Il n'alla pas seulement chez les amis nouveaux ou les vieux complices, Rochefort, Drumont, Vervoort, mais, d'un pas délibéré, au *Figaro*, qui, le premier, avait ouvert le feu contre lui.

Il était sanglé dans des vêtements usés, comme, autrefois, les officiers en demi-solde ; et cette redingote râpée, sa taille courbée, sa tête, à l'ossature en saillie, enfoncée dans les épaules, son teint jaune, fatigué, la peau ridée du crapaud, les yeux, à la fois vifs et las, au

(1) Le bruit courut qu'Esterhazy, amené par Vervoort, avait assisté à la séance de la Chambre et qu'il avait dit à son nouvel ami : « Oui, j'ai fait le bordereau ; mais je ne suis qu'un faussaire, je ne suis pas un traître. » Il s'était contenté d'attendre, dans une voiture de place qui stationnait place de la Concorde, le résultat de la séance. Un rédacteur du *Jour* le lui annonça. Il fut très ému, se plaignit amèrement que Billot ne l'eût pas défendu et dit qu'il avait écrit le bordereau par ordre. Allusion évidente au bordereau sur papier fort.

fond de leur orbite, creusée comme un trou et ombragée d'épais sourcils, l'air d'un grand oiseau de proie, féroce et triste, tout disait l'intime misère de l'homme déchu.

La maladie le minait; depuis longtemps, un seul de ses poumons fonctionnait; il se soutenait par l'alcool, mangeait beaucoup, dévorait. Un feu intérieur le brûlait lentement.

Mais il se redressait et, d'une voix hachée, tantôt basse, tantôt douce, tantôt éclatante, agitant ses mains fines et nerveuses, ornées de bagues, tour à tour goguenard et tragique, pathétique et ordurier, toujours inquiet, il débitait son roman. Pourtant, il ne le savait pas aussi bien que le lui avait recommandé Henry; il brouillait les épisodes et les dates, se coupait parfois, ce qui fut remarqué par quelques esprits critiques.

On l'a dit en fuite: le voici. Il est revenu ce matin même d'Angleterre, juste à temps. Il y avait mis en sûreté le document protecteur dont l'avait muni une femme inconnue, la preuve irréfutable du crime de Dreyfus, une pièce si terrible que, révélée, ce serait aussitôt la guerre. Il exhibe l'accusé de réception de Billot. « D'ordinaire, ce n'est pas un reçu qu'on envoie à celui qui détient un document secret, mais un billet de logement pour le Cherche-Midi. » Il va traîner Mathieu devant les tribunaux ou, mieux, l'assommer, le tuer comme un chien (1), et Scheurer aussi. L'officier félon, qui, pour le perdre, a documenté Scheurer de fausses pièces, s'appelle Picquart, d'origine juive. Les

(1) Les journaux l'y excitèrent : « Si j'étais le comte Esterhazy, je ne laisserais à personne autre le soin de lui casser la figure. » (Albert Rogat, *Autorité* du 17 novembre 1897.) « Au moins faudrait-il le fouetter publiquement... Cela seulement eût été vraiment digne des Gaulois de Gaule, des Français de France. » (Jules Delahaye, *Libre Parole* du 18.)

juifs l'ont acheté, ainsi que Scheurer. Il n'attend pas qu'on lui objecte l'écriture du bordereau, mais explique en ricanant pourquoi elle offre une ressemblance « effrayante (1) » avec la sienne : Dreyfus l'a décalquée. Il ne se défend pas de connaître Schwarzkoppen ; ses parents d'Autriche sont liés avec l'officier allemand ; il est allé chez lui ouvertement, plusieurs fois, en uniforme, à la prière de son colonel. Il n'est question au bordereau que de documents relatifs à l'artillerie, à l'État-Major. Or, il est fantassin, il n'a été employé au ministère de la Guerre que pendant huit jours ; en 1894, il n'est pas allé aux manœuvres. Qu'il ait perdu sa fortune au jeu et s'il vit en marge de la société, cela ne regarde personne.

Son « ami » Drumont l'avait prévenu du complot qui se tramait contre lui : une dame voilée, en de mystérieux rendez-vous, à la tombée de la nuit, dans des endroits écartés, lui en a confié les moindres détails ; il en a averti Félix Faure. Il ne tient pas à la vie, mais à un héritage de gloire qu'il saura défendre. Ses aïeux ignoraient la peur : il ne craint rien. Il fera éclater son innocence, dût-il mettre le feu aux quatre coins de Paris. Aucune force humaine ne l'arrêtera. Il méprise ses diffamateurs ; il sommera l'Empereur d'Allemagne de leur jeter sa parole au visage comme un gant ; il les « emmerde (2) ».

Les observateurs clairvoyants étaient stupéfiés : pas

(1) *Écho de Paris* du 17 novembre 1897 ; *Libre Parole*, etc. Il tint le même propos à Papillaud qui le rapporta à Jaurès. (*Procès Zola*, I, 391.)

(2) Propos d'Esterhazy à l'*Agence nationale*, au *Jour*, au *Matin*, à l'*Écho de Paris*, au *Figaro*, au *Temps* (17, 18 et 19 novembre). Il alla tous les soirs, pendant une semaine, au *Figaro*, y lisait en épreuves les articles où il était malmené, plaisantait, recommençait ses tirades.

un cri du cœur, nulle tempête sous ce front, rien que de la haine.

Les journaux répandirent à des millions d'exemplaires ces propos qui plurent beaucoup. Il n'y a de soldatesque, chez Esterhazy, que le langage. Il parut à la foule celui d'un vrai soldat injustement accusé. Dreyfus n'a jamais trouvé de tels accents. L'origine exotique d'Esterhazy ne le desservit nullement ; son nom, sonore comme une fanfare, évoquait un pays romantique, les magnats légendaires qui allaient au combat comme à une fête, étincelants de pierreries, empanachés de plumes de héron ; et aussi les hussards, à la pelisse gris d'argent, dont les chevauchées avaient illustré les dernières guerres de la Monarchie. Sa noblesse (prétendue) lui fut également comptée : elle rendait sa situation plus tragique. Au contraire du juif alsacien, le gentilhomme hongrois n'est pas plutôt accusé qu'il est innocent.

Surtout, l'épisode de la dame voilée enchanta le public. On la reconnaissait pour l'avoir vue cent fois dans les romans et les mélodrames. Ce devint un jeu de chercher qui c'était. Les nouvellistes chuchotèrent des noms, la femme d'un diplomate, Mme de Boisdeffre, une belle juive, maîtresse de Picquart, qui lui tenait l'étrier quand il montait à cheval, qu'il avait délaissée et qui s'était vengée (1).

A peine si quelques honnêtes gens haussèrent les épaules. Ils parurent hardis. Pourtant ils n'attribuaient

(1) *Libre Parole* des 25 et 26 novembre 1897 ; *Intransigeant* des 20 et 24 ; *Matin* du 20 ; *Soir* des 26, 27 ; *Débats* du 26, etc. L'*Intransigeant* dit qu'il s'agit d'une Mme M... : Esterhazy l'avait désignée très clairement à un rédacteur du *Soir* (19 novembre). — Une aventurière, Mme Jouffroy d'Abbans, essaya de se faire passer pour la dame voilée, puis s'en défendit. — Francis Charmes (*Revue des Deux Mondes* du 1er décembre) ne met pas en doute l'existence de la dame voilée.

qu'au seul Esterhazy ces impudentes inventions. Ils crurent cependant que le document libérateur avait été envoyé à Esterhazy par l'État-Major, pour le rassurer, « comme un cordial (1) ».

III

Non seulement tous les journaux acceptèrent ou feignirent d'accepter comme sincère cette défense d'Esterhazy, — les uns qui épousaient sa querelle (et c'était l'immense majorité, toute la presse à grand tirage et à bon marché), les autres sans oser y contredire autrement que sur des détails, — mais en même temps qu'Esterhazy était célébré comme la victime des juifs, le juif de l'île du Diable était écrasé sous une nouvelle avalanche de mensonges. Le conte de la dame voilée, dès la première heure, jeta l'esprit public en plein merveilleux. La sotte histoire se fût effondrée sous le ridicule si le seul Esterhazy l'avait alléguée ; mais elle a été consacrée officiellement par le ministre de la Guerre. Dès lors, seul le vrai parut invraisemblable, moralement impossible (2), parce que c'eût été trop affreux; et l'on n'ajouta plus foi qu'à l'absurde. En effet, l'absurde rassurait les consciences qui avaient failli s'inquiéter; et il s'imposait à tous les bons Français, puisqu'il était contresigné par les chefs de l'armée.

C'était Henry, surtout, qui alimentait la presse (3).

(1) *Procès Zola*, I, 393, Jaurès.

(2) *Écho de Paris* du 16 novembre 1897 : « Être Jésus et se voir traiter de Judas, c'est atroce, mais c'est impossible. » Article de Lepelletier.

(3) Guénée portait les communications d'Henry à l'*Écho de Paris*.

Il excelle dans cette partie de son métier. Il prend un document exact et voici un faux ; une parcelle de vérité, et voici une imposture. Par sa fonction, il sait tout des antécédents de l'affaire, et tout de ce qui se passe ou se prépare. Par Esterhazy, il sait le reste. Il combine ainsi, avec des faits réels de trahison, commis par tel obscur espion ou, même, par Esterhazy, des chefs nouveaux d'accusation contre Dreyfus. Ses propres méfaits, il en charge Picquart. On pourrait écrire toute cette histoire rien qu'en transposant ses menteries.

Les journalistes, payés ou sincères, ne mirent pas en doute les récits d'Henry. Il était d'autant moins suspect qu'il cherchait moins à paraître, fuyait la réclame et le bruit autour de son nom. Soldat modeste, il ne demande qu'à rester dans l'ombre où il fait son devoir et renseigne les bons Français. Tout en lui inspire confiance : son origine plébéienne ; — donc, dans ce conflit, il ne défend point des préjugés de caste ; — sa brillante carrière, bien qu'il sorte du rang ; — donc, sa vertu est telle que, dans le royaume même du favoritisme, il a fallu s'incliner devant elle ; — sa fonction de chef du bureau de statistique, du mystérieux service qui préside à l'espionnage ; — donc il est informé de tout ; — et l'absence de tout intérêt personnel dans l'affaire, sa brusquerie de soldat, sa large poitrine, la simplicité affichée de sa vie. Bien plus que ce médiocre Gonse, il est le second, l'*adlatus* de Boisdeffre, du chef d'État-Major auréolé, intangible, qui incarne l'alliance russe.

Il fut ainsi avéré que le dossier de l'État-Major regorgeait de preuves contre Dreyfus. Le bordereau ne vient plus du fameux panier à papiers ; il a été dérobé par des inspecteurs de police qui, surpris dans leur

opération, se sont jetés à l'eau d'où ils sont sortis un peu plus loin avec leur précieux papier, mouillé, mais intact : Bertillon l'a photographié, à la lumière oxhydrique, à deux heures du matin (1). — Plus tard, il aura été pris à la faveur d'un incendie par Esterhazy lui-même et des agents déguisés en pompiers (2). — Nul autre qu'un officier d'État-Major n'a pu fournir les notes du bordereau ; l'un de ces documents est relatif à la mobilisation « de tous les corps d'armée » ; tout le fruit des travaux de Boisdeffre fut ainsi perdu ; il proposa des mesures de précaution qui ne furent pas admises, crainte d'inquiéter ou d'irriter l'Allemagne ; on se contenta de refaire les plans ; la dépense dépassa un million (3). Dreyfus a été condamné sur quatorze chefs d'information (4) : il a livré des renseignements d'une importance capitale : sur le canon Deport, sur les expériences de Puteaux, sur les fusils Lebel (5). — Les fuites ont cessé dès l'arrestation du juif (6). (Aucun argument plus décisif). — Dreyfus a été photographié à Bruxelles en compagnie de l'attaché allemand, Schmettau (7) ; la photographie existe, — œuvre de Guénée (8).

Le lendemain du jour où l'arrestation du traître fut rendue publique par le journal de Drumont, Mertian (dit de Muller), avocat à Lille, ayant été introduit, à Postdam, dans la chambre à coucher de l'Empereur

(1) *Écho de Paris* du 18 novembre 1897.
(2) *Soir* et *Gaulois* du 3 janvier 1899.
(3) *Écho de Paris* du 18 novembre 1897.
(4) *Soir* du 2 décembre.
(5) *Écho* du 18 novembre.
(6) *Ibid.* — *Éclair*, *Libre Parole*, *Intransigeant*, etc.
(7) *Écho* du 23 novembre.
(8) *Rennes*, III, 356, Mayet : « Guénée me dit : Nous possédons au ministère de la Guerre une photographie instantanée... etc. » — Ce genre de faux photographique était pratiqué, depuis longtemps, par des entrepreneurs de publications obscènes.

allemand, a vu, sur la table du souverain, un annuaire annoté de sa main et un numéro de la *Libre Parole* avec, au crayon bleu, ces mots : « Le capitaine Dreyfus est pris (1). »

Avec la légende des aveux, ces sottises, commentées par les « vrais » Français, reproduites par tous les journaux, raffermirent les convictions. On crée le fait en répétant qu'il existe. Décidément, le châtiment du juif est « trop bénin (2) » : l'un de ses gardiens devrait bien avoir le courage de tirer sur lui (3) ».

On avouait d'ailleurs la forfaiture de Mercier, mais pour lui en faire gloire et pour mettre dans les esprits une terreur salutaire. En effet, il y a encore d'autres preuves, celles du dossier secret, mais si redoutables que la divulgation d'une seule de ces pièces eût précipité la France dans la guerre. Aujourd'hui encore, « l'incendie peut naître de l'étincelle qui est renfermée dans ce dossier ». En défiant le ministre de le produire, les amis du traître commettent un crime de plus. Quiconque aura l'indignité d'interroger le ministre à ce sujet, il le faudra abîmer « sous le mépris et les huées (4) ».

Supposez une opinion sans prévention ni préjugé d'aucune sorte : eût-elle résisté à la vigueur et à la promptitude d'une telle offensive ? Tous ces journaux marchaient, comme au commandement, tels des régi-

(1) *Dépêche* de Lille du 21 novembre 1897. Tous les journaux reproduisirent l'article. Mertian de Muller en a déposé à Rennes (II, 274). L'annotation, selon Mertian, était en allemand : *Der Kapitain Dreyfus ist gefangen*. Le secrétaire de l'Empereur, qui sait l'allemand, aurait écrit *Hauptmann* et non *Kapitain*, *ertappt* et non *gefangen*.

(2) Drumont, dans la *Libre Parole* du 19 novembre.

(3) Vervoort dans le *Jour* du 18.

(4) Judet, dans le *Petit Journal* du 19; de même Lepelletier dans l'*Écho* du 17 ; etc.

ments à la parade. Rien que cet ensemble imposant portait la conviction avec lui. Il parut que la vérité seule pouvait réunir tant d'éléments disparates, des moines et d'anciens massacreurs d'otages, le juif Meyer et Drumont. Du matin au soir, des centaines de vendeurs occupaient la rue, offrant leur papier, avec les titres des articles en gros caractères, prometteurs de joies patriotiques. Dans les départements, l'influence qui emporta tout fut celle du *Petit Journal*, avec son débit quotidien de plus d'un million d'exemplaires, alimentant trois ou quatre millions de lecteurs, tout le menu peuple. L'homme d'un seul livre est à craindre ; combien plus l'homme d'un seul journal, réputé impartial ! Toute la presse locale suivit, poussée par la même vague.

Il n'avait pas été difficile de prévoir quel rôle décisif jouerait la presse dans ce tumulte, et que l'opinion, encore une fois, jugerait avant les juges. Cependant Scheurer, malgré les instantes prières de Ranc et les miennes, avait refusé de s'aboucher avec les rédacteurs des principaux journaux, non pour les corrompre, mais pour les convaincre, les intéresser à sa cause.

Ce grand bourgeois républicain méprisait la plupart des journalistes ; par peur qu'on l'accusât de payer la presse, il l'ignora. Il n'en fut que plus violemment suspecté de l'avoir achetée. L'eût-il vraiment soudoyée, les vendus ne se seraient pas dénoncés eux-mêmes. Ceux qui se vendirent ailleurs (1) n'en ont rien dit.

Dès lors, à la masse des journaux qui proclament la culpabilité certaine de Dreyfus, nul contrepoids, ou si faible ! Défaire le mal est plus difficile que l'empêcher ; on ne l'empêcha pas. Les grands organes libéraux (2) se réfugient dans une triste neutralité ; enregistrant

(1) Voir t. II, 558.
(2) *Temps*, *Débats*.

tous les mensonges, ils contribuent à les répandre. A peine quelques timides réserves sur la prétention des meneurs d'en finir tout de suite, sans autre examen, de fermer la bouche aux défenseurs du traître. Cassagnac, un matin sur deux, réclame la revision d'un verdict illégal (1); le lendemain, il insulte Scheurer et les juifs (2). Clemenceau distille, à petites doses, son ironie (3). Les plus braves, comme Ranc, gardent le camp et se le reprochent. Les socialistes se réservent, évidemment troublés, mais sans sympathie (4).

Presque seuls, les rédacteurs du *Figaro* tinrent le coup, sans engager encore de controverse, et refusèrent les communications de l'Etat-Major. Ils prirent Esterhazy en flagrant délit d'imposture. Il a affirmé (c'est son grand argument) qu'il n'est pas allé aux manœuvres : or, il y est allé, un document officiel en témoigne ; il a donné l'adresse de la maison où il aurait demeuré à Londres et mis en sûreté le document libérateur : c'est une boutique, une vulgaire agence postale ; pourquoi ces mensonges? Arène raconta comment s'était formée la conviction de Scheurer, énuméra les charges que le sénateur avait déjà réunies. Huret, à Rouen, interrogea les officiers du régiment d'Esterhazy ; l'événement n'a surpris aucun d'eux ; l'étrange camarade était mésestimé, tenu à l'écart ; on le savait besoigneux, indélicat ; on connaissait et blâmait sa collaboration anonyme à la *Libre Parole ;* on se remémorait des coïncidences ; il

(1) *Autorité* du 18 novembre 1897.

(2) *Autorité* des 17, 20, 24, etc.

(3) « Le général Billot a promis de faire son devoir ; nous n'avons pas le droit de douter de sa parole. » (*Aurore* du 17.) « L'affaire semble plutôt compliquée... Il est fâcheux pour M. Esterhazy qu'il soit en aussi bons termes avec M. de Schwarzkoppen. » (19.)

(4) *Lanterne* du 19, *Petite République* du 20.

posait des questions bizarres ; jamais on ne l'avait regardé comme un vrai Français (1).

Ces révélations irritèrent Esterhazy ; il se vanta d'avoir écrit à chacun des officiers du régiment : « Quelqu'un a dit quelque chose. Ce quelqu'un est un drôle. Est-ce vous (2) ? » Mais les officiers ne reçurent que la consigne ministérielle de se taire. Le colonel les réunit pour la leur communiquer.

Enfin, le *Figaro* (3) osa publier le fac-similé du bordereau, ceux des écritures de Dreyfus et d'Esterhazy. Et cette seule preuve eût dû suffire, si elle avait été mise sous tous les yeux. Chacun eût dû faire, et sans peine, une comparaison décisive. Mais les journaux de l'État-Major se gardèrent de risquer l'expérience ; bien mieux, et plus effrontés qu'Esterhazy lui-même, ils jurèrent que son écriture n'offrait qu'une lointaine ressemblance avec celle du bordereau (4). Au surplus, Dreyfus a décalqué l'écriture d'Esterhazy. Assertions contradictoires : on peut choisir.

Ainsi Scheurer avait tiré le pays d'un calme profond pour reprocher aux chefs de l'armée la plus tragique des erreurs. Mais il n'avait pas su parler à son imagination et se contentait de lui demander une chose aussi impossible que sensée : attendre que la justice, seule compétente, se fût prononcée.

Quoi ! pour une pareille accusation qui a remué chaque homme et tout le pays jusqu'aux entrailles, attendre comme pour un procès quelconque, pour une affaire de mur mitoyen !

L'émotion, le trouble, la colère étaient partout,

(1) *Figaro* des 17, 18, 20 et 21 novembre 1897.
(2) *Jour* du 20.
(3) 30 novembre.
(4) *Libre Parole* du 18, *Jour* du 24, *Éclair*, *Écho*, *Croix*, etc.

d'un bout à l'autre du pays, jusque dans le moindre village.

IV

Dans cette fièvre des esprits, l'étonnante histoire du Syndicat ne fut pas mise en doute.

La légende s'était lentement développée depuis le procès de 1894. Maintenant, le Syndicat sort de l'ombre protectrice où, seuls jusqu'alors, quelques yeux clairvoyants l'ont aperçu, et il devient une chose énorme, formidable.

Les juifs français, depuis la Révolution et devant la loi, sont des citoyens comme leurs autres compatriotes, catholiques ou protestants, soumis aux mêmes devoirs et investis des mêmes droits. Or, l'antisémitisme a imaginé de les représenter comme une nation dans la nation, formant un bloc, financiers et artisans, ouvriers manuels et ouvriers de la pensée, une vaste société secrète, sans patrie, avec des ramifications mystérieuses dans tous les pays du monde.

Ici, déjà, on reconnaît l'inspiration jésuitique. Une telle société, il n'y en eut jamais, même dans l'Orient musulman; et une seule, publiquement, a nourri cette ambition : « Dicter ses volontés dans tous les royaumes et n'obéir à aucun roi sur la Terre (1). »

Donc, les juifs, « qui, en tous pays, font profession d'être une race à part (2) », n'ont jamais accepté la condamnation de Dreyfus. Et, du premier jour, ils ont voulu sauver Judas, ce qui implique qu'ils se solida-

(1) La Chalotais, *Constitutions des Jésuites*, 335.
(2) *Libre Parole* du 18 novembre 1897.

risent avec lui (1). Leurs grands banquiers (qu'on ne nomme pas, mais qui ne les reconnaît ?) ont cherché à corrompre les experts et les juges (2), puis à faire évader l'infâme. Enfin, comme ces projets ont échoué, ils ont noué un « infernal » complot, pour substituer un chrétien à leur juif, « sacrifier une victime humaine », acheter les consciences, soudoyer le gouvernement et la presse (3). « Leur méthode a la simplicité des grands forfaits (4). »

Cependant les fondateurs de l'Affaire ont de plus vastes desseins. Le Syndicat, où l'Allemagne est représentée par le pasteur Gunther, conseiller privé de l'Empereur (5), et qu'alimente « une caisse internationale dont la clef principale est à Berlin (6) », a entrepris « de tuer l'armée par le soupçon ; son ambition est de briser ainsi toutes les forces et toutes les énergies qui pourraient retarder la déchéance de la race et de la patrie françaises ». Alors, maître du pouvoir, « quand il aura livré tous les secrets de la défense à de nouveaux Bismarck », le Syndicat n'aura plus qu'à ouvrir les portes à l'étranger (7).

Déjà des monceaux d'or — six millions — ont été dépensés à fabriquer de faux documents et à enrôler les mauvais Français. « Cette pourriture s'étale jusque dans

(1) *Libre Parole* du 20 novembre 1897.
(2) *Intransigeant* du 17, *Libre Parole* du 18.
(3) *Libre Parole* des 17, 20 ; *Patrie* des 18, 24, etc. ; *Jour* des 16, 22, 23, 25, etc. ; *Dépêche* (de Toulouse), du 24. — L'article de la *Dépêche* fut reproduit par tous les journaux.
(4) *Petit Journal* du 2 décembre.
(5) *Patrie* et *Intransigeant* du 10 janvier 1898.
(6) Récit fait par un officier (Pauffin) à Rochefort (*Intransigeant* du 17 novembre 1897, *Patrie*, etc.).
(7) *Libre Parole*, *Intransigeant*, *Jour*, *Patrie*, *Éclair* du 26 novembre ; *Écho de Paris* des 22, 24, 28, 30 ; *Petit Journal* des 18, 24, 26 ; *Matin* du 19 ; etc.

les enceintes législatives (1) ». La liste des chefs de l'entreprise est, depuis deux ans, aux mains du gouvernement (2). Le gouvernement sait « grâce à quels subsides les commis-voyageurs en innocence » poursuivent leur besogne (3). La France va-t-elle laisser salir, décourager, assassiner son armée ?

A première vue, nulle calomnie plus niaise, et nulle plus gratuite. Non seulement il n'y a pas de Syndicat, mais nul plan concerté : Scheurer ne connaît pas Picquart, que je n'ai pas vu depuis quatre ans ; il n'a dit à Ranc ni à moi le nom d'Esterhazy ; il a tenu Mathieu Dreyfus à l'écart ; je me suis rencontré, pour la première fois, avec Mathieu en octobre, avec Leblois la veille ; Picquart a appris par les journaux le recommencement du drame ; aucun de nous n'est en relations avec Rothschild. Mais, précisément, il était invraisemblable qu'une telle affaire eût été livrée au hasard. Au contraire, quoi de plus plausible qu'un nouveau crime des puissances d'argent ! Voilà des années que les mêmes gens habituent ce peuple à croire que tout est à l'encan sous la République, décorations, emplois, votes, secrets de la défense nationale, et qu'il n'est ni un fonctionnaire ni un législateur qui ne soit à vendre, pourvu que l'acheteur y mette le prix ! Dès lors, l'organisme intoxiqué de longue date absorbe comme de l'eau tous les poisons.

Celui-ci, le plus violent de tous, a été préparé par les Jésuites.

(1) *Patrie* du 26 novembre 1897.
(2) *Dépêche* du 24.
(3) *Écho de Paris* du 26.

V

C'est la politique, la méthode, l'art, vraiment admirable, de la Société de Jésus, d'agir, le plus souvent, sans se montrer. A travers tant d'événements qu'elle a conduits depuis quatre siècles, surtout depuis la fin de l'ancien Régime, on la sent, si je puis dire ; on ne la voit pas.

Il en avait été de même, jusqu'à présent, dans l'histoire que je raconte. Partout, le même genre d'action, la même méthode se manifeste. Mais le moteur n'apparaît point.

Du premier jour où éclata la tragédie, la Société l'avait suivie avec une attention soutenue, et avait découvert, d'un œil qui voit loin, l'immense parti qu'elle en pourrait tirer : faire du crime d'un seul le crime de toute une race, « le fond du Juif étant la trahison, la fourberie et le mensonge (1) » ; puis, cette première barrière renversée, submerger sous le même flot « les alliés » des juifs, protestants et francs-maçons, tous les fils de l'Encyclopédie. Et ce sera la victoire du *Syllabus*, qui dit anathème à la liberté de conscience, la revanche de l'Église contre la Révolution, que ce soit sous un roi ou quelque Césarion restauré, ou sous une République plus misérable que la plus faible des Monarchies.

On lit dans l'Avertissement de l'*Instruction du Procès entre les Jésuites et leurs adversaires sur la ma-*

(1) Théophile Valentin, *Fleurs de l'Histoire*, 112 (Toulouse, chez Privat), avec l'approbation du cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, de l'évêque de Mende, des vicaires généraux de Paris, du Puy, etc.

tière de la Calomnie (1) : « Les calomnies qu'on doit alléguer pour instruire ce procès devant le public doivent avoir deux qualités : l'une, d'être si certainement des calomnies qu'on n'en puisse pas raisonnablement douter; l'autre, que ce ne soit pas seulement la faute d'un particulier, mais qu'elles soient accompagnées de circonstances qui fassent voir que votre Compagnie y avait pris part. »

Pourtant, quelle preuve d'un pareil dessein, et de cette invention monstrueuse ?

Que Du Lac (par Odelin) a fondé la *Libre Parole* et qu'apparemment il ne l'a pas donnée pour rien à Drumont; — que le même Du Lac est le directeur de Boisdeffre et le voit tous les jours; — que l'existence du Syndicat a été confirmée à Rochefort par un officier de Boisdeffre ?

On peut toujours discuter de ce genre de présomptions; mais, voici la preuve écrite, tout le plan de campagne, qui faillit réussir, exposé, longuement développé par la *Civiltà Catolica*, l'organe officiel du Gésu :

L'émancipation des juifs a été le corollaire des soi-disant principes de 1789, dont le joug pèse au col de tous les Français. Ces juifs de France, augmentant toujours par l'émigration des juifs allemands, sont au nombre de cent trente mille (2).

Ils se sont emparés de la maçonnerie; Dreyfus est à la fois juif et maçon (3); et la maçonnerie est, notoirement, maîtresse de l'État français. Ainsi, ils tiennent entre leurs mains la République, qui est moins française qu'hébraïque... Sur 260 milliards qui constituent la fortune de la France, les juifs en détiennent 80 (4). Ils règnent sur

(1) Paris, 1695.
(2) Le chiffre est faux : 71.200, dont 42.000 à Paris.
(3) Dreyfus n'était pas franc-maçon.
(4) Ces chiffres sont de pure fantaisie.

la politique étrangère comme sur l'intérieure. L'abandon de l'Égypte à l'Angleterre est l'œuvre d'un de ces juifs qui, pour le compte du Gouvernement de Londres, a corrompu la presse, les ministres, le Parlement...

La condamnation de Dreyfus a été, dès lors, pour Israël, un coup terrible ; elle a marqué au front tous les juifs cosmopolites à travers le monde, mais, surtout, dans celle de leurs colonies qui gouverne la France. Cette flétrissure, ils ont juré de l'effacer. Mais comment ? Avec leur subtilité ordinaire, ils ont imaginé d'alléguer une erreur judiciaire. Le complot a été noué à Bâle, au congrès sioniste, réuni en apparence pour discuter de la délivrance de Jérusalem. Les protestants ont fait cause commune avec les juifs pour la constitution d'un Syndicat. L'argent vient surtout d'Allemagne. *Pecuniæ obediunt omnia*, est le principe des juifs. Ils ont acheté, dans tous les pays de l'Europe, les consciences, les journaux à vendre...

Le juif a été créé par Dieu pour servir d'espion partout où quelque trahison se prépare. Au surplus, la solidarité ethnique, qui relie les juifs entre eux, les empêche, malgré les naturalisations, de devenir des citoyens loyaux et fidèles. Cette démonstration sortira, plus claire tous les jours, de l'affaire Dreyfus. D'économique, l'antisémitisme deviendra ce qu'il doit être : politique et national. Les juifs allèguent une erreur judiciaire ; la véritable erreur, c'est celle de l'Assemblée constituante, qui leur a accordé la nationalité française. Cette loi, il la faut abroger.

L'égalité des hommes entre eux, la communauté des droits n'est qu'une farce quand les conditions sociales sont disparates... Et ce n'est pas seulement en France, mais en Allemagne, en Autriche et en Italie, que les juifs doivent être exclus de la nation (1).

Alors, dans la belle harmonie d'autrefois enfin rétablie, les peuples retrouveront leur bonheur perdu (2).

Comment le Gésu de Rome, si prudent d'ordinaire,

(1) C'est la vraie ambition des antisémites : « La religion fait la race ; le drapeau flotte au pied de la croix. » (LÉON DAUDET, *Gaulois* du 13 août 1901.)

(2) *Civiltà Catolica*, numéro du 5 février 1898 : *Il caso Dreyfus*.

a-t-il commis cette imprudence : révéler lui-même son projet ?

Par orgueil, sans doute, dans la joie d'un premier triomphe, si facile, qui parut définitif. Il a mis la griffe, enfin, sur la France, sa plus ancienne ambition. Il ne peut s'en taire.

Cependant, il serait excessif de tout rapporter aux Jésuites. Ce serait tomber dans leur mensonge favori : tout rapporter aux Juifs, aux francs-maçons. Dans l'Église même, il y eut, comme sous la Ligue, d'autres foyers d'intrigues et d'action. Les grossiers assomptionnistes, qui ont succédé aux capucins d'autrefois (les « chiens des jésuites »), les dominicains, véhéments ou subtils, des curés populaires ou mondains (celui de Sainte-Clotilde, à Paris) auraient, comme les théatins ou les carmes d'autrefois, « le droit de réclamer (1) ». Toutefois, la grande inspiration profonde, c'est celle du Gésu.

Depuis un quart de siècle, par une lente infiltration, les Pères se sont emparés de l'éducation des classes riches, aisées. Ils ont préparé des générations pour les grandes écoles (navale, militaires) ; leurs élèves, ayant depuis peu l'âge d'homme, sont partout, dans les professions libérales, avocats et médecins, à la tête de la grande industrie, du grand commerce. L'Université, quand elle a formé ses bacheliers, ne les connaît plus. Eux, jamais ne lâchent les élèves dont ils ont façonné le cerveau, pétri le cœur ; ils les suivent dans la vie, les poussent, les marient. Dans toutes les carrières, même administratives, surtout dans l'armée, être recommandé (secrètement), soutenu par les Pères, c'est un avantage sans prix. Et ce qui échappe à l'éducation,

(1) C'est ce que dit Michelet (*Histoire de France*, X, 110).

à cette tutelle prolongée, le confessionnal le leur ramène. Peu à peu, dans le beau monde aristocratique et le monde bourgeois qui « pense bien », le jésuite a remplacé, comme directeur, les autres moines, le simple prêtre, bon pour les petites gens. Il pénètre ainsi au secret des familles, documente une immense agence d'informations.

Partout des milliers d'obligés, de fidèles, attendent, pour le colporter, le mot d'ordre, qui vient de la petite cellule du père Du Lac, si simple, un crucifix sur le mur nu, et, sur la table de travail, toujours ouvert et annoté, l'*Annuaire*.

VI

Il fut manifeste, au bout de peu de jours, que ce coup d'audace réussirait, que la France prendrait parti contre cet ennemi imaginaire : le Syndicat.

Assurément, la résistance passionnée que rencontre l'idée de la revision a d'autres causes, profondes ou accidentelles. Pourtant, l'organisation, si parfaite qu'elle soit, des défenseurs de la chose jugée, la difficulté de croire à une vérité plus invraisemblable, dans son horreur, que tous les mensonges, les intérêts politiques qui sont en jeu, ne suffiraient pas à expliquer une aussi éclatante et longue victoire de l'Iniquité.

En effet, pour que le juste fût sauvé, il eût suffi que la question soulevée, qui était seulement judiciaire, restât sur le seul terrain de la justice. Là, si les bruits du dehors n'y parviennent pas, le crime d'Esterhazy est trop certain pour qu'il ne soit pas reconnu. Partant, de deux condamnations inconciliables sort la revision.

Il fallait donc, de toute nécessité, déplacer la bataille, la porter sur un terrain où pussent s'unir les partis.

Il a existé (c'est l'évidence) des convictions préétablies : l'Armée, par discipline, par esprit de caste, parce qu'il faut suivre les chefs, parce qu'elle croit en eux ; l'Église, ses milices et ses fidèles, la vieille noblesse et la bourgeoisie cléricale, parce qu'il s'agit d'un juif ; et tout le troupeau qui s'est habitué à laisser agir, parler, penser pour lui les corps constitués, laïques, ecclésiastiques ou militaires. Examiner soi-même, contrôler, critiquer, c'est un effort, une peine ; et puis, cela est révolutionnaire, c'est faire le jeu du socialisme et de l'anarchie. Maintenant, le pli est pris, l'ordre règne, on n'a pas encore réfléchi « combien une injustice fait d'injustes (1) ». Mais toute cette grande démocratie, ouvriers et paysans, républicains et socialistes, qui sont indifférents aux choses de la religion ou qui ont la haine du parti prêtre, ce qui reste de la bourgeoisie libérale, tout cela fut entraîné par autre chose que la haine du juif ou l'intérêt de quelques généraux.

Ce peuple, jadis belliqueux, est devenu pacifique pour avoir connu la défaite ; et, par les lois qui ont créé le service militaire obligatoire et personnel, il l'est devenu davantage encore, parce que l'armée qui devra se battre, c'est lui-même. En même temps, durant ce quart de siècle de paix casquée (la paix-guerre, si je puis dire), les partis ont prêché à tous ces hommes qui ont porté l'uniforme et qui en ont gardé l'empreinte, un patriotisme excessif, intolérant, oppresseur de tout droit individuel, qui a durci les mœurs et affaibli la pitié. Ce peuple aime donc son armée comme il ne

(1) *Notes* (inédites) de Monod.

l'avait jamais aimée ; elle lui donne l'orgueil de la force et lui garantit la paix. Qu'il la croie insultée, menacée, il oublie tout le reste, vole au drapeau.

Tout était difficile avant que se produisît la suggestion (le complot du Syndicat contre l'armée); dès qu'elle eût créé l'idée fixe (qui ramène tout à elle), tout devint facile.

Elle opéra, avec une promptitude qui surprit l'hypnotiseur lui-même, comme sur une hystérique dont la personnalité se dédouble dans le sommeil provoqué (1). Chacun, pour l'ordinaire de la vie, conserve sa mentalité première, son indifférence ou ses passions politiques. Mais l'âme collective de la foule n'est point la moyenne de ces diverses mentalités : c'est autre chose, vraiment un être différent, nouveau.

De la réunion d'individus de bon sens et de bon cœur, on peut obtenir une assemblée délirante et féroce, comme, en chimie, de la réunion de deux gaz, on peut obtenir un liquide (2).

Cette âme inconsciente des foules, bien connue des psychologues (3), se caractérise essentiellement par une émotivité extraordinaire; elle est accessible seulement aux idées qui revêtent une forme à la fois très exagérée et très simple, aux mots qu'elle prend pour des idées et dont le sens exact lui échappe, impulsive, mobile, respectueuse seulement de la force, par conséquent brutale, dédaigneuse de la bonté comme d'une faiblesse, incapable de toute critique et de toute

(1) Pierre Janet, *Névroses et Idées fixes*, I, 168, *Histoire d'une Idée fixe, l'Idée du choléra*.

(2) E. Ferri, *Nouveaux Horizons*, 351.

(3) Tarde, *Les Foules criminelles;* G. Lebon, *Psychologie des Foules;* Scipio Sighele, *La Foule criminelle;* Henry Fournial, *La Psychologie des foules et les Responsabilités collectives*, etc.

réflexion, (1). — De là, aux temps troublés, quand éclatent ces émotions contagieuses, l'ascendant extraordinaire, cent fois constaté, de véritables fous échappés la veille d'un asile. — Elle sent, mais ne raisonne plus. Vous essayez en vain de lui démontrer une erreur ou une vérité. Comme le sujet dans l'hypnose appartient au médecin qui l'a endormi et, tant que dure le sommeil provoqué, n'obéit qu'à lui, insensible aux bruits et aux excitations du dehors (2), de même la foule, sourde à toute autre voix, appartient au meneur, parfois anonyme, qui s'est emparé d'elle et qui la conduit despotiquement où il veut, comme un automate.

Aussi bien, le spectacle d'un seul individu irrité ou qui joue la colère suffit-il à communiquer à toute la masse une fureur sincère, « car c'est une loi universelle dans tout le domaine de la vie intelligente que la représentation d'un état émotionnel provoque le même état chez celui qui en est témoin (3). » Et plus la concentration de la pensée est faible, plus les mouvements, qui naissent de l'hallucination, sont impétueux et violents.

Telle on a vu la foule, le peuple, dans toutes les grandes commotions historiques, guerres et révolutions. Or, c'est une guerre civile qui commence, et une seule idée domine cette masse en délire : Comme jadis la patrie, aujourd'hui c'est l'armée qui est en danger.

(1) Balzac, *Du Gouvernement moderne* : « Le peuple ne voit jamais, il sent. » — Kierkegaard, le plus grand penseur des pays scandinaves, dit plus durement encore : « La foule est la non-vérité. » — G. Lebon, 26, 35, 55 ; Sighele, 12, 15, 65.

(2) Paul Sollier, *Genèse et nature de l'hystérie*, I, 33.

(3) Espinas, *Des Sociétés animales*, 386. — De même Cabanis, *Œuvres complètes*, III, préface, 14.

VII

Il restait, après avoir suggestionné le peuple, à intimider le Gouvernement et la Chambre.

Les professionnels de l'injure n'en sont plus à ignorer qu'elle laisse insensibles les hommes de devoir. Cependant, dénoncés chaque jour comme des agents de l'étranger et menacés, s'il n'est plus d'autres juges, de la justice populaire (1), les calomniés n'en sont pas moins salis par le déluge de boue qui tombe sans interruption, affaiblis d'autant. Surtout, le beau du système, c'est d'effrayer par tant de mauvais traitements, infligés à ceux qui ont engagé le combat, ceux qui seraient enclins à les rejoindre. Quelques-uns seulement vont trouver qu'il est plus honorable de recevoir les crachats de Drumont (2) que d'être laissés en paix.

Déjà la peur promenait sa contagion dans toute la Chambre. Au début, dans l'attente énervée, les anciens amis de Boulanger et quelques royalistes avaient été seuls à parler haut, d'un ton rogue, sans qu'on osât les contredire, parce qu'on sentait derrière eux Rochefort et Drumont. Puis, du renfort leur était venu, surtout Cavaignac et Humbert.

L'ancien rédacteur du *Père Duchêne*, depuis qu'il avait reçu, comme président du Conseil municipal, un amiral russe à l'Hôtel de Ville, se croyait l'un des gar-

(1) *Libre Parole* du 17 novembre 1897 : « Scheurer est un misérable auquel tout le monde a le droit de cracher son mépris. » Le 20 : « Vieux satyre, turpide, insondable canaille..., etc. » Mêmes injures à l'adresse de Monod et de Leblois, à la mienne.

(2) *Autorité*, *Jour* et *Patrie* du 18 novembre ; *Croix*, etc.

diens de la patriotique alliance. Instruit, intelligent, orateur vigoureux, rompu aux affaires, il s'était imposé malgré son sanglant passé, tout en continuant à inquiéter, socialiste d'étiquette et ministériel par intermittence. Il se porta garant d'Esterhazy ; il tient de source sûre des preuves du crime de Dreyfus ; il raconte, par le détail, les méfaits du Syndicat. S'il n'est plus en mesure de faire connaître à ses ennemis « le goût des bons pruneaux de six livres (1) », il les remplace par des calomnies non moins meurtrières.

Plus discret, d'autant plus redoutable, Cavaignac menait la même campagne. Nulle ambition plus âpre, plus tenace, servie par une belle force de travail, mais cerveau étroit et sans humanité. Du parti modéré dont il avait été l'ornement, il était passé au radicalisme. Tout enfant, sa mère lui avait dit : « Tu seras Président de la République ! » Déroulède le lui avait répété (2). Il suivait son rêve, l'œil fixé sur l'Élysée, marchant sur ses idées et ses amitiés d'autrefois, bilieux, haineux, justicier de profession, d'autant plus vertueux que la Vertu fauchait d'embarrassants rivaux. Cette hautaine intransigeance s'accommodait de complicités, à peine cachées, avec les boulangistes de la Chambre, au dehors, avec les antisémites. On lui croyait une conscience rigide et la connaissance de tous les secrets du ministère de la Guerre, où il avait passé quelques mois. En fait, il n'avait pas vu le dossier de Dreyfus ; mais, cousin de Du Paty et ami particulier de Mercier et de Boisdeffre, il répétait leurs propos, d'un ton sec et tranchant, surtout la légende des aveux. Il incriminait les hésitations de Billot (moyen commode de se créer une clien-

(1) *Père Duchêne* du 22 germinal an 79 (12 avril 1871).
(2) Chambre des Députés, séance du 8 février 1893.

tête militaire) et réclamait l'arrestation, en bloc, du Syndicat. Il y croyait, ou feignait d'y croire (1). Pour en finir avec cette entreprise scélérate, il suffisait d'envoyer une douzaine d'individus à Mazas. Il l'eût fait comme il le disait (2).

Cette propagande enragée de Cavaignac fut décisive; il savait comme pas un l'art subtil de « travailler » les couloirs. Presque tous les radicaux vinrent à lui. Ils s'étaient fort diminués pendant leur passage au pouvoir, cherchaient un programme (3) : le patriotisme adjectival leur en tiendra lieu. Ils avaient la haine des congrégations et glissèrent à leur piège.

Cavaignac ne connaissait pas Du Lac, seulement Boisdeffre; mais, par Boisdeffre, c'était le Jésuite qui le faisait parler.

Albert de Mun, à droite, était un autre porte-parole des Jésuites, mais conscient; il était l'intime ami de Du Lac, en correspondance suivie avec lui, le visitant souvent dans sa cellule, l'interprète éloquent de la politique du Gésu à la tribune. Il l'habillait d'une éloquence harmonieuse et qui semblait généreuse, comme le chrysocale paraît de l'or.

Drumont, souvent, l'avait malmené pour ses relations avec la haute banque juive; mais, avalant l'injure, l'héritier de Montalembert s'était réconcilié avec le successeur de Marat.

Toute la droite catholique, monarchistes impénitents

(1) Il dira, plus tard, à Du Paty : « Le Syndicat se brisera, contre moi, Cavaignac, comme contre ce mur. » (*Instr. Tavernier*, 13 juillet 1899.)

(2) Il le proposera, l'année d'après, à Brisson.

(3) C'est ce que Waldeck-Rousseau leur avait dit, à Reims, le 24 octobre 1897, dans un discours qui fit grand bruit : « Le radicalisme a tellement perdu sa raison d'être, qu'il ne paraît même pas avoir gardé la mémoire de son programme. »

ou ralliés, plus ou moins gangrenés d'antisémitisme, suivit.

Quelques royalistes seulement déploraient ces violences, le vieux Buffet, au Sénat, et son ancien secrétaire, Eugène Dufeuille, qui avait remplacé Othenin d'Haussonville auprès du duc d'Orléans. Ce délégué du prétendant était resté libéral ; démocrate de tempérament et d'esprit, il refusait de renier la Révolution. L'antisémitisme lui faisait horreur, comme un retour honteux au moyen âge. Il croyait Dreyfus innocent et osa le dire à son prince. Il eût souhaité que ce successeur de tant de rois ne laissât pas à quelques républicains cette belle cause, qu'il s'en emparât, faisant tomber les préventions, repoussant le joug de l'Église et replaçant, à l'exemple de ses ancêtres, le trône sur l'autel.

Entre la droite et la gauche flottait le centre, tout à coup désemparé, dérangé dans ses calculs par la soudaine tempête, préoccupé seulement des élections prochaines et de sauver son Méline.

Je sentis bientôt, chez mes plus anciens amis, une sourde colère ; ils m'accusaient d'avoir entraîné, débauché Scheurer.

Le petit groupe socialiste, si uni jusqu'alors et si actif, s'arrêta pour ne pas se diviser. Jaurès hésitait encore à abjurer publiquement son ancienne erreur : « Dreyfus réhabilité, c'est l'opportunisme qui remonte ; Dreyfus accusé, c'est la réaction cléricale qui triomphe ; voilà le sens social que les intérêts donnent à la lutte (1) ». Pourtant, son cœur, sa raison, son éloquence avaient choisi. Il multiplia les efforts pour convaincre ses amis. Mais la plupart refusèrent de s'engager, les uns parce qu'ils étaient las de sa brillante suprématie ; les autres

(1) *Petite République* du 11 décembre 1897.

par calcul, eux aussi dominés par le souci électoral, pour ne pas se brouiller avec Rochefort; d'autres, enfin, par un manque de clairvoyance dont ils s'accuseront plus tard. Guesde, Groussel, Rouanet, le coiffeur Chauvin, Gérault-Richard, furent presque seuls à discerner le devoir et l'intérêt supérieur. Pelletan, couramment, dénonçait le Syndicat, s'irritait qu'on eût osé rappeler le souvenir de Calas et évoquer le grand nom de Voltaire à propos de cette affaire suspecte (1). Le gros du parti, avec Millerand et Viviani, se rapprocha de Cavaignac.

Plusieurs anciens ministres, modérés ou radicaux, notamment Ribot et Bourgeois (2), avaient déjà douté de la culpabilité de Dreyfus. Leur autorité était grande, comme leur talent. L'eussent-ils exercée à temps, il leur eût été aisé de retenir leurs troupes. Surtout, l'intervention de Bourgeois eût été efficace. Il y eut une heure où, d'un mot, il eût pu retourner les événements. Mais il laissa fuir cette heure rapide, soit indécision, soit faiblesse. L'exemple de Scheurer n'était pas pour lui faire envie ; il s'en confessait : « Le courant est trop fort ; il emportera tout ; je ne veux pas être emporté (3) .» Ribot non plus ne voulut pas nager contre le fleuve.

(1) *Dépêche* du 5 décembre 1897 : « On reconnaîtrait bien peu dans la savante tactique du Syndicat les cris poignants d'un grand cœur ulcéré. »

(2) Voir t. II, 182.

(3) Dans la même séance où Billot lut sa déclaration, Bourgeois, au cours de la discussion du budget, prononça, sur l'audace croissante des Congrégations, un discours dont la Chambre, très remuée, ordonna l'affichage. Il y signalait la toute-puissance des influences catholiques dans l'armée, les officiers, de peur de compromettre leur avancement, s'empressant d'aller à la messe, envoyant leurs enfants chez les moines. L'ex-lieutenant-colonel du Halgoët protesta « énergiquement contre ces paroles, au nom de l'honneur des chefs de l'armée ». (16 novembre 1897.)

Brisson, de son fauteuil, attendit, pour découvrir le complot clérical, qu'il fût par lui frappé et meurtri. Il avait fait de la politique de l'Église et des moines l'étude acharnée d'une partie de sa vie. Il refusa toujours de croire à la sincérité des ralliés qu'il appelait les « perfides », et quand les Pères Blancs, autour du cardinal Lavigerie, entonnèrent la *Marseillaise*, il n'en fut pas charmé, mais effrayé. Il pensait volontiers que la tolérance n'est pas due aux intolérants et m'a reproché d'avoir réclamé « l'Édit de Nantes des partis » pour ceux qui l'avaient violé (1). Mais il croyait que Dreyfus avait été justement condamné, ne se souciait pas encore qu'il l'eût été en violation de la loi et redoutait des complications diplomatiques. L'année précédente, il avait engagé Castelin à renoncer à son interpellation (2).

Et tous écoutaient avec inquiétude le tumulte croissant du dehors, les menaces de Drumont. Comme toutes les tyrannies, celle de la presse est insatiable. Moins elle trouve de résistance, plus elle exige. Bientôt, le silence des représentants du peuple ne lui suffira plus. Se taire, c'est refuser de prendre parti contre les traîtres (3).

VIII

La violence des passions déchaînées effraya surtout les ministres. Ils avaient cru désarmer les hostilités en déclinant l'honneur de faire eux-mêmes la revision.

(1) H. Brisson. *La Congrégation*. 14 et 15.
(2) Séance du 19 décembre 1898 ; récit de Castelin, confirmé par Brisson.
(3) *Libre Parole* du 17 novembre 1897.

C'était donner à comprendre qu'à les dénoncer, eux et le Président de la République, comme les complices secrets des défenseurs de Dreyfus, on obtiendrait tout de leur faiblesse. Drumont raconte que Scheurer, par deux fois, s'est rendu à l'Élysée pour y plaider la cause du juif ; aussitôt Félix Faure fait prier Scheurer de démentir l'offensante information (1). Turrel, ministre des Travaux publics, cause au Sénat avec Scheurer ; Drumont s'en indigne ; le ministre s'excuse, explique qu'il s'est borné à demander à son vieil ami l'adresse d'un pâtissier (2). Et l'on fera marcher Billot, littéralement, à coups d'injures.

Dès le lendemain de sa déclaration à la Chambre, les « patriotes » s'étaient déchaînés contre lui. Ce n'est pas insulter l'armée que d'en traiter le chef de « fantoche » et de « faussaire », ou de « vieillard sans honneur (3) ». Bien plus, il est le complice de Scheurer et le mien ; nous avons payé ses dettes (4) ; il a autorisé le frère aîné de Dreyfus à construire à Belfort, en pleine zone militaire, un château qui est le repaire des espions allemands (5) ; ses collègues écœurés (Méline, Barthou) vont le chasser du ministère (6) ; c'est un voleur ; il a volé l'argent des fonds secrets, près de cent mille francs (7).

Cette dernière accusation, c'était celle qu'Esterhazy avait connue d'Henry, de Guénée, qui la lui précisa à

(1) *Mémoires* de Scheurer ; *Libre Parole* du 24 novembre 1897.

(2) *Mémoires* : *Matin* du 23.

(3) *Intransigeant* et *Libre Parole* des 17, 18, 19, 20, 23, 25, 28 novembre, etc. Le *Jour*, la *Patrie*, l'*Écho de Paris* et l'*Éclair* sont aussi durs sans être aussi injurieux.

(4) *Libre Parole* du 24, *Intransigeant* du 25.

(5) *Intransigeant* du 19, du 21 ; *Libre Parole* du 28, etc. Billot envoya à l'*Agence Havas* une note pour établir que cette maison se trouve en dedans du mur d'enceinte.

(6) *Intransigeant* du 20, *Libre Parole* du 24, *Jour*, etc.

(7) *Libre Parole* du 28.

plusieurs reprises, avec des détails, pour qu'il la colportât dans ses journaux (1).

Billot, d'abord, ne comprit pas d'où venait le coup, pourquoi ces mêmes gens lui faisaient un crime d'avoir ordonné une enquête et à Esterhazy un titre d'honneur de l'avoir réclamée. Bientôt, une indiscrétion l'édifia. Rochefort raconta la visite qu'il avait reçue d'un officier supérieur, mais sans le nommer, sinon dans des conversations particulières (2). Selon le sort commun des secrets, le nom de Pauffin ne tarda pas à être imprimé : il avait parlé au nom du général de Boisdeffre lui-même ; quel contraste entre « la courageuse initiative du chef de l'État-Major et l'hésitation équivoque du ministre (3) » !

Ainsi, Boisdeffre avait traité avec l'*Intransigeant*, et c'était au lendemain de la visite de Pauffin que Rochefort, commentant ces confidences, avait écrit : « Dans cette sale affaire, il y a, au moins, deux traîtres : Dreyfus, qui a livré la France à l'Allemagne ; Billot, qui trahit ouvertement l'armée dont l'honneur lui est confié. » Il avait exprimé aussi le regret qu'Esterhazy n'eût pas souffleté « cette venimeuse baderne (4) ».

Encore mal habitués aux coups de cravache de l'État-Major, des députés, plusieurs sénateurs, firent des observations à Méline. Est-ce l'impartiale enquête qui a été promise, qui peut, seule, mettre un terme au trouble des esprits ? Que devient la discipline si le chef de l'État-Major général fait injurier par la presse le ministre

(1) *Dép. à Londres*, 5 mars 1900.
(2) *Jour* (antidaté) du 18 novembre 1897, *Patrie*, etc.
(3) *Presse* (antidatée) du 18.
(4) *Intransigeant* (antidaté) du 17. — Rochefort, dans un flot d'injures, dénonçait encore Billot comme le complice de « l'encagé de l'île du Diable », de « Kestner, dit Moule à gifles », et de « Reinach, dit Boule-de-Juif.. Cette culotte de peau a un derrière à la place du cœur. »

de la Guerre ? Un tel scandale, s'il n'est aussitôt réprimé, on va le porter à la tribune.

Billot, peut-être, eût dévoré l'injure : Méline ne redoutait rien tant qu'un nouveau débat sur l'insupportable affaire. Pourtant, quelques ministres ne cachèrent pas leur mécontentement. Darlan, surtout, qui n'était pas des pires aveugles, osa dire que l'écriture du bordereau était identique à celle d'Esterhazy. Billot répondit : « On a tué un traître à travers le bordereau (1). »

Boisdeffre, interrogé par Billot, ne nia pas que Pauffin fût allé chez Rochefort, mais démentit que ce fût par son ordre. Il le prit de très haut : les officiers de l'État-Major, l'armée tout entière s'irritent d'être si mal défendus. Il plaida à peine, menaça.

Le Conseil des ministres décida que Boisdeffre lui-même, pour écarter les soupçons que lui valaient les éloges de Rochefort et de Drumont, frapperait de trente jours d'arrêts de rigueur le chef de son cabinet. D'autre part, Billot révoqua Forzinetti de ses fonctions au Cherche-Midi (2) pour avoir commis précédemment la même faute que Pauffin, et être allé, lui aussi, chez Rochefort. Celui-ci, comme pour Pauffin, avait livré le nom de son visiteur, malgré la parole d'honneur engagée (3).

(1) La *Dépêche* du 21 novembre 1897 attribue un propos analogue à un ministre : « Quand il serait prouvé que le bordereau n'est pas de la main de Dreyfus, nous répéterons encore que le condamné de l'île du Diable a été justement frappé. »

(2) Conseil des ministres du 18 novembre. Le décret est antidaté de la veille.

(3) Pour Pauffin, Rochefort dit lui-même qu'il s'était engagé à taire le nom de son visiteur (*Jour* du 18 novembre). — C'est Forzinetti qui déclare que Rochefort avait pris le même engagement à son égard, qu'il lui donna « sa parole d'honneur ». (Lettre du 31 octobre à Kératry, dans le *Journal* du 19 novembre.)

Ainsi sera pansée l'humiliation infligée à Boisdeffre; les défenseurs de Dreyfus ne pourront triompher de la déconvenue des protecteurs d'Esterhazy, et Billot apparaîtra, au-dessus des passions, comme l'arbitre serein, l'homme de la justice distributive.

Il y avait plus d'un an que Forzinetti avait été dénoncé, une première fois, pour cette visite et mis en demeure par Saussier de donner sa démission. Il l'avait donnée, mais elle n'avait pas été acceptée. On l'avait gardé tout ce temps, pour l'empêcher de crier trop haut. Maintenant, il n'y avait plus de raison de le ménager.

Forzinetti se vengea, lui aussi. Il fit, dans le *Figaro* (1), le récit de la captivité de Dreyfus au Cherche-Midi, attestant l'innocence du prisonnier qu'il avait observé pendant de longs jours et dont la douleur l'avait convaincu. D'ailleurs, cette conviction, beaucoup la partagent avec lui dans les hautes sphères militaires (Saussier, d'autres encore). « Mais la lâcheté humaine les a empêchés de le dire hautement et publiquement ; je n'ai pas voulu être du nombre. »

Ce simple récit fit verser des pleurs, opéra quelques conversions ; Rochefort et Drumont s'appliquèrent aussitôt à déshonorer ce témoin émouvant. On l'avait vu dans les cercles; il en résulte que, vendu à la famille de Dreyfus, il commandite ces tripots et qu'il y joue l'argent de la corruption (2). Le vieux soldat provoqua

Cela est confirmé par Bernard Lazare et n'a pas été démenti par Rochefort. — La dénonciation publique de Rochefort contre Forzinetti datait d'une vingtaine de jours. (*Intransigeant* du 31 octobre.) A la suite de cet article, Forzinetti avait été interrogé par le général de Pellieux, commandant le département de la Seine. Il ne se défendit pas, convint de tout, dit que Dreyfus était innocent. (5 novembre.)

(1) 21 novembre 1897.

(2) *Libre Parole*, *Intransigeant*, *Patrie*.

Rochefort qui déclina la rencontre « avec un infirme (1) ». Forzinetti avait été blessé à la jambe, mais était très solide. Il traita Rochefort de « lâche ».

Cependant, Boisdeffre n'avait pas accepté sans résistance la punition de Pauffin. Son entretien, à ce sujet, avec Billot tourna à une scène violente. Du vestibule, on entendit les cris des deux hommes, « des coups de poing sur la table », la tempête de leur colère (2). Henry informa Esterhazy qui, devenu l'inséparable du beau-frère de Rochefort, fit révéler l'incident par le *Jour*. Exaspéré jusqu'à la déraison, Billot voulut se battre en duel avec Boisdeffre, son subordonné ; on eut de la peine à l'en dissuader. Il comprit finalement ce qu'on voulait de lui : qu'il abandonnât l'enquête à Boisdeffre, partant à Henry. Il y consentit, se consola par des phrases. Aux obsèques du général de Jessé, il compara l'armée au soleil « dont les taches, loin d'assombrir sa lumière, donnent à ses rayons une plus éclatante splendeur (3) ».

C'était le règne du chantage. D'ailleurs, les maîtres chanteurs se menaçaient entre eux. Henry tient Esterhazy, qui ne le lâche pas. Drumont se défend d'être des amis d'Esterhazy (4) ; prompt à la riposte, celui-ci l'accable ostensiblement de leur vieille intimité.

Le tumulte descendit bientôt dans la rue. Les jeunes gens des cercles catholiques, Guérin et sa bande, des

(1) *Intransigeant* du 21 novembre 1897.

(2) *Jour* antidaté du 21 ; *Libre Parole* du 23. Ces deux journaux placent la scène au 19 novembre.

(3) 26 novembre.

(4) *Libre Parole* du 17 : « Le commandant Esterhazy n'est pas de nos amis ; il a été le témoin de Crémieu Foa contre moi, ce qui prouve, tout au moins, qu'il n'était pas animé de sentiments antisémites bien violents. » — Voir t. II, 55.

badauds, se réunirent dans un « meeting d'indignation (1) ». Les organisateurs nous avaient convoqués, Scheurer et moi. Nous déclinâmes l'invitation et l'assemblée nous flétrit. Les discours roulèrent sur ce thème : « Des hommes à la solde de l'Allemagne ont entrepris d'enlever à nos soldats la confiance qu'ils ont dans leurs chefs et de détruire l'armée (2) ». Le poison pénétrait. On vota que les juifs fussent exclus de l'armée et des fonctions publiques. Des étudiants, en marche sur le Sénat, pour y huer Scheurer, furent dispersés par la police. La laideur de cette jeunesse, qui avait remplacé par la haine les belles passions d'autrefois, attrista seulement quelques vieillards. Un premier vent d'émeute passa sur Paris.

Ainsi les choses tournaient à souhait pour Esterhazy. Pendant tous ces jours, il se divertit beaucoup. Ses idées noires, de fuite ou de suicide, qui lui reviendront, s'étaient dissipées. Le bruit énorme qui se fait autour de lui, l'agitation fiévreuse de tout un peuple à son sujet, le retentissement du drame, dont il est le héros, à travers le monde qui, tout de suite, prit feu, oublia tout pour suivre avec passion l'étonnant spectacle que la France va de nouveau donner ; son nom dans tous les journaux du globe et sur toutes les bouches ; l'ardeur des milliers et des milliers de braves gens qui ont surgi pour sa défense, de qui, la veille, il était inconnu et qui le célèbrent comme la victime et le martyr des juifs détestés ; les chefs les plus illustres de l'armée s'engageant avec lui et entraînant l'armée avec eux ; le ministre de la Guerre, tout à tour défié, fouaillé quand

(1) Le 21 novembre, au Gymnase Pascaud.

(2) Discours de Dubuc. Le vicomte d'Hugues, député, et Millevoye prirent également la parole. (*Temps*, *Matin*, *Libre Parole*, etc., du lendemain.)

il fait mine de ne pas le protéger suffisamment, qui traite avec lui de puissance à puissance ; le chef de l'État plus insolemment encore défié et plus vite encore humilié ; le Gouvernement, qui, jusqu'alors, a marché de succès en succès, tout à coup arrêté, paralysé devant le fossé entr'ouvert, et qui le devra sauter ; quiconque doute de lui, le traître, aussitôt honni comme un traître ; sa cause devenant celle des patriotes ; ses plus insolents mensonges promus au rang d'intangibles vérités ; son rêve de haine et de vengeance, le furieux rêve de toute sa vie, enfin réalisé et au delà de toute espérance ; « toutes ces canailles », « ces grands chefs ignorants et poltrons », « la belle armée de France » et « cette France maudite » qu'il avait souhaité de voir s'abîmer seulement dans l'incendie « d'un rouge soleil de bataille », sombrant, pour le sauver, dans l'imbécillité : que de sujets d'orgueil et d'âpre joie ! Il respirait à pleins poumons cette atmosphère de gloire infâme ; nul César, Néron lui-même devant Rome en feu, n'avait goûté pareille volupté. Ce bandit était poète à sa manière et ne manquait pas de philosophie : être, comme il en avait conscience, un immonde gredin, et occuper le monde de son nom, se faire acclamer par le pays de Turenne et de Hoche en l'éclaboussant de ridicule et de honte, c'était une jouissance incomparable d'artiste, et son infini mépris des hommes était pleinement satisfait.

IX

Le jour même où Mathieu Dreyfus dénonça Esterhazy, Schwarzkoppen fut reçu par Félix Faure en audience

de congé. Il lui déclara qu'il n'avait jamais connu Dreyfus. Le soir, il partit pour Berlin (1).

C'était, en langage diplomatique, l'aveu formel de ses rapports coupables avec Esterhazy. Boisdeffre ou Henry, en conséquence, firent raconter, dans leurs journaux, que le Syndicat avait projeté de déférer le serment à Schwarzkoppen au sujet de Dreyfus ; l'officier allemand « a préféré s'éloigner que se parjurer (2) ». Rochefort trouva que cela faisait « grand honneur au colonel prussien (3) ».

Une telle impudence, tant de mensonges répandus par la presse, indignèrent Schwarzkoppen. Il eût voulu parler, dire publiquement la vérité. Mais l'Empereur, le chancelier (Hohenlohe), le général de Schlieffen, en jugèrent autrement. Ils s'étaient persuadés qu'ils n'avaient pas le droit de prendre une telle initiative, de trahir le traître. Si le témoignage de Schwarzkoppen est réclamé par le gouvernement français, il sera autorisé à déposer, soit devant l'ambassadeur de France à Berlin, soit devant une autorité judiciaire (4). D'ici là, le gouvernement allemand se bornera à affirmer au gouvernement français qu'il n'a jamais connu le prisonnier de l'île du Diable.

A la première réception diplomatique (5) qui suivit le départ de Schwarzkoppen, le comte de Munster avait renouvelé, en effet, ses précédentes déclarations. C'était le lendemain du jour où le nom d'Esterhazy avait éclaté. Le vieil ambassadeur parla avec force, se redres-

(1) 15 novembre 1897. — L'audience eut lieu dans l'après-midi ; la lettre de Mathieu fut écrite dans la soirée.

(2) *Intransigeant* et *Patrie* du 24 novembre.

(3) *Intransigeant* du 24.

(4) Déclaration de Schwarzkoppen au docteur Muhling (*Cass.*, I, 460, Monod).

(5) Mercredi 17 novembre 1897.

sant dans sa haute taille, détachant chacune de ses paroles, le geste bref, les yeux dans les yeux d'Hanotaux. Il dit que Schwarzkoppen « protestait, sur l'honneur, n'avoir eu, ni directement ni indirectement, aucune relation avec Dreyfus ». Lui-même, jusqu'à ces derniers jours, il n'avait jamais entendu parler d'Esterhazy. Il n'était pas vraisemblable que le bordereau eût été trouvé dans la chancellerie de son ambassade (1). Cela voulait dire que son ancien attaché n'avait pas reçu le bordereau, ce qui était exact.

Hanotaux convient qu'il ne mit pas en doute la sincérité de l'ambassadeur, parlant au nom de son souverain (2). Bien plus, « s'il a eu, précédemment, l'impression que des tentatives ou des manœuvres d'espionnage ont pu avoir lieu, par les agents spéciaux, au désu des ambassadeurs (3) », l'objection, plausible hier, aujourd'hui ne résiste pas au fait brutal du rappel de Schwarzkoppen. Si Boisdeffre et Henry en ont compris la signification, elle ne lui a pas échappé (4).

(1) *Cass.*, I, 392, Paléologue : 644, Hanotaux. — Paléologue dépose « au nom du ministre des Affaires étrangères. »

(2) *Cass.*, I, 392, Paléologue.

(3) *Cass.*, I, 644, Hanotaux.

(4) Il en fait lui-même l'aveu, d'une manière indirecte, détournée, mais qui n'en est, peut-être, que plus significative. Il raconte comment il fut ému, le 6 janvier 1895, par le brusque rappel de Ressman, ambassadeur d'Italie, coïncidant avec la démarche de Munster auprès de Casimir-Perier. « Ces deux faits, rapprochés, ont dû et devaient émouvoir le gouvernement » (*Rennes*, I, 222). En d'autres termes, le gouvernement devait croire à la parole de Munster affirmant que Schwarzkoppen n'avait pas connu Dreyfus, et interpréter le départ de Ressman comme la preuve des rapports de Panizzardi avec le condamné. En effet, Hanotaux explique un peu plus loin sa pensée : « Je dois ajouter, d'ailleurs, que le rappel de M. Ressman n'avait rien à faire avec l'affaire Dreyfus ; il s'agissait de démêlés (on l'a su plus tard) entre le président du Conseil, ou le ministre des Affaires étrangères d'alors, et M. Ressman ; à ma connaissance, le

Hanotaux a toujours eu des doutes sur la culpabilité de Dreyfus : en 1894, il a supplié Mercier de ne pas engager l'affaire ; il a dit, plus tard, qu'elle était le malheur de sa vie. Il a l'habitude des textes : il a pu comparer les écritures. Il est diplomate : il sait la valeur des mots, celle de la communication qu'il vient de recevoir. Entre tous les collaborateurs de Méline, c'est l'intelligence la plus cultivée et la plus fine. Des excuses que peuvent invoquer les lecteurs du *Petit Journal*, laquelle cet académicien pourrait-il alléguer ?

L'autre jour, Henry, causant avec Paléologue, a fait allusion aux lettres de l'Empereur allemand (1). Une autre fois, Henry a récité à Paléologue la lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen (2). Lequel de ces faux aurait convaincu l'historien de Richelieu ?

Nul plus que lui n'a été grandi par les événements, par l'Alliance russe. A cette date (17 novembre), son intervention serait décisive. Rien que la menace de sa démission ferait pencher la balance. Il n'a qu'un mot à dire : qu'il ne saurait, au nom de la France, donner à entendre à un ambassadeur, qui a fait auprès de lui une démarche solennelle, qu'il le tient pour un fourbe. Il se tait. Assurément, les communications qu'il reçoit, il ne les garde pas pour lui ; correctement, il les transmet à Billot, en informe Méline et Félix Faure. Mais juger entre Dreyfus et Esterhazy n'est pas de son emploi.

pel de M. Ressman, qui offrait une coïncidence extrêmement singulière, n'avait cependant trait en quoi que ce soit à l'affaire qui nous occupait à ce moment-là. » (I, 223.) La coïncidence du rappel de Schwarzkoppen, en 1897, était plus « singulière » encore.

(1) *Cass.*, I, 393, Paléologue.

(2) Paléologue place cette conversation en septembre ou octobre, l'autre dans les premiers jours de novembre.

Sachant ce qu'il sait, il affecte encore de trouver cette affaire « ténébreuse (1) », indéchiffrable. Et, surtout, elle ne le concerne pas. Le « nihil humani », en devenant ministre, il l'a oublié.

X

Paléologue alla, de sa part, porter à Henry la déclaration de Munster, ainsi qu'une dépêche, un peu antérieure, du chargé d'affaires de France à Vienne : « Schwarzkoppen n'a pas eu de relations avec Dreyfus ; il en donnera, avant de partir, sa parole d'honneur au ministre de la guerre ; le gouvernement allemand ignore nécessairement si Dreyfus a eu quelques relations suspectes avec un agent d'une autre puissance (2). »

Henry écouta le jeune diplomate, puis objecta : « Nous n'avons jamais dit que Dreyfus eût des rapports directs avec l'Allemagne ; vous savez bien que Panizzardi était l'intermédiaire (3). » — Il avait répandu les deux versions qui eussent dû s'infirmer, mais qui se fortifiaient l'une l'autre. — « Que faites-vous, reprit Paléologue, de la dépêche du 2 novembre ? » (la dépêche chiffrée, d'une

(1) *Cass.*, I, 459, lettre, du 26 novembre 1897, à Monod : « Je m'efforce de voir, de savoir et de prévoir. Mais, vraiment, il faut plus qu'une conscience ferme, il faut une lumière supérieure pour vous guider dans toutes ces ténèbres. »

(2) Dépêche du 5 novembre 1897 (*Cass.*, I, 390.) — Le prince Lichnowski, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Vienne, racontait que Schwarzkoppen, son ami personnel, lui avait affirmé n'avoir jamais eu aucune relation avec Dreyfus. (*Cass.*, I, 460, Monod.)

(3) *Cass.*, I, 390, Paléologue.

sincérité criante, où Panizzardi, dès la première heure, rend compte à son État-Major que ni lui ni Schwarzkoppen n'ont connu Dreyfus). Alors, pour convaincre son interlocuteur, Henry ouvre son coffre-fort, en sort divers documents et les étale sur son bureau. D'abord, il commente le rapport d'un autre attaché militaire (ni l'Allemand ni l'Italien) « où il est question des rapports de Dreyfus avec un agent prussien (Schmettau) en Belgique (1) ». Donc, l'intermédiaire n'est déjà plus Panizzardi. A ce moment, entre Gonse. Même dialogue. Même objection de Gonse (que Dreyfus n'a pas été en relations directes avec Schwarzkoppen), et même riposte de Paléologue. Henry, qui voit patauger Gonse, intervient, mais pour « couper court » à l'entretien. Il parle, « avec un certain trouble », des pièces qu'il a tirées de sa caisse pour les montrer à l'envoyé d'Hanotaux, mais il ne les montre pas (2).

Tout cela (les lettres de l'Empereur allemand, la prétendue lettre de Panizzardi, ces versions contradictoires, cet embarras) eût dû paraître suspect à Paléologue, diplomate informé, psychologue délicat, et d'esprit droit. Mais il estimait Gonse et croyait à l'impeccable loyauté du bon et rude soldat que lui paraissait Henry. Au surplus, il pensa que cette affaire était très embrouillée et n'éprouva pas le besoin d'en démêler les fils.

La seule pièce qu'Henry ait fait voir (ou qu'il ait lue) à Paléologue était le brouillon d'une note du colonel Schneider, attaché militaire autrichien. Ce brouillon, chiffon informe, ne portait ni date ni signature ; il avait été ramassé, à l'ambassade d'Autriche, pendant l'automne

(1) *Cass*., I, 563, Gonse.
(2) *Cass*., I, 390, Paléologue.

de 1896, lors des polémiques qui suivirent la fausse nouvelle de l'évasion de Dreyfus et précédèrent l'interpellation de Castelin. Schneider relatait, dans ce rapport, les propos, favorables à Dreyfus, qu'avaient tenus les deux attachés allemand et italien ; mais l'Autrichien restait sceptique : il continuait à croire que le juif avait été à la solde « des bureaux confidentiels allemands de Strasbourg et de Bruxelles (1) ».

1 « On avait déjà émis bien des fois pareille supposition, écrivait Schneider, que le traître est autre que Dreyfus, et je ne serais pas revenu là-dessus si, depuis un an, je n'avais appris par des tierces personnes que les attachés militaires allemand et italien avaient soutenu le même thème dans les salons à droite et à gauche. Je m'en tiens toujours et encore aux informations publiées par le *Temps* au sujet de l'affaire Dreyfus. Je continue à les considérer comme justes et estime que Dreyfus a été en relations avec des bureaux confidentiels de Strasbourg et de Bruxelles, que le grand État-Major allemand cache avec un soin jaloux même à ses nationaux. » — Ce brouillon, en allemand (nº 66 du dossier secret), fut produit par Cuignet devant la Cour de cassation (I, 367) ; puis commenté par Mornard (I, 583). Mercier en avait une copie (en traduction) qu'il porta à Rennes, dont le greffier donna lecture et qui fut versée au dossier. « Quelle est la date de cette pièce ? » demande le président du conseil de guerre. — « 30 novembre 1897 », répond Mercier (I, 76). Dès qu'il connut cette déposition, le colonel Schneider, qui était malade à Ems (il mourut quelques mois après), télégraphia au *Figaro* pour protester : « La lettre du 30 novembre 1897, attribuée à moi, est un faux. » (17 août 1899.) Il expliqua ensuite, dans une lettre du 22 août, en quoi consistait le faux : « Le 30 novembre 1897, mon opinion était *absolument contraire* à celle qui se trouve exprimée dans la pièce en question. L'apposition de la date susdite et de ma signature au texte que l'on m'attribue constitue un faux. Ce faux subsisterait dans le cas où, ce dont je ne puis juger sans l'avoir sous les yeux, le texte lui-même émanerait de moi à une autre date » (*Rennes*, I, 144, 145). — Roget, malgré ce démenti, chercha à tirer argument de la pièce ainsi falsifiée (I, 281). Le commandant Rollin, alors chef du Service des renseignements, déposa qu'il avait vu la note dans son texte allemand, « mais qu'il ne savait pas qui en avait fait la traduction ». Enfin, Mercier ayant refusé de dire par qui il avait été mis en possession de la copie

Schneider, depuis lors, avait changé d'opinion : il avait acquis (de Schwarzkoppen et de Panizzardi) la certitude que Dreyfus était innocent et que le traître, c'était Esterhazy.

Henry, quelques jours plus tard, data du 30 novembre 1897 ce brouillon de 1896 et y ajouta la signature de Schneider. Il avait fabriqué, peu avant, pour mettre l'attaché allemand en contradiction avec lui-même, un prétendu rapport d'agent : « Schwarzkoppen soupçonne Auguste (un domestique) d'avoir dérobé sur son bureau le document écrit par Dreyfus (1) », — le bordereau que l'attaché allemand n'avait jamais reçu. Ainsi l'État-Major avait jusqu'à trois systèmes différents de la culpabilité de Dreyfus, et Henry avait établi des faux pour chacun d'eux.

Billot savait à quoi s'en tenir. La semaine d'après (2), Munster revint chez Hanotaux et réitéra avec encore plus de force ses dénégations (3).

XI

Ce fut le tour, ensuite, de l'ambassade d'Italie.

Déjà, dans une note officielle, le gouvernement de

qu'il avait produite, (II, 23), le président du conseil de guerre coupa court au débat. Il ajouta, à tort, que la date du 30 novembre 1897, inscrite sur la pièce, était celle « de l'entrée au Service des renseignements » (II, 24). En effet, comment expliquer que le brouillon d'un rapport d'octobre ou de novembre 1896 ne fût parvenu à l'État-Major que le 30 novembre 1897? Au surplus, c'est le 17 novembre 1897, qu'Henry montra à Paléologue le brouillon de Schneider. (*Cass.*, I, 390.)

(1) Note (inédite) du 5 novembre 1897. (*Dossier secret*).

(2) 24 novembre. Il observa (ce qui rassura Hanotaux), qu'une intervention publique de l'ambassade n'aurait que des inconvénients (*Dossier diplomatique*.)

(3) *Cass.*, I, 392, Paléologue.

Rome avait déclaré que Panizzardi n'avait été mêlé en rien à l'affaire du capitaine Dreyfus (1). Le marquis Visconti-Venosta, ministre des Affaires étrangères, le général Pelloux, ministre de la Guerre, le général Primerano, chef de l'État-Major, répétaient sans embarras, dans des entretiens particuliers, que le traître était Esterhazy (2). Ils s'étonnaient qu'une pareille erreur eût pu être commise et se montraient très résolus à ne pas laisser mettre l'Italie en cause.

Billot lui-même avait donné à Scheurer (de mémoire) le texte de la fausse lettre de Panizzardi, d'octobre 1896 (3). Scheurer ne s'en était pas tû, ni le faussaire ; Henry avait récité son faux à Paléologue, qui s'en étonna; à Esterhazy qui en fit des gorges chaudes ; à vingt journalistes qui, moins perspicaces, annoncèrent qu'au jour voulu Scheurer serait écrasé d'un « coup de massue ». Ils donnèrent des textes variés et inexacts de la pièce, mais d'où résultait que Panizzardi, écrivant à Schwarzkoppen, nommait Dreyfus, le « juif », comme étant à leur service.

Panizzardi avait conté à Tornielli la visite de Lemercier-Picard à Schwarzkoppen et comment le misérable s'était vanté d'avoir fabriqué cette lettre. Dès que les journaux en parlèrent, et de la pièce *Canaille de D...* qui lui était également attribuée, il dit à son chef que son honneur de soldat exigeait une protestation immédiate. L'ambassadeur n'en voulut laisser le soin à nul autre et se rendit aussitôt chez Hanotaux (4).

(1) Compte rendu du Conseil des ministres du 23 novembre.

(2) *Cass.*, I, 460, Monod. Le général Pelloux m'a fait la même déclaration, à Rome, au mois d'avril 1900.

(3) Voir t. II, 514. — La principale phrase de cette version fut publiée dans le *Cri de Paris* du 5 décembre 1897.

(4) 27 novembre 1897 (*Cass.*, I, 393, Paléologue.)

L'entrevue fut longue. Tornielli, avec sa courtoisie et sa fermeté habituelles, dit tout ce qu'il avait sur le cœur : son attaché n'a jamais entretenu de rapports avec Dreyfus ; les diverses lettres où Dreyfus « est désigné soit par son nom, soit par une initiale, soit par un appellatif quelconque n'émanent pas de Panizzardi ; dès lors, cet officier a raison de demander ou que l'on cesse d'en parler, et *surtout d'en faire usage*, ou bien qu'on l'entende ; ces pièces, il l'affirme sur l'honneur, sont l'œuvre d'un faussaire ». Aussi bien, « cette déclaration formelle, cette dénégation la plus absolue », Panizzardi les a consignées dans une note écrite, signée, que Tornielli remet à Hanotaux, et il en déposera, sous serment, quand et comme on voudra. L'attaché militaire rappelle à ce propos que son témoignage a été admis, réclamé, dans une autre affaire d'espionnage, en 1893, par le ministère des Affaires étrangères lui-même.

Hanotaux ignorait ce précédent. Dès le lendemain, Tornielli lui adressa une lettre explicite (1), où, renouvelant ses protestations, il rappelait les circonstances de cette affaire (2). Hanotaux expliqua alors qu'il n'était pas

(1) Lettre de Tornielli à Hanotaux, du 28 nov. 1898. (*Cass.*, I, 398), versée au dossier par Paléologue, d'ordre de Delcassé, certifiée conforme par Raindre, directeur des Affaires politiques. — C'est de cette lettre que Méline n'a pas hésité à dire, le 13 décembre 1900, à la Chambre : « On n'y établissait nullement le faux Henry. » Tornielli s'y exprimait en ces termes : « Le colonel Panizzardi demande qu'on l'entende sur la sincérité de ces pièces, qu'il déclare sur l'honneur ne pouvoir être que l'œuvre d'un faussaire. »

(2) Un sieur E. A. Chapus, inculpé de tentative d'escroquerie à Marseille, avait réclamé la déposition de Panizzardi. Develle, alors ministre des Affaires étrangères, transmit cette demande, par une note du 7 novembre 1893, à l'ambassadeur d'Italie (Ressman). Le 9, Ressman répondit que Panizzardi donnerait, par écrit, le témoignage qui lui était demandé. Le 6 décembre, Casimir-Perier, qui avait remplacé Develle au quai

en son pouvoir d'empêcher les racontars d'une presse pour laquelle il ne cachait pas son mépris (bien qu'il fût en rapports suivis avec de nombreux journalistes qui soignaient sa gloire) ; mais il promit qu'il ne serait pas fait usage d'une pièce que l'ambassadeur d'une puissance amie arguait de faux.

Au Conseil des ministres qui suivit, Hanotaux raconta son entrevue avec Tornielli (1), que Panizzardi avait donné à l'ambassadeur « sa parole de gentilhomme et de soldat ». Barthou demanda si le ministre des Affaires étrangères pouvait suspecter une telle parole. Hanotaux répondit affirmativement, cita des précédents.

Le faux resta le pivot de l'œuvre de mensonge.

XII

Ainsi, dès la fin de novembre, le gouvernement fut avisé, officiellement, que Schwarzkoppen et Panizzardi attestaient sur l'honneur n'avoir pas connu Dreyfus ; qu'ils avaient limité leur affirmation à Dreyfus, et que l'attaché italien, personnellement mis en cause, arguait de faux, prêt à en déposer sous serment, les deux principales pièces du dossier secret.

d'Orsay, transmit à Ressman les deux questions du juge d'instruction. Panizzardi répondit, le 9, par écrit et sa réponse fut produite au procès de Chapus. (*Cass.*, I, 399, lettre de Tornielli à Hanotaux.)

(1) *Cass.*, I, 644, Hanotaux. — Méline convient qu'Hanotaux le tint au courant (*Chambre des Députés*, séance du 13 décembre 1900) ; il ajoute (au sujet à la lettre de Tornielli) : « D'ailleurs, personne n'y ajoutait d'importance sérieuse au point de vue où l'on se place. »

Dès lors, ou bien Félix Faure, Méline, Hanotaux et Billot ont cru à la sincérité de ces déclarations, — et, de ce jour, ils vont sciemment mentir en proclamant que Dreyfus est coupable ; — ou ils ont cru que l'Empereur allemand, le Roi d'Italie, leurs ambassadeurs et leurs officiers étaient des menteurs, et intéressés à mentir.

Ils firent le silence sur les démarches des ambassadeurs allemand et italien. Bien plus, entre tant de démentis qui remplissaient la presse d'Outre-Rhin, ils n'en communiquèrent qu'un seul par une note officieuse (1) : « Il n'était pas vrai que l'Empereur Guillaume eût intercédé, naguère, par une lettre autographe, en faveur de Dreyfus, auprès de Casimir-Perier. » On insinuait ainsi (sans mensonge positif, puisqu'on se taisait de l'exact incident), que l'Allemagne, pour cause, s'était désintéressée de la condamnation du traître.

Jamais pays ne fut plus systématiquement trompé.

Les ambassadeurs de la République confirmèrent, dans leurs dépêches, les déclarations de Tornielli et de Munster.

L'étrange et horrible beauté du drame n'avait pas seulement ému les peuples, mais les souverains. La vieille Reine d'Angleterre écrivit à son petit-fils, l'Empereur allemand, pour savoir la vérité. Il répondit à « sa chère grand'mère » que Dreyfus était innocent, et la reine Victoria montra cette lettre à son amie, l'impératrice Eugénie, qui se passionna pour l'affaire. L'Empereur d'Autriche, celui de toutes les Russies (2),

(1) Note de l'*Agence Havas* du 29 novembre 1897. Le démenti de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* répondait à un article du *Rappel*.

(2) On a déjà vu (t. II, 542) que le ministre Witte doutait que Dreyfus fût coupable. L'Empereur de Russie aurait également exprimé un doute pendant l'un de ses séjours à la Cour de Copenhague. (*Svenska Dagbladet* du 21 novembre 1897.)

les Reines d'Italie (1) et de Hollande, les Rois de Danemark et de Suède, ceux des Belges et des Grecs, s'informèrent de même et furent également édifiés. L'Empereur d'Autriche avertit sa nièce, la duchesse d'Orléans (2), et le Roi d'Italie son neveu, le prince Victor-Napoléon (3). Le Pape voulut également savoir (4) et ses neveux allaient répéter dans Rome qu'Esterhazy était le traître. Quand le vieux roi Christian, père et aïeul de tant d'empereurs et de rois, apprendra l'acquittement d'Esterhazy, il laissera, de colère, tomber sa tasse et, pour la seconde fois de sa longue vie, il doutera de la France.

(1) La reine Marguerite répétait qu'ayant pris les renseignements les plus précis, elle était certaine de l'innocence de Dreyfus (*Cass.*, I, 460, Monod).

(2) La duchesse d'Orléans le dit au comte de Blois, sénateur, qui le répéta à Ranc. — L'Empereur d'Autriche, en mai 1898, interrogea lui-même Schwarzkoppen, demanda des détails. Le marquis de Reversaux, ambassadeur de France, croyait l'Empereur favorable à Esterhazy, parce que d'origine hongroise. L'Empereur lui fit, un jour, l'éloge de l'armée française, puis ajouta : « Et pourtant Dreyfus est innocent ! »

(3) Le prince Victor le dit au commandant Blanc.

(4) Il dit, un jour, au duc de L... : « Vous savez bien que l'affaire Dreyfus est un prétexte. »

CHAPITRE II

L'ENQUÊTE DE PELLIEUX

I

Le gouverneur de Paris avait confié l'enquête sur Esterhazy au général de Pellieux (1) ; les officiers en non-activité, qui résident à Paris, relèvent du commandant du département de la Seine. L'enquête faillit être escamotée en quelques heures.

La Chambre, quand elle entendit la déclaration de Billot, et le pays tout entier, quand il la lut, et le monde entier, avaient compris qu'il s'agissait d'une instruction approfondie et complète. Mais, comme Billot, peut-être sans songer à mal, s'était tenu dans le vague, Saussier, sous la pression de Boisdeffre, prit les paroles du ministre dans le sens le plus restrictif. Il ne désigna pas Pellieux à titre d'officier de police judiciaire, mais de simple enquêteur, comme s'il s'agissait d'une dénonciation quelconque, pour une dette de jeu impayée ou quelque aventure féminine, et il lui donna des ordres

(1) Esterhazy dit qu'il en fut prévenu par Saussier. (*Cass.*, I, 585.)

en conséquence (1). Mathieu Dreyfus sera simplement mis en demeure de fournir la preuve de son accusation (2). S'il n'apporte aucune autre preuve que l'écriture, Pellieux alléguera aussitôt, dans un rapport sommaire, qu'un jugement a attribué le bordereau à Dreyfus et que, « ce jugement ayant gardé toute la force de la chose jugée », il n'est pas possible, par respect de la loi, de procéder à une nouvelle expertise (3). Dès lors, il n'y a pas lieu de suivre.

Pellieux, Alsacien d'origine (4), était de belle taille, l'air et le port élégants, le visage agréable, la parole facile, le son de voix énergique, d'accès prévenant, avec de la grâce dans les manières, l'œil doux, mais le regard fuyant qui savait devenir dur, l'allure souple et inquiétante. Il se piquait d'esprit et d'honneur ; mais ses deux grandes passions, la religieuse et la militaire, l'emportèrent à des actes indignes d'un officier et d'un galant homme.

Il avait connu Esterhazy en Tunisie et le tenait « pour

(1) Cela est avoué par Pellieux : « Le 16 novembre, je reçus du gouverneur de Paris l'ordre de faire une enquête purement militaire... Je fis venir M. Mathieu Dreyfus, il ne m'apporta aucune preuve d'aucune espèce, rien que des allégations. En réalité, mon enquête était virtuellement terminée... Mon rapport a été remis le 20... Mais il paraît qu'il y avait eu erreur ou confusion, et que l'intention du ministre était que l'enquête que je devais faire fût une enquête judiciaire. » (*Procès Zola*, I, 244.)

(2) *Procès Zola*, I, 242, 243, 336, 337, Pellieux.

(3) C'est ce que Pellieux dit à Scheurer et, textuellement, à Picquart au cours de la seconde enquête judiciaire : « Je ne puis vous permettre d'entamer la discussion sur la possibilité de la confection matérielle du bordereau par Esterhazy, ce bordereau, à la suite du jugement, ayant été attribué à Dreyfus, et cette question ayant l'autorité de la chose jugée. » (*Enquête*, 27 novembre, cote 20, procès-verbal signé : PELLIEUX, DUCASSÉ (greffier), PICQUART.) Il tint le même discours à Leblois qui protesta vivement, le 29 novembre. (*Procès Zola*, I, 273, Pellieux.)

(4) Né à Strasbourg, le 6 septembre 1842.

un brave soldat (1) » D'autre part, homme du beau monde, clérical et très ambitieux, à bon droit, d'avancement, son intérêt lui commandait de l'innocenter. « Lui seul, dit Esterhazy, il fut honnête (2). »

Le jour même où Pellieux fut désigné, Scheurer rendit visite à Saussier. Leblois, enfin, l'avait autorisé à tout dire au gouverneur. Mais Saussier refusa de l'entendre ; il l'eût fait la veille, mais il était dessaisi maintenant. Il fit un vif éloge de Pellieux. « Vous me connaissez depuis longtemps, dit Scheurer en prenant congé. — Vous êtes le plus honnête homme de France. — Après vous, mon général. (Il n'observa pas si Saussier rougit.) Eh bien, je veux vous dire que Dreyfus est innocent, qu'on le sait à l'État-Major, que Boisdeffre et Gonse sont des criminels. » Saussier n'objecta pas un mot (3).

Pellieux, le lendemain (4), fit venir Mathieu Dreyfus, l'accueillit avec courtoisie et lui demanda ses preuves. Mathieu lui présenta la justification de son frère, s'appliqua à montrer l'identité entre l'écriture d'Esterhazy et celle du bordereau, réclama une expertise. « Rien de plus juste, répliqua Pellieux pour l'amuser; votre malheureux frère a été condamné, en effet, sur des rapports d'experts. » Il convint aussi que les notes du bordereau étaient sans valeur, qu'elles n'émanaient pas forcément d'un officier d'État-Major. Quand Mathieu parla de la moralité d'Esterhazy : « Inutile d'insister, nous sommes fixés (5). »

Pellieux considéra que Mathieu lui avait apporté seu-

(1) *Cass.*, II, 176, Pellieux. — En 1882, Pellieux était major de la division du corps d'occupation en Tunisie.

(2) *Dép. à Londres* (Éd. de Bruxelles), 85.

(3) *Mémoires* de SCHEURER.

(4) 17 novembre 1897.

(5) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS.

lement des allégations (1) et, dès lors, que « son enquête était virtuellement terminée (2) ». Pourtant l'émotion publique était bien forte et, pris de scrupule ou par peur de la trop lourde responsabilité, il hésitait à s'en tenir là (3).

Il s'y fût peut-être décidé si Mathieu, sur ces entrefaites (4), ne lui avait écrit pour le prier d'entendre Scheurer.

Il n'était pas possible d'écarter le témoignage d'un personnage de cette importance ; Pellieux le convoqua donc pour le lendemain; mais, dans le courant de la journée, il manda Esterhazy et lui fit le meilleur accueil. Il lui dit qu'il le laisserait en liberté et ne ferait aucune perquisition chez lui (5).

Esterhazy lui débita son conte. Pellieux ne fit aucune objection, s'inquiéta seulement de ce manuel d'artillerie prêté par un officier juif. Il fit demander, en conséquence, au lieutenant Bernheim s'il était exact qu'il eût prêté le manuel à Esterhazy, dans quelles conditions, puis à quelle date et par quelle voie son emprunteur l'avait restitué (6).

(1) *Instr. Fabre*, 42. Pellieux : « Il se borna à renouveler l'accusation, sans apporter aucune preuve à l'appui, et me demanda simplement une nouvelle expertise du bordereau. »
(2) *Procès Zola*, I, 243, 337, Pellieux.
(3) « Je sentais que je ne pouvais pas m'arrêter. »
(4) « Du reste, sur ces entrefaites... »
(5) *Dép. à Londres* (1er mars 1900).
(6) Lettre du 19 novembre, signée, « par ordre » du commandant Ducassé : « Chargé de l'enquête sur l'affaire Mathieu Dreyfus-Esterhazy, que vous connaissez certainement, je vous prie de me faire, par retour du courrier, une réponse aux questions suivantes : Est-il exact qu'à la fin d'août ou au commencement de septembre 1894, vous avez envoyé au commandant Esterhazy, major au 74e d'infanterie à Rouen, le manuel de tir confidentiel de l'artillerie ? Dans quelles conditions ce manuel vous a-t-il été demandé ? A quelle date et par quelle voie vous a-t-il été renvoyé ? Prière de me faire tenir votre répon-

Quand Esterhazy prit congé, Pellieux le reconduisit et lui serra ostensiblement la main. Cette poignée de mains fut célébrée par les journaux patriotes (1).

II

Mathieu avait été enchanté de l'accueil de Pellieux. Scheurer, le lendemain, eut des doutes sur la sincérité du général. Il le trouva trop prévenant, lui donnant du « Monsieur le Président » à chaque phrase. « J'ai déjà fait remarquer à Mathieu Dreyfus, dit le général, que contester l'expertise qui a provoqué la condamnation de son frère, et en réclamer une autre contre Esterhazy, cela est contradictoire. » Scheurer, stupéfait, répliqua que cette prétendue contradiction, c'était toute l'affaire; ne pas faire procéder à un examen approfondi des écritures serait défier tout bon sens et toute justice. Pellieux, toujours souriant, se garda d'insister. Il demanda à Scheurer s'il avait des documents, un dossier. Scheurer répondit qu'il n'en avait point, mais qu'il l'engageait à faire venir Leblois qui fournirait toutes les explications nécessaires (2). Il parla alors de Picquart, « que d'ailleurs il ne connaissait pas, avec qui il n'avait eu aucun rapport direct ou indirect » ; mais il tenait de Leblois « qu'il existait au ministère de la Guerre un dossier contre Esterhazy et que ce dossier contenait une pièce

se sous double enveloppe, sous le couvert du chef de corps. » — Voir le récit de cet incident par Pellieux au procès Zola : « *On* a appelé au témoignage d'un officier qui, par hasard, s'est trouvé être israélite, etc. »

(1) *Jour*, *Matin*, etc., du 19 novembre 1897.

(2) *Instr. Fabre*, 111, 113, 114, Scheurer.

qui prouvait la trahison de cet homme ». Puis, il dicta : « Il n'y aura ni enquête sérieuse, ni enquête loyale, ni enquête... — Complète, interrompit Pellieux qui écrivait lui-même — ... si le colonel Picquart n'est pas appelé à déposer. Son témoignage est indispensable (1). » Pellieux observe : « Je sais que le général Saussier a parlé de le faire venir, mais je ne crois pas que ce soit dans les intentions du ministre (2). » Scheurer, vivement : « Ne vous laissez pas faire, général. Insistez. C'est votre devoir. Il le faut. » Pellieux : « Grosse affaire. Le capitaine Dreyfus, puis le commandant Esterhazy, le colonel Picquart... » Et, de la main, il trace une ligne brisée qui monte vers le plafond : « Oui, dit nettement Scheurer, il y aura peut-être deux ou trois échelons encore à monter. Il vous appartient d'éviter un tel scandale en faisant la lumière. Aucun homme de bonne foi ne peut douter qu'Esterhazy est l'auteur du bordereau (3). »

En rentrant Scheurer nota sur ses carnets : « Ou Pellieux est un honnête homme, cherchant la vérité, comme l'a dit Saussier, ou c'est un fameux jésuite. »

Pellieux reçut pour consigne de « vider » Leblois, s'il ne réussissait pas d'abord, ce qui vaudrait mieux, à le faire taire.

III

Aux journalistes qui le harcelaient depuis qu'Esterhazy avait révélé son nom à Drumont, Leblois avait déclaré son intention de ne rien dire sur le fond de

(1) *Enq. Pellieux*, 18 nov. 1897. — *Procès Zola*, I, 243, Pellieux.
(2) *Procès Esterhazy*, 152, Scheurer.
(3) *Mémoires* de SCHEURER.

l'affaire qu'aux chefs de l'armée. Il commença par montrer à Pellieux un article de journal qui relatait sa réponse ; excipant de sa qualité d'avocat (1), il lui demanda ensuite « s'il était autorisé par le ministre de la Guerre et par le gouverneur de Paris à recevoir ses confidences (2) ».

Le général répondit affirmativement ; puis, à mi-voix, avec un peu d'émotion : « Je veux sauver le colonel Picquart. »

Leblois ne voulut pas comprendre. Pellieux, évidemment par ordre, lui offrait le salut de Picquart au prix du sacrifice de Dreyfus. Mais l'ignominie d'un tel marché, dès le premier mot, aurait dû le mettre sur ses gardes. Au contraire, il se laissa aller à son impatienec de servir la cause qu'il savait juste, et, pendant trois heures d'horloge, il rapporta à Pellieux tout ce qu'il avait appris de Picquart et beaucoup plus qu'il n'en avait jamais dit à Scheurer. Il lui montra les lettres de Gonse et convint, sur une insidieuse question, qu'il connaissait l'existence d'un dossier avec une pièce grave contre Esterhazy (3). Il remit enfin à Pellieux, de la part de Scheurer, le billet anonyme d'Esterhazy du 9 novembre : « Piquart est un gredin (4). »

Le général le laissa aller, très attentif. Il vit (ou voulut voir) des roueries dans les distinctions, parfois subtiles, de Leblois. La vérité, sur les lèvres d'un avo-

(1) *Instr. Fabre*, 41, Pellieux.

(2) Ce récit de Leblois à l'instruction Fabre 120, 134, 139, est entièrement confirmé par Pellieux (138). Au procès Zola (I, 271), Pellieux chicane sur le caractère confidentiel de la communication de Leblois, mais convient qu'il répondit affirmativement à la question préalable de l'avocat. Il nie seulement le propos relatif à Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 243, 244 ; *Instr. Fabre*, 41, 131, Pellieux.

(4) Voir t. II, 667.

cat, prend parfois les apparences du mensonge ; le mensonge du soldat a souvent l'air de la vérité. Pellieux conclut que Picquart avait trahi le secret professionnel, entretenu son ami du *petit bleu*, et, par Leblois, dans l'ombre, documenté Scheurer, déchaîné le scandale (1).

Quand Leblois, dans une chaleureuse péroraison, exposa que l'homme dénoncé par le frère de Dreyfus était bien le traître, Pellieux, risquant une pointe, l'engagea à réclamer l'arrestation immédiate d'Esterhazy. Mais l'avocat répondit qu'il n'avait pas qualité pour le faire (2).

Pellieux dit encore qu'il ne comprenait point pourquoi Picquart avait communiqué à un tiers de tels renseignements. « Dans l'intérêt de sa défense », reprit Leblois. Pellieux objecta que « Picquart n'était pas accusé (3) ».

Le lendemain, Pellieux consentit, avec beaucoup de bonne grâce, à ce que Leblois rédigeât lui-même un résumé très succinct de sa déclaration (4). Ce sont, quelquefois, les paroles qui restent. Pellieux rapporta à Saussier, comme il le devait, et à Gonse, tout le discours de Leblois.

En fait, ce discours rassura Boisdeffre, qui n'eût pas excédé le droit à l'hypothèse en supposant plus d'entente entre les divers défenseurs de Dreyfus. Si Leblois a dit la vérité, Picquart n'est nullement un révolté qui conspire et cherche en secret à avoir raison contre les chefs, à délivrer l'homme de l'île du Diable. C'est seu-

(1) *Procès Zola*, I, 244, 248 ; *Instr. Fabre*, 42, 133, 139, Pellieux.
(2) *Instr. Fabre*, 135, Leblois. Cela est confirmé par Pellieux (139).
(3) *Instr. Fabre*, 42, Pellieux.
(4) *Instr. Fabre*, 135, 241, 242, Leblois.

lement quand il a été menacé par Henry et pour assurer sa défense que Picquart a eu recours à l'avocat, et avec quelle discrétion ! Quand Leblois a entretenu Scheurer, c'est à l'insu de Picquart. Mathieu n'a pas connu par Scheurer le nom d'Esterhazy.

On eut, d'ailleurs, de Picquart lui-même, incapable (Boisdeffre le savait) de mentir, la confirmation des dires de Leblois. Quatre jours avant la déposition de l'avocat, le jour même où Mathieu dénonça Esterhazy, le ministre avait télégraphié au général Leclerc : « Le gouvernement a reçu des lettres l'informant que le colonel Picquart a fait des révélations à des personnes étrangères à l'armée ou leur a communiqué des documents au sujet des faits relatifs à son service. » — Scheurer avait entretenu Méline des lettres de Gonse ; Méline en avait parlé à Billot. — Picquart répondit qu'il n'avait fait de communications qu'au seul Leblois et dans quelles circonstances (1).

Cependant, pour réservé qu'ait été Picquart, s'il est interrogé, il dira la vérité , et le danger est là. Lui seul, en effet, connaît d'autres preuves de la trahison d'Esterhazy que le bordereau. Or, Scheurer exige que Picquart soit appelé à Paris pour y déposer ; sinon, l'enquête sera déloyale et une comédie !

On s'aperçut aussi qu'Henry avait commis sa faute habituelle de frapper un coup de trop. S'il n'avait pas fait jeter, par Esterhazy et Drumont, le nom de Picquart à tous les vents, il eût été possible d'étouffer dans le huis clos de Pellieux la protestation de Scheurer. Maintenant, le public, mis en goût, demande Picquart. N'oublions jamais que nous sommes à Paris, entendez : au théâtre. Esterhazy est un personnage de théâtre,

(1) *Cass.*, I, 200 ; II, 213, Picquart.

« l'innocent de l'Ambigu ». C'est une raison de son succès. Le mystère qui entoure le nom, brusquement révélé, de Picquart a excité de même les imaginations. On était las des autres acteurs du drame, du peu tragique Leblois, de Scheurer devenu aussi impopulaire, en quelques jours, que moi-même. Qu'est-ce que ce jeune colonel, accusé par les uns des pires méfaits, salué par les autres comme le justicier idéal ? C'est à lui que la dame voilée a dérobé le document libérateur ; on la connaîtra par lui. Pourquoi a-t-il été relégué en Afrique ? Pour la première fois, les amis de Scheurer se trouvent d'accord avec l'opinion en réclamant l'audition de Picquart. Le parterre veut savoir quelle figure est derrière ce nom, ce masque énigmatique. Pour applaudir ou pour huer ? On veut voir.

Cette curiosité devint vite impérieuse. La veille encore, au Conseil des ministres, à l'Élysée (1), Billot, affectant un grand dédain pour la naïveté de Scheurer et attestant que Mathieu n'avait fourni nulle preuve, pas même un semblant, annonçait la fin imminente de l'enquête et de cette piteuse tentative. Picquart étant très occupé en Tunisie, il serait fâcheux de le déranger de sa mission, de le faire, pour si peu, venir à Paris. Billot proposa l'un de ses moyens termes ordinaires : une commission rogatoire.

Les ministres, presque tous favorables à Esterhazy et qui ne s'en cachaient pas, trouvèrent la combinaison excellente ; mais il eût fallu la brusquer et s'en taire. Au contraire, les journaux l'annoncèrent, et les ministres eux-mêmes dans les couloirs des Chambres. Le coup rata.

En effet, dès que Scheurer fut informé de la dé-

(1) 18 novembre 1897.

loyauté qui se tramait, il pria l'un de ses collègues du Sénat, Jules Siegfried, de faire une démarche pressante auprès de Félix Faure. Si Picquart, qui sait toute la vérité, n'est pas appelé à Paris, un tel déni de justice sera porté aussitôt à la tribune du Sénat. Je tins le même langage à l'un des ministres, Turrel : il parut troublé ; je le quittai sur ces mots : « Vous êtes indignement trompés par Billot. Mais ni lui ni personne n'est de force à étouffer la vérité ; elle éclatera malgré tout ; alors, vous et vos collègues, les dupes comme les autres, vous serez déshonorés. » Turrel informa Méline de ces propos comminatoires. Clemenceau écrivit que « ce serait trop simple de livrer un officier en pâture à la presse et de lui refuser le droit de venir présenter sa défense (1) ». Picquart, spontanément, avait sollicité par télégramme l'autorisation de venir déposer à Paris.

Billot, Boisdeffre plièrent. Une note officielle annonça que l'enquête du général de Pellieux allait continuer et que Picquart serait entendu. Billot télégraphia au général Leclerc de faire partir immédiatement le colonel et de lui demander sa parole qu'il ne communiquerait avec personne avant d'avoir été entendu par Pellieux (2).

Ce n'était qu'une escarmouche de perdue ; on prendrait sa revanche.

Drumont raconta que Billot, pour être agréable à Scheurer, avait invité Picquart à rester en Tunisie ; mais Méline avait ordonné de le faire venir (3).

Le même jour, Pellieux remit son rapport à Saussier. Il concluait ainsi : « Aucune preuve contre le commandant Esterhazy ; une faute grave relevée contre le

(1) *Aurore* du 20 novembre 1897.
(2) *Cass.*, I, 201, Picquart.
(3) *Libre Parole* du 23 novembre.

colonel Picquart qui a donné connaissance de renseignements secrets à un tiers non qualifié et lui a remis des lettres de l'un de ses chefs, ayant trait uniquement à une affaire de service (1). » Or, le récit de Leblois, qui devenait ainsi le premier réquisitoire contre Picquart, il l'avait reçu à titre confidentiel (2).

Toutefois, comme on l'informa de la dernière décision de Billot, il demanda que Picquart fût entendu, ainsi que cela avait été réclamé par Scheurer.

IV

Ce premier succès, si vivement emporté, encouragea les partisans de la revision. Encore bien peu nombreux, — quelques milliers d'esprits sains qui avaient échappé à la contagion, deux ou trois douzaines d'écrivains, de savants et de politiques, — ils comprirent enfin que la justice ne descend pas du ciel, qu'il la faut conquérir. Il leur en eût moins coûté de défendre tout de suite leurs avant-postes. Mais, désormais, chaque jour, à chaque combat, à chaque défaite, ils gagneront des adhérents, élargiront la trouée de lumière.

Ce fut Zola qui donna le premier coup de clairon.

Depuis quelques jours, l'étonnante aventure l'avait pris tout entier, dans son cœur de poète et d'homme. Il se passionnait pour « ces documents d'une beauté tragique », ne connaissait rien qui fût « d'une psychologie plus haute (3) ». Il venait d'achever son

(1) *Procès Zola*, I, 244, Pellieux.
(2) Il l'avoua lui-même (*Instr. Fabre*, 41).
(3) *Figaro* du 25 novembre 1897.

triptyque (*Lourdes*, *Rome*, *Paris*), méditait ses Quatre Évangiles. « Si j'avais été dans un livre, je ne sais pas ce que j'aurais fait (1). » Cependant, il hésitait à se lancer dans la bataille, étranger à la politique.

Sous la tempête, Scheurer, fort de sa conscience, recommençait Clermont-Tonnerre : « Que peut-on nous opposer? Des injures. Nous nous tairons (2). » Zola lui écrivit : « Votre attitude, si calme au milieu des menaces et des plus basses insultes, me remplit d'admiration. Vous livrez le combat pour la vérité; c'est le seul bon, le seul grand. Même dans l'apparente défaite, la victoire est au bout; certaine (3) ».

La semaine d'après, Fernand de Rodays, directeur du *Figaro*, lui raconta qu'ayant assisté à la parade d'exécution, dès ce jour, il avait cru à l'innocence de Dreyfus. Zola proposa d'écrire trois articles qui, dans sa pensée première, seraient trois portraits : Scheurer, Dreyfus, Picquart.

Du premier de ses articles, qui parut le 25 novembre il dit lui-même : « On y remarquera que le professionnel, le romancier, était surtout séduit, exalté, par un tel drame. Et la pitié, la foi, la passion de la vérité et de la justice, sont venues ensuite (4). » L'article commence par ces mots : « Quel drame poignant et quels personnages superbes! » En sera-t-il le poète ou, lui aussi, l'un des héros? Il l'ignore encore. Il raconte l'idée du doute chez Scheurer, la hantise sans cesse renaissante, « la minute redoutable » où il a tenu la cer-

(1) C'est ce qu'il m'a dit à plusieurs reprises, avec une touchante sincérité.

(2) *Assemblée des représentants de la Commune de Paris*, 30 juillet 1789 (SIGISMOND LACROIX, *Actes de la Commune*, I, 51).

(3) Lettre du 20 novembre 1897.

(4) *La Vérité en marche*, 3.

titude ; puis, ce projet, si noble, de laisser au Gouvernement « le mérite d'être juste en réparant une erreur » : « tout en faisant son œuvre, il disparaîtra lui-même », sans même « l'ambition de se faire gloire d'avoir apporté la vérité » ; enfin, l'amère déception quand il trouva les cœurs sourds, et ce silence, « souverainement beau », depuis les longs jours « où tout un peuple affolé le suspecte et l'injurie ». « Dressez donc cette figure-là, romanciers ! » Lui, « dont c'est le métier de se pencher sur les consciences », il salue cet homme, cette vie nette, « de cristal », sans une tare, sans une défaillance. Heure triste où de tels citoyens, l'honneur d'un peuple, sont méconnus, où, « la délation étant partout, les plus purs et les plus braves n'osent faire leur devoir, dans la crainte d'être éclaboussés » ! « La nation entière semble frappée de folie, lorsqu'un peu de bon sens remettrait tout de suite les choses en place. » Mais « la vérité est en marche et rien ne l'arrêtera plus ».

Zola, malgré ses millions de lecteurs, n'était pas populaire. Dans son œuvre immense, où il a voulu tout peindre, il a montré trop souvent le bas et le répugnant de la nature humaine ; de plus, il voit gros et cette main puissante est lourde. L'auteur de tant de tableaux hideux ou sales est bon, compatissant à la misère, indulgent, encore tout vibrant, bien qu'il s'en défende, de l'idéal romantique. Et cette âme, parfois naïve, simple, très droite, très honnête, si vous avez le fil conducteur, vous la retrouverez dans tous ses livres, même dans ceux qui ont causé le plus de scandale ou de dégoût. Mais le lecteur ordinaire ne l'y découvre pas, ni même des critiques pénétrants. Leur sens du beau s'irrite de cette recherche perpétuelle du laid, leur goût de la propreté se révolte contre tant d'ordures, leur

pudeur contre trop d'indécence et, sans qu'ils osent se l'avouer, leur inquiète conscience contre une si terrible divination de ce qu'il y a de boue au fond de la bête humaine. On lui pardonnerait de montrer l'homme nu; il montre l'homme intérieur. « Je sais, disait un moraliste, ce que c'est qu'un honnête homme : c'est affreux ». Zola le sait trop. D'ailleurs, sans autre philosophie qu'un lourd fatalisme physiologique, il ne connaît que les forces aveugles de la nature : il n'aime, n'adore que les énormes symboles. Et, comme il n'est épris que de vérité (bien qu'il lui arrive souvent de prendre l'exception pour la règle et qu'il généralise, lui qui a fait des méthodes expérimentales sa poétique, avec une injuste promptitude) ; comme nul ne fut jamais moins courtisan, ni des puissances d'en haut, ni de celles d'en bas, ni des soldats, ni du prêtre, ni du paysan ou de l'ouvrier, ni du bourgeois ou de l'artiste, ni de l'argent, ni du travail, ni même de la Vertu fragile et de l'éphémère Beauté ; et comme il dit crûment, avec une brutalité voulue, ses visions et sa pensée, chacune de ses vingt mille pages lui a fait, et successivement dans toutes les couches sociales, des milliers d'ennemis. Tous, les uns après les autres, l'ont accusé de les avoir calomniés. Encore s'il avait pris l'adroite précaution de montrer, comme dans les livres d'enfants, le bon élève bien sage à côté du méchant garçon. Mais ce n'est pas sa manière, et, s'il s'essaye dans la pureté, il la fait impure. Dès lors, de longues rancunes, de sourds désirs de vengeance, couvaient contre lui dans toutes les classes comme dans tous les partis, parmi les aristocrates et dans la démocratie, chez les amis comme chez les exploiteurs de ce peuple qu'il a, tout à la fois, méconnu et connu trop bien. Comme l'étranger dévorait ses romans et croyait y trouver une peinture d'autant plus exacte qu'elle était plus

cruelle de la France, il n'y avait pas seulement des rhéteurs, mais d'innombrables braves gens pour détester dans cet Italien d'hier un détracteur de son pays d'adoption. Parce qu'il a raconté la débâcle de l'armée comme un géologue dirait la débâcle d'un glacier ou d'une montagne, avec la même sérénité scientifique et épique, il a commis un crime contre la patrie. Et ce poème de l'armée vaincue, d'année en année, lui a été reproché avec plus de fureur, parce qu'il avait, dans ses deux derniers ouvrages, analysé l'hystérie religieuse de Lourdes avec la même science impitoyable que l'alcoolisme de « l'Assommoir », et disséqué la Rome papale avec le même scalpel aigu que le Paris des « Rougon-Macquart » (1). Les moines, plutôt que de l'excommunier comme impie, ameutaient plus sûrement contre lui en le dénonçant comme un mauvais Français. Naguère, irrités de ce manque de goût qui est, parfois, le propre du génie, des artistes délicats, des classiques sévères ont durement traité Zola. « Sa gloire est détestable. Jamais homme n'a fait un pareil effort pour avilir l'humanité. Jamais homme n'a méconnu à ce point l'idéal des hommes. Son œuvre est mauvaise, et il est un de ces malheureux dont on peut dire qu'il vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas nés (2). » On va décrocher ces vieilles armes.

(1) Cassagnac : « De ses mains impures, qui essayèrent de souiller la Lourdes de Marie et la Rome de Saint-Pierre,... etc. » (*Autorité* du 16 janvier 1898.)

(2) Anatole France, *La Vie littéraire*, I, 236, article sur *la Terre* qu'il appelle « les Géorgiques de la crapule » : « M. Zola ignore la beauté des mots comme il ignore la beauté des choses... Il n'a pas de goût... Il a comblé cette fois la mesure de l'indécence et de la grossièreté. » Jugement non moins sévère sur le *Rêve* : « S'il fallait absolument choisir, à M. Zola ailé, je préférerais encore M. Zola à quatre pattes .. Il tombe à chaque instant dans l'absurde et le monstrueux. » — Ranc n'avait pas

C'était l'étrange fatalité qui pesait sur Dreyfus qu'aucun homme populaire n'embrassât sa cause et qu'aux haines, factices ou sincères, qui pesaient sur lui s'ajoutassent toutes les haines qu'avaient accumulées ses défenseurs.

Mais, aussi, cette parole de Zola était si haute et si claire, elle sonnait, après un silence si prolongé, avec un tel éclat que tous ceux qui étaient convaincus de l'innocence de Dreyfus ou qui en avaient seulement le soupçon, furent réconfortés et ceignirent plus fortement leurs reins pour la lutte.

Comme tous les hommes qui ont beaucoup d'ennemis, Zola avait des amis passionnés ; ils le suivirent. Une partie de la jeunesse des écoles, petite minorité encore, mais énergique et résolue, fut secouée d'un premier frisson.

Zola, insensible depuis longtemps aux injures, riposta aux attaques par un second article (1), et, cette fois, alla droit au monstre lui-même, au fantôme du « Syndicat ». Il empoigne, sans peur des représailles, les inventeurs de la légende : les bureaux de la Guerre, qui s'obstinent à couvrir les personnages compromis », et, surtout, « cette presse immonde, où se mêlent les passions et les intérêts les plus divers », et qui, volontairement, a déchaîné « la folie publique ». Puis, tout

été moins dur pour l'*Assommoir* : « Les travailleurs n'y valent pas mieux que les fainéants... Paresseux ou non, ivrognes ou non, hommes et femmes, les personnages de M. Zola sont également répulsifs... Dans tout ce monde, qui grouille en pleine boue, pas un éclair d'intelligence ni d'esprit... Le peuple ne sent pas si mauvais que cela... Je me rappelle, en mai 1871, un bataillon qui défilait sur les boulevards. Les fédérés, revenant des avant-postes, marchaient d'un pas leste, une branche de lilas fleuri au bout du fusil. Il y a des fleurs au faubourg, mais M. Zola ne les a pas vues. »

(1) *Figaro* du 1er décembre 1897

de suite, l'argument topique, le plus cuisant : « Ce qui me tracasse, c'est que, s'il existe un guichet où l'on touche, il n'y ait pas quelque gredin avéré dans le Syndicat. Voyons, vous les connaissez bien : comment se fait-il qu'un tel et celui-ci, et cet autre n'en soient pas ? » Quelques hommes travaillant à des lieues et sans se connaître, mais marchant tous par des chemins divers au même but, « se sont rencontrés fatalement au carrefour de la vérité, au rendez-vous de la justice ». Voilà tout ce « noir complot ». Ils ne veulent qu'une œuvre de suprême réparation » ; ils se sont jetés au travers de ceux qui « sont en train de faire commettre à la France, à elle la juste, la généreuse, un véritable crime » ; et ils mèneront la campagne jusqu'au bout, « même si des années de lutte sont nécessaires ». « De ce Syndicat, ah ! oui, j'en suis, et j'espère bien que tous les braves gens de France vont en être ! »

En effet, de nouvelles recrues rejoignirent, non pas, comme de l'autre côté du champ de bataille, par masses compactes, mais des isolés, des indépendants, partis, eux aussi, comme les chefs, des quatre bouts de l'horizon, étonnés de se trouver ensemble, mais, aussitôt, unis étroitement.

Et, de part et d'autre, dans une même excitation, apparut chez les simples soldats cette marque des convictions profondes, l'impossibilité de comprendre que quiconque ne pense pas exactement comme vous, puisse avoir raison ou, même, ne soit pas aliéné. Et, pis encore, l'absurde prétention que les âmes se sont classées naturellement : les unes en haut, les autres en bas.

Les écrivains socialistes commirent une grave faute. La plupart n'étaient encore ni pour Dreyfus ni contre

lui (1), mais, habitués à guetter les scandales, dès qu'ils eurent constaté la peur de Billot à avancer sur un sol crevassé, « d'où l'on exhumera des trahisons aux premiers coups de pioche », ils commencèrent aussitôt le procès de l'armée elle-même : « Jusqu'alors, elle était intacte : il était presque impossible de la discuter sans être traité de *sans-patrie*. Voici que soudain tout le prestige militaire se dissipe, que la vieille institution est ébranlée. Et par qui ? Par des conservateurs. Ce sont des conservateurs qui déconsidèrent la haute armée. La Révolution a des ressources imprévues (2) ».

Assertion inexacte, car Scheurer et ses amis en étaient encore à supplier les chefs de l'armée de ne pas confondre son honneur avec l'intérêt d'Esterhazy ; Zola, très politique, avait écrit : « Cette affaire est la plus simple du monde ; il n'y a pas d'autre difficulté que de reconnaître qu'on a pu commettre une erreur et qu'on a hésité ensuite devant l'ennui d'en convenir (3) ». En conséquence, la bourgeoisie et toute cette grande majorité du peuple qui n'était pas socialiste recueillirent seulement l'âpre parole des révolutionnaires, et elles y trouvèrent une raison de plus, ou un prétexte, de rester sourdes à la justice.

Les bourgeois libéraux d'avant la loi Falloux eussent été les premiers à prendre parti pour une telle cause ; ils n'eussent pas laissé à Jaurès, tour à tour imprudent et plein de sens, l'honneur d'écrire : « Il s'agit de savoir si, sous un prétexte quelconque, prétexte

(1) *Petite République* des 25 et 26 novembre 1897. — Rouanet, dans la *Lanterne* du 18, incline à croire Dreyfus innocent ; Pelletan, le lendemain, regrette que Billot n'ait pas couvert Esterhazy qui semble avoir été « dans l'impossibilité de livrer à l'ennemi les documents » énumérés au bordereau.

(2) Jaurès, dans la *Lanterne* du 28 novembre.

(3) *Figaro* du 25 novembre.

de juiverie, ou de drapeau, ou de patrie, des juges militaires peuvent saisir et frapper sans garanties légales un citoyen quel qu'il soit ; voilà la question, la vraie, la seule (1) ». Mais les Dufaure, les Léon Say (2) et les John Lemoinne n'avaient pas laissé d'héritiers.

V

Dès que Billot eut consenti au rappel de Picquart, Pellieux reçut l'ordre de procéder, comme officier de police judiciaire, à une seconde enquête (3).

Boisdeffre, sans plus tarder, avisa à « mettre à l'abri la conscience » de cet officier qui devenait un juge. Il le manda au ministère, et lui fit communiquer par Gonse la lettre de Panizzardi où Dreyfus était nommé, et d'autres faux (4).

(1) *Petite République* du 26 novembre 1897.

(2) Léon Say, dès 1894, avait eu le sentiment que Dreyfus était innocent. Il me le dit à moi-même et à bien d'autres.

(3) 21 novembre 1897. — *Procès Zola*, I, 244, Pellieux.

(4) Roget a prétendu devant la Cour de cassation que Pellieux « n'a eu connaissance du faux Henry qu'au moment du procès Zola ». Mais le contraire résulte : 1° de la conversation, à la date du 29 novembre, où Pellieux demanda à Scheurer si Billot ne lui avait pas fait voir, comme à lui-même, une preuve certaine de la culpabilité de Dreyfus (*Mémoires* de Scheurer) ; — 2° de la lettre de Pellieux à Cavaignac, en date du 31 août 1898, au lendemain des aveux d'Henry ; « Dupe de gens sans honneur,... ne pouvant avoir confiance en ceux de mes chefs qui m'ont fait travailler sur des faux, je demande ma mise à la retraite » ; — 3° de la conversation de Pellieux avec un rédacteur du *Gaulois*, G. de Maizière, (2 septembre 1898) ; le journaliste raconte que la pièce fut communiquée à Pellieux, « pour mettre sa conscience à l'abri », par le général Gonse, au cours de l'enquête sur Esterhazy ; 4° de la déposition d'Esterhazy (26 février 1901, à Londres) qui raconte, évidemment d'après Henry, que

La première pièce, d'ailleurs, suffisait à le tromper ; elle a déterminé bien d'autres convictions d'une sincérité qui défie le soupçon ; et l'idée ne pouvait lui venir qu'elle n'était pas authentique, que les généraux, Boisdeffre et Gonse, et le ministre de la Guerre faisaient sciemment usage d'un faux pour sauver un traître. Lauth venait de photographier la pièce et « la trouvait merveilleuse (1) ».

Pellieux s'étonna-t-il que les ministres et l'État-Major, armés d'une telle preuve (qui expliquait tout, répondait à tout) la gardassent secrète, qu'elle ne fut même pas au dossier? Henry avait ses raisons pour ne pas produire son faux en public. Il préférait le montrer à huis clos. Gonse invoqua des raisons supérieures d'ordre diplomatique.

Pellieux, pourtant, ne se rendit pas sans résistance à ces prétextes.

Gonse lui révéla encore comment Schwarzkoppen pouvait affirmer à bon droit qu'il n'avait pas connu Dreyfus ; Panizzardi était l'intermédiaire. C'est ce que

Pellieux fut mandé au ministère de la Guerre où Boisdeffre lui fit communiquer par Gonse la fausse lettre de Panizzardi « avec beaucoup d'autres », parmi lesquelles les lettres de l'Empereur allemand : « Ce n'est, dit-il, ni un tambour ni même un lieutenant-colonel qui eussent pu faire une pareille communication de documents ultra-secrets et confidentiels à un officier général ». — Maizière et Esterhazy disent tous deux que la communication eut lieu « au cours de l'enquête ». Il s'agit, évidemment, de l'enquête judiciaire. Pellieux, causant le 24 novembre 1897 avec Scheurer, fit allusion au faux d'Henry (Voir p. 122). Il l'avait donc connu entre le 21, date de sa nomination, et cette entrevue. — Gonse (*Rennes*, II, 160) dit « qu'il montra à Pellieux les pièces qui pourraient lui être utiles » : « Il les examina, les choisit, et je les lui fis envoyer deux ou trois jours après par bordereau officiel signé du ministre. » Mais il se garde de préciser quelles pièces il lui montra. « Depuis, nous n'avons plus vu Pellieux à l'État-Major jusqu'après son enquête. »

(1) *Rennes*, I, 633, Lauth.

Gonse et Henry ont dit à Paléologue, Boisdeffre à Picquart, Mercier aux juges de 1894. A l'appui de cette version, le faux d'Henry.

Tout cela se tenait très bien.

Henry, en sa qualité de chef du bureau des renseignements, porta à Pellieux les dossiers secrets (arrangés par lui) de Dreyfus et d'Esterhazy. Le dossier de Dreyfus comprenait la pièce *Canaille de D...* et la récente déclaration de Lebrun-Renault ; celui d'Esterhazy, le *petit bleu*, avec l'adresse grattée et récrite.

Pellieux savait en quelle estime l'État-Major tenait Henry. Il venait d'être promu lieutenant-colonel en récompense de ses services, de son dévouement à toute épreuve, de son impeccable loyauté. C'est Boisdeffre lui-même qui parle par sa bouche. Dans le passé qui s'éloigne, les ombres de Sandherr et de Miribel le protègent. L'excellent prince d'Arenberg (1), qui avait été l'ami de Miribel et l'était de Boisdeffre et de Galliffet, me disait pour expliquer sa perplexité : « Il n'y a pas de plus honnête homme que Picquart ni de plus brave homme qu'Henry ».

Nécessairement, Pellieux le croira sur parole, ou c'est Boisdeffre qu'il eût suspecté d'imposture. Henry sera désormais le grand témoin, à la fois témoin et accusateur. Avant de déposer sous serment, il met Pellieux au courant. — Il était légitime que Pellieux se fît renseigner. Et par qui plus sûrement que par le chef du service de statistique ? — Or, c'est dans ces tête-à-tête qu'excelle Henry, car la grande lumière des audiences publiques le gêne : il n'y connaît de ressources, contre la dialectique trop serrée d'un contradicteur, que la

(1) Député du Cher, membre de l'Institut.

violence calculée des coups d'éclat qu'il ne serait pas adroit de renouveler trop souvent. Rien de tel à craindre dans le cabinet de Pellieux. Sa ruse de paysan y est à l'aise, se joue des crédulités complaisantes. Ce qu'il montre, tout ce qu'il dit, devient article de foi (1).

Henry ne cacha pas qu'il avait connu autrefois Esterhazy, tout comme Pellieux lui-même. D'ailleurs, il ne le déchargeait que de l'accusation de trahison : le bordereau a été décalqué par Dreyfus sur l'écriture d'Esterhazy et le *petit bleu* est une pièce suspecte. Il n'essaya nullement de faire passer Esterhazy, dans sa vie privée ou militaire, pour un modèle. On peut calomnier un joueur, un libertin, comme un honnête homme.

Aussi bien, Henry lui-même n'a-t-il pas été accusé de trahison et presque en même temps qu'Esterhazy ?

En effet, après avoir raconté, à sa façon, les entrevues de Bâle et de Luxembourg avec Cuers, Henry confia à Pellieux que l'officier français incriminé par l'agent étranger, c'était lui-même. « D'une lettre, dit-il, qui existe au ministère de la Guerre et qui est arrivée dans les premiers jours de novembre, il ressort que c'est moi qui étais le chef de bataillon visé (2). »

Il eût fallu du génie à Pellieux pour observer alors que cette lettre (qui n'a jamais été produite) arrivait à l'État-Major à un moment bien opportun.

(1) Je donne ici, et non à la date du 28 novembre, le résumé de la déposition d'Henry devant Pellieux. Il résulte, en effet, des questions posées par Pellieux à Picquart, le 26 et le 27 novembre, qu'il était déjà au courant des divers incidents qui s'étaient produits à l'État-Major, du printemps à l'automne de 1896. Ainsi, le 26 : « Je vous prie de me faire savoir dans quel but vous avez fait disparaître, dans la photographie du texte, les traces de déchirure qui existaient sur l'original ? » etc.

(2) De même Lauth : « La personne que Cuers avait voulu désigner n'était autre que le commandant Henry lui-même. » (28 novembre 1897.)

Donc, Cuers est un misérable, indigne de toute créance, quelque agent à la solde ou de l'État-Major prussien ou du Syndicat juif.

Coup d'une admirable audace et qui porta fortement.

Du moment qu'il se trouve des hommes assez pervers ou assez fous pour accuser Henry, quoi d'étonnant qu'il s'en trouve pour accuser Esterhazy, viveur endetté et imprudent... ?

Ces contradictions d'un agent étranger, qui tantôt nomme Henry, tantôt semble désigner Esterhazy, prouvent à la fois et l'inanité de ses dénonciations et l'intérêt des Allemands à disculper Dreyfus.

Si Cuers, initié aux mystères du fameux *Thiergarten*, a vraiment signalé Henry comme l'informateur d'Esterhazy, cette allégation (qui aurait pu être redoutable), maintenant qu'Henry la révèle lui-même, ne pèse plus rien.

Henry eût pu taire cet incident à Pellieux. Ah ! l'honnête homme qui fonce sur la calomnie ! Le témoignage d'un tel soldat est « inattaquable (1) ».

Les premiers propos de ce misérable Cuers, qui paraissaient viser Esterhazy, Picquart, naturellement, les a accueillis.

Henry dut charger son ancien chef de l'air d'un soldat qui accomplit, dans un intérêt supérieur, un pénible devoir. Et Gribelin, Lauth vont confirmer tous ses mensonges. Et, eux aussi, ce sont des hommes honorables.

Ces accusations qui vont se préciser, en se renouvelant, de vagues devenir formelles, s'accroî-

(1) C'est ce que dira encore Pellieux à l'instruction Fabre : « Leur honorabilité (d'Henry et de Gribelin) rend leur témoignage inattaquable. »

tre de détails nouveaux (retrouvés subitement dans la mémoire de ces officiers qui se suggestionnent les uns les autres), et, encore, s'exagérer des inventions de la presse, et devenir ainsi, à force d'être répétées, des faits acquis. Henry les a, de longue date, préparées. Non pas d'un seul coup, mais au jour le jour, profitant de cent menus faits qu'il a recueillis, toujours en éveil, dénaturés et signalés à Gonse, tantôt avec la collaboration presque inconsciente de Lauth et de Gribelin, tantôt avec celle de ses faussaires habituels, Lemercier-Picard et Guénée.

Premier chef d'accusation :

Picquart a communiqué à l'avocat Leblois le dossier secret du procès Dreyfus et, notamment, la pièce *Canaille de D...* « Un jour qu'Henry est entré brusquement dans le bureau », il les a vus ensemble qui compulsaient le dossier, ouvert devant eux, et d'où sortait la photographie de la pièce secrète. Il précise la date : en octobre 1896, et que la pièce était près du coude du colonel. (Leblois, en octobre, n'était pas à Paris.) « Mon opinion, dit Henry à Pellieux, c'est que cette pièce (le document libérateur) n'a pu sortir du ministère que par la faute ou la négligence de Picquart. »

Dès lors, tout s'enchaîne et s'explique : Picquart, par Leblois, a renseigné Scheurer et les Dreyfus ; il a emporté chez lui l'une des photographies de la pièce secrète ; une femme la lui a volée et l'a remise à Esterhazy.

Ainsi, Henry, après Billot, authentique le roman de la dame voilée. Le hasard, qui l'a fait entrer « brusquement » chez Picquart, lui a permis d'assister à la genèse de la félonie.

A l'appui de ces dires (à supposer qu'ils en aient be-

soin), Henry invoquera le témoignage de Gribelin, qui, lui aussi, a surpris Picquart et Leblois, et les rapports contemporains de Guénée à qui le colonel s'est ouvert de ses conciliabules avec l'avocat. Et Pellieux tient de Leblois lui-même qu'il est l'ami intime de Picquart, son confident, le dépositaire des lettres de Gonse, — pourquoi pas d'autres documents, plus graves encore? — qu'il allait le voir au ministère, qu'il a reçu de lui des dossiers à examiner.

Second chef d'accusation :

C'est le *petit bleu* qui aurait mis Picquart sur la piste d'Esterhazy. Henry expose que c'est lui, toujours, qui a reçu les cornets de la femme Bastian, trié les papiers et collé « tout ce qui était en français », passant à Lauth « ce qui était en allemand ». (De la consigne de Picquart qui a ordonné que les cornets lui soient remis intacts, il ne dit rien.) Or, « dans aucun des paquets qui lui furent remis, il n'a remarqué aucun des fragments qui composent la carte-télégramme ». Il l'a connue par Lauth qui, d'ailleurs, avait négligé quelque temps de lui en parler. Il lui exprima alors son étonnement (peut-être aussi à Picquart), vu « qu'il regarde toujours morceau par morceau ». Ce qui rend l'aventure plus suspecte encore, c'est toute une série d'incidents dont Lauth et Gribelin déposeront : Picquart a gardé, pendant plus d'un mois, avant de les remettre à Lauth, les fragments du *petit bleu :* sur les photographies qu'il en a fait tirer par Lauth et Junck, il a cherché à faire disparaître les traces des déchirures, afin de faire croire à Boisdeffre qu'il l'avait intercepté à la poste ; il s'est vanté « qu'il ferait marcher les chefs récalcitrants » ; il avait le projet (dont il s'est ouvert à Lauth) de faire apposer un timbre sur la carte reconstituée et s'est renseigné auprès de Gribelin sur la façon d'y procéder ; enfin, il a voulu faire décla-

rer mensongèrement par Lauth que la pièce est de l'écriture de Schwarzkoppen, alors que l'écriture du *petit bleu* est entièrement inconnue au bureau. Le document, au surplus, n'a aucun caractère de vraisemblance. Enfin, Picquart, depuis longtemps, guettait Esterhazy; il a fait saisir sa correspondance; dès l'année d'avant, il avait commencé un dossier contre lui, témoin l'article nécrologique du marquis de Nettancourt (antidaté par Henry).

Henry accuse-t-il formellement Picquart d'avoir fabriqué la carte-télégramme et de l'avoir introduite lui-même dans le cornet, après l'avoir déchirée pour faire croire qu'elle venait de l'ambassade? Il n'en a garde; l'accusation franche sera portée par Esterhazy qui peut le faire à bon droit, étant renseigné par la dame voilée, par la maîtresse de Picquart (1). Mais le récit d'Henry tend à faire naître, dans le cerveau de Pellieux, la pensée accusatrice qu'il hésite, en bon camarade, à formuler. L'une des beautés de la diffamation chez Henry, c'est le *crescendo*. Il a lu Beaumarchais ou il l'a deviné. Il va toujours du simple au composé, de l'insinuation qui rase le sol à la calomnie qui éclatera comme la tempête.

Et, encore une fois, la fourberie qu'il attribue à Picquart, c'est celle qu'il a commise lui-même quand il a déchiré le bordereau que Brücker lui avait remis intact.

Il ne dénonça pas à Pellieux le grattage de l'adresse du *petit bleu*, réservant sans doute, pour l'avenir, cette autre preuve matérielle de la vilenie de Picquart; mais il imputa formellement à Souffrain, agent du Syndicat,

(1) Esterhazy, dans son dernier interrogatoire (2 décembre 1897), demanda une enquête sur l'origine et l'authenticité du *petit bleu*.

la dépêche où *Speranza* avertit Picquart que « tout est découvert ». Pour l'autre dépêche, celle qui prévient Picquart qu'on a la preuve qu'il a fabriqué le *petit bleu*, il n'avait encore aucune indication, sauf que la signature « Blanche » était le prénom de la comtesse de Comminges.

Cependant, il a « toujours considéré Picquart comme un honnête homme, mais c'est un sceptique, un névrosé, qui pose pour le décadent ; il est adonné à l'occultisme et fait tourner les tables dans des milieux interlopes (1) ». Henry est convaincu que son ancien chef, à travers cette intrigue, « a agi par impulsion, agent inconscient, (il ne dit pas : payé) de gens qui ont intérêt à le pousser ». Si Henry n'avait pas été en congé quand Picquart a demandé à Gribelin le dossier de 1894, « il ne lui aurait pas permis d'en prendre connaissance, comme c'était sa consigne, autrement qu'en présence du sous-chef d'État-Major ».

Enfin, ce que ni Gonse ni Henry n'osent dire eux-mêmes, par prudence, sinon par pudeur, les journaux l'impriment. Déjà Esterhazy a attribué à Picquart des origines juives. Drumont, pour lier plus étroitement Picquart au Syndicat, raconte maintenant que c'est moi qui l'ai fait nommer au service des renseignements (2), pour préparer la revision, tout comme j'avais précédemment, pour préparer la trahison, imposé Dreyfus à Miribel (3).

Pendant quelques jours, comme sur un mot d'ordre,

(1) Pellieux interrogera Picquart sur ces billevesées (*Cass.*, I, 203, Picquart).

(2) *Libre Parole* du 17 novembre. — Lauth racontait ouvertement que j'avais prêté de l'argent à Galliffet, ce qui était faux, à condition que le général imposât à Zurlinden la nomination de Picquart.

(3) Voir t. I[er], 229.

toute cette presse, acharnée contre Picquart, en oublie Dreyfus. L'enquête n'est pas contre Esterhazy, mais contre lui. Il est avéré déjà qu'il a commis des fautes graves contre la discipline. Gonse redoute de voir publier sa correspondance avec Picquart; Henry en fait parler par ses journaux, prend les devants, procédé infaillible. L'État-Major ne craint pas ces lettres, puisqu'il en révèle lui-même l'existence; et, d'avance, on les déprécie (1). Picquart va être arrêté. En tous cas, il arrivera à Paris « accompagné »; « on sait ce que cela veut dire (2) ».

Et tous ces Alsaciens fidèles sont des « Prussiens », Picquart comme Mathieu, « officier dans l'armée allemande », a affirmé Georges Berry, député de Paris; comme Leblois, le fils du vieux pasteur de Strasbourg qui, chargé d'ans, vient de se coucher pour ne plus se relever; comme Lalance qui a osé dire publiquement son ancienne conviction; ou comme Scheurer, « industriel allemand ». On vend, dans les rues, un placard illustré : Esterhazy, « victime des juifs », en bel uniforme, la cravache à la main, entre ces deux Prussiens, Dreyfus et Scheurer.

L'Alsace ressentit cruellement cette nouvelle blessure.

Ainsi Pellieux fut convaincu par Gonse, d'ordre de Boisdeffre, que Dreyfus était coupable, et par Henry qu'Esterhazy était la victime des machinations de Picquart, complice des juifs. Sans la félonie de Picquart, ce scandale n'eût pas éclaboussé l'armée.

(1) *Éclair* du 27 novembre 1897, *Patrie* du 28, *Matin* du 30, *Libre Parole*, etc.

(2) *Écho* des 21, 25, 26 : *Jour* du 23 ; *Éclair* du 26, etc.

VI

Pellieux, tout résolu qu'il était, eût voulu se couvrir d'une autorité juridique. Peut-être eut-il un scrupule sur le comique du prétexte qu'on lui suggérait pour refuser l'expertise : le respect de la chose jugée, le bordereau déjà attribué à Dreyfus. Il demanda à consulter un magistrat sur la façon de conduire son enquête; Henry lui indiqua Bertulus.

C'était un homme jeune encore, d'intelligence alerte, précautionné, mais capable d'audace, qui n'hésitait pas à revenir quand il avait été trompé, un peu apprêté, avec de l'esprit naturel, adroit sans platitude, inquiétant d'abord et n'inspirant confiance qu'à l'user, très moderne d'allure, se plaisant dans le monde et y plaisant. On lui réservait, depuis quelques années, les affaires d'espionnage. Il était entré ainsi en relations avec le bureau des renseignements, avec Sandherr et surtout avec Henry. Quand Picquart prit le service, Bertulus voulut le connaître. Henry lui fit un portrait peu engageant de son nouveau chef, personnage plein de lui-même, prétentieux, tatillon, grand coupeur de cheveux en quatre, faiseur d'embarras, dont il n'aurait que de l'ennui (1). Mieux valait continuer à n'avoir affaire qu'à lui, Henry, avec qui il était accoutumé de travailler, à la bonne franquette.

Bertulus, qui détestait l'espèce de gens que lui avait décrite Henry, en resta là.

Cependant, quand il reçut l'invitation de Pellieux à col-

(1) *Cass.*, I, 220, Bertulus.

laborer avec lui, il demanda d'abord des instructions au garde des Sceaux. Darlan lui dit de n'en rien faire ; seulement, de se mettre à la disposition de Pellieux pour l'éclairer sur des questions de procédure (1).

Pellieux passa outre.

Esterhazy continuait à être renseigné exactement, par Du Paty et par Henry. Il connut, au jour le jour (2), les dépositions des témoins accusateurs. Pellieux le pria de moins fréquenter les journaux, ou moins ostensiblement. Il s'y engagea (3), mais ne tint pas parole.

Boisdeffre (par Gonse) interdit à Du Paty de se rencontrer désormais avec Esterhazy (4) ; — donc, il n'ignorait pas leurs entrevues antérieures. — Du Paty ne doit plus communiquer qu'avec les intermédiaires.

Esterhazy se servait maintenant de Christian qui, dès qu'il avait appris l'accusation portée contre son cousin, était accouru à Paris (5).

Il y trouva Mme Esterhazy dans les larmes. La pauvre femme avait reconnu l'écriture de son mari dans le bordereau. Sa vieille amie, la veuve du général Grenier, lui dit un jour : « Vous êtes, vous et Mme Dreyfus, les deux femmes les plus malheureuses qui soient au monde. — Ah ! sanglota l'infortunée, je suis bien plus à plaindre qu'elle ! »

Esterhazy expliqua à Christian qu'il était la victime

(1) *Cass.*, I, 219, Bertulus.
(2) *Dép. à Londres*, 1er mars 1900.
(3) *Procès Zola*, I, 335, Pellieux.
(4) *Cass.*, I, 449, Du Paty : « J'eus plusieurs entrevues avec Esterhazy, jusqu'au jour où je reçus défense du général de Boisdeffre de le voir, vers le 16 novembre. » (De même, *Cass.* II, 193 ; *Instr. Tavernier*, 6 juin, 25 juillet 1899.)
(5) *Mémoire* de Christian au procureur de la République, 65. — *Cass.*, I, 585, Esterhazy.

d'un abominable complot des juifs, « tous des bandits ». — Dès octobre, il l'avait avisé, en termes vagues, qu'il était menacé de gros ennuis, « inexplicables ou, plutôt, trop explicables (1) ». — Mais les généraux sont résolus à le défendre ; il n'a qu'à suivre leurs instructions. Seulement, pour que sa victoire soit plus éclatante, ils veulent paraître étrangers à sa défense. Il a compté sur Christian comme intermédiaire.

Le brave garçon répliqua : « Disposez de moi, de ma personne, de ma vie (2). » Selon Esterhazy, il aurait ajouté : « Disposez de ma fortune ; puisez au tas ; l'argent n'est rien. » Christian croyait toujours ses fonds chez Rothschild ; il eût voulu les ravoir. Laisser de l'argent chez des juifs, même pour une bonne affaire, cela n'était plus digne. Esterhazy allégua qu'il était filé ; en ce moment, il ne saurait aller chez Rothschild, même pour reprendre son argent ; ce sera pour plus tard, après la bataille ; il crachera alors son mépris à la face du banquier.

Le comte Nicolas-Maurice, au nom des Esterhazy d'Autriche, avait publiquement protesté n'avoir rien de commun avec le Walsin, accusé de trahison ; la branche française des Esterhazy est éteinte ; ni la branche française, ni la branche hongroise n'ont « jamais reconnu les Walsin comme comtes Esterhazy (3) ». Ce désaveu fut très sensible à l'impudent comédien, qui, dans ses lettres à Félix Faure et ses discours aux journalistes, avait tant joué de son cousinage avec l'illustre famille.

(1) Lettre du 1er octobre 1897 : « Autre grande affaire. C'est cela qui est plus grave et plus ennuyeux que tout. J'en suis bien contrarié. »

(2) *Mémoire*, 71.

(3) *Fremdenblatt* du 24 novembre 1897. — Une autre protestation du comte Paul Esterhazy, conseiller de l'ambassade d'Autriche à Paris, parut dans le *Temps* du 25.

Il chargea Christian de riposter dans la *Libre Parole* ; la note, très exacte, établissait leur droit, bien que d'une branche bâtarde, à porter le nom d'Esterhazy (1).

Marguerite Pays mit Christian en relation avec Du Paty. Ils se virent, pour la première fois, au pont de l'Alma ; le marquis lui jeta ces mots : « Ce soir, à six heures, devant le n° 8 de l'avenue Gabriel (2). »

Une vague inquiétude se mêlait maintenant à l'ardeur de Du Paty. Gonse, enfin, lui avait fait voir le dossier de Picquart contre Esterhazy, celui d'Henry contre Picquart (3) ; le faux d'Henry le laissa sceptique (4). Il s'exprima sur Picquart avec sympathie (5), comme par quelque obscur instinct qu'ils avaient les mêmes ennemis.

Du Paty et Christian se rencontrèrent presque tous les soirs (6), dans des endroits écartés, sur les berges de la Seine, par le brouillard et la pluie. Du Paty allait lire dans les vespasiennes les billets d'Esterhazy, y rédigeait ses réponses. Très nerveux, il discourait beaucoup, sur « son cousin » Cavaignac qui prendrait la défense d'Esterhazy à la tribune, sur Félix Faure « qui se tenait très bien » : « Tant que je serai Président, a-t-il dit, la revision ne se fera pas. » Il se rassurait lui-même en proclamant que la victoire était sûre. « Comme dans l'Évangile », il sera beaucoup pardonné à Marguerite Pays. « Quand tout cela sera fini, je réglerai leur compte à mes insulteurs. Quelques jour-

(1) *Libre Parole* du 25 novembre 1897.
(2) *Mémoire*, 67.
(3) *Cass.*, II, 196, Du Paty (*Enq. Renouard*).
(4) *Cass.*, I, 444 ; *Rennes*, III, 505, Du Paty. — Gonse en convint à l'enquête Renouard et à l'instruction Tavernier.
(5) *Cass.*, I, 213, Picquart.
(6) *Cass.*, I, 585 ; II 244, Esterhazy : II, 176, Pellieux : 194, Du Paty.

naux avaient mal parlé de lui; ces articles avaient été commentés dans les cercles.) Aux uns, je donnerai des coups de bottes; aux autres, à ceux de mon monde, des coups d'épée. » Il soupçonna Souffrain, « agent des juifs », d'avoir voulu enlever la marquise Du Paty pour faire croire qu'elle était la dame voilée (1). En tout cas, ce lui fut un prétexte pour faire sortir sa femme de l'affaire.

Tard, dans la nuit, après avoir ramené Esterhazy du logis de sa maîtresse au domicile conjugal, Christian portait encore des lettres chez Pellieux, pour que le général les eût à son réveil. D'ordinaire, des agents de la Sûreté suivaient Esterhazy jusque chez lui (2).

Il accompagna Mme Esterhazy à Dommartin pour vérifier si « les juifs » n'avaient pas glissé des papiers compromettants dans un meuble à secret.

Ses fonctions n'étaient pas une sinécure. Mais il ne se plaignait pas, d'une absolue confiance que n'effleura aucun doute, plein d'admiration pour ces grands personnages qu'il voyait attelés, dans un commun effort, à la défense de l'innocence calomniée. Il tenait pour mensongers les récits des journaux qui dépeignaient Esterhazy comme sans ressources. Ne sait-il pas qu'il n'est pas d'homme d'affaires plus consommé, et qu'il a été, pendant des années, l'heureux associé des Rothschild (3)?

Il était prêt à tout, pour cette belle cause, à se battre, à écrire des lettres anonymes, à faire des faux. Et nul confident plus discret. Il ne chercha même pas à savoir le contenu des billets échangés chaque soir entre Du

(1) *Mémoire*, 95, 100, etc.; *Figaro* des 12 et 14 juillet 1898, récit de Christian.

(2) *Mémoire*, *Cass.*, I, 785, Tournois.

(3) *Mémoire*, 68, 72, 94.

Paty et Esterhazy. Plus tard, seulement, il en vit un qu'avait conservé Marguerite; elle en avait brûlé beaucoup; sur celui-là, il lut, en toutes lettres, le nom de Boisdeffre (1).

C'était une note où Du Paty avait, vers la fin, altéré son écriture de façon assez singulière (2). S'il est interrogé par Pellieux sur ses rapports avec Esterhazy, voici ce qu'il dira et qui sera « sensiblement vrai ». Il est intervenu auprès d'Esterhazy « pour empêcher un acte de désespoir », « modérer une exaspération légitime »; il doit taire les moyens qu'il a employés, « pour ne pas compromettre des tiers vis-à-vis desquels il est engagé d'honneur »; « le général de Boisdeffre n'est pas sans savoir qu'il a eu des relations indirectes avec Esterhazy ». Du Paty ne sait rien de la dame voilée; il n'a rien communiqué de secret à Esterhazy; il l'a engagé à rendre le document libérateur, « faisant appel à ses sentiments patriotiques », et il y a « réussi sans difficulté ». Ce n'est pas lui qui a dénoncé Picquart à Esterhazy. Tant qu'Esterhazy n'aura pas reçu « une lettre officielle de lui », le dégageant de sa parole, il n'est pas censé le connaître.

En conséquence, Du Paty priait Esterhazy de bien se pénétrer de ces indications, « car il importait qu'ils fussent bien d'accord ».

Enfin, la note « aux deux écritures » se terminait par ces bonnes nouvelles :

Tout va bien. La personne qui a été chercher les fameuses lettres de Picquart en style convenu est précisément l'auteur du télégramme signé *Blanche*, lequel est de

(1) *Mémoire*, 105.

(2) Du Paty reconnut la lettre et convint des circonstances où il l'avait écrite. (*Cass.*, I, 454; II, 194.)

son écriture un peu déguisée. La police a mis la main dessus. C'est une amie de Curé. On pourra prouver que le Roumain n'a rien reçu.

Ainsi Du Paty a appris seulement à cette date (20 novembre) que la correspondante de Picquart est bien Mlle de Comminges. Il en est joyeux, ayant eu maille à partir avec cette famille (1). Et il s'empresse d'en aviser Esterhazy, qui, lui aussi, en sera fort aise, ayant gardé rancune à Curé pour avoir médit de lui à Picquart. Cette lettre confidentielle (qu'il recommande à son correspondant de détruire) est d'une sincérité manifeste. Toute la sottise méchante de l'homme y paraît. S'il avait fabriqué lui-même, avec Esterhazy, la fausse dépêche, il ne jouerait pas à son complice cette imbécile comédie.

Esterhazy dut rire dans son épaisse moustache ; il garda la « directive (2) ».

La Roumanie est une satellite de la Triple Alliance. Les attachés militaires roumains travaillaient avec leurs collègues allemand, autrichien et italien. L'un d'eux (3) était un ancien élève de l'École de Saint-Cyr, qui eût voulu entrer dans l'armée française, à qui Galliffet avait barré la route, puis élève de l'École supérieure de guerre à Bruxelles et capitaine d'État-Major en Roumanie. On le soupçonnait (peut-être à tort) d'avoir procuré, en 1895, le manuel de tir à Panizzardi qui le fit copier par un de ses agents ; or, c'était un agent double (Corninge) qui avait averti Picquart.

(1) A l'enquête Renouard (9 septembre 1898), Du Paty continue à attribuer la dépêche à Mlle de Comminges. (*Cass.* II, 195.)

(2) *Cass.*, I, 585. Esterhazy la versa au dossier de la Cour de cassation : il l'avait communiquée précédemment au conseil d'enquête et dit qu'elle avait été entre les mains d'un rédacteur de la *Libre Parole*, Boisandré ; celui-ci la reconnut. (*Cass.*, II, 185.)

(3) Le prince Ghika.

Du Paty eût préféré ne pas déposer à l'enquête ; Esterhazy pria Pellieux de l'entendre, « le plus tôt possible, dans l'intérêt de sa défense (1) ».

Enfin, Esterhazy fit choix d'un avocat. Un député radical, Bazille, eût voulu plaider ce procès retentissant ; il brouillonna, bourdonna autour de lui. Mais Vervoort conseilla à son ami de s'adresser plutôt à Maurice Tézenas, dont il avait été le client.

Tézenas était alors l'un des plus réputés parmi les jeunes avocats d'assises, souple, aimable, sceptique dès l'enfance (il est mon camarade de collège), qui avait érigé le scepticisme en sagesse, orateur facile, avec du trait, la parole tantôt caressante, tantôt vigoureuse, et, sous un joli laisser-aller, un grand soin de parvenir et une non moins grande habileté à débrouiller les causes les plus compliquées ; avec cela, crédule et, séducteur lui-même, facilement séduit.

Esterhazy lui demanda, par téléphone, de se charger de sa défense et l'avertit que, pauvre, il ne lui donnerait pas d'honoraires. Tézenas répondit qu'il serait heureux de plaider gratuitement pour un officier accusé à tort.

Et, tout de suite, il fut convaincu, tant Esterhazy, qui s'appliqua à lui plaire, sut l'intéresser. Tout ce que le fourbe lui conta, il le tint pour vrai ; les secrétaires de Tézenas (qui seront plus tard d'ardents revisionnistes) ne furent pas moins suggestionnés que leur patron. Esterhazy causait pendant de longues heures avec Tézenas des sujets les plus variés, encyclopédie vivante, sachant tout et parlant de tout avec beaucoup d'agrément et d'imprévu.

Pourtant, l'irrégularité des procédures suivies con-

(1) Lettre d'Esterhazy à Pellieux, du 24 novembre (Pièce 14).

tre Dreyfus inquiétait l'avocat. Des confrères jaloux le disaient sans scrupule ; il avait celui de la légalité.

Esterhazy vit ce doute et, par Henry, avertit Gonse de faire le nécessaire. Gonse, docile à son ordinaire, et d'accord avec Billot, envoya aussitôt Du Paty chez Tézenas (1) ; il lui recommanda toutefois d'être prudent et de mettre des conserves bleues, en route, pour n'être pas reconnu (2).

Du Paty fit un beau discours à Tézenas : il protesta que, dans une pareille affaire, le défenseur doit tabler sur une complète certitude ; qu'il a été, lui, l'un des instructeurs du procès de Dreyfus ; que la culpabilité de Dreyfus est certaine, cent fois démontrée ; que la vie d'Esterhazy est sans doute irrégulière, mais indemne de crime, et que c'est un galant homme.

Il renouvela sa visite et ses propos. Esterhazy avait confié à Tézenas que la dame voilée n'était autre que la marquise Du Paty elle-même. Tézenas n'en dit rien à Du Paty. L'affaire s'annonçait très belle.

VII

Henry, infatigable, travaillait toujours à la rendre meilleure.

Bien qu'il eût accumulé déjà une montagne de men-

(1) Du Paty se dit « absolument couvert par les ordres qu'il reçut de Gonse à cet effet ». (*Cass.*, I, 454 ; 32, 200 ; *Instr. Tavernier*, 6 juin.) Gonse dit tantôt que ce fut Billot qui provoqua la démarche, voulant « savoir ce que faisait Esterhazy », tantôt que ce fut Du Paty, informé des doutes de Tézenas par l'un de ses secrétaires. (*Cass.*, II, 198 ; *Rennes*, II, 161, 171.)

(2) *Cass.*, II., 32, 300, Du Paty.

songes sur Picquart, il le redoutait encore. Une partie du public semblait incrédule aux monotones diffamations des journaux. Rien qu'un acte éclatant de la justice militaire pouvait le mettre, officiellement, en posture de suspect.

Le jour même où Pellieux commença sa seconde enquête (1), Esterhazy, coup sur coup, lui adressa deux lettres. Il a revu, le soir précédent, sa mystérieuse protectrice. Elle lui a révélé que Picquart, au sixième étage de la maison où il habite, détient, « dans une armoire de forme spéciale, des papiers et des documents dont la saisie prouvera que c'est le dernier des gueux ». « Si le ministère, lui a-t-elle dit, avait montré de l'énergie, il y a longtemps que cette saisie serait faite. » En conséquence, Esterhazy réclame une perquisition immédiate chez Picquart (2). Pellieux reçut, en même temps, une lettre anonyme ; l'un des scribes d'Henry le menaçait de dénoncer à la presse la mollesse de son attitude (3).

Esterhazy invoquait, à l'appui de sa requête, un article du Code de justice militaire qui s'applique seulement aux accusés (4). Mais la description de la petite chambre où se trouvaient des papiers était exacte. Picquart, un jour, y avait envoyé Gribelin.

(1) *Cass.*, II, 97 (*Enq. Pellieux*), interrogatoire d'Esterhazy du 24 novembre ; je suis son récit que confirme Pellieux : « Reconnaissez-vous ces deux lettres ? — Oui. — Je les verse au dossier. »

(2) Au procès Zola (I, 245), Pellieux dit : « Cette perquisition m'avait été demandée. » Il ne dit pas par qui.

(3) CHRISTIAN, *Mémoire*, 97.

(4) L'article 85 du Code de justice militaire (modifié par la loi du 18 mai 1875) qui permet aux commandants de place, etc., « de faire tous les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes et les délits et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir ».

Dès le lendemain (1) — le jour même où Picquart s'embarqua à Tunis, — le commissaire de police Aymard et Henry, en civil, assistés d'un serrurier et de trois inspecteurs de la Sûreté, se présentèrent, à sept heures du matin, à l'immeuble désigné par Esterhazy (2). Le commissaire s'y introduisit avec sa bande, sous un prétexte que lui avait soufflé Henry (3). Il allégua qu'il venait rechercher, au nom de l'administration des Contributions indirectes, s'il n'y avait pas dans la maison une fabrique d'allumettes de contrebande, ou, tout au moins, un dépôt de cette marchandise prohibée. Fabrique ou dépôt devant être dans les chambres du sixième, Henry et les policiers montèrent aussitôt et procédèrent à une perquisition sommaire, au nom de la Régie, chez un employé de la Banque de France, puis chez une modiste qui était encore au lit et chez deux autres femmes ; ces pauvres gens réclamèrent à peine, effrayés par l'écharpe du commissaire et la rudesse de son allure, et parce que, dans notre démocratie aux habitudes césariennes, le domicile privé n'est tenu pour sacré par personne, pas même par les victimes de ces attentats. Cette comédie jouée, on arriva à la mansarde fermée. Le commissaire fit alors chercher le gérant de la maison, exhiba un mandat de l'autorité militaire, et fit quérir un serrurier. On trouva, dans la mansarde, une cantine pleine de papiers ; Aymard y fouilla « avec une évidente satisfaction (4) » et la fit emporter, ainsi que plusieurs

(1) 23 novembre 1897. — Pellieux convient (*Procès Zola*, I, 335) qu'il ne consulta aucun magistrat avant de faire procéder à cette perquisition. *Après*, il en parla à Bertulus. Il signa son ordonnance le 22, le jour même où il reçut les lettres « urgentes et confidentielles » d'Esterhazy.

(2) Rue Yvon-Villarceau, n° 3.

(3) « Ce stratagème a été indiqué par le service des renseignements. » (*Matin* du 25 novembre 1897.)

(4) *Matin* du 25.

malles et valises, mais sans en examiner le contenu. On força ensuite la porte de Picquart, au quatrième étage. C'était un logis très modeste, d'un loyer de 700 francs (1), une chambre à coucher, la salle à manger servant de cabinet de travail, une petite cuisine. L'or du Syndicat, Picquart, évidemment, ne l'a pas dépensé pour son habitation. La perquisition dura deux heures. Toutes les armoires furent ouvertes, ainsi que tous les meubles et tiroirs, et tous les papiers saisis, paquetés, emportés. Le commissaire questionna le gérant sur le genre de vie du colonel (2).

Henry, en s'en allant, dit à haute voix, pour être entendu : « Ce que nous avons trouvé ne fait que confirmer ce que nous savions déjà (3). »

Les papiers furent dépouillés, des travaux particuliers, la correspondance du jeune officier avec sa mère; on n'y découvrit pas une seule lettre, une seule note suspecte ; Pellieux, avant la fin de la semaine, restituera le tout à Picquart (4). Donc, encore une fois, Esterhazy a menti. Mais l'effet a été produit sur la galerie. Si la justice militaire n'a pas attendu quelques heures pour

(1) *Matin* et *Intransigeant* du 25 novembre 1897.

(2) Tous les journaux signalèrent que le commissaire était accompagné d'un personnage important : « Un officier supérieur appartenant au service des renseignements » (*Matin*); « un délégué du ministère de la Guerre, portant la rosette d'officier de la Légion d'honneur » (*Jour*) ; « un représentant de l'autorité militaire » (*Temps*), etc. Le *Petit Journal* du 27 le nomma : Henry; et la *Patrie* du 27 parut avec ce titre en manchette : « Les recherches du colonel Henry. » La présence d'Henry aux perquisitions chez Picquart fut confirmée, le même jour, par le *Figaro*. Henry démentit tardivement dans la *Patrie* du 4 décembre.

(3) *Jour*, *Intransigeant* du 26 novembre. La *Patrie* du 27 reproduit le même propos : « Cet officier, le colonel Henry... »

(4) Note officielle du 29 : « Les papiers saisis au domicile du lieutenant-colonel Picquart lui ont *tous* été restitués par le général de Pellieux. » De même, Pellieux (*Procès Zola*, I, 245).

perquisitionner en présence de l'intéressé, comme le veut la loi (1), si une telle hâte a été nécessaire, il faut que Picquart soit cent fois coupable (ce n'est plus un témoin, mais un accusé), et Drumont encore a eu raison ! Au surplus, demain, dès son arrivée, Picquart sera mis au secret, gardé à vue (2).

Quel contraste avec Esterhazy, laissé libre, chez qui nulle saisie n'a été pratiquée (3) !

En Angleterre, une telle violation de la loi eût soulevé l'opinion ; magistrats, policiers, officiers, on les eût traînés, comme des malfaiteurs, devant les tribunaux (4). A Paris, quelques journaux à peine protestèrent (5) ; le *Journal des Débats* refusa un article de George Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales, qui dénonçait l'illégalité. Le vice, peut-être le plus profond, de la Révolution et de la société qui en est issue, c'est le dédain des droits personnels, le mépris

(1) Article 39 du Code d'instruction criminelle : « Les opérations prescrites par les articles précédents seront faites en présence du prévenu, s'il a été arrêté, et s'il ne veut ou ne peut y assister, en présence d'un fondé de pouvoirs qu'il pourra nommer. » — Aucun article du code de justice militaire n'autorise les officiers de police militaire à procéder ainsi qu'il est dit à l'article 88 : « Le juge d'instruction pourra pareillement se transporter dans les autres lieux où il présumerait qu'on a caché les objets dont il est parlé dans l'article précédent. »

(2) *Libre Parole*, *Jour*, etc., du 26 novembre 1897.

(3) *Procès Zola*, I, 248, Pellieux : « Il était absolument inutile de faire perquisitionner chez le commandant Esterhazy ; cela avait été fait pendant huit mois... Je n'ai pas fait perquisitionner chez Esterhazy parce que j'étais officier de police judiciaire et que je ne l'ai pas jugé nécessaire. »

(4) Albert Decrais, député de la Gironde, ancien ambassadeur à Londres, me rencontra, dans les couloirs de la Chambre, comme il venait d'apprendre l'incident : « Ces journalistes, me dit-il, sont naïfs ; ils prennent pour des agents de police de vulgaires cambrioleurs. — Allez donc, lui répondis-je, répéter cela à Méline ou à Billot ».

(5) *Temps*, *Figaro*, *Siècle*, *Radical*, *Aurore* des 26 et 27 novembre

de l'individu. Billot ayant décliné, dans une note officielle, toute responsabilité de l'incident, les tribunes des deux Chambres restèrent muettes. Il ne s'agissait pourtant pas d'un pauvre hère quelconque, mais d'un colonel. On aurait su que la perquisition chez Picquart avait été réclamée, ordonnée par Esterhazy, on ne se serait incliné que plus bas. Les locataires, chez qui la police s'était introduite sous un prétexte mensonger, furent sollicités de déposer une plainte (1) ; ils s'y refusèrent, s'estimant heureux d'en être quittes pour la peur.

Le sabre, ne sentant nulle résistance, enfonça plus avant.

VIII

Pellieux, cette expérience faite, poussa vivement son enquête.

Il commença par entendre à nouveau Mathieu Dreyfus, qui s'étonna de le trouver sec et tranchant, Esterhazy et Scheurer (2). Comme Scheurer entrait chez Pellieux, Esterhazy sortait ; le général parla durement à l'espion ; puis, s'adressant à Scheurer : « C'est lui. »

La première fois qu'Esterhazy avait raconté son roman à Pellieux, il lui avait indiqué les lieux de ses rendez-vous avec la dame voilée : à l'Esplanade des Invalides, derrière la palissade du pont Alexandre III, au parc Montsouris, à l'endroit même où il s'était rencontré avec

(1) Je fis faire une démarche, à cet effet, chez l'une de ces locataires ; elle supplia qu'on la laissât tranquille.
(2) 23 et 24 novembre 1897.

Du Paty et Gribelin (1). Depuis, il l'avait revue à Montmartre, en face de la vieille église, à côté du Sacré-Cœur. L'inconnue était brune, de trente à trente-cinq ans, les allures distinguées, peut-être du monde diplomatique, très emmitoufflée, parlant avec une grande volubilité. Elle l'avait convoqué, par de petits billets, à chacune de ces entrevues.

Cette fois-ci, à l'enquête judiciaire, plus sérieuse, Pellieux lui réclama des preuves matérielles de cette aventure, les lettres de la dame voilée. Le lendemain, Esterhazy les versa au dossier (2).

Il les avait fait écrire, en caractères d'imprimerie, par Christian, toujours heureux de rendre service (3). La fille Pays envoya sa concierge à Montmartre pour préciser le nom de la rue (Saint-Éleuthère), près de la vieille église, où la dame avait donné l'un de ses rendez-vous (4). Christian se servit d'une encre différente de celle dont Esterhazy faisait usage pour écrire à Pellieux. Le plus ancien des billets fut froissé et sali, pour qu'il parût plus authentique.

Christian n'en continua pas moins, avec une absolue sincérité, à croire Esterhazy innocent. Il n'y avait d'in-

(1) *Cass.*, II, 94, 107, 108, 109, 224, Esterhazy.

(2) Sauf le premier. Il avait eu le tort de préciser que c'était un *petit bleu :* la carte-télégramme (où l'adresse est écrite au verso de la missive) aurait dû porter le timbre de la poste avec la date. Il dit, en conséquence, qu'il ne l'avait pas conservée et il en donna une raison que Pellieux trouva très plausible : « Parce que, expliqua-t-il, la carte était écrite en caractères d'imprimerie, et qu'on aurait pu me dire que je me l'étais envoyée à moi-même. — Continuez, reprit Pellieux (II, 94). » La même objection valait pour les autres billets, mais elle ne vint pas à l'idée de Pellieux qui les reçut sans mot dire.

(3) *Cass.*, II, 232, 251 (*Enq. Bertulus*), Christian. — Il dit « qu'il avait encore chez lui du papier semblable ».

(4) *Cass.*, II, 277, Bertulus. — Déposition de la concierge, femme Choinet.

vraisemblable pour Pellieux que l'hypothèse de Scheurer, l'innocence de Dreyfus (1).

Esterhazy n'avait pu aller à un dernier rendez-vous de son amie, il y a trois jours, « parce qu'il était entouré d'une bande de gredins qui le suivaient botte à botte, ne le lâchaient pas d'une semelle ». Cela, aussi, parut très plausible.

Tout ce qu'Henry a raconté de Picquart à Pellieux, la dame voilée l'a révélé à Esterhazy. En effet, Picquart lui avait fait ses confidences sur l'oreiller. La confirmation était décisive.

Une seule fois, à la demande de Billot, Picquart avait envoyé un agent dans l'appartement d'Esterhazy absent : l'agent y avait ramassé seulement une carte de Drumont que Boisdeffre avait fait photographier. Esterhazy accusa Picquart d'avoir fait « cambrioler » son appartement, ouvrir par effraction les meubles et les armoires, tout fouiller, tout retourner (2).

Telle a été, hier, la perquisition chez Picquart, provoquée par Esterhazy. Ici encore, Esterhazy transpose, ne change qu'un nom. Et Pellieux sourit : il n'a donc fait à Picquart que ce que Picquart a fait à Esterhazy. C'est la loi juive du talion. Pourtant, l'imprudente presse du Syndicat crie au scandale !

Dans un deuxième interrogatoire (3), Pellieux donna lecture à Esterhazy de la déposition de Mathieu (4) ; il

(1) Au procès Zola (I, 247), Pellieux refusa « d'exprimer une opinion » sur l'affaire de la dame voilée.

(2) Pellieux accepta, sans contrôle, ce récit d'Esterhazy, le répéta au procès Zola, ajouta que Picquart avait avoué (I, 249). Picquart rectifia vivement (I, 301, 333). Pellieux convint qu'il avait parlé d'après Esterhazy (I, 333).

(3) 25 novembre 1897. (*Cass.*, II, 98 à 102).

(4) *Cass.*, II, 99 : « Pour vous éclairer sur la nature précise de cette accusation, je vais vous faire connaître, point par point, les raisons qu'il allègue. »

l'invita ensuite à y répondre. Ce lui fut un jeu. Il lui montra ensuite le document libérateur, qu'Esterhazy avait affecté ne pas bien connaître (1), et, aussi, mais hors séance, la lettre qu'il avait reçue de Bernheim (2). Celui-ci déclarait n'avoir pas prêté le manuel d'artillerie à Esterhazy, mais seulement le règlement (non confidentiel) sur le service des bouches à feu et une réglette de correspondance.

Esterhazy s'empara de cette version, meilleure, pour sa défense, que son propre récit à Billot et à Millet : « J'ai eu entre les mains, comme je l'ai dit au ministre, un manuel de tir dont je ne me rappelle plus le titre exact. » Et, feignant d'ignorer que Bernheim avait, depuis quatre jours, répondu à Pellieux : « Bernheim pourra dire de quel ouvrage il s'agit, à quelle date il me l'a envoyé. » Si c'est un autre document que le manuel cité par le bordereau, l'accusation tombe d'elle-même. Si c'est le manuel, l'accusation tombe aussi, car Esterhazy affirme n'avoir pas rencontré Bernheim avant le mois d'août 1894, et Mathieu lui-même place le bordereau en mai (3).

Bernheim, quand il déposa le lendemain, eût voulu s'en référer simplement à sa lettre. Pellieux dit que cela ne se pouvait pas. Le lieutenant obéit, redit, plus sommairement, ce qu'il avait écrit (4). Pellieux le congédia alors, sans lui poser de questions, mais se garda de consigner au procès-verbal que Bernheim avait fait, précédemment, une déclaration écrite. Ainsi Esterhazy ne parle pas d'après Bernheim ; c'est le juif Bernheim qui confirme Esterhazy.

(1) *Cass.*, II, 232, Christian, d'après un récit d'Esterhazy.
(2) Lettre du 21 novembre en réponse à la lettre de Pellieux du 19. (Voir p. 58.)
(3) *Cass.*, II, 99, Esterhazy.
(4) *Enq. Pellieux*, 26 novembre 1897, Bernheim.

La fausse date qui, en 1894, avait été attribuée au bordereau, servit puissamment Esterhazy. D'Aboville, qui, le premier, avait nommé Dreyfus, s'était arrêté à une objection : « Est-il allé aux manœuvres ? » Le colonel Fabre s'était souvenu alors que Dreyfus, en juin, avait pris part à un voyage d'État-Major (1). Dès lors, pour ne pas rester sans traître, on avait décidé que la « lettre missive » avait été écrite au printemps, bien qu'elle fût parvenue seulement en automne ; et nul, pas plus Picquart que Du Paty, ne s'était demandé ce que le bordereau était devenu dans ce long intervalle. Pourtant, bien que tout l'argument de d'Ormescheville impliquât cette date (2), il ne l'avait pas précisée (3). On réservait ainsi l'avenir. Mais ce fut la date officielle, celle qui fut toujours donnée au bureau des renseignements (4).

Pellieux sait, lui aussi, que le bordereau, qui a été saisi en septembre, n'est pas d'avril (5) ; mais il laisse croire à Mathieu que la lettre a été prise au printemps, donc écrite vers la même époque, et il aide Esterhazy à exploiter l'équivoque.

Le manuel, dit Esterhazy, ou tout autre document

(1) Voir t. Ier, 60.

(2) « Il nous paraît impossible que Dreyfus n'ait pas eu connaissance des modifications apportées au fonctionnement des troupes de couverture au mois d'avril dernier... Il doit s'agir de la suppression des pontonniers et des modifications qui en résultent. Il est inadmissible qu'un officier ait pu se désintéresser des suites d'une pareille transformation, au point de l'ignorer encore quelques semaines avant qu'elle ne devienne officielle. » La loi fut votée le 21 mai et promulguée le 29 juin 1894. — Voir t. Ier, 290, 323, 402, 409, etc.

(3) *Cass.*, I, 76, Roget : « Parce qu'il n'y avait aucun intérêt à le faire. » — Au contraire. — Plus loin : « On a *toujours* dit au service que le bordereau était du mois d'août. » (77.)

(4) *Procès Zola*, II, 112, 113, Picquart.

(5) *Ibid.*, II, 112, Pellieux, Gonse.

d'artillerie, je l'ai eu seulement en août ; comment l'aurais-je promis *en mars* à Schwarzkoppen ? Les troupes de couverture ? Je n'ai eu quelques détails sur la mobilisation du 74ᵉ de ligne qu'en septembre. A moins qu'un officier d'État-Major ne m'ait renseigné, car, sur ce sujet, on ne peut avoir d'indication intéressante qu'à l'État-Major. De même, pour les nouvelles formations de l'artillerie. Pour le frein de 120, il n'en a pas été question aux écoles à feu de 1894, et l'on n'a même pas tiré cette pièce à Châlons. Mais eussé-je été documenté sur le 120 du 5 au 9 août, comment aurais-je pu divulguer, *en avril*, ce que j'ai appris quatre mois plus tard (1) ?

Ainsi, Esterhazy ne s'abaisse pas à dire à Pellieux que les questions, traitées au bordereau, dépassent sa compétence, et que, seul, Dreyfus a pu en être instruit. Sa fierté lui est revenue. Que la presse répande cet argument saugrenu et que des députés l'acceptent (2), c'est tout bénéfice. Mais, soldat répondant à un soldat, il se borne à affirmer qu'il n'a pu avoir ces renseignements qu'à la fin de l'été, — donc, après la date assignée par Mathieu lui-même au bordereau.

Cet acte d'accusation de d'Ormescheville, qui, adroitement, par des identifications tendancieuses, fait naître dans l'esprit des juges et, par contre-coup, dans tout le corps d'officiers, l'impression, puis la conviction, que le bordereau est d'avril ou de mai et non de septembre, a donc préparé l'alibi d'Esterhazy.

Mais cet alibi lui-même, si Pellieux avait eu quelque curiosité, n'eût pas sauvé Esterhazy. En effet, dès le printemps de 1894, en mars, sept mois avant d'écrire le bordereau, Esterhazy avait fait offrir à Jules Roche des renseignements précis sur la mobilisation :

(1) *Cass.*, II, 99 à 101.
(2) Par exemple, Camille Pelletan. (Voir p. 73.)

J'ai des documents, écrivait-il à Grenier, qui établissent que le ministre s'est f...u de la Commission de l'armée en disant que les effectifs, dans l'Est, répondaient à ceux des Allemands ; ce sont des situations de prises d'armes des troupes du 6e corps... Quant aux effectifs des autres corps, c'est funambulesque... Si Roche veut une situation de prise d'armes et d'effectif, je les lui enverrai pour l'édifier sur la bonne foi des renseignements qu'on lui donne. Ces gens du Gouvernement, je parle des ministres et des généraux, ont assassiné l'armée française ; ils mentent tous comme un fourrier pris en faute. Ce sont des criminels et, malheureusement, ils resteront impunis... Ce qui est terrible, chez nous, c'est la faiblesse de notre infanterie, faiblesse mécanique et faiblesse morale... La mobilisation russe est absolument défectueuse, presque impossible même, dans certains cas, sur le papier. Et je n'ai eu en mains que des documents officiels, en admettant que ces canailles slaves ne nous roulent pas (1) !

Quand Jules Roche eut pris connaissance de ces pièces, qu'en fit Esterhazy ? Volontiers, il tirait d'un sac deux moutures.

Vers la fin de l'interrogatoire, Esterhazy, passant de la défensive à l'offensive, dénonça que des faux nombreux avaient été fabriqués contre lui : par Cesti, « l'un des agents les plus actifs dans les bas-fonds du Syndicat », au service de Mathieu ; — c'était Henry qui avait envoyé cet aventurier aux Dreyfus (2) ; — et par Picquart, qui avait cherché, en vain, à faire timbrer à la poste « une carte-télégramme censément adressée à l'accusé et rédigée en style conventionnel ; il y est question d'une soi-disant maison de commerce désignée par une initiale (3) ».

(1) Lettre du 2 mars 1894 (*Rennes*, III, 556).
(2) Voir t. II, 183.
(3) *Cass.*, II, 102, *Enq. Pellieux*, 25 novembre 1897.

L'accusateur, ayant ainsi parlé, céda tranquillement la place à l'accusé.

IX

Dès le lendemain, Picquart, arrivé du matin, déposa devant Pellieux.

A Tunis, la veille de son départ, des camarades, le fils du général de La Roque, lui avaient donné spontanément des renseignements sur Esterhazy. A bord du bateau qui l'amena, il ne causa avec personne. A Marseille, il écarta les journalistes qui le guettaient. Un officier, envoyé à sa rencontre, l'accompagna à Paris (1).

Laissé par Leblois dans l'ignorance de l'entreprise que l'avocat avait combinée avec Scheurer (2), et sans autres informations que celles des journaux, puisqu'Henry, depuis deux semaines, interceptait son courrier (3), il cherchait à reconstituer les événements qui le mettaient en cause et comprenait seulement qu'Esterhazy et ses protecteurs étaient partis en guerre contre lui. Vraiment, Leblois, avant d'agir, eût pu le

(1) *Procès Zola*, I, 295, 310, Picquart.

(2) *Instr. Fabre*, 181, Leblois : « J'ai agi conformément à l'intérêt du colonel Picquart : mais je ne puis pas dire que j'ai agi conformément à ses désirs. Il aurait pu se dispenser, s'il l'avait voulu, de dire, devant la Cour d'assises, qu'il approuvait complètement ce que j'avais fait; il lui aurait suffi de dire qu'il ne me désapprouvait pas. Je ne lui ai fait part du résultat de mes démarches qu'en décembre 1897. » — Picquart : « J'ai donné un mandat à Leblois et il l'a rempli comme il l'a entendu. » (*Instr. Fabre*, 1) – Quand le frère de Leblois était venu à Tunis, le général Leclerc avait demandé à Picquart sa parole d'honneur de ne pas voir cet officier.

(3) *Procès Zola*, I, 292, Picquart.

consulter ! Maintenant, il ne pouvait ni couvrir Leblois sans se frapper lui-même ni le désavouer sans honte ; et il souffrait de tout ce bruit fait autour de son nom, de tant de mensonges et de calomnies déjà répandus sur lui.

A la gare, au débotté, il trouva son ami, le lieutenant colonel Mercier-Milon, dont Boisdeffre, adroitement, avait fait choix comme ambassadeur. Mercier-Milon lui demanda d'abord « sa parole de ne voir qui que ce soit, pour quoi que ce soit, avant de paraître devant le général », parole qui fut scrupuleusement tenue. Il lui fit sentir ensuite qu'on n'était pas mal disposé à son égard au ministère ; notamment, le général Delanne avait dit : « Tout cela est bien malheureux pour l'État-Major, mais nous ne demandons qu'une chose, c'est que Picquart revienne parmi nous (1). »

Picquart, lui aussi, n'a pas d'autre désir ; mais il ne rentrera pas au prix d'un mensonge.

Il vit très bien que Boisdeffre et Billot lui proposaient un marché.

Henry avait mis à ses trousses une nuée d'agents qui, désormais, le suivront partout, et il continuait à faire saisir sa correspondance (2).

D'abord, Pellieux, d'une correction affectée et malveillante, laissa Picquart déposer de ce qu'il savait d'Esterhazy. Picquart lui raconta sa longue enquête et ce qu'il venait d'apprendre à Tunis : qu'Esterhazy, quand il avait fait partie du corps expéditionnaire, avait éveillé déjà des soupçons ; que Schwarzkoppen avait dit au commandant Sainte-Chapelle : « Vous ne pouvez pas vous

(1) *Procès Zola*, I, 292 ; *Cass.*, I, 202, Picquart.

(2) Picquart s'en plaignit à Pellieux, et fit inscrire sa plainte (30 novembre 1897). Il crut d'abord que Pellieux était étranger à cette surveillance, mais fut vite détrompé (*Cass.*, I, 203).

douter de ce qui m'est arrivé; ah! l'épouvantable histoire! c'est à en avoir les cheveux blancs! » Pellieux lui présenta le *petit bleu;* Picquart observa : « Je crois le reconnaître; pourtant, il me semble que l'écriture était plus homogène (1) ». (A cause du grattage d'Henry.) Pellieux, sèchement, dit que la pièce n'était pas authentique et lui demanda pourquoi il avait fait disparaître des photographies de la carte-télégramme les traces de déchirure. Mais il ne lui dit rien de toutes les autres accusations qu'Henry et Lauth avaient portées contre lui (2). Picquart, pourtant, se sentait enveloppé d'un immense filet. Pellieux lui disait tantôt : « Vous êtes un témoin, vous n'êtes pas accusé », et tantôt : « Vous avez commis une faute très grave; je suis obligé d'en référer au gouverneur; vous avez, d'ailleurs, demandé vous-même une enquête (3). » La séance fut lourde (4). Il l'autorisa à voir les membres de sa famille et quelques amis militaires; mais il lui fit promettre de ne pas voir d'autres personnes et, notamment, Leblois (5).

L'avocat lui ayant fait parvenir une lettre, Picquart la brûla sans la lire.

A la seconde séance, il voulut parler du bordereau : vivement, Pellieux s'y opposa, alléguant que le bordereau avait été attribué par un jugement à Dreyfus et qu'il faut respecter la chose jugée (6). Il lui montra le document libérateur : la pièce *Canaille de D...* (7), lui demanda, très sévèrement, s'il connaissait une femme du nom

(1) *Enq. Pellieux*, 26 novembre 1897.
(2) *Cass.*, I, 203 : *Rennes*, I, 470, Picquart.
(3) *Procès Zola*, I, 340, Pellieux ; *Cass.*, I, 203, Picquart.
(4) *Procès Zola*, I, 292, Picquart.
(5) *Cass.*, I, 203, Picquart.
(6) *Procès Zola*, I, 273, Pellieux.
(7) *Ibid.*, 317, Picquart.

de *Speranza* et lui présenta la lettre signée de ce nom, qu'Henry avait « interceptée » en 1896. Picquart rattacha aussitôt cette lettre aux dépêches qu'il avait reçues en Tunisie ; c'était une machination évidente d'Esterhazy et de ses amis. Il donna, en souriant, le sens du vocabulaire bizarre, mais inoffensif, de Ducasse. Enfin, Pellieux l'interrogea sur les prétendues perquisitions chez Esterhazy, sur Leblois, sur sa vie privée et sur ses fréquentations, sur une femme qui habitait dans la même maison que lui, et sur ses « pratiques d'occultisme (1) ». Il lui dit aussi — le tenant d'Esterhazy qui le savait de la dame voilée (2) — que les deux télégrammes émanaient de Souffrain, « à la solde d'Isaïe Levaillant et l'un des fervents défenseurs de Dreyfus ».

Pellieux poursuivit cet interrogatoire avec une dureté et une brutalité croissantes. Paternel et familier avec Esterhazy, obséquieux avec Scheurer, il traitait Picquart en coupable (3). Il eût été plus franc de le faire interroger par Esterhazy et par Henry.

X

Les journaux racontèrent que Picquart n'avait apporté à Pellieux aucune preuve de la trahison imputée à Esterhazy ; il s'était borné à prétendre qu'Esterhazy touchait de l'argent à la fois du ministère et des Allemands et des Italiens, qu'il avait ainsi trompé tout le monde et qu'il avait un complice à l'État-Major (4). Déjà,

(1) *Procès Zola*, I, 293 ; *Cass.*, I, 203 ; *Instr. Fabre*, 108, Picquart.
(2) *Cass.*, II, 225, Esterhazy.
(3) *Procès Zola*, I, 293, Picquart.
(4) *Matin* du 26 novembre 1897.

Rochefort avait attribué à Mathieu Dreyfus l'idée d'atténuer son accusation et de soutenir qu'Esterhazy n'était qu'un escroc, attaché au contre-espionnage, et qui avait écrit le bordereau par ordre (1). C'est la thèse qu'Esterhazy adoptera plus tard. Drumont le fit questionner par un de ses rédacteurs ; Esterhazy répliqua que « c'était idiot (2) ».

Il n'en était pas encore réduit à ces défaites. Du Paty lui faisait dire par Christian qu'il ne passerait même pas en conseil de guerre. Il combina avec Henry un nouveau stratagème qui, avec un peu de chance, permettrait à Pellieux de clore immédiatement son enquête et de nous faire écraser, Scheurer et moi, sous les huées.

Il s'agissait de prendre « les faussaires à leur propre piège », — c'est-à-dire de fabriquer un faux de plus.

Lemercier-Picard était alors le faussaire favori d'Henry ; il fut chargé de l'opération. Il était beau parleur, l'extérieur d'un sous-officier retraité (il portait le ruban de la médaille militaire), la physionomie énergique, avec un œil qui louchait (3).

Il se présenta, d'abord, dans les bureaux du journal *Le Radical,* dont Ranc était le collaborateur, et dans ceux du *Figaro*, où il fut reçu par de Rodays. Il raconta qu'il était au service du bureau des renseignements et qu'il avait été chargé, le 15 décembre 1893, de filer deux officiers dont les allures étaient suspectes. Ils fréquentaient le secrétaire d'une ambassade étrangère qui répondait au nom d'Otto. L'un d'eux était Esterhazy, l'autre un officier du nom de Milon-Mercier. Quelques jours après, le 24 décembre, il les avait suivis à Bruxelles où Milon-Mercier avait disparu, pendant qu'Esterhazy, avec

(1) *Intransigeant* du 19 novembre 1897.
(2) *Libre Parole* du 20.
(3) *Écho de Paris* et *Figaro* du 6 mars 1898, etc.

une dame, était descendu, sous le nom de Thérouanne, au Grand Hôtel.

Cette date du 24 décembre 1893 avait été donnée par Esterhazy ; il était alors malade à Rouen, forcé de garder le lit, visité tous les jours par le major et des camarades qui en auraient témoigné (1).

Le lendemain, l'agent s'était introduit dans la chambre d'Esterhazy pendant une absence et y avait dérobé, dans une sacoche de sa compagne, une lettre chiffrée. (C'était un chiffre analogue à celui dont Henry avait fait usage pour la première lettre à l'encre sympathique qui avait été adressée à Dreyfus, à l'Ile-du-Diable.) Il lut ce qui suit :

17 Décembre 1893.

Madame, votre exigence dépasse toute limite. Vous ne tenez aucun compte des sommes versées, beaucoup plus considérables que celles qui vous avaient été promises. Et cependant vous n'avez pas livrée (*sic*) la totalité des documents contenus dans votre bordereau. Faites-moi tenir la pièce en question et satisfaction vous sera donnée.

Veuillez dire à Walsin que je serais (*sic*) jeudi soir chez Sternberg. A vous.

OTTO.

L'agent avait aussitôt porté cette pièce à Sandherr et n'avait plus entendu parler de rien. Au mois de janvier suivant, il avait été envoyé à Coblence, en mission secrète, sous le nom de Lemercier — il disait s'appeler Picard (2). — Mais, dénoncé sans doute par Esterhazy, il

(1) Récit d'Esterhazy dans le *Matin* du 23 mai 1899. — Esterhazy dit que l'affaire fut combinée avec lui par Henry et Du Paty; et de l'assentiment de Gonse.

(2) Il s'était présenté au *Radical* et au *Figaro*, sous le nom de Picard. Quand je fus amené, comme on le verra, à raconter l'incident, je craignis qu'en désignant le fourbe sous le nom

avait été arrêté et, après sept mois de prévention, condamné à trois ans de forteresse. A sa sortie, il a vainement demandé à l'État-Major de le reprendre. Ni le ministre de la Guerre, ni le Président de la République, à qui il s'est adressé, n'ont voulu lui venir en aide. Un de ses amis, agent de la Sûreté, vient de l'avertir qu'on cherche à le « mettre à l'abri » et l'engage à prendre la fuite. Il préfère se venger, démasquer les coquins, et demande à me voir ou à voir Scheurer.

Un rédacteur du *Figaro* (1), ayant recueilli ce récit, vint me trouver. Le mot de *bordereau*, dans une lettre du 17 décembre 1893, dénonçait à lui seul la fourberie. Il n'avait pris ce sens particulier que depuis le procès de Dreyfus. Je refusai de voir l'individu avant de m'être renseigné (2). Le lendemain, Lemercier-Picard me fit tenir, toujours par le même canal, la pièce signée *Otto*, insistant, plus vivement encore, pour être reçu. J'examinai la lettre et j'y découvris deux fautes d'orthographe (3) qu'un secrétaire d'ambassade n'aurait jamais commises. J'appris de Mathieu Dreyfus qu'il avait déjà éconduit l'individu (4) et de Leblois que Mercier-Milon était le meilleur ami de Picquart (5). Ainsi,

de Picard, il ne se produisît une confusion dans certains esprits. Je l'appelai, en conséquence, de ses deux noms unis : Lemercier-Picard. Cette appellation lui est restée. Elle avait ses inconvénients. Elle permit, en effet, à Roget et aux autres de dire que l'État-Major n'avait jamais eu un agent de ce nom à son service.

(1) Émile Berr. Lemercier-Picard fit le même récit au colonel Sever, député du Nord.

(2) 26 novembre 1897.

(3) Livrée pour livré, serais pour serai.

(4) Il lui avait dit d'aller raconter son histoire à Pellieux.

(5) Je m'étais également informé à Bruxelles ; je sus, deux jours plus tard, qu'aucun voyageur du nom de Thérouanne n'était descendu, le 24 décembre 1893, au Grand Hôtel. La chambre

la pièce était un faux, le prétendu agent un émissaire des protecteurs d'Esterhazy.

Je décidai de garder la lettre chiffrée pour en accabler, au bon moment, les faussaires.

Lemercier-Picard me l'ayant fait réclamer, je répondis par un refus; je refusai également un rendez-vous qu'il me fit proposer, la nuit, dans une maison mystérieuse de la plaine Monceau.

Le plan des fourbes était ingénieux : ils imaginaient que, sans examen, j'aurais porté aussitôt la pièce « Otto » à Pellieux. La fausseté en eût été vite établie; Esterhazy eût prouvé qu'il était à Rouen le jour où Lemercier-Picard l'avait suivi à Bruxelles ; Pellieux eût conclu que tous les autres documents versés à l'enquête étaient également des faux .

C'est ce dont convient Esterhazy : « Une fois en possession de la pièce, Scheurer et Reinach l'auraient triomphalement produite; et il aurait été aisé de les convaincre de supercherie (1). »

Les agents d'Henry ne me virent pas prendre le chemin de l'hôtel de la place Vendôme où Pellieux siégeait (2). Cependant, le général préparait son ordonnance de non-lieu.

n° 100, désignée par Lemercier, avait été occupée, ce soir-là, par un voyageur qui venait de Paris par le train de minuit et demi, et qui donna le nom de M... de L...

(1) *Matin* du 23 mai 1899.

(2) D'autres tentatives du même genre furent faites auprès de Mathieu Dreyfus. Un agent, se disant le colonel Léon, essaya de lui faire accepter un dossier. Des inconnus offrirent à une femme à son service des papiers qu'elle refusa d'accepter. Il reçut, et je reçus également la visite d'un individu qui proposa de faire évader Dreyfus. On m'envoya la lettre, trouvée dans une gare, d'un complice d'Esterhazy.

XI

On n'a pas oublié l'aventure de cette dame Cartier, veuve du colonel de Boulancy, qui avait été l'amie d'Esterhazy et avait rompu avec lui. Elle était en difficulté avec sa fille qui avait pour conseil l'avocat Jullemier, homme de beaucoup d'esprit, qui cherchait à arranger le litige. Elle lui rendit visite vers cette époque pour le remercier de ses bons offices, et, l'entretien étant tombé sur Esterhazy, elle dit qu'il était le dernier des misérables, qu'elle avait de lui des lettres atroces et que quiconque les lirait, aussitôt serait édifié sur le bandit. Le lendemain, elle les apporta à Jullemier, toute ravie de l'occasion, et le pria de les montrer à ses amis. On en a déjà lu les principaux passages (1).

Voilà donc ces lettres en circulation. Jullemier s'en va à la chasse avec des camarades à qui il les fait voir. On compare avec des fac-similés du bordereau. C'est la même écriture. Et tous de souhaiter que l'auteur de ces furieuses invectives et du bordereau n'échappe pas au châtiment qu'il a mérité.

Le jour d'après, un des chasseurs fit avertir Scheurer de l'incident ; aussitôt, il se rendit chez Jullemier qui ne fit nul embarras de lui communiquer les lettres. Scheurer engagea l'avocat à les porter à Pellieux : « Il est circonvenu, il s'apprête à innocenter Esterhazy, à laisser à jamais Dreyfus dans son bagne. » Après quelque discussion, Jullemier donna les lettres à Scheurer pour qu'il les montrât lui-même à Pellieux,

(1) Voir t. II, 34, 35, 36, 37.

mais avec l'engagement de les lui rapporter ensuite. Il les rendra à M[me] de Boulancy, chez qui le général n'aura plus qu'à les faire prendre, si elle consent, puisqu'elle veut se venger, à ce que sa vengeance serve une bonne cause.

Quand Scheurer, le lendemain, lut à Pellieux les lettres, le général, d'abord, essaya de rire (1). Puis, sous la parole sévère de Scheurer, il comprit qu'il fallait s'exécuter. Il consulta Bertulus qui l'engagea à faire procéder à une « saisie régulière (2) ». Il s'y résigna. Cependant, le commissaire qu'il envoya chez M[me] de Boulancy commença par lui dire qu'elle était libre de brûler ses papiers (3). Elle les livra.

Le singulier eût été que cette affaire, où il y eut beaucoup d'allées et venues, fût restée secrète. Sans qu'on sache comment, Esterhazy fut averti que ses lettres, dont M[me] de Boulancy l'avait déjà menacé, étaient aux mains de ses ennemis, qu'elles allaient être publiées (4). Il crut à un réveil brusque du vieux bon sens français et se sentit perdu. Henry, ni Boisdeffre, ni personne, ne pourra plus le sauver quand seront connus ses blasphèmes contre l'armée et contre la France. Tézenas, vers la même époque, s'inquiéta, avertit son son client : on avait à faire à forte partie; malgré la bienveillance de Pellieux, il fallait prévoir le pire. Esterhazy eut alors le frisson de l'île du Diable, et

(1) *Mémoires* de SCHEURER.
(2) *Procès Zola*, II, 87, Pellieux.
(3) Aymard nia l'incident (*Temps* du 2 décembre 1897).
(4) Il le dit lui-même à un rédacteur de la *Patrie*, qui, le jour où parurent les lettres, se rendit chez lui à la première heure : « J'étais au courant des manœuvres des amis de Dreyfus ; je suis même persuadé qu'elles vont continuer de se produire. Ces documents sont faux. » (*Patrie*, antidatée, du 29 novembre.) — A Tézenas, il dit, au contraire, qu'il avait été surpris par la publication des lettres.

résolut de fuir. C'était la veille du jour où Scheurer se rendit chez Pellieux. Il n'y avait plus de temps à perdre. Dès que les lettres auront été livrées, il sera arrêté.

Incapable, en tout temps, de dominer ses nerfs, épuisé, depuis des mois, par les affres sans cesse renaissantes de la peur, il se trahit lui-même par l'excès de son agitation. Il parla d'un voyage à Bruxelles, pour avoir des documents. Les agents, qui le suivaient, avertirent le préfet de police.

La fuite d'Esterhazy eût été désastreuse pour le gouvernement : pourquoi l'avoir laissé en liberté ? La fuite d'un accusé quel qu'il soit, c'est l'aveu ; ici, elle se complique de désertion ; et, de l'autre côté de la frontière, Esterhazy, impunément, dira ce qu'il voudra. Mieux vaut l'arrêter. Ainsi, le gouvernement prouvera son impartialité. Il aura le temps de retourner ses batteries, pendant qu'Esterhazy réfléchira en prison.

Billot convint qu'il ne fallait pas laisser échapper Esterhazy ; Barthou lui demanda de le saisir officiellement de l'incident. Cette conversation entre les deux ministres et le préfet de police eut lieu pendant une soirée à l'Élysée (1). Billot rentra précipitamment au ministère de la Guerre, écrivit lui-même à Barthou, pour qu'il télégraphiât aux commissaires spéciaux le signalement d'Esterhazy avec l'ordre formel de l'arrêter, s'il essayait de passer la frontière. La dépêche fut envoyée dans la nuit (2).

Cette même nuit, Esterhazy, accompagné de plusieurs amis et d'un rédacteur de la *Libre Parole*, Gaston Méry, courut en fiacre à travers Paris, comme un fou. Il

(1) 25 novembre 1897.

(2) 26 novembre, deux heures du matin, à tous les commissaires de la frontière, à ceux des ports.

essayait de dépister les agents à ses trousses; très tard, après minuit, il se colleta avec l'un d'eux, qu'un de ses compagnons mena au poste. Les autres agents perdirent sa trace (1); mais il était trois heures du matin; il ajourna son départ.

Billot, le lendemain, se confessa à Boisdeffre; Henry, évidemment, expliqua à Esterhazy que la fuite, loin de le sauver, le perdrait sans rémission, puisque, arrêté à la frontière, il ne quitterait plus la prison que pour le bagne.

XII

Les lettres à Mme de Boulancy, publiées par le *Figaro*, (la lettre « du Uhlan » en fac-similé, en regard du bordereau), causèrent, chez quelques milliers de Français et dans le reste du monde, une vive émotion. Quel drame extraordinaire, avançant à coups de théâtre, où l'imprévu devient la règle! Le petit groupe des partisans de la Revision crut la bataille gagnée. Qui, jamais, a parlé de l'armée avec plus de haine, de la France avec plus de mépris? Et ce mépris, cette haine, on les sent sincères. Le misérable ne joue pas les Coriolan. Il assisterait avec joie à une nouvelle invasion; il la guiderait; il brûlerait et massacrerait comme il le dit. C'est l'âme d'un traître — et c'est l'écriture du bordereau!

Ces prévisions furent très vite démenties. Vous auriez publié, il y a un mois, une seule de ces lettres: la cause eût été entendue aussitôt. A chacun des millions d'hommes qui l'aurait lue, dans le calme et la réflexion,

(1) Récit du *Jour* (28 novembre 1897), confirmé par le rapport de la police (dossier de la Cour de cassation).

serait apparue, à la minute, la simple, si simple vérité. Mais ces hommes, qui revivront un jour, sont évanouis. Ils se sont absorbés dans un immense animal collectif qui, du reste, est ivre. Vous lui montreriez Esterhazy livrant, l'un après l'autre, contre autant de sacs d'écus, tous les secrets de la défense nationale à Schwarzkoppen : il ne le verrait pas. Ou, mieux encore, il jurerait que c'est Dreyfus, qui a pris l'apparence d'Esterhazy, lui a volé ses traits comme son écriture.

Henry a deux manières principales de parer les coups : fabriquer des faux et accuser ses ennemis d'en forger. La manœuvre fut promptement réglée. Esterhazy va crier : « Au faux ! » Henry, par Boisdeffre, forcera Billot à lui faire écho.

Le même soir, dans une note officielle où il n'y a de lui que la solennité, Billot annonça que l'enquête, « qui approchait de son terme », allait continuer « pour vérifier l'authenticité des lettres » attribuées à Esterhazy.

Voilà, et par le Gouvernement, ouverte la fissure par où pénétrera d'abord le doute.

Le faux, c'est la question préalable. Les experts prononceront. Cependant, le seul soupçon d'une forgerie arrêtera l'indignation, le dégoût.

L'auteur de la note a tenu à préciser que « Pellieux consacre tous ses soins » à cette vérification ; (elle est donc difficile ?) « Dès que ce travail sera terminé, il prendra ou provoquera, en la plus complète indépendance et l'impartialité la plus absolue, toutes les mesures que pourra comporter la situation. » C'est l'ordinaire office des juges ; mais ils ne l'annoncent pas. A qui s'adresse l'avertissement ? Aux faussaires présumés ou bien à Esterhazy ? Il eût été trop dangereux de le couvrir tout de suite. On eût risqué de heurter l'opinion de front ; mieux vaut l'intoxiquer d'un nouveau poison, l'endormir.

Entre la dépêche de Barthou, du 26 novembre, à la requête de Billot, et cette note du 28, que s'est-il passé ? Le jour même où éclatent les lettres à Mme de Boulancy, devant quels nouveaux chantages Billot a-t-il capitulé, une fois de plus ?

Henry, d'autres encore, portèrent à la presse le mot d'ordre : Si ces abominables lettres sont authentiques, Esterhazy est certainement un bandit, peut-être un traître ; « il n'est pas un crime dont il ne soit capable » ; « il ne saurait figurer une minute de plus dans l'armée » ; « on peut tout attribuer à l'homme qui aurait écrit ces lignes effrayantes » ; mais, d'abord, il faut savoir, il est juste de savoir si ce ne sont pas des faux (1).

De toutes parts, depuis de longs jours, chacun parlait de fausses pièces, de décalques, de procédés pour imiter les écritures. Certains de ces procédés sont à la portée du premier venu. Vous photographiez une page banale, quelconque, d'écriture ; sur l'épreuve vous découpez chaque lettre ; vous faites ainsi un alphabet ; avec les lettres de cet alphabet, les ajustant et les collant l'une à côté de l'autre, vous composez telle phrase qu'il vous plaît ; vous photographiez à nouveau ; et vous obtenez ainsi en fac-similé, dans l'écriture authentique de l'homme que vous voulez perdre, une page qu'il n'a jamais écrite (2).

Il manque, sur le fac-similé, la couleur de l'encre, les liaisons entre les lettres, le mouvement graphique. Et il n'y a pas de texte original. Mais qu'importe !

Esterhazy exposa lui-même ce procédé que les juifs (si riches, si forts) avaient su perfectionner. Déjà, le bor-

(1) *Petit Journal*, *Soir*, *Autorité*, *Presse*, *Écho de Paris*, etc.

(2) Le procédé avait été indiqué, la veille, 27 novembre, dans le journal *la Science Française*, par Emile Gautier.

dereau (de Dreyfus) a été décalqué sur son écriture. Cette fois, le Syndicat, « pour 17.000 francs (1) », a acheté de vieilles lettres adressées, en toute confiance, il y a près de vingt ans, à une amie. « Un travail savant de laboratoire » en a fait les faux qui viennent d'être publiés; « sans doute sortira-t-on d'autres pièces pour le perdre (2) » ! Quand il a connu cette nouvelle infamie, le pauvre homme a été pris, d'abord, « d'un tremblement convulsif (3) »; puis, la colère l'emportant sur la souffrance, il avait résolu de se ruer sur ses ennemis, de les bâtonner à mort. Mais son avocat, et le général de Pellieux, à qui il a porté tout de suite sa véhémente protestation, l'en ont détourné. C'est à sa propre demande que l'enquête continue (4). « Prochainement, le général lui-même va démontrer que ces lettres sont des faux (5) ! »

Les journaux de la congrégation et de l'État-Major enregistrèrent, le plus sérieusement du monde, ces sottises (6), mais, surtout, commentèrent la note du ministre de la Guerre. Pour plus de sûreté, d'ailleurs, ils ne reproduisirent pas les lettres à Mme de Boulancy (7). Leurs lecteurs (des millions de Français) vont les ignorer. Ils

(1) *Écho de Paris*. — « Pour 20.000. » (*Matin* du 29 novembre 1897).

(2) *Écho de Paris*, *Patrie*, etc.

(3) *Patrie*.

(4) *Intransigeant* du 30 novembre.

(5) *Écho de Paris* (antidaté) du 1er décembre.

(6) *Écho de Paris*, *Éclair*, *Libre Parole*, *Gaulois*, *Autorité*, *Jour*, *Patrie*, *Soir*, *Intransigeant*, *Journal*, *etc*.

(7) Ni le *Petit Journal* (1.000.000 d'exemplaires), ni l'*Écho de Paris* (200.000), ni l'*Intransigeant* (200.000.) « Ces lettres sont fausses, écrivait Rochefort, nous ne voulons pas nous rendre coupables d'un faux en les reproduisant. » (30 novembre.) Son beau-frère Vervoort, avant que la consigne eût été donnée, avait plaidé les circonstances atténuantes : « Ces lettres ont été écrites dans une heure d'exaspération, elles sont d'un aigri, d'un exalté. » (*Jour*.)

sauront seulement que le Syndicat des juifs a fabriqué des pièces infâmes, « maquillé » des lettres, pour perdre le brave commandant. Bientôt, les faussaires seront sous la main de la justice ; il n'y aura pas de châtiment trop sévère pour eux (1). Et Rochefort nomme le faussaire : C'est moi, « le dispensateur des millions du Syndicat, l'inspirateur de Scheurer ». Je suis, au surplus, coutumier du fait. J'ai publié, autrefois, une fausse lettre de Rochefort à Gambetta ; plus tard, j'ai « calligraphié » de faux actes de naissance, avec un policier nommé Dietz, pour établir que Boulanger est le frère d'un assassin ; mais j'avais été démasqué à temps (2).

Les journaux royalistes publièrent, le même jour, un manifeste du duc d'Orléans (3). Sourd aux conseils de Dufeuille, échauffé par de jeunes seigneurs qui croient l'heure venue pour le prétendant de monter à cheval, il a confié au colonel de Parseval « les révoltes de son cœur » :

L'honneur de l'armée était resté inviolé; qui donc plus que moi aurait à cœur de le défendre ? Puis-je oublier à quelle hauteur l'avaient placé les rois, mes ancêtres ?... Par suite de quelle étrange et déplorable inertie l'a-t-on laissée exposée à de pareilles épreuves ? Pour moi, s'il plaît à Dieu de me rendre un jour la couronne, j'ose dire que je saurai trouver dans la conscience de mon devoir et de mon droit, et dans la puissance des institutions monarchiques, la force nécessaire de protéger, comme il convient, l'honneur des soldats de la France.

Jusqu'à présent, l'honneur du seul Esterhazy avait été

(1) *Libre Parole*, *Écho de Paris*, *Éclair*, etc.
(2) *Intransigeant* (antidaté) du 30 novembre 1897.
(3) De Londres, le 26 novembre.

mis en cause. Les lettres à Mme de Boulancy ne détrompèrent pas les royalistes, ou ils feignirent de n'y attacher aucune importance. D'ailleurs, les gens de Coblence avaient parlé du même ton.

Si ces lettres avaient été signées de Dreyfus, qui se fût avisé de réclamer une autre preuve ? C'est l'âme de la race juive qui s'y fût révélée (de David aux Macchabées et de Jésus à Spinoza). Entendez-vous Drumont et Rochefort ? Mais elles ne sont pas d'un juif. Le sens moral de ce peuple a reçu tant d'atteintes que des artistes trouvèrent piquant de vanter la beauté sauvage de ces métaphores de mauvais lieu ; ils admirèrent le « rouge soleil de bataille », évoquèrent les grands condottières. Le tort d'Esterhazy, c'est de ne pas avoir été un contemporain de Castruccio Castraccani.

Bientôt, on n'entendit plaider que les circonstances atténuantes ; toute la colère était contre la Boulancy qui avait livré ou falsifié les lettres de son ami. « On devrait avoir le droit, disait Christian, de la fouetter (1) » ; c'était l'opinion des professionnels de l'honneur. A supposer les lettres authentiques, s'en suit-il seulement qu'Esterhazy ait l'âme d'un traître ? « Le traître est soucieux de cacher sa pensée, il ne la crie pas ; ce sont les propos d'un aigri, d'un exalté (2). » Denys Cochin, député de Paris, qui recherchait les causes généreuses et se plaisait aux idées générales, me dit : « Qui n'a eu de tels accès de colère ? » En tous cas, de ce qu'Ester-

(1) *Cass.*, II, 248, Esterhazy.

(2) *Jour* du 29 novembre 1897. — De même Drumont. — Pelletan trouve que « la publication des lettres d'Esterhazy est maladroite. Quel rapport cela a-t-il avec l'innocence de Dreyfus? La ficelle est trop visible. » (*Dépêche* du 5 décembre.) Francis Charmes attribue cette divulgation à Mathieu Dreyfus, l'en blâme : « Il est des bornes qu'une certaine délicatesse morale ne permet pas de franchir. » (*Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1898.)

hazy serait l'auteur des lettres, il n'en résulte pas qu'il soit l'auteur du bordereau (d'une écriture identique) : dès lors, affirme Alphonse Humbert, Dreyfus continue à être le traître (1).

L'ancien rédacteur du *Père Duchêne* colportait le mot d'ordre de l'État-Major. A la même heure, Pellieux dit à Scheurer qu'Esterhazy contestait seulement la lettre « du Uhlan » ; le général va donc la faire expertiser (2), mais il n'attendra pas le résultat de l'examen pour « conclure contre tout ordre d'informer » : « On ne m'a pas apporté de preuves... On m'a bien remis des pièces écrites par Esterhazy, le fac-similé du bordereau. Mais on ne fait pas de comparaison sur une photographie. » Scheurer : « Le bordereau original est au ministère, vous n'avez qu'à l'y réclamer. » Pellieux : « Non, car, en le demandant, j'aurais l'air de mettre en doute l'autorité de la chose jugée (3). »

Scheurer s'indigne : « Alors, la Revision serait à jamais impossible ; vous allez conclure à un non-lieu sans avoir procédé à une expertise du bordereau, et c'est toute l'affaire ! » Pellieux se lève : « N'êtes-vous pas, Monsieur le Président, l'ami, l'intime ami du ministre de la Guerre ? — Nous sommes de vieux amis. — Et il ne vous a pas donné la preuve certaine de la culpabilité de Dreyfus ? — Je la lui ai demandée en vain. — Qu'en concluez-vous ? — Vous l'a-t-on donnée, à vous, général ? » Pellieux hésite ; Scheurer : « Si je vous pose cette question, c'est que je vous trouve, depuis quelque temps,

(1) « Ces déclarations d'Humbert, dit l'*Écho de Paris*, rencontrèrent l'approbation de tous ».

(2) Note officielle du 29 novembre 1897 : « Bien que les lettres publiées hier n'aient pas de rapport immédiat avec l'affaire Dreyfus, le général de Pellieux a décidé de les soumettre à l'expertise. » — *Procès Zola*, II, 88, Pellieux.

(3) 29 novembre. — *Procès Zola*, I, 273, Pellieux.

complètement changé. — Oui, on me l'a donnée (1). »

Mais il ne dit pas ce qu'était cette preuve : le faux d'Henry.

Il avait entendu, la veille, Lauth et Henry, dans leurs accusations contre Picquart (2) ; il entendit, les jours suivants, Gribelin, Picquart (pour la troisième fois), Gonse, et Mme de Boulancy qu'il confronta avec Esterhazy (3). L'archiviste confirma les dires d'Henry et de Lauth. — Gonse expliqua à sa façon ses lettres à Picquart et confirma, à son tour, Lauth, Gribelin et Henry. — Picquart déclara qu'en le faisant espionner par des policiers et attaquer dans les journaux, on cherchait à l'intimider, mais que ce serait en vain. Il répondit, avec beaucoup de netteté et non sans quelque hauteur, aux questions de Pellieux (4) au sujet de Mlle de Comminges à qui Guénée, ou quelque autre policier, prêtait ce propos : « Surtout que Picquart n'avoue jamais ! » Pellieux le laissa dans l'ignorance des charges accumulées contre lui par Henry et Lauth ; il lui dit seulement que des officiers du bureau l'avaient surpris communiquant à Leblois le dossier secret de Dreyfus. Picquart se fit alors autoriser à demander à l'avocat à quelles dates, en 1896, il avait quitté Paris et y était rentré. Pellieux y consentit et sut ainsi que Leblois avait été absent du 5 août au 7 novembre, ce qui détruisait toute l'accusation d'Henry. — Enfin, Esterhazy, quand il fut confronté avec Mme de Boulancy, l'invectiva et la supplia tour à tour. Il était allé plusieurs fois chez elle (5), pour la conjurer de ne pas livrer d'autres correspondances

(1) *Mémoires* de Scheurer.
(2) 28 novembre 1897.
(3) 30 novembre.
(4) *Cass.*, I, 203, Picquart.
(5) *Procès Zola*, I, 510, Mme de Boulancy.

qu'elle avait de lui, non moins détestables (1). Il avait menacé et prié tour à tour sa « Gabrielle » d'autrefois sans obtenir d'être reçu (2). Elle craignait des actes de violence. Il essaye, maintenant, de lui arracher un mensonge ; que ces lettres lui ont été volées, que la lettre « du Uhlan » est « maquillée (3). » (Il convenait, on l'a vu, de toutes les autres : « Les Allemands mettront tous ces gens-là à leur vraie place..... Voilà la belle armée de France !... etc. ») Pellieux, lui ayant déféré le serment, il jura à nouveau, en rejetant l'affreuse lettre sur la table, qu'elle n'était pas de lui. La pauvre femme, bien qu'épouvantée et désolée de s'être frappée elle-même en frappant Esterhazy, se refusa pourtant à mentir : « Hélas ! oui, toutes les lettres sont bien de lui ! » Elle dit seulement qu'elle n'en avait pas autorisé la publication. Pellieux, lui aussi, la malmena, lui reprochant durement d'avoir, veuve d'un officier, cherché à porter atteinte à l'honneur de l'armée ; elle a commis un acte indélicat et manqué de patriotisme (4). Au dehors, la presse l'insultait, « gueuse vendue aux juifs pour quelques deniers », lui prêtait des galanteries et de honteuses aventures. Ainsi, la malheureuse était punie autant pour avoir aimé Esterhazy que pour l'avoir trahi. Elle était pitoyable et nul ne la plaignait, même ceux qui avaient tiré profit de sa vengeance. Seule, la conscience délicate de Scheurer s'inquiéta d'avoir poussé une femme

(1) Lettres à M[me] de Boulancy communiquées, comme pièces de comparaison, aux experts Couard, Belhomme et Varinard : pièces A, F, H, J, K.

(2) *Procès Zola*, I, 510, M[me] de Boulancy.

(3) Récit de M[me] de Boulancy dans le *Temps* du 23 décembre 1897.

(4) *Patrie* du 1[er] décembre. — Clemenceau, dans l'*Aurore* du 2, ajoute ce détail que « Saussier, dans une autre chambre, disait militairement son fait à la suivante de M[me] de Boulancy ».

dans un tel bourbier. Elle y pataugea alors qu'elle eût pu faire figure en revendiquant très haut d'avoir voulu aider à démasquer un bandit.

XIII

Scheurer, de son dernier entretien avec Pellieux, avait emporté la certitude que l'enquête était une comédie. Quoi ! depuis quinze jours, le monde entier croit que des experts, discrètement désignés, sont occupés à examiner le bordereau, à le comparer aux écritures d'Esterhazy et de Dreyfus ! Et nulle expertise n'a été ordonnée, et sous quel prétexte ! Il n'y a d'expertise que pour la lettre « du Uhlan », mais le fait que cette seule pièce va être examinée, c'est la confirmation du doute favorable à Esterhazy.

Il parut impossible à Scheurer de garder pour lui l'imprudent aveu de Pellieux. Il en informa ses amis. Au Sénat, dans les couloirs, il se répandit en propos très vifs contre Billot. En même temps, le scandaleux déni de justice fut dénoncé par Clemenceau et par le *Figaro*, dans plusieurs articles, les uns d'Emmanuel Arène, les autres que je rédigeai en collaboration avec Leblois.

Depuis trois ans qu'il n'avait pas été réélu à la Chambre, Clemenceau faisait son apprentissage du journalisme. Il tâtonna assez longtemps, cherchant sa forme, volontiers déclamateur, lui qui avait porté à la tribune la parole la plus nerveuse et la plus cinglante qu'on eût encore entendue. Maintenant, au service de cette grande cause, l'écrivain va égaler l'orateur, précis, hautain, logicien impitoyable, d'une ironie qui déchire et qui mord, serrant chaque question à l'étrangler, et, parfois, d'un mou-

vement brusque, s'échappant, comme une flèche, vers les sommets. Il s'était fait, au cours d'une longue carrière, beaucoup d'ennemis, mésestimé par les uns, haï par les autres, craint de presque tous. Convaincu de la scélératesse d'Esterhazy, il ne l'était pas encore de l'innocence de Dreyfus, parce qu'il ne pouvait imaginer que le ministère de la Guerre, sous la République, eût violé les garanties de la loi pour faire condamner un soldat indemne de toute faute. Peut-être le juif n'a-t-il commis qu'une imprudence : il l'expie trop durement ; pourtant, il n'est pas possible qu'il soit sans reproche. Mais le certain, c'est qu'un jugement illégal doit être cassé et que ce grand trouble peut cesser seulement par la pleine lumière.

Les articles de Clemenceau, ceux du *Figaro* concluaient à la même interrogation : « Qui protège le commandant Esterhazy ? La loi s'arrête, impuissante, devant cet aspirant Prussien déguisé en officier français. Pourquoi (1) ?... Qui donc tremble devant Esterhazy ? Quel pouvoir occulte, quelles raisons inavouables s'opposent à l'action de la justice ? Qui lui barre le chemin ? S'il le faut, nous le dirons (2). »

Cassagnac, pour retenir sa clientèle, invectivait, en termes poissards, les défenseurs de Dreyfus ; mais, en même temps (3), il publia l'attestation de Demange qu'une seule pièce, le bordereau, avait été communiqué à la défense : « S'il existe donc une autre pièce qui a été produite, contre toutes les règles de la plus vulgaire justice, au mépris de toutes les lois humaines, il y a lieu à reviser le procès. »

C'était l'avis de Clemenceau comme le mien, que la

(1) *Aurore* du 30 novembre et du 2 décembre 1897.
(2) *Figaro* des 1er et 2 décembre.
(3) 2 décembre.

question de légalité dominait celle de culpabilité. En fait, elle la résolvait.

A travers les obscurités et le fracas de la bataille, une impression se dégageait : la justice militaire ignore la loi, le droit. Quand le ministre de la Guerre n'est pas lui-même l'auteur responsable de l'illégalité, il laisse faire.

Le Sénat se considérait comme le gardien de la légalité. Il l'avait défendue en toutes circonstances et, récemment encore, quand un ministère radical parut vouloir mettre la main sur la justice et « professa tout haut ce que l'Empire faisait tout bas, à savoir qu'un garde des Sceaux peut diriger les instructions criminelles (1) ». Il crut nécessaire, ayant frappé Bourgeois, d'avertir Méline.

Cependant, il n'osa pas attaquer de front, tant le courage même était alors mêlé de faiblesse ; il saisit un prétexte, très loin de l'affaire Dreyfus, une irrégularité commise dans l'administration de la justice civile ; et, voulant atteindre Billot, il renversa Darlan, le seul ministre qui inclinât à la revision (2).

Scheurer et ses amis votèrent contre Darlan, dont ils ignoraient la bonne volonté ; elle était bien connue de Méline. Il s'empressa de faire accepter la démission du garde des Sceaux, et, comme il se méfiait, prit lui-même l'intérim de la Justice. Le bruit courut d'un remaniement du ministère ; il venait de subir son premier échec, après dix-huit mois de bonne fortune. Barthou, très

(1) C'est ce que Waldeck-Rousseau avait rappelé en ces termes à Reims, dans son discours du 24 octobre 1897.

(2) 30 novembre 1897. — Il s'agissait de deux magistrats qui, permutant entre eux, dans le ressort de Montpellier, avaient été autorisés à prêter serment par télégramme. L'interpellateur (Joseph Fabre) expliquait la précipitation et l'étrangeté de la procédure par le désir de mettre l'un des deux magistrats déplacés en mesure d'être candidat dans son ancien ressort, aux élections générales de 1898.

avisé, conseilla à Méline de « débarquer » Turrel, Rambaud, le ministre de la marine, d'embarquer sur la galère rappareillée Ribot et quelques radicaux. Méline, à la réflexion, se contenta de remplacer Darlan par un sénateur obscur, Milliard (1).

Tout indirect qu'il était, on comprit l'avertissement. Billot invita Pellieux « à faire saisir » le bordereau au ministère de la Guerre. Pourtant, Pellieux ne le fit pas expertiser (2) ; il allégua que, sur cinq experts inscrits au Tribunal de la Seine, trois avaient été mêlés à l'affaire Dreyfus ; que les deux autres refusaient, ne voulant pas procéder à une opération qui, par elle-même, infirmait la chose jugée ; qu'il était pressé, au surplus, de finir son enquête (3). Il se contenta de montrer le bordereau à Esterhazy et l'invita à dire « s'il reconnaissait l'identité du fac-similé et de l'original ; » Esterhazy la reconnut (4).

Avec quelque audace qu'il eût argué de faux les lettres d'Esterhazy et quelque crédulité qu'eût rencontrée cette imposture, l'État-Major n'était pas sans inquiétude.

Boisdeffre se sentit visé, blessé par les attaques des journaux, bien qu'il n'eût pas été personnellement dési-

(1) 2 décembre 1897.

(2) *Procès Zola*, I, 268, 273, Pellieux.

(3) *Cass.*, I, 13, Billot : « Je priai le Gouverneur de faire une nouvelle enquête avec expertises. Il m'en transmit les résultats. » De même à Rennes (I, 173). Or, Pellieux dit lui-même que l'expertise fut seulement ordonnée par Ravary.

(4) *Cass.*, II, 103, *Enq. Pellieux*, 1er décembre, 3e procès-verbal d'interrogatoire : « Je vous présente la lettre missive, nommée bordereau dans l'accusation de Mathieu Dreyfus contre vous, en original et, à côté, un fac-similé de cette lettre missive. Reconnaissez-vous l'identité du fac-similé et de l'original ? — Je reconnais que l'original et le fac-similé sont semblables..» *Signé* : PELLIEUX, DUCASSÉ, ESTERHAZY.— Au procès Zola (I, 245), Pellieux commença par dire : « Rien ne ressemble moins au bordereau original que les fac-similés des journaux. Ces fac-similés ressemblent à des faux. » De même Roget (*Cass.*, I, 73).

gné. Très circonspect, nullement dénué de clairvoyance, il savait la précarité de son édifice de mensonges, à la merci d'un incident imprévu. Il eût voulu être loin quand l'écroulement fatal se produira. Il revint à sa vieille ambition, l'ambassade de Russie. Mais il se heurta à un refus formel d'Hanotaux.

Henry, au ministère, continuait à porter beau ; mais, le soir, chez lui, quand il rentrait, il tombait de fatigue, assommé, épuisé par ces perpétuelles alarmes, par tant d'intrigues périlleuses dont il était le grand moteur (1). Esterhazy, surtout, prenait le pire pour le certain. En quinze jours, il avait glissé du piédestal où il s'était juché. Il restait encore innocent, mais c'était tout. Publiquement, il a été convaincu de mensonges : il n'est pas allé à Londres y chercher, comme il l'avait dit, le document libérateur; les Esterhazy d'Autriche l'ont renié. Là-dessus, les terribles lettres. Ses défenseurs les plus ardents n'osent plus le célébrer comme un soldat d'autrefois, brutal, violent, débauché, mais passionné du métier et fidèle au drapeau.

Sa femme voulait rompre avec lui. La marquise de Nettancourt l'y poussait. Le scandale de la liaison d'Esterhazy avec la fille Pays, publiquement affichée ; le scandale, plus grand encore, de l'atroce correspondance qu'elle savait authentique, car ces propos, son mari, depuis des années, les tenait chaque jour ; la certitude de la catastrophe finale, c'étaient des motifs suffisants de divorce. Il eut avec elle et avec sa mère, en présence de Christian, des scènes épouvantables (2). Il lui repré-

(1) Récit d'un ami d'Henry à Cordier.

(2) CHRISTIAN, *Mémoire*, 69, 70. — Lettre d'Esterhazy à la veuve du général Grenier : « Vous me parlez de l'austère devoir : où est-il, l'austère devoir, avec une femme comme la mienne ? Savez-vous qu'elle voulait demander le divorce au cours même de cette horrible histoire ? »

senta que la rupture, en ce moment, l'achèverait. Il invoquait ses petites filles. Elle se laissa toucher, mais consentit seulement à différer sa demande. Elle fut, dit-il, d'une dureté « qui révolta jusqu'aux domestiques ». Sans doute, elle lui parla avec colère, comme elle en avait le droit, ne lui laissa pas ignorer qu'elle n'était pas sa dupe, et lui reprocha sa vie brisée, leur nom sali.

Il eût voulu qu'elle intervînt publiquement en sa faveur, après la divulgation des lettres à la Boulancy. Elle avait l'horreur du mensonge. Cependant, une protestation, signée d'elle, parut, à son insu, dans les journaux : « Devant le malheur qui accable en ce moment l'homme dont je porte le nom et dont l'honneur sortira intact de cette épouvantable épreuve, je pardonne et oublie tout. » Quelques semaines plus tard, Esterhazy écrivit : « Vous n'avez pas douté un instant, je pense, que la fameuse lettre n'était pas d'elle, mais bien de Me Tézenas. »

Quelqu'un (Henry ? Du Lac ?) imagina alors de rétablir, par un double coup de théâtre, la partie compromise. Le public, en plein drame, en plein roman, n'est plus remué que par l'inattendu. De l'opération, que le moine ou le soldat a savamment combinée, Esterhazy sortira reverni (d'un vernis qui tiendra jusqu'à l'acquittement), et Boisdeffre, auréolé d'une nouvelle gloire, définitivement consacré.

XIV

Pellieux, ainsi qu'il l'avait dit à Scheurer, rédigeait son rapport tendant au refus d'informer contre Esterhazy et très sévère contre Picquart. Henry exposa à Esterhazy qu'une telle décision ne lui donnait aucune

sécurité pour l'avenir. Qu'il demande, au contraire, à passer devant un conseil de guerre, il rétablit du coup sa réputation compromise ; pour l'acquittement, Henry, au nom de Boisdeffre, le garantit.

Tézenas, déjà, avait donné le même avis à Esterhazy ; il jugeait (c'était l'évidence) que la situation de son client était fort diminuée par les fâcheuses lettres, authentiques ou non, et il ajoutait : « Innocent, qu'avez-vous à craindre du conseil de guerre ? » Esterhazy n'eût pas osé détromper Tézenas ; il rechignait pourtant, embarrassé.

Billot, Boisdeffre, trouvaient un autre avantage plus important à cette combinaison. Esterhazy a crié partout qu'il poursuivra ses diffamateurs en cour d'assises. Le simple refus d'informer provoquera de telles clameurs qu'Esterhazy se trouvera acculé à mettre sa menace à exécution. C'est le procès Dreyfus qui recommencera devant le jury. Or, c'est ce que « l'État-Major veut éviter à tout prix (1) ». Il faut donc qu'Esterhazy

(1) C'est en ces termes que l'*Écho de l'Armée*, du 4 décembre, expliquera l'ordre d'informer rendu par Saussier : « La haute armée veut en finir une bonne fois et régler cette affaire, de manière à n'y plus revenir. Le refus d'informer aurait laissé le commandant Esterhazy dans une position fâcheuse. On l'aurait sommé de faire un procès à Mathieu Dreyfus, de traduire son diffamateur en cour d'assises et, alors, devant le jury on aurait refait le procès Dreyfus, *ce que l'on veut éviter à tout prix.* En revanche, la comparution devant un conseil de guerre, *où l'acquittement de M. Esterhazy est certain*, ne peut offrir que des avantages : 1° forcer la meute Dreyfus à cesser ses hurlements ; 2° prévenir toute critique au sujet de la régularité de l'enquête ; 3° éviter un procès devant les juges civils ; 4° faire confirmer la condamnation de Dreyfus par le nouveau jugement qui acquittera Esterhazy. Telles sont, croyons-nous, les considérations qui ont été examinées en haut lieu. » — On peut rapprocher de cette note le passage suivant du compte rendu sténographique du procès de Rennes : « Esterhazy, dépose Trarieux, a été acquitté, il n'a pas été jugé. (*Protestations au banc des témoins militaires.*) »

repousse noblement le refus d'informer et s'engage à repousser de même, après la prochaine instruction, le non-lieu qui lui sera pareillement offert. Rien que l'acquittement solennel par un conseil de guerre peut le dispenser de déférer Mathieu et Scheurer au jury. Et son acquittement irrévocable, avec la force de la chose jugée, c'est la confirmation du crime de Dreyfus. L'affaire est finie.

Esterhazy se laissa convaincre, accepta le marché (1). Ce service qu'il rend à l'État-Major met, plus que jamais, les généraux à sa discrétion. Il les tient déjà par sa menace coutumière de prendre la fuite, d'avouer son crime, de dénoncer les crimes qu'ils ont commis eux-mêmes pour le couvrir. Cette nouvelle complicité, une telle dérision de la justice, les lient à jamais.

Pellieux et Esterhazy étaient au mieux; ils se rencontraient fréquemment en dehors du cabinet du général; Esterhazy, le soir, allait l'attendre dans les maisons où dînait son juge. Pellieux entra dans la comédie; tout en faisant publier qu'il concluait à un refus d'informer, il pressait Tézenas de décider son client à réclamer sa comparution devant un conseil de guerre (2). Il corrigea ensuite lui-même le brouillon de la lettre qu'Esterhazy allait lui adresser, et qui avait été rédigée par l'avocat (3). Et, comme il importait que cette

(1) *Cass.*, I, 586, Esterhazy : « J'ai naturellement obéi. »

(2) « Paris, le 2 décembre 1897, le commandant Esterhazy à M. le général de Pellieux : Mon Général, Me Tézenas, se rendant enfin à vos avis, m'a rédigé la lettre suivante. Il se propose de la communiquer ce soir à l'*Agence Havas*, et j'ai tenu à vous en demander l'autorisation. Je ne vous la porte pas moi-même parce que vous m'avez interdit de me présenter chez vous. » (*Scellés Bertulus.*)

(3) *Cass.*, I, 586, II, 247 : Dép. à Londres, 1er mars, Esterhazy. — Le brouillon, corrigé de la main de Pellieux, fut saisi par Bertulus chez Esterhazy (*Cass.*, II, 235, cote I, scellé 4). Esterhazy

résolution fut convenablement annoncée dans les journaux « amis », il dicta à Christian une note, d'un style non moins noble, que le jeune homme porta à Drumont et à Rochefort.

La lettre convenue entre Pellieux et Esterhazy ne manquait ni d'éloquence militaire, ni d'émotion :

Mon Général,

Innocent, la torture que je subis depuis quinze jours est surhumaine.

Je crois que vous avez en mains toutes les preuves de l'infâme complot ourdi pour me perdre ; mais il faut que ces preuves soient produites dans un débat judiciaire aussi large que possible, et que la lumière complète soit faite.

Ni un refus d'informer, ni une ordonnance de non-lieu ne sauraient maintenant m'assurer la réparation qui m'est due. Officier, accusé publiquement de haute trahison, j'ai droit au conseil de guerre, qui est la forme la plus élevée de la justice militaire ; seul, un arrêt émané de lui aura le pouvoir de flétrir, en m'acquittant devant l'opinion, à laquelle ils ont osé s'adresser, les plus lâches des calomniateurs.

J'attends de votre haute équité mon renvoi devant le conseil de guerre de Paris.

Les journaux « amis », en chœur, vantèrent cette belle attitude. Rochefort redoutait que son ami ne tombât aux pièges des juifs. Cette pantalonnade fit beaucoup de dupes. Des journaux graves félicitèrent Esterhazy.

avait écrit : « Innocent, vous le savez, la torture.... Vous avez en mains toutes les preuves de l'infâme complot... » Pellieux supprime : « Vous le savez... » et corrige : « Je crois que vous... » Christian dit qu'il porta lui-même à Pellieux le projet de lettre. (*Cass.*, II, 251, et *Mémoire*, 95.)

Pellieux, pour donner plus de relief à la chevalerie d'Esterhazy, ne s'y arrêta pas et remit son rapport à Saussier. Il avait précédemment reçu la visite de Mercier qui lui attesta que Dreyfus était coupable (1). Les commandants des corps d'armée étaient alors réunis à Paris, pour la commission de classement ; ils firent une démarche auprès de Félix Faure, lui montrèrent l'armée indignée de voir soupçonner ses chefs et, déjà, frémissante. Mercier se répandit en affirmations, le prit de très haut avec Billot.

Cette parodie de la justice mettait Saussier à l'aise; car il allait satisfaire à la fois (au fond) les protecteurs d'Esterhazy et (en apparence) les défenseurs de Dreyfus. Sur l'invitation de Billot et d'accord avec Boisdeffre, il refusa de ratifier les conclusions de Pellieux (2) et signa un ordre d'informer (4 décembre 1897).

XV

La préparation du triomphe de Boisdeffre fut plus laborieuse.

Les partisans de la Revision contrôlaient leurs informations avec beaucoup de soin et s'abstenaient de toute nouvelle hasardée. Il leur arriva de se tromper et d'être

(1) *Écho de Paris* du 4 décembre 1897.

(2) Billot dit « qu'il invita lui-même Saussier à donner l'ordre d'informer ». (*Cass.*, I, 13; *Rennes*, I, 174.) Méline, au contraire, dit à la Chambre que « Saussier avait décidé librement ». (4 décembre 1897.) De même, le 13 décembre 1900: « J'affirme, sans crainte d'être démenti, que le jour où le procès Esterhazy a été ouvert, le ministre de la Guerre n'est intervenu en rien dans ce procès, ni de près ni de loin. »

injustes et violents. Ils n'accréditèrent, sciemment, aucun mensonge. La cause qu'ils servaient leur en faisait un devoir et une nécessité.

Aucune désignation n'avait suivi la question : « Qui protège Esterhazy? » Personne n'avait la preuve que ce fût Boisdeffre. Pour Henry, à peine le connaissait-on de nom; il semblait un comparse. On commençait à peine à soupçonner Du Paty d'avoir joué le rôle de la dame voilée.

Cette prudente réserve était irritante. Comme au coup d'archet d'un mystérieux chef d'orchestre, les journaux de l'État-Major racontèrent qu'une démarche avait été faite auprès de Méline pour obtenir le renvoi du grand défenseur de l'armée; puis que Brugère convoitait de lui succéder (1). C'était pure invention. Le journal de Millevoye se prétendit alors informé (2 décembre) des plans du Syndicat : « On n'a pas encore nommé publiquement le général de Boisdeffre, mais ce n'est qu'une question d'heures... Les amis de Dreyfus tiennent en réserve un brûlot qui sera probablement lancé demain (2). »

Rien ne vint. Dans l'impossibilité de trouver une calomnie où accrocher une protestation, on se résigna à créer soi-même le mensonge. Le lendemain, la *Patrie* annonça que la pièce secrète du Syndicat était une dépêche de Boisdeffre à Esterhazy, à l'époque où celui-ci s'était réfugié à Londres : « N'hésitez pas à revenir à Paris, je vous couvrirai quand même. » Le *Soir*, de Bruxelles, tient la nouvelle d'un « Français de passage à Genève »; « il ne s'était pas trouvé un seul journal français qui voulût se prêter à cette besogne (3) ».

(1) *Patrie, Jour, Dépêche, Libre Parole, Intransigeant* du 1er décembre 1897.

(2) *Patrie* (antidatée) du 3.

(3) *Patrie* (antidatée) du 4.

Le journal belge avait, en effet, publié la veille une lettre d'un Suisse, son correspondant, qui avait causé avec un inconnu, lequel avait entendu raconter encore d'autres sottises : qu'Esterhazy s'était réfugié à Londres après la dénonciation de Mathieu Dreyfus ; que Scheurer avait un dossier ; qu'il le faisait « distiller » par le *Figaro*, etc. Le rédacteur suisse du journal belge avait été dupe d'un sot ou d'un provocateur.

L'imposture venait d'Esterhazy lui-même qui en avait fait confidence à un journaliste parisien (1). Il « savait » que les juifs tenaient en réserve, pour le perdre, une fausse dépêche à lui adressée.

Je rencontrai Fernand de Rodays chez Leblois. Il me demanda ce que je savais de cette histoire. Je lui dis qu'elle était proprement imbécile : la dépêche n'existait pas, puisque Esterhazy, comme cela avait été établi, n'était point allé à Londres.

Au conseil des ministres qui se réunit le lendemain à l'Élysée, Billot communiqua d'abord que le gouverneur de Paris n'avait pas ratifié les conclusions du général de Pellieux. Puis, il sortit une lettre de Boisdeffre. Le chef de l'État-Major général signalait que les journaux de la veille avaient annoncé la prochaine publication d'un télégramme adressé par lui à Esterhazy ; en conséquence, il priait Billot d'envoyer à l'*Agence Havas* ce démenti officiel : « Le général de Boisdeffre n'a jamais télégraphié ni écrit quoi que ce soit au commandant Esterhazy, qu'il n'a jamais vu ni connu et auquel il n'a jamais fait ni fait faire la moindre communication. »

Ce matin même, avant que Boisdeffre ne portât sa

(1) Esterhazy eut cette conversation, le 30 novembre, avec un rédacteur du *Matin* qui la publia le lendemain. La correspondance suisse du *Soir* de Bruxelles est datée, également, du 30 novembre.

lettre à Billot, Gonse en communiqua le texte à Du Paty; il lui demanda « s'il n'y avait eu, de sa part, aucune démarche qui pût justifier les affirmations de certains journaux au sujet de ses relations avec Esterhazy (1) : « Vous avez vu Esterhazy au commencement; mais vous ne le voyez plus, n'est-ce pas? » Du Paty répondit négativement (2).

Les ministres tombèrent au grossier piège; nul ne dit que les journaux regorgeaient de pareilles sottises, qu'amis et adversaires ne se donnaient pas la peine de les relever, que celle-ci venait d'un des gazetiers ordinaires de l'État-Major et que c'était le complice, ou la dupe, du faussaire Norton. Mais Boisdeffre est le favori de l'opinion. N'est-il pas homme à faire un éclat si le Conseil lui refuse cette satisfaction qu'il réclame? Billot lui-même communiqua le démenti à l'*Agence Havas*.

A la Chambre, quand les députés arrivèrent, ils virent les deux nouvelles affichées dans les couloirs : l'ordre d'informer contre Esterhazy, le démenti de Boisdeffre. Puis, dès l'ouverture de la séance, Brisson annonça qu'il était saisi de deux demandes d'interpellation au sujet de l'affaire Dreyfus, l'une du comte de Mun, l'autre de Marcel Sembat, député socialiste de Paris. En outre,

(1) *Cass.*, II, 199, (*Enq. Renouard*), observations de Gonse, du 10 septembre 1898 (écrites et signées), en réponse au premier interrogatoire de Du Paty.

(2) *Cass.*, II, 32, Du Paty; 199, Gonse : « Il me répondit négativement et la lettre (de Boisdeffre à Billot) fut envoyée. » — Boisdeffre dit que Gonse ne lui a raconté l'incident que plus tard (*Cass.*, I, 559). — A Rennes (II, 162), Gonse place sa conversation avec Du Paty « à 11 heures du matin, avant de partir pour déjeuner ». Or, le Conseil des ministres se réunit à 9 heures. Gonse explique ainsi sa précaution : « Je me suis dit : Du Paty est léger, ardent, imprudent, n'aurait-il pas fait quelque démarche compromettante? Nous entendions *dans les journaux* toutes ces histoires de femmes voilées ! »

Castelin demandait à poser une question au Président du Conseil qui acceptait.

Castelin pria seulement Méline « de vouloir bien apporter à la tribune des déclarations de nature à rassurer l'armée, l'opinion publique et la Chambre ». Méline répondit brièvement : « Je dirai tout de suite ce qui sera la parole décisive dans ce débat : il n'y a pas d'affaire Dreyfus. » La droite, le centre applaudirent. Il répéta : « Il n'y a pas, en ce moment, et il ne peut pas y avoir d'affaire Dreyfus. » On applaudit de nouveau. A gauche et à l'extrême gauche, on s'exclame. « En ce moment ! » souligna Rouanet.

Méline, s'obstinant, répliqua : « Une accusation de trahison a été portée contre un officier de l'armée ; cette question particulière n'a rien à voir avec l'autre. » Cependant, la base des deux accusations est la même : le bordereau. Sur le sophisme de la chose jugée, Méline a mis le masque du Droit.

Maintenant, il explique la procédure judiciaire. « Personne ne suspectera la loyauté de celui qui a donné l'ordre d'informer. Le juge rapporteur pourra proposer soit le renvoi, soit une ordonnance de non-lieu. »

« Quelle est l'inculpation ? » demande Goblet.

En effet, si Esterhazy est condamné sur le bordereau, comme l'a été Dreyfus, c'est la Revision.

Méline ne répond pas à la question ; il rappelle le principe de la séparation des pouvoirs ; mais il ne s'en tient pas là, et l'orage qu'il veut conjurer, il le déchaîne : « Cette affaire, dit-il, ne saurait être traitée sans grande imprudence par la voie d'une publicité sans frein qui peut exposer le pays à des difficultés imprévues. » Pelletan : « C'est comme cela que vous défendez l'honneur de l'armée ! » Goblet : « Vous devriez finir cette affaire ! » Méline : « Certes, cette campagne n'atteint pas l'hon-

neur de l'armée qui est au-dessus de pareilles polémiques, mais elle l'a fait souffrir cruellement et c'est déjà trop. » Pelletan : « Vous vous accusez vous-même ! »

Selon la tactique qui lui a souvent réussi, Méline dénonce alors la tentative des radicaux qui, de cette affaire « simplement judiciaire », voudraient faire une affaire politique. La gauche, l'extrême gauche protestent : « Si la politique n'y est pour rien, pourquoi m'interrompez-vous avec tant de violence au lieu de m'écouter ? »

A cette heure, dans toute cette Chambre, qui se soucie d'autre chose que de politique? Le centre soutient Méline par politique, ratifie, par politique, tant de fautes déjà évidentes. La gauche, par politique, le veut renverser, au moins l'affaiblir, feint, par politique, de le croire engagé avec les promoteurs de la revision. Et la droite, encore par politique, prépare son impérieuse mise en demeure.

Méline a défendu l'honneur de l'armée, qui n'est pas en cause, contre des hommes qui n'ont dénoncé qu'un traître. Pas un mot n'est tombé de ses lèvres pour flétrir la campagne antisémite, les excitations, qui se multiplient, à la guerre civile.

Maintenant, aux radicaux et aux socialistes qui le harcèlent, il offre sa place, qui n'est pas enviable : « Je voudrais bien vous voir avec une aussi lourde responsabilité que la nôtre !... Si vous pensez que nous avons manqué à notre devoir, dites-le!... Si vous croyez qu'on pouvait faire autre chose que ce que nous avons fait, venez-le dire ici ! » « Assurément ! » riposte Millerand. Il fait appel aux hommes impartiaux, « à tous les bons Français qui placent avant tout l'amour de la France » ; dans l'intérêt du pays et de l'armée, il les supplie de sou-

tenir un Gouvernement aux prises avec de telles difficultés et d'aussi furieuses passions.

Mais ces passions sont dans la Chambre, et ce qu'elles attendaient de lui, il ne le leur a pas concédé encore : son veto formel à la Revision. Au contraire, il a reconnu incidemment, que « le code offre des possibilités de revision à tous les citoyens », et il a ajouté le correctif : « en ce moment » à sa phrase : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. »

Castelin, habilement, équivoque : « Le Président du Conseil nous a dit qu'il n'y a aucune corrélation entre l'affaire Dreyfus et l'affaire Esterhazy. — Il a dit le contraire ! » interrompt Pelletan, plus enragé que l'ancien ami de Boulanger. Et voici la Chambre transformée en tribunal. Castelin somme Méline de venir dire nettement « qu'il n'y a aucun rapport entre le renvoi d'Esterhazy devant un juge instructeur et la juste condamnation qui a frappé le traître Dreyfus ». Il le somme aussi de mettre un terme aux injures dont sont poursuivis les officiers : « Il y a de justes lois que M. Reinach réclamait autrefois contre nous, les boulangistes ; qu'on les applique aujourd'hui. »

Méline accepte que la question soit transformée en interpellation et que l'interpellation soit immédiate. Pourtant, « le Gouvernement n'a rien à ajouter aux explications qu'il a données ».

Pendant tout ce débat, Billot n'avait point paru à son banc. Alors, Albert de Mun : « Moi aussi, j'accepte de discuter immédiatement l'interpellation, mais pas en dehors de la présence du ministre de la Guerre ! »

Il était l'ami de Boisdeffre, se rencontrait, souvent, avec lui, dans la cellule du père Du Lac.

Il ne parla que peu de minutes, d'une voix vibrante, qui parut émue, et lançant ses phrases comme des balles.

Dès son premier mot, les applaudissements éclatèrent à droite, à gauche, à l'extrême gauche (1) ; puis, ils gagnèrent le centre, qui tremblait, s'il se taisait, d'être suspect et qui se joignit à l'immense ovation :

C'est à M. le ministre de la Guerre que mon interpellation s'adresse, parce que c'est à lui, c'est au chef du département de la Guerre que je veux demander de venir ici, par une parole solennelle, venger les chefs de l'armée et, en particulier, le chef de l'État-Major général.

Le venger, de quoi ? de la nouvelle donnée à un journal belge par un Français de passage à Genève, qui a été reproduite seulement par le journal de Millevoye, après avoir été annoncée par lui depuis deux jours !

Toute la droite est debout, acclamant. Les deux tiers des républicains applaudissent aussi, dans un enthousiasme fait de peur.

La légende du Syndicat, jusqu'alors, n'avait pas pénétré dans l'enceinte parlementaire. De Mun l'y introduit, au milieu des mêmes acclamations :

Il faut qu'on sache s'il est vrai qu'il y ait dans ce pays une puissance mystérieuse et occulte, assez forte pour pouvoir, à son gré, jeter le soupçon sur ceux qui commandent à notre armée, sur ceux qui, le jour où de grands devoirs s'imposeront à elle, auront mission de la conduire à l'ennemi et de diriger la guerre.

Il faut qu'on sache si cette puissance occulte est vraiment assez forte pour bouleverser le pays tout entier, comme il l'est depuis plus de quinze jours, pour jeter

(1) « Vifs applaudissements à droite, à l'extrême gauche et à gauche. — Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Nouveaux applaudissements sur un grand nombre de bancs. » (Compte rendu officiel.)

dans les esprits le doute et le soupçon contre des officiers qui...

L'émotion serre à la gorge l'admirable comédien. Il s'arrête. Une intense suggestion épidémique, fulminante, a gagné toute la Chambre. Quoi ! la légende du Syndicat, cette invention des Jésuites, ce sont les républicains qui la ratifient ! C'est qu'il n'y a plus de républicains dans cette Chambre, mais seulement une foule, incapable, comme toutes les foules, de réfléchir, à qui le raisonnement est devenu chose aussi étrangère qu'à ces animaux décapités dont l'être ganglionnaire et spinal n'est plus sensible qu'à l'action exagérée, désordonnée, des réflexes (1). Je sens sur ma tête la haine de trois cents hypnotisés qui se tournent vers moi, dans une même manifestation mimique, quand ils sont las d'applaudir. Je me croise les bras ; une parole, un geste eût changé cette folie en fureur. Comment lutter contre une trombe ? Jaurès, peut-être, eût pu le tenter : il était absent. Quand il le tentera plus tard, il sera emporté.

De Mun reprend :

Ah ! vous demandiez qu'il n'y eût pas ici de questions politiques ! Non, il n'y en a pas. Il n'y a ici ni amis, ni adversaires, ni ministériels, ni ennemis du cabinet ; il y a des représentants du pays, il y a des Français soucieux de conserver intact ce qu'ils ont de plus précieux, ce qui reste, au milieu de nos luttes et de nos discordes de parti, le domaine commun de nos invincibles espérances : l'honneur de l'armée.

Il rappelle qu'il a servi sa patrie sous les armes, pen-

(1) FOURNIAL. *Psychologie des foules*, 23.

dant quinze ans ; son cœur de soldat est remué jusqu'au fond. Il somme Billot de s'associer à ses propres paroles :

Je demande qu'il parle, afin que nous ne soyons pas réduits à voir le chef de l'État-Major général de l'armée obligé de sortir de sa réserve militaire pour faire afficher, à la porte du lieu de vos séances, un démenti contre ceux qui l'accusent de pactiser avec des hommes accusés de trahison.

Comment ! cette lettre vient d'être affichée à votre porte, et M. le ministre de la Guerre n'est pas ici, lui qui peut parler à la tribune, pour venger l'armée outragée !

Ce n'est pas possible ! il faut qu'il parle !

Méline, très pâle, obéit : il va faire chercher le ministre de la Guerre.

Millevoye écrivit le lendemain :

On a vu le démenti formel donné par le général de Boisdeffre aux accusations du Syndicat Dreyfus. C'est la *Patrie*, qui, en signalant la manœuvre, a permis au chef de l'État-Major général de la dévoiler à temps (1).

XVI

Dès la reprise de la séance, Billot s'élança à la tribune, comme à l'assaut, très rouge, d'un pas martial, pour capituler :

« Dreyfus a été jugé, bien jugé, et condamné à l'una-

(1) *Patrie* (antidatée) du 6 décembre 1897. — Humbert osa écrire : « Non seulement les estafiers dreyfusards disaient avoir la dépêche, mais ils en publiaient le texte intégral dans leurs journaux. » (*Éclair* du 12 février 1898.)

nimité par sept de ses pairs, sur le témoignage de vingt-sept officiers témoins au procès. » Il fait un bloc des témoins à charge, à décharge. « L'affaire Dreyfus a été régulièrement et justement jugée. Pour moi, en mon âme et conscience, comme soldat, comme chef de l'armée, je considère le jugement comme bien rendu et Dreyfus comme coupable. » Toute la Chambre applaudit, sauf l'extrême gauche.

Pour Esterhazy, la Chambre comprendra que Billot « ne cherche pas à influencer la justice ». (Il vient de déclarer que le bordereau est de Dreyfus ; c'est l'ordre d'acquittement d'Esterhazy.) « Quant aux odieuses accusations, qui, depuis trop longtemps, visent les chefs de l'armée, et notamment son éminent chef d'État-Major général », il regrette, « au fond de son cœur, d'être désarmé par la loi et de ne pouvoir les poursuivre ». « Doyen et chef de l'armée française », il rend hommage, avec joie, à son éminent collaborateur : « Depuis dix-huit mois, je travaille silencieusement avec lui à mettre la France à hauteur de toutes les éventualités. »

Et la Chambre l'acclame, comme elle a acclamé Mercier, Lebœuf, tous les ministres de la Guerre qui lui ont menti.

Inutile lâcheté que celle de Méline, de Billot, comme toutes les lâchetés. Voici Millerand à la tribune et, ramassé sur lui-même, martelant ses paroles, dur, acerbe, politique encore étranger à tout ce qui n'est pas la politique de parti, il écrase le Gouvernement sous l'étonnant reproche d'être l'ami et le complice des promoteurs de la Revision : « Croyez-vous que, si une ordonnance de non-lieu est rendue, vos amis, ceux qui mènent cette campagne... » Méline, Barthou, Billot se dressent à leurs bancs : « Vous osez dire que c'est nous qui menons cette campagne ! c'est odieux ! » Millerand : « J'ignorais que

M. Scheurer-Kestner et M. Joseph Reinach fussent de nos amis. »

Il mêle, avec une infinie habileté, aux apologies inattendues des critiques judicieuses :

Pourquoi le Ministre de la Guerre n'a-t-il pas infligé plus tôt, aux détracteurs du général de Boisdeffre, le démenti et le désaveu que le comte de Mun vient seulement de lui arracher ?... Vous nous disiez tout à l'heure : Qu'auriez-vous fait à notre place ? Nous n'aurions pas permis qu'on formulât pendant quinze jours, sans les relever, ces attaques contre les chefs de l'armée... Quand M. Scheurer-Kestner vous a porté son dossier, pourquoi n'avez-vous pas fait instruire, comme vous le deviez, cette demande en revision ? Il fallait prendre position honnêtement et légalement. Mais vous n'avez eu le courage de prendre ni une attitude, ni une autre, et vous vous êtes traînés derrière tous les événements et toutes les influences.

Et pourquoi ces tergiversations, cette équivoque attitude ? « La réponse, elle est dans les noms même de ceux que j'appelais et que j'appelle encore vos amis et qui ont commencé la campagne ; elle est dans le nom de celui qui, ici, mène cette campagne, alors que, au lieu d'essayer de réhabiliter un nouveau Calas, il aurait, peut-être, dans sa famille, d'autres réhabilitations à poursuivre (1). »

Pendant que la gauche et l'extrême gauche éclataient en applaudissements, je répliquai : « Je fais ce que

(1) « Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche. — Bruits au centre. » — Plus tard, dans la séance du 18 décembre 1900, au cours du débat sur l'amnistie, Méline rappela ces paroles à Millerand, qui répliqua : « Il est exact que je ne me suis déclaré partisan de la revision que le lendemain du jour où a été connu le faux Henry. Ce jour-là, j'ai dû reconnaître que mon ami Jaurès, pour

ma conscience m'ordonne de faire. » Puis j'envoyai à Millerand mes témoins.

Il restait à Méline, ce jour-là, une lâcheté à commettre : il n'hésita pas. Il avait le droit de dire qu'il avait rompu avec Scheurer, son ami de trente ans, et avec moi, son ami aussi, depuis longtemps, et son collaborateur à la *République française*, quand je la dirigeais. Mais il s'écria « que l'honnêteté et la droiture des ministres protestaient contre de telles solidarités... Non, il n'est pas permis d'essayer ainsi de déshonorer ses adversaires ! » Pour Scheurer, « il n'avait déposé aucune pièce, et le Gouvernement n'en pouvait recevoir aucune ».

« Je n'ai rien à ajouter, riposta Millerand, au bruit des applaudissements de la droite et de la gauche, à l'exécution que M. le Président du Conseil vient de faire de l'honorable M. Scheurer-Kestner (1). »

Afin que l'humiliation de Méline et de Billot fût complète, Alphonse Humbert intervint : « Pour amener le ministre de la Guerre à son banc et à son devoir, il a fallu que le chef de l'État-Major jetât enfin un cri et fît appel à l'opinion publique contre l'homme qui s'était déclaré le gardien de l'armée et qui ne le défendait pas. »

Un député des Landes, Jumel, avait déposé un ordre du jour honnête et sensé : « La Chambre, jugeant qu'elle n'a point à s'immiscer dans une question d'ordre purement judiciaire... » Il réunit quatre-vingt-dix voix (2).

n'en citer qu'un, et ceux qui, avec lui, avaient mené cette campagne, avaient été plus perspicaces et plus clairvoyants que moi. » Il m'écrivit, avec une belle loyauté : « Vous ne vous étonnerez pas si je vous dis que j'ai eu une joie particulière à prononcer ces paroles comme une réparation qui vous était due de la lourde injustice que j'avais involontairement commise. »

(1) « Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et à droite. »

(2) Parmi les quatre-vingt-dix députés qui votèrent la priorité en faveur de cet ordre du jour, je relève les noms de Decrais,

On vota ensuite, paragraphe par paragraphe, un long ordre du jour où la Chambre se déclarait « respectueuse de la chose jugée (1) », « s'associait à l'hommage rendu par le ministre de la Guerre à l'armée (2) », « approuvait les déclarations du Gouvernement (3) » et « flétrissait les meneurs de la campagne odieuse entreprise pour troubler la conscience publique (4) ».

Plusieurs avaient le rouge au front, votaient quand même : « Je m'associe, me dit l'un d'eux, à la lâcheté générale. »

Le coup de la fausse dépêche avait réussi ; la victoire de Boisdeffre était complète.

Ainsi fûmes-nous flétris (ce qui n'était rien) ; ainsi (ce qui était plus grave) abdiquèrent la Chambre et le Gouvernement de la République, en route, — si les flétris ne s'étaient pas mis en travers, — pour un Sedan moral, plus terrible cent fois que l'autre.

Le lendemain, j'échangeai deux balles avec Millerand, sans résultat (5).

Charles Dupuy, Chautemps, Dorian, Étienne, Bastid, Hémon, de Lasteyrie, Lacretelle, Valfé, Odilon Barrot, Renault-Morlière, Isambert, Jonnart, Maurice Lebon, Leygues, Maruéjouls, Rivet, Ribot, Ricard, Rouvier, Sarrien, Thomson, Trouillot. Quatre cent douze députés le repoussèrent, dont Léon Bourgeois, Lockroy, Millerand, Paschal Grousset, Camille Pelletan, Aynard, Ernest Carnot, Rouanet, Francis Charmes, Develle, Poincaré, Jules Roche, Rémusat, Deschanel, Vaillant, Cluseret, Charles Ferry, Goblet, Viviani, Jules Guesde, Montebello, Krantz, Mézières, Melchior de Vogüé.

(1) Par 484 voix contre 18.

(2) Par 511 voix contre 18.

(3) Par 316 voix contre 150.

(4) Par 148 voix contre 73. — L'ensemble fut voté par 308 voix contre 62.

(5) Les témoins de Millerand furent Viviani et Gérault-Richard ; les miens, Deloncle et Adrien Bastid.

XVII

Scheurer demanda à interpeller le Président du Conseil et le ministre de la Guerre au sujet des déclarations qu'ils avaient faites à la Chambre (1).

Ce qui, plus que la folie ou la couardise des députés, l'avait indigné, c'était le mensonge de Billot affirmant : « Dreyfus a été justement et régulièrement condamné. »

Il ne songeait pas à rendre le Sénat juge entre Dreyfus et Esterhazy ; mais il eût voulu démontrer que la possibilité d'une erreur judiciaire n'avait pas toujours été écartée par l'État-Major.

Les lettres de Gonse et de Picquart ont décidé la conviction de Scheurer. Lues, commentées par lui, elles seront d'un grand effet. Gonse, Henry en ont si grand peur que, d'avance, ils les font discréditer, dénaturer par les journaux. Encore quelque temps de ce travail, et, défraîchies, fanées, quand elles paraîtront dans leur véritable texte, elles donneront l'impression d'une chose déjà vue, d'une vieillerie.

Mais Leblois, au nom de Picquart, défendit à Scheurer de les porter au Sénat (2).

Picquart n'avait revu Leblois qu'une seule fois, le jour où Pellieux l'y avait autorisé (3). Et, sans doute, il n'était pas homme à récriminer pendant le combat ; pourtant, il le trouvait mal engagé, prématuré ; surtout, dans cette aventure, il tenait à éviter tout ce qui pour-

(1) Lettre du 6 décembre 1897 au président du Sénat, Loubet.

(2) Le 6. — *Procès Zola*, II, 353, Labori : « Picquart s'y opposait. » — A l'audience du 12 février 1898, Picquart dit lui-même qu'il s'y était opposé « de la façon la plus absolue ».

(3) Voir p. 122.

rait lui être reproché, à tort ou à raison, comme une infraction à la règle, un manquement au secret professionnel ; et son ambition était de rester jusqu'au bout, à travers tant d'obstacles accumulés, le soldat discipliné qu'il avait été jusqu'alors. Dès lors, il avait signifié nettement à Leblois et il venait de lui faire savoir à nouveau qu'il entendait, désormais, agir à sa tête, comme il en avait bien le droit, qu'il le couvrait pour le passé, mais qu'il protesterait publiquement, et vivement, si quelque indiscrétion se produisait (notamment sur sa correspondance avec Gonse), car ce serait un abus de confiance.

Boisdeffre, en demandant à Picquart sa parole de ne pas voir Leblois, en dehors d'une permission spéciale, avait pris une habile précaution. La presse continuait à le dire le complice de Scheurer, quand il ne pouvait même pas se concerter avec son avocat.

L'intérêt de Picquart, qui se confondait, dans une si grande cause, avec l'intérêt de la cause elle-même, c'était de laisser produire ces lettres, devant une assemblée comme le Sénat, par un homme comme Scheurer. Bien qu'elles traitent d'une affaire d'État, elles sont écrites sur un ton familier, ce ne sont pas des lettres de service. Elles ont été montrées déjà à trop de gens pour que Gonse lui sache gré d'une discrétion tardive. Il en conclura seulement que Picquart, pris de crainte, hésite et se dérobe. « La meilleure stratégie, a écrit Clausewitz, consiste à être toujours très fort, d'abord en général, puis au point décisif. C'était le principe de Napoléon qu'au point décisif on ne peut jamais être trop fort. Toute réserve destinée à n'être employée qu'après est une faute (1). »

1 Général de Clausewitz, *De la Guerre*, I, 310, 321, 329.

Picquart commit cette erreur. Leblois, pendant une longue séance chez Scheurer, résista à tous nos efforts : le nom de Picquart ne doit même pas être prononcé. Scheurer s'irrita : « Si Picquart a eu tort de vous confier ses lettres, que sa faute, du moins, soit utile. » Je plaidai à mon tour : « C'est folie d'aller à la bataille en laissant ses meilleures armes au râtelier. Les y laisser, ce n'est pas sauver Picquart, c'est le perdre. » Clemenceau avait, lui aussi, objurgué Leblois. Rien n'y fit.

Scheurer avait cru tenir la victoire ; elle lui échappait. Il pensa à retirer son interpellation. Ce qu'il fallait au Sénat, c'était des clartés, et non pas seulement de nouveaux doutes ; mieux valait se taire qu'aller à un échec certain. On l'insultera ; il y est accoutumé. Il réfléchit ensuite que la défense qui lui avait été signifiée par Leblois de la part de Picquart l'obligeait à taire jusqu'aux motifs de son silence. Il aurait l'air de reculer et, quelque prétexte qu'il invoquât, d'avoir été ébranlé dans sa conviction. La sainte cause qu'il avait faite sienne en souffrirait. Donc, il marchera quand même. Il avait l'esprit scientifique ; il exposait les faits avec beaucoup de méthode ; l'art du développement oratoire lui était inconnu. Il me dit tristement : « Il faudrait Gambetta. »

Son discours était attendu comme un événement. Des étrangers (Belges, Suisses, Anglais) avaient fait le voyage pour l'entendre ; les galeries regorgeaient ; la moitié de la Chambre se transporta au Palais du Luxembourg. La désillusion sera d'autant plus rude. Il sauva, à force de loyauté, tout ce qui pouvait être sauvé (1).

Il rectifia d'abord les assertions inexactes de Billot et de Méline à son égard, raconta comment il les avait suppliés de procéder eux-mêmes à la revision. Il a été

(1) Séance du 7 décembre 1897.

repoussé, livré aux attaques les plus violentes. En revanche, il a trouvé dans la presse des concours vaillants et désintéressés ; la droite ricane. « Oui, répète-t-il, vaillants et désintéressés, et, partout où l'on pense, chez tous ceux qui attachent quelque prix à l'idée de justice, des sympathies qui ont été et qui sont encore ma force. »

Il a demandé, en vain, au Gouvernement une preuve, une seule, de la culpabilité de Dreyfus. On proteste quand il dit que Dreyfus a été condamné seulement sur le bordereau. « C'est donc qu'un accusé aurait été condamné, en France, sur des pièces qu'il n'a pas été appelé à discuter et qui n'ont pas été communiquées à la défense ! » On proteste encore. Une telle violation du droit, « qui oserait la défendre, dans cette assemblée qui s'honore d'avoir voté la suppression de la vieille instruction secrète, afin d'accroître les garanties essentielles de l'accusé » ? (Pas un applaudissement ; silence.)

Le Sénat écoutait poliment, à son ordinaire, mais sans faveur.

Que doit être la revision ? « L'aveu loyal et spontané d'une erreur, une œuvre, par excellence, de réparation sociale. » (On murmure.) Méline lui a reproché de n'avoir pas saisi d'une requête le ministre de la Justice. S'il l'eût fait, on en serait aujourd'hui au même point. A la première ligne de la requête eût figuré le nom d'Esterhazy. Or, à qui eût-il appartenu de dire qu'Esterhazy était le véritable auteur du bordereau ? Ce n'était ni au garde des Sceaux ni à la commission spéciale de jurisconsultes dont l'avis est nécessaire pour que la Cour suprême soit saisie d'un fait nouveau. Le garde des Sceaux, la commission eussent renvoyé le dossier à la justice militaire (1).

(1) « Comment la revision pouvait-elle être juridiquement entreprise ? Deux voies étaient ouvertes. On pouvait d'abord,

L'affaire est si simple ; une seule question : le bordereau. L'opinion publique n'accepterait pas que, dans l'instruction qui va s'ouvrir, le bordereau ne fût pas expertisé.« Au contraire, s'il est procédé à une expertise loyale, nous sommes rassurés et je suis bien tranquille. » (Nouveaux murmures.)

Mais il s'arrête, ne voulant pas préjuger des résultats de l'instruction :

C'est une réserve qui m'est imposée ; mais je me demande, Monsieur le Ministre, si vous en avez fait autant (Vives protestations à droite et au centre), en affirmant que Dreyfus est coupable. (Nouvelles protestations.)

N'avez-vous donc pas mesuré de quelle gravité pouvait être une pareille intervention au moment où l'affaire actuelle est à l'instruction ?... Non, il n'est pas exact de prétendre qu'il n'y a pas connexité entre l'affaire actuelle et une affaire Dreyfus qui, selon vous, n'existe pas encore. La vérité est que les deux affaires sont tellement liées l'une à l'autre que de la solution de l'une dépend celle de l'autre.

Il écarte enfin, en quelques sobres paroles, la plus cruelle des accusations qui ont été portées contre ses amis et contre lui-même :

Ai-je besoin de déclarer publiquement que le respect, le dévouement passionné pour l'armée, ne peut être gravé plus profondément dans aucun cœur que dans celui de l'homme qui est, ici, le dernier député de l'Alsace fran-

en obtenant une condamnation contradictoire contre Esterhazy, provoquer la contradiction des décisions qui, une fois établie, entraîne le droit de revision. On pouvait aussi, en apportant un fait nouveau,... etc. » (*Cass.*, 31 mars 1898, Manau.)

çaise? Mais est-ce servir cette armée, est-ce la respecter, que de prétendre la solidariser avec une erreur possible?

L'honneur de l'armée consiste-t-il à persévérer, coûte que coûte, dans une méprise funeste, ou à chercher, loyalement, à la réparer et à faire justice?

La Justice, elle se fera; tôt ou tard, la vérité finit par triompher; mais il dépend des hommes de bonne volonté d'abréger les délais. Faire vite et faire bien, voilà la tâche qui reste au Gouvernement, après qu'il a refusé l'initiative à laquelle je le conviais. J'ai confiance qu'il n'y manquera pas.

Billot profita de l'embarras trop visible de Scheurer. D'abord il lui reprocha d'avoir « fait à lui seul la revision, jugeant comme expert en écritures », et, sans tenir compte « ni des témoignages, ni des autres circonstances de l'affaire, d'avoir conclu que le bordereau est la seule base de l'accusation et de la condamnation de Dreyfus ». — Le rapport de d'Ormescheville n'a pas été encore publié; qui oserait taxer Billot de mensonge? — Puis, à ce jugement « prompt » de Scheurer, il opposa le soin, la patience, avec lesquels, « pendant de longs mois », il avait procédé lui-même « à des recherches et à des comparaisons ». Il était arrivé, après ce laborieux examen d'une affaire très complexe, « à une conclusion contraire » et formelle. Pour le bordereau, il a été versé à l'enquête (bien que Pellieux eût dit à Scheurer qu'il ne l'avait pas demandé), et, de même, « toutes les pièces du dossier ». De la communication des pièces secrètes aux juges de 1894, il ne dit pas un mot.

Ayant rassuré ainsi la conscience du Sénat, il enleva les applaudissements en affirmant, de nouveau, « en son âme et conscience, comme soldat et comme chef de l'armée », que Dreyfus était coupable, et par un couplet

sur l'armée : « Elle est issue des entrailles du pays ; elle est soumise, patiente, patriote ; tous nos enfants sont sous les drapeaux ; songez à la France ! »

Grand soulagement que ces affirmations réitérées, solennelles, de Billot. Et Méline les confirma, jura que « le Gouvernement avait fait preuve d'une correction absolue ; il a eu un seul guide : la Loi ».

Le Sénat était tellement persuadé de la droiture de ces deux hommes qu'il accueillit par des rumeurs Trarieux quand le sénateur girondin se porta seul, bravement, au secours de Scheurer, « montant à l'assaut comme on fait lorsqu'on sent que l'on marche avec la vérité (1) ». L'assemblée murmura à ces simples paroles, expression d'une vérité banale : « Les juges les plus sûrs d'eux-mêmes, les mieux intentionnés, ne peuvent-ils pas se tromper ? L'infaillibilité n'est pas de ce monde (2). » Lui-même, étant garde des Sceaux, il a déféré à la Cour de cassation l'affaire Cauvin et l'affaire Vaux. L'opinion publique s'est-elle émue ? Ce qui est vrai pour la justice criminelle ordinaire, le serait-il moins pour la justice militaire ? Il y a des précédents, le sergent Lacroix, dont le procès a été revisé. Méline interrompt : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. » L'obstiné Vosgien se cramponnait à sa formule.

Et telle était, dans cette assemblée d'ordinaire sage et réfléchie, l'irritation contre Scheurer, comme s'il avait été l'auteur des maux engendrés par le crime qu'il avait dénoncé, que le Sénat eût voulu voter tout de suite, en finir avec cette insupportable histoire.

Quelques applaudissements à peine accueillirent ces paroles de Trarieux : « N'accusons pas le courage civi-

(1) *Rennes*, III, 417, Trarieux.
(2) Au compte rendu officiel : « Bruit ».

que, fût-il malheureux ou égaré, de l'homme qui est venu tout à l'heure expliquer sa conduite. Il nous montre, cet homme, par son exemple, ce que l'âme humaine recèle parfois de générosité et de bonté. »

Le Sénat faisait à Scheurer l'aumône des circonstances atténuantes : c'était un brave homme, mais trompé par des coquins.

Scheurer, vaincu, ne voulut pas le paraître ; d'ailleurs, il avait emporté le point principal : Billot n'avait plus osé invoquer la chose jugée comme un obstacle légal à une nouvelle expertise du bordereau. Scheurer le constata : « Toutes les pièces seront versées au procès, nous a dit le ministre de la Guerre, y compris le bordereau qui est la pièce essentielle de l'instruction. Je ne demandais que cela et je prends acte de cette promesse. »

Les radicaux, très excités, Peytral, Baduel, Bernard, eussent voulu que le Sénat exprimât sa confiance « dans l'œuvre de la justice », et « prît acte » seulement « des déclarations du Gouvernement ». Cela fut repoussé (1). On vota, à l'unanimité (2), un ordre du jour qui « approuvait les déclarations du Gouvernement ». Il était signé des présidents des trois groupes de gauche.

Le Sénat, à la différence de la Chambre, ne s'était pas aplati sous le sabre (3), mais il n'avait pas été plus clairvoyant.

(1) Par 206 voix contre 56.
(2) Par 221 voix.
(3) Le Provost de Launay tenta sans succès une diversion contre les journaux qui défendaient la revision. Il accusa Scheurer d'inspirer le *Figaro* et les auteurs de ces articles « de ne pas être de race française, par conséquent d'être incapables de penser, de sentir et de souffrir comme nous », — comme lui.

XVIII

A la flétrissure dont nous avait honorés la Chambre et qui n'avait pas été infirmée par le Sénat, la presse ajouta ses injures ordinaires. Mais nous ne les lisions même plus et, désormais, je m'en tairai, moins par dégoût que par ennui. Je ne raconterai plus que le drame ; j'en supprime le monotone accompagnement. Dès lors, le lecteur de cette histoire verra seulement les faits, avec tout le détail qui les rend vivants, alors qu'à l'époque où ils s'accomplirent, la grande masse du peuple prêtait l'oreille surtout à l'horrible musique et s'en grisait. De jour en jour, ce concert devint plus bruyant, chacun chercha à tirer de son instrument le son le plus affreux, et chacun y réussit à son heure : Drumont, Judet, les Assomptionnistes de la *Croix*, Alphonse Humbert, Rochefort et Cassagnac, qui valait mieux que ses émules, puisqu'il s'était d'abord écarté d'eux et qu'il continua à mêler des paroles de bon sens à ses plus grossières invectives (1). Cette mélopée ininterrompue de l'outrage, elle est au fond de cette histoire, comme le bruit de la vague dans les coquillages. Ne cessez pas un moment de l'entendre. Bien plus, si vous voulez juger ce peuple avec équité, d'abord, il vous faut oublier tous les faits aujourd'hui acquis, incontestés, dont les moindres vous eussent paru alors, à vous-même, d'invraisemblables calomnies ; surtout, il vous faut les remplacer

(1) A la suite de la publication des lettres de Mme de Boulancy, il mena une violente campagne contre le *Figaro*, « feuille prostituée, journal des traîtres, sentine de la préfecture ».

que, fût-il malheureux ou égaré, de l'homme qui est venu tout à l'heure expliquer sa conduite. Il nous montre, cet homme, par son exemple, ce que l'âme humaine recèle parfois de générosité et de bonté. »

Le Sénat faisait à Scheurer l'aumône des circonstances atténuantes : c'était un brave homme, mais trompé par des coquins.

Scheurer, vaincu, ne voulut pas le paraître ; d'ailleurs, il avait emporté le point principal : Billot n'avait plus osé invoquer la chose jugée comme un obstacle légal à une nouvelle expertise du bordereau. Scheurer le constata : « Toutes les pièces seront versées au procès, nous a dit le ministre de la Guerre, y compris le bordereau qui est la pièce essentielle de l'instruction. Je ne demandais que cela et je prends acte de cette promesse. »

Les radicaux, très excités, Peytral, Baduel, Bernard, eussent voulu que le Sénat exprimât sa confiance « dans l'œuvre de la justice », et « prît acte » seulement « des déclarations du Gouvernement ». Cela fut repoussé (1). On vota, à l'unanimité (2), un ordre du jour qui « approuvait les déclarations du Gouvernement ». Il était signé des présidents des trois groupes de gauche.

Le Sénat, à la différence de la Chambre, ne s'était pas aplati sous le sabre (3), mais il n'avait pas été plus clairvoyant.

(1) Par 206 voix contre 56.

(2) Par 221 voix.

(3) Le Provost de Launay tenta sans succès une diversion contre les journaux qui défendaient la revision. Il accusa Scheurer d'inspirer le *Figaro* et les auteurs de ces articles « de ne pas être de race française, par conséquent d'être incapables de penser, de sentir et de souffrir comme nous », — comme lui.

XVIII

A la flétrissure dont nous avait honorés la Chambre et qui n'avait pas été infirmée par le Sénat, la presse ajouta ses injures ordinaires. Mais nous ne les lisions même plus et, désormais, je m'en tairai, moins par dégoût que par ennui. Je ne raconterai plus que le drame : j'en supprime le monotone accompagnement. Dès lors, le lecteur de cette histoire verra seulement les faits, avec tout le détail qui les rend vivants, alors qu'à l'époque où ils s'accomplirent, la grande masse du peuple prêtait l'oreille surtout à l'horrible musique et s'en grisait. De jour en jour, ce concert devint plus bruyant, chacun chercha à tirer de son instrument le son le plus affreux, et chacun y réussit à son heure : Drumont, Judet, les Assomptionnistes de la *Croix*, Alphonse Humbert, Rochefort et Cassagnac, qui valait mieux que ses émules, puisqu'il s'était d'abord écarté d'eux et qu'il continua à mêler des paroles de bon sens à ses plus grossières invectives (1). Cette mélopée ininterrompue de l'outrage, elle est au fond de cette histoire, comme le bruit de la vague dans les coquillages. Ne cessez pas un moment de l'entendre. Bien plus, si vous voulez juger ce peuple avec équité, d'abord, il vous faut oublier tous les faits aujourd'hui acquis, incontestés, dont les moindres vous eussent paru alors, à vous-même, d'invraisemblables calomnies ; surtout, il vous faut les remplacer

(1) A la suite de la publication des lettres de Mme de Boulancy, il mena une violente campagne contre le *Figaro*, « feuille prostituée, journal des traîtres, sentine de la préfecture ».

ennemis personnels (Cassagnac), le haut État-Major et ses moines organisèrent une campagne de désabonnement contre le *Figaro*. De Rodays, père et beau-père d'officiers, devenu tout à coup « un insulteur de l'armée », parce que ses collaborateurs avaient montré le fond de l'âme d'un traître qui appelait l'invasion de ses vœux et crachait sur la nation, n'y put tenir et quitta la partie. Il le fit sans grâce (1), mais non sans esprit de retour et sans avoir recueilli de son trop fragile courage autre chose que des injures.

Cette désertion (plus bruyante en fait que réelle) du moniteur de la Revision parut, d'abord, désastreuse. Comment arriver, désormais, au véritable juge, au premier qu'il faille convaincre, selon Voltaire lui-même, à l'opinion ?

Zola, « ne voyant alors aucun journal qui lui prendrait ses articles (2) », résolut de continuer sa campagne par des brochures. Il en publia deux : une *Lettre à la Jeunesse*, appel aux étudiants du quartier latin, dont les prédécesseurs avaient manifesté pour toutes les nobles causes et qui, eux, s'en allaient, par bandes, huer Scheurer ; et une *Lettre à la France*, d'un beau souffle douloureux, mais qui parut familière, la France traversant alors une de ses crises où elle ne permet qu'aux soldats de la tutoyer.

Cependant, ceux qui avaient bu de l'eau de vérité ne pouvaient plus supporter d'autre breuvage. Ils émigrèrent (bourgeois libéraux, quelques universitaires, des hommes de lettres et des artistes) à ceux des jour-

(1) Il déclarait, dans son article du 13 décembre, qu'il se retirait momentanément, « parce qu'il n'avait pas toute l'opinion publique pour lui et que la raison d'État lui en faisait un devoir ». Son co-gérant, Périvier, le remplaça. Il était également convaincu de l'innocence de Dreyfus, mais s'en taisait.

(2) *La Vérité en marche*, 38.

naux radicaux et socialistes qui avaient rompu avec les socialistes et les radicaux de la Chambre.

Lourde faute et, pour longtemps, irréparable des partis modérés. Comme Gonse avait repoussé les avis de Picquart, ils écartèrent ceux de Scheurer, ne comprenant pas que leur intérêt, à défaut d'une pensée plus haute, leur commandait de ne pas laisser une telle cause aux mains de leurs adversaires. Forcément, elle y deviendra révolutionnaire : d'allure d'abord, par la révolte qui est le contre-coup de l'iniquité systématique ; puis, la forme emportera le fond.

Le *Journal des Débats*, la *Revue des Deux Mondes* d'autrefois n'eussent pas commis cette erreur. Au contraire, Charmes, Brunetière, Heurteau s'engagèrent violemment contre la Revision, parlant le langage de la réaction cléricale, et perdant ainsi, avec le respect de leurs principes, leur raison d'être (1).

Il y eut, pourtant, quelques exceptions : Hébrard qui garda, dans le *Temps*, une neutralité bienveillante et, par le fait, très utile ; Yves Guyot, au *Siècle;* et, ce qui étonna le plus, Cornély, qui avait quitté le *Gaulois* et que Saint-Genest, devenu aussi forcené qu'il avait été autrefois clairvoyant, présenta aux lecteurs du *Figaro*, après le départ de Rodays, comme « un solide patriote (2) ». Il ne chercha pas à nager contre le courant, alors trop violent, le suivit au contraire, mais peu à peu répandit de l'huile sur les eaux.

Bien que Guyot eût protesté contre le huis clos du procès de 1894 et, déjà, eût ressenti une inquiétude,

(1) Au *Journal des Débats,* Heurteau et Charmes avaient commencé par hésiter : Jules Dietz, quand ils se furent prononcés contre la Revision, refusa de les suivre, cessa toute collaboration politique.

(2) 22 décembre 1897 : « Bonne chance, camarade ! »

il n'était encore persuadé, comme Clemenceau, que de la nécessité juridique et politique de faire la Revision, mais sans opinion arrêtée sur le fond. Esprit positif et pratique, très libéral, surtout économiste dans les moelles, et, dès lors, bien que breton d'origine, le plus anglophile des Français, il se méfiait des déductions psychologiques et ne voulait juger que sur pièces. Or, Billot a affirmé aux Chambres que Dreyfus n'a pas été seulement condamné sur le bordereau.

J'avais dit souvent à Mathieu Dreyfus qu'il fallait publier, coûte que coûte, les pièces du procès. Mais Demange, à qui le Conseil de l'ordre avait interdit de remettre le dossier de 1894 à Mme Dreyfus, refusait obstinément de s'en dessaisir. Mathieu finit par me communiquer la copie de l'acte d'accusation que Dreyfus lui-même avait prise au Cherche-Midi et qui avait été déposée en lieu sûr.

On croira difficilement que Méline, ni aucun des ministres (sauf Billot), n'avait eu l'honnête curiosité de regarder, avant de s'engager, sinon toutes les pièces du procès de Dreyfus, du moins l'acte d'accusation de d'Ormescheville. J'ai raconté, précédemment, que Darlan voulut prendre connaissance de la procédure et qu'il y échoua. Je fus informé que Méline, encore à la fin de décembre, était resté dans la même ignorance, soit qu'il préférât s'en tenir systématiquement à la chose jugée, soit qu'il n'osât pas réclamer de Billot la preuve de ses dires. Un ami commun lui offrit, de ma part, l'acte d'accusation de d'Ormescheville, pour que, par lui-même, il en vît l'épouvantable vide. Il hésita, puis refusa. Je le portai alors à Yves Guyot. Le lendemain, le document parut dans le *Siècle* (1).

(1) 7 janvier 1898.

La stupeur et l'indignation, d'une part, la colère, de l'autre, furent égales. L'absurdité, le néant de l'accusation opérèrent, en quelques heures, plus de conversions que tous les discours.

Drumont réclama des poursuites contre l'auteur de cette divulgation. Méline trouva moins dangereux, pour une fois, de lui désobéir que de me poursuivre.

Scheurer eut une longue conversation avec l'ambassadeur d'Italie, qui lui certifia que les pièces secrètes, où Panizzardi était mis en cause, étaient des faux. Nulle information plus précieuse, puisque, d'avance, elle signalait les pièges, les embûches (1).

Demange ne se lassait pas de répéter qu'il avait connu seulement le bordereau (2). L'État-Major, après avoir révélé la communication des pièces secrètes, n'osait plus la démentir; que fût-il resté de l'énorme accusation ? On commença à se poser la question égoïste, salutaire : « Si une pareille violation de la loi et des droits humains est tolérée, qui assure qu'elle ne sera pas renouvelée demain contre moi ? » Quelques-uns aperçurent enfin que le droit du juste, de l'innocent, d'un seul homme, est plus haut que les intérêts de toute une caste, de l'État; il est le droit universel, le Droit même.

Et d'autres se lassèrent, s'indignèrent que les plus nobles idées de patrie, de défense nationale, d'honneur, « que les mots les plus grands et les plus saints qui soient dans le langage des hommes (3) » fussent profanés pour couvrir des habiletés de procédure, émouvoir et tromper les masses populaires.

Au fond de toute l'affaire, (en dehors du crime d'Esterhazy et du crime d'Henry), il y a la grande faiblesse

(1) *Rennes*, III, 420, Trarieux.
(2) Lettre à Cassagnac. (*Autorité* du 1er décembre 1897, etc.)
(3) *Procès Zola*, I, 394, Jaurès.

humaine, l'imbécile amour-propre : « Je ne veux pas m'être trompé. » Quelques-uns commencèrent à confesser leur erreur. Ils s'aperçurent que cela n'était point si pénible.

Dans le monde des politiques, ce qui retardait surtout l'aveu, c'était la proximité des élections : « Pourquoi cette affaire a-t-elle éclaté si tôt ? »

Dès qu'ils en trouvaient l'occasion, les défenseurs de la Revision s'adressaient aux tribunaux. Aux époques de tyrannie, quand les assemblées tremblent devant le tyran « Un seul » ou devant le tyran « Tous », c'est au prétoire qu'il faut porter la bataille.

Trois procès (jalons vers la vérité pour le lendemain de la défaite) furent ainsi provoqués ou engagés :

Par Picquart contre les auteurs des télégrammes qu'il avait reçus en Tunisie. — Billot, à la demande de Trarieux, avait ouvert une enquête sur l'origine de ces faux ; nécessairement, au bout de peu de jours, il déclara que les soupçons (sur Esterhazy et ses amis) n'étaient pas fondés (1) ; Picquart adressa au procureur de la République une plainte motivée (2).

Contre Mathieu Dreyfus, au sujet d'une prétendue

(1) *Procès Zola* I, 189, 190, Trarieux.

(2) Du 3 janvier 1898, en faux et usage de faux. Il dénonçait Souffrain comme l'auteur du télégramme *Speranza*. — Pellieux dit « qu'il mit Picquart en présence de sa propre certitude, qu'il avait acquise par une enquête à la préfecture de police », que Souffrain, malgré ses dénégations, était l'auteur de la dépêche. (*Procès Zola*, I, 265.) « Une jeune fille employée au bureau de poste avait reconnu Souffrain dans une douzaine de photographies qu'on lui avait présentées. » (*Cass.*, I, 103, Roget.) D'autre part, Pellieux contesta que Souffrain pût être l'agent d'Esterhazy, ce qui, au contraire, confirma Picquart dans ses soupçons. — En ce qui concerne le télégramme *Blanche*, Picquart porta plainte contre « inconnu », mais il se réservait de mettre en cause Du Paty. — Bertulus fut « requis », le 28 janvier, d'avoir à instruire en faux, usage de faux et complicité contre X. (*Cass.*, I, 220.)

tentative de corruption. — Un sieur Penot et l'abbé Gayraud, député, racontaient que les frères de Dreyfus avaient offert à Sandherr une somme énorme (deux cent mille francs ou toute leur fortune), pour étouffer l'affaire.

Il existait à l'État-Major, de la main même de Sandherr, un récit de son entrevue, très simple, émouvante, avec Mathieu et Léon Dreyfus (1). Cette entrevue avait eu lieu le 14 décembre 1894, dix jours après l'ordre de mise en jugement, quatre jours avant le procès. Corrompre Sandherr n'eût servi de rien. Billot, Boisdeffre laissaient dire. Comme Mathieu Dreyfus annonça son intention de poursuivre ses diffamateurs (Penot et Mme Sandherr), le garde des Sceaux trouva plus pratique d'ordonner une instruction et d'éviter ainsi un débat public (2).

Par moi, contre Rochefort, pour diffamation, et contre Lemercier-Picard, pour faux et usage de faux. Non seulement je n'étais pas tombé au piège qui m'avait été tendu par Henry et Esterhazy, mais j'avais gardé la fausse lettre chiffrée qui était la preuve de la fourberie. L'agent, cherchant une revanche, alla chez Rochefort (3). Il raconta que je lui avais fait fabriquer une fausse pièce pour perdre Esterhazy (la lettre même qu'il m'avait fait remettre), et, contre cinq cents francs, il en donna une copie. Le vieux pamphlétaire révéla triomphalement qu'il avait enfin la preuve matérielle de mes forgeries et des menées du Syndicat (4). Je rétablis aussitôt les faits (5) et déposai une double

(1) *Cass.*, II, 280. — Cordier, et Mercier lui-même, font un récit analogue : Sandherr n'eut à repousser aucune offre. (*Rennes*, II, 517 et 555.) — Voir t. I, 366.

(2) 29 décembre 1897.

(3) Sous le nom d'Émile Durand.

(4) *Intransigeant* (antidaté) des 25, 26 et 27 décembre.

(5) Dans le *Temps* du 25.

plainte (1), comptant bien que, derrière Rochefort et Lemercier-Picard, je trouverais Esterhazy et ses protecteurs.

Clemenceau réclamait, en vain, un procès contre le Syndicat : « La lumière pour tout le monde ; il n'y a que les stipendiés et les traîtres qui puissent la craindre (2). »

L'offensive, de nouveau, changeait de camp.

Rochefort avait commis une autre sottise.

Il s'irritait que le crime de Dreyfus fût « officiellement » réduit au seul bordereau, misérable pièce sans valeur, et redoutait que l'expertise, ordonnée par le Sénat, l'attribuât à Esterhazy. Quoi ! patauger bassement dans cette chicane, quand l'État-Major avait les mains pleines de preuves décisives ! Il n'y put tenir, et raconta ce que lui avait dit Pauffin ou ce qui lui en était resté dans l'esprit :

Dreyfus a écrit à l'Empereur d'Allemagne afin de lui faire part de ses sympathies pour sa personne et lui demander s'il consentirait à le laisser entrer avec son grade dans l'armée allemande. Guillaume II fit savoir à Dreyfus, par l'entremise du comte de Munster, qu'il était préférable qu'il servît le pays allemand, sa vraie patrie, dans le poste que les circonstances lui avaient assigné. Dreyfus accepta. Une des fameuses pièces secrètes est une lettre de l'Empereur d'Allemagne lui-même. Les originaux (sept lettres de Dreyfus, une de Guillaume) ont été restitués au comte de Munster, pour éviter la guerre. Seulement, ils avaient été, au préalable, photographiés (3).

Le plus extraordinaire, c'est que, même dans la folie du temps, l'éclat de rire fut général. Les revisionnistes

(1) 31 décembre 1897.
(2) *Aurore* du 12.
(3) *Intransigeant* du 12.

se gaussèrent du vieil amuseur public ; les amis de l'État-major n'étaient pas encore au point. Aux uns et aux autres, il parut invraisemblable que cette stupéfiante histoire fut le « coup de massue » tant de fois annoncé. Cependant, depuis un mois, elle courait les salons, les brasseries, les bureaux de rédaction ; bien mieux, une photographie de la lettre impériale circulait dans les cercles privilégiés ; le colonel Stoffel l'avait vue de ses propres yeux. D'autre part, Boisdeffre avait recommandé de ne pas exposer cette pièce délicate au grand jour, et Méline, Hanotaux, se fâchèrent.

Mais Rochefort qui, par hasard, était de bonne foi, s'obstina malgré les démentis ministériels et la menace nette d'une poursuite (1). Il expliqua que Munster avait exigé de Casimir-Perier qu'aucune allusion ne fût jamais faite aux redoutables pièces. Et ce fut aussi l'explication d'Henry, qui fit ainsi coup double (2). Il authentiquait l'absurde roman et coupait court aux polémiques, couvrait la retraite, après cette escarmouche prématurée.

Les faussaires, pour rompre les chiens, racontèrent que Leblois se réservait de produire devant le conseil de guerre un reçu donné par Esterhazy à l'ambassade d'Allemagne (3).

Peu à peu, l'idée de la faillibilité des juges, de la possibilité d'une erreur, entra dans les cerveaux. Ils rapprenaient à lire, comme ce membre de l'Institut, ce charmant Paul de Rémusat, qui, frappé d'amnésie, se remit, vers la soixantaine, à l'alphabet.

(1) 12 et 14 décembre 1897.
(2) *Écho de Paris* des 18 et 25, *Éclair*, etc.
(3) *Libre Parole*, *Écho de Paris*, *Patrie*, du 1er janvier 1898. — Leblois se rendit aussitôt au gouvernement de Paris et au ministère de la Guerre pour déclarer qu'il n'avait jamais eu de pareille pièce entre les mains. (*Instr. Fabre*, 202.)

On raconta à ce peuple, doucement, par voie d'allusion, les erreurs judiciaires d'autrefois. Un jeune professeur (Raoul Allier) lui dit, en quelques pages très simples et émues, « Voltaire et Calas » ; je fis l'histoire de Raphaël Lévy, juif lorrain, brûlé vif à Metz, en 1670, pour meurtre rituel, puis réhabilité, par ordre de Louis XIV (1), quand son innocence eut été démontrée par Richard Simon avec l'aide des plus honnêtes gens de la Cour, Hugues de Lyonne et le prince de Condé.

D'autres publications semblables suivirent : l'*Affaire du commis militaire Fabus* par Bergougnan, une histoire générale des erreurs judiciaires, par Varennes et Lailler.

Pourquoi ces erreurs, ces réhabilitations, seraient-elles le privilège exclusif du passé ? On tira peu à peu de l'oubli les règles du droit.

Ce grand mouvement des cœurs qui, plus tard, deviendra irrésistible, commençait à peine. Dans cette première période, la seule idée de justice ébranle les esprits. Quelques-uns seulement (des femmes) devinent, voient Dreyfus lui-même, pleurent sur lui, sont obsédés par l'idée de son martyre. Pour la plupart, il n'est encore qu'une abstraction, en attendant qu'il devienne, dans la bataille grandissante, un symbole. L'homme n'apparaît pas encore. Lucie Dreyfus me refusait toujours les lettres de son mari, où chaque ligne crie l'innocence. Elle voulait, pour elle seule, son trésor. Le stoïque soldat eût-il approuvé qu'on livrât au public ses effusions, sa détresse ?

(1) Louis XIV évoqua l'affaire devant le Conseil d'État, par arrêt du 18 avril 1670. L'évocation, dans l'ancien droit, participait à la fois de l'antique *translatio litis* et de la moderne Cassation ; elle signifiait que le Roi tenait pour mal rendus les jugements et arrêts qu'il avait retenus.

La France avait alors le cœur dur. Sa bonté, sa générosité naturelles semblaient mortes. Cependant la férocité, qui sévissait parmi beaucoup de défenseurs d'Esterhazy, préparait déjà la réaction de la pitié. Lebon dépassa le but en se vantant d'avoir, depuis le début de la crise, aggravé le régime du prisonnier (1). On décrivit, avec trop de froide cruauté, la « cage » de Dreyfus. L'île tragique commençait à se dessiner à l'horizon.

Pour le moment, dans la fraction de la jeunesse qui s'émeut, dans le monde universitaire, parmi les ouvriers des grandes villes, le premier élan, si timide encore, vers la justice, est surtout une révolte de la raison. Vraiment, on veut en faire trop accroire. Au début, le roman amusait ; il devient stupide. « On nous prend pour trop bêtes ! » Puis, les partis de réaction triomphèrent trop vite, les jeunes aristocrates, surtout les cléricaux. Depuis le jour où de Mun avait été maître de la Chambre, fouaillant et faisant marcher le Gouvernement, ils se croyaient sûrs de la prochaine victoire, avançaient la main vers le pouvoir. Cela fit réfléchir quelques-uns. Et, aussi, l'arrogance de trop d'officiers, leur morgue, leur mépris affiché de tout ce qui ne porte pas un uniforme galonné. Il y a, dans Stendhal, une phrase terrible sur « la halte dans la boue qui a fait les généraux si insolents (2) ».

Depuis le début de l'affaire, dès 1894, l'angoisse du doute a été arrêtée chez beaucoup, non seulement parce que Dreyfus est juif, mais parce qu'il est riche. Dans la

(1) *Dépêche coloniale* du 26 novembre 1897 : « Pendant que l'on discute en France l'affaire Dreyfus, le Gouvernement ne néglige pas d'assurer la garde du condamné de l'île du Diable. Le nombre des surveillants a été porté de 7 à 13. »

(2) *Lucien Leuwen*, 8.

poétique populaire, ces catastrophes ne peuvent atteindre que les pauvres. Il en fut de même quand le mouvement commença pour la Revision. Les socialistes d'abord, — Viviani (1), Jaurès (2), — dirent comme Drumont : « On n'en ferait pas tant pour un pauvre. » Cela aida à la légende du Syndicat. On commença à y moins croire du jour où il suffit d'exprimer une opinion libre (sur les perquisitions chez Picquart, sur les lettres à Mme de Boulancy) pour être aussitôt traité de « vendu ». Chacun savait de soi qu'il n'avait pas reçu d'argent. En serait-il de même pour les promoteurs de la Revision ?

La désertion (momentanée) du *Figaro* donna à penser. Quoi ! cette volte-face pour quelques centaines de désabonnements ! Les juifs ne sont-ils pas assez riches pour compenser cette perte ? Ou serait-il vrai que Zola n'a point été payé ?

La lettre de Zola *à la Jeunesse* ne resta pas sans écho. Un groupe de jeunes gens lui répondit par une adhésion publique :

Nous ne savons si Dreyfus est innocent ou coupable ; mais, tous, nous voulons que cette affaire soit conduite avec impartialité. Qu'importent les arguties parlementaires ou les colères ridicules d'une Chambre qui s'imagine qu'on résout une question judiciaire avec un ordre du

(1) *Lanterne* du 30 novembre 1897.

(2) *Petite République* du 11 décembre : « Si la terrible sentence avait accablé un pauvre homme, sans relations, sans fortune... Autour du procès, ce sont deux fractions de la classe privilégiée qui se heurtent : les groupements opportunistes, protestants et juifs, d'un côté, les groupements cléricaux et militaires, de l'autre, sont aux prises. » Dans le même article, où les contradictions abondent, Jaurès dénonce la communication des pièces secrètes « comme le crime des crimes » ; Mercier et ses associés sont « des Judas qui trahissent le droit de l'humanité ».

jour emphatique?... L'opinion publique? Qu'est-ce aujourd'hui sinon l'opinion de la presse? Et quelle presse (1)!

Les signataires n'étaient pas encore bien nombreux; mais, tous, dans leurs milieux, avaient cette autorité que donnent, parmi les jeunes hommes, le talent à son aurore et le caractère déjà formé.

Une lettre de quelques lignes produisit une impression profonde. Le jour même où je fis paraître l'acte d'accusation de 1894, Scheurer demanda à Duclaux ce qu'il en pensait. Nul, depuis Pasteur dont il était le successeur, n'était estimé à l'égal de ce grand savant, modeste et simple, qui vivait dans son laboratoire, dédaigneux des honneurs, épris seulement de science. Duclaux répondit :

Je pense tout simplement que si, dans les questions scientifiques que nous avons à résoudre, nous dirigions notre instruction comme elle semble l'avoir été dans cette affaire, ce serait bien par hasard que nous arriverions à la vérité. Nous avons des règles tout autres qui nous viennent de Bacon et de Descartes: garder notre sang-froid, ne pas nous mettre dans une cave pour y voir plus clair, croire que les probabilités ne comptent pas et que cent incertitudes ne valent pas une seule certitude. Puis, quand nous avons cherché et cru trouver la preuve décisive, quand nous avons même réussi à la faire accepter, nous sommes résignés à l'avance à la voir infirmer dans un procès en revision auquel, souvent, nous présidons nous-mêmes.

Avec Duclaux, c'était la Science elle-même qui entrait dans l'Affaire: les moines eux-mêmes n'osèrent pas dire que la Science se fût vendue aux juifs.

(1) *Temps* du 6 janvier 1898.

II

Saussier avait confié l'instruction contre Esterhazy à un vieux commandant retraité, du nom de Ravary, dont on racontait de fâcheuses histoires, petit et chafoin, mal tenu, d'esprit obtus, et qui, sauf la consigne, ne comprenait rien. Il était assisté du même greffier qu'avait eu d'Ormescheville, Vallecalle, intelligent, sournois, qui en pensait plus qu'il n'en disait.

L'instruction de Ravary fut le recommencement de l'enquête de Pellieux. Il entendit les mêmes témoins ; en plus, Junck, Gonse (à la demande formelle d'Esterhazy qui eût voulu aussi Boisdeffre) ; et, à la requête de Mathieu Dreyfus, quelques civils (1). Mêmes accusations, aggravées, contre Picquart, accueillies avec la même faveur. Même roman, embelli, d'Esterhazy, écouté avec la même déférence. Et même collusion (2).

Au début, Esterhazy, sans force de résistance, s'était remis à trembler ; Henry, d'une autre trempe, le secoua :

Soyez donc tranquille. Ravary sera mandé à la boîte et il sera stylé. On lui fera voir tout ce qui est nécessaire. C'est entendu ; tout marche très bien (3).

En effet, Gonse fit venir Ravary, lui montra le faux

(1) Picquart déposa les 9, 10, 13, 28 et 29 décembre ; Henry le 10 ; Gribelin le 11 et le 15 ; Lauth le 13 ; Gonse le 14 ; Junck le 16.

(2) *Cass.*, I, 586 ; *Dép. à Londres*, 5 mars 1900, Esterhazy.

(3) *Dép. à Londres*, 1er mars 1900 ; lettre signée *Hy.* — Boisdeffre affirme n'avoir été « mêlé en rien à l'affaire Esterhazy ; l'instruction s'est faite sous la direction de Saussier ; il s'est tenu absolument à l'écart ». (*Procès Zola*, I, 139.)

d'Henry. Et Du Paty, aussitôt, de rassurer Esterhazy :

Oui, on a fait venir R... et on lui a montré tout ce qu'il fallait. Ce que dit votre avocat est stupide. Exécutez absolument ce qui vous est dit et n'en sortez pas (1).

Désormais, et tous les soirs « sans exception », Ravary adressa à Gonse le compte rendu de ses auditions quotidiennes. Quelques heures plus tard, Henry ou Du Paty en transmettaient le résumé à Esterhazy et lui indiquaient les réponses à faire ; quand il avait un renseignement spécial à demander, il envoyait sa maîtresse où son cousin chez Du Paty. Il connut ainsi toute la marche de l'instruction.

Vous serez interrogé demain, lui écrivit Du Paty, sur vos rapports avec Schwarzkoppen. Maintenez-vous absolument sur le terrain qui a été convenu, et ne vous laissez aller à entrer dans aucun détail (2).

Ainsi fut fait (3).

Mathieu Dreyfus raconta les propos de la fille Pays à l'architecte Autant, quand Esterhazy fit mettre son bail au nom de sa maîtresse et parla de se tuer.

Esterhazy, prévenu, envoya Marguerite chez Autant, le sommant de tout nier. Elle adressa des lettres de menaces au propriétaire de la maison (4).

De même, pour l'*Alibi-office*, pour la lettre anonyme à Hadamard (5).

(1) *Cass.*, I, 587, Esterhazy.
(2) Note du 14 décembre 1897. *Dép. à Londres*, 5 mars 1900.
(3) *Instr. Ravary*, 15 décembre. (*Cass.*, II, 118.
(4) *Procès Zola*, II, 176, Stock.
(5) *Instr. Ravary*, 20 décembre, Mathieu Dreyfus.

Esterhazy, « le chapeau enfoncé sur les yeux, le pardessus relevé », fit irruption au bureau, bouscula le tenancier de l'agence : « Je suis le commandant Esterhazy ; on me jette à la tête un tas de sales histoires ; on m'accuse d'avoir fait partir de Lyon une lettre de menaces ; vous savez bien que ce n'est pas moi (1). » Quand Ravary la lui présenta, il dit, effrontément, qu'il la voyait pour la première fois (2). On fit disparaître l'employé qui en avait pris une copie pour la préfecture de Police.

Pour infirmer l'authenticité de la principale de ses lettres à Mme de Boulancy, il dit qu'il a l'habitude d'orthographier le mot *Uhlan* avec l'*h* devant l'*u*, « à la hongroise », ce qui n'a aucun sens, le mot étant d'origine turque, de *Oghlan*, « jeune garçon, page, cavalier (3) ». Mathieu requiert la saisie, chez un avoué, d'une lettre d'Esterhazy où se trouve cette phrase : « Ces canailles (des créanciers) auraient besoin du bois de la lance d'un uhlan prussien pour savoir comment l'on traite des soldats. » Il nie toujours (4).

Mathieu verse au dossier la lettre d'Esterhazy à Weil, de juin 1894 : « Je ne puis soustraire mes pauvres petites filles à la destinée qui les attend que par un crime (5). » Ravary trouve la lettre très belle : « Comme cet homme aime ses enfants ! » Il refuse longtemps de faire citer Weil, malgré l'insistance de Picquart (6). Quand il l'appelle, il l'interroge sommairement. Weil raconte

(1) *Procès Esterhazy*, 164, Ferret-Pochon.

(2) *Instr. Ravary*, 21 décembre, Esterhazy.

(3) Louis Léger, *Mém. de la Société de linguistique*, V, 41. — Littré, à tort, fait venir *Uhlan* de *ula*, lance « en polonais ». *Lance*, en polonais, c'est *lança* ou *kopja*.

(4) *Procès Esterhazy*, 143, Mathieu Dreyfus.

(5) *Ibid.*, 145, Mathieu Dreyfus. — La lettre lui avait été remise par le grand rabbin (*Cass.*, I, 310, Zadoc-Kahn).

(6) *Procès Zola*, I, 296, Picquart.

les emprunts qu'il a consentis à son ancien ami, l'argent qu'il a recueilli pour lui chez de riches juifs, la quête avec le grand rabbin et l'abbé Seigneur (1). Esterhazy réplique : « Tout ce que dit le témoin est faux ; je lui dois de l'argent, c'est vrai, mais je le lui paierai (2). » Il ne conteste pas la lettre, mais s'étonne (et Ravary avec lui) qu'elle soit aux mains de Mathieu.

Un coiffeur a raconté à un journaliste (3) qu'Esterhazy, quelque temps avant d'être dénoncé, est venu dans sa boutique, qu'il a tenu d'étranges propos : « Un grand scandale va éclater, Dreyfus est innocent. » Mathieu rapporte ce récit à Ravary : « Il y a des exemples de criminels qui, poussés par un besoin irrésistible, font des confidences. » Il demande qu'Esterhazy soit confronté avec le garçon qui l'a rasé (4). Esterhazy nie encore (5), et la confrontation n'a pas lieu (6). « Connaissez-vous Mademoiselle de Comminges ?— Je ne fréquente aucune femme du demi-monde (7). » « Tout cela, lui dit Du Paty, n'a aucune espèce d'importance. »

Alors que les dépositions de tous les témoins lui sont communiquées d'avance et qu'Henry et Du Paty se concertent avec lui sur les réponses à faire, Picquart ni Leblois ne savent rien des principales allégations portées contre eux par Henry, Lauth, Gribelin et Gonse (8). La surprise leur en est réservée pour l'audience. Ravary, comme Pellieux, traita Picquart en accusé, mais

(1) *Instr. Ravary*, 29 décembre 1897, Weil.
(2) *Ibid.*, 30 décembre, (*Cass.*, II, 120).
(3) Paul Marion, ancien rédacteur à la *République française*.
(4) *Instr. Ravary*, 20 décembre, Mathieu Dreyfus.
(5) *Ibid.*, 21 décembre, Esterhazy (*Cass.*, II, 119).
(6) *Procès Esterhazy*, 145, Mathieu Dreyfus.
(7) *Instr. Ravary*, 8 décembre, Esterhazy.
(8) *Cass.*, I, 204, Picquart.

d'un ton bonhomme, l'air d'un portier-consigne qui est gêné d'assister à une querelle entre des chefs. Il l'interrogea sur ses relations avec moi, qui ne l'avais pas vu depuis cinq ans et comme si j'étais le chef du Syndicat.

Picquart lui dit que « les témoins ne sortiraient de terre que si Esterhazy était arrêté ». Il répondit que « les chefs n'avaient pas jugé à propos de le faire ». Il refusa en conséquence de procéder aux recherches et aux confrontations que réclamait le colonel. Quand Picquart lui rapporta que, déjà, en Tunisie, Esterhazy était soupçonné, que le colonel Dubuch, le fils du général de la Rocque, le commandant Sainte-Chapelle en pourraient déposer, il grommela : « Esterhazy, nous le connaissons mieux que vous ! » Mais il ne fit même pas mention de ces indications dans son rapport (1).

Il refusa encore d'ordonner des enquêtes dans les villes où Esterhazy avait tenu garnison, bouscula Mathieu Dreyfus qui insistait : « Vous n'allez pas nous faire un réquisitoire ? » Mais il fit le gracieux avec Scheurer et avec moi.

Il m'arriva d'égarer, dans un compartiment de chemin de fer, ma serviette de député ; les employés (2) la fouillèrent avant de me la rendre. Elle renfermait des documents parlementaires (un rapport sur l'État-Major), des fac-similés du bordereau et de l'écriture d'Esterhazy et de Dreyfus que j'avais fait voir à des collègues. Un « inconnu » signala aussitôt à Tézenas « qu'il avait vu, lui-même, dans ma serviette, des lettres d'Esterhazy découpées, retouchées, maquillées ; dans certaines parties, l'écriture se trouvait surchargée de bandelettes couvertes d'écriture ». L'avocat s'échauffa, conféra

(1) *Procès Zola*, I, 295, 348, Picquart.
(2) Ceux du train et de la gare de Meaux.

avec Esterhazy qui, déjà, connaissait l'incident et réclama la comparution des employés. « La Compagnie, sans doute, leur a imposé le secret, sous menace de révocation immédiate ; l'affaire est très grave (1). » L'allégation parut stupide à Ravary lui-même. Esterhazy menaça de commencer une campagne de presse s'il n'était fait droit à sa requête (2). On capitula encore : Du Paty lui écrivit (3) :

Oui, faites passer un article dans ce sens, mais sans insister. On citera les employés de la gare et le télégraphiste.

En effet, le lendemain, le *Petit Journal* publia la sensationnelle révélation et la presse s'émut des contenus terrifiants de ma serviette et de cette preuve nouvelle que je suis un faussaire. Les employés du chemin de fer furent appelés à déposer (4).

Pourtant, Ravary se garda de me citer ; mais j'allai de moi-même le trouver et je lui remis ma serviette et son contenu, qui fut, par lui et par le greffier, reconnu conforme à la description qu'en avaient faite les employés (5). Dans la petite chambre du Cherche-Midi, lourdement chauffée, où il tenait ses assises, Ravary, obsé-

(1) Lettre de Tézenas (du 10 décembre 1897) à Ravary. (*Cass.*, II, 229.)

(2) « Le général Billot ne veut pas de cette audition gênante pour son ami Reinach ; mais mon droit est absolu. » (*Dép. à Londres.*

(3) 14 décembre.

(4) *Instr. Ravary*, 15 et 16 décembre. Dupré, Vandembossche, Royne (*Cass.*, II, 299 à 303). Les autres employés déclarèrent n'avoir aucun souvenir précis. Ravary avait rendu une ordonnance prescrivant de saisir ma serviette (qui m'avait été rendue le soir même).

(5) 18 décembre.

quieux, d'un ton humble, quand il eut reçu ma déposition, se plaignit des journaux qui avaient ébruité et dénaturé cette sotte histoire dont il ne devait rien rester. Il s'excusait, se confondait. La conversation s'engagea, et toute l'effroyable nullité du pauvre homme m'apparut, chargé de cette terrible affaire dont il ne comprenait rien, sinon que le bordereau avait été décalqué ou photographié (1) et que Dreyfus devait rester coupable, puisque le ministre de la Guerre affirmait que le juif avait été justement condamné. Il m'avoua qu'il connaissait la communication des pièces secrètes aux juges. Les juifs ont tort de se solidariser avec Dreyfus ; ils eussent mieux fait, « si puissants, si riches », de le faire évader. La preuve qu'Esterhazy n'a point trahi, c'est qu'il est toujours sans le sou ; or, l'Allemagne paye bien (2). Et il parlait du commandant avec un grand respect.

En effet, Esterhazy le prenait de haut avec lui, l'étourdissait de sa superbe : « On a cherché à me discréditer, à me déshonorer. Alors que j'étais l'objet d'une enquête et que je dépendais de la justice militaire, dans l'impossibilité de parler ou d'agir pour me défendre, mes adversaires n'ont pas craint de déverser sur moi, publiquement, les plus abominables outrages. C'est là une conduite infâme et qui est sans exemple chez tous les peuples civilisés ; l'accusé est sacré (3). »

(1) Il me dit, notamment, que le bordereau, comme la lettre à Mme de Boulancy, avait été fabriqué par le procédé indiqué dans l'article d'Emile Gautier (Voir p. 117) ; Esterhazy lui en avait fait la démonstration.

(2) Il tint le même raisonnement à Mathieu Dreyfus.

(3) *Instr. Ravary*, 8 décembre 1897. (*Cass.*, II, 117.)

III

Cependant une peur le tenait : quel sera le résultat de l'expertise ?

Ravary, comme Pellieux, a accepté, sans discuter, ses mensonges : la dame voilée, le manuscrit d'Eupatoria. Mais il existe, au moins, une preuve matérielle de son crime : le bordereau. Si les experts le lui attribuent, il est perdu.

Et l'État-Major avec lui. Boisdeffre, Gonse, Du Paty, surtout Henry, ne sont pas moins inquiets que lui : tout s'écroule s'il se trouve seulement deux honnêtes gens parmi les experts.

Pellieux, précédemment, avait confié l'examen de la lettre « du Uhlan (1) » à trois hommes de l'art : Charavay ; un vieil inspecteur d'académie, Belhomme ; un architecte devenu expert, Varinard. Ravary, assez logiquement, leur voulut confier l'expertise du bordereau. Charavay se déroba : il avait, en 1894, attribué le bordereau à Dreyfus. Il fut remplacé (mais seulement pour le bordereau) par Couard, paléographe, ancien élève de l'école des Chartes, jocrisse savant, patelin et jovial, autrefois protégé des juifs de Metz, depuis antisémite, avec d'utiles parentés dans l'Église, et père lui-même de deux prêtres, les abbés Joseph et André.

Les autres (Varinard, Belhomme) hésitèrent à accepter cette nouvelle mission. Ils ne voulaient pas être

(1) Pellieux l'avait mise sous scellés, à la suite de la confrontation du 30 novembre entre Esterhazy et Mme de Boulancy qui, tous deux, signèrent avec lui sur l'enveloppe.

amenés, malgré eux, à s'occuper de l'affaire Dreyfus. Il fallut, pour les décider, l'intervention d'un magistrat, Beaudoin, président du tribunal civil de la Seine : « Sur les cinq experts inscrits au tableau, leur dit-il, trois sont récusables pour avoir été consultés en 1894 ; il ne reste que vous deux (Couard était expert à Versailles) ; de plus, deux ministres viennent de déclarer au Parlement qu'il y a une affaire Esterhazy, mais qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus (1). » Une telle parole, tombant de si haut, calma, sinon leurs scrupules, du moins leurs craintes.

On tint d'abord leurs noms secrets, « pour empêcher les démarches que pourraient faire auprès d'eux les amis de Dreyfus ». Mais l'État-Major comptait bien les « travailler » ; Esterhazy en reçut l'assurance. Du Paty lui écrivit :

Les experts sont désignés ; vous aurez demain leurs noms ; ils seront vus, soyez tranquille. Tenez-vous en absolument à ce qui a été décidé (2).

L'équité, le bon sens voulaient que les experts comparassent le bordereau à l'écriture de Dreyfus et à celle d'Esterhazy. Ainsi l'avaient entendu Scheurer, le Sénat, le monde entier. On décida de leur faire comparer seulement l'écriture d'Esterhazy à celle du bordereau. Cela simplifiait l'opération, facilitait la fraude.

« Tézenas, avoue Esterhazy (3), n'était pas au courant de la vérité. » La naïve crédulité de cet homme subtil apparut tout entière dans la lettre qu'il adressa un matin à Ravary. Il demandait, « très respectueusement,

(1) *Rennes*, II, 567, Belhomme.
(2) *Dép. à Londres*, 1er mars 1900.
(3) Même déposition.

mais officiellement et fermement », — pour satisfaire l'opinion, et dans l'intérêt de son client, qui doit sortir blanchi de l'épreuve, — que l'écriture d'Esterhazy fût expertisée avec celle de Dreyfus (1).

La lettre de Tézenas était partie quand Esterhazy arriva chez l'avocat qui lui conta l'incident. Esterhazy fit la grimace, mais n'objecta rien et courut au Cherche-Midi. Il y entrait comme chez lui, en maître, les portes s'ouvrant devant lui, salué très bas, entouré de l'estime de tous les officiers et commis. Il trouva Ravary dans son antre enfumé, avec le commissaire du gouvernement (Hervieu), le greffier Vallecalle et le vieux Belhomme, tous très agités.

Ravary, brusquement, interpella le fol qui voulait se perdre : « Qu'est-ce qui prend à votre avocat ? Voici ce qu'il m'écrit. (Il montrait la lettre.) Je ne le suivrai pas sur ce terrain. Vous pouvez l'en avertir. Je refuse de faire droit à sa demande. »

Esterhazy prétend que cette colère de Ravary l'amusa beaucoup. Comme il voyait Ravary résolu à repousser la comparaison entre l'écriture de Dreyfus et la sienne, il joua, à bon compte, l'homme qui ne craint rien. Ces fantaisies lui étaient familières : « Je ne crois pas, dit-il à Ravary, que vous puissiez refuser ce que vous demande Tézenas. » Ravary répliqua que c'était son droit ; en tous cas, qu'il le prenait ; et il fit appel au commandant Hervieu qui approuva. Belhomme, se levant, protesta « formellement et solennellement » : « Si la défense persévère dans sa demande, je refuse de me prêter à une pareille manœuvre et je me récuse (2).

Esterhazy, dans ces moments, et avec raison, se sentait moralement supérieur à ses protecteurs.

(1) 14 décembre 1897. (Pièce n° 2.)
(2) *Dép. à Londres,* 1er mars 1900.

Il prévint Tézenas de cette querelle. L'avocat ne cacha pas sa surprise. Le soir, Henry, Du Paty rappelèrent Esterhazy à l'ordre pour cette bévue de Tézenas (1). L'autre, tranquillement, reprit qu'il était nécessaire de mettre son défenseur « au courant de certaines choses ». Il lui raconta donc qu'il avait consulté « ses amis du ministère » (c'était sa formule), et qu'il ne fallait, à aucun prix, rouvrir l'affaire Dreyfus, car de grands dangers en résulteraient. Tézenas se laissa persuader. Il s'était pris d'une grande amitié pour Esterhazy, l'invitait à déjeuner.

Il fut moins facile de convaincre les experts. Boisdeffre, Gonse, pensèrent à faire la part du feu. Que la lettre « du Uhlan » fût ou non attribuée à Esterhazy, à condition qu'on fît traîner l'expertise jusqu'après l'irrévocable acquittement, il leur importait peu. Ils exigeront seulement que le bordereau ne soit pas de lui. L'honneur d'Esterhazy les laisse froids ; l'essentiel, c'est d'éviter la revision, que Dreyfus reste à l'île du Diable.

Mais Esterhazy ne l'entendait pas ainsi ; il lui fallait tout son honneur.

Les experts, l'ayant fait venir chez Ravary (2), lui communiquèrent les pièces de comparaison versées au dossier par Mathieu ; il les dénia toutes. On lui présente une pièce : « C'est étonnant, dit-il, c'est bien mon écriture, mais je suis certain de n'avoir pas écrit cela. » Une autre pièce : « Je n'y comprends rien, tous les faits qui sont relatés là sont exacts, mais ce n'est pas mon écriture. » Ils s'inclinèrent, lui firent ensuite plusieurs dictées en allemand et en français. Il écrivit « légèrement, sans hésitation et, à ce qu'il leur parut,

(1) *Cass.*, I, 587, Esterhazy.
(2) *Cass.*, I, 566 ; *Rennes*, II, 475, Couard ; 571, Belhomme.

avec toute la franchise possible ». Il leur parut aussi que les traces d'influence germanique abondaient dans l'écriture française d'Esterhazy, qu'au contraire quand il écrivait en allemand, l'influence française dominait dans son graphisme; dès lors, que « son écriture était un mélange des écritures allemande et française (1) ».

Toutefois, ils repoussaient encore l'hypothèse du décalquage qu'Esterhazy, Ravary, l'État-Major eussent voulu leur voir adopter, parce qu'elle était déjà admise par le public.

Comme les experts, au cours de cette séance, ne lui avaient pas parlé des lettres à Mme de Boulancy, Esterhazy s'en plaignit à Du Paty. Précédemment, il avait prié Ravary de faire expertiser par Bertillon la lettre « du Uhlan », « qui était fausse », et les autres, qu'il avait reconnues pour authentiques devant Pellieux, mais dont il affirmait maintenant « qu'elles avaient été maquillées et truquées (2) ».

Du Paty essaya de le faire patienter :

L'expert-chimiste, lui dit-il, sera vu. Les autres marchent très bien. Je tâcherai de faire ce que vous demandez. En tous cas, cela ne viendrait qu'après le conseil de guerre (3).

Cette dernière phrase mit Esterhazy en éveil. Il devina le plan de l'État-Major : le faire acquitter sur le bordereau, le perdre avec les lettres à Mme de Boulancy, —

(1) *Rennes*, II, 570, 571, Belhomme. — En fait, il modifia plusieurs des signes caractéristiques de son écriture, boucla ses *f*, redressa les *M* majuscules. (Note de Mornard.)

(2) *Dép. à Londres*, 5 mars 1900.

(3) Lettre du 8 décembre 1897. (Pièce n° 17.)

c'est-à-dire, à la fois se sauver et se débarrasser de lui (1). On ne lui en fait pas aisément accroire. De ses grands yeux sombres, profonds, où brûle un feu de volcan, il voit très clair. Il décida de ne s'en fier qu'à lui-même, de se renseigner directement. Il alla, de son pas léger, chez Belhomme, qui passait pour le « chef des experts » et qui ne fit nulle difficulté pour le recevoir (2).

Il eut vite fait de se rendre compte que Belhomme était « gâteux » ; en effet, l'expert ne s'était pas encore résigné à croire que le bordereau avait été décalqué sur l'écriture du commandant (3), et il lui attribuait la lettre « du Uhlan ». Donc, ou Du Paty s'illusionnait, ou il trompait Esterhazy.

Il s'en retourna, plein de craintes ; lui, qui écrivait avec une facilité vertigineuse, il s'y prit à deux fois pour rédiger sa mise en demeure à Boisdeffre (4). Il garda d'ailleurs, car il pensait à tout, les deux brouillons et les cacha dans une potiche japonaise sur la cheminée de sa maîtresse.

Bête qui s'est vue dix fois forcée par les chiens, sentant sur lui leur haleine et leurs crocs, et dix fois déjà, par miracle, a échappé à l'hallali, il se crut perdu ce soir-là et, tout en rusant encore, cacha mal sa peur :

Que dois-je faire puisque les experts se refusent à con-

(1) *Cass.*, II, 250, Esterhazy; *Dép. à Londres* (Éd. de Bruxelles), 71 : « Je trouvai étrange que les experts obéissent si rapidement à l'impulsion qui les dirigeait dans la question du bordereau et fussent si longs à se décider dans l'autre affaire. » En effet, ils étaient saisis depuis le 30 novembre de la lettre « du Uhlan », et, seulement depuis le 12 décembre, du bordereau.

(2) Cette visite est avouée par Belhomme : « Il vint me confirmer ses dires devant Ravary. » (*Rennes*, II, 573.)

(3) *Rennes*, II, 573, Belhomme : « C'est ce que désirait Esterhazy. »

(4) *Cass.*, I, 224, Bertulus : « Il me répondit : « Ce sont des notes destinées à un général. » Il n'a pas dit à quel général. »

clure comme vous l'espériez ? (1) Dois-je demander, comme Tézenas le voulait, comme c'est mon droit (2), une expertise avec l'écriture de Dreyfus et reparler du décalque ? Belhomme est un idiot; il n'y à qu'à le regarder (3). Dois-je exiger la contre-expertise Bertillon ? Tous ces gens-là vont m'assassiner (4). Ne peut-on, cependant, démontrer à Ravary et aux experts que je n'ai pu écrire les termes de la grande lettre Boulancy ? (5) Si les experts concluent que le bordereau est de moi, il m'est impossible, pour ma défense, de ne pas m'efforcer de démontrer que c'est Dreyfus qui est l'auteur du bordereau. Comprenez donc bien que si vous êtes véritablement les maîtres de l'instruction et des experts, je ne puis que m'en rapporter absolument à vous ; mais que, si cela vous échappe, comme je le crains, je suis dans l'obligation absolue de démontrer que le bordereau est calqué par Dreyfus sur mon écriture (6).

Cette menace de réclamer la comparaison entre l'écriture de Dreyfus et la sienne était ingénieuse. Il avait été le témoin de la colère de Ravary et d'Hervieu, quand Tézenas, innocemment, en avait fait la proposition, et Belhomme avait dit alors qu'il renoncerait plutôt à faire l'expertise. En effet, les experts consentaient bien à décharger Esterhazy du bordereau, mais ils avaient scrupule de l'attribuer formellement à Dreyfus. Et l'État-Major ne pensait pas qu'il en pût demander autant à la science ou à la conscience de ces hommes.

Esterhazy, d'ailleurs, ne s'en tint pas là. Ayant repris

(1) Variante, sur l'autre brouillon : « Comme vous le pensiez. »
(2) Ces cinq mots sont supprimés sur l'autre brouillon.
(3) Variante : « Ce Belhomme est complètement gâteux. »
(4) Variante : « M'assassinent ».
(5) L'autre brouillon s'arrête là.
(6) *Cass.*, I, 223, Bertulus ; *Cass.*, II, 234, *Instr. Bertulus*, notes saisies chez Esterhazy, scellé n° 1, communiquées, le 27 septembre 1898 par le garde des Sceaux au procureur général.

ses esprits, ou bien remonté par Henry, il envoya Christian, le lendemain matin, chez Du Paty. Il avait joué, au préalable, devant son cousin et sa maîtresse, l'une de ses comédies, la figure bouleversée et dans un bruyant désespoir. S'il ne sort pas intact et insoupçonné de cette affreuse campagne, il ne survivra pas à son honneur amoindri. Il porte toujours sur lui, dans la poche supérieure de son gilet, une boîte en métal pleine de cyanure de potassium (1). Il se tuera donc, car, jamais, « il ne se laissera dégrader », mais en léguant à Christian sa mémoire à venger et ses papiers, avec mission impérative de les publier (2).

C'est ce que Christian fut chargé de dire à Du Paty.

Celui-ci, pâle et blême, entra dans une violente colère, allant et venant, parlant sans suite, tragique et comique, criant tantôt qu'Esterhazy était un autre Gribouille, tantôt un maître-chanteur.

Il était, d'ailleurs, préoccupé surtout de lui-même : « Si vous parlez, dit-il à Christian, on ne vous croira pas. On pèsera votre parole et celle du colonel marquis Du Paty de Clam, appuyé par le général de Boisdeffre et par tous ses chefs. »

Christian, très convaincu que son cousin était un héros, répliqua bravement : « S'il est besoin de dire la vérité, je la dirai. Je sais que vous avez menacé, un jour, M[me] Pays : « On peut toujours fermer la bouche à une femme bavarde ; il y a Saint-Lazare. » Mais, moi, Monsieur, je ne suis pas une femme et je n'ai pas peur. On

(1) *Enq. Bertulus*, 11 juillet 1898, Christian ; 19 juillet, Esterhazy.

(2) Dans sa déposition à Londres (1[er] mars 1900), il dit : « Je me mis en colère ; je reçus alors une note m'annonçant que les experts reviendraient sur leur avis, et il en fut fait ainsi. » — *Cass.*, II, 250 : « J'ai invité Christian à aller chez Du Paty pour le prier de presser le dépôt du rapport. »

m'a chargé de vous faire cette communication ; elle est faite. A vous de réfléchir. »

Et, très content de lui-même, le bon jeune homme se retira (1).

IV

Il fallut passer par où voulait Esterhazy.

On régla, d'abord, l'affaire du bordereau. Couard, Varinard et Belhomme travaillaient au Cherche-Midi « avec Ravary », dans la même chambre (2) ; chapitrés, tour à tour bousculés et flattés, ils conclurent « à l'unanimité » et « en leur honneur et conscience » que le bordereau n'était pas l'œuvre d'Esterhazy et qu'il présentait toute l'apparence d'un faux, « avec des parties de calques (3) ».

Belhomme — « l'idiot », au dire d'Esterhazy, — rédigea, en leur nom, le rapport.

« Le bordereau, sans date et sans signature, lacéré en morceaux de forme irrégulière, apparaît, au premier coup d'œil, comme un document suspect. » En effet, « cette pièce est tracée sur du papier pelure d'une telle transparence qu'elle suggère immédiatement l'idée qu'elle a pu être calquée sur d'autres documents auxquels on aurait emprunté soit des mots entiers, soit des parties

(1) *Cass.*, II, 232 ; *Mémoire*, 70 et 103, Christian. — « Quelques jours après, dit Christian (II, 232), une explication eut lieu entre Du Paty et Mme Pays, et celle-ci, au nom d'Esterhazy, désavoua ma démarche; je n'ai pas revu Du Paty. » — Du Paty raconte qu'il mit Christian à la porte (*Cass.*, II, 195). — Plus tard, Esterhazy écrivit à Christian : « Du Paty ne t'en veut nullement. » (II, 232, 249.)

(2) *Rennes*, II, 477, Couard.

(3) 26 décembre 1897.

de mots ». Pourtant, « il n'y a pas de calque pour celles des lignes du verso qui sont superposées à des lignes du recto ». « Mais le procédé du calque a pu être employé pour le recto tout entier et pour les autres lignes du verso », notamment pour celles qui contiennent le mot « manœuvres (1) ».

Évidemment, il se trouve dans le bordereau des « formes de lettres qui sont caractéristiques de l'écriture d'Esterhazy » ; mais il existe un contraste frappant « entre l'homogénéité de chacun des écrits d'Esterhazy, où le même type d'écriture se conserve d'un bout à l'autre sans défaillance », — il dit lui-même que son écriture est « très fantaisiste (2) », — « et les incohérences de toutes sortes relevées dans le bordereau, les hésitations, les reprises, la gêne, la contrainte qui y paraissent ». Ainsi, la ressemblance incontestable et la prétendue dissemblance plaident également pour Esterhazy et révèlent la fraude.

« Supposons que le commandant Esterhazy ait fabriqué le bordereau : il est clair qu'il se sera efforcé de dissimuler sa personnalité graphique. » Or, Belhomme, Couard et Varinard ont trouvé dans le bordereau un nombre considérable de lettres « identiques à celles de l'écriture courante d'Esterhazy » ; donc, le bordereau n'est pas de lui.

« Peut-on admettre qu'Esterhazy ait pris à tâche de reproduire des lettres identiques en les traçant avec une application soutenue, dans un écrit qu'il voulait faire attribuer à une autre personne ? » « L'*s* double est celle qu'emploie habituellement Esterhazy, mais peut-on

(1) Plus tard, Couard (*Cass.*, I, 504; *Rennes* II, 485) et Belhomme (*Cass.*, I, 508) dirent que « seulement quatre ou cinq mots, tant au recto qu'au verso, avaient pu être calqués ».

(2) *Rapport Ravary.*

supposer qu'un homme intelligent comme il l'est, — « retors », dit ailleurs Belhomme, — « n'ait pas remarqué qu'il donne lui-même à cette lettre une forme spéciale ? » Dès lors, « pour déguiser sa personnalité graphique, il aurait adopté une autre forme, soit deux *s* ordinaires, soit un *s* long et un *s* simple ».

Ainsi, l'idée préconçue, suggérée, que l'habitude constante des espions, surtout quand ils sont intelligents, c'est de déguiser leur écriture, voilà tout le raisonnement de Belhomme, Couard et Varinard. Puisque l'écriture du bordereau est celle d'Esterhazy, Esterhazy n'est pas l'auteur du bordereau. Ils révèlent ensuite quel a été le procédé du faussaire, qui, lui aussi, est « un homme intelligent », vu qu'il a « dissimulé sa personnalité graphique ». « Ayant entre les mains quelques spécimens d'une autre écriture qui ressemble à la sienne » — c'est le manuscrit d'Eupatoria, — « il note les différences de forme qui existent entre les deux écritures et il compose un alphabet où il a soin d'insérer les formes spéciales des lettres qu'il a remarquées dans l'écriture qu'il veut imiter, en éliminant celles qui lui sont personnelles ; il complète, en outre, cet alphabet par le tracé des lettres doubles et surtout des lettres liées. »

Pourtant, Couard, ni Varinard, ni Belhomme, n'expliquent pourquoi ce faussaire subtil a choisi une écriture qui ressemble à la sienne, — ni, surtout, pourquoi le véritable auteur de la trahison, ayant imité ou décalqué l'écriture d'Esterhazy dans la pensée manifeste, s'il est pris, de lui attribuer le bordereau, ne l'a pas dénoncé. Par un dernier reste de pudeur, ou par une abominable hypocrisie, ils ne nommèrent pas Dreyfus, feignant d'ignorer qu'un autre avait été condamné pour le crime dont ils disculpaient Esterhazy.

Or, le faussaire « n'était pas un professionnel ». Il a donc eu « besoin de consulter souvent l'alphabet qui lui servait de guide, et, chaque fois qu'il y jeta un coup d'œil, il se produisit un temps d'arrêt dans le mouvement de sa main et, par suite, des hésitations, des reprises et des retouches, comme on en voit tant dans le bordereau et comme on n'en voit pas dans les écrits reconnus par Esterhazy ».

Ce rapport « enchanta » l'État-Major (1) ; Du Paty s'empressa de le communiquer en copie à Esterhazy. Mais Esterhazy le trouva absurde, et, bien plus, « insuffisant ».

Pour la fameuse lettre à Mme de Boulancy, Charavay consentit à signer, avec Varinard et Belhomme, qu'elle « pourrait être l'œuvre d'un faussaire (2) ». Esterhazy se contenta de ce doute (3). Mais Mme de Boulancy,

(1) Billot (*Cass.*, I, 13) dit qu'il ne ccupa pas de l'expertise : « Je n'ai pas pu entrer dans les détails. »

(2) Rapport du 9 janvier 1898 au général de Pellieux : « Cette pièce nous parait être d'une origine très suspecte et nous semble plutôt une imitation courante et à main levée de l'écriture du commandant Esterhazy qu'une pièce originale. » — *Procès Zola*, II, 88, Pellieux; 84, Varinard. « Le rapport des experts, demande le président, a dit que c'était un faux, n'est-ce pas ? — Pellieux : Je ne me rappelle pas exactement les termes. — Varinard : Je ne me rappelle pas non plus les termes exacts du rapport. — Me Clemenceau : Je crois que les experts ont dit que, s'il y avait un doute, il devait profiter à l'accusé. » (II, 89.) — Varinard, au lendemain de l'acquittement d'Esterhazy, avait été plus catégorique : « Cette lettre est faite de toutes pièces. Les retouches y sont nombreuses. Or, Esterhazy ne retouche jamais son écriture; elle est entière comme son caractère. » Charavay y mit plus de réserve : « La lettre nous a paru plutôt l'œuvre d'un faussaire habile qu'un original. Elle exprime des sentiments très spéciaux qui, à cette époque, cela ressort de l'enquête, ne pouvaient être ceux d'Esterhazy. Il y avait des doutes qui devaient profiter à l'accusé. » (*Matin* du 15 janvier 1898.)

(3) Pellieux lui fit communiquer le rapport des experts (*Procès Zola*, I, 483). — Le 24 décembre, Esterhazy avait écrit

que Ravary s'était bien gardé de convoquer, regimba ; elle déclara publiquement que la lettre « du Uhlan » était aussi authentique que les autres, qui avaient été reconnues par Esterhazy (1).

V

Ravary clôtura son instruction, le 30 décembre, sur ces paroles d'Esterhazy : « Je persiste à demander ma comparution devant le conseil de guerre qui, seul, peut faire éclater mon innocence et réduire à néant toutes les accusations de mes calomniateurs (2). »

Le geste, à en croire le juge, lui parut beau ; mais sa conscience lui commandait de rester étranger à toute considération accessoire. Il tient Esterhazy pour innocent ; il le proclame.

On l'a accusé, autrefois, d'avoir triché au jeu (3). Il fait loyalement le jeu de l'État-Major.

Le rapport de Ravary, au contraire du rapport de d'Ormescheville, était destiné à la publicité.

Il y relatait, sans en rien mettre en doute, et non sans admiration, les aventures d'Esterhazy et de la dame mystérieuse « qui avait d'abord exigé de lui le serment de respecter son incognito ». Il louait le commandant de

à Pellieux une lettre pressante au sujet de « l'expertise Boulancy ». Pellieux lui répondit le 29 : « Le général de Pellieux *a l'honneur* de faire connaître au commandant Esterhazy que les experts n'ont pas encore déposé leur rapport.... etc. » (*Scellés Bertulus*, 23.)

(1) *Temps* du 23 décembre 1897.

(2) *Cass.*, II, 120, Esterhazy.

(3) *Droits de l'Homme* du 12 janvier 1889; *Aurore*, etc. D'ailleurs, on n'en fournissait nulle preuve.

n'avoir pas hésité à se démunir du document libérateur, « s'en remettant à ses chefs du soin de défendre son honneur menacé ». « Les conclusions, si catégoriques, des experts infirment péremptoirement l'accusation portée par Mathieu Dreyfus ». Esterhazy déclare « qu'il n'a jamais vu le bordereau avant qu'il lui fût présenté » par Pellieux. « Alors que l'identité des écritures serait encore plus grande, cela ne prouverait encore rien », car Esterhazy, à Rouen, n'a pu se procurer de renseignements ni sur les troupes de couverture, ni sur Madagascar, etc. Assurément, « la vie privée d'Esterhazy ne saurait être proposée comme modèle aux jeunes officiers ; toutefois, de ses écarts, même les plus répréhensibles », on ne saurait déduire qu'il est un traître. « L'impartialité » fait un devoir à Ravary de constater que les notes militaires de l'inculpé sont excellentes.

Puis, en regard de ce panégyrique, un acte d'accusation en règle contre Picquart. « Non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires de Picquart, mais elles révèlent, en plus, des faits extrêmement graves commis par cet officier dans le service. » Suit un vigoureux résumé des dépositions d'Henry, de Lauth et de Gribelin contre leur ancien chef. Notamment, Picquart « a profité de l'absence d'Henry pour se faire ouvrir l'armoire de cet officier et s'emparer d'un dossier contenant des pièces secrètes » ; plus tard, Henry l'a vu « compulser, avec Leblois, ce dossier d'où sortait la photographie de la pièce *Canaille de D...* ». « Si l'on considère que c'est une pièce identique qui a été renvoyée au ministère de la Guerre par Esterhazy, on est amené fatalement à se demander si la corrélation qui existe entre les deux faits n'est point le résultat de cette indiscrétion. »

Il est vraisemblable que le *petit bleu* est un document frauduleux. « Le *comte* Esterhazy proteste de toutes ses forces contre les procédés inqualifiables employés par Picquart qui, sans mandat aucun, s'est livré à des investigations odieuses sur sa vie privée, a jeté les soupçons sur son honorabilité et commis des illégallités monstrueuses, en violant sa correspondance, allant jusqu'à faire perquisitionner dans son appartement pendant son absence. » — On croirait lire l'historique de l'enquête Pellieux, dont Ravary célèbre « la remarquable impartialité ». — Enfin, Picquart « pourrait bien avoir été l'âme de la campagne scandaleuse qui vient de se produire et dans laquelle il aurait eu l'habileté de se dissimuler et de laisser les autres porter les premiers coups ». Ravary « n'a point la mission de faire le procès de Picquart ; mais il appartiendra à l'autorité militaire d'examiner et d'apprécier ses actes et de leur donner la suite qu'il appartiendra (1) ».

Le commandant Hervieu, comme Ravary, concluait au non-lieu.

Mais Saussier, qui tenait dans la comédie le rôle du chef loyal et sévère, repoussa les conclusions du juge instructeur (2). Il motiva, avec beaucoup

(1) Ravary communiqua son rapport à Bertulus qui lui dit : « Tant que vous n'aurez pas établi que le *petit bleu* est un faux, et que ce faux est l'œuvre de Picquart, rien ne tient. » (*Cass.*, I, 220.)

(2) Au procès Zola (I, 267), Pellieux dit que Saussier refusa de rendre l'ordonnance de non-lieu, « malgré l'opinion de beaucoup d'autorités supérieures à la sienne », que Saussier voulut que l'affaire allât jusqu'au bout et qu'Esterhazy fût jugé par ses pairs, etc. Pellieux convient, d'ailleurs, qu'Esterhazy ne se présenta pas devant le conseil « comme un accusé ». Billot (*Cass.*, I, 13) affirme qu'il laissa Saussier entièrement libre de sa décision. A Rennes (I, 174), il raconte que « les ministres, réunis autour du chef de l'État, le 1er janvier, inclinaient à accepter le non-lieu », mais « qu'il conféra avec Saus

de soin, son ordonnance : « Attendu que l'instruction n'a pas produit, sur tous les points, une lumière suffisante pour proclamer, en toute connaissance de cause, la non-culpabilité de l'inculpé ; attendu, en outre, qu'en raison de la netteté et de la publicité de l'accusation et de l'émotion qu'elle a occasionnée, il importe qu'il soit procédé à des débats contradictoires... » En conséquence, le gouverneur de Paris renvoyait Esterhazy, comme cela avait été entendu avec lui, devant le premier conseil de guerre (1).

Ainsi, la collusion continuait à s'habiller de probité et d'honneur, pareille à ce personnage de roman, qui, sous de longs cheveux blancs, semblait le plus vénérable des hommes. On lui arracha un jour sa perruque et l'on vit une face de forçat.

Cependant les juges sauront, par Saussier lui-même, qu'une ordonnance de non-lieu a été proposée; pourquoi Saussier l'écarte, — afin que la réparation soit plus solennelle ; — et, dès lors, ce qu'ils ont à faire.

Ce fut le dernier acte militaire de Saussier. Quinze jours plus tard, l'impitoyable limite d'âge l'atteignit (2). Les sociétés militaires et patriotiques, un peuple immense, défilèrent, une dernière fois, devant le vieux soldat, et les voix de la renommée le célébrèrent comme le modèle des citoyens et des chefs. Un décret du Président de la République, sur la proposition de Billot, le

sier et lui laissa la liberté que la loi lui accordait ». Saussier, après avoir délibéré longuement, se serait écrié : *Alea jacta est !*

(1) Ordre de mise en jugement du 2 janvier 1898. — Rochefort dit que le renvoi d'Esterhazy devant un conseil de guerre était « un acte de colossal bon plaisir », une « infamie »; de même, Drumont. Cassagnac injuria « le Syndicat juif », affirma « qu'Esterhazy n'était pas le traître », mais ajouta : « Le procès sera un procès de complaisance. »

(2) 16 janvier 1898.

maintint, hors cadre, dans la première section de l'État-Major.

Il eut honte et souffrit, mais en secret.

Mercier, vers cette époque, commit, par précaution, un nouveau crime (1). On se souvient qu'au lendemain de la condamnation de Dreyfus, il avait ordonné de disloquer le dossier secret et brûlé lui-même la notice biographique qui avait fait la conviction des juges. Il fut pris de peur quand il connut par Boisdeffre la désobéissance d'Henry et que Picquart avait eu entre les mains les pièces secrètes et le commentaire de Du Paty. Bien que cette note imbécile n'eût pas servi, elle était la preuve de la forfaiture. Gonse, d'ordre de Boisdeffre, la remit à Mercier qui la jeta au feu (2).

VI

Scheurer, qui était allé passer quelques jours en Alsace, et Zola, quand je leur annonçai la conclusion des experts, n'y voulurent pas croire (3) ; Monod se demanda « si l'on n'avait pas donné aux experts un faux fac-similé (4) ». Quand ils surent que mon renseigne-

(1) Art. 439 du Code pénal.

(2) *Cass.*, I, 568 ; II, 340, Gonse ; II, 339, Mercier. — « Le fait, dit Gonse, s'est passé fin décembre 1897. »

(3) Scheurer m'écrivit : « Je ne crois pas à l'histoire d'un rapport défavorable des experts, parce que, jusqu'à preuve du contraire, je ne crois pas à la coquinerie de ces trois hommes.. Nous dépendons de trois consciences... » Cependant, il était inquiet, mais sans rien regretter « de la campagne de justice et d'honneur que nous avons entreprise au milieu d'inavouables passions et d'intérêts méprisables ». (De Thann, le 29 décembre 1897.)

(4) *Notes inédites.*

ment (1) était exact, ils ne doutèrent pas de l'acquittement d'Esterhazy.

Nul, d'ailleurs, n'en doutait plus; et les uns, déjà, triomphaient, pendant que les autres se préparaient à de nouveaux combats (2).

Méline et ses principaux collègues se payaient de l'illusion que l'acquittement d'Esterhazy serait la fin de l'agitation qui troublait, depuis deux mois, la sécurité de leur règne. Au contraire, l'ardeur des partisans de la Revision redoubla. Pour beaucoup, c'était la première fois qu'ils assistaient à la préparation systématique d'une iniquité; ils en ressentirent une cruelle et salutaire douleur; d'autant plus ils s'enthousiasmèrent de justice.

Leurs aînés avaient connu d'autres défaites, d'autres revanches du droit. Scheurer parla en leur nom :

Ce qui me reste de force et de vie, je l'ai mis au service de l'innocence opprimée; ce don de moi-même n'est pas

(1) Je le tenais de Mathieu Dreyfus, qui le savait du greffier Vallecalle.

(2) De Scheurer : « Quel soufflet appliqué sur la joue de la France par les Jésuites! C'est cela qui me fait souffrir! » (31 décembre.) « Je ne me sens ni découragé ni en détresse. J'ai eu un moment de désespoir après avoir reçu votre lettre sur le résultat de l'expertise. J'ai vivement ressenti la responsabilité que j'ai encourue à l'endroit du martyr de l'île du Diable et j'ai fait l'examen de ma conduite depuis le commencement de la lutte. Le lendemain, j'avais repris ma sérénité et ma confiance dans la justice immanente. Ne m'avez-vous pas rappelé récemment que l'affaire Calas a duré trois années? Je sais bien que le mort pouvait attendre... Je me résigne, sans peine, à tout ce qu'une défaite pareille peut me réserver et réserver à ceux qui m'ont accompagné. Mais rien ne me fera renoncer, mon cher ami, à l'œuvre commencée; j'y ai mis toute ma réflexion et tout mon cœur... Seulement il faut savoir attendre; c'est ce qu'il y a de plus difficile pour nous autres Français. » (Du 3 janvier 1898.)

révocable. Nous attendrons, forts de notre conscience, la juste, l'inévitable réparation (1).

Trarieux, dans une lettre à Billot, protesta « contre le simulacre de justice » qui se préparait. De Picquart, on ne savait encore que les calomnies dont il avait été abreuvé; Trarieux raconta comment Picquart avait découvert l'innocence de Dreyfus et comment il en avait été puni (2). Mathieu révéla les démarches du contrôleur général Martinie, au nom de Billot (3).

Grand symptôme d'un prochain réveil des cœurs : pour la première fois, des femmes (4) ont fondé un journal et, tout de suite, au-dessus des passions, font entendre la voix de la Pitié.

Comme en 1894, il restait à la victoire du Mensonge un dernier obstacle : la publicité du débat. Si le témoignage de Picquart n'est pas étouffé sous le huis clos, l'acquittement devient impossible ou trop honteux. Pour savoir de quel côté est la vérité, il suffit de regarder qui demande la pleine lumière (5) et qui en a peur. A leur ordinaire, les paladins de profession agitèrent le spectre de l'étranger, les susceptibilités inquiètes de l'Allemagne. Or, toute la presse allemande affirmait que « nulle objection ne viendrait de Berlin à un débat au grand jour (6) ».

(1) *Temps* du 5 janvier 1898.

(2) *Temps* du 6.

(3) *Siècle* du 5.

(4) Marguerite Durand, Clémence Royer, Séverine, Mme Constant (Bradamante), Daniel Lesueur, Hélène Sée, etc. — Le premier numéro de la *Fronde* parut le 9 décembre 1897.

(5) Ranc, Jaurès, Lacroix, Yves Guyot, Clemenceau, L. V. Meunier, etc.., auxquels se joignirent Cornély et Cassagnac.

(6) *Gazette de Cologne*, *Gazette de l'Allemagne du Nord*, *Post*, etc. du 5 janvier; tous les journaux publient la même note officieuse : « Si le capitaine Dreyfus a trahi, ce ne peut être qu'en

Autre argument : les secrets de la défense nationale ne sauraient être livrés en pâture à la curiosité publique.

Je fis observer à Billot, dans une lettre ouverte, que le huis clos n'empêcherait pas ces secrets d'être connus de l'accusé, de l'homme qui avait écrit : « Je voudrais être tué comme capitaine de Uhlans en sabrant des Français (1) ! »

La clameur fut telle que Billot parut ébranlé. Mais Boisdeffre et Esterhazy veillaient. Si le huis clos n'est pas prononcé, toute l'œuvre si péniblement échafaudée s'écroule. Sur quoi, Billot proposa, à son ordinaire, une transaction : Esterhazy et les témoins civils, moins Leblois, seront entendus en audience publique; Leblois et les témoins militaires (Picquart, Gonse, Henry) à huis clos. Boisdeffre accepta cette transaction, mais Esterhazy déclara aussitôt « qu'il fallait englober les experts dans le huis clos ». Boisdeffre et Gonse, qui trouvaient le rapport de Belhomme très probant, commencèrent par rejeter cette nouvelle exigence. Esterhazy se fâcha et, encore une fois, eut gain de cause. Du Paty lui écrivit : « Convenu ; les experts seront entendus à huis clos. » Les révélations de Cuers gênaient également Esterhazy ; Du Paty le rassura : « Pour l'en-

faveur d'une autre puissance. Il se peut que le gouvernement français ait intérêt à jeter là-dessus un voile épais. Du côté de l'Allemagne, il n'y a absolument rien qui empêche de jeter sur les débats la lumière la plus vive de la publicité. »

(1) « Vous avez promis au Sénat de verser tout le dossier Dreyfus au conseil de guerre. Dès lors, ces pièces secrètes si graves, si redoutables que vous n'avez pas voulu les montrer aux patriotes les plus éprouvés, elles seront connues du commandant Esterhazy... Tous les autres secrets dont la divulgation, dit-on, compromettrait les intérêts de la défense nationale, seront connus du commandant Esterhazy.... Mais la France ne connaîtra pas les dépositions décisives, et un cauchemar douloureux continuera à peser sur la conscience de ce noble pays. » (7 janvier 1898.)

trevue de Bâle, appelez ou Henry ou le général Gonse. Ils en parleront, du reste, les premiers (1). »

VII

Trarieux avait demandé à Billot que « la partie plaignante, assistée de son défenseur, pût intervenir à l'audience ; sinon, il n'y aura pas de débat contradictoire (2) ».

La question juridique est sujette à controverse. Le code militaire dispose « que les tribunaux statuent seulement sur l'action publique (3) ». Cependant, la jurisprudence et les commentateurs acceptent des exceptions à la règle, « quand les faits de la poursuite peuvent servir de base à une action ultérieure » ; le plaignant peut, alors, se faire représenter aux débats par un avocat ou un avoué. Dans le procès intenté au général Cremer et à de Serres, accusés d'avoir fait fusiller Arbinet sans jugement, la veuve du condamné avait été assistée d'un avocat (4). Point de débat contradictoire si la partie plaignante est absente.

Bien que les chances fussent nulles de faire admettre cette prétention, qui n'avait pour elle que d'être équi-

(1) *Dép. à Londres*, 1er mars 1900. — Selon Esterhazy, Boisdeffre aurait envoyé Pellieux chez Tézenas pour régler cette question des experts. Tézenas affirme qu'il causa seulement, à cette époque, avec Du Paty.

(2) Lettre du 6 janvier 1898.

(3) Article 53.

(4) 18 juillet 1872. — PRADIER-FODÉRÉ, *Commentaire du Code de Justice militaire*, 70 ; DALLOZ, *Répertoire*, 2038 ; *Pandectes françaises*, 55, 182 et 183 ; LECLERC, *Code de Justice militaire annoté*, art. 54.

table et sensée, Mathieu Dreyfus décida de tenter l'entreprise. Demange se présentera pour lui à la barre et, pour sa belle-sœur, un jeune avocat que Leblois lui avait désigné, Fernand Labori, qui avait plaidé quelques affaires retentissantes (pour les Jeunes Turcs, pour l'anarchiste Vaillant), procédurier ingénieux, orateur inégal, mais sonore et vigoureux, le geste large du théâtre, la parole vibrante. Sa qualité maîtresse était la fougue ; il la cultivait ; emporté de tempérament, il l'était encore par système. Avec cela, subtil, positif, avisé, et, sous un air de témérité, prudent et calculateur. Le prétoire, avec le trantran des affaires courantes, paraissait à cet esprit entreprenant, remuant et personnel un champ trop étroit pour ses talents et son ambition. Il avait été candidat à la députation dans la Marne, en 1893, porté par des républicains modérés et avec l'appui du parti catholique (1) ; il avait été battu par Mirman ; maintenant, il cherchait sa revanche et s'était offert au ministère pour affronter la lutte, à Reims, contre le chef du parti radical, Bourgeois.

Labori n'avait pas encore la certitude que Dreyfus fût innocent (2) ; il inclinait seulement à le croire. Et, sentant les périls de la tâche qui lui était proposée, il n'accepta d'abord le dossier qu'à la condition, qui ne fut pas discutée par Mathieu, « de se faire couvrir par une commission d'office ». On appelle « avocats d'office » les avocats désignés (par le tribunal ou par le bâtonnier) aux parties pauvres ou qui n'ont pas trouvé de défen-

(1) Labori, *Grande Revue* du 1er novembre 1901.

(2) « Dès le début, par les pièces secrètes, par les formes violées, par les obstacles entassés devant l'œuvre de Justice, la question même de l'innocence de Dreyfus devenait, en quelque sorte, secondaire. Sur le fait, ma certitude ne fut complète qu'après les débats du procès Esterhazy. » (*Même article.*)

seur ; ils plaident gratuitement. Demange, avec sa loyale franchise, objecta que les deux avocats devaient se présenter dans les mêmes conditions ; or, il tenait, comme par le passé, à prendre toute sa responsabilité et il ne faisait pas consister la délicatesse à décliner des honoraires dans la plus noble des causes, alors que les avocats en reçoivent, légitimement, pour les plus douteuses. Labori renonça à ce qu'il considérait, à bon droit, « comme une sauvegarde (1) ».

Le 1er janvier, un journaliste italien, Casella, entretint Schwarzkoppen à Berlin. Le colonel allemand, « aide de camp de l'Empereur et Roi », rappela à son interlocuteur la déclaration explicite du comte de Munster ; il ajouta : « Le bordereau n'est pas de Dreyfus. Je sais que Dreyfus n'est pas coupable. — Avez-vous connu Esterhazy ? — Je le crois capable de tout (2). » Il n'en voulut pas dire davantage, mais, comme Casella repartait pour Paris, il lui remit une lettre pour Panizzardi.

Casella avait fait le voyage à la demande de Mathieu Dreyfus ; il lui donna rendez-vous dès son retour, mais se mit volontairement en retard. Matthieu, introduit dans la chambre de l'Italien, y aperçut sur une table, où l'autre l'avait laissée en évidence, la lettre de Schwarzkoppen à Panizzardi. Il hésita, puis refusa de comprendre l'invite. Le compatriote de Machiavel lui en marqua quelque dédain, puis porta la lettre à Panizzardi. Schwazkoppen rappelait à son ami qu'il lui avait remis, avant de quitter Paris, les photographies des pièces mentionnées au bordereau : « Comment cette

(1) « J'ai fait à Demange, sur sa demande personnelle, le sacrifice de ne pas me faire couvrir par une commission d'office... J'ai renoncé à cette sauvegarde par déférence confraternelle. »

(2) *Procès Zola*, II, 518, Casella.

canaille d'Esterhazy se tirera-t-elle d'affaire ? Même s'il est acquitté, comment pourra-t-il continuer à vivre en France (1) ? »

C'était le mot fameux sur le cardinal de Rohan : « Qu'on ne pende pas Son Éminence ; je ne sais qui dorénavant le pourra être en France. »

Une pareille lettre, si elle avait été interceptée, photographiée et publiée, eût paru un témoignage irrécusable. Casella avait soupçonné cette arrière-pensée à Schwarzkoppen. Quand Panizzardi lui donna lecture de la missive, il raconte « qu'il ne put retenir un moment de fureur ». Il courut chez Mathieu : « Vos adversaires luttent avec l'épée et le poignard ; vous ne luttez qu'avec l'épée ; vous ne savez pas combattre et vous serez vaincu. — Non, dit Mathieu, car la justice et la vérité combattent pour nous (2). »

VIII

La veille du procès (3), Esterhazy se constitua prisonnier au Cherche-Midi. La manière dont il fut traité lui aurait appris, s'il n'avait pas lui-même réglé la comédie, que son triomphe était proche.

Le conseil de guerre se réunit dans la même salle où Dreyfus avait été condamné. Il comprenait deux com-

(1) *Procès Zola*, II, 519, Casella.

(2) Récit de Casella dans le *Coriere di Napoli* du 27 juillet 1898. — Casella eût voulu se faire citer au procès Esterhazy ; Demange, Labori et Leblois s'y opposèrent.

(3) 9 janvier 1898. — Il annonça aux journalistes que son acquittement était certain. (*Matin* du 10.)

mandants, deux lieutenants-colonels, deux colonels (1) et, pour président, le général de Luxer (2). Ils étaient tous certains de la trahison de Dreyfus, puisque le ministre de la Guerre lui-même, par trois fois, l'avait publiquement affirmée. Et non moins certains, dès lors, de l'innocence d'Esterhazy, car le bordereau ne peut pas être, à la fois, de l'un et de l'autre.

Nulle invitation spéciale à acquitter Esterhazy ne leur fut adressée; à quoi bon ? L'ordre de recondamner Dreyfus a été donné à ces soldats par le chef de l'armée, du haut de la tribune, aux applaudissements des deux Chambres et de l'immense majorité du pays. L'ordre d'acquitter Esterhazy en résulte. Et les attendus de Saussier confirment l'ordre (3), précisent nettement le service que la haute armée attend d'eux : calmer l'opinion, ramener la paix dans les esprits, finir l'affaire.

Ce général, ces officiers s'apprêtent à commettre l'un des actes les plus détestables et les plus imbéciles du siècle. Quel jury, de Paris ou des départements, devant ce même acte, eût hésité ?

Sauf une poignée d'hommes, honnis, détestés, mais invincibles, la nation tout entière eût acquitté Esterhazy,

(1) Capitaines Cardon, du 28e régiment d'infanterie, et Rivals, du 12e d'artillerie; lieutenants-colonels Marçy, du 1er régiment de génie, et Gaudelette, de la garde républicaine; colonels Bougon, du 1er cuirassiers, et de Ramel, du 28e d'infanterie.

(2) Né le 21 juin 1843, capitaine pendant la guerre, colonel en 1892, général de brigade du 25 mai 1897.

(3) *Procès Zola*, I, 266, Pellieux : « Le conseil de guerre, je puis presque le dire, n'a pas eu à juger un accusé. Dans la justice militaire, c'est possible ; cela ne l'est pas, je crois, dans la justice civile. Le conseil n'a pas eu à juger un accusé formellement accusé, voilà ce que je veux dire. Esterhazy avait été l'objet d'une proposition d'ordonnance de non-lieu de la part du rapporteur et de la part du commissaire du gouvernement; par conséquent, il s'est présenté, devant le conseil de guerre, muni de cette proposition d'ordonnance de non-lieu. »

sans voir, sans savoir, sans vouloir ni voir ni savoir.

Le principe même de la Révolution, c'est la souveraineté du nombre. Mais le nombre est faillible, autant que l'individu. Son droit souverain, sa capacité de juger ne sont point corrélatifs. Et, nulle part plus qu'en matière judiciaire, il n'est sujet à erreur. D'avance, il a condamné Dreyfus ; d'avance, il acquitte Esterhazy.

L'acquittement paraît plus monstrueux que la condamnation; mais la fermentation aussi est plus forte, la folie plus intense. Et ces juges ne le sont que de nom. Ce sont des soldats imbus de l'esprit de corps, façonnés par la discipline (1).

Vous croyez être dans un tribunal ; or, vous êtes à l'exercice, sur un champ de manœuvre, sur un champ de bataille. Le général a levé son épée : « Chargez ! » Les colonels lèvent leurs épées et répètent : « Chargez ! » Ainsi de suite, jusqu'aux chefs d'escadron, aux simples capitaines.

Ce qui ne paraît pas moins extraordinaire, mais ce qui n'est pas moins exact, ces soldats, qui vont acquitter ce traître, se croient, se sentent libres. Ils protesteront, avec une sincère colère, et, de plus, avec une raison apparente, quand on les accusera d'avoir acquitté par ordre. Au fait, leur libre arbitre est-il beaucoup plus étroit que celui de la plupart des hommes, dans toutes les circonstances de la vie, dominés, dirigés, poussés par des causes et des mobiles qu'ils ignorent, par l'atavisme, par l'éducation, par le milieu ?

J'ai sous les yeux la lettre d'un officier, camarade de régiment d'Esterhazy, qui, depuis quinze ans, professait

(1) Napoléon était opposé à l'institution des conseils de guerre, sur le territoire de la République. Il proposa d'attribuer aux cours impériales « la connaissance de tous les crimes et délits commis à l'intérieur ». (Conseil d'État, 21 février 1809.)

pour lui un grand mépris, qui, déjà en Tunisie, l'avait cru espion, qui était convaincu de l'innocence de Dreyfus, homme de science, d'ailleurs, et d'esprit philosophique. Quatre jours avant le procès (1), il écrit : « Cependant, si j'étais membre du conseil de guerre, j'acquitterais. » Et cela, il l'écrit sans embarras, l'esprit en repos.

Au lendemain de la dénonciation d'Esterhazy par Mathieu Dreyfus, un général dit à un diplomate : « Enfin ! ce misérable va être démasqué. » Or, dans le dossier qui est là, sur cette table, devant les juges, il y a un certificat donné par lui-même, depuis huit jours, à Esterhazy. Il s'en excuse d'un mot : « La discipline a de dures exigences. » Et, le soir de l'acquittement, un des juges, qui avait connu Esterhazy, ses friponneries et l'ignominie de sa vie, dira, la conscience plus légère : « Je tremblais de le trouver coupable ! »

IX

L'affaire fut vivement enlevée, en deux jours (2), à deux séances par jour.

Le conseil repoussa, d'abord, les conclusions de Lucie et de Mathieu Dreyfus, tendant à être autorisés à intervenir dans les débats, subsidiairement à y assister.

Labori plaida au fond ; Demange, en quelques mots, invoqua, « au-dessus de la loi silencieuse, les règles immuables de la justice ». Non seulement le commissaire

(1) Lettre du 6 janvier 1898 à X...
(2) 10 et 11 janvier 1898.

du Gouvernement leur répliqua (1), mais l'avocat d'Esterhazy, comme s'il eût redouté de voir accueillir la requête des plaignants.

A l'unanimité, les conclusions furent rejetées, et, notamment, par ce motif que le conseil n'avait pas à statuer sur le cas de « l'ex-capitaine Dreyfus, justement et légalement condamné (2) ». Les juges eussent pu s'en tenir à cet arrêt : si Dreyfus est coupable, Esterhazy est innocent.

Le greffier appela les témoins, qui se tenaient dans une salle voisine. Pour la première fois (3), Picquart y vit Scheurer, Mathieu, Lucie Dreyfus. Il dit à Mathieu : « Vous n'avez pas à me remercier ; j'ai obéi à ma conscience (4). » A Scheurer : « Je serai mis en prison, condamné, déporté. Peu m'importe. Je ferai mon devoir, Dreyfus est innocent, je le jure (5). »

Les témoins militaires s'écartèrent de lui, méprisants, mais s'empressèrent autour de la fille Pays.

Il s'isola, près d'une fenêtre, « regardant courir les nuages au-dessus des arbres du vieux jardin » et, d'un geste fréquent, passant sa main sur son front (6).

C'était le premier contact direct entre les deux partis.

Picquart avait pratiqué ces hommes, ses chefs ou ses subordonnés d'hier ; mais il commençait seulement à les connaître ; ils étaient des inconnus pour Scheurer et, sauf Du Paty, pour Mathieu. Gonse circulait, ennuyé

(1) Les instructions lui furent données à la suite d'une conférence qui eut lieu entre Méline, le garde des Sceaux Milliard et Billot. Saussier fut « prévenu ». (*Rennes*, III, 487, Billot.)

(2) Réplique du commandant Hervieu ; jugement.

(3) *Instr. Fabre*, 67, Picquart ; 114, Scheurer.

(4) *Souvenirs* de Mathieu Deyfus.

(5) *Mémoires* de Scheurer.

(6) Varennes, dans l'*Aurore* du 12 février 1898.

d'être là, mais Esterhazy avait exigé qu'il déposât (1). La figure de Lauth, taillée au couteau, dure, méchante, sur un corps mince et souple, respirait la haine. Du Paty posait, le corps droit, la tête haute, le monocle dans l'œil. Et Henry, avec son aspect de boucher, le sang toujours au visage, lourd, massif, frôlait Mathieu, semblait chercher une querelle (2).

Leblois était parti l'avant-veille pour Strasbourg, où son père, le vieux pasteur du Temple Neuf, venait de mourir. Il l'enterre aujourd'hui, mais il sera là demain.

Le greffier appela les témoins, qui défilèrent devant le conseil, puis rentrèrent dans leur chambre. Le rapport de Ravary fut lu par Vallecalle, en leur absence. Trarieux, Jaurès, d'autres spectateurs encore, observèrent que les mêmes faits avaient été invoqués comme des charges contre Dreyfus et, maintenant, étaient portés à la décharge d'Esterhazy (3).

Le commissaire du Gouvernement avait précédemment réclamé le huis clos ; le conseil rendit aussitôt son jugement, à la majorité de cinq voix contre deux : « Les débats seront publics jusqu'au moment où leur publicité paraîtra devenir dangereuse pour la défense nationale (4). » On a vu que ce moment avait été précisé par Esterhazy : jusqu'à l'audition des témoins militaires et des experts.

A la séance de l'après-midi, le général de Luxer interrogea Esterhazy, d'une voix sèche ; l'accusé, très calme, avec une parfaite désinvolture, raconta, pour la centième fois, son roman de la « dame voilée ». Le gé-

(1) Note de Du Paty à Esterhazy : « Le général se fera citer, c'est entendu. »

(2) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS.

(3) *Procès Zola*, I, 388, Quillard ; 390, Jaurès.

(4) *Procès Zola*, I, 267, Pellieux : « La meilleure preuve que le conseil a été indépendant, c'est qu'il a refusé le huis clos. »

néral montra quelque curiosité : « Quel intérêt avait-elle à vous renseigner ? — Elle semblait poussée par un besoin impérieux de défendre un malheureux. — Pourquoi se cachait-elle, ayant quelque chose à dire dans l'intérêt de la vérité ? — J'ai juré de ne pas chercher à savoir d'où lui venaient ses renseignements. » Luxer observe que la police a cherché en vain les cochers qui l'avaient conduite à ses rendez-vous. Esterhazy, décidément, trouve le beau général trop bête et réplique, transcendant d'ironie, mais en gardant une attitude très militaire : « Tout ce que j'ai dit est aussi vrai que je suis innocent (1). »

Sur tout le reste, il fit à peu près les mêmes réponses qu'à Pellieux et à Ravary. Cependant, il ajouta à ses mensonges ordinaires une sottise qui eût suffi, à elle seule, devant des juges non prévenus, à le convaincre de son crime. Il racontait les prétendues perquisitions qui auraient été faites chez lui, à l'automne de 1896, « des cambriolages opérés sans mandat, sans droit, pendant des mois, au mépris de toute justice et de toute protection due à un citoyen ». Il s'en était aperçu à son retour de la campagne. Les armoires étaient forcées, ses correspondances bouleversées ; un carnet de notes, prises par son père en Crimée, avait été volé. « Qu'avez-vous supposé ? » lui demanda Luxer. Il n'avait rien supposé du tout, puisqu'il n'y avait pas eu, chez lui, la moindre perquisition. Il répondit : « Que c'était Mathieu Dreyfus ! »

Pour qu'il eût pu faire alors une telle hypothèse, il eût fallu que, déjà, il se crût soupçonné, par le frère du condamné, d'être l'auteur du bordereau. Or, à l'automne de 1896, Mathieu Dreyfus ignorait son nom.

(1) *Procès Esterhazy*, (compte rendu sténographique), 125.

Une lueur traversa-t-elle le cerveau du général, ou demanda-t-il, sans penser à mal, à quelle date exacte l'accusé s'était rendu compte de ces incidents ? (1) Esterhazy, en tous cas, s'effraya de sa bévue et, cherchant à s'en tirer, s'embourba davantage. Il dit qu'il avait constaté « ces actes abominables », au moment même où il avait été dénoncé par Mathieu (quoi ! plus d'un an après le départ de Picquart !), mais que déjà, en octobre 1896, il avait eu les preuves d'un premier cambriolage ; seulement, il l'avait mis sur le compte de domestiques qu'il renvoya. On avait pénétré chez lui « des masses de fois ».

Luxer, n'y comprenant plus rien, n'insista pas. Si les plaignants avaient pu suivre les débats, poser des questions, Esterhazy, enserré, quelque souple qu'il fût, était pris.

On glissa sur les lettres à Mme de Boulancy : « Il y en a une que je nie formellement. » Il refusa de dire ce qu'était le document libérateur : « Le ministre m'en a accusé réception. »

Sur une observation plus dure de Luxer, il reconnut qu'il était endetté, qu'il avait une liaison irrégulière, « mais c'était une faute et non un crime » ; enfin, il demanda que lecture fût donnée de ses notes, qui étaient excellentes (2).

Il avait parlé avec sa verve ordinaire, jouant très bien le personnage du reître calomnié. Le public lui était très sympathique.

Au contraire, les dépositions de Mathieu et de Scheurer

(1) Les rédacteurs judiciaires présents à l'interrogatoire comprirent la faute qu'avait commise Esterhazy : « Puisqu'il ne savait pas la cause de ces cambriolages, pourquoi ne s'adressait-il pas tout uniment au commissaire de police ? Personne ne songea à lui poser la question. » (*Fronde* du 11 janvier ; etc.)

(2) *Procès Esterhazy*, 138.

furent accueillies par des rires ironiques et des rumeurs.

Pellieux, en civil, était assis derrière Luxer (1), entouré d'officiers qui donnèrent le signal des manifestations hostiles.

Mathieu, très maître de lui, énuméra les preuves qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau, le convainquit, à plusieurs reprises, de mensonge (2). Tézenas le harcela au sujet des fac-similés qu'il avait fait répandre à profusion : c'est pour chercher à « fausser la justice » ; des sommes énormes ont été dépensées : « Vous avez le droit de défendre votre frère devant les juges, mais pas ailleurs » (c'est-à-dire : devant l'opinion). Mathieu, bravement, répondit : « Je le défends partout. » On le hua (3).

Pendant qu'il déposait, il regarda fixement Esterhazy qui détourna la tête.

A la pensée de son frère, ruiné, brisé par le crime de ce misérable, les sanglots lui montaient à la gorge. Mais il les refoula, parla d'une voix haute et claire. Toutes les puissances sociales, qui s'étaient coalisées pour perdre son frère, l'étaient, à nouveau, pour sauver le traître. Son patriotisme ardent d'Alsacien n'en fut pas diminué. Sa fermeté, sa droiture ne se démentirent jamais.

Scheurer, avec sa simplicité ordinaire, d'une voix grave, raconta la genèse de sa conviction, ses longues recherches et ses pénibles démarches. Quand il eut achevé cette sorte de confession publique, il attesta, très haut, sa certitude que Dreyfus était innocent. Il parut faiblir sur l'attribution du bordereau à Esterhazy, quand

(1) *Procès Zola*, I, 273, Pellieux.

(2) Notamment au sujet de sa lettre de juin 1894 à Weil. Esterhazy affirmait qu'elle était de 1895. Luxer reconnut lui-même qu'elle était contemporaine du bordereau (145).

(3) *Procès Esterhazy*, 145.

il dit cette parole d'honnête homme : « Étant un homme, je puis me tromper. » Il expliqua sa pensée : « Il importe peu que le bordereau soit attribué à celui-ci ou à un autre ; Dreyfus n'en est pas l'auteur. » Des officiers ricanèrent (1). Il les interpella : « Ah ! vous trouvez cela drôle ! »

Pour la première fois de sa longue vie, les militaires, chamarrés, couverts de décorations, produisirent sur lui une impression pénible. Il en ressentit une nouvelle amertume contre les hommes qui lui avaient fait perdre ses chères illusions (2).

Le gérant de la maison où demeurait Esterhazy fut confronté avec Marguerite Pays, « rentière », qui nia les propos qu'elle lui avait tenus. Autant maintint sa déposition. Le commissaire Hervieu intervint durement : « Vous ne me paraissez pas très bienveillant ? Je ne comprends pas pourquoi vous déposez ainsi. » Le témoin répliqua : « Je n'ai pas à être bienveillant ! » et demanda si sa parole ne valait pas celle de la maîtresse d'Esterhazy (3).

Weil en savait long ; mais Drumont l'avait averti « qu'il ne lui échapperait pas, s'il se permettait de hausser le ton (4) ». Il raconta seulement les démarches qu'il avait faites pour venir en aide à Esterhazy. Celui-ci l'insulta : « J'ai failli mettre deux fois l'épée à la main pour lui ; je lui ai sauvé l'honneur deux fois. »

Après la déposition du directeur de l'*Alibi-office*, le conseil prononça le huis clos ; et le procès de Picquart commença.

Ce « contraste outrageant (5) » entre la publicité de

(1) *Procès Esterhazy*, 152.
(2) *Mémoires* de Scheurer.
(3) *Procès Esterhazy*, 160. — La déposition d'Autant fut confirmée par son fils et par l'éditeur Stock.
(4) *Libre Parole* du 9 janvier 1898.
(5) *Procès Zola*, I, 392, Jaurès ; *Rennes*, III, 483, Trarieux ; lettre de Zola à Félix Faure : « On a vu cette chose ignoble... »

l'attaque contre un homme et le huis clos de sa défense indigna seulement quelques républicains.

S'il ne savait rien des accusations portées contre lui, n'ayant pas assisté à la lecture du rapport Ravary (1), Picquart ne se faisait nulle illusion sur l'issue du combat ; mais, fort de sa conscience, sûr de sa mémoire, sûr aussi qu'à se tenir ferme à la rampe de la vérité, il ne risquait que de nouvelles persécutions, il développa jusqu'au soir son réquisitoire contre Esterhazy. Les juges, qui avaient cru le voir paraître en posture humble d'accusé, furent surpris d'entendre un accusateur. Un seul, Rivals, sembla favorable. Les autres étaient hostiles, ne comprenaient d'ailleurs pas grand'-chose.

Pellieux n'était pas intervenu à l'audience publique (2). Dès que le huis clos fut prononcé, il prit une part active aux débats, et, de sa voix hautaine, ironique et dure, chaque fois que Picquart parlait de Billot ou de Boisdeffre, il l'arrêtait, lui défendait de mêler ces grands noms à une telle affaire (3).

Quelques officiers, admis à assister aux débats, lui faisaient des signes désespérés pour qu'il se tût des grands chefs. Mais Picquart poursuivit son récit. Certaines interruptions, que Pellieux fit en ricanant, lui parurent inintelligibles, parce qu'il ignorait tout des mensonges d'Henry et de Lauth. Il ne comprit qu'après l'audience, quand il lut, dans les journaux, le rapport de Ravary (4).

(1) *Procès Zola*, I, 296 ; *Rennes*, I, 470, Picquart.
(2) *Procès Zola*, I, 276, Pellieux.
(3) Pellieux convient qu'il est intervenu fréquemment. (*Procès Zola*, I 274)
(4) *Procès Zola*, I, 296 ; *Cass.*, I, 205, Picquart.

Luxer lui réclama les lettres de Gonse (1); Picquart les remit aussitôt; mais il n'en fut pas donné lecture.

Tout le temps qu'il parla, Esterhazy, l'œil sombre et mauvais, agité de mouvements nerveux, semblait un serpent à qui l'on marche sur la queue, qui se retourne pour mordre et qui n'ose pas.

Tézenas fut surpris, mais sa conviction préétablie qu'Esterhazy était la victime d'une machination fut plus forte que l'évidence.

Le lendemain matin, comme Picquart complétait sa déposition, il fut tellement harcelé par les deux généraux et d'un tel ton, avec une animosité si acerbe, que le commandant Rivals intervint : « Je vois, dit-il, que le colonel Picquart est le véritable accusé. Je demande qu'il soit autorisé à présenter toutes les explications nécessaires pour sa défense. »

Luxer y consentit, Picquart put achever sa démonstration; et, comme il savait maintenant de quelles calomnies il avait été accablé, il insista « pour être confronté avec tous les témoins dont les allégations seraient contradictoires avec les siennes ou tendraient à l'incriminer ». Il se retira, et le conseil entendit Gonse, Lauth et Henry, qui le chargèrent avec violence. Quand Henry eut terminé, Picquart fut rappelé et confronté avec lui. Il le prit de très haut. Notamment, il somma Henry de préciser son imposture au sujet du dossier secret et de la pièce qui était devenue le document libérateur : « A quelle époque m'avez-vous vu compulser le dossier avec Leblois ? » Henry bredouilla que c'était à l'automne, et Pellieux, lui venant en aide, observa que, vraiment, il était difficile, à cette distance (d'un an),

(1) *Cass.*, I, 209, Picquart. — Les lettres furent versées au dossier.

de donner une date exacte. Mais Picquart insista. Henry finit par dire que c'était peu après son retour de permission, en octobre (1). « Écrivez, Messieurs les juges, dit Picquart; consignez cette date : à cette époque, Leblois n'était pas rentré à Paris; vous l'entendrez, vous me confronterez avec Gribelin. »

Mais les juges s'en gardèrent, et Picquart ne fut confronté ni avec Gribelin ni avec Lauth. Leblois fut entendu contradictoirement avec Henry, mais la question de la date, qui emportait le reste, ne fut pas posée à nouveau; et Leblois ne la souleva pas, pour n'avoir point à dire à des officiers qu'il avait passé ses vacances en Allemagne. Le débat porta sur le point de savoir si le dossier secret « se trouvait » sur la table de Picquart quand Leblois était venu voir son ami (à une date indéterminée). Henry l'affirmait; Leblois dit qu'il n'en savait rien, qu'il fallait le demander à Picquart. Henry, prudent, sans faire aucune mention de la pièce *Canaille de D...*, dit que Leblois avait certainement vu une grande enveloppe avec les mots : « Dossier secret »; Leblois le nia formellement (2), réclama un supplément d'enquête; Pellieux et Tézenas s'y opposèrent.

L'honorabilité d'Henry et de Gribelin « rendait leur témoignage inattaquable (3). » Les menteurs, c'étaient Leblois et Picquart.

(1) *Procès Zola*, I, 290; *Cass.*, I, 206, Picquart.

(2) Le détail de cet incident entre Leblois et Henry devant le conseil de guerre a donné lieu, entre les mêmes témoins, à une nouvelle confrontation au procès Zola : « Henry, dépose Leblois, n'a pas parlé de photographies et n'a pas précisé la date; il a dit qu'il y avait un dossier, une enveloppe sur laquelle se trouvait les mots « dossier secret » et il n'a pas dit qu'une photographie était sortie de cette enveloppe. » (I, 361.) « Leblois, déclare Henry, a dit que, devant mes affirmations précises, il ne pouvait pas me donner un démenti. »

(3) *Instr. Fabre*, 43, Pellieux.

Déposèrent ensuite Curé et Mulot, Du Paty et Bertillon, sur les questions que Picquart leur avait posées au cours de son enquête; Junck et Valdant, qui confirmèrent les dires de Lauth et d'Henry; le commandant Bergougnan, ami d'Esterhazy; et l'expert Belhomme « pendant quelques minutes (1) ». Les autres experts et le lieutenant Bernheim (2), qui avait été convoqué au sujet du manuel, ne furent pas entendus.

Pellieux fit communiquer au conseil de guerre le rapport des experts sur les lettres à Mme de Boulancy. Il pensait que, « dans l'intérêt d'une bonne justice, il ne devait subsister aucun doute dans l'esprit des juges (3) ».

Esterhazy écoutait distraitement, l'air d'un spectateur qui s'ennuie au théâtre, à une méchante pièce.

Vers le soir, l'un des secrétaires de Tézenas entra dans la salle des témoins et annonça que Picquart serait arrêté après l'audience (4).

Il ne broncha pas, demanda à Mathieu des nouvelles de son frère (5).

X

Le commissaire du gouvernement prononça quelques paroles, abandonna l'accusation. Cependant Tézenas plaida longuement, cinq heures d'horloge.

(1) Esterhazy, *Dép. à Londres*, 1er mars 1900.

(2) La défense et l'accusation renoncèrent à son témoignage (*Rennes*, III, 143, Bernheim).

(3) Lettre de Pellieux (du 11 janvier 1898) à Esterhazy. Même déclaration au procès Zola (II, 88).

(4) *Cass.*, I, 206, Picquart. — Dès la veille, l'*Écho de Paris* annonçait qu'il serait déféré à un conseil d'enquête.

(5) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS.

Il était malade (d'une cruelle sciatique), se traînait à peine : il avait fallu le porter à l'audience. Et, suivant les débats avec une attention soutenue, paraissant, pour la première fois, à une barre de conseil de guerre, il avait été ému par le ton sec et dur de Luxer interrogeant Esterhazy. Celui-ci le rassurait : « Mon acquittement est certain. — Il faut faire, lui dit Tézenas, comme si vous pouviez être condamné. » Et, comme il eût fait aux assises, il plaida à fond, méthodiquement, sur tous les points. Il affirma l'existence de la dame voilée (qu'il identifiait, à part lui, sur des propos intentionnellement échappés à Esterhazy, avec la marquise Du Paty). A la vérité, le rapport des experts le gênait ; il le trouvait obscur, incompréhensible. Mais sa foi n'en fut pas ébranlée. La preuve de la machination, c'est l'histoire du manuscrit d'Eupatoria (il y insista beaucoup) et, encore, les procédés suspects de Picquart, convaincu de mensonge par ces témoins irrécusables : Gonse, Henry, Junck, Lauth, l'élite de l'impeccable État-Major.

Cette plaidoirie, si minutieuse, donna aux juges l'illusion qu'ils allaient statuer dans la pleine et entière liberté de leur conscience. Ils se retirèrent dans la chambre du conseil. Les gardes emmenèrent Esterhazy. En traversant la salle des témoins, comme il passait devant Picquart, il salua.

La délibération dura trois minutes (1).

Les portes de la salle furent rouvertes au public et

(1) « Après la plaidoirie de Me Tézenas qui prit fin à 8 h. 5, le conseil se retira pour délibérer. *Trois minutes* s'écoulent, et les juges rentrent dans la salle d'audience. » (*Temps* du 13 janvier 1898.) — Jeanmaire, secrétaire de Tézenas, à un rédacteur du *Soir* : « Cette délibération n'a pas duré plus de trois minutes, juste le temps matériel de poser les questions. Je n'avais pas eu le temps de ranger mes papiers que les juges rentraient. »

aux témoins ; Picquart se plaça au premier rang.

Le général de Luxer donna alors, d'une voix ferme, lecture du jugement : à l'unanimité, Esterhazy était acquitté (1).

Un tonnerre d'applaudissements et de cris éclate : « Vive la France ! A bas le Syndicat ! »

Le président fait à nouveau évacuer la salle, puis, suivi des juges, se retire (2). On introduit alors Esterhazy. Le greffier, devant la garde assemblée qui présente les armes, donne lecture du jugement : « Au nom du peuple français... »

Esterhazy, insensible, sans un muscle qui tressaille, reçoit alors les félicitations de ses amis, journalistes, officiers, et d'inconnus, de femmes qui tiennent à honneur de lui serrer la main. Un vieil adjudant à moustaches blanches, la poitrine constellée de décorations, lui donne l'accolade. Émotion factice chez quelques-uns, sincère chez presque tous. Tous ces yeux pleins de larmes ne sont point menteurs.

Saussier, vite prévenu, s'est empressé de signer et d'envoyer l'ordre de mise en liberté.

Esterhazy a peine à se frayer un passage à travers la foule pour rentrer à la prison, y procéder à la formalité de la levée d'écrou et revêtir, modestement, un costume civil.

Mille à quinze cents hommes assiègent les abords du Cherche-Midi, poussent des acclamations ; les mains se tendent vers le triomphateur. Quand il franchit le

(1) *Procès Zola*, I, 247, Pellieux : « Si j'ai participé à cette œuvre d'acquittement, j'en suis fier. » — L'un des juges, Bougon, écrira plus tard : « Dans le doute, on acquitte ; condamner, ce serait infâme. » (*Progrès de l'Oise* du 29 novembre 1902.)

(2) Les journaux (*Libre Parole, Intransigeant, Patrie*, etc.) inventèrent que le général de Luxer et les juges félicitèrent Esterhazy, l'embrassèrent. — Voir p. 217, note 1.

seuil de la prison, une voix forte s'écrie : « Chapeau bas devant le martyr des Juifs ! » Et tous se découvrent.

Picquart, Mathieu, ont pu disparaître, sans être reconnus, dans la nuit.

Mais ce peuple en délire veut revoir encore son héros ; il attend dans la rue étroite, les rangs pressés, brise la barrière trop faible de la police.

Enfin, l'homme apparaît, entouré d'officiers et d'amis, et un cri immense s'élève, s'étend, de rue en rue, à travers Paris : « Vive Esterhazy ! Vive l'Armée (1) ! »

(1) Tous les journaux du lendemain.

CHAPITRE IV

LA CRISE MORALE

I

Méline, encore une fois, crut l'Affaire finie. C'en était seulement le prologue. L'entr'acte dura à peine vingt-quatre heures.

Le triomphe des journaux patriotes fut très insolent. Ils revendiquèrent l'honneur d'avoir contribué à l'acquittement d'Esterhazy; Drumont rappela avec orgueil que, le premier, il était venu à son secours ; ses juges ne l'ont pas seulement acquitté, mais félicité, embrassé.

Ce mensonge se répandit partout, devint légende (1).

Esterhazy reçut de nombreux témoignages de sympathie (2). Ces félicitations, pour la plupart, émanaient

(1) Il ne fut démenti qu'au procès Zola par l'avocat général Van Cassel, qui donna lecture d'une lettre du général de Luxer à Billot : « Les juges, questionnés individuellement par moi, au sujet de cet incident, m'ont formellement déclaré n'avoir pas revu M. Esterhazy après la clôture des débats, ni dans la salle des séances, ni à l'extérieur de cette salle, soit dans la cour de l'hôtel, soit dans la rue. » (II, 213.)

(2) Il exhiba aux journalistes qui s'empressaient chez lui « une montagne de lettres, de cartes et de télégrammes ». (*Écho de Paris*, *Matin* du 14 janvier 1898.)

d'admirateurs « inconnus ». Il en reçut aussi de gens qui le connaissaient, du juge d'instruction Flory qui avait été saisi, autrefois, d'une plainte en escroquerie contre lui par le marquis de Nettancourt (1), de Du Paty (2), de Boisdeffre. Il répondit en termes chaleureux au général : « Je ne trouve pas de mots pour dire ce que j'éprouve, toute l'infinie reconnaissance que j'ai au cœur pour vous. Si je n'ai pas succombé dans cette monstrueuse campagne, c'est à vous et à vous seul que je le dois (3). »

Sa fureur chronique fit place pour une heure à un honnête attendrissement. Il soupira : « Il y a encore de braves gens ! (4) » A l'étonnement de ses interlocuteurs, il ne parla plus de tuer tout le monde. Va-t-il provoquer ses calomniateurs en duel ? leur intenter des procès ? Nul soldat plus sage, plus discipliné : « Je ne ferai rien sans voir mes chefs. » Il se sentait tout ragaillardi : « L'avenir est à nous ! » Il se rendit chez Drumont et le remercia.

Il n'éprouvait, pour sa réputation reblanchie, qu'une

(1) *Scellés Bertulus*, n° 6.

(2) Rien qu'une carte de visite « avec ses bien sincères félicitations ».

(3) *Scellés Bertulus*. — Le brouillon est daté du 12 janvier. Il commence ainsi : « Mon général, je venais de vous écrire pour vous exprimer, très mal, car je ne trouve pas de mots... etc... *lorsque je reçois votre lettre...* » — Bertulus raconte (*Cass.*, I, 224) que ce brouillon, quand il le saisit dans la potiche d'Esterhazy, était déchiré. Il le fit recoller aussitôt par son greffier. « Pendant que M. André était occupé à ce travail matériel, Esterhazy, sans aucune interpellation de ma part, dit : « C'est la lettre que j'ai écrite au général de Boisdeffre. » Plus tard, Esterhazy refusa de nommer son correspondant : « Cette lettre est de moi ; c'est le projet d'une lettre que je destinais à un officier général que je ne crois pas devoir nommer. » (*Cas.*, II, 234 ; *Enq. Bertulus*, 16 juillet 1898.

(4) *Écho de Paris* antidaté du 14 janvier 1898 : *Matin* du 13 ; *Agence nationale* du 12 ; *Libre Parole* du 14.

inquiétude : c'était au sujet de sa lettre à Mme de Boulancy, la lettre du « Uhlan ». On n'avait produit qu'au huis clos le rapport des experts qui la déclaraient apocryphe. Esterhazy réclama un certificat public. Pellieux le lui accorda aussitôt. Sa lettre, très affectueuse, qu'Esterhazy fit paraître le même jour (1), commençait par ces mots : « Mon cher commandant. » Elle se terminait ainsi : « Votre avocat a, entre les mains, copie du rapport des experts. Vous pouvez en user pour poursuivre et faire condamner, je n'en doute pas, les journaux qui continueraient, de ce chef, l'abominable campagne dont vous avez été la victime. »

Point de fête sans quelques sacrifices. Drumont et Rochefort sommèrent Billot de mettre Picquart en réforme et de me révoquer de mon grade dans l'armée territoriale (2).

Comme j'étais député, Billot ajourna cette partie du programme. Mais il livra Picquart sur l'heure.

Le rapport de Ravary n'a été qu'un long réquisitoire contre Picquart ; le procès d'Esterhazy, à partir du huis clos, a été le procès de Picquart. Il était logique que Picquart sortît de l'armée qui gardait Esterhazy.

Dès le lendemain matin, il fut arrêté chez lui par un officier de gendarmerie, avec un appareil inusité. Il s'y attendait. Il était mis aux arrêts de forteresse, jusqu'à décision du conseil d'enquête à son égard. On le conduisit au Mont-Valérien (3).

(1) *Presse* (antidatée) du 13 janvier 1898. — Esterhazy publia la lettre sans y avoir été autorisé par Pellieux. (CHRISTIAN, *Mémoire*, 95.)

(2) *Libre Parole* du 12. L'article de Rochefort est intitulé : « Comptes à régler. »

(3) *Cass.*, I, 206, Picquart. — La veille, un officier lui avait été envoyé pour l'inviter à se rendre à l'hôtel du gouvernement militaire. Picquart était absent. On décida alors de l'arrêter.

II

Zola avait prévu l'acquittement d'Esterhazy. Il avait dit à Leblois et à moi, puis à Clemenceau, qu'il fallait amener l'affaire devant des juges civils, au grand jour de la Cour d'assises.

Clemenceau gardait ses doutes sur Dreyfus. Que des juges eussent consenti à condamner cet homme, même juif, s'il n'y avait rien au delà du bordereau, il ne pouvait l'admettre. Apparemment, « le document secret n'était pas sans valeur (1)». »

Zola, plus perspicace, était certain de l'innocence de Dreyfus ; d'autre part, s'il professait une grande estime pour les promoteurs de la Revision, il n'en avait que mieux discerné l'une des causes de leur faiblesse : c'est que l'Affaire, si simple, n'avait jamais été mise, dans son ensemble, devant le public, mais par bribes et par morceaux, ou défigurée par le mensonge.

Ici, Clemenceau pensait comme lui, et il s'en exprimait avec sa brusquerie coutumière, cette dure logique par où il fut si souvent injuste, même en défendant la justice. Ainsi, Picquart a su toute la vérité sur Dreyfus et Esterhazy, mais il l'a dite seulement à ses chefs, parce qu'il a commis la méprise de vouloir « concilier les inconciliables. » Après avoir répondu à Gonse : « Je n'emporterai pas ce secret dans la tombe ! » « il devait, pour rester fidèle à sa parole, briser son épée ; il n'en a pas eu le courage. Ou, s'il y a songé, des amis imprudents l'en ont dissuadé (2). »

(1) *Aurore* du 14 janvier 1898.
(2) CLEMENCEAU, *Aurore* du 15 janvier. (*Iniquité*, 133.)

Leblois, à son tour, a « follement essayé de mettre d'accord les contradictoires, et Scheurer, enfin, s'est laissé embarrasser lui aussi, dans le conflit des devoirs : il a été « mis en mouvement, mais avec des serments de ne rien dire, et, plutôt que de manquer à la foi jurée, il s'est fait bafouer ».

On eût été en droit de demander à Clemenceau, qui en fût convenu (1) : « Eussiez-vous fait mieux ? » En tout cas, l'heure des réticences était passée. Scheurer, quelque confiance qu'inspirât sa loyauté, n'avait pas donné l'impression d'un chef, à peine d'un guide. Sauf les quelques initiés qui, d'ailleurs, l'avaient initié lui-même, on savait seulement qu'il savait la vérité. On avait attendu en vain qu'il en fît apparaître une image saisissante et qui permît d'opposer aux mensonges un récit exact et comme un corps de doctrine. Mais il n'en avait rien fait, étranglé par la parole donnée, et, aussi, parce que la puissance évocatrice, indispensable à une telle entreprise, lui manquait. Il avait laissé à chacun le soin de se faire sa conviction, comme il s'était faite la sienne, au hasard des révélations partielles et des incidents quotidiens. Il s'était contenté de sonner à la justice, comme on sonne à l'incendie. S'il faut s'étonner, c'est qu'il se soit trouvé tant d'hommes de bonne volonté pour répondre à son appel.

Sans l'acte d'accusation de Ravary, le *petit bleu* était encore inconnu. Sans l'acte d'accusation de d'Ormescheville, si je ne l'avais publié, on ignorait encore sur quoi Dreyfus avait été condamné.

Il était nécessaire de codifier ces fragments de vérité, de donner aux fidèles leur *Credo*.

Cette grande page où éclatera tout le drame, Zola en

(1) « Je n'ose le blâmer (Picquart), mais je constate la faute, etc. »

était obsédé : ce sera sa part personnelle à l'œuvre commune.

Sa conversation avec Clemenceau, la veille de l'acquittement d'Esterhazy, l'avait mis en verve. Il eut, en outre, une crainte d'artiste (qu'il m'a avouée), point banale, qu'un autre eût son idée en même temps que lui, ou que Clemenceau, peut-être, la lui prît. Indifférent d'abord à l'extraordinaire aventure, puis entraîné par elle, maintenant il se jette en avant. Il écrivit tout le jour, d'une haleine, dans la fièvre de l'inspiration et de la colère ; et le lendemain, pendant que s'achevait la comédie du Cherche-Midi ; et encore toute la matinée du troisième jour, fouetté par les cris de triomphe de la canaille et par le titre provocateur d'un article de Cornély : « Affaire classée (1). »

Vers le soir, il porta son ouvrage à l'*Aurore*, en donna lecture.

Les rédacteurs, quelques visiteurs qui se trouvaient là, virent le drame, pour la première fois, dans toute son horreur, éclatèrent en applaudissements. Zola parti, Clemenceau, *dilettante* incurable jusqu'à la mort, observa : « L'enfant marche tout seul. »

(1) Ce titre, d'ailleurs, est en contradiction avec l'article où Cornély protestait contre l'horrible facilité avec laquelle « certains de nos compatriotes traitent d'étrangers les gens qui ont le malheur de ne pas être de leur avis. L'argument étranger, c'est la flèche empoisonnée, la balle mâchée, l'arme lâche. C'est l'arme des nations entamées et des peuples qui s'en vont. » Cornély, plus d'une fois, et d'autres encore, furent (ou se crurent) obligés de ruser ainsi avec le public, d'envelopper de mensonge un grain de vérité. Michelet a écrit sur cette misère des serviteurs d'une juste cause, qui acceptent « d'être les bouffons de la peur », une page admirable qu'il faut relire. (*Révolution*, I, 40. *Comment échappent les Libres Penseurs.*)

III

C'était une lettre au Président de la République. Félix Faure avait reçu, un jour, Zola avec bienveillance. Zola l'avait défendu contre Drumont, quand la *Libre Parole* déterra le crime du notaire Belluot. Il le lui rappela d'un mot, qui eût touché une âme noble, et tout de suite entra en matière :

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs ; vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté.

Mais quelle tache de boue sur votre nom, — j'allais dire sur votre règne — que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre, vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini ! La France a, sur la joue, cette souillure, l'Histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis !

Voilà le ton, dès la première page, et ce sera le même jusqu'au bout, non pas celui de l'historien ou du philosophe qui eût cherché à montrer ou à démontrer, mais celui du satiriste, gonflé d'ironie, ou du lyrique, gonflé d'images, qui éclate comme un volcan, sous la pression intérieure, et se décharge de l'incendie qui le consume :

Je ne veux pas être complice ; mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Quand il se sera libéré, le spectre ne le hantera plus pour lui reprocher son silence, mais pour le remercier.

Il « crie » donc au Président de la République, qui, certainement, « l'ignore », l'aventure de Dreyfus. Son récit, d'après Bernard Lazare et d'Ormescheville, est très exact ; il a l'instinct de ce qui est possible ou probable, de la façon dont les événements ont dû se passer et les sentiments naître chez les personnages. Il ranime les uns et recompose les autres. Surtout, il groupe, il ramasse les faits, jusqu'alors épars, pour leur donner leur vraie place, donc leur valeur, comme un metteur en scène fait des acteurs qui ne savent encore que leur rôle. Il court au détail original, précis, pittoresque, qu'il soit vulgaire ou tragique, mais qui illumine, qui vaut cent digressions. Il a cet autre don, celui des mots et des phrases qui font sortir de l'ombre les héros du drame, les détachent en lumière. Et tout cela coule, roule, se précipite, avec l'apparence saisissante de la réalité.

Par malheur, ce chef de l'école naturaliste est un romantique, c'est-à-dire qu'il colore plus qu'il ne dessine, qu'il empâte plus qu'il ne construit, qu'il ignore ou méprise les nuances, et que, tout à la fois, il simplifie et grossit à l'excès. Sa psychologie est élémentaire et rudimentaire ; il bâtit ses personnages tout d'une pièce ; quand il a trouvé le principal rouage d'une machine humaine, il fait de ce rouage toute la machine. Puis, ce mannequin primitif, il le surcharge d'oripeaux, de draperies ; même quand il voit le plus juste, il accumule, pour mieux rendre sa vision, tant d'épithètes, et si éclatantes, si violentes, qu'elles en deviennent suspectes, comme des injures.

La plupart de ses descriptions, concentrées, ramassées, sont excellentes : le désarroi des bureaux de la Guerre

après la découverte de « l'imbécile » bordereau ; l'enquête de Du Paty : « Elle a été faite comme dans une chronique du quinzième siècle, au milieu de mystères, avec une complication d'expédients farouches.,....... » ; l'exploitation systématique de la sottise et de la peur par les antisémites : « Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi, pour conduire l'Empereur allemand à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur ; on chuchote des faits terribles ... On ferme les bouches en troublant les cœurs. » Et, de même, ses discussions sont solides : celle des pièces secrètes : « Une pièce qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non ! c'est un mensonge !... » ; celle de l'acte d'accusation :

Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte. Dreyfus sait plusieurs langues : crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant : crime ; il va, parfois, dans son pays d'origine : crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir : crime ; il ne se trouble pas : crime ; il se trouble : crime...

Par contre, et précisément parce qu'il a commencé par très bien voir Du Paty, « l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons », aussitôt il ne voit que lui et s'acharne contre lui seul ; il n'a pas besoin d'autre explication : « Un homme néfaste a tout mené, *tout fait... C'est lui qui a inventé Dreyfus.* » Cela est matériellement inexact et le procédé romantique apparaît ici en plein.

D'Henry, pas un mot ; sauf Gonse, « dont la conscience a pu s'accommoder de bien des choses », il réduit les

chefs au rôle de comparses. Il refuse, avec raison, d'en faire des criminels instantanés, et, très exactement, montre comment ils furent pris dans l'engrenage : « Au début, il n'y a de leur part que de l'incurie et de l'inintelligence ». Mais il les fait par trop médiocres, surtout Mercier (1), par trop nuls, « tous menés » par le seul Du Paty, « qui les hypnotise ».

La suite du récit (les débuts de la campagne pour la Revision, le procès d'Esterhazy) offre le même mélange d'expressions frappantes qui concrètent les faits encore informes (2) et de lieux communs (3) ; de métaphores qui éclairent les choses jusqu'au fond (4) et de grands mots (5) ; d'imaginations pénétrantes qui ne laissent au juge que le soin d'en réunir les preuves, et d'inventions tumultueuses qui bouillonnent inutilement. Jamais Zola ne vous laisse la liberté de juger. Il ne consent pas à laisser naître la pitié (6) ou l'horreur (7), l'admiration ou la colère ; il les impose. Plus il avance dans son discours, moins il raconte ; il s'exclame et vitupère. Or, quand il a répété dix fois en vingt lignes le mot de crime (8), vous ne voyez plus les crimes qu'il dénonce, mais seulement l'orateur furieux. Sa colère met en défiance. Un crime tout nu est cent fois plus horrible qu'un crime habillé d'adjectifs.

(1) « Mercier dont l'intelligence semble bien médiocre ».

(2) « L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats, ne suffit-elle pas à infirmer leur pouvoir même d'équité ? »

(3) « O justice ! quelle affreuse désespérance serre le cœur ! »

(4) « Il ne s'agit pas de l'armée, mais il s'agit du sabre... Baiser dévotement la poignée du sabre, le dieu, non ! »

(5) « Situation prodigieuse... Spectacle infâme... Chose ignoble... Vérité effroyable... Souillure... etc. »

(6) « Le malheureux s'arrachait la chair... »

(7) « Le crime dont l'abomination grandit d'heure en heure... »

(8) « C'est un crime encore... c'est un crime... c'est un crime... c'est un crime enfin. »

Cependant sa vision des événements et des hommes (dans l'ensemble, sinon dans le détail) devance l'histoire. Il ne cherche pas aux faits des explications compliquées; il les regarde simplement, en face.

Avant d'écrire, d'une métaphore outrée, que « le second conseil de guerre a jugé par ordre », il a montré d'un raisonnement très serré que l'acquittement d'Esterhazy était inévitable. « Lorsque le ministre de la Guerre, le grand chef, a exalté publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité absolue de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un démenti ? Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges. » Il trouve des formules que Retz ou Mazzini n'auraient pas désavouées : « Scheurer aura le remords de n'avoir pas agi révolutionnairement... Picquart et lui ont laissé faire Dieu pendant que le diable agissait. » Il fonce sur les journaux devant qui tremblent les parlementaires (1). Un souffle d'esprit républicain, un frémissement de pur patriotisme court à travers ces pages; il aime, respecte l'armée : « il ne baisera pas la poignée du sabre ». Il est bon, humain, compatissant, ne conçoit pas qu'on ne le soit pas : « Comprenez-vous cela ? Voici un an que le général Billot, que les généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose. Et ces gens-là dorment ! et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment ! »

Enfin, et voici l'impérissable beauté de ce pamphlet, si vous regardez derrière la foule agitée et pressée des

(1) « C'est un crime que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment dans la défaite du droit et de la simple probité. »

évocations, des images et des faits, vous voyez la conscience du poète, qui fut, ce jour-là, celle de l'humanité elle-même (1). Cette conscience, faite de bonté et de bon sens, rayonne à travers chaque phrase. D'une pénétration terrible, il dénonce la raison d'État, les haines religieuses, la conjuration de la foule trompée et des gouvernants apeurés, c'est-à-dire de la force et du mensonge, et les blessures qu'il leur a faites sont inguérissables. Désormais le parti de la Justice est créé.

En conséquence, et comme il n'y a plus d'autre moyen de réaliser la vérité proclamée « qu'un acte révolutionnaire », Zola, logique avec lui-même, s'est décidé à l'accomplir ; il va provoquer publiquement « des gens qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais vus, pour qui il n'a ni rancune, ni haine », mais qui figurent « des entités, des esprits de malfaisance sociale ».

Ces « diffamations » étaient ainsi formulées dans une suite d'alinéas qui commençaient tous par ce même mot : « J'accuse : »

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable du crime de lèse-humanité et de lèse-justice dans un but politique et pour sauver l'État-Major compromis.

(1) Anatole France : « Il fut un moment de la conscience humaine. » (*Discours aux obsèques de Zola.*)

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre, peut-être, par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la Guerre l'arche sainte inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écriture, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la Guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans l'*Éclair* et dans l'*Écho de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse, enfin, le premier conseil de guerre d'avoir violé le Droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil d'avoir couvert cette illégalité par ordre en commettant, à son tour, le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable...

Et, très calme dans son exaltation, ayant fait son choix « entre les coupables qui ne veulent pas que justice soit faite et les justiciers qui donnent leur vie pour qu'elle soit faite », il terminait par ces deux mots : « J'attends. »

Ayant écrit son réquisitoire dans la forme d'une « Lettre à Félix Faure », Zola ne lui avait pas donné d'autre titre. Ce fut Clemenceau qui l'intitula : « J'accuse... »

IV

La lettre de Zola, criée par les rues, vendue, en quelques heures, à plus de deux cent mille exemplaires, remplit d'allégresse les partisans de Dreyfus, et de colère les adversaires de la Revision. Tout de suite, les uns et les autres furent d'accord que Zola devait être poursuivi, ceux-ci parce qu'une telle injure à l'armée ne saurait rester impunie, ceux-là parce que du procès devant le jury jaillira enfin la vérité, étouffée, depuis quatre ans, sous les huis clos (1).

Méline fut très surpris par cette terrible attaque. Comme il était loin de soupçonner la plus petite partie de ce qui avait été fait pour rendre possible, puis pour couvrir le crime judiciaire de 1894, il s'indigna des accusations portées par Zola contre les chefs de l'armée. Il les crut aussi mensongères qu'elles étaient, de fait, incomplètes. Mais, en même temps, il vit, en vieux routier de la politique, que ce serait folie d'accorder à Zola le retentissant procès que l'écrivain sollicitait. S'il avait refusé de me poursuivre pour la publication du rapport de d'Ormescheville et de poursuivre Bernard Lazare pour son mémoire, il y avait des raisons beaucoup plus nombreuses et plus fortes de ne pas donner à Zola le tréteau de la Cour d'assises. Loin d'éteindre l'incendie, ce serait l'étendre. La seule réponse qu'il convenait de faire à l'insolente bravade, c'était de l'ignorer.

(1) Le même jour (13 janvier 1898), Cassagnac écrivait dans l'*Autorité* : « Le verdict du conseil de guerre n'a rien réglé. Il y aurait, peut-être, intérêt pour tout le monde à sortir des ténèbres du huis clos et à comparaître au grand soleil. »

Les autres ministres furent de l'avis de Méline et, d'abord, Billot (1) qui avait d'autres motifs encore de redouter l'éclat et les révélations d'un procès.

C'était également l'avis d'Esterhazy. La lettre de Zola le bouleversa. D'abord, devant cette nouvelle tourmente, il revint à son vieux projet « d'aller vers d'autres cieux ». Il se raccrocha ensuite à l'espoir que le Gouvernement ne relèverait pas le gant. « Dans quelques jours, dit-il à Marguerite Pays et à Christian, on n'y pensera plus (2). »

Cependant, il n'échappa point aux ministres qu'il serait difficile de ne pas commettre cette faute. Une telle reculade devant un tel défi, comment l'expliquer à l'armée, à la foule des non-initiés, surtout aux patriotes de profession ? Ceux-ci étaient déjà en mouvement, clamant que l'armée était insultée et qu'un tel forfait criait vengeance. Quiconque osa risquer de timides objections, on le regarda de travers.

Nécessairement, les premiers contaminés par la nouvelle épidémie, ce furent les députés. Bien avant l'heure de la séance, ils s'agitaient dans les couloirs, levaient de grands bras (3) ; les radicaux surtout (4) étaient très échauffés ; ils entrevoyaient une occasion de renverser le cabinet. Mais ils discouraient encore quand les catholiques agirent.

De Mun, allant droit à un officier d'ordonnance de Billot qui était venu aux nouvelles, l'envoya dire à son ministre qu'il allait l'interpeller.

(1) *Rennes*, I, 174, Billot.
(2) *Mémoire* de CHRISTIAN, 74, 75.
(3) « Les esprits étaient arrivés à un tel degré de surexcitation que les propos les plus incohérents et les raisonnements les plus odieux et les plus ridicules à la fois ont pu être tenus. » (*Petite République* du 14 janvier 1898.)
(4) Pelletan, Chapuis, Dujardin-Beaumetz, Chenavaz, Berteaux, Alexandre Bérard, Goblet, Mesureur, Ricard, Montaut, Sarrien, Bazille, etc.

Billot et Boisdeffre capitulèrent aussitôt. Bien que les dangers de l'aventure, chaque fois qu'ils relisaient les menaçantes articulations de Zola, leur parussent plus redoutables, ils s'y précipitèrent. Leur politique au jour le jour consistait à échapper d'abord au péril le plus prochain. — Comment faire comprendre à de Mun, à Cavaignac, sans éveiller leurs soupçons, que la sagesse était de se taire ? — Boisdeffre déclara donc à Billot et Billot à Méline que c'en était fait de la discipline dans l'armée si Zola n'était pas déféré à la justice (1). Ces Gribouilles empanachés, Boisdeffre surtout, parlèrent d'un ton d'autant plus impérieux et rogue qu'ils souhaitaient davantage ne pas être entendus.

Brisson, réélu de l'avant-veille à la présidence, ouvrit la séance, selon l'usage, par un discours. Deux craintes se disputaient ce grand dignitaire. Il avait peur pour son parti de ce réveil subit des passions d'un autre âge, de l'alliance ouvertement nouée entre l'Église et l'Armée, et de cette Ligue nouvelle qui éclatait à la fin du dix-neuvième siècle ; et peut-être sentait-il, comme on éprouve un naissant remords, que l'âme de la République n'était plus dans le gros du parti républicain, mais dans la petite, dans l'infime minorité qui réclamait justice pour l'homme de l'île du Diable. Mais il se disait aussi qu'il serait brisé à son tour, s'il risquait, ne fût-ce que d'une allusion, de rappeler la belle parole de Michelet : « Je définis la Révolution l'avènement de la Loi, la résurrection du Droit, la réaction de la Justice (2). » Ces mots de justice et de droit étaient devenus séditieux, entachés de juiverie.

(1) Je tiens ce récit d'un membre du cabinet Méline. — Billot, à Rennes (I, 175) dit qu'il « était moins disposé que jamais à accepter la lutte révolutionnaire proposée par Zola, mais que le Gouvernement en décida autrement. »

(2) *Révolution*, I, 17.

Le doyen d'âge de la Chambre, — Boysset, ancien proscrit de Décembre, qui était tombé dans l'antisémitisme (1), — s'était écrié, deux jours auparavant : « Il faut que tout soit franc et clair ! » Brisson reprit la formule, qui fut d'autant plus applaudie que cette invocation à la sincérité et à la lumière permettait d'être plus obscur et plus équivoque. Il célébra l'usage qui veut qu'au début de chaque session le plus vieux député monte au fauteuil, escorté des plus jeunes. Cet usage atteste « la solidarité des générations ». Pourtant, il termina par quelques phrases vigoureuses sur « les périls de la dictature », « l'anarchie familière aux gouvernements qu'on appelle des gouvernements forts et qui s'effondrent tout à coup » et « le cercle sans fin des révolutions et des reculs ».

Il annonça ensuite qu'il était saisi d'une interpellation du comte de Mun.

De tous les ministres, un seul, celui des Finances, Cochery, s'était rendu à la Chambre. Il eût voulu discuter le budget. Il balbutia que ses collègues, Méline et Billot, n'avaient pas été informés de l'interpellation. De Mun lui donna le démenti : « J'ai fait avertir le ministre de la Guerre, il y a cinq quarts d'heure, par un attaché de son cabinet ». La droite, impérieuse, cria au Président de suspendre la séance jusqu'à l'arrivée des ministres. C'était l'injonction formelle d'avoir à poursuivre immédiatement Zola. Un député normand, Goujon, observa : « M. Zola peut bien attendre jusqu'à la fin de la séance ! » De Mun riposta : « L'armée n'attendra pas ! »

Quoi ? Une heure ou deux ? Et que fera-t-elle d'ici là ?

La séance fut suspendue.

(1) Il dit à un collaborateur de Drumont : « Je ne lis que votre journal. » (*Libre Parole* du 10 janvier 1898.)

Ainsi s'affirmait la main-mise de la droite sur la Chambre et sur le Gouvernement. De Mun, pour être obéi, n'avait plus qu'à parler, — bien moins, qu'à demander la parole. On cédait sur l'heure, rien que pour éviter le discours qui, trop brutalement, devant les électeurs, eût attesté la dictature de l'orateur catholique. On n'a pas perdu la bataille, quand on met bas les armes avant de tirer un coup de canon.

C'est ce que fit Méline, quand la séance reprit. Il dit tout de suite que « le Gouvernement comprenait, partageait l'émotion et l'indignation de la Chambre ». « Ces abominables attaques » seront déférées à la justice, « bien que ces poursuites soient cherchées et voulues pour prolonger l'agitation ».

En conséquence, Méline supplia les interpellateurs de s'en rapporter « à sa sagesse et à sa fermeté », c'est-à-dire de renoncer au débat.

Tant d'humilité et de promptitude eût dû désarmer la droite, mais l'Église veut les triomphes complets. Il ne lui suffit pas que le vaincu vienne à Canossa ; il faut qu'il y attende pieds nus, en chemise, dans la cour, sous la pluie et sous le rire des laquais.

De Mun répliqua durement que sa conscience l'obligeait à réclamer l'intervention de Billot. L'article de Zola (1) est « un outrage sanglant aux chefs de l'armée. C'est du chef de l'armée que cet homme doit recevoir la réponse qu'il mérite. Il faut que le ministre de la Guerre déclare, encore une fois, qu'en son âme et conscience, cette affaire a été bien jugée .»

(1) Il voulut en lire des passages. Les députés protestèrent. LAVERTUJON : « Ne lisez pas cela à la tribune ! » RIOTTEAU : « Ne faites pas à M. Zola l'honneur de la tribune. » DE MAHY : « Ne portez pas ces horreurs à la tribune ! Notre mépris suffit ! »

Billot obéit : « Je remercie M. de Mun de m'avoir appelé à la tribune. » Puis il bafouilla, à son habitude, pompeusement : « Les auteurs de ces attaques antipatriotiques affaiblissent, de gaîté de cœur, le prestige nécessaire pour assurer la victoire. » Il compara, encore, l'armée au soleil.

Jaurès, longtemps l'orateur favori de la gauche, écouté par ses adversaires avec bienveillance, se risqua : « Quoi ! une fois encore, l'intervention du ministère, au lieu d'être spontanée, se produit sur une sommation de la droite ?... Qui sera dupe de cette diversion contre la presse ? Croit-on qu'on parviendra ainsi à plonger dans l'ombre la responsabilité de l'oligarchie militaire ? » Il rappela, d'un mot, ce redoutable problème des Républiques : concilier la loi générale d'une démocratie libre et le fonctionnement d'une vaste armée avec sa discipline et ses règles spéciales. « Je vous dis que vous êtes en train de livrer la République aux généraux. »

La gauche, le centre murmuraient. Quelques socialistes, à peine, applaudirent.

Billot recommença à déclamer. Il reprocha à Jaurès d'avoir « renouvelé, aggravé, une partie des attaques de Zola ». (Jaurès ne l'avait pas nommé.) Il jura ensuite, que « jamais, les grands chefs militaires n'avaient été plus respectueux de la loi, plus soumis à la discipline ». — Il y a quelques jours, il avait voulu se battre avec Boisdeffre. — « Je suis un gardien fidèle de la République ; j'ai contribué à la fonder ; je suis un vieux républicain. »

Comme on ricanait à l'extrême-gauche, Brisson couvrit Billot : « Vous demandez que le pouvoir civil soit respecté partout : il est ici, à la tribune ! » Billot reprit : « Laissez l'armée à son œuvre sainte, sacrée... »

Cela sonnait si faux, l'homme inspirait tant de défiance que Cavaignac crut le moment venu de le renverser, rien qu'en le poussant.

Le discours de Cavaignac, à son ordinaire bref et nerveux, comprend deux parties. Il rompt publiquement avec Jaurès, au nom des radicaux qui ne veulent pas laisser dire (aux électeurs) que « la défense de l'armée vient de la droite ». Il va démontrer, ce qui semble un paradoxe, que Billot eût pu, d'un mot, d'un seul, arrêter la campagne pour Dreyfus et qu'il ne l'a pas voulu.

On savait l'ancien ministre de la Guerre enragé de ne plus l'être et cela ôtait du poids à ses paroles. Toutefois, la seule ambition ne le faisait pas agir, mais la conviction profonde que Dreyfus était un traître et qu'on était criminel de n'en pas produire, devant le pays, la preuve décisive et irrécusable.

C'était un sot, mais sincère, logique avec lui-même et têtu.

En effet, Boisdeffre lui ayant affirmé que Dreyfus avait fait des aveux et qu'il en existait un témoignage contemporain, il en avait déduit, par raison démonstrative, que la confession du traître suffisait à écarter jusqu'à la plus légère inquiétude d'une erreur (1).

A qui, d'ailleurs, fut venue l'idée que Boisdeffre mentait ?

Pourtant, un véritable esprit scientifique ne se serait pas contenté de contrôler Boisdeffre par Gonse, Gonse par Mercier. Il eût cherché à savoir pourquoi Dreyfus avait fait une telle confession à un inconnu qui le gardait ; pourquoi, à peine lui était-elle échappée, il avait fait entendre, pendant la parade, la protestation

(1) *Cass.*, I, 39. Cavaignac : « Il y a eu un moment où je n'ai eu que la connaissance des faits qui se rattachaient aux aveux, et ils avaient fixé mon esprit. »

qui avait remué les cœurs les plus durs ; pourquoi ces aveux n'avaient pas été judiciairement recueillis ; pourquoi, au lieu de les rendre publics, on les avait, d'abord, démentis ou cachés ; et pourquoi, enfin, Boisdeffre, Gonse, n'avaient pas arrêté Picquart, au premier mot, par cette preuve irréfutable dont ils n'avaient pas fait mystère, par la suite, à de simples journalistes.

Mais Cavaignac ne s'était posé aucune de ces questions, non point par déloyauté fondamentale, mais parce que l'esprit humain est essentiellement crédule à ce qui le flatte. Les plus audacieux imposteurs n'ont jamais péché que par excès de prudence, par crainte d'abuser de la sottise de leurs contemporains et pour n'avoir point poussé jusqu'au bout leurs supercheries.

Il s'exaspérait donc que le Gouvernement ne fît pas usage du « témoignage contemporain » qui relatait les aveux. — Quel témoignage ? Il ne le dit pas, volontairement ou non équivoque. La Chambre comprit qu'il s'agissait d'un rapport de Lebrun-Renault (1). — Et Cavaignac expliquait ce coupable silence par des raisons honteuses, par on ne sait quelles louches compromissions « avec les puissances occultes ».

Il déposa, en conséquence, un ordre du jour de blâme.

Dupuy assistait à la séance. Il avait présidé le ministère qui ordonna le procès de Dreyfus. Il savait que Dreyfus n'avait fait aucun aveu. Lebrun-Renault, Mercier, le lui auraient dit (2). Son devoir d'honnête

(1) JAURÈS, *Les Preuves*, 38.

(2) *Cass.*, I, 659, Dupuy ; « La question des aveux ne s'est jamais posée entre Lebrun-Renault et nous (Casimir Perier et Dupuy). » I, 293, Poincaré : « Il n'a rien dit à M. Dupuy au sujet des aveux. » I, 336, Barthou : « En ce qui concerne les aveux, je n'en ai jamais entendu parler à cette époque. » — Voir t. I, 535 et suiv.

homme était de détromper Cavaignac ou de le démentir, de faire connaître la vérité à la Chambre.

Il eut peur et se tut.

Et de même, Barthou, Poincaré, Hanotaux.

La réponse de Méline fut très courte. Il n'eut garde d'infirmer la légende des aveux qui le pouvait servir. Mais il déclara que la procédure, recommandée par Cavaignac, pour arrêter la campagne en faveur de la Revision, équivalait à ouvrir le procès de revision à la tribune. A cela, il se refusait formellement et se refuserait toujours. Le Gouvernement n'a qu'à appliquer la loi et à se remettre de cette affaire, qui n'est que judiciaire, à la justice.

Montesquieu n'eût pas parlé autrement par respect pour le principe tutélaire, qui est toute la liberté, de la séparation des pouvoirs ; ni Machiavel, pour couvrir un crime du manteau du droit.

C'était l'évidence que, du jour où les faits de la cause seraient portés par le Gouvernement à la tribune, où la Chambre remplacerait le prétoire, la Revision était faite. C'est ainsi qu'elle se fera, dans quelques mois, par Cavaignac.

Ni Méline, qui n'avait pas voulu regarder au dossier, ni Billot, qui en connaissait l'effroyable vide, tout le mensonge, ne tombèrent au piège. En décidant que le Gouvernement n'accepterait de débat sur aucun fait précis de l'Affaire, ni sur les expertises, ni sur les aveux, ni sur les pièces secrètes, ils arrêtèrent net la Revision, la Justice, et cela par la Constitution, par la Loi des Lois.

L'ordre du jour de Cavaignac n'eut pas 200 voix sur 509 votants (1). Mais, sur l'ordre du jour de confiance,

(1) 183 voix contre 299.

les opposants et les abstentionnistes républicains balancèrent la majorité (1).

La Chambre suivait Méline, à la remorque de la droite, mais elle se dégoûtait elle-même.

Ce même jour, le Sénat, après le Gouvernement et la Chambre, lâcha pied, s'humilia.

Scheurer ne se sentant pas atteint d'indignité, pour avoir défendu un innocent, avait posé, à nouveau, sa candidature à la vice-présidence du Sénat. Les amis « sages », qui ne manquent jamais aux heures difficiles, l'en avaient dissuadé. Il refusa de leur épargner une lâcheté et fut mis en minorité. Il réunit 80 voix (2) sur 229 votants.

Brisson lui écrivit le lendemain : « J'avais espéré que le flux ne monterait pas jusqu'à vous (3). »

Kanut, du moins, avait parlé au flot.

1 La première partie de l'ordre du jour, présenté par Marty et le colonel Guérin, fut votée par 294 voix contre 128 ; la deuxième partie, ajoutée par de Mun, réunit 239 voix contre 107 ; l'ensemble : 292 contre 115 sur 407 votants. Il y eut 137 abstentions. — « Les plus héroïques des radicaux sont allés jusqu'à s'abstenir, c'est tout ce qu'il faut attendre d'eux pour la défense de la liberté. Lâcheté, folie, servilisme, dégradation morale, vénalité, hypocrisie, voilà ce dont est fait le vote de la Chambre. » (GÉRAULT-RICHARD, *Petite République* du 15 janvier 1898.)

(2) Bien que le scrutin fût secret, on connaît les noms de la plupart de ces 80 sénateurs : Loubet, Magnin, Waldeck-Rousseau, Ranc, Fallières, Émile Deschanel, Freycinet, Berthelot, Roussel, Barbey, Labiche, Poirrier, Bérenger, Faye, Monis, Trarieux, Thévenet, Combes, Raynal, Le Play, Cazot, Chaumié, Denis, Antonin Dubost, Leydet, Morellet, Goujon, Dusolier, Ratier, Bonnefoy-Sibour, Mir, Pozzi, Barodet, Delpech, Couteaux, Desmons, Siegfried, Thézard, Isaac, Jacques Hébrard, Bizarelli, Jean Dupuy, Strauss, de Sal, Maxime Lecomte, Godin, Millaud, Tassin, Camparan, Demôle, Denoix, Cuvinot, Joseph Fabre, Develle, Guyot, Lourties, Silhol, Saint-Romme, Pradal, Monestier et deux membres de la droite, Buffet et Grivart.

(3) *Mémoires* de SCHEURER.

V

L'annonce du procès de Zola donna aux défenseurs de Dreyfus un élan que des soldats longtemps éprouvés par des marches et des combats de nuit, reçoivent de l'annonce d'une grande bataille, au clair soleil.

Ils se redressent, oublient leurs fatigues, s'élancent en avant.

Ils ne s'étaient pas laissés abattre par l'acquittement (prévu) d'Esterhazy; leur foi n'en avait pas été altérée. Mais que faire ? Où aller ? On sentait seulement que l'étrange situation était provisoire. Maintenant, ils regardaient vers la Cour d'assises comme les Hébreux vers la Terre Promise, où ils trouveront le pain, le pain de vérité. Et ils criaient : « Procès ! Procès ! » comme les Grecs de Xénophon : « *Thalassa ! Thalassa !* La mer ! »

Non pas que, parmi les partisans de la Revision, tous eussent approuvé également la lettre de Zola. Scheurer la trouvait peu politique, bien qu'il convînt que toutes les autres voies de justice eussent été fermées systématiquement : « Zola s'est mis sur un terrain révolutionnaire, alors que le concours de l'opinion est indispensable. Au lieu de laisser souffler le pays, on le pique au vif. » C'était également l'avis de Duclaux : « Zola, en brutalisant l'opinion, n'a pas agi en manœuvrier. Il eût fallu laisser un peu de repos à la conscience publique, aux députés le temps de préparer leurs élections. Cependant les passions se seraient calmées, parce que c'est

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

leur nature de couler au fond dès qu'on cesse de fouetter le liquide (1). » Bien qu'il fût le complice volontaire de Zola, Clemenceau partageait ces craintes (2). Mais, quelles que fussent leurs réserves ou leurs appréhensions, tous étaient décidés à la lutte.

Où donc est le Syndicat (3) ? Par qui a été commandée cette lettre de Zola, dont le principal promoteur de la Revision n'a pas été prévenu et qu'il n'approuve pas ?

Scheurer et Duclaux, quand ils critiquaient, en savants, l'acte hardi du poète, avaient, à la fois, tort et raison. C'était, en effet, un acte révolutionnaire avec tous les inconvénients, comme aussi avec tous les avantages des brusques réactions du Droit opprimé contre l'Injustice et la Force.

Pourtant, les avantages l'emportaient, selon Ranc et moi, et selon bien d'autres, des plus modérés, Monod, Dufeuille, Trarieux, incapables eux-mêmes de violence, mais qui n'en tenaient pas moins la lettre de Zola pour « l'acte nécessaire », l'opération chirurgicale qu'il vaut mieux risquer que de mourir d'une lente infection, de l'empoisonnement du sang.

Nous n'avions pas beaucoup plus de confiance dans le jury que dans les autres juridictions militaires ou civiles. Cette magistrature du peuple n'est pas infaillible ; presque certainement elle se trompera. Mais le

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

(2) Il le dit à Scheurer et me l'a répété. Il l'indiqua dans l'*Aurore* : « Je reconnais que c'est une hasardeuse entreprise de se placer sous le coup des lois dans le dessein d'obtenir, au détriment de la liberté même, le redressement d'une illégatité supérieure. » (3 avril 1898.)

(3) Drumont, à propos de la lettre de Zola : « Ce qui est hors de doute, c'est l'existence du Syndicat ! » (*Libre Parole* du 14 janvier.)

peuple, à la longue, ressentira quelque orgueil, une légitime fierté que les défenseurs de Dreyfus lui aient fait appel, lui aient remis le jugement dans cette grande cause.

Sans doute, dans ce pays déshabitué, depuis plus d'un quart de siècle, des révolutions, qui en était lassé pour en avoir trop fait, et qui s'était cramponné à la République pour en éviter de nouvelles, l'acte de Zola va effrayer les classes moyennes et les paysans, augmenter leurs colères, les rejeter plus vivement vers l'armée, gardienne de l'ordre matériel. D'autre part, il remuera le prolétariat des villes, la jeunesse des Écoles.

Il ne les gagnera pas, du soir au matin, à la Revision ; mais il parlera à leur imagination, les préparera à la venue de la Justice.

Les passions, selon Duclaux, si Zola ne les avait point fouettées d'un tel coup, auraient coulé au fond. Apparemment. Mais quelles passions ? Les pires auraient-elles coulé ? Elles étaient triomphantes. L'armée, peut-être, eût repris son *paisible* sillon. Mais l'Église ? mais les Congrégations ?

Ce silence soudain, après ce grand effort, eût paru un aveu de découragement, d'impuissance, et, pire encore, l'aveu d'un doute : « Après tout, Dreyfus est coupable. »

La constitution de Renan : Un aréopage, une académie d'hommes très instruits, très équitables, absolument désintéressés, sauf du bien public, pour donner à un pays des lois et pour les appliquer, n'est qu'un rêve. Chacune des grandes étapes de l'humanité, avant de la franchir, il a fallu cent batailles. Le monde lui-même, d'où est-il sorti ? De révolutions successives.

Étrange révolutionnaire, en tous cas, et d'une espèce nouvelle, que cet homme jusqu'alors si éloigné de la

place publique, qui, bien loin de faire appel à la force, ne fait appel qu'à la loi, et dont l'intolérable audace consiste à réclamer des juges. Une juridiction d'exception a, par deux fois, rendu dans l'ombre des verdicts d'où est sorti tout ce trouble. « Procédures secrètes faites sur pièces que l'accusé ne voit pas, pièces non communiquées, et témoins non confrontés », tous ces abus « barbares » que dénonçait le mémoire de Du Paty l'ancien pour trois hommes condamnés à la roue (1), la justice militaire les a rétablis. De telles pratiques, qu'on croyait abolies, sont impossibles avec l'ordinaire justice civile. Zola s'adresse à elle.

S'il fut jamais une agitation légale, ce fut celle-là.

Mais, précisément, ce qui, toujours, a manqué à la France, l'une des patries du Droit idéal, c'est le sens de la loi.

« Notre forteresse, c'est notre loi ! » disent les Anglais.

Les vrais révolutionnaires, au sens exact du mot, ce sont ceux qui violent la loi, ou qui, — parce qu'ils sont la Force et le Nombre, — couvrent systématiquement l'illégalité.

Que demande cet enragé, ce fol, ce mauvais citoyen ? Simplement que la France, la République, rentrent dans la Loi.

Comme il m'arriva d'exprimer ces idées, je fus accusé d'avoir dit, dans les couloirs de la Chambre, que Méline, en se refusant à faire la Revision, provoquerait « un chambardement général (2) ». Pour authentiquer ce mensonge, on nommait les membres de la Droite (3) à qui

(1) *Mémoire*, 117. Voir ce que dit Michelet (*Révolution*, I, 217) de ce « passage vraiment éloquent ».
(2) *Libre Parole*, *Soir*, *Intransigeant*, etc., du 19 janvier 1898.
(3) Georges Berry, Dupuytrem, René Gautier, de Lanjuinais.

j'aurais tenu ce propos. Ils eurent la loyauté de joindre leur démenti au mien (1). Ce mot n'était pas de mon vocabulaire, mais il resta.

VI

Moins d'une semaine après la lettre de Zola, Clemenceau constatait : « Le Syndicat grandit (2). »

Il grandissait, en effet, et par la seule vertu du plus puissant ferment qui soit au monde : l'action.

En quelques jours, des centaines d'adhésions arrivèrent à Zola, à la pétition pour la Revision (3) que lui-même il avait signée, le second, avec Duclaux (4). Et ces adhésions étaient publiques. Soi-même, on donnait son nom, on se proclamait « ami du traître » et « vendu aux juifs ».

Les cercles catholiques avaient organisé des manifestations que la police, d'abord, laissa faire. Chaque soir, des bandes de jeunes gens, étudiants ou se disant tels, manifestaient dans les rues et « conspuaient » le Syndicat.

Et, chaque matin, les journaux publiaient de nouvelles listes de protestation ; maintenant que la foule

(1) *Agence nationale* du 21 janvier 1898.

(2) *Aurore* du 18.

(3) Elle était ainsi conçue : « Les soussignés, protestant contre la violation des formes juridiques au procès de 1894, contre les iniquités qui ont entouré l'affaire Esterhazy, persistent à demander la Revision. » Les signatures furent recueillies par un groupe de jeunes écrivains, Gregh, Elie et Daniel Halévy, André Rivoire, Jacques Bizet, Marcel Proust, etc.

(4) Il y en eut une autre sous forme de pétition à la Chambre demandant : « le maintien des garanties légales des citoyens contre tout arbitraire... »

ameutée faisait publiquement l'appel des traîtres et des flétris, il se trouva jusqu'à trois mille citoyens pour répondre : « Présents (1). »

Toutes ces convictions jusqu'alors captives, qui s'étaient formées en silence depuis trois mois, mais non sans souffrance, l'acte de Zola les a délivrées. Elles se fussent fait honte désormais, si elles étaient restées cachées, si elles n'avaient pas réclamé leur part d'opprobre.

Rien ne les y obligeait hier. Aujourd'hui, le courage de Zola, s'offrant aux coups, eût transformé leur sympathie muette en lâcheté. La joie fut de crier sa pensée, de l'avoir criée.

Dans cette histoire de la conquête de la justice, il faudrait pour être juste dire tous ces noms, illustres ou inconnus, ou n'en dire aucun. Citons seulement quelques-uns des premiers inscrits : le grand chimiste Grimaux, Anatole France, le vieux Frédéric Passy, à demi-aveugle, l'apôtre de la paix ; des artistes, Gallé, Claude Monet, Clairin, Roll, Carrière ; quelques poètes : Ratisbonne, Bouchor, Barbier ; des philosophes: Séailles, Desjardins ; des médecins, Hervé, Delbet, Reclus, Richet ; surtout des membres du haut enseignement, des savants, Charles Friedel, Havet, Darlu, Bréal, Gaston Bonnier, Charles Lauth, Alexandre Bertrand, Émile Bourgeois, Pécaut, Lucien Herr, Stapfer, le fils et le gendre de Renan (2).

On évoquait les grands disparus. Qui eût combattu pour la justice ? Hugo, certainement (3) et Renan. Pour

(1) *Livre d'hommage des lettres françaises à Zola*, 33 à 61.

(2) « La liste des intellectuels est faite d'une majorité de nigauds. » (Barrès, dans le *Journal* du 1er février 1898.)

(3) « Si Hugo était là ! » disait Mme Lockroy qui avait été sa belle-fille. (Ajalbert, dans *les Droits de l'homme* du 3 février.)

d'autres, on disputait. Leurs familles, leurs élèves, la famille intellectuelle, celle de Taine, celle de Pasteur étaient divisées.

Les protestataires furent accablés d'injures, nominativement dénoncés comme de mauvais Français. Ils n'en éprouvèrent de tristesse que pour ce peuple aveuglé. Ils eurent le sentiment d'être de ce petit nombre de justes qui, si souvent, à eux seuls, ont sauvé l'honneur d'un pays coupable. Une allégresse les poussait en avant : la certitude de la vérité. Ils trouvaient leur consolation des outrages dans la satisfaction du devoir rempli, leur récompense en eux-mêmes. Quiconque, plus tard, a cherché une autre récompense que d'avoir eu sa place dans une telle bataille, est indigne d'y avoir combattu; il déchire, lui-même, la meilleure page de sa vie.

Comme les premiers pétitionnaires pour la Revision étaient des hommes de lettres et des hommes de science, on les désigna du nom *d'intellectuels*. Le mot traînait, depuis quelque temps, dans de petites revues littéraires ; de jeunes contempteurs de la politique se l'appliquaient pour marquer leur supériorité sur le reste des humains. Il fut repris, on ne sait par qui (1), avec une nuance marquée de dédain, celui du Sabre pour la Raison (2). Mais les hommes qu'on désignait ainsi, acceptèrent l'étiquette avec joie, comme firent les Gueux de Hollande, et non sans un certain orgueil qui, chez

(1) Anatole France observa que c'était du mauvais français ; ce mot « voulant dire : qui appartient à l'intellect, ne peut s'appliquer qu'à une faculté de l'esprit » : « on ne peut pas en faire une qualité des personnes ». — Le mot avait cependant été employé dans ce sens, dès 1879, par Maupassant.

(2) CHRISTIAN SCHEFER, *La Crise actuelle*, 79 : « En flétrissant du nom d'intellectuels... »

quelques-uns, demi-savants ou demi-lettrés (1), ou grisés d'un bruit insolite, ne laissa pas d'être agaçant. Il était bien d'avoir quitté son cabinet, son laboratoire, sa chaire, pour descendre sur la place publique et protester contre les violences du pouvoir et de la foule. On eût souhaité parfois, chez ces *intellectuels*, plus d'intelligence des sentiments et des passions qui animaient le gros du peuple ; il se trompait, mais son erreur était noble : se refuser à croire que les chefs de l'armée et de la République fussent capables, de propos délibéré, par intérêt personnel ou de caste, ou de parti, d'affirmer la culpabilité d'un malheureux qu'ils savaient innocent. Le patriotisme, même s'il s'égare, il faut le saluer.

Cette aristocratie de la pensée ne fut pas indemne des travers qui sont ceux des autres aristocraties, celles-ci trop fières de leur argent ou de leur naissance, elle de sa culture. Ici encore, les vrais savants furent les plus modestes, comme un descendant authentique des croisés a moins de morgue qu'un duc du pape ou qu'un marquis portugais.

C'était chose offensante qu'un parti s'attribuât le monopole du patriotisme, accusât l'autre d'être traître à la nation. Il n'y avait pas moins d'injuste prétention à considérer tous ses adversaires comme des êtres de conscience et de moralité inférieures.

Beaucoup de professeurs de l'enseignement secondaire, qui eussent voulu élever la voix comme leurs confrères, plus libres, des Facultés, se taisaient pour éviter de cruelles disgrâces. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, les eût envoyés « pourrir au

(1) Barrès (*Journal*, du 1er février) les appelait les « demi-intellectuels ».

fond de la Bretagne (1) ». Toutefois (il faut le dire) le plus grand nombre des hommes d'étude, écrivains, professeurs et presque tous les artistes (2) partagèrent eux-mêmes l'erreur populaire, quelques-uns, assurément, parce que les basses passions ne leur étaient pas étrangères, la plupart pour des raisons qui n'avaient rien de honteux. Le plus commun défaut, c'est le défaut de jugement. L'absence d'esprit scientifique est fréquent chez les lettrés, même chez les savants. Sortez-les de leurs études coutumières, ils ne raisonnent pas mieux que la foule ignorante et grossière. Les uns ne se donnèrent pas la peine de juger par eux-mêmes, trouvant plus commode d'accepter des opinions toutes faites ; aux autres, l'intervention d'un profane, leur propre intervention dans une question de justice militaire, « parut aussi déplacée que le serait celle d'un colonel de gendarmerie » dans une question littéraire ou scientifique (3).

Il était facile de montrer ce qu'une pareille spécialisation des esprits avait d'excessif. Un romancier donnant des leçons de tactique à un général serait ridicule. Quelle compétence spéciale exige la solution juridique de l'affaire Dreyfus? Elle eût été de la compétence du jury, c'est-à-dire de tout le monde, si Dreyfus (ou Esterhazy) avait été accompagné d'un complice civil.

La jeunesse des Écoles se divisa, dans les mêmes proportions, à peu près, que ses maîtres. Le Comité des étudiants ayant protesté contre Zola, d'autres étudiants, de la même association, blâmèrent ce comité, félicitèrent l'écrivain.

(1) Confession d'un universitaire à Clemenceau. (*Aurore* du 18 janvier 1898.)

(2) Rodin, Falguières, Henner, Puvis de Chavannes, etc.

(3) BRUNETIÈRE, *Après le Procès*, 1, note I ; C. SCHEFER, 81.

En province, partout où il y avait des facultés catholiques, la scission fut très nette. A Lille, les élèves des établissements libres brûlèrent Zola en effigie. Les élèves des Facultés de l'État répondirent par des contre-manifestations (1). Les uns et les autres, ils avaient, pour début dans la vie, la plus grande affaire judiciaire du siècle. Toutes ces têtes chauffaient.

VII

On ne parlait plus que de l'Affaire. Elle occupait tous les esprits. Deux ans durant, les livres, les romans même, furent délaissés. Quel roman comparable à celui que chacun vit au jour le jour ! On ne lisait plus que les journaux. Ils s'élevèrent, dans les deux camps, à des tirages qu'on n'avait pas encore connus.

Duclaux publia ses *Propos d'un Solitaire*. Il admit que « Dreyfus avait été jugé et condamné comme s'il n'était pas juif ». Et, partant de là, il passa au crible de sa critique la méthode de l'État-Major : s'imaginer que plusieurs incertitudes font une certitude (2).

Depuis un an, Anatole France esquissait la psychologie de l'histoire contemporaine dans une série de contes légers et profonds (3). Il fit entrer les types représentatifs de l'énorme Affaire dans ce petit roman, ou, plutôt, il dessina aux marges de cette histoire des croquis si définitivement exacts qu'ils parurent des caricatures. Sans colère, avec un élégant détachement des

(1) 19 janvier 1898.
(2) *Siècle* des 22 janvier et jours suivants.
(3) L'*Orme du mail*, le *Mannequin d'osier*, l'*Anneau d'améthyste*.

choses qui ajoutait à son ironie, il pénétrait au tréfond des sottises et, sans avoir l'air d'y toucher, en démontait le mécanisme. Comme dans la plupart des affaires des hommes, il y avait dans celle-ci beaucoup plus d'ignorance et de bêtise que de malice. Lui-même, sous les traits du philosophe Bergeret, s'il tenait pour la Justice, il n'espérait point qu'elle serait victorieuse, et il rappelait tant d'anciennes défaites du Droit, sans inutile amertume :

Les vérités scientifiques qui entrent dans les foules s'y confinent comme dans un marécage, s'y noient, n'éclatent point et sont sans force pour détruire les erreurs et les préjugés... Jamais la vérité n'entame beaucoup le mensonge. Elle est le plus souvent exposée à périr obscurément sous le mépris ou l'injure. Le mensonge étant multiple, elle a contre elle le nombre. Le peuple, le pauvre « Pecus » ne réfléchit pas. Il est injuste de dire qu'il se trompe, mais tout le trompe. Son aptitude à l'erreur est considérable..... Cependant, tout est possible, même le triomphe de la vérité (1).

Ces chroniques paraissaient dans l'un des journaux (2) qui soutenait avec le plus de passion la chose jugée, l'infaillible État-Major.

J'adressai une lettre ouverte au ministre de la Justice sur la communication de pièces secrètes au procès de Dreyfus (3). Billot, Méline, affirmaient que Dreyfus avait été régulièrement condamné. Je démontrai par les récits imprudents des journaux de l'État-Major ; par la confidence de Salles à Demange, que je racontai pour la première fois ; par le rapport de Ravary lui-

(1) *L'Anneau d'améthyste*, 151, 198, 261.
(2) Dans l'*Écho de Paris*.
(3) *Siècle* du 14 janvier 1898.

même qui désignait la pièce secrète) que l'illégalité était certaine, flagrante. En conséquence, je demandais au garde des Sceaux de saisir la Cour de cassation.

Le ministre (Milliard) laissa ma requête sans réponse. Je constatai, dans une seconde lettre, cet aveu par le silence.

Dreyfus, jusqu'alors, était apparu dans les récits des journaux comme un être sournois et bas, qui toujours avait répugné à ses camarades, suant le mensonge et la trahison, si bien qu'il était incompréhensible qu'on ne l'eût pas soupçonné, surveillé plus tôt. Il avait eu des amis avant le drame ; mais depuis, sauf deux ou trois, ils ne le voyaient plus qu'à travers sa condamnation et, lâchement ou inconsciemment (mais rien de plus humain), ils ajoutaient à sa flétrissure leurs médisances.

J'obtins enfin de Lucie Dreyfus qu'elle me laissât publier les lettres du malheureux, ces preuves morales qu'elle n'avait plus le droit de ne pas verser au dossier, dans ce grand débat devant le monde (1).

Boisdeffre, Gonse, Lebon, Picquart (à l'époque où il croyait Dreyfus coupable) les avaient lues d'un œil sec. Les scribes obscurs du ministère des Colonies, qui les transcrivaient tous les mois, depuis que Lebon avait prescrit de ne plus communiquer les originaux, avaient été plus psychologues (2). Plus d'une fois, en accomplis-

(1) Les *Lettres d'un Innocent* parurent dans le *Siècle*, 19 janvier 1898 et jours suivants.

(2) Ranc protesta, à nouveau, contre cette inepte précaution : « A qui ferez-vous croire, sordides tyranneaux du ministère des Colonies, que Dreyfus, dans les rares et courtes entrevues qu'il a eues avec sa femme, sous l'œil inquisitorial des geôliers, ait pu convenir avec elle de signes orthographiques de convention, d'un langage chiffré, la chose du monde la plus compliquée ! Geôlier, soit ! monsieur Lebon, mais non pas bourreau et tourmenteur de femmes ! » (*Radical* du 20 janvier 1898).

sant leur besogne, des larmes leur montèrent aux yeux. Maintenant, tous ceux qui les lisent en sont remués.

Dans ce monument, l'un des plus beaux qui soit de la misère humaine, pas un mot de haine ou de révolte ; rien qu'une clameur continue, inlassable, vers la Justice, qu'un long cri de douleur et de vérité, et toujours le même, « comme si la protestation de la conscience, à force de se répéter, ressemblait enfin à une plainte de la nature (1) ».

Ce cri déchira bien des cœurs, entra dans bien des cerveaux.

Les hommes d'Esterhazy eux-mêmes, Drumont, Rochefort, Judet, se turent devant ce sanglot. Par prudence, ils ne reproduisirent pas une ligne de ces lettres trop éloquentes, où l'innocence éclatait. Il n'y avait pas que des brutes parmi leurs lecteurs. Même enragées de haine contre les juifs, les femmes n'eussent pu retenir leurs pleurs. Et c'est l'habitude des bourreaux de mettre un bâillon à leurs victimes.

D'autres aussi se turent, non par calcul, mais par simple lâcheté : les grands et les petits maîtres de la critique littéraire. Ils s'agenouillaient devant « toute la souffrance humaine » des héroïnes de roman. De cette sublime, mais vivante douleur, ils détournèrent les yeux.

L'horreur du décor, de l'îlot perdu, où l'innocent agonisait dans le tombeau, ajouta à la pitié.

(1) JAURÈS, *Les Preuves*, 53. — « Ces lettres sont admirables. Je ne connais pas de pages plus hautes, plus éloquentes. C'est le sublime dans la douleur, et, plus tard, elle resteront comme le monument impérissable, lorsque nos œuvres, à nous écrivains, auront peut-être sombré dans l'oubli. L'homme qui a écrit ces lettres ne peut être un coupable. Lisez-les, monsieur Brisson, lisez-les un soir, avec les vôtres, au foyer domestique. Vous serez baigné de larmes. » (ZOLA, *La Vérité en marche*, 120.)

Faure, Mercier, comprirent quelle faute ils avaient commise en mettant l'homme là, sur ce rocher, au milieu de l'océan, si haut, concentrant les regards ; on l'y voyait de toute la terre.

VIII

Le peuple des villes ne prit pas feu.

Cela étonna fort, et surtout à l'étranger, où l'impétueuse générosité du prolétariat français était légendaire, toujours prompt à prendre le parti du faible contre le fort, enthousiaste des belles causes, ivre d'idéal. Visiblement, ce génie fléchissait.

Il y avait à ce phénomène une cause profonde, physiologique : l'alcoolisme. Il affaiblit les facultés intellectuelles et morales, pèse d'une lourde tyrannie sur la pensée. La plume, la parole, ne s'adressent plus à des esprits aussi libres qu'autrefois.

Une autre cause, c'était, depuis trop longtemps, depuis trop d'années, que dis-je ? depuis trop de siècles, une accumulation trop lourde de déceptions dans la lutte du travailleur contre la misère et la tyrannie. A vouloir d'un coup d'épaules, comme ils en eurent tant de fois l'illusion, renverser la montagne d'iniquités, inaugurer le règne de la justice, le millénaire qui fuit toujours, combien étaient morts à la peine, déportés, fusillés ! Maintenant, ils s'étaient bronzés. Ils ont tant souffert, tant vu souffrir, vu tant d'actes arbitraires et de cruautés ! Qu'importe une misère de plus, une injustice de plus, accidentelles ? Celles dont souffre le peuple sont permanentes.

Et, surtout, quand la victime appartient à la classe

ennemie, non seulement un bourgeois et un riche, mais un juif et un officier. Le faubourg, lui aussi, eut ses Ponce-Pilate : « Dreyfus nous aurait massacrés comme les autres. C'est une querelle de soldats. Laissons les bourgeois s'occuper des bourgeois. Ce n'est pas notre affaire. S'il s'agissait d'un ouvrier, qui s'en occuperait (1) ? »

Ce fut l'argument empoisonné. Dans l'égoïsme ambiant, il porta longtemps, aiguisé par les antisémites, par Rochefort qui avait conservé une clientèle ouvrière et ne se lassait pas de dénoncer le complot des puissances d'argent en faveur de leur juif. Les promoteurs de l'entreprise, qui sont-ils ? Des bourgeois, sénateurs et députés, qui ont voté les lois sur les menées anarchistes, *les lois scélérates* (2).

D'autres encore, démocrates chevronnés, que le peuple croyait des esprits généreux, parce qu'ils en avaient le vocabulaire, entretinrent ces rancunes : « Et il ne se trouve pas, clamait Pelletan, dans ce pays, jadis fameux par son bon sens, un formidable entraîneur national pour crier à tous ces gens-là, cléricaux et hommes d'argent : Vous nous écœurez et vous nous indignez les uns et les autres ! Vous livrez la patrie française, les uns et les autres (3) ! »

Les députés socialistes dénoncèrent, dans un manifeste, « l'équivoque antisémite » et l'insolence de l'État-Major, « recruté par les Jésuites ». Mais, comme Jaurès, lui-même, et Guesde, Deville, Viviani, Millerand,

(1) C'est ainsi que les socialistes eux-mêmes résument la pensée des ouvriers : Clemenceau, *L'Iniquité*, 138 ; Jaurès, *Les Preuves*, 12 ; Lagardelle, *Le Socialisme et l'Affaire Dreyfus*, dans le *Mouvement socialiste*, n° 3.

(2) Scheurer, Trarieux et moi.

(3) *Lanterne* du 21 janvier 1898.

Rouanet, croyaient encore politique de ne pas se brouiller avec les démagogues, ils ajoutèrent : « Dreyfus appartient à la classe capitaliste, à la classe ennemie... L'affaire Dreyfus est devenue le champ clos de deux fractions rivales de la classe bourgeoise : les opportunistes et les cléricaux. Ils sont d'accord pour duper et mater la démocratie. Entre Reinach et de Mun, gardez votre liberté entière (1) ! »

Ranc, Lacroix, Clemenceau s'inscrivirent en faux contre un tel acte de faiblesse : « Erreur ! Mensonge ! L'affaire d'un seul est l'affaire de tous ! » Mais le peuple fut lent à les entendre.

On voudrait dire qu'un grand mouvement de pitié, de bonté, l'entraîna. Il n'en fut rien. Les groupements socialistes furent presque seuls à se mettre en mouvement, et ce qui les décida, ce fut l'argument pratique : l'intérêt. Il renversa, retourna l'argument d'indifférence, né de la haine des classes. Non seulement il importe au prolétariat de « décourager les violences et les illégalités des conseils de guerre avant qu'elles deviennent une sorte d'habitude acceptée de tous » ; mais il dépend du peuple que Dreyfus, ce bourgeois, ce soldat obstiné, devienne entre ses mains un instrument sûr pour frapper « les États-Majors rétrogrades », pour « précipiter le discrédit moral et la chute de la haute armée réactionnaire (2) ».

Si les socialistes, mais nullement tous les socialistes, nullement la majorité des travailleurs, entrèrent dans l'Affaire, ce fut dans ce dessein. Les chefs, qui les poussèrent dans la mêlée, orateurs et écrivains, furent toujours réduits à s'excuser d'être accessibles à la pitié :

(1) 19 janvier 1898 (dans tous les journaux).
(2) C'est ce que répétera sans cesse Jaurès. (*Les Preuves*, *L'Intérêt socialiste*, 11 et suiv.)

« Nous pouvons dans le combat révolutionnaire garder des entrailles humaines ; nous ne sommes pas tenus, pour rester dans le socialisme, de nous enfuir hors de l'humanité (1). » Et la haine des classes est si forte, il semble si étrange de venir en aide à un bourgeois, que ces mêmes chefs s'appliquent à dégrader Dreyfus de sa bourgeoisie : « Il n'est plus ni un officier, ni un bourgeois. Il est dépouillé, par l'excès même du malheur, de tout caractère de classe. Il n'est plus de ces classes dirigeantes... Il n'est plus de cette armée... Il est seulement un exemplaire de l'humaine souffrance... Il est le témoin vivant du mensonge militaire, de la lâcheté politique, des crimes de l'autorité (2) ». Le vrai sentiment des socialistes, on le trouve, et dans leur vrai langage, chez Allemane, ouvrier typographe, ancien condamné de la Commune, quand il félicite Zola « d'avoir craché leurs vérités aux puissances du jour (3). » C'est contre elles qu'il faut marcher, contre « le sabre et le goupillon (4) ».

Cette rude formule va balancer, d'ici quelques mois, l'autre formule : « l'honneur de l'armée. » Académiques ou populaires, exacts ou trompeurs, ce sont également des mots ailés.

Dirai-je que la fibre sentimentale ne fut pas touchée ? Elle le fut aussi ; plus d'un ouvrier s'apitoya sur ce « pauvre b...... de riche ». Des femmes du peuple, restées pratiquantes, prièrent, brûlèrent des cierges pour le malheureux. Mais le mouvement fut surtout politique.

Dans les réunions publiques (la première, dès le

(1) Jaurès, *Les Preuves*, 13.
(2) *Ibid.*, 12.
(3) *Aurore* du 15 janvier 1898, lettre à Zola.
(4) Turot, *Petite République* du 15.

15 janvier, deux jours après la lettre de Zola), on discute peu le cas de Dreyfus ; le cadre d'une affaire particulière est trop étroit pour ces rêveurs du redressement total. Les orateurs libertaires et socialistes, Sébastien Faure (d'une élégance aussi raffinée dans ses violences oratoires que de Mun lui-même), Broussouloux, Martinet, Tortelier, sonnent le tocsin des guerres civiles : « Nous sommes le syndicat des opprimés, le syndicat de la révolte ! » Il ne suffit pas d'abolir les conseils de guerre, mais « les frontières qui font les patries étroites et mesquines (1) ».

Les diatribes contre le capital étaient bien usées. Celles contre l'armée, inattaquée jusqu'alors, eurent le ragoût de la nouveauté. La plupart des écrivains socialistes apportèrent, dans leurs attaques, une violence extrême. Jaurès, presque seul, sut rester sur les hauteurs, même dans ses appels les plus virulents aux officiers républicains et aux soldats : « Vous savez bien, leur disait-il, que, dans l'armée de la République, depuis vingt ans, les républicains sont suspects ; que nobles et jésuites recrutent la haute armée et que nul ne monte s'il donne son cœur à la République (2). »

Mais, autour de lui, on parla d'un autre style. Depuis longtemps, les mots, dans les querelles de presse, avaient perdu leur valeur. La vieille urbanité française mourait des coups répétés de Cassagnac et de Rochefort. Ils avaient fait école. Pour se faire entendre, il fallait crier, injurier, — d'un horrible mot : « engueuler ».

Plusieurs de ces écrivains sortaient des séminaires, du parti catholique, cherchaient, même à leur insu, à

(1) Manifeste du parti ouvrier socialiste révolutionnaire.
(2) *Lanterne* du 22 janvier 1898.

le faire oublier (1); d'autres étaient des artistes exaspérés (2). Et tous, d'une manière bien française, généralisaient. Eux aussi, comme Drumont et ses congénères, identifièrent Esterhazy et l'armée. Les premiers promoteurs de la Revision ont réprouvé cette assimilation comme un blasphème, un sacrilège. Ces nouveaux venus la trouvèrent commode.

Ils s'excitèrent entre eux, à l'exemple d'un homme tout neuf dans le parti républicain, hier encore monarchiste déclaré (3), qui, d'ailleurs, rédacteur à l'*Aurore*, continua quelque temps à écrire au *Soleil*, qu'aucune considération politique ne put jamais arrêter, et qui avait gardé, en changeant de camp, toutes les haines des royalistes contre les institutions et les chefs de la République. D'une misanthropie farouche, où il se complaisait et dont il se faisait une vertu, jaloux de toutes les supériorités, se croyant méconnu et persécuté, d'un immense orgueil, dur et sec, sans pitié sauf pour les bêtes, Urbain Gohier dénonçait les généraux « en bloc ». Ils dilapident les millions de la défense nationale, « n'ont jamais connu que la fuite ou la reddition », tous « fuyards et capitulards », « *Kaiserlicks* », « qui n'ont remporté de victoires que sur les Français », « généraux de débâcles » avec leur cortège de filles entretenues et de « chasseurs de Sodome (4) ». Il savait sa langue, écrivait d'un style nerveux, saccadé, qui était

(1) Turot, Guinaudeau.

(2) Ajalbert écrivit, le 23 janvier 1898, dans les *Droits de l'Homme* : « On ne pourrait pas demander des comptes aux généraux de qui dépend le sort de millions d'hommes. Allons donc ! La guillotine pour ces généraux ! »

(3) Il s'était présenté, en 1896, aux élections municipales comme « conservateur libéral ». Le 21 août 1897, il écrivait dans le *Soleil* : « Naguère, pour nos maîtres, l'Église était l'ennemie..... »

(4) *Aurore* des 18 janvier, 3, 16, 18, 23 février, 4 mars 1898, etc.

l'homme même, le loup maigre et sauvage, cherchant la proie. Parfois, des idées hardies traversaient sa prose meurtrière, comme des éclairs lumineux. Puis, il retombait à l'invective monotone, souvent atroce. D'ailleurs, inexact, superficiel, acceptant de toutes mains, sans examen, les anecdotes scandaleuses, les pires médisances, pourvu qu'elles servissent ses rancunes. Il se croyait un autre Saint-Just et n'était qu'un autre Rochefort, Rochefort cadet. Bien que pauvre, probe, désintéressé, plein de courage, toujours prêt à se battre, il fit si bien que tant de fureur parut suspecte. Cette rage chronique, systématique, sembla d'un provocateur. Il connut lui-même ce soupçon qui s'attachait à lui, le méprisa avec raison, s'en exaspéra davantage. Rien n'en doit rester. Il était absolument sincère. Mais il ne l'eût pas été qu'il n'eût pas écrit autrement, ni fait plus de tort à la cause qu'il croyait servir et pour laquelle il fût mort bravement, fièrement, en homme libre.

Ces violences de Gohier, d'autres encore, ne furent pas seulement exploitées par les adversaires de la Revision, comme une preuve que cette entreprise de justice n'était qu'une campagne contre l'armée; elles rejetèrent aussi vers la réaction militaire des milliers d'ouvriers, imbus d'internationalisme, mais qui continuaient, quand passait le clairon, à chanter et à battre des mains (1).

Le vieux virus césarien se réveilla, et, très vite, une fois de plus, enfiévra, enflamma l'organisme.

Le paysan avait lu dans le *Petit Journal* (2) que les

(1) VICTOR HUGO, *Les Châtiments*.

(2) Trois hommes sont responsables de cette campagne : Marinoni, président du conseil d'administration du *Petit Journal*, et son principal collaborateur, Albert Ellissen, qui savaient

défenseurs de Dreyfus Iscariote étaient les complices de l'étranger, payés pour provoquer une nouvelle guerre avec l'Allemagne. Il était encore moulu de l'Invasion Quiconque lui eût parlé de justice, il l'aurait chassé à coups de fourche.

IX

Les classes moyennes, il y a un demi-siècle, s'étaient séparées de la haute bourgeoisie quand celle-ci, après avoir voulu tout le pouvoir pour les seuls privilégiés de la fortune, avait passé à l'ennemi. Elles formèrent alors les cadres de la démocratie ouvrière, comme les sous-officiers de l'ancien régime avaient formé les cadres de l'armée de la Révolution, après le départ des grands chefs pour Coblence. Cette moyenne et cette petite bourgeoisie étaient, pour les deux tiers, républicaines. Comme elles se renouvelaient sans cesse par l'afflux régulier de ceux des ouvriers qui, enrichis par le travail et l'économie, devenaient, à leur tour, patrons et bourgeois, elles restèrent longtemps en communion d'idées avec le peuple. Puis, à leur tour, elles hésitèrent. Les évolutions politiques s'étaient faites à leur profit. Les révolutionnaires heureux se sont toujours scandalisés des révolutions qui se font après la leur. La nécessité d'une évolution sociale leur échappa. Ces bourgeois, pourvus et apeurés, s'éloignèrent du peuple précisément à l'heure où ils eussent dû se pencher vers lui avec le plus de sympathie. Las de politique, de tant

que Dreyfus était innocent, et leur porte-paroles, Judet, ancien normalien, ami d'Henry et de Drumont, illuminé, haineux, fielleux, qui voyait partout des embûches et des complots.

d'efforts qu'il croyait infructueux, l'ouvrier avait tourné toute sa passion du mieux vers les questions sociales ; et comme partout, même dans la science, les utopies sont les précurseurs du progrès, il s'était engoué du collectivisme allemand. Les classes moyennes s'effrayèrent, opérèrent un mouvement de recul.

Cette bourgeoisie républicaine, se sentant menacée dans ses intérêts, se trouvait donc, quand l'affaire Dreyfus éclata, dans une disposition d'esprit assez fâcheuse. Tout ce qui apportait un trouble nouveau lui donnait de l'humeur. Au surplus, depuis la loi Falloux, elle n'était nullement à l'abri des influences cléricales et monacales. Depuis quelques années surtout, elle n'était point exempte d'antisémitisme.

La maladie ne s'était pas répandue seulement parmi les commerçants et les industriels, les petits rentiers et les petits boutiquiers (ceux-ci, de tout temps, hostiles aux juifs qui leur faisaient concurrence), mais encore aux professions libérales. Les microbes sortis de l'encrier de Drumont avaient empoisonné toute l'atmosphère ; tous respiraient cet air vicié.

En même temps, quelque chose de l'esprit de la Révolution s'était évaporé. Pas de bourgeois, il y a cinquante ans, qui ne fût un lecteur assidu de Voltaire. On ne le lisait plus. Flaubert, qui n'avait visé que Homais, avait atteint Voltaire. Déjà, le romantisme (qui eut pour adversaires les républicains de race) avait obscurci l'esprit français, abreuvé, jusqu'alors, aux sources claires des classiques et de l'Encyclopédie. Enfin, deux philosophes, de valeur très inégale et partis de conceptions très différentes, mais puissants l'un et l'autre, Auguste Comte et Taine, avaient porté successivement une critique destructive dans l'histoire de la Révolution, l'un qui n'avait pas cessé de l'admirer, bien qu'il lui re-

prochât un idéalisme ingénu, l'autre brûlant d'une haine raisonnée, mais qui ressemblait à de l'effroi. Où de Maistre et Bonald avaient échoué parce qu'ils étaient catholiques, Taine réussit. Il n'était pas suspect de cléricalisme ni de faire œuvre de parti, puisqu'il était homme de science et « athée (1) » ; donc, ce sombre tableau des *Origines de la France contemporaine* était véridique. Peu de livres ont exercé une telle influence. La Révolution, jusqu'alors, avait été, pour l'immense majorité des Français, une religion. Elle cessa de l'être. Grand bénéfice, dès lors, pour l'Église et pour la légende, contre-révolutionnaire par excellence, de Napoléon. A l'exemple des nobles d'autrefois qui avaient, de leurs propres mains, ébranlé leur maison et préparé leur ruine, c'étaient des fils de la Révolution qui secouaient les colonnes et ouvraient la brèche à l'ennemi.

Non point, sans doute, que l'esprit d'examen doive s'arrêter devant la Révolution, fille de l'esprit d'examen, et que l'attachement superstitieux au « bloc » se distingue essentiellement de tout autre fanatisme. Jamais hommes ne furent plus divisés entre eux que ceux de cette tragique époque, qui se tuèrent les uns les autres, décapitant la France, et ouvrirent ainsi la voie au despotisme, moins par l'horreur de leurs excès que par la suppression d'eux-mêmes, des caractères qui auraient offert à la tyrannie une résistance efficace. Il est artificiel de les réconcilier dans la mort. Mais Taine, après Auguste Comte, en créant la métaphysique révolutionnaire, avait mis en cause les principes mêmes sur qui repose la France moderne.

(1) « L'accusation » d'athéisme fut portée contre Taine par l'évêque d'Orléans, Dupanloup, au moment de la publication de son *Histoire de la littérature anglaise*. (*Avertissement aux pères de famille*, 1863.)

On les croyait sacrés, irréfutables, démontrés par toute l'histoire et par la raison ; or, un philosophe les bousculait comme de la logomachie, les criblait de sarcasmes.

Le coup porta si loin, si profondément, que l'Église, en retour, pardonna à Taine son impiété, son matérialisme radical, son « Dieu qui n'est qu'une généralité quelconque (1) ».

L'homme le plus rare est celui qui juge les choses en elles-mêmes, désintéressé du résultat, quel qu'il soit, sauf de réaliser l'exacte vérité. L'immense majorité des hommes commencent par voir les choses (et fort sincèrement) à travers leurs croyances politiques et religieuses, leurs passions, leurs intérêts de caste ou de classe, leurs intérêts personnels. « Otez, leur dites-vous, ces verres de couleur. » Ils protestent, avec colère, qu'ils n'ont point de lunettes sur les yeux.

La noblesse et le clergé furent tout de suite unanimes contre la Revision, parce qu'ils la tenaient pour contraire à leurs intérêts et à une religion qui a dit anathème à l'esprit d'examen. Il existait une plus grande diversité d'opinions et d'intérêts parmi les classes moyennes. Dès lors, la scission, que l'Affaire opéra dans la nation, ne fut nulle part plus profonde ni plus cruelle.

Au début, on en avait discuté comme de tant d'autres événements, en apparence ou en fait plus considérables. Bientôt, on ne s'entretint plus d'autre chose. Puis, après la lettre de Zola, il parut impossible, aux uns comme aux autres, d'en parler avec modération, tant le

(1) « Individualisée à cause de la nature de l'esprit humain. » (*Notes philosophiques*, dans la *Revue de Paris* du 15 juillet 1902.) — Ailleurs : « Dieu n'est cause de rien dans le monde. » (*Correspondance*, I, 352.) — Voir *Littér. Angl.*, V, 293, 294, etc.

fond de chacun fut bouleversé par l'extraordinaire aventure, et les conversations dégénérèrent en querelles. Un dessin contemporain traduit exactement la psychologie de cette crise. Un hôte et ses convives, qui se sont assis gaiement autour d'une table bien servie, tout à coup s'invectivent et se prennent aux cheveux; la vaisselle vole en éclats, la table est renversée : « Ils en ont parlé (1) ! »

Pour en venir aux coups, que se sont-ils dit ?

Tant qu'ils se sont opposé seulement les arguments de fait, ceux qu'ils ont trouvés dans les journaux des deux camps qui se vantent chacun de détenir la vérité et s'accusent réciproquement de mensonge, le débat s'est poursuivi sur le ton de la conversation. Mais il faut choisir, et comment ?

Le vieil argument des défenseurs de la chose jugée (les sept officiers, etc.) avait énormément grossi. Les sept officiers étaient devenus quatorze (avec ceux qui avaient acquitté Esterhazy, donc recondamné Dreyfus) ; et, de plus, le ministre de la Guerre, l'État-Major, le Gouvernement et les deux Chambres. Tous ces hommes, militaires ou civils, sont-ils des scélérats ou des imbéciles ? Toute la France officielle est-elle pourrie ou abrutie ?

Pas de famille sans officier, sans soldat, d'où un terrain merveilleusement préparé à l'opinion irraisonnée, beaucoup plus forte que tous les arguments, qui s'était cristallisée dans la magique formule : l'honneur de l'armée.

Cette bourgeoisie fut toujours très patriote. Par malheur, depuis la guerre, son patriotisme s'était singulièrement rétréci. Le temps était loin de la *Marseillaise*

(1) Dessin de Caran d'Ache, dans le *Figaro* du 14 février 1898.

de la Paix. D'être intervenue dans toutes les affaires du monde, pour y tenter de grandes entreprises désintéressées, la France n'a recueilli que des déboires ; elle n'admet pas qu'on intervienne dans les siennes. Or, l'étranger attribuant le bordereau à Esterhazy, il est de Dreyfus. — C'est le patriotisme humilié des vaincus. — Si vous ne comprenez pas pourquoi, c'est que vous n'avez pas le cerveau fait comme celui des vrais Français : « Il y a une frontière entre vous et moi, dit Barrès à Zola, Vénitien déraciné. Quelle frontière ? Les Alpes (1). »

Montée à ce ton, la conversation n'est plus qu'une rixe. La riposte n'est pas moins vive : « Pour le patriotisme, il faut une patrie. Il n'y a pas de patrie sans justice. Ceux-là seuls aujourd'hui sont des patriotes clairvoyants qui montrent la France elle-même menacée par le privilège d'infaillibilité galonnée qui, hier, nous a perdus, qui, demain, nous conduirait aux abîmes. Les bons Français, c'est nous (2). »

Entre des manières aussi opposées d'envisager un même fait et les conséquences qui en résultent, il n'y a pas de conciliation possible. Peut-être, si la division portait seulement sur une question judiciaire ou politique, il y aurait moyen de continuer à vivre ensemble. Mais le fossé s'élargit encore.

D'une part, certains adversaires de la Revision se persuadèrent que leurs contradicteurs, amis d'hier et d'avant-hier, défendaient sciemment un traître, parce qu'ils étaient payés ; Zola, pour sa part, n'a-t-il pas touché deux millions (3) ? Et ils rompirent avec ces

(1) *Journal* du 1er février ; *Scènes et doctrines du nationalisme*, 40. — Guinaudeau (dans l'*Aurore* du 2 février) dit que Barrès était lui-même d'origine juive : « Son nom est un nom sémite de Lisbonne. »

(2) Clemenceau, *Aurore* du 17 janvier 1898.

(3) C'était le bruit public. Cependant, on variait sur le chiffre.

vendus. Les défenseurs de Dreyfus, d'autre part, accusèrent leurs adversaires de sacrifier, de propos délibéré, un malheureux, dont l'innocence était manifeste, soit à de basses préoccupations personnelles, soit à une conception abominable d'un prétendu intérêt public. Dès lors, ils tiennent, eux aussi, que le conflit ne porte plus seulement sur un fait, mais sur ce qui constitue essentiellement l'honneur. La crise devient morale. C'est la vieille lutte du Droit contre la Raison d'État. On peut rester l'ami d'un homme qui manque de jugement, mais non d'un homme qu'on n'estime plus, d'un individu sans conscience ou d'un lâche.

Des familles se brouillèrent, de vieux liens d'affection furent brisés à jamais.

Ainsi, la bourgeoisie se divisa en deux camps hostiles ; celui des défenseurs de Dreyfus était, de beaucoup, le moins nombreux.

X

Sous l'ancien régime, la noblesse et la haute bourgeoisie s'étaient, le plus souvent, désintéressées des affaires publiques, qui étaient les affaires du Roi. Le Gouvernement n'était pour elles qu'un sujet d'entretiens, mais moins passionnant que la littérature et l'amour. Déjà, à la veille de la Révolution, ces deux classes s'étaient fort rapprochées.

Quatre-vingt neuf les sépara. La noblesse y avait fort aidé, mais inconsciemment, par goût pour les idées nouvelles et par une certaine générosité d'esprit. Le Gouvernement libre eût dû s'établir par elle ; il s'établit sans elle, puis contre elle, quand elle refusa, sauf l'es-

pace d'une nuit, de s'y associer. Dès lors, quand elle revint de l'émigration, elle était devenue, sauf de rares exceptions, rétrograde ; et comme la philosophie, en passant de la théorie dans les faits, lui avait coûté ses privilèges et ses biens, elle se donna à l'Église en qui elle avait reconnu l'irréconciliable ennemie de la Révolution. Pourtant, elle ne se mêla pas beaucoup plus aux affaires ; l'exemple de l'aristocratie anglaise — qui a toujours compris ses privilèges comme un devoir, — fut perdu pour elle, ou il était trop tard pour qu'elle se corrigeât et qu'elle fît consister sa prérogative dans une tâche plus large que le service du Roi ; même quand il n'y aura plus de Cour, elle restera une noblesse de cour. La Révolution de 1830, puis l'Empire, lui permirent de cacher, sous un vernis de fidélité et d'honneur, son incapacité et sa paresse. — La haute bourgeoisie, au contraire, était demeurée libérale et fidèle aux principes de 1789. Son apogée fut à la Monarchie de Juillet, où vraiment elle fut souveraine, mais d'où date aussi sa décadence. Ayant refusé de partager le pouvoir avec la démocratie, elle le perdit. Elle fit alors faillite à ses principes, dans le vain espoir de le reprendre, et s'étant alliée, par peur du socialisme, avec la noblesse et l'Église, se soumit à la direction de l'une et prit les préjugés de l'autre. Ces deux classes, également égoïstes, acceptèrent l'Empire, qui garantissait l'ordre, mais cependant le boudèrent. Elles échouèrent ensuite, après la guerre, à restaurer la monarchie. Elles se consolaient, depuis vingt ans, de leur défaite par des épigrammes contre les petites gens qui, maintenant, dirigeaient l'État, et brouillonnèrent dans les mauvais coups qui furent tentés contre la République. Elles restaient monarchistes, bien que sans grand espoir de restaurer la Royauté, mais elles étaient surtout cléricales, repre-

naient, sans se lasser, l'éternelle comédie des réactions : « La Religion sera un des grands points à mettre en avant (1). » Leur mentalité si libre, il y a un siècle, quand tous « les honnêtes gens » se piquaient ouvertement d'impiété (2), était devenue catholique.

Cette transformation était l'œuvre des Jésuites. La Compagnie, en effet, avait tout simplement repris au dix-neuvième siècle, avec les mêmes procédés et dans le même dessein, l'entreprise qui avait marqué, au seizième, ses débuts dans l'histoire. Elle s'était heurtée, alors, à une France, non pas, sans doute, aussi hardie que celle de l'Encyclopédie, mais déjà si émancipée que l'une des causes principales qui expliquent l'insuccès relatif de la Réforme au pays natal de Calvin, c'est que les lecteurs de Rabelais étaient de cent lieues en avant des Allemands et des Suisses, — j'entends trop avancés dans le libre examen et la philosophie rationnelle pour s'arrêter à un simple changement de religion. Convertir, abêtir de tels hommes, il n'y fallait pas songer. Les Jésuites leur prirent leurs enfants. Le pape avait à peine approuvé leurs constitutions qu'ils se mirent à fonder des collèges, c'est-à-dire à faire jouer la grande machine que Michelet appelle « l'inquisition préventive » : l'Éducation (3). Aussitôt, le siècle commença « à baisser de cœur et de morale (4) » jusqu'à la Ligue.

(1) Marie-Antoinette à Mercy, 3 février 1791, dans le recueil de Feuillet de Conches (I, 447).

(2) Mercier, *Tableau de Paris*, III, 49 : « Depuis dix ans, le beau monde ne va plus à la messe ; on n'y va que le dimanche, pour ne pas scandaliser les laquais, et les laquais savent que l'on n'y va que pour eux. » — « Presque tous les gens d'étude et de bel esprit, écrit d'Argenson, se déclarent contre la religion. » (Voir Taine, *Ancien Régime*, 376.)

(3) *Histoire de France*, VIII, 428.

(4) *Ibid.*, X, 147.

C'est cette même œuvre d'asservissement intellectuel qu'ils avaient recommencée sur les petits-fils des contemporains de Voltaire ; ils l'achevèrent dans le même laps de temps, en moins de cinquante ans (1).

Simultanément, et sous la même influence, le clergé, si libéral à la veille de la Révolution, et, s'il faut en croire des témoignages autorisés, si incrédule (2), avait subi la même déformation. Aux « vicaires savoyards », frottés de philosophie, qui inclinaient au simple déïsme, avaient succédé des prêtres, ignares pour la plupart, et qui avaient supprimé, comme au Moyen Age (3), les relations directes du fidèle avec son créateur. Non seulement la Vierge Immaculée, les saints intercesseurs, l'imbécile Saint Antoine de Padoue, détrônèrent Dieu le Père et jusqu'à son Fils dont on n'adora plus qu'un sanglant viscère ; mais le prêtre et le moine s'interposèrent comme les médiateurs obligatoires entre leurs ouailles et cette répugnante imagerie. Ces dogmes nouveaux, ce marianisme affadissant, que saint Bernard (4), saint Bonaventure lui-même (5), saint Thomas d'Aquin (6) avaient si sagement combattus, devinrent presque toute la religion. Le pur christianisme de l'Évangile tomba ainsi au plus grossier fétichisme.

En même temps, l'autorité du confesseur, presque

(1) Les constitutions des Jésuites furent autorisées en 1540 : la Ligue éclata en 1585 ; la loi Falloux est de 1850 ; l'affaire Dreyfus éclate en 1894.

(2) Bachaumont, *Mémoires*, III, 253 ; La Fayette, *Mémoires*, III, 58 ; Chateaubriand, *Mémoires*, I, 246 ; Montlosier, *Mémoires*, I, 37 ; Mercier, IV, 142, etc. (*apud* Taine, *Ancien Régime*, 383.)

(3) Lea, *Histoire de l'Inquisition*, (trad. française de Salomon Reinach), II, 51.

(4) Épître 174 aux chanoines de Lyon.

(5) *Speculi beatæ virginis*, ch. I, II, VIII, IX.

(6) *Somme théologique*, I, II, Q, 81, art. 4 ; III, Q, 14, etc. — Voir Lea, III, 718 et suiv.

nulle au dix-huitième siècle, s'était de nouveau consolidée. Hommes et femmes, surtout les mères trop souvent frivoles, payaient leurs faiblesses en livrant leurs enfants (1).

On a déjà montré que, du premier jour, l'Affaire parut à la Congrégation une occasion unique, sinon de renverser la République, du moins de mettre la main sur le pouvoir. Une fois le principe posé et admis que l'armée est menacée dans son honneur, on engagea, sans retard, l'opération politique et religieuse. Ce n'est pas, cette fois, pour sa propre cause que l'Église part en guerre, mais au secours de l'armée. La lettre de Zola lui fut un thème admirable pour prêcher, dans ses cinquante mille chaires, la sainte Croisade contre les ennemis de l'armée et du Christ, — les mêmes. Cela seul eût dû suffire à ouvrir les yeux au Gouvernement et au parti républicain. Puis, à son propre étonnement, le monde des salons se mobilisa. Prises, tout à coup, d'un goût violent pour les affaires publiques, dont elles s'étaient exclues elles-mêmes, depuis tant d'années, la vieille noblesse et la haute bourgeoisie crurent que leur heure allait enfin sonner. Il ne leur parut pas impossible, dans l'universel désarroi, de restaurer l'ancien régime par l'étroite union

(1) L'extrême indulgence pour les péchés de la chair fut toujours l'un des ressorts de la politique des Jésuites. (MICHELET, *le Prêtre, la femme et la famille.*) Renan, de même, dès 1869, signale le péril : « On s'emparait de l'esprit de la mère, on lui exposait le poids terrible que ferait peser sur elle devant Dieu l'éducation des enfants. Puis, on lui offrait un moyen fort commode pour échapper à cette responsabilité, c'était de les confier à la Société... La mère n'était peut-être pas fâchée de se voir débarrassée de soins austères. Tout le monde, de la sorte, était content ; la mère était, à la fois, tout entière à ses plaisirs et sûre de gagner le ciel, le révérend Père le garantissait. » (*La part de la famille et de l'État dans l'Éducation*, conférence du 19 avril 1869, dans la *Réforme intellectuelle et morale*, 333).

de l'armée et de l'Église, à leur profit. Le duc d'Orléans, à qui Dufeuille avait donné sa démission, l'avait remplacé par le fils du vieux Buffet (1), qui avait les préjugés de son père, mais de cœur sec et d'esprit étroit. Les autres membres de son bureau politique étaient plus médiocres encore, gentilshommes sans culture et bourgeois qui rachetaient leur roture par la servilité. Ils professaient pour les libéraux de 1830 le même dédain que les jeunes républicains cyniques pour les vieilles barbes de 1848. Ces étourneaux et quelques moines de boudoir entraînèrent les salons. Le plaisir est une tour d'ivoire comme l'étude. Au même instant que les savants sortaient de leurs laboratoires pour se jeter, épris de justice, dans la mêlée, les gens du monde délaissèrent leurs passe-temps favoris et leurs loisirs dorés pour combattre l'abominable entreprise du Syndicat. Peut-on se retenir quand la France est menacée, quand on insulte l'armée où les beaux fils de la société, dédaigneux du travail civil, ont accaparé les meilleurs emplois ?

Le peuple, depuis la Révolution, s'est cru le monopole du patriotisme. Les nobles, à ses yeux, n'ont pas cessé d'être les émigrés, les gens de Coblence, ceux qui sont revenus dans les fameux « fourgons (2) ». Il abjurera son erreur quand il les verra, dans une telle aventure, venir à lui, voler, des premiers, au drapeau. Les bons Français, désormais, ce seront eux, et les mauvais, ce seront

(1) 15 janvier 1898. — La démission de Dufeuille est du 15 décembre 1897.

(2) En 1870, hors de nobles exceptions (Charette, Cathelineau, Polignac, Coriolis, Cazenove de Pradines, d'autres encore que les amis de Gambetta entourèrent toujours d'un grand respect), la noblesse se prononça contre la lutte à outrance, poursuivit de calomnies et d'injures le Gouvernement de la Défense nationale.

les juifs, les protestants, les francs-maçons, défenseurs du traître et complices de l'étranger.

Ici encore apparaissent les résultats de l'éducation jésuitique qui autorise, pour une bonne fin, prescrit le mensonge. De même que les élèves des pères, quand ils passent un examen devant des professeurs de l'Université, n'éprouvent aucun scrupule à célébrer les principes de 89, qu'ils ont appris à détester, et, dépassant le but, à vanter Marat ou Robespierre, de même les nouveaux ligueurs se mirent à parler le plus pur jargon révolutionnaire et, volontiers, eussent coiffé le bonnet rouge, s'il avait été encore de mode. La patrie en danger, l'or de l'Angleterre, toute la phraséologie de 92 a passé du club des Jacobins au Jockey-Club. Nécessairement, ils avalent toutes les sottises imprimées de leurs journaux, celles qui se colportent et qui sont pires encore, et celles qu'ils inventent eux-mêmes, par exaltation d'esprit ou par gageure. Nul esprit critique, nulle défense contre l'absurde, et, s'il est possible, encore moins de générosité, de vulgaire humanité, surtout chez les jeunes. « Les conservateurs, disait un jour le prince Napoléon, sont de méchantes gens (1). » Ils apportent dans la politique, avec leur frivolité, leur brutalité d'hommes de sport. Seuls, une douzaine ou deux de vieux orléanistes, qui n'ont pas tout oublié du libéralisme d'autrefois, s'abstiennent de prendre part à ces vilenies, sans pourtant qu'ils élèvent la voix, car il ne faut pas quitter son parti, son monde, surtout quand il se trompe, et le juif ne vaut pas la rupture d'une seule relation sociale. Mais les femmes, pour la plupart, sont impitoyables. Leurs aïeules, les belles et tendres amies des philosophes, Mme de Luxembourg, Mme de

(1) Il tenait souvent ce propos qui étonne d'abord, mais qui est très profond ; il me l'a tenu à moi-même, en février 1883.

Boufflers, Mme d'Houdetot, Mme de Lauzun, Mme de Choiseul, pleuraient sur les Calas, sur Lally, dînaient avec Mme Legros, l'épicière (1). La même bonté, le même dévouement aux belles causes, animaient encore les grandes chrétiennes qu'étaient leurs mères et leurs grand'mères, la duchesse Albertine de Broglie, Mme d'Haussonville, Mme de Barante. Le dur catholicisme romain a tari ce lait. Celles-ci s'engouent des bandits et des bourreaux. Elles se délectent de la prose meurtrière de Drumont et des pitreries sinistres de Rochefort, raffolent de Barrès; et il n'y a plus de belle compagnie sans le dessinateur Forain qui, pour crachoir, avait, hier encore, dans son atelier, un képi de général; aujourd'hui, c'est moi qu'il représente avec ce même crachoir, dans mon cabinet, après m'avoir conté, quelques jours avant, qu'ayant assisté à la dégradation de Dreyfus, il le croyait innocent. Les plus grandes dames s'encanaillent avec Guérin ; leur langage, qui n'exagère pas leurs pensées, ferait horreur aux amazones du Dahomey. L'une d'elles se fait une réputation de patriotisme et d'esprit en souhaitant que « Dreyfus soit innocent, afin qu'il souffre davantage (2) ».

Le faubourg Saint-Germain profita de l'occasion pour rompre avec les quelques juifs qui avaient forcé ses portes: « Gardez-vous vos juifs »? demandait une vieille Philaminte. On ne garda que ceux dont les filles, dotées à millions, avaient refumé les terres hypothéquées de l'aristocratie. On s'éloigna des Rothschild qui, sans intervenir dans la lutte, refusaient cependant de désavouer les

(1) GEFFROY, *Gustave et la Cour de France*, I, 267, 281 ; TAINE, *Ancien Régime*, 388, etc.

(2) Il y eut quelques exceptions. Je pourrais citer cinq ou six très grandes dames qui furent, selon la jolie expression de l'une d'elles, des « dreyfusistes douloureuses ».

défenseurs de Dreyfus. Le duc d'Orléans passa ouvertement à l'antisémitisme (1), et, petit-fils d'une protestante, tourna le dos aux protestants, moins répugnants que les juifs, mais qui ne valent pas mieux, qui ne sont pas « de vrais Français (2) ».

Ainsi, au seuil du vingtième siècle, recommençait la Ligue, explosion subite, en apparence, et qui parut telle aux esprits superficiels, mais qui, en fait, avait été préparée, couvait depuis longtemps. Le cas de Dreyfus ne fut que le prétexte, comme cela fut avoué par le pape lui-même (3). Ce qu'on voulait, c'était étrangler la société laïque, « reviser la Révolution, faite au seul profit de la bourgeoisie et confisquée par les Juifs (4) », abolir les dieux étrangers, les « faux dogmes de quatre-vingt neuf (5) ».

XI

Tout de suite, les meneurs, moines et nobles, lancèrent le désordre dans la rue et, d'abord, selon la vieille tactique, contre les juifs.

(1) Discours de San Remo.
(2) ERNEST RENAULT, *Le Péril protestant*, 26 : « Le patriotisme des protestants est des plus douteux. Ils ont toujours été tels qu'ils sont encore de nos jours : des révoltés et des antipatriotes. » 29 : « Les religions sont des races : or, le protestantisme est une importation allemande, antifrançaise ; les protestants s'appliquent toujours à faire à la France le plus de mal possible. » Le livre de Renault, lancé par toute la presse royaliste, fut enlevé, en peu de temps, à vingt éditions.
(3) Voir p. 54.
(4) DRUMONT, *Libre Parole* du 11 février 1898.
(5) *Enquête sur la monarchie*, lettre de PAUL BOURGET.

L'avantage du désordre systématiquement provoqué, c'est que les gens paisibles en veulent moins à ceux qui le font qu'au Gouvernement qui n'a pas su l'empêcher et aux téméraires qui en sont le prétexte. Très vite, ils prennent peur, réclament un sauveur. Or, César sera le serviteur de l'Église, ou il ne sera pas.

Pour la chasse aux juifs, préface à des troubles plus profonds, elle réjouira les non-juifs ; elle sera un avertissement à quiconque osera se déclarer pour le traître ; elle provoquera le réveil de l'antique barbarie.

Dès la semaine qui suivit la lettre de Zola et presque tous les jours, pendant plus d'un mois, des manifestations tumultueuses éclatèrent dans beaucoup de grandes villes. — Le 17 janvier, à Nantes, trois mille individus, les jeunes gens des cercles catholiques, les bateliers du port, parcourent les rues, en poussant des cris de mort. Après un temps d'arrêt devant l'hôtel du corps d'armée et devant le cercle militaire, où la foule acclame les officiers et les soldats, elle se rue contre les magasins des juifs, casse les devantures et les carreaux, cherche à forcer la porte de la synagogue. Le receveur principal des postes s'appelle Dreyfus ; la foule réclame sa démission. — Le même soir, à Nancy, la populace assiège la synagogue, envahit les boutiques, brûle des paquets de journaux. — A Rennes, les braillards, gentillâtres cléricaux et paysans, près de deux mille, armés de bâtons, donnent l'assaut aux maisons d'un professeur juif, Victor Basch, et du professeur Andrade qui avait adressé une lettre publique à Mercier. — A Bordeaux, il faut la garde pour empêcher les manifestations de tourner au pillage. — Tout le temps, les cris de « Mort aux Juifs ! Mort à Zola ! Mort à Dreyfus ! » se mêlent aux cris de « Vive l'armée ! » — Mêmes scènes et plus violentes encore

les jours suivants, à Tournon, à Moulins, à Montpellier, à Angoulême, à Privas, à Tours, à Poitiers, à Toulouse, à Marmande. — Le 19, nouvelle émeute à Nantes, où les dragons doivent charger; il faut fermer les boutiques et les bazars tenus par les coreligionnaires du traître. — Le 20, bagarres à Lille. — Le 21, à Angers, la troupe de ligne est sur pied toute la nuit; le même soir, à Rouen, charges de cavalerie contre les émeutiers. — Le 22, à Châlons, la gendarmerie défend avec peine les magasins des juifs contre les assaillants. — A Besançon, la synagogue est presque forcée. La foule hurle toute la nuit : « A bas les juifs ! » A Saint-Malo, le mannequin de Dreyfus est brûlé en place publique. Ailleurs, ceux de Zola, de Scheurer, le mien. — A Marseille, à la même date, plusieurs milliers de gens sans aveu, la lie du port, les *nervi*, conduits par la jeunesse dorée, acclament les officiers au balcon du cercle militaire, et, de là, tout le long de la Cannebière, et dans les rues avoisinantes, cassent, à coups de pierre, les glaces des magasins, arrachent les grilles du temple et poussent des hurlements de mort contre le rabbin. — Dans toute la Lorraine, à Lunéville, à Épinal, à Bar-le-Duc, dans les moindres villages, les juifs sont hués, bourrés de coups ; on leur jette de la boue ; ils ripostent à coups de pierre ;des agents qui interviennent sont blessés. Des boutiques sont défoncées, saccagées. Les femmes sont de la fête, et les plus enragées. — Bagarres encore à Grenoble, à Niort, au Havre, à Orléans. — Partout les malfaiteurs s'en mêlent, profitent du tumulte pour travailler de leur état. Pendant que les « patriotes », à Bordeaux, lapident les maisons juives, les voleurs fouillent leurs poches. La police arrête plusieurs récidivistes. Au bout de quelques soirées de ce genre, la force publique, insuffisante, harassée, perd patience

et brutalise tout le monde, juifs et chrétiens (1).

A Paris, Guérin exerçait ses troupes, tantôt au quartier latin, tantôt sur les boulevards. Il fit promener tout un jour une pancarte avec ces mots : « Zola à la potence ! Mort aux juifs ! » Le soir, dans les réunions publiques, il déclarait, par une parodie catholique de la Commune, que des otages étaient choisis parmi les amis du traître. C'étaient Bernard Lazare et moi (2). Mais il trouva à qui parler. Le 17, avec Alphonse Humbert, Thiébaud, Le Provost de Launay, le vicomte de Pontbriand, il avait organisé un meeting d'indignation. Thiébaud s'étant écrié : « C'est la Révolution qui commence ! » les socialistes se précipitèrent à l'assaut de la tribune ; on s'assomma pendant une heure ; le sang coula.

Ce ne sont là pourtant que des feux de paille si on les compare à la conflagration qui a éclaté, de l'autre coté de la Méditerranée, en Algérie. L'antisémitisme, depuis quelques années, y avait beaucoup grandi. Les juifs d'Algérie, naturalisés en bloc par le décret du 14 octobre 1870 (3), étaient très reconnaissants à la République de les avoir faits Français. Ils s'attachèrent particulièrement au groupe politique qui les avait appelés d'un coup à la cité complète. C'était celui des amis de Crémieux et de Gambetta. Les autres groupements, d'ailleurs républicains, leur en voulurent de soutenir un seul parti de leur vote et de leur argent. — La population

(1) Dépêches de l'*Agence Havas*. Mêmes récits dans la *Libre Parole*, l'*Intransigeant* et la *Croix* des 17, 18, 19 janvier 1898, etc.

(2) « Dès ce soir, MM. Reinach et Bernard Lazare sont nos otages. » (Déclaration de Guérin à un rédacteur du *Figaro*, 19 janvier.)

(3) Signé : CRÉMIEUX, GAMBETTA, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON. Dès 1869, le Gouvernement impérial avait soumis au Conseil d'État un projet analogue.

d'origine française était dix fois plus nombreuse (1). — Pour les griefs économiques, tant imaginaires que réels, c'étaient les accusations séculaires, les mêmes qui se produisent partout où chrétiens et juifs sont en présence. Beaucoup de juifs algériens pratiquaient l'usure, mais à un taux qui n'était pas supérieur au taux ordinaire des usuriers chrétiens, et qui était inférieur à celui des usuriers kabyles. On leur reprochait de rester, dans la nation, une classe fermée, de ne pas se mêler à la vie commune (2). Mais, quand ils voulaient s'y mêler, on les repoussait. Les Arabes méprisaient leurs cousins sémites, mais pas beaucoup plus que les chiens chrétiens. Les étrangers, non naturalisés, très nombreux, Espagnols, Maltais, Italiens surtout, les détestaient. La pâte dont est fait l'antisémitisme est toujours la même ; le levain seul fut plus violent sur cette terre brûlante d'Afrique.

Les troubles commencèrent à Alger, le 18 janvier. Des étudiants s'apprêtaient à brûler Zola en effigie ; la police intervint (3) ; les jeunes patriotes parcoururent les rues en poussant des cris et, tout de suite, une foule se joignit à eux, où dominaient les étrangers et les indigènes, pour acclamer l'armée, mais aussi pour se ruer sur les magasins et les bazars des juifs. Ces désordres se répétèrent quatre jours de suite. La gendarmerie à cheval laissait faire (4). Les manifestants s'écartaient sur son passage, l'applaudissaient et se reformaient der-

(1) Population française d'origine : 318.137 ; population française juive : 50.703 (Chambre des Députés, séance du 19 février 1898, discours de Bourlier, député d'Alger.)

(2) *Chambre des Députés*, séance du 19 février 1898, discours de Jaurès.

(3) *Chambre des Députés*, séance du 19 février 1898, discours de Paul Samary ; *Télégramme algérien* du 26 janvier, article de Charles Marchal, vice-président du Conseil général.

(4) *Temps* du 19 février 1898.

rière elle pour donner la chasse aux juifs. Les boutiquiers chrétiens arborèrent des pancartes indicatrices : « Maison catholique. Pas de juifs dans la maison. — Nous sommes tous chrétiens et catholiques ! — Vive la France ! A bas les juifs (1) ! »

Les émeutiers ainsi renseignés n'assaillirent que les magasins de la concurrence. « Qui avait donné ce mot d'ordre ? Ah ! personne, si ce n'est le Christ lui-même, le Christ qui aime les Francs, et auquel il faudra bien revenir, puisque lui seul est le sauveur. La protection fut claire, palpable, évidente. Pas une maison française ou même étrangère, ni arabe, n'a souffert le moindre dégât, tandis que, à côté, au milieu de la sérénité parfaite des éléments français, on saccageait tout chez les juifs, et cela, très souvent, entre deux magasins non-juifs. Il n'y a pas eu une seule méprise (2). »

Le général Varloud, qui commandait à Alger, était un vieux républicain. Le cœur lui levait quand ces misérables, se jetant à la tête de son cheval, criaient : « Vive l'armée (3) ! »

Le préfet (Granet), le gouverneur (Lépine), avertirent le maire (Guillemin) qu'ils lui retireraient la police s'il ne faisait pas respecter l'ordre. Le maire crut s'en tirer par des proclamations : « Vous avez été indignés des agissements infâmes de ceux qui essayent d'atteindre cette chose sacrée : l'honneur de l'armée française. L'émotion soudaine de la mère-patrie a vibré du premier coup dans vos cœurs. Mais ne faites pas dégénérer en désordres de la rue et en attaques contre les propriétés

(1) *Croix* du 28 janvier 1898 ; *Gazette de France* du 10 février, article de Roger Lambelin, conseiller municipal royaliste de Paris, qui félicite les antijuifs du réveil de la foi.

(2) *Croix*, du 28 janvier.

(3) Déclaration du général Varloud. (*Radical* du 21 avril 1902.)

l'explosion de ces beaux sentiments. » Et encore : « Vous avez montré superbement votre furie française; montrez maintenant que vous avez le calme et la force (1). »

Les principaux meneurs, Pradelle, Lebailly, un tout jeune homme, Max Régis Milano, de famille italienne, naturalisé de la veille, continuèrent à montrer leur furie. Le 22 au soir, ils haranguèrent la foule (six mille personnes) qu'ils avaient convoquée dans un cirque. Régis proposa « d'arroser de sang juif l'arbre de la liberté ». L'avocat Langlois : « Les Juifs ont osé relever la tête; il faut les écraser. » Morinaud, de Constantine : « Les ancêtres des juifs n'étaient pas dignes de cirer les babouches des Arabes (2). » Ainsi grisée, la canaille, armée de nerfs de bœuf et de matraques, descendit vers l'un des quartiers juifs, celui de la Lyre. L'accès en était gardé par la troupe. Il fallut remettre l'opération au lendemain.

Le jour suivant, quand la bande des émeutiers monta vers la rue de la Lyre, troupe et police étaient ailleurs. Les juifs seuls faisaient le guet. Ils se défendirent à coups de bâton et à coups de pierre. Un des émeutiers, Cayrol, maçon, reçut un coup de couteau dont il mourut une heure après. Repoussé de ce côté, « le flot des manifestants envahit alors la rue Bab-Azoum » et la livra au pillage, comme une ville prise, ainsi que la la rue Bab-el-Oued (3). Le gouverneur Lépine étant arrivé sur les lieux, avec un détachement de zouaves, « la

(1) Proclamations des 21 et 22 janvier 1898.
(2) *Dépêche algérienne* du 24.
(3) *Pèlerin* du 6 février. — Mêmes récits dans les journaux d'Alger (*Dépêche*, *Télégramme*, etc.), dans l'*Agence Havas*, etc. Mais je préfère citer le récit des Assomptionnistes, identique et plus instructif.

mêlée continua autour de lui (1) »..La police était exténuée ; plusieurs agents, frappés, blessés, étaient hors de service ; il fut lui-même atteint par un projectile « au milieu des hurlements d'une foule en délire (2) ». « Cinquante boutiques furent dévastées en un instant (3) »; pas une boutique juive n'échappa. « Les pillards étaient encouragés par l'approbation de tous les véritables colons. Ces barbares modernes vont-ils ouvrir un nouveau chemin au christianisme, comme autrefois les hordes d'Attila (4) ? » Les destructions continuèrent toute la nuit, au milieu de feux de joie qui risquèrent d'embraser tout le quartier. Le lendemain, au retour des obsèques de Cayrol, « la foule assomma deux juifs, qui refusaient de céder leur place dans un omnibus (5) », et un troisième qui portait un pain (6). L'un deux, lapidé, le crâne fracassé à coups de matraque, ne tarda pas à expirer. Le gouverneur, qui avait suivi les obsèques de Cayrol, n'assista pas à celles de Schebat Aaron. C'était un volontaire de 1870. — Mêmes scènes à Blidah, à Saint-Eugène, à la Maison-Carrée, à Bouffarick, à Mostaganem, à Mustapha (7). — En quatre jours, 158 magasins furent saccagés de fond en comble, toutes les marchandises volées, jetées au vent ou dans la boue, brûlées au pétrole, avec les livres de comptabilité et les correspondances (8). — Sur 513 individus arrêtés, pen-

(1) *Pèlerin* du 6 février 1898.

(2) *Chambre des Députés*, séance du 19 février 1898, discours de Lépine.

(3) *Ibid.*

(4) *Pèlerin* du 6 février.

(5) *Libre Parole* du 15 février, article de Max Régis intitulé : « Nécessité des troubles d'Alger. »

(6) Il s'appelait Zéraffa. (Dépêche *Havas*.)

(7) *Dépêche algérienne* du 25 janvier. De même l'*Antijuif*, journal de Max Régis.

(8) *Temps* du 19 février.

dant ces troubles, la justice compta 42 juifs, coupables de s'être défendus, 175 Français catholiques, 184 Arabes et 112 étrangers (1). — L'incendie, parti d'Alger, s'étale bientôt sur le reste du département, gagne Constantine et Oran. Partout, la foule ensauvagée, encouragée, bâtonne les juifs, vole et détruit, envahit les synagogues, souille les vases sacrés et déchire les rouleaux de la Loi.

Le principal héros de ces scènes bestiales, le jeune Régis, fut porté en triomphe ; les belles Algériennes se disputèrent ses faveurs. Le « moine » de la *Croix* remercia « le Christ, qui a tout couvert de sa protection, sauf le traître ». — Le Christ avait dit : « Aimez-vous les uns les autres. » — Et Drumont exulta, ayant enfin trouvé des électeurs dignes de lui.

(1) *Chambre des Députés*, séance du 19 février 1898, discours de Barthou, ministre de l'Intérieur.

CHAPITRE V

LA DÉCLARATION DE BULOW

I

Le discours de Cavaignac, sur les aveux de Dreyfus, avait paru à beaucoup d'esprits indécis, qui ne se résignaient pas de gaîté de cœur à l'injustice, une réponse topique à la lettre de Zola. Si le traître lui-même a confessé son crime, toute cette fantasmagorie s'écroule.

La légende, depuis trois mois, courait les journaux (1). L'anecdote devenait autrement sérieuse avec Cavaignac, ancien ministre de la Guerre, personnage grave, vertueux, incapable de mentir. Non seulement il affirmait la réalité des aveux, mais l'existence d'un témoignage écrit contemporain, évidemment d'un rapport de Lebrun-Renault. Les journaux de l'État-Major précisaient que ce rapport avait été écrit « au lendemain même de la dégradation (2) ».

(1) Récemment encore l'*Éclair* du 9, l'*Écho de Paris* du 12 janvier 1898 y étaient revenus. Bernard Lazare opposa un démenti formel à l'*Éclair*, déclara qu'il n'existait aucun rapport de Lebrun-Renault. Il tenait le renseignement de Forzinetti qui avait interrogé son ancien camarade.

(2) *Éclair* du 9.

Cavaignac, à la tribune, s'était tenu dans le vague. Il n'avait point dit quel était ce document qui eût suffi à calmer l'agitation. Il convint, dans les couloirs, qu'il ne l'avait pas vu, mais il était « moralement sûr (1) » ; il laissa entendre qu'il s'agissait d'un rapport. En fait, il avait parlé seulement sur la foi de Boisdeffre et de Gonse, qui lui avaient dit ce qu'ils voulaient, sans qu'en son austère inconscience il leur en demandât davantage.

Le dossier des aveux ne comprenait encore que deux pièces : la déclaration qui avait été dictée, en octobre, à Lebrun-Renault, et une note de Gonse, sur une conversation qu'il avait eue, en décembre, avec Mercier.

Mercier, selon Gonse, « se souvenait parfaitement, sans, toutefois, pouvoir indiquer exactement les termes employés, que les paroles rapportées par le capitaine Lebrun-Renault, le jour de la dégradation, constituaient des aveux ». Ces paroles lui avaient paru assez importantes pour mériter d'être immédiatement communiquées au Président de la République et au président du Conseil (2).

Comme on l'a vu, Lebrun-Renault n'avait soufflé mot des prétendus aveux ni à Casimir-Perier, ni à Dupuy, ni à Mercier (3).

Billot ne demandait qu'à être trompé. La date récente de ces pièces expliquait que ni Gonse, ni Boisdeffre n'eussent objecté à Picquart les aveux de Dreyfus.

(1) Une de ses conversations (du 18 janvier 1898) fut rapportée le lendemain dans les *Droits de l'homme*. C'était le bruit public des couloirs.

(2) *Cass.*, II, 132. La note est datée du 6 décembre 1897. Elle débute ainsi : « Le général Mercier, que j'ai vu ce matin, se souvient parfaitement... etc. » Elle est signée : « le général : A. GONSE. »

(3) V. t. I, 503 et suiv.

D'autre part, quand Cavaignac avait parlé d'un document « contemporain », Billot avait laissé dire; il y avait avantage à ce que cette erreur s'accréditât.

Les deux notes (par une autre habileté, mais révélatrice à elle seule de la fraude) ne faisaient aucune allusion à la visite de Du Paty à Dreyfus, au Cherche-Midi, le 31 décembre 1894 (1).— On se souvient que Du Paty, ce jour-là, au nom de Mercier, offrit à Dreyfus un traitement de faveur, s'il consentait à se reconnaître coupable d'amorçage. Précédemment, Boisdeffre, par Du Paty, lui avait fait savoir que Mercier le recevrait s'il voulait faire des aveux (2). Et Dreyfus, après avoir décliné l'entretien avec le ministre, avait refusé également d'atténuer, par un mensonge, la faute qu'il n'avait pas commise. C'était cette conversation avec Du Paty qu'il avait racontée, dans une sorte de monologue haché, à Lebrun-Renault. — Or, que l'incident soit divulgué, l'inanité de la légende des aveux apparaîtra aux yeux des hommes réfléchis (Gonse, Henry, leur croyaient cette logique et cette bonne foi), et rien ne reste qu'une preuve terrible du malaise de Mercier, même après la condamnation unanime, devenue définitive.

Il parut si important de faire le silence sur la visite de Du Paty à Dreyfus qu'on fit disparaître les témoignages écrits qui l'établissaient. C'étaient le rapport de Du Paty à Mercier, du soir même de sa visite; la lettre de Dreyfus à Mercier, du lendemain de l'entrevue; la lettre de Dreyfus où, de l'île du Diable, il rappelait à Du Paty ses promesses. Picquart n'avait rien su de ces documents. Le plus important, le rapport de Du Paty, Henry le détruisit.

(1) Voir t. I, 481 et suiv.
(2) Note du colonel Boucher. (*Rennes*, III, 514, Du Paty.)

Il ignorait que Dreyfus avait pris copie de sa lettre à Mercier et qu'il avait écrit à Demange pour lui raconter, le soir même, son entretien avec Du Paty (1).

Lucie Dreyfus fut très émue du discours de Cavaignac. Elle me raconta la visite de Du Paty à son mari, me montra une copie des lettres de Dreyfus à Demange et à Mercier. Tout s'éclairait. Aux preuves morales que Dreyfus n'avait pu s'accuser d'un crime dont il était innocent, s'ajoutait maintenant une preuve matérielle, l'explication simple, lumineuse, des propos mal compris ou mal rapportés par Lebrun-Renault.

J'écrivis une lettre publique de Mme Dreyfus à Cavaignac, avec le récit complet de ces incidents (2).

Cavaignac, surpris, mais toujours confiant dans la parole des généraux, interrogea Boisdeffre et Gonse qui lui confirmèrent leurs précédentes confidences, mais ajoutèrent que le document « contemporain » était chez Billot. C'est ce que Cavaignac répondit sèchement à Mme Dreyfus (3). « Ce témoignage écrit est entre les mains de M. le Ministre de la Guerre. » Mais quel témoignage ? Et de qui ? Il ne le dit pas.

(1) *Cass.*, III, 534, 536.

(2) 14 janvier 1898. — Mme Dreyfus donnait le texte complet de la lettre de Dreyfus à Mercier : « Cette lettre figure au dossier du ministère de la Guerre : vous deviez la connaître : elle aurait dû vous empêcher de porter à la tribune de la Chambre l'assertion que vous y avez portée.... Et c'est le lendemain du jour où il écrivait cette lettre que mon mari aurait fait l'aveu que vous avez présenté à la Chambre, comme la preuve de la culpabilité d'un martyr, d'un innocent ! La démarche de M. Du Paty de Clam prouve que, jusqu'à la fin, le général Mercier a eu des doutes sur la culpabilité de l'homme qu'il n'avait pu faire condamner qu'en violant la loi et qu'en trompant les officiers du conseil de guerre. La lettre authentique de mon mari dément le propos qui lui a été prêté. »

(3) 15 janvier : « Je suis obligé de vous dire que vous vous trompez. Ce témoignage écrit... etc. » Cavaignac ne dit pas encore qu'il l'a vu.

Mme Dreyfus répliqua aussitôt (1) que Forzinetti, d'autres encore (2), tenaient de Lebrun-Renault lui-même que son mari ne lui avait point fait d'aveu. « Ces témoins auront le courage de parler, d'affirmer la vérité. » Elle évoquait, ensuite, ces autres témoins, muets, mais éloquents entre tous, les lettres du condamné :

Demandez au Ministre des Colonies de vous montrer les lettres dont il ne m'envoie plus que des copies, me privant ainsi de la vue même de cette chère écriture.

Lisez ces lettres, Monsieur, vous n'y trouverez, dans l'affreuse agonie de ce supplice immérité, qu'un long cri de protestation, qu'une longue affirmation d'innocence, un invincible amour pour la France.

Vivant ou mort, mon infortuné mari, je vous le jure, sera réhabilité. Ni moi, ni mes amis, ni tous ces hommes que je connais seulement de nom, mais qui ont, eux aussi, le souci de la justice, ne désarmeront jusque-là.

Quand on manquait de preuves contre Dreyfus, rien de plus simple : on en forgeait. C'est ce que Boisdeffre appelait : « nourrir le dossier ».

Comme Mme Dreyfus avait révélé la visite de Du Paty à son mari, et comme il était à croire que Du Paty, s'il était interrogé par son cousin Cavaignac, en conviendrait, il n'y avait plus moyen de s'en taire. Et, comme il vaut toujours mieux aller au-devant du danger que l'attendre, Gonse lui-même invita Du Paty à rédiger,

(1) 16 janvier 1898.

(2) Notamment Clisson, l'auteur de l'article du *Figaro*. Questionné par un journaliste, il refit textuellement son récit : « Alors Dreyfus n'a pas fait d'aveux au capitaine Lebrun-Renault ? — Je n'en sais rien ; c'est possible, puisque des journaux bien informés le déclarent et que M. Cavaignac l'affirme, *mais, certainement, il n'en a pas parlé devant moi.* » (*Siècle* du 16 janvier.)

de mémoire, une note sur son dernier entretien avec Dreyfus, au Cherche-Midi. Son rapport, lui dit Henry, avait disparu des archives, sans qu'on sût comment (1).

Complaisamment, Du Paty écrivit la note, âpre et inexacte, qui fut datée audacieusement de septembre (2).

Si des esprits critiques s'étonnent qu'on ait attendu, pour convenir de la visite de Du Paty au Cherche-Midi, que Mme Dreyfus en ait parlé, on leur répondra par cette note de Du Paty, antérieure par sa date à la déclaration de Lebrun-Renault en octobre. Encore mal instruits de l'affaire, ils ne suspecteront pas la supercherie. Pour Lebrun-Renault, on le tient par son premier mensonge.

Ces précautions prises, Gonse fabriqua une lettre qu'il était censé avoir adressée, le 6 janvier 1895, à Boisdeffre, absent, ce jour-là, de Paris.

Il y rapportait qu'il avait mené lui-même Lebrun-Renault à Mercier, que Mercier avait envoyé l'officier à Casimir-Perier, pour lui relater les aveux de Dreyfus, et que ces aveux, « demi-aveux ou commencements d'aveux, mélanges de réticences et de mensonges », se résumaient ainsi : « On n'a pas livré de documents originaux, mais simplement des copies... Le ministre sait que

(1) *Rennes*, III, 513, Du Paty ; *Cass.*, III, 180, Ballot-Baupré.

(2) Pièce n° 252 du dossier secret. — Voir t. I, 621. — Du Paty dit que cette note lui fut demandée « dans un but dont il ne se souvient plus ». (*Rennes*, III, 513.) Si Du Paty avait été prié, en septembre 1897, d'écrire cette note, il s'en fût étonné ; Gonse, en effet, ne lui parla qu'en octobre (le 16) d'Esterhazy et de la campagne projetée de Scheurer ; en janvier 1898, au bruit des furieuses polémiques, la chose, au contraire, s'expliquait d'elle-même. De plus, si Gonse et Henry avaient sous les yeux cette note du 14 septembre quand, le 20 octobre, ils firent venir Lebrun Renault, ils lui auraient dicté une déclaration qui eût cadré avec ce récit. Lebrun-Renault, au lieu de se taire sur la visite de Du Paty à Dreyfus, y eût fait allusion, comme il le fit plus tard.

je suis innocent. Il me l'a fait dire par le commandant Du Paty de Clam, dans la prison, il y a trois ou quatre jours (1). Il sait que si j'ai livré des documents, ce sont des documents sans importance et que c'était pour en obtenir de plus sérieux des Allemands (2). »

Gonse porta cette lettre à Billot, comme s'il venait de la retrouver, en donna connaissance ensuite à Cavaignac. Boisdeffre, après l'avoir reçue en son temps, la lui aurait rendue, « pour qu'il la gardât comme un souvenir et comme un témoignage des aveux (3) ». Ou bien, il en aurait conservé lui-même une copie (4). — Boisdeffre et Gonse avaient négligé de se concerter sur ce point. — Cependant, la place de cette lettre, si elle n'avait pas été forgée après coup, aurait été au dossier de Dreyfus. Or, elle n'y avait pas été jointe. Gonse montra encore à Cavaignac la déclaration de Lebrun-Renault.

Billot ni Cavaignac n'eurent la curiosité de demander pourquoi, munis d'un tel moyen de réduire Picquart au

(1) Le 20 octobre 1897. Lebrun-Renault avait relaté ainsi le prétendu aveu de Dreyfus : « Je suis innocent ; dans trois ans, mon innocence sera prouvée. Le ministre sait que, si j'ai livré des documents sans importance, c'était pour en obtenir de sérieux des Allemands. » (t. II, 576).

(2) *Cass.*, II, 131. On a vu (t. I, 547, 629) qu'à la date du 6 janvier 1895, ce n'étaient point les aveux de Dreyfus qui préoccupaient l'État-Major. C'était la lettre du chancelier allemand à Casimir-Perier. Mercier, par la suite, a bâti tout un roman patriotique sur cet incident. Comment Gonse, dans une lettre de ce jour, aurait-il négligé d'en dire un mot, un seul, à Boisdeffre ? A Picquart qu'il vit ce jour-là, pendant plusieurs heures, il ne parla pas d'autre chose, d'une agitation extrême. (*Rennes*, I, 383, Picquart.) Il est difficile de voir une allusion à la crise diplomatique dans les derniers mots, calmes, indifférents de la lettre : « Je ne sais rien depuis ce matin. » D'ailleurs, Gonse lui-même ne l'a pas prétendu. Il ne dit pas un mot de Lebrun-Renault à Picquart.

(3) *Cass.*, I, 261 et *Rennes*, I, 520, Boisdeffre.

(4) *Rennes*, I, 351, Gonse.

silence, les généraux n'en avaient pas usé. Ils ne s'étonnèrent pas davantage de la nouvelle rédaction des aveux, avec la mention de la visite de Du Paty.

Boisdeffre, comme Henry, n'aimait pas à produire ses preuves au grand jour. D'autre part, il n'osa pas dire à Cavaignac qu'il y avait avantage à les garder secrètes. Cet agité eût été homme à concevoir des soupçons. De plus, il voulait renverser le ministère.

Les journaux, amis ou hostiles, n'étaient pas moins gênants ; ils sommaient Billot de sortir la preuve que Cavaignac avait proclamée décisive.

Comme l'Allemagne était nommée dans la lettre de Gonse, Méline objecta, dans une note officieuse, que « des raisons analogues à celles qui avaient décidé le conseil de 1894 à ordonner le huis clos » rendaient cette publication impossible. D'ailleurs, « on paraîtrait mettre en doute l'autorité de la chose jugée ». Mais Cavaignac s'obstina d'autant plus : le jour même où parut cette note embarrassée, il demanda à interpeller le Gouvernement, et tout de suite.

Les radicaux et les socialistes l'appuyèrent. Que les catholiques se joignissent à eux, le cabinet était en minorité. Cavaignac y comptait. A sa grande surprise, toute la Droite, avec de Mun, soutint au contraire Méline quand, repoussant la discussion immédiate, il posa la question de confiance. Elle applaudit l'apothéose que Méline fit de sa politique : « Nous avons assuré la paix et l'ordre à l'intérieur, grandi l'autorité de la France au dehors. » Même, elle lui passa un mot sévère sur les agitateurs de la rue : « Si l'on veut, sous une forme quelconque, restaurer comme une nouvelle campagne boulangiste, le Gouvernement ne s'y prêtera pas. »

Malgré ce concours de la Droite, qui parut suspect

aux socialistes, Méline se vit refuser (1) le renvoi de l'interpellation de Cavaignac à un mois ; il obtint seulement (2) qu'elle serait inscrite après les autres interpellations, pour être discutée dans cinq jours.

Gonse profita de ce délai pour corser encore le dossier. Le capitaine Bernard déposa qu'il avait entendu Dreyfus parler à Lebrun-Renault de « documents (3) » ; le capitaine Anthoine, que le capitaine d'Attel lui avait raconté avoir entendu Dreyfus dire à Lebrun-Renault, avant la parade : « Pour ce que j'ai livré, cela n'en valait pas la peine ; si on m'avait laissé faire, j'aurais eu davantage en échange. » Le commandant de Mitry, à qui la leçon avait été mal faite, plaça les aveux après la dégradation (4).

Lebrun-Renault, dans sa déclaration, n'avait point mentionné que d'Attel fût entré dans la chambre où il gardait Dreyfus ; il ne l'avait pas nommé. D'Attel, en effet, n'avait parlé des aveux que par ouï-dire. D'ailleurs, il n'était plus là pour rectifier. L'an passé, on l'avait trouvé mort, de la rupture d'un anévrisme, dans un wagon de chemin de fer (5).

On insinua, plus tard, que je l'avais fait assassiner.

(1) Par 248 voix contre 193.
(2) Par 282 voix contre 228.
(3) 19 janvier 1898. « J'ai entendu ces mots : « J'ai donné ou « j'ai livré des documents. » Mais je ne puis affirmer que les termes que j'emploie sont ceux qui ont été prononcés, sauf pour le mot *documents*. » (*Cass.*, II, 133, Bernard.)
(4) 20 janvier 1898. (*Cass.*, II, 133, Anthoine, Mitry.)
(5) Voir t. I, 627 et suiv.

II

Depuis la lettre de Zola, la peur, de nouveau, tenait Billot et Boisdeffre. Ils avaient voulu le procès, pour ne pas paraître s'incliner devant la formidable accusation. L'étendue de leur faute se pouvait mesurer rien qu'à la joie, à l'insolente confiance des défenseurs de Dreyfus.

Ces chefs de l'armée, outre l'armée, avaient pour eux les pouvoirs publics, l'Église, la presse populaire, l'immense majorité de la nation. C'étaient eux qui hésitaient, reculaient.

On pensa d'abord à envoyer Zola en police correctionnelle, soit pour dénonciation calomnieuse, soit pour outrage au Président de la République. A la réflexion, cela parut trop honteux. Juridiquement, c'était impossible (1).

On imagina ensuite de traîner les choses en longueur par une instruction. Mais il n'y a pas d'instruction en matière de diffamation et d'outrage. Et l'enquête n'aurait servi que les desseins de Zola ; il y eût appelé cent témoins.

Boisdeffre demanda que le ministre de la Guerre, en tous cas, se portât partie civile, au procès, s'engageât avec les camarades. Billot consentit, s'adressa au bâtonnier de l'ordre des avocats, Ployer, qui accepta, sans regarder aux textes, séduit par l'éclat d'un tel rôle. Puis, après examen, il fut reconnu que

(1) Conseil des ministres du 15 janvier 1898, à l'Élysée. Dans l'après-midi, les ministres tinrent une courte réunion entre eux. Le procureur général (Bertrand) et le procureur de la République (Atthalin) conférèrent au Palais.

c'était encore une sottise. Cependant Ployer resta, avec Tézenas (1), le conseil de l'État-Major.

Il fut décidé enfin (2), que Billot en personne porterait plainte, mais que la plainte viserait seulement les imputations de Zola contre le conseil de guerre. On avait découvert un article de loi qui ne permet d'offrir la preuve que des faits « articulés et qualifiés dans la citation (3) ». Ainsi, le procès sera restreint à la seule allégation, qui n'était pas démontrable en fait, que le conseil de guerre avait acquitté Esterhazy « par ordre » et « commis, à son tour, le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable ».

Cent fois, sans que la justice s'émeuve, les tribunaux militaires ont été accusés de juger par ordre. Le jour même où a paru la lettre de Zola, Cassagnac a écrit que le ministre de la Guerre avait enjoint aux juges de « lessiver » Esterhazy et que cette lessive était insuffisante (4). L'accusation avait été familière aux « patriotes » d'aujourd'hui, Rochefort (5), Humbert (6). De-

(1) Esterhazy, *Dép. à Londres*, 5 mai 1900 : « C'est mon avocat qui était conseil de l'État-Major, qui reçut de lui des honoraires, car il n'a rien reçu de moi. » Ployer démentit que Billot dût se porter partie civile par son organe. Note analogue, le même jour, du ministère de la Guerre. On avait, en effet, à cette date, renoncé à ce projet qui avait été précédemment annoncé par divers journaux (*Gaulois*, *Petit Journal*, etc.).

(2) Conseil des Ministres du 18 janvier 1898.

(3) Article 52 de la loi du 29 juillet 1881.

(4) *Autorité* du 13 janvier 1898.

(5) « L'arrêt, naturellement, avait été rédigé d'avance. » (*Aventures de ma vie*, III, 141.) « Au conseil de guerre, les officiers transformés en juges condamnent ou acquittent, par ordre supérieur, sans tenir aucun compte de l'acte commis. Procédure monstrueuse. » (*Intransigeant* du 18 août 1897.) Etc.

(6) « La justice militaire ne mérite à aucun degré le titre de justice. » (*Éclair* du 26 septembre 1897. Dans le *Père Duchêne*, les officiers sont constamment traités d'assassins, de gredins, de bandits. (12 avril 1871, etc.).

puis Juvénal (1), c'est un thème à déclamation classique.

Cet étranglement du procès fut délibéré en Conseil des ministres, sous la présidence de Faure. La vague procédure, dont on s'était avisé, permet de soustraire au jury toutes les autres accusations de Zola, les plus fortes, contre Mercier, Billot, Boisdeffre, Gonse, Du Paty, Pellieux, Ravary, les bureaux de la Guerre et les experts (2). Dès lors, quoi qu'il advienne, la Revision ne pourra pas sortir de l'instance. Le nom de Dreyfus n'y sera pas prononcé. Seul, Esterhazy sera sur la sellette.

L'assignation fut lancée le surlendemain (20 janvier). Mais, dès que les ministres eurent pris leur décision, le 18, Esterhazy en fut informé.

Il était déjà, ce jour-là, de fort méchante humeur. Pellieux, comme on l'a vu, avait publiquement confirmé à Esterhazy que les experts contestaient l'authenticité de la lettre « du Uhlan ». Mme de Boulancy avait aussitôt écrit à Pellieux : « Vous dites que cette lettre est fausse et vous ne nommez pas le faussaire (3) ! » Et, comme le général ne lui avait pas répondu, la laissant ainsi exposée à d'outrageants soupçons, elle venait de déposer, entre les mains du procureur de la République, une plainte contre le faussaire inconnu (4). Esterhazy s'inquiétait fort de cette affaire. Maintenant, Billot le livrait à Zola, aux « dreyfusards », à leurs témoins !

Il avait d'autant plus sujet d'être effrayé qu'un journaliste anglais, Rowland Strong (5), l'avait mis en rap-

(1) Satire XVI, *Militiæ Commoda*.

(2) *Rennes*, I, 174, Billot : « J'ai pensé que nous avions l'âme assez haute et que nous étions trop supérieurs à de si basses injures pour nous y arrêter. »

(3) Lettre du 13 janvier 1898.

(4) 17 janvier 1898.

(5) *Cass.*, I, 599, Esterhazy ; 741, Strong ; 785, femme Gérard.

port avec un de ses compatriotes qui savait beaucoup de choses. C'était ce malheureux Oscar Wilde, penseur subtil et profond, qui avait été condamné à Londres pour sodomie (1), et qui, réfugié avec son complice à Paris, après avoir purgé sa condamnation, y traînait une existence misérable sous le nom de Melmott. Wilde avait gardé des relations avec un autre Anglais à qui Panizzardi avait fait quelques confidences. L'Italien lui avait notamment raconté la dernière visite d'Esterhazy à Schwarzkoppen. Wilde en informa Esterhazy (2), qui fut pris de peur à l'idée que Panizzardi avait bavardé avec d'autres, et que tant de cadavres mal enterrés sortiraient du tombeau. Panizzardi avait dit aussi que l'État-Major allemand possédait de nombreuses lettres d'Esterhazy, que lui-même en avait des photographies et qu'on pourrait peut-être les communiquer à un journal (3).

Wilde, convaincu qu'Esterhazy était un traître, s'intéressait d'autant plus à lui. Il s'amusait fort de la surprenante tragi-comédie que lui donnait le forban, et goûtait, en artiste, ses colères où éclatait tout l'Enfer. Pour cet Anglais, le plus raffiné et le plus perverti des

— Strong fit de nombreuses démarches en faveur d'Esterhazy; Léon Daudet lui dit : « Il se pourrait qu'Esterhazy ne fût ni un traître ni un bandit, mais il est certainement l'auteur du bordereau. » (I, 743.)

(1) *Cass.*, I, 787, Gérard : « Mme Pays m'a raconté avec quelques détails les faits qui ont motivé cette condamnation. »

(2) *Cass.*, I, 741, Strong. — Le témoin ne désigne Wilde que sous son pseudonyme; il aurait honte d'avouer ses relations avec l'auteur de *Dorian Grey* et de l'admirable poème : *La Ballade de la prison de Reading*.

(3) Blacker fit le même récit au député Grandmaison, et lui proposa « de se charger de ces documents, s'il les pouvait obtenir, pour les communiquer à qui de droit. » (*Cass.*, I, 735; *Rennes*, II, 267, Grandmaison.) Du Paty dit qu'Esterhazy « était parfaitement renseigné sur le camp adverse ». (*Cass.*, II, 194.)

hommes, le spectacle d'un espion passé héros national n'était pas dépourvu d'agrément.

Esterhazy, cachant à peine sa terreur sous d'éloquentes invectives, expliqua à ses amis anglais que « le procès intenté à Zola était une lourde faute (1) ». Il eût fallu mépriser cet insulteur, puisque l'absurde et déplorable Révolution a supprimé jusqu'à la Bastille. Dans un pays où il y a une tradition, une forte hiérarchie des chefs (2), Zola serait déjà dans une forteresse. Décidément, la France, en proie à l'anarchie, était tombée bien bas. Billot n'a-t-il pas refusé à Esterhazy jusqu'à l'autorisation de poursuivre Mathieu Dreyfus et le *Figaro*, de me provoquer en duel ainsi que Clemenceau (3)?

Esterhazy ne tint pas seulement ces propos dans les restaurants de nuit et les bureaux de rédaction, mais il porta ses doléances à Pellieux (4) qui, maintenant, remplaçait Du Paty comme intermédiaire (5), et qui avait pris en affection l'homme qu'il avait sauvé. Le général le recevait chez lui, dans l'intimité, et sa femme cherchait à le réconcilier avec Mme Esterhazy (6). Il était entré, depuis peu, en relations avec Tézenas (7), et tous les trois s'indignaient, prévoyaient des catastrophes.

Les capitulations successives de Billot n'avaient point rassuré Boisdeffre. Il se doutait bien que le ministre

(1) Il l'écrivit aussi, le 28 janvier, à Christian qui était reparti pour Bordeaux.

(2) Voir p. 322 l'article de Drumont, dans la *Libre Parole* du 1er février 1898.

(3) *Cass.*, I, 587, Esterhazy.

(4) *Cass.*, I, 741, Strong.

(5) Esterhazy, *Dép. à Londres*, 5 mars 1900; *Mémoire* de Christian, 96, etc.

(6) *Mémoire*, 96.

(7) Esterhazy, *Dép. à Londres* et *Cass.*, II, 176.

humilié ne l'en détestait pas moins et cherchait de sournoises revanches. Billot, au Sénat, quand certains républicains l'objurguaient, jouait l'homme qui se sacrifie à la solidarité militaire. Il répétait, en des termes plus soldatesques encore : « Nous sommes dans la boue, mais ce n'est pas moi qui l'ai faite. » Il avait écrit à une vieille amie de Félix Faure : « Il faudrait amener Mercier à avouer qu'il s'est trompé ; sinon, nous sommes tous obligés de le couvrir (1). » Ailleurs, chez la veuve de Carnot, il convenait qu'Esterhazy était coupable (2) ; en tout cas, c'était un gredin ; et il eût voulu le « rendre à la vie civile (3) », « le chasser de l'armée (4) ». Par malheur, Esterhazy ne pouvait pas être mis à la retraite d'office, parce qu'il n'avait pas encore trente ans de service, et il refusait de demander sa retraite anticipée, comme Billot l'y avait fait inviter par Boisdeffre (5), en lui promettant le maximum de la pension (6). Cependant, Boisdeffre se sentait plus fort avec Billot qu'avec Cavaignac. Billot n'était pas dupe, mais marchait sous la menace. Cavaignac était dupe, mais, d'une probité puritaine en matière d'argent, il défiait tout chantage, et, d'une infatuation qui tournait à la folie, il n'en faisait qu'à sa tête.

L'intérêt de Boisdeffre était donc de garder Billot, mais en le harcelant tous les jours, en le faisant traquer, insulter par la presse. C'est à quoi il avait laissé employer Esterhazy par Henry. Les journaux « patriotes », alimentés par Esterhazy, le tenaient, depuis deux mois, pour le représentant autorisé de

(1) Lettre à Mme P... (notes inédites de Monod.)
(2) *Cass.*, I, 294, Poincaré.
(3) *Ibid.*, I, 548, Billot.
(4) *Ibid.*, II, 176, Pellieux.
(5) *Ibid.*, I, 548, Billot.
(6) *Ibid.*, II, 176, Pellieux.

l'État-Major, attribuaient à Boisdeffre lui-même ses communications (1). Esterhazy travaillait surtout avec les gens de la *Libre Parole* et de l'*Intransigeant* (2). Il leur faisait raconter que Billot était endetté et, par ses dettes, à la merci du Syndicat.

A chacune de ces attaques, Boisdeffre arrachait quelque concession nouvelle à Billot.

Mais Esterhazy trouvait que le procédé finirait par s'user, que, le plus sûr pour lui, c'était de se débarrasser de Billot, et, par surcroît, de tout le ministère Méline, trop mou, pusillanime, incapable d'une résolution virile. Il se concerta à cet effet avec Pellieux et avec Tézenas, et leur dicta, pour être communiqué à Boisdeffre, un plan de campagne.

Il explique d'abord, en peu de mots, mais saisissants, que, dans les conditions où s'engage la bataille, elle est d'avance perdue : « Le général Billot promettra de venir à l'audience de la cour d'assises, mais il n'y viendra pas. » Et rien que « des témoignages hostiles » seront produits à la barre, « aucun témoignage favorable » (car il n'imaginait pas que Zola aurait l'audace de citer, lui-même, les chefs de l'État-Major). Dès lors, « l'avocat général sera obligé de laisser entendre aux jurés que, de la meilleure foi du monde, les juges du conseil de guerre ont pu se tromper ». Ce sera le procès non pas de Zola, mais « de Boisdeffre et du haut commandement », « et Zola sera acquitté, le procès Dreyfus revisé,

(1) *Cass.*, II, 185, Boisandré : « Le commandant Esterhazy a toujours été considéré par la presse comme le délégué de ses chefs ; la presse est humiliée de voir maintenant flétrir celui qui a été accrédité près d'elle. » (*Conseil d'Enquête.*

(2) « Le commandant Biot, M. de Boisandré, de la *Libre Parole*, M. Charles Roger (Daniel Cloutier) de l'*Intransigeant*, ne pourront pas ne pas témoigner de ces faits. » (*Dép. à Londres*, 5 mars 1900.

le chef de l'État-Major et les tribunaux militaires convaincus d'antisémitisme, de passions religieuses, d'aveuglement, sinon de partialité, et déshonorés ». Au contraire, avec un autre ministère, « on pourra *compléter* l'assignation et présenter le procès sous son vrai jour, comme celui de l'or cosmopolite contre l'armée française, contre la France ».

Ainsi Esterhazy ne voulait pas que les jurés fussent exposés à choisir seulement entre lui et Zola. Cela était trop chanceux. Il exigeait que l'armée, encore une fois, s'identifiât avec lui, afin que les jurés eussent à opter entre elle et un pamphlétaire. Dès l'origine, l'heureuse tactique de l'État-Major avait consisté à mettre en cause l'honneur de l'armée. On ne change pas de tactique au milieu du combat.

Vue très exacte des choses et que l'événement va confirmer.

Et l'admirable, c'est qu'il ne semblait nullement préoccupé de lui-même, soldat prêt à se faire tuer pour les chefs, mais seulement de Boisdeffre et de l'armée.

« Que faire, continua-t-il, pour empêcher un désastre ? Il eût fallu renverser le ministère avant qu'il ne saisît la cour d'assises. Pourtant, il n'est pas trop tard pour agir. Il faut le renverser demain, et tout entier, car il est tout entier complice. »

Et, comme il connaissait à merveille son terrain parlementaire, il indiqua l'opération : « L'union momentanée des radicaux et de la droite, sur le terrain patriotique, par l'entente entre M. Cavaignac et M. de Mun. »

Il termina par cette impérieuse flatterie, d'une belle sagacité :

Le général de Boisdeffre porte ombrage aux civils, et notamment au Président de la République. De là, la phrase

de Méline : « Nous assistons au réveil de l'esprit boulangiste. » Cette phrase, en même temps qu'elle est très significative, est très dangereuse; *si la bourgeoisie venait à y ajouter foi, tout serait perdu.*

Il faut que M. le général de Boisdeffre produise, en haut lieu, cette impression très nette qu'il agit par pur patriotisme et qu'il pousserait, à la rigueur, le désintéressement personnel jusqu'à donner sa démission pour parler plus librement, pour tout dire et tout démasquer.

Éviter de se placer sur le terrain, où veulent nous entraîner nos adversaires, d'une nouvelle lutte entre l'élément civil et l'élément militaire ; se maintenir sur le terrain de la lutte entre le sentiment patriotique et le syndicat cosmopolite (1).

Pellieux porta à Boisdeffre le plan du Napoléon des escrocs et Boisdeffre l'adopta.

III

Zola se préparait à son procès. Deux anciens bâtonniers, pressentis par des amis communs, déclinèrent sa défense. Barboux, vieux républicain, esprit pénétrant et vigoureux, croyait à l'innocence de Dreyfus; il m'avait offert de plaider pour moi contre Rochefort (2), heureux d'une occasion d'élever la voix dans cette grande lutte, de dire très haut son horreur de cette barbarie renais-

(1) Esterhazy garda deux copies de son plan : l'une de la main de Jeanmaire, secrétaire de Tézenas ; l'autre qu'il avait fait faire par Christian. Ce sont ces deux copies qui furent saisies par Bertulus. (*Cass.*, I, 226; II, 236, scellé 4, cote 9 ; *Rennes*, I, 343.)

(2) Il ne voulut jamais accepter d'honoraires.

sante : l'antisémitisme ; mais il avait gardé, avec les passions libérales des bourgeois d'autrefois, leur souci de la correction et, très classique, académique, épris de modération, l'acte romantique et révolutionnaire de Zola l'effrayait. Du Buit, austère d'apparence, l'air profond, répondit : « J'accepte, mais à condition de plaider la folie (1). »

Au contraire, parmi les jeunes avocats, Félix Decori et Labori souhaitaient d'être chargés d'une telle cause. Zola se rendit d'abord, mais sans le rencontrer, chez Decori, réputé pour sa force oratoire et sa connaissance des mobiles, le plus souvent extérieurs à l'affaire, qui émeuvent les jurés. Leblois l'engagea, le jour même, à faire choix de Labori qui donnerait un grand éclat au rôle de justicier, sur cette vaste scène des assises pareille à un théâtre populaire. Labori accepta aussitôt. Il fut décidé, un peu plus tard, qu'Albert Clemenceau, frère cadet de l'ancien député, se présenterait pour le gérant de l'*Aurore*, Perrenx, et que Clemenceau lui-même plaiderait pour le journal, bien qu'il ne fût pas avocat (2).

On constitua, ensuite, une manière de conseil de défense, dont je fis partie, avec Trarieux et Leblois, mais dont l'âme fut Mathieu Dreyfus. Il conservait un sang-froid imperturbable, à travers tant de péripéties, exactement renseigné sur toutes choses, fort politique, très ferme aussi, et, après avoir vécu si longtemps, comme un paria, loin des hommes, manieur d'hommes très habile, parce qu'il savait l'art de ménager les amours-propres, qui ne faisaient point défaut, et que, sans nulle

(1) Ce propos fut colporté au Palais et reproduit dans *l'Intransigeant* du 1er février 1898.

(2) Il dut solliciter l'autorisation du président Delegorgue qui commença par contester qu'il y eût des précédents. (*Aurore* du 20 mai 1898.)

vanité, n'ayant au cœur que l'amour de son frère et la passion de l'honneur, il ne se souciait point de paraître diriger la redoutable entreprise.

A l'assignation de Billot, Zola répliqua par une lettre simple, sans colère (1). Il énuméra tout ce qu'il avait pu dire impunément (puisque Billot ne le relevait pas) : que Pellieux et Ravary avaient fait une enquête scélérate, que Mercier s'était rendu complice d'une des plus grandes iniquités du siècle, etc... « Vous voilà bien tranquille, n'est-ce-pas ?... Eh bien ! vous vous trompez, on vous a mal conseillé... » Il avait écrit à Félix Faure : « Quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. » L'explosion, quand même, va se produire. « La liberté de la preuve, voilà la force où je m'attache. »

On apprit bientôt que Zola citait près de deux cents témoins (2). C'étaient tous les chefs de l'État-Major et leurs collaborateurs : Mercier et Billot, Boisdeffre et Gonse, Du Paty et Henry, Lauth et Gribelin ; les sept juges qui avaient acquitté Esterhazy, et Esterhazy lui-même : Pellieux et Ravary ; Picquart et Leblois ; Lebrun-Renault et Forzinetti ; Demange et Salles, les experts des deux procès ; Casimir-Perier ; les ministres de 1894 ; Lucie Dreyfus, Scheurer-Kestner et des hommes politiques de tous les partis, Ranc, Jaurès, Trarieux, Thévenet ; puis, le groupe des *intellectuels*, Duclaux, Grimaux, Séailles, Anatole France, et des savants, des archivistes, des professeurs à l'École des Chartes et au Collège de France pour faire l'expertise scientifique du bordereau : Paul Meyer, Giry, Havet, les deux frères

(1) 21 janvier 1898.
(2) Signification au parquet des 25 et 26 janvier.

Molinier, Héricourt ; des journalistes, Yves Guyot, Quillard, parmi lesquels se dissimulait un inconnu, l'italien Casella ; des diplomates étrangers, Polacco et Paulucci, secrétaires à l'ambassade d'Italie ; de Bülow-Schlatan et de Groeben, secrétaires de l'ambassade d'Allemagne ; Dumba, conseiller à l'ambassade d'Autriche ; les attachés militaires Frédérickz, Panizzardi, Schneider, Douglas, Dawson ; et l'ancien attaché allemand, Schwarzkoppen.

Il parut prudent de ne citer ni Mathieu Dreyfus, ni moi, qui passais pour le chef du Syndicat. On le répéta d'autant plus.

C'était la première fois que tant de témoins et de telle qualité étaient convoqués devant les assises. Les amis de Zola exultèrent : « Voici le crime lui-même à la barre. » Les adversaires de la Revision s'indignèrent d'une telle audace : « L'appel aux diplomates, aux officiers étrangers est d'un mauvais Français. »

La signification de Zola au parquet reprenait comme « faits connexes » à ceux que Billot avait retenus « et comme indivisibles d'avec eux » les autres articulations de sa lettre à Félix Faure. Zola est poursuivi pour avoir dit qu' « un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice ». Il a donc le droit de montrer que le traître, c'est Esterhazy, que Dreyfus est innocent.

IV

L'échéance fixée pour l'interpellation de Cavaignac approchait. Méline vit le danger : « l'union patriotique », comme disait Esterhazy, des radicaux et de la

droite. La droite désirait le garder au pouvoir, à son service, mais à condition qu'il fît sa politique. Les radicaux l'accusaient « d'une double domesticité : à l'égard de la haute banque israélite, et du militarisme clérical (1) ». Mais, s'ils s'effrayaient de la mobilisation triomphale des moines et des prêtres, leur grossière démagogie frémissait encore plus à l'idée de contredire la foule qui voulait que Dreyfus fût coupable. Ils hurlaient, toujours plus fort, avec elle. Pelletan (ancien élève de l'École des Chartes) écrivait : « Je suis de ceux pour qui le crime de Dreyfus semble *de moins en moins* douteux (2). » Avec Goblet, il s'en allait répétant que « le procès d'Esterhazy avait été la chose la plus imprudente du monde, puisqu'aucune charge sérieuse ne s'élevait contre lui, au sujet du bordereau. »

Quelque jugement sévère qu'on porte sur Méline, il en fit toujours beaucoup moins que les radicaux n'en exigèrent de lui.

Sûr de tomber, s'il fait entendre des paroles de sagesse, Méline l'était-il de tomber utilement ? Il se croyait nécessaire à la République, surtout dans cette crise. Lui renversé, son œuvre, lente, patiente, de deux années, s'en va avec lui. Ce petit homme mince, fluet, de santé chétive, de vie rangée, très simple de goûts, tenait âprement au pouvoir. L'idée d'une erreur judiciaire possible, il ne l'admettait pas, mais il ne la repoussait point davantage. Ce n'était point son affaire, mais celle des tribunaux. Il restait froidement, obstinément, Pilate. A s'en tenir à la vérité légale, il ne charge son âme d'aucun mensonge. Il serait bien sot de ne pas la proclamer une fois de plus, mais, cette fois, avec violence, en se mettant au diapason des furieux et des plus

(1) *Lanterne* du 16 janvier 1898, article de Camille Pelletan.
(2) Même article.

furieux de tous, de ceux qui jouaient la comédie de la colère.

Il laissa Cavaignac reprendre, d'un ton hargneux, son thème familier. Enfin renseigné, l'ancien ministre radical dit qu'il n'y avait pas un seul, mais deux documents qui attestaient les aveux de Dreyfus : une lettre du général Gonse, du 6 janvier 1895 ; une déclaration, « signée plus tard », de Lebrun-Renault.

« Pourquoi Méline, Billot, s'obstinent-ils à s'en taire si quelque cause inexplicable ne les retient pas ? » Il appartient à la Chambre de « briser les liens qui entravent l'action du Gouvernement ».

Méline, du premier mot, eut gain de cause. Cavaignac s'était gardé de donner la date, trop récente, de l'imposture qui avait été arrachée à Lebrun-Renault. Méline, d'une équivoque frauduleuse, qui porta d'autant plus, précisa : « La déclaration du capitaine Lebrun-Renault, recueillie le jour même de l'exécution du jugement de Dreyfus.... » Puis : « Je reconnais, et tout le monde le sait, que cette déclaration existe. »

La Chambre n'en demandait pas davantage : donc, Dreyfus a avoué ; donc, le jour même de la dégradation, Lebrun-Renault a recueilli ses aveux.

Et, comme beaucoup avaient trouvé faible et trop peu fier l'argument diplomatique qu'il avait récemment invoqué pour ne rien publier, il en donna un autre qui témoignait chez lui d'une profonde connaissance de ces âmes apeurées devant le vrai trop dur à supporter : « Il n'est pas douteux que, si cette déclaration était lue à la tribune elle serait discutée, car tout est discuté dans cette affaire ! »

Toute la mentalié tcatholique est là : ne pas discuter, croire. L'esprit du mal, c'est l'esprit d'examen (1).

(1) « Le libre examen est la peste qui corrompt tout, qui dissout la hiérarchie, qui empêche que le chef soit obéi... Tout

Trois cents républicains éclatèrent en applaudissements.

Il y avait, avec plus de sottise, plus de probité intellectuelle chez Cavaignac. S'il était sans critique, du moins essayait-il de fonder ses croyances sur les faits.

Maintenant, Méline se lance dans un réquisitoire contre les promoteurs de la Revision, et d'une telle virulence, avec des mots si acerbes, qu'amis et adversaires, il étonne tout le monde. On le savait déjà un autre homme que, longtemps, on l'avait cru, quand on l'appelait le « doux » Méline. Nul ne lui supposait tant d'âpreté. Il s'acharna contre Zola, reprenant, mais avec son autorité, les lieux communs de la presse : « On n'a pas le droit de vouer au mépris les chefs de l'armée. C'est par de pareils moyens qu'on prépare de nouvelles éditions de la *Débâcle* ! » Est-il, n'est-il pas sincère, quand il s'écrie : « Les experts, eux-mêmes, n'ont pas trouvé grâce devant Zola. » Et, tout en colère qu'il paraisse, il reste subtil : « Pourquoi nous ne poursuivons pas tout l'article ? Je ne suis pas embarrassé pour le dire : Parce que l'honneur de nos généraux d'armée n'a nul besoin d'être soumis à l'appréciation du jury, parce qu'il est au-dessus de tout soupçon ! » — Quoi ! deux catégories d'honneur dans l'armée : l'honneur insoupçonnable de Mercier et de Boisdeffre ; et l'honneur, sujet à caution, des moindres chefs, des juges militaires qui ont acquitté Esterhazy, de Luxer, de Bougon ! — « Et pourquoi nous ne poursuivons pas l'outrage aux juges de Dreyfus ? Parce que nous n'avons pas voulu permettre qu'on introduisît, indirectement, en dehors de la loi, un procès en revision ! » Dérision amère

le mal vient du libre examen. C'est le libre examen qui ôte aux peuples le bonheur et finit par les ruiner. » (*Croix* du 1er juillet 1902.)

puisque Billot, en proclamant que Dreyfus a été justement condamné, a imposé l'acquittement d'Esterhazy dont la condamnation eût été la revision immédiate et pacifique ! Mais tous ces faux-fuyants, débités sur un ton d'extrême violence, ravirent la Chambre, et les applaudissements devinrent des acclamations sans fin, quand Méline fonça sur les socialistes, leur reprocha de causer, par leurs attaques contre l'armée, « une grande satisfaction à tous les ennemis de la France ». Une fois de plus, il déclara que le Gouvernement n'avait pas à connaître de l'Affaire, ce qui eût pu être exact si la justice avait été laissée libre. Et, volontiers, il céderait sa place à Cavaignac, il le remercierait même de la prendre, s'il le pouvait faire « sans inconvénient pour le pays ». Mais « ce que nous défendons, ce sont les intérêts permanents du pays, c'est notre puissance militaire, c'est le bon renom de la France devant l'Étranger » ; une telle tâche, on ne la déserte pas, « et nous resterons comme des soldats, à notre poste ».

Cette image militaire porta, au plus haut degré, l'enthousiasme. Sauf le petit groupe de l'extrême gauche, toute l'assemblée fut debout, applaudissant avec frénésie. Jamais Berryer, jamais Gambetta ne connurent pareille ovation.

Cavaignac essaya de se relever. Il dit, mais d'un ton où perçait un amer désappointement, que « le résultat moral qu'il avait poursuivi se trouvait atteint ». Dès lors, vaincu et vainqueur à la fois, il retirait son interpellation.

Aussitôt, Jaurès la reprit.

Une révolte bouillonnait en lui depuis trop longtemps. Trop longtemps, il avait contenu, retenu le cri de sa conscience, asservi son génie à la médiocrité des com-

binaisons électorales de son groupe. Précédemment, quand il répondit, pour la première fois, à Cavaignac, il s'était, pour complaire à ses amis, tenu dans des généralités philosophiques. Et, tout à l'heure encore, les politiques du parti l'avaient conjuré de prendre garde, de se ménager, de ne pas les engager. Ils voyaient, eux aussi, se dresser, non plus à l'horizon, mais tout près d'eux, un passé qu'ils avaient cru aboli et qui ressuscitait : l'État militaire et clérical. Cette alliance de la Croix et de l'Épée, si elle triomphe, c'en est fait non seulement des réformes laïques de la République, mais encore des conquêtes essentielles de la Révolution. Seulement, cette alliance se réclame du patriotisme, d'un patriotisme nouveau qui consiste exclusivement à croire que les conseils de guerre sont infaillibles. Voilà le ciment, la base même de cette formidable coalition. Évidemment, pour abattre un arbre, c'est au tronc, à la base qu'il le faut frapper. Quoi ! proclamer que Dreyfus est innocent ! donner raison à Scheurer, à Zola, me donner raison !

Mais Jaurès, enfin, éclata. Il dénonça d'abord la diversion de Méline contre les écrivains socialistes. Ceux qui préparent les futures débâcles, « ce ne sont pas ceux qui signalent à temps les fautes », mais ceux qui les commettent, « hier, les généraux de cour protégés par l'Empire ; aujourd'hui, les généraux des jésuitières protégés par la République ! »

Puis, quand le tumulte causé par ces paroles se fut apaisé, et sourd aux avertissements désespérés de Brisson qui lui enjoignait « de surveiller son langage », il prit Méline corps à corps et l'invita à regarder autour de lui. Sont-ce des socialistes « ceux qui ont entrepris, les premiers, la campagne contre les décisions des conseils de guerre ? » Sont-ce des socialistes encore, « ceux

qui déchaînent dans les meetings et dans les rues, les haines de sectes et les passions religieuses » ? Ainsi, le Gouvernement se trouve « dans cette situation singulière qu'il ne peut plus prononcer une seule parole sans poignarder, sans flétrir une partie de ceux dont les suffrages le font vivre ». Or, pourquoi tout cela ? « Parce que la question qui est posée devant le pays ne peut pas être résolue par des incidents ou des polémiques de séance ».

Et alors, il fit, hautement, sa profession de foi, identique à celle de tous ceux qui, depuis des mois, criaient vers la justice : « Savez-vous ce dont nous souffrons ? ce dont nous mourons tous ? Je le dis sous ma responsabilité personnelle : Nous mourons tous, depuis que cette affaire est ouverte, des demi-mesures, des réticences, des équivoques, des mensonges, des lâchetés ! Oui, des équivoques, des mensonges, des lâchetés ! »

Il ne parlait plus, il tonnait, le visage empourpré, le bras tendu vers les ministres qui protestaient, vers la droite qui beuglait. Mais plus les clameurs devenaient furieuses, plus haut s'élevait sa voix, comme un grand cri d'oiseau de mer dans la tempête : « Il y a, d'abord, mensonge et lâcheté dans les poursuites incomplètes dirigées contre Zola. » (Brisson le rappelle à l'ordre.) « Le huis clos, tout au moins, a besoin de ce correctif nécessaire de la libre critique au dehors. » (Les clameurs redoublent) : « Mais, enfin, puisque vous portiez ce document au jury pour que le jury décidât, de quel droit avez-vous fait un choix entre les diverses parties de cet article ? »

Il y avait sur les bancs de l'extrême droite royaliste un certain comte de Bernis, député du Gard, qui avait la spécialité des interruptions grossières qu'il poussait d'une voix rauque et qu'il accompagnait d'une espèce

de rire nerveux. Il profita d'un instant de silence relatif pour crier à Jaurès : « Vous êtes du Syndicat ? » Et, insistant : « Je dis que vous devez être du Syndicat, que vous êtes probablement l'avocat du Syndicat ! — Monsieur de Bernis, riposta Jaurès, vous êtes un misérable et un lâche ! »

Bernis, pour lancer son injure, s'était placé dans l'hémicycle, au pied de la tribune. D'un mouvement soudain, comme un flot, vingt socialistes furent sur lui, des hauteurs de l'extrême gauche, pendant que les députés royalistes accouraient à la rescousse. Des sénateurs venus pour assister à la séance, le vieux Buffet, sont bousculés, renversés. Les huissiers s'interposent, emmènent Bernis que Gérault-Richard a traité de gredin et souffleté. Mais Bernis s'échappe, escalade, d'un bond, la tribune, d'où Jaurès, ayant ramassé ses papiers, s'apprêtait à descendre, et, par derrière, le frappe d'un coup de poing (1). Brisson, qui, depuis le début de l'ignoble bagarre, agitait en vain sa sonnette, lève la séance. Mais les rixes continuent. Les spectateurs des tribunes, après s'être fort divertis, s'injurient à leur tour et se gourment. Des socialistes, Pajot, Coutant, Chauvière, debout, devant le banc des ministres, les insultent. Des radicaux, Chapuis, Alphonse Humbert, me menacent de la parole et du geste.

La troupe entra, fit évacuer la salle.

Alors, pendant une heure encore, on échangea des coups et des injures dans les couloirs.

(1) Bernis envoya le lendemain ses témoins à Jaurès. Pelletan et Grousset répondirent aux témoins de Bernis « qu'en frappant Jaurès à l'improviste, il s'était placé en dehors de tout droit à une réparation par les armes ».

V

Cette Chambre était tombée en un tel discrédit que ce tumulte de mauvais lieu ne causa pas beaucoup plus de scandale que les récentes batteries entre anarchistes et antisémites au Vaux-Hall.

Elle eut honte d'elle-même. Le surlendemain (1), quand la discussion reprit, ce fut dans le plus grand calme.

Jaurès démentit, d'abord, qu'il eût traité, l'avant-veille, ses agresseurs de « bouchers ». Des journaux lui ont prêté ce propos. Les groupes de la boucherie s'en sont émus (tels, les corroyeurs d'Athènes). Il tenait à rassurer la corporation.

Son discours, d'une simple ordonnance, fut écouté « dans un silence passif (2) ». Il montra que toute la politique du Gouvernement tenait en trois petits mots, selon une heureuse formule de Lacroix (3) : *Contre la preuve*. Un dialogue s'engagea entre Méline et lui, mais où le ministre, aux questions précises de l'interpellateur, répondit seulement par le refus de répondre. « Pourquoi poursuivez-vous seulement les attaques contre les conseils de guerre ? Pourquoi laissez-vous l'honneur de l'armée à peine couvert par ce pauvre haillon de justice incomplète ? Les généraux sont-ils seuls juges de leurs actes ? — Ils relèvent du Gouvernement et de la loi. — Oui ou non, les juges du premier conseil de guerre ont-

(1) 24 janvier 1898. — La veille, un dimanche, le Gouvernement avait redouté des manifestations ; les casernes furent consignées, beaucoup de troupes déployées dans la rue. Rien ne vint.

(2) *Procès Zola*, I, 395, Jaurès : « Dans l'ensemble de la Chambre, silence passif. »

(3) *Radical*, du 24.

ils été saisis de pièces secrètes sans qu'elles aient été communiquées à l'accusé ? Cette question est la plus poignante de toutes. Oui ou non, a-t-on respecté ou violé les garanties légales qui sont le patrimoine commun que tous les citoyens doivent défendre, même au profit d'un juif ? — Je vous réponds que nous ne voulons pas discuter l'affaire à la tribune et que je ne veux pas servir vos calculs. — Pourquoi vous réfugiez-vous systématiquement dans le huis clos ? S'il est vrai que, sans un péril de guerre, sans un froissement mortel, nous ne puissions plus publier qu'un officier français a communiqué des renseignements à une puissance voisine, je demande à quoi servent tant de sacrifices, toutes ces combinaisons de prudence, ces négociations d'assurance dont on parle si souvent ? Mais ce n'est pas vrai, puisque, l'un après l'autre, tous ces documents si redoutables, le bordereau, la pièce secrète, la carte-télégramme, les rapports des experts sont divulgués, et par les accusateurs eux-mêmes, sans que la sécurité du pays soit menacée. De quoi donc avez-vous peur si ce n'est de convenir que l'État-Major lui-même a conçu des doutes sur la culpabilité de l'un ou sur l'innocence de l'autre ? — Le Gouvernement ne veut pas se substituer à la justice du pays. »

Et « cette mimique de sourd-muet (1) », Méline ne la porta même pas à la tribune. Ces courtes phrases dédaigneuses, il les dit de sa place, pour bien montrer sa résolution « de ne pas servir les calculs » des partisans de la Revision.

Jaurès avait pris la précaution de déclarer que, sur le fond même de l'affaire, il n'avait pas encore de certitude : « J'affirme sur l'honneur que, si je l'avais, je

(1) Clemenceau, *Aurore* du 26 janvier 1898.

dirais tout haut toute ma pensée. » S'il presse ainsi Méline, c'est qu'il distingue entre la question de fait (Dreyfus est-il innocent ou coupable ?) et la question de droit : de la loi bafouée et violée.

Mais Méline savait que l'aveu public de la communication de pièces secrètes entraînerait la nullité du procès ; en conséquence, il refusait le « oui » ou le « non » dont Jaurès se déclarait prêt à se contenter.

Dupuy, quelques jours auparavant, avait eu un long entretien avec Mercier. Celui-ci lui avoua l'emploi illégal des pièces secrètes. Dupuy s'en tut. Se taire n'est pas mentir. Je demandai à Barthou de m'entendre pendant une heure : « Vous serez édifié ; vous ne pourrez terminer cette affaire que par la clarté. » Il refusa. Trarieux fit la même tentative sans plus de succès.

Cela était nouveau dans l'histoire du parti républicain. Bon pour des vieux comme Scheurer de ne pouvoir plus dormir à la pensée d'un innocent au bagne. Les jeunes (les Deschanel, les Lavertujon, les Poincaré) s'en accommodèrent fort bien. Peut-être Gambetta a-t-il opposé trop tôt la politique des résultats à la politique des principes. Par résultat, ils entendirent leur avantage personnel. Et, trop tôt, ils étaient « arrivés », comme Jaurès le leur rappela un jour (1), « quand l'ouragan du Panama passa sur leurs aînés ». Ils s'étaient gardés alors de prendre part à la lutte, se tenant à égale distance des sycophantes et des accusés, « ne portant pas les coups, n'en recevant pas non plus », et se bornant à féliciter, « par de discrets sourires », les démolisseurs qui leur déblayaient le terrain. Maintenant qu'ils tenaient, les uns le pouvoir, les autres les avenues du pouvoir, ils n'entendaient pas y renoncer pour une

(1) Discours du 3 juillet 1897.

chimère de justice. Il leur arrivait encore de parler, parfois, un langage républicain ; ce qui avait fait, jadis, la beauté de l'âme républicaine leur était étranger. Ils avaient posé ce principe que la politique doit être positive, égoïste,et que la générosité est une duperie.

Ils étaient trop intelligents pour ne pas donner raison à Jaurès contre Méline ; mais ils votèrent avec Méline contre Jaurès (1) ; puis, « dans les couloirs, là où l'âme parlementaire retrouve son élasticité et sa liberté », ils entourèrent Jaurès : « Quel dommage que cette affaire ait éclaté quelques mois avant les élections (2) ! »

Ils se pardonnaient à eux-mêmes leur lâcheté parce qu'ils avaient le courage de l'avouer.

Goblet, au nom des radicaux, ne trouva à dire que ceci : « Vous avez accordé le procès d'Esterhazy aux défenseurs de Dreyfus et le procès de Zola à la droite. »

VI

L'Europe, le monde, ne comprenaient plus rien à la France, la regardaient « avec stupeur et détresse (3) ».

Du premier jour, Tolstoï, questionné par un jeune écrivain, avait répondu : « Les grands malheurs ont, parfois, leur utilité ; il est très bon qu'un cas de conscience se pose pour la France (4) ». Cette conscience

(1) L'ordre du jour de confiance fut voté par 360 voix contre 126. — Lanjuinais, au nom de la droite, remercia Méline d'avoir ivré à la justice un des insulteurs de l'armée.

(2) *Procès Zola*, I, 395, Jaurès.

(3) Lettre de Bjœrnson à Zola, de Rome, le 15 janvier 1898.

(4) ANDRÉ BEAUNIER, *Notes sur la Russie*, 84.

française, si lumineuse autrefois, comment s'est-elle obscurcie ?

D'autant plus, la lettre de Zola, traduite dans toutes les langues, avait excité l'enthousiasme. Pendant que la « presse immonde », ainsi qu'il l'avait qualifiée, déversait sur lui un flot ininterrompu d'injures et de sales outrages, et que les bandes de Guérin venaient, chaque soir, hurler à mort devant sa porte, des félicitations ardentes lui arrivèrent de tous les pays, par ballots, trente mille lettres et adresses, signées d'admirateurs pour la plupart inconnus, de femmes et de jeunes filles qui pleuraient sur Dreyfus, ne pensaient plus qu'à ce roman merveilleux. Il entassait, dans des caisses, ces témoignages si touchants, laissés sans réponse ; il y eût fallu des mois. « Combien je vous envie, lui écrivit Bjœrnson, combien j'aurais voulu être à votre place, pouvoir rendre à la patrie et à l'humanité un service comme celui que vous allez lui rendre ! »

La certitude de l'innocence de Dreyfus était universelle, sans distinction ni de classe ni de religion, hors chez les antisémites. Beaucoup de prêtres catholiques, même de moines, avertirent leurs frères de France qu'ils faisaient fausse route (1).

Une voix très haute s'éleva, en Russie, celle du grand jurisconsulte Zakrewski, sénateur de l'Empire. La condamnation irrémédiable qui sortira de cette crise, c'est celle « des mystérieux tribunaux d'inquisition, où retentit le cliquetis des sabres (2) ».

Pour l'État-Major russe, il fut édifié, dès que fut prononcé le nom d'Esterhazy qui avait vendu plusieurs fois

(1) C'est ce que le P. du Lac a dit à Cornély, ce que m'a dit le P. Garnier.

(2) *Zuriditcheskaya Gazeta*, du 1er février 1898.

des renseignements à l'un de ses agents secrets (1).

Ici encore, le mal vint de la presse, des journalistes intempérants, au ton trop doctoral ou haineux. Ce fameux bon sens français, cet esprit français, plus fameux encore, que sont-ils devenus ? Ce pays de Voltaire a donc chû dans la démence ou l'imbécillité finale ? Ces joies méchantes blessèrent cruellement. Les moins chauvins, les premiers apôtres de la Revision, s'irritèrent de ces dénigrements qui desservaient une juste cause et qui étaient injustes. Il y avait, sans doute, dans les prisons de Poméranie des victimes d'erreurs judiciaires. Qui, jamais, s'était levé pour les défendre ? Quand l'Angleterre se vengea sur Byng, à la façon de Carthage, parce qu'il avait été malheureux à la guerre, la même folie l'avait aveuglée, et Pitt n'avait pas été moins outragé que Scheurer.

Les rapports, naguère très cordiaux entre l'ambassade d'Allemagne et Hanotaux, s'étaient fort refroidis. Munster cachait à peine sa mésestime au jeune ministre. Le vieux gentilhomme n'était point sentimental, mais il avait le culte de l'honneur.

L'attitude embarrassée d'Hanotaux trahissait son inquiète conscience. Il avait été élevé à une trop noble école pour ne pas se condamner lui-même. Il était aussi trop renseigné pour ne pas savoir que toutes les chancelleries étaient instruites des déclarations catégoriques de l'Allemagne et de l'Italie et qu'on le jugeait en conséquence. Comme il n'était pas vraisemblable qu'Ha-

(1) Le fait a été affirmé, à plusieurs reprises, par le général de Rosen, attaché militaire de Russie à Berne. Je reviendrai sur les relations d'Esterhazy et d'Henry avec la Russie. (Voir p. 562.) — A Rome, Primerano, chef de l'État Major général, quand il parlait d'Esterhazy, l'appelait ouvertement : *questo birbone* (ce brigand).

notaux ne fût pas persuadé de l'absolue loyauté des deux ambassadeurs, il en résultait qu'il se rendait consciemment complice d'un crime.

Sa chute, dans l'estime du monde, fut aussi rapide que l'avait été sa fortune.

La même réprobation atteignait Félix Faure.

Il croyait se hausser au rang des rois par un crime d'État. Mais les rois sont des gent hommes qui n'ont qu'une parole et qui n'admettent pas qu'on la mette en doute.

Un des secrétaires de l'ambassade d'Italie raconta à Zola les confidences finales de Schwarzkoppen à Panizzardi, précisa que le général de Schlieffen avait, à Berlin, dans ses archives, plus de cent lettres d'Esterhazy, beaucoup plus graves que le bordereau (1). Zola tira de cette conversation un récit que le philosophe Nordau porta, de sa part, à Schwarzkoppen dont il avait été le médecin. Celui-ci écouta la lecture sans broncher, mais Nordau ne put obtenir qu'une affirmation formelle au sujet de Dreyfus : « Pour le reste (c'est-à-dire en ce qui concerne Esterhazy), tant qu'on m'ordonnera de me taire, je me tairai. » Nordau essaya, sans succès, de voir l'Empereur allemand.

S'il avait cédé à son tempérament impulsif, surtout s'il avait connu le bordereau annoté, le faux des faux, l'Empereur, peut-être, eût éclaté. Le vieux chancelier (le prince de Hohenlohe), le ministre des Affaires étrangères, Bulow, d'autres encore, lui firent sentir la gravité d'une manifestation personnelle, si la France, dans la fièvre des esprits, ne l'eût pas acceptée comme sincère (2). Guillaume II se rendit à ces avis, mais

(1) *La Vérité en marche*, 155.

(2) Vers la même époque, la comtesse de Bulow écrivit à sa vieille amie, Mme de Meysenburg, l'auteur des *Mémoires d'une*

exigea qu'une déclaration nouvelle, et, cette fois, officielle et publique, de son gouvernement, dégageât, avant l'ouverture du procès de Zola, la responsabilité de l'Allemagne.

Le ministre des Affaires étrangères fit en conséquence, devant la commission du budget du Reischtag, la réponse suivante à une question du député libéral Richter :

Vous comprendrez que je n'aborde ce sujet qu'avec de grandes précautions. Agir autrement pourrait être interprété comme une immixtion de notre part dans les affaires intérieures de la France, et nous avons constamment, et avec le plus grand soin, évité jusqu'à l'ombre d'une pareille immixtion. Je crois d'autant plus devoir observer une réserve complète à ce sujet qu'on peut s'attendre à ce que les procès ouverts en France jettent la lumière sur toute l'affaire

Je me bornerai donc à déclarer de la façon la plus formelle et la plus catégorique, qu'entre l'ex-capitaine Dreyfus, actuellement détenu à l'île du Diable, et n'importe quels agents allemands, il n'a jamais existé de relations ni de liaisons de quelque nature qu'elles soient.

Les noms de Walsin-Esterhazy et de Picquart, je les ai entendus, pour la première fois de mon existence, il y a six semaines.

(En effet, le chef de l'État-Major allemand n'entretenait pas les secrétaires d'État aux Affaires étrangères de ses histoires d'espionnage.)

Bulow ajouta que « la légende courante d'une lettre d'un agent mystérieux, qui aurait été trouvée dans un panier à papiers, ferait, peut-être, bonne figure dans

idéaliste : « *Alles was Zola gesagt hat ist wahr.* » Tout ce que Zola a dit est exact. » (*Notes inédites* de Monod.)

les dessous d'un roman de portière (1); mais que, naturellement, elle était imaginaire et fausse de tous points. »

En d'autres termes, Schwarzkoppen n'a point reçu le bordereau qui a été porté intact au ministère français de la Guerre, après avoir été volé, dans son enveloppe, à l'ambassade d'Allemagne.

D'Ormescheville avait écrit, dans son acte d'accusation, que « Dreyfus pouvait se rendre en Alsace, en cachette, à peu près quand il le voulait, et que les autorités allemandes fermaient les yeux sur sa présence. » Bulow releva ce mensonge: « Bien moins encore, dit-il, je n'ai entendu parler de facilités particulières qui auraient été accordées, de la part de l'Allemagne, à l'ex-capitaine. »

Il constata enfin que « l'affaire Dreyfus, si elle avait fait beaucoup de bruit, n'avait troublé en rien, à sa connaissance, les relations uniformément tranquilles entre l'Allemagne et la France ».

Cette déclaration catégorique fut télégraphiée aussitôt par les agences officielles, dans le monde entier.

C'était le jour même, 24 janvier, où Méline, devant la Chambre, avait, une fois de plus, repoussé la Revision, couvert Esterhazy.

Quelques jours après, l'empereur Guillaume se rendit chez l'ambassadeur de France, le marquis de Noailles, lui répéta les déclarations de Bulow; Munster les communiqua verbalement à Hanotaux (2).

(1) *In einem hintertreppen Roman.*

(2) 29 janvier 1898. — Rochefort écrivit que « s'il sortait de cette visite quelque complication diplomatique, il ne donnerait pas cinquante centimes de la peau des syndiqués... La bande Reinach nous dit: « Prenez garde à vous! » Nous ne saurions trop lui conseiller de prendre garde à elle. » (*Intransigeant* du 31 janvier.) — Hanotaux n'osa pas démentir la visite qu'il avait

Le 1er février, le comte Bonin, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, fit à la Chambre des députés italiens une déclaration analogue (1).

Précédemment, Tornielli avait adressé à Hanotaux un second démenti au sujet de la prétendue lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen où Dreyfus était nommé (le faux d'Henry); il croyait savoir qu'il en avait été fait usage au cours des procédures contre Esterhazy; il protestait à nouveau, d'un ton toujours amical, mais plus vif, où montait un peu d'irritation (2).

Et. encore une fois, Hanotaux, Méline, Félix Faure, firent semblant de ne pas entendre. Croient-ils, vraiment, comme le déclare Drumont (3), qui n'en croit rien, que Bulow, au nom de l'Empereur, a menti comme un laquais? que les Italiens, eux aussi, ont menti?

La France, intoxiquée de mensonges, n'en douta pas.

reçue de Munster. Il fit publier dans l'*Agence Havas* du 29 janvier une prétendue dépêche de Berlin: « Les journaux allemands démentent que l'ambassadeur ait communiqué au ministre la déclaration de Bulow. » Aucun journal allemand n'avait parlé de cette communication; aucun ne l'avait démentie. (*Temps*, *Siècle*, etc., du 31 janvier 1898.)

(1) Séance du 1er février 1898: « D'ailleurs, je puis affirmer de la façon la plus explicite que ni notre attaché militaire, ni aucun agent où représentant du Gouvernement italien n'ont eu, jamais, aucun rapport direct ou indirect avec Dreyfus. » (En réponse à une question du député Del Balzo.)

(2) *Cass.*, I, 401, lettre (du 15 janvier 1898) de Tornielli à Hanotaux: « C'est pourquoi, dans le même but amical, je pense qu'il ne saurait être superflu que je déclare une fois de plus à Votre Excellence que le colonel Panizzardi n'a jamais eu ni directement, ni indirectement, ni de près, ni de loin, de rapports avec Alfred Dreyfus, dont il a appris l'existence uniquement par le procès que tout le monde connaît. » — Hanotaux dit lui-même qu'il avisa Billot et Méline (*Cass.*, I, 644.

(3) *Libre Parole* du 28 janvier. — De même, Judet: « L'Allemagne prépare la guerre. » (*Petit Journal.*)

VII

Comment empêcher la justice ? C'était, depuis quatre ans, dans cette affaire, toute la pensée de l'État-Major. Depuis que le procès était annoncé, le gendre du ministre de la guerre, Wattine, substitut du procureur de la République, et Thévenet, l'un de ses officiers d'ordonnance, allaient fréquemment chez Tézenas et se concertaient avec lui (1). Et Du Paty s'y rendait également, « pour garder le contact avec Esterhazy (2) », envoyé par Gonse qui rendait compte à Boisdeffre.

Zola avait cité, comme témoins, les chefs de l'État-Major et tous les officiers du bureau des renseignements, non seulement Picquart, mais tous les accusateurs de Dreyfus, ceux-ci pour être confondus par celui-là.

Cette perspective épouvanta Boisdeffre. Il déclara à Billot que le devoir du ministre de la Guerre, représentant de l'armée, était de se présenter seul à la barre ; tous les autres chefs, généraux et officiers subalternes, recevraient du ministre lui-même l'ordre de ne pas comparaître (3). Il fit annoncer par Rochefort, pensant forcer la main à Billot, qu'il en était décidé ainsi : « Les officiers ont reçu une instruction formelle de l'autorité militaire de ne pas répondre à la citation (4). »

(1) *Cass.*, I, 587, Esterhazy.

(2) *Cass.*, I, 454, Du Paty. Il raconte que Gonse lui donna, un jour, pour Tézenas, une note « à faire passer dans la presse », mais qu'il la garda. Gonse convient qu'il envoya Du Paty chez Tézenas (*Cass.*, II, 198 ; *Rennes*, II, 161) ; mais il n'a aucun souvenir de « l'article ». (II, 199.)

(3) Ce plan fut discuté dans tous les journaux. (*Lanterne* du 26 janvier 1898, *Gaulois* du 30, *Libre Parole* du 1er février, etc.)

(4) *Intransigeant* du 25 janvier.

Billot, non seulement, ne voulait pas être seul à comparaître, fût-ce à cheval comme les revisionnistes l'y invitaient (1), mais il était bien décidé à ne pas déposer du tout. La loi (2) donne au garde des Sceaux le droit d'autoriser l'audition des ministres ou de la refuser; Billot s'entendit avec Méline pour que l'autorisation du garde des Sceaux lui fût refusée. Cela parut à Boisdeffre la marque certaine de ce qu'on appelle, en argot militaire, un « lâchage ». Billot chercha à lui expliquer que la loi, malheureusement, oblige les témoins, quels qu'ils soient, sauf les ministres, à déférer aux appels de la justice (3). Tout ce qu'il peut faire, c'est de ne pas délier les officiers du secret professionnel. Ils se rendront à la « grotesque citation de Zola (4) », mais il leur sera loisible de rester muets.

Boisdeffre ne se résigna pas encore. Il fit marcher Drumont : « Que se passerait-il en Allemagne, si un passionné d'immondices, un spécialiste d'œuvres lubriques », insultait les chefs de l'armée prussienne? Mais Billot et tout le Gouvernement sont atteints de « démence imbécile ». Ce sont des « coquins ». S'ils avaient eu seulement une parcelle « d'énergie et d'honnêteté », ils eussent fait arrêter Mathieu Dreyfus et les meneurs du Syndicat. Or, ils jouent double jeu « comme ce Foulon qui, au mois de juillet 1789, faisait de falla-

(1) *Aurore* du 3 février 1898.

(2) Article 1er du décret de loi du 4 mai 1812.

(3) Pelletan, tout hostile qu'il fût à la Revision, protesta contre cette grève projetée des témoins militaires : « Ce serait un coup d'État militaire... Nous serions un pays conquis par sa propre armée. » *Lanterne* du 26 janvier 1898.

(4) « L'information annonçant que Billot *exige* que les officiers, atteints par la grotesque citation de Zola, comparaissent devant la cour d'assises, sauf à déclarer qu'ils n'ont pas le droit de parler, confirme ce que nous avons dit du double jeu que joue le ministre de la Guerre. » (*Libre Parole* du 1er février.)

cieuses promesses au peuple et envoyait, en même temps, des messages à l'Hôtel de Ville pour raconter qu'il se moquait de la naïveté de ceux qui l'écoutaient. Foulon fut pendu à un réverbère, et c'est le sort, peut-être, qui attend, dans l'avenir ceux qui, à force de canailleries, de fourberies et de trahisons, semblent prendre à tâche d'exaspérer le Français (1). »

Ces injures et ces menaces firent la joie des officiers. Méline et Billot réfléchirent qu'il était difficile de contenter Boisdeffre. Ils n'avaient consenti aux poursuites qu'à son impérieuse demande, tout en se rendant compte que c'était une faute. Maintenant, il leur en faisait grief et les faisait insulter.

Ainsi, chaque faiblesse, chaque capitulation du Gouvernement se retournait contre lui.

VIII

Le cas de Picquart était plus simple. Boisdeffre tenait ce principal témoin de Zola. Il va achever de le discréditer avant l'audience et lui offrir ensuite de s'y déshonorer.

Régulièrement, comme Picquart était, depuis un an, lieutenant-colonel au 4e régiment de tirailleurs (2) et ne comptait plus au ministère de la Guerre, ses juges naturels étaient à Tunis. C'étaient le général Lefèvre et des camarades qui l'estimaient. Boisdeffre et Billot se tirèrent d'embarras en le qualifiant faussement, sur l'ordre d'informer, « d'officier d'État-Major, détaché provisoi-

(1) *Libre Parole* du 1er février 1898.
(2) *Procès Zola*, I, 369, Picquart.

rement au 4e tirailleurs (1) », ce qui le rendit justiciable du gouvernement de Paris. Ils purent ainsi le déférer à un conseil d'enquête qui était sûr, puisqu'il était présidé par le général de Saint-Germain, ami personnel de Mercier, et qu'il comprenait, avec le général Dumont et le commandant Audry, le colonel Boucher, ami intime de Boisdeffre qui le tutoyait (2), et ce capitaine Anthoine qui venait de faire, au sujet des prétendus aveux de Dreyfus, une déposition suspecte (3).

Cette fausse qualification de l'inculpé, l'incompétence qui en résultait du conseil d'enquête, rendaient nulle toute la procédure. Mais ce lointain lendemain, où Picquart pourra se pourvoir devant le Conseil d'État, importait peu à Boisdeffre. L'essentiel, c'était de frapper, d'intimider par un tel exemple quiconque, sous l'uniforme, aura souci de la vérité.

Le rapport du général Dumont (4) reprit toutes les vieilles accusations d'Henry. Picquart était accusé d'avoir communiqué à Leblois le dossier secret de Dreyfus et deux dossiers confidentiels, de lui avoir remis quatorze lettres de Gonse et d'avoir fait à Lauth des proposions fallacieuses.

Comme il existait deux dossiers relatifs aux pigeons-voyageurs, Gribelin et Henry remirent au conseil, au lieu de l'administratif que Picquart avait communiqué à Leblois, le secret qu'il ne lui avait jamais montré (5).

(1) *Cass.*, II, 129; rapport de Boucher à Billot; lettre au gouverneur de Paris. — *Cass.*, I, 207, Picquart : « Cette qualité n'existe pas, à ma connaissance : j'étais lieutenant-colonel au 4e tirailleurs et tout lien entre l'État-Major de l'armée et moi était également rompu. »

(2) *Cass.*, I, 208, Picquart.

(3) Voir p. 291.

(4) Du 30 janvier 1898. (*Cass.*, II, 149 et suiv.)

(5) *Cass.*, I, 208, Picquart.

Picquart, dès que l'audience fut ouverte (1), s'aperçut de la fraude. Il demanda qu'on montrât à Leblois le dossier versé au débat ; Leblois déclara ne pas le reconnaître et fit, avec beaucoup de précision, la description de l'autre dossier. Il demanda ensuite qu'on fît décrire par Gribelin cet autre dossier ; l'archiviste en fit une description identique, tout en jurant que cette liasse n'était jamais sortie de son armoire (2).

Il eût détruit, de même, les autres accusations s'il avait pu obtenir la confrontation de Leblois avec Gribelin, Lauth et Henry. Mais le général de Saint-Germain allégua le règlement des conseils d'enquête qui prescrit, en effet, que les témoins seront entendus séparément.

Henry, Gribelin et Lauth répétèrent les dépositions qu'ils avaient déjà faites devant Pellieux et Ravary, avec de légères variantes et sans apparente acrimonie.

Gonse, au contraire, fut agressif. Il dit notamment que l'ancien chef du service des renseignements avait commis, en 1896, de graves indiscrétions et qu'au lieu de l'envoyer en Tunisie, il eût fallu le relever de ses fonctions (3).

Galliffet s'était offert à déposer en faveur de Picquart. Il le fit avec crânerie. Il dit qu'il l'avait eu sous ses ordres pendant cinq ans et l'avait fort apprécié : « S'il a commis une faute, je suis profondément convaincu qu'on ne peut l'attribuer qu'à une fausse conception de ses devoirs et de ses droits. Indigné des accusations dont il a été l'objet dans la presse et dans le rapport de Ravary, je n'ai pas hésité à lui écrire que j'étais tout disposé à me faire son défenseur devant le conseil d'enquête et

(1) 1er février 1898.
(2) *Cass.*, I, 209, Picquart.
(3) *Ibid.*, II, 155, 156, 157, etc. (Conseil d'Enquête.)

qu'il me trouverait toujours prêt à lui serrer la main (1). »

Enfin, Picquart répondit point par point à toutes les imputations qui étaient dirigées contre lui et il fit le récit des machinations dont il avait été victime. Il s'attacha surtout à établir sa pleine droiture militaire : « J'ai été mis sous la surveillance de la police, insulté grossièrement par les journaux ; je n'ai jamais voulu adresser la moindre plainte ; j'ai tenu à être correct jusqu'au bout ! » Il termina, avec une émotion contenue, par ces paroles : « Si l'on veut me mettre à la porte de l'armée, je m'inclinerai, fort de ma conscience. Le conseil appréciera si le lieutenant-colonel Picquart doit être chassé de l'armée alors que le commandant Esterhazy se promène encore aujourd'hui avec sa croix et son grade (2). »

Le conseil, à la majorité de quatre voix contre une, prononça « qu'il y avait lieu de mettre Picquart en réforme pour faute grave contre la discipline ».

Selon l'usage, Picquart eût dû être mis aussitôt en liberté. Il fut reconduit dans sa casemate. Selon l'usage, encore, Billot eût dû statuer immédiatement ; il était libre d'accepter, de repousser, ou d'atténuer les propositions du conseil. Mais il s'en garda, espérant qu'à retarder la solution définitive, il déciderait Picquart à ruser avec la vérité, quand il comparaîtrait aux assises, et à acheter ainsi quelque indulgence.

IX

Les « patriotes » triomphèrent, à la nouvelle que le conseil d'enquête avait conclu à chasser Picquart de

(1) *Cass.*, II, 154, Galliffet.
(2) *Ibid.*, 161 à 168, Picquart.

l'armée. « Le châtiment des syndicataires de la trahison commençait (1). » Comme le secret avait été gardé soigneusement sur les charges alléguées contre Picquart (2), le public fut persuadé que l'accusateur d'Esterhazy s'était compromis dans des manœuvres louches, qu'il s'était vendu comme Zola et comme Scheurer.

Ainsi reluisait, d'un éclat tous les jours plus vif, l'honneur d'Esterhazy, et c'était un salutaire exemple que nul n'y pût porter atteinte impunément.

Les parlementaires, comme les officiers, travaillèrent à instituer solidement cet honneur devenu « d'utilité publique (3) ».

J'avais adressé à Billot, à la veille du procès d'Esterhazy, une protestation contre le huis clos. Comme j'avais signé cette lettre de mon titre de député et de ma qualité de membre de la commission de l'armée, le comte de Pontbriand proposa à la commission de me blâmer (4). J'étais absent de la séance. Il eût été correct d'ajourner le débat. La majorité préféra aller vite, adopta toutefois une autre rédaction, d'un député républicain, qui exprimait seulement le regret que j'eusse signé ma protestation comme je l'avais fait (5). J'envoyai ma démission au président de la commission, l'académicien Mézières, en faisant observer que « je ne m'étais pas servi de mon titre pour recommander au ministre

(1) *Intransigeant* du 4 février 1898.
(2) *Libre Parole* du 2 et du 3.
(3) ANATOLE FRANCE, *L'Anneau d'améthyste*, 286 : « Des événements, qu'on commence à connaître et qui seront bientôt éclaircis, avaient intéressé l'État à l'honneur de Raoul. Il importait grandement que Raoul fût pur. Cet honneur étant d'utilité publique, chacun s'efforçait de l'instituer solidement. Les bons citoyens y travaillaient avec allégresse. »
(4) 25 janvier 1898.
(5) Proposition d'Antonin Périer. — Voir p. 196.

de la Guerre un ami ou un client, mais pour plaider la cause de la justice, cette dame voilée ».

Poincaré et Bourgeois prononcèrent, en province, deux grands discours (1).

L'ancien ministre radical dénonça « la campagne qui attristait tous les bons Français », renchérit sur « son ami Cavaignac » : « Le Gouvernement n'a pas montré la netteté d'attitude nécessaire... Il faut mettre l'armée en dehors et au-dessus de toute discussion... » — Il eût pu aider à dissiper la douloureuse équivoque, créée par les protecteurs d'Esterhazy, exploitée par les ennemis de la République ; il l'accepte, au contraire, et l'entretient. — L'ancien ministre modéré (il avait été le collègue de Mercier en 1894) traita « d'agitation superficielle » cette grande crise morale ; ce n'était même pas une « crise de nerfs (2) ».

« Ainsi vont les chefs de parti, s'écria Clemenceau, suivant moutonnement les foules qu'ils prétendent conduire. Qui osera te dire la vérité sur toi-même, ô peuple souverain, plus adulé, plus caressé, plus mystifié que les monarques, tes prédécesseurs (3) ! »

Brisson, du moins, protesta, dans une réunion maçonnique, contre le déchaînement des passions religieuses ; mais il resta encore dans le vague des doctrines et des métaphores :

(1) Le 30 janvier 1898 : Bourgeois à Royat, Poincaré à Limoges.

(2) « Vous avez pu lire les mots qu'un de mes collègues de la Chambre a dits récemment au célèbre romancier italien d'Annunzio : « En rendant visite à la France, vous avez cru venir voir une jolie femme ; vous la trouvez dans une crise de nerfs. » Le trait, par bonheur, n'est pas tout à fait exact. Sous les agitations superficielles... etc. ».

(3) *Aurore* du 2 février. — Ranc, dans le *Matin* du 1er février, Guyot dans le *Siècle*, ne furent pas moins sévères.

Ce qui rend la France incomparable entre toutes les nations, c'est qu'elle a dégagé la personne humaine de toute considération de naissance, de situation, de croyance. Continuons à représenter le droit de l'humanité. Le jour où la France ne sera plus cela, les peuples ne la reconnaîtront plus (1).

On s'étonne d'une hystérique qui, atteinte de cécité, *voit* un vide à la place occupée par un individu ou par un objet déterminés. Il faut s'étonner bien plus de ces grands personnages qui ne virent pas le crime, le complot contre la vérité, que les Russes eux-mêmes (non pas seulement les Anglais, les Scandinaves, les Allemands), dénonçaient durement (2).

La République française, alliée à la Russie, s'autocratisait (3), devenait plus russe que la Russie.

Cécité mentale ou cécité morale ? C'est de la première que s'accusèrent, plus tard, les pires aveugles. Mais leur confession est-elle complète ?

En vain, Ranc, Lacroix, objurguaient les radicaux ;

(1) Discours prononcé le 31 janvier 1898, au Grand-Orient.

(2) *Novosti* du 7/19 janvier : « Tous ces embarras auraient pu être évités si le Gouvernement avait laissé aux tribunaux les complètes garanties d'une solution impartiale... Pour que la France revienne à une solution normale, il serait nécessaire d'en finir avec ce système d'illégalité qui n'a que trop duré, de lever tous ces mystères et de ne plus laisser l'ombre d'un doute sur l'impartialité de la justice. Par malheur, il est impossible d'atteindre ce résultat sans inquiéter quelques personnes qui s'abritent à l'ombre de l'honneur de l'armée. » — La grande majorité des journaux russes tient pour la Revision : la *Gazette russe*, la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, du prince Outchtonzky, ami d'enfance du Tsar, très bien en cour ; le *Fils de la Patrie*, journal populiste ; le *Messager de l'Europe*, la *Revue Orientale*, la *Sibérie*, même l'antisémite *Novoié-Wremia* (*Nouveau Temps*). Trois grands journaux seulement sont hostiles : le *Sviet*, la *Gazette de Moscou* et le *Gradjanine* antifrançais, du prince Mechtchersky.

(3) CLEMENCEAU, *Aurore* du 29 janvier 1898.

Yves Guyot, Depasse, les libéraux. « Vous perdez votre raison d'être, écrivait Guyot aux modérés ; de quel droit, désormais, avec quelle autorité pourrez-vous imposer le respect de la loi aux anarchistes, à tous les partisans de la révolution sociale ? Les partis ne sont forts que par leur logique ; ils périssent par leurs inconséquences (1). » En vain, j'évoquai le passé — *La pièce secrète du procès Danton* (2) ; — en vain Jaurès invoquait l'avenir ; en vain Boutroux, la philosophie, Duclaux, la science, multiplièrent les appels à la raison (3). Rien ne servait de rien.

Plusieurs qui auraient dû parler, ou mieux, agir, Loubet, Fallières, Bérenger, Waldeck-Rousseau, Magnin, se réfugièrent derrière la fameuse excuse de Sieyès : « Qu'importe le tribut de mon verre de vin dans ce torrent de rogomme (4) ? » Quand la folie, d'elle-même, se sera épuisée, ils entreront en scène, avec leur influence intacte, qu'ils auront gardée pour la République. Alors, ils rétabliront l'ordre, la justice. Les combattants de la première heure auront reçu trop de coups, trop de blessures, amassé trop de haines pour pouvoir accomplir l'œuvre nécessaire. Eux, ils la feront. En effet, ils tenteront de la faire ; mais trop tard. Ils se sont condamnés eux-mêmes à une œuvre incomplète. La grande joie, ils ne la donneront pas à la conscience française. La grande tristesse, ils ne l'effaceront pas de l'histoire de la République.

(1) *Siècle* du 17 janvier 1898. Appel aux républicains libéraux. L'article, d'une éloquence forte et simple, commence ainsi : « Que faites-vous ? Que font vos associations dans cette redoutable affaire Dreyfus ? »

(2) *Siècle* du 5 février.

(3) *Temps* du 17 janvier.

(4) Sainte-Beuve, *Causeries*, V, 209.

X

Le tribunal avait fixé au 25 janvier mon procès contre Rochefort ; la police s'obstinait à ne pas trouver Lemercier-Picard. Comme je m'en plaignis à Bertulus, le juge sourit. Il avait lancé un mandat d'amener contre le faussaire ; le reste ne le concernait point. J'insinuai que l'État-Major, la police étaient d'accord pour ne point s'embarrasser d'un témoin gênant. Bertulus n'objecta rien : « Lemercier-Picard, me dit-il, viendra, un jour, vous trouver ; vous n'aurez qu'à me prévenir ; je l'arrêterai moi-même chez vous. » L'idée de tendre ce piège, même à ce faussaire, de livrer l'homme, entré, sans méfiance, sous mon toit, me répugna.

La prophétie de Bertulus se réalisa. Le 19 janvier, je reçus une lettre de Lemercier-Picard. Il me faisait sa confession : « Je ne suis pas l'auteur du faux (Otto) ; je n'ai été que l'instrument d'une machination scandaleuse. Lié par des engagements jusqu'au prononcé du jugement du premier conseil de guerre, je ne pouvais m'y soustraire, sans m'exposer aux rigueurs de ceux à qui je devais obéissance... Aussi fidèlement que possible, j'ai rempli mes engagements, tandis que j'attends encore que ceux pour lesquels je me suis exposé remplissent les leurs. » En conséquence, et « se souvenant qu'il était israélite », il offrait de me documenter « sur le rôle qu'il avait joué, à l'instigation de Rochefort, d'Henry et de Du Paty. » Il a mis « en lieu sûr toutes les pièces utiles à sa justification ». Il me téléphonera le lendemain « pour connaître ma résolution (1) ».

(1) La lettre, datée du 18, était signée Picard.

L'homme était-il de bonne foi ? S'il est sincère, que ne se présente-t-il au cabinet de Bertulus pour y répondre à la plainte en faux que j'ai portée contre lui ? D'autre part, le soin que met la police à ne pas l'arrêter montre la peur qu'on a de lui.

Très perplexe, je consultai Mathieu Dreyfus, à notre conférence quotidienne. Il me déconseilla de m'aboucher avec l'individu, redoutant une manœuvre. Celles que j'avais déjà déjouées justifiaient ce soupçon. Quand l'agent d'Henry téléphona, mon secrétaire lui répondit que j'étais absent.

Quelques jours après (1), il écrivit une lettre anologue à Zola, lui demandant un rendez-vous, et se déclarant prêt à déposer devant la cour d'assises. Mais Zola, craignant, lui aussi, un piège, et sur le conseil de Labori, laissa la lettre sans réponse.

C'est l'évidence que Lemercier-Picard avait alors maille à partir avec Henry. On sut plus tard qu'il avait mené joyeuse vie, depuis le commencement de l'hiver jusqu'à l'acquittement d'Esterhazy, comme un homme qui vient de faire une bonne affaire; puis, et précisément à cette époque, il avait disparu de son logis, laissant des dettes et après avoir mis en circulation de fausses traites (2). Si Zola ne l'avait pas éconduit et si je l'avais reçu, il eût proposé de nous vendre, un à un, des papiers frelatés ou authentiques, mais, en même temps, il eût sollicité, en termes comminatoires, la surenchère de son complice.

(1) La lettre est datée du 29 janvier 1898 et signée Lemercier-Picard.

(2) Récit de la propriétaire de l'hôtel de Bruxelles où Lemercier-Picard loga, jusqu'en janvier 1898, sous le nom de Louis Vergnes ; sa maitresse raconta que son ami avait une forte somme (5.000 francs) « qu'ils avaient mangée ensemble ». (*Instr. Bertulus.*)

Mon affaire devant la neuvième chambre tint deux audiences (1). Après l'audition de mes témoins (Berr, à qui Lemercier-Picard avait remis la fausse pièce, et Ranc que j'avais avisé, le jour même, que le document était forgé), la cause était entendue. Rochefort, très nerveux, dut reconnaître qu'il avait remis cinq cents francs au faussaire qui l'avait berné.

Barboux, dans sa plaidoirie, fit surtout le procès de l'antisémitisme ; il rappela que j'avais toujours défendu la tolérance et, même contre mes amis politiques, la liberté des autres. Je n'en étais point récompensé. C'est ce qui donne leur prix aux luttes pour les idées.

L'avocat de Rochefort, Desplas, célébra le patriotisme de son client ; racontant la visite de Pauffin, il dit que « le ministère de la Guerre avait fait porter le drapeau français chez Rochefort, parce que, nulle part, il ne pouvait être mieux défendu que là. » Il fit aussi l'éloge du « brave commandant Esterhazy » et m'injuria tant qu'il put (2). A plusieurs reprises, le public, très nombreux, manifesta. Le président Richard menaça de faire évacuer la salle. A la sortie, Rochefort fut acclamé et je fus hué. Des avocats en robe, des gens du monde, des étudiants catholiques criaient à tue-tête : « Mort aux juifs ! A bas les traîtres ! A bas Reinach (3) ! »

Comme il résultait à l'évidence du procès que Lemercier-Picard avait été l'instrument de plus gros personnages, Bertulus demanda des renseignements sur son compte au ministre de la Guerre et sembla vouloir pousser l'affaire. L'esprit d'investigation était ce que ces mi-

(1) 25 janvier et 2 février 1898.

(2) « Il a littéralement, avec le scalpel d'or de son ironie, déchiqueté Yousouf. » (*Libre Parole* du 3 février.)

(3) *Éclair*, *Petit Journal*, *Rappel*, *Gaulois*, etc.

litaires redoutaient le plus. Billot se hâta d'écrire au juge « que Lemercier-Picard n'avait jamais été employé par ses services et que toutes les déclarations de cet individu étaient absolument fausses, ainsi qu'un officier de l'État-Major en avait déjà avisé, verbalement, le procureur de la République (1). » Puis, le surlendemain, l'ancien agent reçut une lettre dont chaque ligne trahissait une vive inquiétude (2). Son correspondant feignait d'avoir appris qu'il venait d'être convoqué chez Bertulus, ce qui était un mensonge grossier, puisque ce juge l'avait fait vainement chercher par la police. Il continuait en ces termes :

Il faut, à tout prix, vous soustraire à cet interrogatoire. Si muet que vous puissiez être, la moindre indiscrétion serait fatale. Imitez en cette circonstance l'attitude du principal intéressé. Je ne puis encore me prononcer sur votre réclamation. Dans tous les cas, trouvez-vous demain soir, à onze heures, villa Saïd (chez Rochefort). Je m'efforcerai de vous faire obtenir satisfaction.

Un mot encore : de votre silence dépend votre avenir.

La lettre était signée d'un H suivi d'un signe bizarre (3). Elle n'est pas de l'écriture d'Henry, qui écrivait peu et, comme on sait, avait plus d'un scribe à ses gages.

(1) Lettre du 3 février 1898.

(2) Lettre du 5 février : « Monsieur, j'apprends à l'instant que vous avez été convoqué par M. Bertulus pour lundi (le 7). »

(3) Cette lettre fut trouvée dans le portefeuille de Lemercier-Picard, après sa mort (voir p. 500). Le *Temps* du 4 mars 1898 en publia la deuxième phrase. Selon Séverine, qui vit cet étrange billet dans le cabinet de Bertulus, il serait signé H. R., des initiales de Rochefort. Celui-ci démentit que le billet, qui n'est pas de son écriture, fût de lui. L'*Écho de Paris*, la *Libre Parole* et *l'Intransigeant* dirent alors que la lettre était signée de mes initiales :

Lemercier-Picard obtint, sans doute, quelque satisfaction. Mais il avait pris conscience de sa force.

La veille du procès de Zola, Drumont et Guérin affichèrent un placard menaçant (1) : « La population honnête et patriote de Paris fera elle-même sa police ; elle prendra elle-même sa défense », si les juifs s'obstinent dans leur « infâme entreprise contre la patrie ». Audiffred, député de la Loire, président de l'*Association républicaine*, avait écrit précédemment que « l'intérêt de la République et des israélites commandait aux instigateurs de l'affaire Dreyfus de s'arrêter là (2) ». Cassagnac, qui savait Dreyfus innocent, écrivait : « Entre les juifs et nous, il y a la Patrie (3). »

Certains juifs se laissèrent intimider, se firent tout petits (4). Ils n'étaient pas tous de la lignée de Judas Macchabée. Beaucoup se rappelaient ces mélancoliques, si cruellement douloureuses paroles de Moïse Cohen de Tordésillas : « Ne vous laissez jamais emporter par

J. R. D'après le *Figaro*, la signature était illisible : seule, la lettre initiale H avait pu être déchiffrée. Le *Journal des Débats* dit nettement que la lettre initiale H figurait seule au bas du document. (7 mars.) L'*Intransigeant* reproduisit cette version, mais n'y insista pas, et il n'en fut plus question dans aucun journal. L'idée, d'ailleurs, ne vint alors à personne que ce pût être le paraphe d'Henry, dont il avait été si souvent question au procès Zola. — La lettre, qui m'a été communiquée, est d'une écriture mince, ronde, assez grande et, visiblement, contrefaite. Le signe qui suit l'initiale H ressemble au *sigma* grec, avec une longue boucle.

(1) *Libre Parole* du 6 février 1898.

(2) Lettre au *Temps*, 3 février.

(3) *Autorité* du 4.

(4) Le *Gaulois* publia une lettre dont le signataire, Fernand Ratisbonne, « réprouvait énergiquement la stérile campagne qui tend à jeter le discrédit sur l'armée dans laquelle il avait eu l'honneur de servir en 1870. » (22 janvier.) La *Libre Parole* répondit que « ces subterfuges avaient fait leur temps », et qu'elle refusait de croire au patriotisme « des juifs qui ruinent et pourrissent le pays ». (27 janvier.)

votre zèle au point de proférer des mots blessants, car les chrétiens possèdent la force et pourront faire la vérité à coups de poing (1). »

XI

A l'île du Diable, Dreyfus s'affaiblissait beaucoup ; il écrivit à sa femme, au commencement de l'hiver, que « tout s'épuisait en lui », que « son cerveau s'affolait (2) ». Deux mois durant (novembre, décembre), aucune lettre des siens.

Le rapport de Deniel, en octobre, avait paru très inquiétant à Boisdeffre ; le bourreau relatait divers propos de Dreyfus, les uns d'un vaincu, les autres d'un penseur trop perspicace : « Je suis une victime expiatoire. — Si j'ai réclamé une pharmacie (qui lui fut refusée), c'est que je crois avoir le droit, à un moment choisi par moi, de mettre fin à une agonie qui se prolonge comme à plaisir. Je perds ma lucidité et je crains la folie... S'il y a des coupables, ils sont au ministère de la Guerre, qui m'a désigné comme victime pour cacher les infamies commises (3). »

En décembre, il fut très malade. Il dit au docteur Debrieu : « Je suis à bout de forces. Je préfère mourir que de perdre la tête et de divaguer. Je m'en vais... Je vous demande le moyen de me soutenir pendant un mois encore. Si, alors, je ne reçois pas de nouvelles de ma famille, ce sera la fin... Du reste, je ne crains pas la

(1) Isidore Loeb, *Polémistes juifs et chrétiens en France et en Espagne*, dans la *Revue des Études juives*, t. XVIII.
(2) Lettres des 2 octobre et 25 décembre 1897.
(3) Rapport du 7 octobre 1897. (*Rennes*, I, 254.)

mort... Soulagez-moi (1)... » Et encore : « Je ne tiens plus debout, je suis rendu (2). »

Le docteur, en lui mettant un sinapisme au cœur, lui dit : « Ne vous laissez pas abattre, espérez. » Aussitôt, Deniel : « On ne s'occupe plus de votre affaire depuis trois ans ; vous êtes oublié. »

Et la brute entraîna le docteur, lui faisant des reproches.

Désespéré, Dreyfus adressa deux nouvelles suppliques au Président de la République, le 20 décembre et le 12 janvier, — le lendemain de l'acquittement d'Esterhazy (3).

Félix Faure les transmit à Billot, vers l'époque où Boisdeffre et Gonse corsaient le dossier des aveux, où Méline affirmait solennellement que Dreyfus avait avoué.

Dans l'intervalle, le 9 janvier, le prisonnier reçut les lettres que sa femme lui avait écrites en octobre et novembre ; elle lui disait que « l'horizon s'éclaircissait », qu'elle « apercevait le terme de leurs souffrances ». « Si tu pouvais, comme moi, te rendre compte des progrès accomplis, du chemin que nous avons fait, comme tu te sentirais soulagé !... Cela me brise le cœur de ne pouvoir te raconter tout ce qui fait que j'ai tant d'espoir ! » Il la crut, bien que devenu sceptique aux douces paroles. Il sentait surtout, aux vexations plus fréquentes, à la surveillance plus rigoureuse, que quelque chose se passait. « Un souffle de terreur régnait autour de lui. » Il s'en rendait compte par l'attitude des gardiens (4).

(1) 11 décembre 1897. (Rapport de Deniel : *Rennes*, I, 254.)
(2) 17 décembre.
(3) *Cass.*, III, 327.
(4) *Cinq Années de ma vie*, 291.

Le 16 janvier, il écrivit encore à Félix Faure :

Je renouvelle mon appel suprême au chef de l'État, au ministre de la Guerre, si l'on ne veut pas qu'un innocent qui est au bout de ses forces, succombe sous un pareil supplice de toutes les heures, avec la pensée épouvantable de laisser derrière lui ses enfants déshonorés (1).

Les lettres de sa femme, comme on l'a vu, ne lui étaient plus transmises qu'en copie. Henry en supprimait maintenant tout ce qui eût pu réconforter le malheureux. Il laissait à peine subsister quelques formules qui, n'ayant rien de précis, semblaient banales. Des événements qui remplissaient le monde de son nom et d'une infinie pitié, Dreyfus ne savait rien.

Un jour, il entendit deux gardiens qui, derrière la palissade, causaient entre eux : « Ah ! si celui-ci n'est pas reconnu innocent, personne ne le sera ! »

L'hiver, puis le printemps se traînèrent lourdement ; il resta dans l'ignorance de tout. A l'été seulement, vers la fin de juillet, comme il était retombé malade, l'un des gardiens, dont le nom restera éternellement inconnu, comme celui du bon Samaritain, murmura : « Il y a un homme qui s'occupe de vous. »

(1) *Cass.*, III, 327.

CHAPITRE VI

LE PROCÈS DE ZOLA

I

Le matin du 7 février, Anatole France et le philosophe Séailles, deux des témoins de Zola, déjeunèrent ensemble. Séailles dit à son ami ce qu'il se proposait de déclarer : que la justice est intangible; qu'elle ne peut être sacrifiée ni à la passion ni à l'intérêt, de quelque nom qu'on les décore ; que le patriotisme ne consiste pas à s'obstiner dans une douloureuse erreur. « Et si, continua-t-il, le président me reproche de tenir un langage séditieux : « Après ce que vous venez de dire, oserez-vous expliquer le *Phédon* à vos élèves ? — C'est précisément pour cela, lui répondrai-je, que je serai qualifié à leur en faire comprendre les beautés. »

Puis, ils se rendirent au Palais de Justice, fendant, avec peine, une foule compacte et déjà bruyante.

Le *Phédon* était très loin de la pensée du magistrat qui avait été désigné pour présider les assises.

C'était un gros homme rond, nommé Delegorgue, que nous avons déjà vu au procès de Morès, qui n'était pas méchant et ne manquait ni de sens ni d'esprit, mais

d'allure commune, le teint fleuri du gourmand, les lèvres pincées, qui cachait, sous une gravité molle, l'orgueilleux plaisir de présider cette grande affaire, comptait en tirer honneur et profit, aux petits soins avec les journalistes de la presse criarde, la voix dure, soit qu'il déclamât, soit qu'il réprimandât, soit qu'il plaisantât, volontiers insolent, et l'homme du monde le mieux fait, dans un tel procès, pour ne pas accroître le renom du magistrat-fonctionnaire que l'on décore du nom de juge. Il avait, pour assesseurs, le conseiller Lauth, chauve et rougeaud, et le conseiller Bousquet, hirsute et pâle, la barbe blanche comme la crinière, l'une embroussaillée, l'autre inculte, ancien député qui avait accepté, un jour, d'être ministre de la Justice et avait rendu la simarre au bout d'une heure, la trouvant trop lourde.

Le ministère public était occupé par l'avocat général Van Cassel, rechigné et brutal, dont on racontait que, substitut dans le Nord, il avait tiré lui-même sur un fou qui, s'étant échappé, avait grimpé en haut d'une tour (1).

Au banc des accusés, Zola, rêveur, le menton appuyé sur sa canne (2); le gérant Perrenx, l'air d'un ouvrier endimanché; Vaughan, et, derrière eux, Labori, avec deux secrétaires, Hild et Monira, et les frères Clemenceau, deux exemplaires d'un même homme, Vendéens

(1) Van Cassel était substitut à Saint-Omer. Le fou jetait des briques et des plâtras sur les gendarmes qui entouraient la tour. Le sous-préfet Riff fit ouvrir le feu sur le malheureux, qui fut blessé. Le substitut Van Cassel prit part à la salve, avec un revolver. La Cour de Douai lui infligea une amende (10 décembre 1875).

(2) Il reçut, pendant cette première audience, des centaines de dépêches. « A quatre heures, il y en a bien un kilo. (ALBERT BATAILLE, dans le *Figaro* du 8 février 1898.)

au type calmouk, les traits énergiques, les yeux vifs et pénétrants, qui promettaient la bataille.

Jamais foule plus nombreuse, agitée de plus de passions, n'avait envahi la salle des assises. Les avocats s'y entassaient, quelques-uns grimpés sur les hautes cloisons qui entourent l'enceinte réservée et sur les entablements des fenêtres ; et, mêlés à eux, pressés à étouffer, dans l'émotion du spectacle qui absorbait l'attention du monde, des femmes élégantes, des journalistes, des officiers, des oisifs, des comédiens, le « Tout-Paris des premières ».

A côté, dans les couloirs, et dans la salle qui leur était affectée, les témoins de Zola, en deux camps tranchés, les officiers d'un côté, de l'autre les « intellectuels » et Picquart. Entre eux rôdait, comme un loup maigre, Esterhazy en civil, « portant le crime sur sa figure (1) ».

Les officiers s'écartèrent de lui ; aucun ne lui serra la main (2). Il se rabattit sur Gribelin. Aussitôt, Gonse dépêcha Lauth à l'archiviste : « Le général vous prie de ne pas parler au commandant Esterhazy (3). »

Scheurer salua Lucie Dreyfus, lui présenta Picquart : « Vous devez, lui dit-elle, bien souffrir. — Non ! Madame, j'ai souffert pendant de longs mois, alors que je me taisais. Maintenant, je vois poindre la lumière, et j'en suis heureux (4). »

Au dehors, les bandes que Guérin avait formées et traînait après lui, occupaient les abords du Palais, huant ou acclamant tour à tour.

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

(2) RANC, témoin oculaire, dans le *Matin* du 25 février 1898. — *Rennes*, II, 161, Gonse.

(3) PHILIPPE DUBOIS, *Impressions d'un témoin*, dans l'*Aurore* du 8 février.

(4) *Mémoires* de SCHEURER.

Elles étaient composées de portefaix et de bouchers, de rôdeurs et de malandrins de toute espèce, pareilles à celles qui, jadis, à la veille de la Réforme, terrorisèrent le pays rhénan et furent surnommées les *Juden-Schlæger*, les rosseurs de Juifs. L'État-Major les subventionnait (1).

Le matin, quelques jeunes gens avaient déposé une couronne au pied de la statue de Voltaire : « Au défenseur de Calas. » La veille, la Cour de cassation avait fait afficher l'arrêt de réhabilitation de Pierre Vaux.

II

On procéda au tirage au sort des jurés. Ce furent tous de petites gens, de ce qu'on appelait à Florence le *popolo minuto* : deux négociants, un rentier, un marchand de nouveautés, un marchand de vins, un entrepreneur de couverture, un monteur en cuivre, un employé, un tréfileur, un mégissier, un grainetier, un maraîcher. Et, tout de suite, l'avocat général demanda que le débat fût limité, par arrêt, au seul grief relevé par Billot, l'offense aux juges d'Esterhazy, quelques lignes sur quinze pages. Le ministre a méprisé les autres imputations de Zola. « On n'a pas le droit de mettre indirectement en question la chose jugée. On veut provoquer une revision révolutionnaire. » La Cour ne s'y prêtera pas (2).

(1) Bertulus saisit, plus tard, chez Esterhazy une carte-télégramme de Guérin qui demandait de l'argent à Pauffin (de Saint Morel). Celui-ci la communiqua à Esterhazy (cote 9, scellé 6 ; cote 10, scellé 16 ; *Cass.*, II, 236.)

(2) *Procès Zola*, compte rendu sténographique, I, 37 à 41. Van Cassel. — Pour la physionomie des quinze audiences, voir Albert Bataille, *Le Procès Zola*, au tome XVII des *Causes cri-*

Labori, puis Albert Clemenceau répliquèrent, celui-ci très calme, en quelques mots précis, exacts, d'autant plus forts ; celui-là, tout à l'opposé, par une envolée de phrases sonores, impétueux, avec un air de défi : « Vous croyez que cela (l'arrêt demandé par le ministère public) va étrangler le débat ? Allons donc ! C'est comme si l'on voulait se placer au milieu d'un torrent pour l'empêcher de couler ! » Il affirma la connexité, l'indivisibilité entre les diverses accusations portées par Zola.

Les trois experts, Belhomme, Varinard et Couard, avaient intenté, pour leur propre compte, un procès à Zola, mais devant le tribunal correctionnel, où la preuve n'est pas admise. Ils lui réclamaient trois cent mille francs (1).

Leur avocat, Cabanes, émit, en outre, la prétention d'intervenir dans l'instance. Cela fut rejeté par la Cour, mais les conclusions du ministère public sur le débat restreint furent adoptées (2).

La défense eût pu se pourvoir aussitôt contre cet arrêt, demander à la Cour de cassation le plus grand champ de bataille. Elle accepta de combattre dans ce défilé.

III

On a vu que ce débat, si étroitement cantonné par

minelles (compte rendu du *Figaro* ; SÉVERINE, *Vers la Lumière* (compte rendu de la *Fronde*) ; BONNAMOUR (G. BEC), *Le Procès Zola*, compte rendu de l'*Écho de Paris*.

(1) Assignation du 21 janvier 1898.

(2) Arrêt du 7 février. — La légalité de l'arrêt fut contestée par Manau devant la Cour de cassation ; le moyen ne fut pas admis, mais par cette raison que le pourvoi, contre un arrêt interlocutoire, doit être fait dans les trois jours. (*Procès Zola*, II, 459, Chambaraud ; 484, Manau.

l'assignation, Boisdeffre, et Billot avec lui, le trouvaient encore trop large. Ils avaient décidé, en dernier lieu, que tous les témoins militaires, à l'exception de Gonse, Pellieux, Gribelin et Lauth, ne répondraient pas à l'appel de leur nom et s'excuseraient par lettres. Les uns invoqueront le secret professionnel, — ils en savent trop ; — les autres allégueront qu'ils sont étrangers aux faits retenus par la citation ; ils ne savent rien.

Billot était le principal accusé. Si le conseil de guerre a acquitté Esterhazy « par ordre », l'ordre émane de lui. En conséquence, le garde des Sceaux, Milliard, informa l'avocat général que « le ministre de la Guerre n'avait pas été *autorisé* à déférer à la citation » de Zola. Billot, à son tour, « autorisa Mercier à ne pas comparaître ».

Boisdeffre écrivit à Delegorgue « qu'il n'avait été aucunement mêlé à l'instruction du procès Esterhazy ; ce procès a dépendu, uniquement, du gouverneur militaire de Paris » ; il n'a donc rien à faire au Palais de Justice.

Défaillants encore d'Ormescheville, les juges de 1894, Lebrun-Renault, Du Paty, Ravary, Valecalle, Henry, en mission.

Esterhazy, dans une lettre cavalière, le prit de très haut : « Cité à la requête d'un simple particulier, il estime qu'il n'a pas à répondre (1) ».

La défense avait renoncé à la déposition des juges qui l'avaient acquitté.

Le public, désappointé par cette grève de témoins, les jurés, qu'on semblait dédaigner, s'étonnèrent que

(1) Cette lettre d'Esterhazy fut lue seulement à la seconde audience, le 8 février. Labori n'insista pas pour qu'Esterhazy fût réassigné, mais Albert Clemenceau fut d'un autre avis : « Et s'il ne répondait pas, je demanderai à la Cour qu'il fût amené devant elle par la force armée. » La Cour accepta les conclusions de la défense.

d'Esterhazy à Billot, tous ceux qui incarnaient « l'honneur de l'armée » prissent la fuite devant la preuve.

La défense déposa d'énergiques conclusions ; elle réclamait la comparution des défaillants, « par tous moyens de droit ».

Cette retraite (avant la bataille) était si piteuse, la rébellion si manifeste contre la loi, que la Cour, mais le lendemain seulement, ordonna la comparution de tous les témoins.

IV

Lucie Dreyfus, la première, parut à la barre (1).

Zola avait rêvé une belle scène, cruelle et tragique : la veuve du mort-vivant qui eût raconté elle-même la tragédie qui avait brisé son bonheur, mais laissé intacte, debout, sa foi dans son mari.

Elle était vêtue, comme toujours, de noir, très pâle, tremblante devant cet énorme auditoire, si absorbée dans la pensée de ne point défaillir qu'elle n'entendit pas, sur son passage, une horrible parole. Comme elle portait une jaquette bordée de fourrure, une voix de femme murmura : « La dernière pelisse de son mari (2) ! »

Nécessairement, aux termes de son arrêt de la veille, Delegorgue refusa de laisser mettre en cause le jugement de 1894. Il prononça alors, pour la première fois, la formule qui deviendra légendaire, qui, cent fois, va tomber et retomber, « avec le bruit régulier d'un piston

(1) Audience du 8 février 1898.
(2) SÉVERINE, *Vers la Lumière*, 69.

de machine (1) », hachant et martelant le débat, *leitmotiv* de la peur du vrai : « La question ne sera pas posée (2) ».

Zola, très nerveux, se dressa, réclama « la liberté qu'ont les assassins et les voleurs : ils peuvent se défendre, faire citer des témoins. Tous les jours on m'injurie, on casse mes carreaux, une presse immonde me traite comme un bandit ! » Et ce flot d'éloquence eût continué si Delegorgue n'eût interrompu par ces mots : « Vous connaissez l'article 52 de la loi de 1881 ? » Zola trébucha : « Je ne connais pas la loi, et je ne veux pas la connaître (3). »

Une clameur lui répondit.

L'avocat général s'empara de la malencontreuse parole : « Nous, nous connaissons la loi ; nous, nous la ferons respecter ! »

Tout le pharisaïsme de la légalité s'abattit sur lui. Il chercha en vain à s'expliquer. Il ne se révoltait pas « contre la grande idée de la loi, mais contre les arguties d'une procédure hypocrite ».

Dans le tumulte qui suivit, on oublia Mme Dreyfus, toujours debout à la barre. La cour décida que la femme du condamné ne serait pas entendue.

Leblois déposa ensuite, puis Scheurer. Leblois, adroit, ferme, de physionomie fine, intéressa beaucoup en racontant l'affaire des faux télégrammes et les aventures de Du Paty et des Comminges. Tout le monde en conclut que la prétendue dame voilée qui avait documenté Esterhazy, c'était Du Paty. On ne savait rien d'Henry.

(1) Séverine, *Vers la Lumière*, 66.
(2) *Procès Zola*, I, 85.
(3) Zola, quand les clameurs s'apaisèrent, ajouta : «... en ce moment-ci, je fais appel à la probité des jurés ».

Scheurer eût voulu donner lecture des lettres de Gonse et de Picquart; le président s'y opposa. Je les publiai le lendemain (1).

Elles produisirent une grande impression sur tous les esprits réfléchis. Rien ne contribua plus à éclairer le rôle de Picquart. On ne sut que vanter davantage, de sa clairvoyance, qui avait prévu une telle crise, ou de sa loyauté, qui avait cherché à l'empêcher. Pourtant, ces lettres du jeune colonel, qui, seul, avait eu la vision de l'honneur et de l'intérêt véritable, et celles de Gonse, d'une hypocrisie si cauteleuse, venaient trop tard; l'ennemi s'était préparé à en recevoir le choc, comme d'un escadron de cavalerie qui a laissé aux batteries d'artillerie le temps d'entrer en ligne.

Casimir-Perier avait écrit, la veille, à Delegorgue: « Si j'étais interrogé sur les faits qui se sont produits alors que j'occupais la présidence de la République, l'irresponsabilité constitutionnelle m'imposerait le silence. » Il déclara, en conséquence, qu'il ne pouvait pas prêter serment de dire « toute la vérité ». Thèse contestable, puisqu'il y renonça lui-même par la suite; au surplus, ce jour-là, sans application pratique, puisqu'il ne savait rien d'Esterhazy et que Delegorgue refusait de poser les questions relatives à Dreyfus. Mais Casimir-Perier ayant ajouté: « Je suis un simple citoyen et aux ordres de la justice de mon pays! » les revision-

(1) Picquart avait autorisé Scheurer à en donner lecture à la barre. Pour la publication dans les journaux, il lui dit de faire à sa guise, qu'il n'interviendrait pas. C'est ce que me dit Scheurer après l'audience. J'envoyai aussitôt des copies au *Siècle*, à l'*Aurore*, à la *Petite République*, au *Radical*, etc. Picquart, en effet, ne protesta pas. S'il dit, plus tard, « qu'il s'était opposé de la façon la plus absolue à cette publication » (I, 318), cela était vrai pour la période qui avait précédé le procès de Zola. (Voir p. 148.)

nistes lui firent une ovation. Ils marquaient ainsi le contraste entre cet ancien président de la République, qui déférait respectueusement à la loi, et les officiers qu'il avait fallu menacer des arrêts de la justice pour obtenir leur comparution. Ils manifestaient aussi contre Félix Faure, si âprement attaché à ce pouvoir que son prédécesseur avait quitté à tort, mais non sans noblesse, parce que les classes populaires doutaient de son dévouement à la démocratie et qu'il se croyait un obstacle au bien public.

Dans cette atmosphère surchauffée, après cinq ou six heures d'audience, les nerfs tendus à l'excès, on sentait l'oppression lourde de la haine, la plus affreuse de toutes : celle des guerres civiles.

Ce soir-là, pour la première fois, la sortie de l'audience ressembla à une émeute. Un jeune homme (1), qui avait acclamé Zola, fut accusé d'avoir crié : « A bas la France ! » et roué de coups. La bagarre devint générale dans les galeries du Palais, galerie Marchande, galerie du Harlay. Zola dut se réfugier dans un vestiaire. Puis, quand il parut, avec les quelques amis qui lui faisaient une garde du corps, le musicien Bruneau, le graveur Desmoulins, l'éditeur Fasquelle, ses avocats, sur le grand escalier du Palais, une foule énorme qui sembla plus énorme encore, fantastique, dans la nuit brumeuse d'hiver, l'accueillit par des huées et des bordées de sifflets, et, sans l'intervention personnelle du Préfet de police, il eût été frappé, renversé. Sa voiture partit au galop, poursuivie par la canaille qui poussait des cris de mort : « A l'eau ! A l'eau ! A la Seine ! » et des cris patriotiques.

Des énergumènes écrivirent au Préfet pour le blâmer d'avoir protégé Zola (2).

(1) Genty, préparateur d'examens.
(2) *Presse* du 10 février 1898.

Pendant les deux semaines que dura le procès (quinze audiences), les mêmes scènes se renouvelèrent tous les soirs, mélange de passions sincères et de violences calculées, payées.

Le préfet de police, Charles Blanc, excellent homme, bon républicain, ne sut pas prendre les mesures nécessaires, se laissa déborder.

La police, d'ailleurs, composée, en grande partie, d'anciens militaires, souriait aux braillards qui prenaient soin d'accompagner leurs brutalités de cris répétés de : « Vive l'armée ! » Tous les amis de Zola furent insultés, menacés. Guérin, en personne, dirigeait de jeunes gredins qui, par deux fois, assaillirent Yves Guyot, ameutèrent la foule contre lui (1). Il faillit être jeté à la Seine.

Je vois encore une jeune femme furieuse qui me poursuivit, voulait m'arracher mon ruban de la Légion d'honneur, pendant que les manifestants hurlaient : « A mort les juifs ! Mort aux traîtres (2) ! »

Les séditieux (pour la police), c'étaient les revisionnistes, qui répondaient aux provocations par le cri de : « Vive la République (3) ! » Un jeune avocat (4), pour une exclamation inoffensive, fut frappé par un des juges d'Esterhazy (5) et par des officiers qu'excitait le beau-frère de Rochefort (6). Le prétoire, le pavé, la rue, quinze jours durant, appartinrent à Ratapoil.

(1) *Libre Parole* du 9 février 1898 : « Vous êtes une vieille fripouille ! » lui dit Guérin ; une foule furieuse le poussait, plus mort que vif etc. »

(2) « La foule crie : « A l'eau le youtre ! A mort les juifs ! » Son mufle immonde de bête sarcastique se plisse d'une façon horrible... » (*Libre Parole* du 9.)

(3) *Gazette de France* du 10, *Aurore* du 12, etc.

(4) Me Courot ; il avait crié : « Vive l'armée, mais enlevez certains chefs ! »

(5) Le colonel Bougon

(6) 11 février. (*Temps*, *Figaro*, etc.

Les manifestations se prolongeaient dans la nuit. Tantôt Guérin et ses tape-durs se contentaient de brailler, pendant des heures, sur les boulevards, devant les bureaux de la *Libre Parole* et de faire des autodafés de journaux (1) ; tantôt ils cassaient les vitres de magasins tenus par des juifs et, même, envahissaient des ateliers, brisaient des machines, des métiers à tisser, blessaient des ouvrières (2).

Il n'était question, dans le journal de Drumont, que de la noble colère du peuple qui eût voulu jeter tous les juifs à l'eau ou, mieux encore, les rôtir (3). L'idée, cent fois évoquée du meurtre, finit par le provoquer ; l'acte est une pensée, moins encore : une phrase qui se concrète.

A Alger, un journal imprima cette phrase : « Une truie juive vient de mettre bas deux pourceaux (4) ». La même semaine, une bande de jeunes antisémites en gaieté rencontra une juive enceinte ; ils la mirent nue et l'inondèrent d'urine (5).

Paris, la France avaient perdu l'habitude des émeutes. Celles-ci furent remarquables par une brutalité de bêtes déchaînées. Payé ou non, l'homme sauvage, le Yahou, reparaît vite. L'alcool opérait. Cinquante ans après

(1) Ils dansaient autour de ces bûchers en chantant un refrain obscène : « Zola est un gros cochon. — Quand on l'attrapera, nous le flamberons. » (*Libre Parole* du 9 février 1898.)

(2) Le 11 février, au faubourg Saint-Antoine, ils saccagent les ateliers d'un commerçant juif, blessent les gardiens ; un autre jour, ils envahissent la boutique d'un libraire alsacien qu'ils prennent pour un juif. Mêmes scènes rue des Blancs-Manteaux, boulevard de Sébastopol, etc... (*Temps*, *Matin*, etc.)

(3) *Libre Parole* du 12 février : « Pourtant, ça doit sentir bigrement mauvais, le youpin grillé... Les sales juifs, épouvantés, se plaquaient contre les murs, tels des punaises. » — De même la *Croix*, le *Pèlerin*, la *Gazette de France*, etc.

(4) *Silhouette* du 31 janvier.

(5) Rapport du commissaire de police d'Alger.

l'invention du *gin*, Londres avait assisté à des scènes pareilles, d'une stupide sauvagerie (1).

De plus en plus, les bourgeois s'effrayèrent, s'irritèrent contre les défenseurs de Dreyfus qui étaient cause de ces troubles.

V

Esterhazy était parti furieux de la première audience. Quelques acclamations qu'il recueillit ne compensaient pas l'offensante attitude de Gonse et de ses officiers à son égard, « devant les civils ».

Il avait gardé, dans son abjection, beaucoup d'amour-propre. Rentré chez sa maîtresse, il se soulagea d'abord par des imprécations, des injures à toute volée, une scène de fureur et de rage (2). Puis, à la réflexion, il eut recours à son procédé ordinaire, le chantage, avec sa propre infamie pour enjeu. Il ne se rendit pas à la seconde audience, envoya un ultimatum à l'État Major : « Ou demain, dans la salle des témoins, les officiers viendront lui serrer la main, l'admettront dans leur compagnie, ou il mangera le morceau. »

Veut-on ou ne veut-on pas qu'il soit innocent ? Son honneur intéresse-t-il ou non la sûreté de l'État (3).

Déjà, l'année d'avant, il avait menacé Boisdeffre de s'avouer l'auteur du bordereau ; mais alors, avant de lui jeter sa confession à la face, il eût pris la précaution

(1) En 1742, rapport de lord Londsale. (TAINE, *Littérature anglaise*, III, 256.

(2) Récit de Marguerite Pays à Christian Esterhazy dont je le tiens.

(3) C'est ce qu'Anatole France a très bien montré. *L'Anneau d'améthyste*, 291.)

de passer la frontière. Précaution aujourd'hui superflue. Acquitté, il est intangible, tant que ses autres trahisons ne seront pas révélées. Et qui les dénoncera ? Son crime retombera seulement sur les chefs.

Boisdeffre, encore une fois, s'inclina.

Le matin de la troisième audience, dès qu'Esterhazy, en uniforme, entra dans la salle des témoins, chacun des officiers vint, par ordre, lui serrer la main ; Ravary le premier, à qui cet honneur était bien dû, Boisdeffre ensuite, donnant l'exemple, et tous les autres (1). Lui, l'œil mauvais, la moustache en croc, savoura son triomphe.

Cependant, le sacrifice une fois consommé, les officiers s'écartèrent de lui, les uns par répugnance de l'homme à qui Mercier (il le dit tout haut) trouvait « le physique de l'emploi » ; les autres par prudence, sous les yeux de ces civils qui observaient, parce que la fortune a d'étranges retours. Alors, il s'irrita de nouveau, ou fit semblant, afin de pouvoir attribuer à la colère les avertissements qu'il allait lancer. Il sortit, pendant une suspension d'audience, et, arpentant l'une des galeries, entouré de quelques amis « qui semblaient lui dire de se calmer », il parla très haut de façon à ce que les passants l'entendissent : « Ils m'embêtent, à la fin, avec leur bordereau. Eh ! bien oui ! je l'ai écrit, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait ; je l'ai fait par ordre ! » Et encore : « On connaît la ladrerie de Billot. S'il a donné quatre-vingt mille francs en une année, cela a bien été pour faire quelque chose (2). »

(1) Ranc, dans le *Matin* du 15 février 1898 : « J'ai assisté à quelque chose de bien intéressant : le repêchage à la poignée de main... Je dois dire, en témoin fidèle, qu'il y a un ou deux de ces officiers à qui le sacrifice a paru amer et la poignée de mains pénible. »

(2) *Cass.*, I, 267, Chincholle. — Esterhazy (*Cass.*, I, 598,) dit que Chincholle a menti. — Le député Grandmaison raconta à

Le bordereau, annoté par l'Empereur allemand, recopié par Esterhazy, c'était l'argument suprême, mais qui n'était fait que pour l'ombre ; Boisdeffre, Gonse, dès qu'on en parlait publiquement, s'épouvantaient. C'est pourquoi Esterhazy le brandissait de temps à autre : « Couvrez-moi, défendez-moi, ou je révèle le plus stupide, le plus impudent des faux. » Cette preuve frauduleuse de son innocence était devenue ainsi, entre ses mains, le plus redoutable des instruments de chantage. Il l'appelait, à bon droit, « la garde impériale ». Dès qu'il menaçait de la faire donner, les chefs capitulaient. Henry, tout à l'heure, viendra à la rescousse.

VI

Les généraux, les officiers du service des renseignements défilèrent à la barre pendant quatre audiences (1).

D'abord, Boisdeffre, en uniforme, avec la plaque de la Légion d'honneur. C'est le droit de ces officiers de

la Cour de cassation « qu'Esterhazy, à la *Libre Parole*, s'était moqué des experts du bordereau ; il disait, car mes souvenirs sont imprécis, ou bien : *« Le bordereau a été calqué par moi sur l'original écrit par Dreyfus »*, ou bien : « Dreyfus a écrit le bordereau sur papier pelure en décalquant des mots pris dans mon écriture. » (*Cass.*, I, 737.) C'est évidemment le premier propos qui a été tenu ; l'autre phrase, c'est la théorie même des experts dont Esterhazy se moquait. — Billot écrivit au Président de la Cour de cassation qu'il « n'avait jamais remis ni fait remettre un centime à Esterhazy. Si une somme d'argent quelconque lui a été remise ou offerte, c'est à mon insu et contre ma volonté. » (*Cass.*, I, 554.)

(1) 9, 10, 11, 12 février 1898.

paraître en tenue, devant le jury. C'est un fait, aussi, qu'ils vont jeter dans la balance leur épée, leurs galons et leur panache, leur étincelante ferblanterie.

Le chef de l'État-Major général, très droit, dans sa haute taille, la gravité solennelle d'un soldat diplomate qui détient à la fois les secrets de l'armée et ceux de la politique, cherchait, d'une voix lente, les mots corrects et neutres ou refusait de répondre. Du document libérateur, « qui a trait à l'affaire Dreyfus », il ne lui est pas permis de parler. « De l'instruction relative au commandant Esterhazy, il s'est tenu à l'écart et ne sait rien. » Rien, non plus, du procès d'Esterhazy, parce que « le commandant a été interrogé à huis clos », ce qui n'était pas moins faux que le reste, mais plus notoirement.

Des communications qui auraient été faites à la presse par des officiers de l'État-Major, il sait seulement que ces officiers ont donné leur parole qu'ils y étaient étrangers ; « il s'en tient à leur parole » ; et ce sont « de braves gens qui font leur devoir, tout leur devoir, il l'atteste et il le jure ». En revanche, Picquart a commis des faits répréhensibles ; après avoir dénoncé Esterhazy, « il n'a pu trouver aucune pièce probante », bien que le Ministre lui eût prescrit de « faire tout au monde » pour arriver à la vérité ; « absorbé par une seule idée », il a négligé son service ; pourtant, il fut traité avec beaucoup d'indulgence : « On ne peut pas appeler envoyé en disgrâce, un officier envoyé en mission. » Au surplus, la culpabilité de Dreyfus « a été, de tout temps, certaine », « le jugement de 1894 est hors de discussion » ; la conviction personnelle de Boisdeffre est absolue : « des faits postérieurs ont assis sa certitude d'une façon inébranlable ».

Il éleva la voix, scandant sa phrase, la main tendue, comme pour prêter un nouveau serment.

Delegorgue avait refusé la parole à Mme Dreyfus qui eût protesté de l'innocence de son mari : il laissa Boisdeffre proclamer que l'homme était coupable.

Entendez-vous ce que disent entre eux les jurés, ce que répéteront, demain, des milliers de lecteurs ? De Zola ou de Boisdeffre, il y en a un qui ment ; impossible que ce soit ce général étoilé, le premier de l'armée, le Moltke français.

Gonse répéta, d'un ton bourru, la déposition de son chef, s'abrita, comme lui, derrière le secret professionnel. Ses lettres à Picquart le gênaient : il affirma qu'elles étaient « relatives seulement à Esterhazy » ; « il n'était pas entré dans sa pensée de revenir sur l'affaire Dreyfus ». Il provoqua un tumulte en traitant de « traquenard » une question de Labori au sujet de la dame voilée (1).

Henry ne répondit pas à l'appel de son nom. L'avocat général dit qu'il était « en mission ».

Lauth, âprement, reprit ses accusations contre Picquart ; Gribelin jura qu'il avait vu Leblois, avec Picquart, attablés devant un dossier secret : ce dossier renfermait des pièces tellement graves qu'Henry avait défendu de l'ouvrir en son absence : cette défense s'étendait à Picquart. Leblois lui donna le démenti ; en octobre, à la date que Gribelin avait précisée au procès Esterhazy, il n'était pas à Paris. L'archiviste répéta si obstinément, pour montrer, par un détail matériel, l'exactitude de son dire : « La lampe était allumée » que Delegorgue le prit pour le lampiste de l'État Major (2).

De ces deux témoins encore, l'un mentait : lequel ?

(1) Le président, devant le vacarme, suspendit l'audience. A la reprise, après une intervention du bâtonnier, Gonse retira le mot et Labori le remercia de « ses loyales paroles ».

(2) *Procès Zola*, I, 139, Gribelin : « Devant Dieu, je le jure, et je vous ai vu aussi bien que je vous vois en ce moment. » Sur quoi, Delegorgue : « Vous étiez entré pour allumer la lampe ? »

VII

Ce fut ensuite le tour de Mercier. Les avocats avaient projeté de lui faire confesser la communication des pièces secrètes. C'eût été l'annulation certaine du jugement de Dreyfus. Mercier ne voulut ni avouer ni se parjurer.

Il y réussit, et sans mentir autrement qu'à la jésuite.

Labori, renseigné inexactement, avait décrit ainsi le document libérateur : « Une pièce dont le *post-scriptum* commence par ces mots : *Cette canaille de D...* » Mercier répondit que cette pièce lui était inconnue ; la phrase sur *Ce canaille de D...* se trouve, en effet, dans le contexte de la lettre de Schwarzkoppen à Panizzardi. Puis, retranché derrière l'arrêt de la Cour qui avait défendu de parler de Dreyfus, hors d'atteinte sur ce terrain où il donnera, lui soldat, à ces robins, l'exemple du respect qui est dû aux décisions de la justice, il nia « qu'il se fût vanté d'avoir fait communiquer des pièces secrètes au conseil de guerre » ; sur le fait même de la communication, il refuse de répondre.

Seulement, l'instant d'après, cette même décision de la Cour qu'il a invoquée, il l'enfreint par un coup d'audace : « Je n'ai pas à revenir sur le procès Dreyfus ; mais, si j'avais à y revenir, puisqu'on me demande ma parole de soldat, ce serait pour dire que Dreyfus était un traître, qui a été justement et légalement condamné (1). »

(1) *Procès Zola*, I, 171, Mercier. — Il dit encore, ce qui était exact, qu'il était étranger « aux renseignements faux ou vrais, publiés en 1896 par l'*Éclair* » et que les révélations de la *Libre*

On a vu que, lui-même, il avait jeté au feu, en 1894, la notice d'Henry et, récemment, le commentaire de Du Paty, inciné son crime.

Il fut acclamé. Delegorgue prétextera plus tard « qu'il n'avait pas eu le temps de l'arrêter, que le général avait parlé trop vite (1) ».

Vainement, Labori protesta que le silence de Mercier, sur sa question précise, équivalait à un aveu.

Disons tout de suite que Delegorgue, après avoir laissé l'ancien ministre de la Guerre déclarer que le verdict de 1894 était légal, refusa d'interroger deux des anciens collaborateurs de Mercier, Charles Dupuy et Guérin (2), puis Trarieux, sur ce qu'ils savaient de l'illégalité.

Cependant, un autre ancien ministre de la Justice, Thévenet, appelé seulement à déposer sur la bonne foi de Zola, réussit à aborder le redoutable problème, non pour l'éclairer d'un renseignement particulier, mais pour montrer que « c'était la difficulté vraiment capitale de ce grand débat ». Trarieux, précédemment, avait dit à Scheurer : « Si Dreyfus était un traître, la forme eût-elle été violée pour lui, je n'oserais élever la voix et je ne le ferais point (3). » Thévenet pensait autrement. On touchait, ici, en effet, non pas à une simple question de droit, d'ailleurs incontestée, mais à un principe beaucoup plus élevé, celui de la liberté de la défense, celui du droit imprescriptible qu'a tout homme accusé, même

Parole, en 1894, avaient été faites contrairement à ses instructions. « Cette publication pouvait venir de la famille Dreyfus. Simple appréciation, d'ailleurs, et qui ne repose sur aucun indice ni sur aucun témoignage. »

(1) *Procès Zola*, I, 199, Delegorgue.

(2) Labori renonça aux dépositions de Delcassé, Leygues, Poincaré, à qui il eût voulu poser la même question.

(3) *Procès Zola*, I, 180, Trarieux.

de trahison, de savoir quels sont les documents qui l'accusent. Et d'un vif mouvement d'éloquence, il emporta l'auditoire :

Le silence des généraux doit-il être interprété comme un aveu ? Il est bien fait, en tous cas, pour troubler profondément toutes les consciences... S'il n'y a pas eu communication clandestine et illégale, pourquoi ne pas le proclamer ?... Voilà ce qui inquiète, voilà ce qui prolonge et perpétuera, peut-être, ce procès qui est un mal pour la Patrie.

Oui ! que faut-il croire ? que faut-il penser de ce silence ? Ne sommes-nous plus une nation libre, respectueuse de la loi, vantant la loyauté et la franchise ?

Y a-t-il un magistrat parmi ceux qui m'écoutent, un de mes confrères du barreau, un de vous, Messieurs les jurés, qui puisse comprendre cette incertitude sur un fait de cette importance (1) ?

Salles, quand il parut à la barre, avec sa figure de brave homme, les lèvres agitées d'un tremblement nerveux, était indécis sur son devoir. A qui obéir ? Au juge ? A sa conscience ? Il était le maître du procès, il tenait, dans ses mains, le sort de cette immense affaire.

Delegorgue, comme tout l'auditoire, eut la sensation aiguë que ce témoin, d'un mot, d'un seul, pouvait renverser tout l'échafaudage de mensonge. Il refusa, dès lors, de lui poser cette question : « Connaissez-vous un fait qui puisse être intéressant pour la défense de Zola ? » Et, laissant Labori s'indigner, il l'interrogea lui-même : « Avez-vous quelque chose à dire relativement à l'affaire Esterhazy ? » « Non ! reprit Salles, sur l'affaire Esterhazy, je n'ai rien à dire ! » Sur quoi, tout de suite, il

(1) *Procès Zola*, I, 257, Thévenet.

apparut que Salles avait des choses graves à dire sur l'autre affaire.

Delegorgue ne fut jamais plus brutal dans son systématique déni de justice, au nom de la justice. Durement, il malmena Labori, répéta, sans se lasser, son éternel : « La question ne sera pas posée. » Le vieil avocat restait à la barre, très pâle, retenant avec une visible souffrance l'aveu prêt à s'échapper. Albert Clemenceau, d'un rapide mouvement tournant, l'interpella : « Nous prétendons que ce témoin tient de la bouche d'un juge du conseil de guerre, qu'une pièce secrète a été communiquée... Que le témoin nous démente d'un mot, M. le président n'aura pas le temps de l'arrêter ! » Alors, comme toute la salle, frémissante, et le grand Christ de Bonnat, au fond du prétoire, semblaient crier à ce « mur vivant » qui restait muet : « Mais parlez donc ! Comment la vérité ne sort-elle pas malgré vous de votre bouche de vieillard ? » le juge hurla : « Monsieur, ne répondez pas ! », et il ordonna à l'huissier d'appeler vite un autre témoin (1).

Cette fureur de Delegorgue à empêcher Salles de parler, le refus de Mercier à répondre à la question précise, son aveu par le silence, c'était, pour tous les esprits libres, la preuve formelle que Dreyfus avait été illégalement condamné.

VIII

Ainsi, malgré les précautions juridiques et militaires, à chaque témoin, qu'il dît vrai ou qu'il se parjurât ou qu'il se tût, la zone de clarté s'élargissait.

(1) *Procès Zola*, I, 258, 261 ; compte rendu de l'*Aurore*.

Il était significatif que d'Ormescheville, Vallecalle, les juges de Dreyfus, Forzinetti, dix témoins, prêts à convaincre Lebrun-Renault de mensonge, et Lebrun lui-même, qu'un remords sembla avoir tourmenté à cette époque (1), ne parussent à la barre que pour y entendre le monotone refrain : « La question ne sera pas posée. »

Il était significatif encore que Mme de Boulancy refusât de comparaître, qu'elle eût changé de domicile pour échapper aux citations. Il fallut batailler pour qu'une commission rogatoire lui fût adressée (2).

Le général Guerrier et Maurice Weil avaient été assignés trop tard ; son pouvoir discrétionnaire permettait au président de les faire entendre ; il s'y refusa (3).

Des incidents de couloirs jetaient sur ces incidents d'audience une lumière crue. On apprit, un jour, que Mme de Boulancy était venue jusqu'au Palais de Justice, dans un accès de colère ou de vengeance, puis qu'elle était repartie dans un de ses accès de frayeur. (Esterhazy la poursuivait de ses menaces, jusque chez elle ; tremblante, « à travers la porte entre-bâillée et maintenue par une chaîne de sûreté (4) », elle le suppliait de se retirer.) Un autre jour, c'était Forzinetti qui abordait Lebrun-Renault, le prenait par la tunique : « Si vous avez tenu, au sujet des aveux de Dreyfus, après ce que vous m'avez dit à moi, le langage qu'on vous prête, vous êtes un

(1) Le 9 février 1898, Lebrun-Renault dînait chez l'abbé Valadier ; la conversation tomba sur Dreyfus : « Ne m'en parlez pas, dit-il, il n'a fait que hurler son innocence. » Le soir, un officier vint le chercher de la part de Pellieux. Lebrun s'excusa auprès des invités : « Le général désire s'entretenir avec moi au sujet de ma déposition. » (*Cass.*, I, 388, Maurice Hepp.) L'abbé Valadier (I, 296) dit qu'il ne fut pas question de Dreyfus ni des aveux.

(2) *Procès Zola*, I, 134, 210, 303.

(3) *Ibid.*, II, 259.

(4) *Ibid.*, I, 510 et suiv., Mme de Boulancy.

infâme menteur (1). » Et, se haussant sur ses jambes sept fois « reboutées », le vieux soldat empoigna son ancien camarade, muet et pâle sous l'outrage, que Gonse lui arracha des mains (2).

Dans cette même salle des témoins, les officiers continuaient à s'écarter de Picquart, pendant qu'à côté, dans la salle des assises, chacun des témoins militaires s'acharnait contre lui. Ravary et Pellieux s'y employèrent de leur mieux (3), le vieux commandant avec son ordinaire vilenie, cauteleux et louche, le général, d'une voix franche, lançant son réquisitoire comme un régiment à l'assaut, et, après tant de militaires qui avaient l'air de gratte-papiers, l'air d'un soldat qui est un chef.

Le faux d'Henry ne lui ayant laissé aucun doute sur la trahison de Dreyfus, il en avait conclu (logiquement) que les ennemis de l'armée calomniaient Esterhazy. Aussi, au contraire des camarades qui, tout en jurant que Dreyfus était coupable, ne parlaient pas d'Esterhazy comme d'un innocent, il se porta fort pour lui, « fier d'avoir participé à son acquittement et d'avoir prouvé qu'il n'y avait pas deux traîtres parmi les officiers ». Dès lors, les prétendues preuves de Picquart sont des faux savamment combinés, « les mailles du filet tendu par les juifs » ; « les fac-similés du bordereau ressemblent singulièrement à des faux » ; les lettres « à la Boulancy » sont aussi des faux, et les exper-

(1) Un député de la Mayenne, Chaulin-Servinière, avait raconté tenir de Lebrun-Renault que Dreyfus lui avait fait des aveux précis. (*Intransigeant* du 7 février 1898.)

(2) SÉVERINE, *Vers la lumière*, 89; PH. DUBOIS, *Impressions d'un témoin*, dans l'*Aurore* du 11 février ; récit de Forzinetti dans le *Siècle* du 7 juillet 1898. Il attendit en vain les témoins de Lebrun.

(3) 10 février.

tises faites sur des fac-similés ne signifient rien (1).

Pauffin revendiqua l'entière responsabilité de sa démarche auprès de Rochefort (2).

On connut, au cours d'une audience (3), le jugement dans mon procès contre Rochefort. Les juges l'avaient condamné, ne pouvant faire autrement (cinq jours de prison, 2.000 francs d'amende, autant de dommages-intérêts), mais ils s'étaient rattrapés dans leurs considérants, lui accordant de larges circonstances atténuantes et me malmenant. Cependant l'État-Major manifesta une vive indignation : « C'est une honte, clama le général Roget, Rochefort est le meilleur défenseur du drapeau (4) ! » Jusqu'à l'Affaire, il avait le plus souvent traité les généraux de « gâteux et de cacochymes » et l'honneur de l'armée « de formule antédiluvienne (5). » Et, telle était la crainte qu'il inspirait que les socialistes prirent parti contre moi, « comme si l'on pouvait diffamer l'infamie faite homme (6) ».

Trarieux déposa longuement (7). Il fit, comme l'avait fait Scheurer avant lui, l'historique de sa conviction, très renseigné, abondant, la phrase ample, le geste trop régulièrement solennel, sans peur du lieu commun, ce qui, parfois, est une force, avec beaucoup de méthode et de précision. Nulle loyauté plus haute que celle de ce parfait honnête homme, si profondément épris de justice, qui avait fait de la morale sa religion ; d'un cou-

(1) *Procès Zola*, I, 245, 247, 276.
(2) *Ibid.*, I, 252, Pauffin.
(3) 10 février 1898.
(4) Il tint ce propos à cinquante personnes, devant un juge.
(5) *Intransigeant* des 16 janvier et 29 juillet 1896, etc.
(6) Gérault-Richard, dans la *Petite République* du 11 février 1898 ; l'article est intitulé « *L'Immonde* ». Par la suite, Gérault m'exprima des sentiments fort différents, polémiqua violemment avec Rochefort et se battit en duel avec lui.
(7) 9 février.

rage simple, mais à toute épreuve, et, quoique le sang riche de la Gironde coulât dans ses veines, avec quelque chose d'austère et de grave qui le faisait, bien que catholique, passer pour protestant.

IX

Du Paty de Clam, le lendemain (1), succéda à Trarieux.

Depuis que Leblois avait raconté ses démêlés avec les Comminges, il faisait un terrible effort sur lui-même pour cacher sa rage. Il continuait à porter beau, dans son uniforme de colonel, très sanglé à la taille, le teint blanc et rose, le monocle à l'œil, et, jouant avec ses aiguillettes d'or, il affectait un grand mépris pour ses détracteurs. Mais, parfois, il n'y tenait plus, et, comme mû par un ressort, il arpentait les couloirs, l'allure d'un ataxique, avec des gestes de pantin (2). Il était dur, en effet, pour un homme comme lui, orgueilleux entre tous, hier encore l'un des favoris du monde aristocratique, allié aux plus grandes familles, d'avoir été dénoncé, d'abord comme un tortionnaire et un fou féroce, par un écrivain illustre, et maintenant, dans un tel procès, d'un retentissement universel, comme un suborneur de jeunes filles, qui se vengeait par des lettres anonymes et rachetait des enveloppes mystérieuses à des dames voilées, la nuit, derrière un bal public. L'expiation commençait.

Cependant, il n'éprouvait aucun remords ni de ses

(1) 10 février 1898.

(2) Ph. Dubois, *Impressions d'un témoin*, 1er février.

mauvaises actions, ni de ses sottises, et se croyait un soldat héroïque, une victime de l'inflexible discipline dont il restait l'esclave (1).

Il s'avança dans le prétoire, mécaniquement, au pas cadencé de la parade prussienne, et, sentant sur lui tous ces yeux curieux ou chargés de haines, il s'arrêta comme un automate, à deux pas de la barre, les talons joints, les jarrets tendus, les reins cambrés, le regard éperdu, et salua militairement la cour et le jury. Puis, les mains le long de la couture du pantalon, dans la position du soldat devant ses chefs, raide, il attendit, au milieu d'un immense éclat de rire et d'horreur.

Quoi ! c'est à un tel fantoche, à ce caricatural revenant de l'Inquisition, que Dreyfus a été livré !

Quand il eût prêté serment, il protesta, et c'était bien son droit, mais d'un ton qui cherchait à être rogue et qui sonnait faux, contre les accusations dont il avait été l'objet. « Il ne s'en trouve point atteint, car il a toujours agi en galant homme, et il a l'estime de ses chefs, ce qui lui suffit. » Mais il s'indigne qu'une jeune fille, — celle qu'il avait dû épouser — ait été mise en cause. « Au nom de l'honneur français », il prie la Cour « d'écarter des débats de pareilles questions ».

Labori expliqua qu'il s'agissait, dans sa pensée, de la comtesse Blanche de Comminges, « une jeune fille de cinquante ans », et comment son nom avait été mêlé à l'affaire des faux télégrammes. Il demanda ensuite au témoin s'il avait connu le comte de Comminges et « entretenu une correspondance avec une ou deux personnes de sa famille ». Mais Du Paty, d'une voix qui s'étranglait, refusa de répondre, alléguant, non sans raison, que ces questions touchaient « à l'honneur d'une fa-

(1) « Le seul convaincu ». (SÉVERINE, dans le *Petit Bleu* du 11 février 1898.)

mille et à la mémoire d'un mort (1) » ; et, comme Labori renonça à l'interroger sur autre chose, il salua la Cour et le jury, pivota et se retira au milieu des sarcasmes et des huées.

X

Il n'entrait pas ce jour-là dans le plan d'Henry de faire un coup d'éclat, seulement de paraître le moins longtemps possible à la barre. Il n'avait point de goût pour la justice civile ; surtout, il redoutait les questions des avocats qui font du témoin une espèce d'accusé.

Ce matin même, tous les témoins militaires lisaient ostensiblement un article de Rochefort où la comparution des officiers était, de nouveau, traitée d'infamie : « Le Billot dont l'armée rougit est le prisonnier du Syndicat... Il n'y a vraiment pas besoin d'aller à l'île du Diable pour rencontrer des traîtres ; il suffit de passer devant le banc des ministres (2). » Il avait raconté, la veille, que Billot avait reçu trente mille francs des juifs : c'était moi qui les lui avais portés (3).

De même, Drumont : « Le Syndicat a insisté pour qu'on entende les officiers, et, comme on n'a rien à lui refuser, on a entendu les officiers... Jamais Byzance n'a vu cela (4). »

(1) La comtesse Blanche de Comminges et le capitaine de Comminges opposèrent aux mêmes questions le même refus de répondre. (*Procès Zola*, I, 215, 510.)

(2) *Intransigeant* du 10 février 1898.

(3) Conversation de Rochefort avec Barbey, du 9 février, dans le *Siècle* du 10.

(4) *Libre Parole* du 10.

Il n'avait pas été difficile à Henry d'expliquer à Boisdeffre que, lui surtout, il ne devait pas déposer. De là, son absence aux trois premières audiences, sa prétendue mission. Mais la défense l'avait fait réassigner.

Impossible, cette fois, de se dérober, sous peine d'éveiller les soupçons. Il était donc venu, mais avec l'air défait et l'appareil d'un malade, congestionné, les yeux rouges, et, dans l'atmosphère tropicale de la salle des assises, enveloppé d'une lourde capote où il semblait grelotter (1).

Hier en mission, aujourd'hui malade ! Labori observa que « le mal avait dû être subit ». Il compatissait toutefois aux « souffrances du témoin. » Henry releva que l'avocat « avait l'air de mettre sa maladie en doute ». — « Si je n'étais pas malade, je serais encore en mission. J'ai dix-huit campagnes d'Afrique, et j'ai bien le droit d'avoir la fièvre (2). »

Aussi bien, car il pensait à tout, s'était-il pourvu d'un certificat de médecin que Gonse exhiba : « Le lieutenant-colonel Henry aurait dû garder la chambre... » Gonse, tout le temps, couvrit de sa protection papelarde le gros homme qui avait pris un purgatif. Vieux truc militaire qu'Esterhazy, un jour, avait recommandé à Christian.

Il joua supérieurement son insolente comédie : « Stupéfié par une nuit d'insomnie et des médicaments avalés jusqu'à l'intoxication pour se tenir debout, il lutte (3)... » Quand les questions d'Albert Clemenceau et de Labori deviendront embarrassantes, il feindra de ne pas les entendre : « J'ai pris de la quinine, hier, je suis un peu

(1) SEVERINE, 84 : « Congestionné, dit-il, par la fièvre et qui, de fait, dans cette atmosphère tropicale, semble grelotter sous sa lourde capote. » BONNAMOUR, 65 : « Congestionné, les yeux rouges, enveloppé de sa capote. » (*Écho* du 1er février 1898.)
(2) *Procès Zola*, I, 231, Henry.
(3) BONNAMOUR, 65.

sourd. » Cela donne le temps de réfléchir. De plus, la maladie excuse les défaillances de mémoire, d'involontaires erreurs.

Après le grotesque spectacle que venait de donner Du Paty, c'était, pour les amis de l'armée, une heureuse diversion que ce vrai officier qui refoulait ses souffrances pour accomplir son pénible devoir. Il refusa de s'asseoir, comme Delegorgue, complaisamment, l'y invitait, parce qu'un soldat de sa trempe doit rester debout ; et il se cramponnait à la barre, de ses fortes mains, ces mains terribles de boucher qui auraient assommé un bœuf et qui n'auraient pas moins aisément étranglé un homme.

Sa grande taille, sa prestance de « colosse trapu » (1) ajoutaient à l'émotion. Rien de pitoyable comme un Hercule (2) malade. Cependant, quelques-uns commencèrent, dès ce jour, à lire en lui ; le crime paysan a son odeur particulière ; je la sentis ; de même quelques autres balzaciens, Ranc, Claretie. Séverine aussi s'inquiéta : « Le regard, sans flammes, a une lueur madrée... Le torse penché sur la barre, il tend l'oreille, un pli d'attention entre les sourcils durs, ne répond qu'à bon escient, comme s'il traversait un gué aux pierres oscillantes (3) ».

Il fut interrogé d'abord sur le mystérieux dossier, « le dossier volé, lui dit Delegorgue, dans l'armoire de votre cabinet ». Henry répondit « qu'il était absent quand le dossier fut pris par Picquart » et confirma la déposition de Gribelin sur la prétendue consigne de Sandherr. Il convint qu'il avait marqué l'enveloppe de son paraphe, mais refusa de dire ce qu'elle contenait.

(1) SÉVERINE, 84.
(2) BONNAMOUR, 92.
(3) SÉVERINE, 84.

Zola insista. « Un dossier secret, c'était un dossier secret », répliqua obstinément Henry. — « C'était le dossier de l'affaire Dreyfus ? — Non ! dit Henry, le dossier Dreyfus est sous scellés depuis 1895. » Il sous-entendait : le dossier judiciaire. On n'y comprenait plus rien.

Mais il se tira moins aisément d'affaire avec Leblois qui, pressant, agile, excité par la lutte, l'accula. Henry avait repris sa vieille accusation au sujet des dossiers de l'affaire Boulot et des pigeons voyageurs. Leblois riposta qu'Henry lui-même avait conféré avec lui d'une affaire d'espionnage, cette même affaire Boulot. Henry s'enfonça en d'épaisses arguties. Il a causé, mais non « conféré » avec Leblois. Et nullement de questions d'espionnage. « Je n'en avais pas besoin puisque j'étais au courant ! » Il niait avoir vu Leblois dans son cabinet ; Leblois le lui décrivit. « Alors, c'est que Leblois est venu dans mon cabinet quand je n'y étais pas (1). »

Il s'embourba tellement que Gonse, sur un signe qu'il lui fit, intervint : « Le colonel Henry est extrêmement souffrant ; il a fait un grand effort pour venir ici ; je demande à la Cour de l'autoriser à se retirer ! » Ce qui fut accordé.

On remarqua l'accent qu'Henry avait mis au nom de Picquart, chaque fois qu'il le prononça.

XI

Les choses tournaient mal pour l'État-Major. Dès qu'on pressait sur une allégation quelconque des témoins militaires, il en sortait un mensonge. Aussi,

(1) *Procès Zola*, I, 216 à 232, Henry.

pourquoi avoir laissé s'engager le débat sur toutes ces histoires de dossiers, de photographies ? De quoi Zola est-il accusé ? D'avoir dit que le conseil de guerre a acquitté Esterhazy par ordre ? Et l'on n'en a pas parlé encore !

Pellieux, au début de la cinquième audience, s'en plaignit.

De s'être entendu parler une fois en public, il avait senti sa force. Il était décidé à en user, et pour sa propre gloire, et dans l'intérêt de la vérité, puisqu'il ne doutait pas du crime de Dreyfus.

Les chefs de l'État-major n'ont pas de plus dangereux ami que ce soldat ambitieux et sincère.

Pellieux, comme Cavaignac, s'était étonné que Billot, puisque le crime de Dreyfus était démontré, n'eût pas repoussé, avec mépris, la dénonciation de Mathieu. Pourquoi tant de concessions au Syndicat ? Pellieux, puis Ravary, ont proposé de rendre en faveur d'Esterhazy des ordonnances de non-lieu. Pourquoi Saussier, Billot ont-ils exigé qu'Esterhazy passât en conseil de guerre ?

Sa bonne foi éclate encore, quand il convient que « le conseil de guerre n'a pas eu à juger un accusé (1) » et qu'Esterhazy, muni de deux propositions de non-lieu, était d'avance innocenté. Cependant, les juges du conseil de guerre ont voulu des débats complets ; bien plus, malgré le ministre, ils se sont refusés à prononcer le huis clos total. Et c'est de tels hommes que Zola traite en criminels, ces officiers indépendants et loyaux, « dont plusieurs ont versé leur sang sur le champ de bataille pendant que d'autres étaient on ne sait où ! »

D'ailleurs, les preuves du crime de Dreyfus abondent,

(1) *Procès Zola*, I, 266, Pellieux.

dans l'armoire d'Henry, antérieures et postérieures au jugement ; et déjà une furieuse envie le tenait de sortir l'une de ces pièces, la plus décisive, et d'en finir avec les chicanes « à côté » de l'État-Major.

Pendant que Pellieux célébrait les vertus des juges d'Esterhazy et se faisait gloire d'avoir été « leur chef », Zola s'était fort excité ; il s'écria « qu'il y a différentes façons de servir la France. On peut la servir par l'épée et par la plume. M. le général de Pellieux a, sans doute, gagné de grandes victoires : j'ai gagné les miennes. Par mes œuvres, la langue française a été portée dans le monde entier. J'ai mes victoires ! Je lègue à la postérité le nom du général de Pellieux et celui d'Émile Zola : elle choisira ! »

Cette éclatante protestation de l'Intelligence contre le Sabre parut, aux uns, le cri d'un légitime orgueil, aux autres, l'explosion d'une ridicule vanité.

Les avocats assaillirent vivement Pellieux, le pressèrent de questions. Il tint tête, sans broncher, attaqua. Ses parades ne furent pas toujours heureuses, mais ses ripostes furent rapides et brillantes. Les camarades, tout le temps, se dérobaient derrière le secret professionnel, le huis clos, mille bas prétextes. Au contraire, il parut joyeux de cette escrime, de ces combats, nouveaux pour lui, fatigua les rudes joûteurs qui le harcelaient. Le succès fut pour lui. Sa parole métallique, qui sonnait comme l'épée, le ton, à la fois courtois et d'une belle insolence, de ses répliques, sa prestance, une élégance apprêtée, mais qui n'en avait pas l'air, quelque chose de décidé et d'audacieux qui émanait de lui, les impatiences et les colères dont il ne réprimait qu'à demi le bouillonnement, fixèrent l'attention des Césariens qui, depuis le cimetière d'Ixelles, n'avaient pas trouvé de successeur à Boulanger, et des royalistes qui, depuis

tant d'années, cherchaient Monk ou Pavia (1). Il n'avait été, jusqu'alors, qu'un nom, pas beaucoup plus illustre que Gonse ; il devint une espérance. C'est lui qui donnera le « coup de balai ». Tous les fauteurs de coups d'État regardèrent vers lui. Il était aussi bon catholique que beau soldat, l'homme nouveau qui fait aboutir les grandes entreprises. A cette vaste agitation militaire et religieuse qui s'étendait chaque jour, d'autant plus redoutable que les dupes y étaient plus nombreuses que les conspirateurs, il manquait un chef. Il avait des lettres. Il entendit sonner le *Tu Marcellus*... parmi les bravos.

XII

Enfin Picquart fut introduit.

Il était, depuis quatre mois, l'une des énigmes du drame. Du premier jour où son nom fut brusquement lancé dans la plus effrénée des publicités, il fut illustre, mais il resta inconnu.

Hors du monde militaire où il avait vécu assez étroitement, et, d'ailleurs, sans se livrer, qui le connaissait ? A peine quelques amis, son cousin Gast, le fils de Gounod, Leblois, le docteur Hervé. Avant même qu'il fût revenu d'Afrique, il fut transfiguré aussi bien par la haine que par l'enthousiasme. Les passions aux prises s'emparèrent de cet homme qui, toujours, avait fui le bruit. Elles firent deux Picquart : un héros de roman, un traître.

(1) Saint-Genest, enragé maintenant contre Dreyfus, « le dernier des misérables », publiait des articles lyriques en l'honneur des généraux, célébrait « le triomphe de l'armée ». (*Figaro* du 21 février 1898.)

Pour les partisans de la Revision, Picquart était une manière de chevalier redresseur de torts, de Roland moderne, parti en guerre contre l'Iniquité ; et ils le célébraient d'autant plus que, le premier, il avait souffert pour la vérité, et qu'il était le seul uniforme dont ils pussent se réclamer, dans ce pays pris de folie militaire.

De l'autre côté, à l'État-Major, la haine était terrible contre lui : « Il a trahi les camarades. Il devait se taire. Entre officiers, il faut avant tout se soutenir. — Quoi ! même aux dépens d'un autre officier, injustement condamné ? — Il déshonore l'armée. » Nécessairement, comme il n'est pas fou, c'est qu'il est vendu aux juifs.

Tous vendus. Tous ceux qui étaient à vendre, et tous les imbéciles, expliquaient tout par la corruption. Et des millions de braves gens en étaient convaincus.

Ni Billot ni Boisdeffre ne s'y trompaient. Ils savaient la loyauté de Picquart, s'inquiétaient terriblement de ce qu'il dirait. Le huis clos, dès qu'il parut, avait été prononcé au procès d'Esterhazy. Impossible, au procès de Zola, de recommencer la manœuvre de l'éteignoir.

Mais Boisdeffre et Billot connaissaient aussi l'amour de Picquart pour son métier. Ils en avaient déjà joué. Picquart avait silencieusement accepté, l'an passé, son envoi en Afrique.

Le nouveau gouverneur de Paris, Zurlinden (il avait eu Picquart sous ses ordres, et ne manquait ni de probité ni d'indépendance), trouvait excessive la proposition de mise en réforme faite par les juges du Mont-Valérien ; Billot, en conséquence, feignant d'hésiter, annonça officiellement qu'il statuerait seulement après le procès de Zola (1). Un tel marchandage appuyé par

(1) *Agence Havas* du 5 février 1898.

les journaux (1) ne parut pas encore suffisant. Deux officiers furent chargés de tâter Picquart. Le colonel Bailloud vint le voir au Mont-Valérien, mais, reçu en ami, eut honte de sa mission et s'en tut. Le commandant Bessières, un peu plus tard (2), lui insinua que sa rentrée en grâce dépendait de lui seul. Il répondit qu'il respecterait son serment de dire la vérité.

Il avait été convenu que Picquart ferait seul, sans surveillance, le trajet quotidien du Mont-Valérien au Palais de Justice et du Palais à sa prison. On lui insinua de ne pas revêtir son uniforme, trop éclatant, qui provoquerait des manifestations. (Les journaux auraient raconté qu'il ne le portait plus, se faisant justice à lui-même.) Il s'y refusa ou demanda un ordre (3).

Gonse pensa à agir sur Picquart par le juge Bertulus, qui jouissait encore de l'entière confiance de l'État-Major, mais qui, déjà, ne la méritait plus. Il avait vu Picquart, pour la première fois, au cours de l'enquête sur la plainte en corruption contre les frères Dreyfus. Il reçut ensuite sa déposition, dans l'affaire des faux télégrammes (4). Prévenu contre lui par Henry, qui l'avait décrit, au temps où Picquart dirigeait le service des renseignements, comme un méticuleux et pédant personnage, Bertulus l'écouta d'abord avec défiance, puis fut saisi par la netteté, la précision de ses dires, corroborés souvent par les faits.

Il causait parfois avec Gonse, au ministère, des affaires en cours. Même, un jour, quelque temps avant le procès, le général lui montra la photographie d'une

(1) Millevoye expliqua que Picquart pourrait n'être suspendu de son grade que pour un an. (*Patrie* du 5 février 1898.)

(2) A la première audience du procès Zola.

(3) *Cass.*, I, 209, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 220, Bertulus; II, 207, Picquart.

pièce qui était signée « Alexandrine » ; le juge fit mine de l'examiner de près ; Gonse, assez précipitamment, la lui enleva des mains, sous pértexte qu'il était pressé. Puis, quand Bertulus prit congé : « Vous voyez Picquart ; dites-lui bien que, de son attitude à l'audience, dépend tout son avenir. Il sait que je le tiens en haute estime. Ne me nommez pas, mais faites-lui comprendre que sa carrière militaire ne sera pas brisée, s'il sait rester militaire (1) »

Bertulus accepta la mission, et, tout le temps que dura le procès, chaque fois qu'il vit Picquart, et il le vit presque tous les jours, il lui rappela « ce qu'un officier de son rang devait à l'armée ».

Picquart répliquait, froidement, qu'il saurait concilier ses deux devoirs, de soldat et de témoin.

Il essaya, en effet, de le faire.

Dans la salle des témoins, pendant les quatre premières audiences, il se tint sur une extrême réserve. Il parut l'un de ces hommes qui gèlent, dans l'air, les questions indiscrètes. Toutes ces histoires de faux télégrammes (que Leblois et Trarieux avaient essayé en vain d'élucider), et ces autres, plus confuses encore (que Lauth et Gribelin avaient confirmées), de clichés photographiques retouchés, de correspondances saisies à la poste, de lettres antitimbrées, de perquisitions sans mandat et de propositions suspectes, intriguaient beaucoup.

(1) *Cass.*, I, 221, Bertulus. — Gonse (*Cass.*, I, 571) place cette conversation « après le procès Zola » et conteste avoir tenu les propos rapportés par le juge ; il lui a montré, non pas le faux d'Henry, mais la pièce *Canaille de D...* « On m'avait dit de me méfier de Bertulus ; le conseil était bon. » — De même, à l'enquête des chambres réunies. (II, 24.)

XIII

Il s'avança à la barre, d'un pas rapide, très droit dans son uniforme bleu soutaché d'or, grand, mince, souple, l'air jeune à quarante-trois ans, les yeux étroits au regard lointain, le visage fermé, l'expression un peu lasse, une certaine dureté triste qui attire les êtres sensibles, surtout quelque chose de très différent d'avec les militaires qui avaient comparu avant lui, un méditatif, un artiste.

Ce contraste seul suffisait à expliquer ce qu'on savait de lui, son conflit avec les chefs, puis avec lui-même, sa soumission, le trouble de sa conscience. Des pensées complexes ont habité ce long front ; ces mains subtiles, déliées, ne sont pas d'un sabreur, mais d'un musicien ; point communicatif, évidemment, très renfermé en lui-même, avec des cachettes impénétrables à ses amis les plus intimes, plutôt hautain, avec le sentiment exact de sa valeur intellectuelle, il a été, même aux jours de sa faveur, plus estimé qu'aimé. Toutefois, le sérieux, chez lui, ne manque pas de grâce. Il est, comme bien des gens des Marches de Lorraine, un composé. Il a enté sur la solidité germanique l'élégance française. Rien que son attitude décèle le courage tranquille. Dans l'épreuve qu'il traverse, nulle amertume apparente, nulle tentative d'exploiter l'intérêt qui naît des belles infortunes. En cela, il ressemble encore à l'autre, là-bas, dans l'île. Il acceptera l'imminente disgrâce comme un devoir. Il se sent digne de tout, mais il est capable de n'être rien. Il aimerait à rester soldat, mais il se résignera à devenir héros. Il parle avec un grand calme,

beaucoup de réflexion (comme il pense), et avec de fréquents intervalles de silence, la bouche sèche d'abord, le gosier un peu étranglé ; mais il s'est vite ressaisi et il a posé sa voix, « raisonnable », dans la justesse du ton, du récit et du personnage (1).

Il exposa, pendant plus d'une heure, au milieu d'une attention soutenue, comment il avait découvert Esterhazy et ce qui en était suivi ; mais sans essayer ni d'embellir son rôle, ni d'incriminer ses chefs ou ses camarades, sur une stricte défensive, se bornant à réfuter les imputations imbéciles dont il était l'objet. Ainsi, il ne raconta ni l'entrevue de Bâle, ni la fausse lettre à l'encre sympathique, ni l'invitation que lui adressa Gonse de se désintéresser de l'homme de l'île du Diable, ni la réponse dont il cingla le général, ni ses entretiens avec Boisdeffre et Billot, ni l'arrivée, à son insu, d'une pièce qui fit la conviction du ministre, ni tant d'autres incidents qu'il révéla par la suite et qui auraient singulièrement fortifié son récit. Rien qu'à évoquer la tragique soirée où il avait examiné le dossier secret et ce qu'il y avait vu, rien qu'à répéter en quels termes il avait demandé à Gribelin, qui ne s'y était pas trompé, « le petit dossier qui a été communiqué aux juges de Dreyfus », il eût fourni la preuve éclatante que Dreyfus avait été illégalement condamné. Ces quelques mots fussent devenus tout le procès. Or, il n'en dit rien, jugeant que le secret professionnel l'en empêchait et « s'enfermant dans une consigne de fer, s'y enfermant, comme le lui reprochera Labori (2), jusqu'à l'exagération, en présence de la grandeur des intérêts en cause ». Tous les autres officiers ont parlé du mys-

(1) A. BATAILLE, 193 ; SÉVERINE, 92 ; BONNAMOUR, 80, etc... *Mémoires* de SCHEURER.

(2) *Procès Zola*, II, 346, Labori.

térieux dossier et de la pièce principale qui s'y trouve ; Henry va jurer, tout à l'heure, que depuis l'avant-veille du procès de Dreyfus jusqu'au jour où Picquart s'en empara, le dossier n'était pas sorti de l'armoire de fer. Mais ils sont de l'autre côté, avec les chefs.

Il savait « ce que la loi militaire eût fait de lui, s'il s'était abandonné à un geste trop vif ou à une parole imprudente (1) ». Surtout, bien qu'on le traitât de rebelle, il avait conservé la religion de la discipline, et, malgré les persécutions qu'il avait déjà endurées, quelques illusions. Il ne comprendra pleinement que demain, après l'outrage public qu'il recevra d'Henry, qu'avoir surpris le crime du haut État-Major et avoir refusé de s'y associer, ç'avait été le forfait inexpiable. Le lien était rompu ; rien ne le renouera plus. Ayant fait montre de prévoyance, il eût pu s'en faire gloire ; il s'en tut et, bien plus, confessa que, sentant « de la gêne autour de lui », quand il avait découvert Esterhazy, il s'était rendu compte « qu'il eût bien fait de ne pas continuer ». Il ne fit entendre aucune plainte ; s'il passa un nuage sur son front, ce fut à la pensée de quitter l'armée où il se flattait « d'avoir gardé des sympathies très vives ». Il eût pu accuser ceux qui l'accusaient. Il se loua de « la très grande courtoisie » de Pellieux, qui l'avait si durement traité. Il n'employa que des euphémismes en parlant des manœuvres dont il avait été l'objet. Il atténua, estompa tout.

Cependant, son récit porta beaucoup, non seulement à cause de la nouveauté des faits qu'il révélait et qui parurent décisifs, bien que mutilés, à tous les esprits sans préjugés, mais en raison même de cette circonspection.

(1) *Procès Zola*, II, 346, Labori.

A l'entendre, d'un ton si réservé, avec une sobriété élégante de geste et de parole, rappeler ses mésaventures et ses disgrâces, il n'y eut personne qui ne sentît qu'il restait volontairement en deçà de la vérité, soit qu'il lui eût été défendu d'en dire davantage, soit que, par scrupule, sagement, il se le fût interdit à lui-même. Cependant Gonse et tout l'État-Major s'irritaient qu'il en eût tant dit, beaucoup trop, et considéraient qu'il y avait, dans ce qu'il taisait, beaucoup moins de discrétion que de menace.

Cette prudence si légitime, cette politique, qui sont, à la fois, chez lui, instinctives et calculées, furent dénoncées par les journalistes « patriotes » comme les marques d'un esprit cauteleux ; ils l'observèrent curieusement et s'appliquèrent à le faire passer pour un perfide : « Il cueille sa pensée subtile comme une fleur vénéneuse » ; il est « de la race des grands félins (1) ». Ce qu'ils turent, par contre, ou ce qui échappa à ces âmes basses, ce fut le spectacle singulièrement émouvant de cet homme qui, frappé, persécuté, calomnié, emprisonné, silencieux jusqu'au jour où la loi lui a commandé de parler, ne disait rien que de vrai, et se condamnait ainsi lui-même, puisque, dans ces tristes jours, le crime par excellence, pour un témoin militaire, c'était de ne pas mentir et de tenir son serment.

Dans ce grand mouvement pour la Justice, ce qui est noble et beau va paraître de plus en plus avec le recul des années ; on y démêlera aussi ce qui fut verbiage, rhétorique et échauffement du cerveau. On ne trouvera chez Picquart aucune de ces scories. Ses défauts mêmes, son peu de sensibilité, l'en préservent. L'atticisme se manifeste dans les actes comme dans le lan-

(1) Bonnamour, 80, 81, 90, 190, etc.

gage. Tel qu'on le vit alors, rien ne l'explique mieux que son style. Il y porte la même exactitude que dans sa conduite, le même sérieux, la même mesure. Il évite toute dissertation, qui serait périlleuse, feint d'ignorer les causes profondes, les hommes, s'efface derrière les faits. On n'aperçoit ainsi que les faits eux-mêmes, ce qui passe pour la perfection du récit. Il ne cherche pas à exciter l'intérêt par le pathétique, par l'éloquence, par les épithètes. Il a cette qualité des bons classiques, d'écrire et de parler très purement « sans y prendre garde (1) », ce quelque chose de moyen (je ne dis pas de médiocre) dans la pensée et, par conséquent, dans la forme, qui donne la double sensation du solide et du clair, et cette simplicité que tous les gens de goût admirent, mais où personne n'atteint s'il n'en a le don. On voudrait parfois une trame du discours plus serrée, sinon plus forte, mais le tissu en est solide, bien uni, d'une excellente matière. La phrase suit bien l'ordre des idées, sans effort. Plus de chaleur ne nuirait pas, un peu d'émotion plairait. Mais il possède la plus rare des qualités littéraires : « Nulle qualité dominante (2). »

XIV

Ce discours de Picquart fut suivi de scènes d'une violence extrême. Comme les revisionnistes, nombreux ce jour-là, beaucoup d'avocats en robe, lui firent une ova-

(1) J. J. Weiss, *Essais de littérature*, 381.
(2) Taine, *Essai sur Tite Live*, 340, en parlant de Xénophon.

tion, les témoins militaires sortirent en furieux, à la suspension d'audience, Pellieux en tête, clamant qu'ils avaient été insultés et que le cri de « Vive Picquart ! » équivalait à celui de « A bas l'Armée ! »

Le bâtonnier Ployer, malmené ce matin même, par Drumont, trouva l'occasion bonne pour rentrer en grâce.

La toque en main, il s'approcha des généraux, les pria d'excuser quelques échauffés (1). Autour de lui, avocats et journalistes gesticulaient, s'injuriaient, prêts à en venir aux coups.

Labori, à la reprise de l'audience, questionna Picquart. Ses brèves répliques, qu'il fallut, parfois, arracher, toujours nettes et précises, accrurent la colère des militaires. Jamais ses chefs n'ont allégué comme une impossibilité matérielle, résultant de documents, qu'Esterhazy ne pouvait pas être l'auteur du bordereau. Picquart savait qu'il allait à l'encontre de ses intérêts en poursuivant ses recherches sur Esterhazy ; mais ses chefs, à qui il eût obéi, ne lui donnèrent jamais l'ordre de cesser. Sa mission en Afrique fut une disgrâce déguisée. Sans l'intervention du général Leclerc, on l'envoyait à la frontière tripolitaine, dans des parages qui n'étaient pas « des plus sûrs ». Esterhazy a su trouver, dans les bureaux de la Guerre, des amis qui lui ont prêté aide et secours pour la fabrication des fausses lettres et des fausses dépêches. Ravary s'est refusé à chercher les auteurs de ces faux. Le général Guerrier a fait rayer des états de service d'Esterhazy une fausse citation à l'ordre du jour ; le conseil de guerre n'en a rien su. Le document libérateur, c'est la photographie

(1) « Marchant en avant de ses confrères, — ils sont au moins deux cents, — Me Ployer s'avance vers les généraux et, enlevant sa toque, dit à deux reprises : « Vive l'Armée ! » (*Journal des Débats*.)

de cette pièce *Canaille de D...* que Gribelin accuse Picquart d'avoir montrée à Leblois : « Vous voyez le lien entre la disparition du document libérateur et la visite de Leblois dans mon bureau ! »

Ce n'était qu'une partie de la vérité ; mais quelle trouée dans l'ombre ! L'honneur des protecteurs d'Esterhazy coulait par tous les pores.

Pellieux, certain, on l'a vu, de l'infamie de Dreyfus, ressentait, en conséquence, une irritation violente contre Picquart, officier en révolte qui accusait un innocent et faisait le jeu des ennemis de l'armée : « Sans lui, l'Affaire n'existerait pas (1). » Il s'exaspéra encore de l'insolence des avocats de Zola qui s'acharnaient, voulaient tout savoir. Les officiers l'entouraient, l'excitaient : « Il n'y a que vous pour tenir tête à toute cette canaille (2) ! »

Leur haine éclata aux confrontations.

Gribelin se fit donner par Picquart le brevet de « parfait honnête homme (3), » puis jura à nouveau qu'il avait vu Leblois et le colonel attablés devant le dossier secret. — Lauth, tout le temps que Picquart déposa, s'était démené furieusement, la figure contractée, comme prêt à bondir sur lui, pendant que Du Paty, très pâle, écoutait en silence (4). Il perdit toute mesure quand il se trouva à la barre, face à face avec son ancien chef. Il répéta, avec violence, ses vieilles inventions et y ajouta. Picquart a voulu faire apposer un timbre sur le *petit bleu* et faire disparaître les traces de déchirures sur la photographie, « pour pouvoir dire, là-

(1) *Cass.*, I, 108, Roget.
(2) Ph. Dubois, *Impressions d'un témoin*, dans l'*Aurore* du 11 février 1898.
(3) *Procès Zola*, I, 328, Picquart.
(4) Ph. Dubois, *Impressions d'un témoin*.

haut, à l'État-Major, que la carte venait de la poste ». Il a voulu également lui faire certifier que la carte, d'une écriture inconnue, était d'une écriture connue (celle de Schwarzkoppen). De plus, « Henry n'est pas sûr actuellement d'avoir tout enlevé des cornets, notamment le *petit bleu*, pièce ressortant de son service ». Ces cornets, enfin, Picquart les a gardés plusieurs jours. Dès lors, Lauth est persuadé que « Picquart a mis, lui-même, le *petit bleu* dans le paquet ». Il ne l'en accuse pas, « parce qu'il n'a pas de preuves ». Il n'en a pas parlé à ses chefs « parce qu'il n'est pas un dénonciateur ». Mais « il le croit depuis plus d'un an, depuis l'automne de 1896 (1) ».

Picquart démentit Lauth, lui posa, ainsi qu'à Gribelin, cette question : « Avez-vous vu une seule lettre sur laquelle j'aie fait apposer un cachet (2) ? » Ils se turent. Albert Clemenceau, par des raisonnements mathématiques ou de simple bon sens, démolit (ce jour-là et le suivant) le reste de l'accusation. Inutilité, s'il s'agit de tromper les chefs, de faire disparaître les traces de déchirures du *petit bleu* sur les photographies, puisque les chefs réclameront l'original. Impossibilité d'apposer un timbre sur le *petit bleu*, déchiré en cinquante petits morceaux sans que la fraude apparaisse. Le cachet se fût appliqué, forcément, sur les bandes gommées (3). La carte, si elle vient de l'ambassade, peut être déchirée, mais ne peut pas être timbrée. Si elle a été saisie à la poste, elle peut être timbrée, mais ne peut pas être déchirée. Elle ne peut être à la fois déchirée et timbrée que si elle a été prise chez Esterhazy, mais, alors, elle est sans valeur.

Picquart dit, fort bien, que rien ne prouvait mieux

(1) *Procès Zola*, I, 331, 332, 342, Lauth.
(2) *Ibid.*, I, 344, Picquart.
(3) *Ibid.*, I, 343, 354, 355, 356.

« l'inexistence des intentions qui lui étaient prêtées » que ce fait, mis en lumière par la défense, qu'elles eussent été absurdes, illogiques et, d'ailleurs, impossibles.

Il établit encore qu'il n'avait jamais fait perquisitionner chez Esterhazy; il n'a envoyé chez lui qu'un seul agent qui a constaté que beaucoup de papiers avaient été brûlés et qui n'a rapporté qu'une carte (de Drumont; mais Picquart ne le nomma pas). Voilà le « cambriolage » dont l'ont accusé Pellieux et Ravary, dont il a été mené si grand bruit que les revisionnistes eux-mêmes le lui ont reproché. Pellieux dut convenir que, ce qu'il avait affirmé, il le tenait exclusivement d'Esterhazy (1).

Enfin, Ravary dit le mot de la situation : « La justice militaire ne procède pas comme la vôtre. » Albert Clemenceau s'exclama : « Il n'y a qu'une justice, il n'y en a pas deux ! » — « Notre code, répliqua Ravary, n'est pas le même (2) ! ».

Ce commentaire affaiblissait la belle franchise de sa première affirmation ; la protestation de Clemenceau n'était pas fondée ; en fait, c'est Ravary qui avait raison. Il y avait, en effet, deux justices, deux conceptions du devoir et de l'honneur, deux mentalités, deux Frances.

A la sortie du Palais, on s'assomma beaucoup. Le soir, on saccagea des magasins juifs. Toute la nuit, les braillards antisémites manifestèrent à travers la ville apeurée, comme à la veille d'une émeute. Tous les cerveaux battaient la fièvre.

(1) *Procès Zola*, I, 333, Pellieux.
(2) *Ibid.*, I, 345, Ravary.

XV

Pendant que les bandes de Guérin opéraient dans la rue, Drumont délibéra avec quelques amis, très effrayés par le succès de Picquart et redoutant, pour peu que le jury se laissât émouvoir, l'effondrement du procès ; par conséquent, la Revision, le triomphe des juifs et l'écroulement de la belle entreprise qui avait si bien commencé.

On s'était occupé déjà des douze citoyens obscurs d'où dépendait l'avenir. Des émissaires étaient allés les trouver à domicile, menacer leurs femmes. A la cour d'assises, Rochefort, régulièrement, prenait place près des jurés, parlait assez haut pour être entendu d'eux, à qui la loi interdit d'adresser la parole à l'audience, et causait avec les jurés supplémentaires. Bien mieux, Drumont avait signalé que l'un des jurés titulaires était fournisseur de Rothschild, dès lors, à la solde des juifs, et le pauvre homme (1) en était tombé malade ou avait feint de l'être. Le soir même, il envoya un certificat de médecin et fut remplacé par un des jurés supplémentaires (2).

L'avertissement aux jurés était très clair, tous petites gens, comme on a vu, artisans et commerçants, soucieux de n'être pas dénoncés à leur clientèle comme de mauvais Français, et faciles à terroriser.

(1) Leblond, entrepreneur de couverture.

(2) *Procès Zola*, I, 347. — Il avoua lui-même (15 février 1898) à un rédacteur de la *Presse* que son indisposition avait eu pour cause l'émotion produite sur lui par l'article de Drumont.

Le jeu, pourtant, était dangereux : on eût pu se heurter à des consciences plus solides.

Il parut donc nécessaire de joindre à ces manœuvres individuelles une opération d'ensemble ; le mieux, pour agir sur ce jury incertain, troublé par tant d'échappées de la vérité, ce sera d'obliger Billot à proclamer, une fois de plus, au cours du procès, la culpabilité certaine de Dreyfus. On l'obligera, par la même occurrence, à donner carte blanche aux hommes d'action, à Pellieux, qui, si brillamment, a gagné ses éperons et dont Gonse, peureux et jaloux, chaque fois que ce vrai soldat prend la parole, s'en va dire qu' « il fait encore du vent ».

Depuis quelque temps, Rochefort avait entrepris une nouvelle campagne contre Billot au sujet de ses relations avec Mathieu Dreyfus, par l'intermédiaire de l'ancien contrôleur Martinie. Celui-ci, du premier jour (1), avait avoué, mais prenant pour lui la responsabilité de la démarche, mettant Billot hors de cause ; il écrivit ensuite à Rochefort deux lettres virulentes où il accusait Mathieu de l'avoir trahi, comme son frère avait trahi la France (2). Le député Ernest Roche, que les socialistes appelaient « le laquais de Rochefort », avertit Billot qu'il l'interpellerait sur ce scandale.

C'était là, si l'on savait manœuvrer, l'occasion cherchée. D'une part, Drumont, dans son journal, annonça l'intervention au débat de Gauthier (de Clagny), antisémite notoire et césarien avéré, parce que les « patriotes en ont assez de voir Billot protéger Picquart, ex-distributeur des fonds secrets (3) » ; — Gauthier, d'autre part, adressa à Déroulède, alors absent de Paris, une dépêche virulente où il lui dénonçait « l'attitude louche de Bil-

(1) Lettre au *Siècle* du 5 janvier 1898 ; *Soir* et *Libre Parole* du 6.
(2) *Intransigeant* du 11 février.
(3) *Libre Parole* du 12.

lot », « la faiblesse » du ministère, la veulerie de Félix Faure ; et il expédia son télégramme en clair, selon un procédé connu, pour que le Gouvernement, qui prend connaissance de toutes les dépêches politiques, fût le premier informé que la patience des tyrans de l'opinion était à bout (1).

Déroulède, jusqu'alors, s'était tenu à l'écart de l'Affaire. Après avoir fait son devoir, comme tant d'autres qui s'en targuèrent moins, pendant la guerre (2), et sonné ensuite, dans ses *Chants du soldat*, Tyrtée incorrect mais entraînant, le clairon de la revanche, il tenait depuis quinze ans boutique de patriotisme, et, tout en

(1) Cette dépêche du 12 février 1898 fut publiée, le 13, par la *Libre Parole*, sous ce titre : « Paul Déroulède ; dépêche interceptée. » Comme la *Libre Parole* publia, en même temps, la réponse de Déroulède, le mot *intercepté* signifiait que la dépêche avait été lue, comprise par le Gouvernement. Elle était ainsi conçue : « L'attitude de Billot est extrêmement louche : il a permis à Picquart de déposer en uniforme, malgré l'avis du conseil d'enquête. Celle de Milliard est également suspecte. L'irritation contre la faiblesse du Gouvernement augmente dans tous les milieux, même parlementaires. Une crise ministérielle prochaine ne paraît pas impossible. Le Président de la République aurait actuellement un grand rôle à jouer. Mais son indifférence devant tant de tristes scandales étonne tous les patriotes. On annonce une interpellation d'Ernest Roche sur les relations de Billot avec Mathieu Dreyfus). Peut-être interviendrai-je ? Je suis profondément attristé de voir l'inertie du Gouvernement, qui ne comprend pas le parti à tirer du mouvement de colère patriotique qui anime tout le peuple. »

(2) Il s'engagea, ainsi que son frère André, au début de la guerre, et fut fait prisonnier à Sedan. S'étant échappé, il fit la campagne de l'Est et, plus tard, la campagne de Paris contre la Commune. Le *Militær-Wochenblatt* du 22 décembre 1870 le cite (n° 189, p. 1203) parmi les officiers qui, s'étant engagés sur l'honneur à ne plus prendre les armes contre l'Allemagne, ont manqué à leur parole : « Sous-lieutenant Déroulède, du 16e bataillon de la garde mobile à Breslau ». Le général Thibaudin figure sur la même liste. — Déroulède affirme qu'il s'était seulement engagé, après Sedan, « à se mettre à la

se disant républicain, joua un rôle tapageur dans tous les mauvais coups contre la République. Cependant, et bien qu'il fût devenu antisémite, il avait douté que Dreyfus fût coupable, et sa réserve avait fort inquiété l'État-Major. Vingt officiers lui furent dépêchés pour le convaincre (1). Il résista assez longtemps. Il n'était plus député, ayant donné sa démission lors de l'affaire, où il fut mêlé, des faux papiers de Norton. Il était revenu aux lettres. Mais il n'y avait pas retrouvé ses succès d'autrefois; comment concevoir sans lui un mouvement catholique et militaire, et d'apparence patriotique ?

Déroulède, flatté d'être traité en chef, répondit qu'il se réjouissait de l'attitude de Paris et « des dépositions des militaires, enfin nettes et catégoriques, malgré M. Billot ».

C'était toujours le même procédé, et, chaque fois qu'il fut employé, il réussit.

En effet, dès que Brisson, au début de la séance (2), eut donné lecture de la demande d'interpellation d'Ernest Roche, Billot s'élança à la tribune et, tout de suite, après avoir écarté « d'un démenti absolu, l'infamante insinuation » dont il était l'objet (3), il jura, « pour la sixième fois, que Dreyfus avait été légalement jugé et justement condamné ». Et, comme si ce sixième par-

disposition de l'autorité prussienne, à Berlin, où celle-ci lui désignerait un lieu de captivité. Se considérant désormais dégagé, vis-à-vis de l'ennemi... etc. » (H. Galli, *Paul Déroulède raconté par lui-même*, 16.)

(1) « Cependant, l'idée supérieure de justice, des sentiments profondément humains, les plus honorables scrupules lui inspirèrent, tout d'abord, une réserve absolue. » (Galli, 112.) Il dit ses doutes à vingt personnes, notamment le jour des obsèques de son cousin Guiard.

(2) 12 février 1898.

(3) « Ni la Chambre, ni le pays, ni l'armée, ne peuvent attendre, une minute de plus, qu'un démenti formel, absolu, soit donné à des insinuations aussi infamantes. »

jure ne suffisait pas encore, il ajouta, s'adressant cette fois moins aux députés qui l'applaudissaient qu'aux jurés qu'il avait reçu l'ordre d'intimider : « Si jamais, dans l'affolement des passions, oubliant les intérêts sacrés de la patrie, on voulait imposer au Gouvernement la revision du procès, vous pourriez chercher un autre ministre de la Guerre ; je ne resterais pas vingt-quatre heures au pouvoir (1). »

Ainsi, une fois encore, obéissant à un hideux chantage, et le premier, donnant l'exemple, il jeta son épée dans la balance.

La Chambre le crut ou fit semblant. Quand Roche, suffoqué par une telle audace dans l'imposture, ayant dans sa poche l'aveu écrit de Martinie, demanda à établir, pièces en mains, sa véracité, ce fut Brisson lui-même qui couvrit le ministre : « M. le général Billot, dont nous avons, depuis trente ans, pris l'habitude de respecter la parole. »

La Chambre, à la demande de Méline, ajourna l'interpellation après le procès de Zola (2). En effet, de la discussion immédiate eût pu résulter la preuve que Billot avait menti, alors, au contraire, que son serment incontrôlé pèsera de tout son poids sur le verdict du jury.

Ce coup nouveau de Drumont fut décisif. Les défenseurs de Dreyfus s'obstinaient à croire que la bonté de leur cause suffisait à assurer la victoire. Leurs adversaires ne négligeaient aucun moyen. Ils agissaient partout à la fois. Ils avaient le sens de l'à-propos. Ils ne mettaient pas seulement de la lucidité, mais de la méthode dans le crime. Ils n'étaient pas audacieux qu'en

(1) « Billot s'est vu, l'interpellation sur la gorge, contraint d'affirmer... etc. » (*Intransigeant* du 15 février 1898).

(2) Par 478 voix contre 72.

discours. Ils avaient, selon une forte parole (1), « le don respectable de la haine ». Leur haine ne s'endormit jamais.

Maintenant, retournons à la cour d'assises et racontons ce qui s'y passa le même jour.

XVI

Henry, malade le 11, s'était ressaisi. Pourtant, par prudence, il se dit encore souffrant, mais il ne demanda que « la permission de s'appuyer à la barre ».

Les journalistes de l'État-Major le regardaient avec admiration : « Son visage est ouvert comme un livre. Vous y lisez ces grandes vertus des forts : la patience et la franchise. Fort et doux, mais dans les yeux on voit poindre une lueur d'orage (2). »

Dès les premiers mots de la confrontation, il s'embourba. Il avait commencé par « jurer » qu'ayant surpris Picquart avec Leblois, le dossier secret entre eux, d'où sortait la pièce *Canaille de D*..., il en avait averti Gonse, « quelques jours après », lui conseillant de reprendre le dossier, ce que le général fit le surlendemain. Mais Picquart, très maître de soi, et le regardant fixement, dit que Leblois était rentré à Paris le 7 novembre, que Gonse avait repris le dossier le 30 octobre et que, dès lors, rien ne pouvait subsister des allégations d'Henry. Et, comme Leblois, qu'Henry, d'une grosse malice, cherchait à mettre en opposition avec Picquart, le confirma.

(1) De Mommsen.
(2) Bonnamour, 92.

au contraire, sur tous les points, le colosse se fâcha, reprocha à Leblois de « patauger à côté de la vérité », et s'embrouilla dans des explications contradictoires. La photographie de la fameuse pièce tour à tour rentra dans l'enveloppe et en sortit. Henry, en octobre, a vu au ministère Leblois, qui était alors dans le grand duché de Bade ; « en tous cas, à mon retour de permission ». Enfin, s'il a dit à Ravary qu'il a vu Leblois « compulser le dossier » avec Picquart, « c'était au figuré (1) ».

Pendant qu'Henry équivoquait ainsi, perdait pied et s'enfonçait, Picquart, un peu en arrière, l'observait, « d'un sourire étrange (2) », et, comme un chasseur à l'affût, attendait, dans un grand calme très exaspérant, le moment de l'achever. Ayant fait dire à Henry par quelle porte il était entré dans son cabinet (3) et à quelle distance il se tenait de son bureau (4), Picquart, sans rien contester de ses réponses, demanda simplement que l'on produisît la pièce. La photographie, quand Pellieux la lui a montrée, était très obscure, brouillée. Henry, entrant par la grande porte du cabinet, debout de l'autre côté du bureau, n'aurait pas pu la reconnaître. D'ailleurs, elle ne porte pas : « *Cette canaille de D...* », mais « *Ce canaille de D...* »

Il n'y avait plus qu'à faire l'expérience, et non seulement Henry était pris en flagrant délit de faux témoignage, mais toute la fable de la « dame voilée » s'écroulait du coup.

(1) *Procès Zola*, I, 362, 363, Henry.
(2) BONNAMOUR, 91.
(3) *Procès Zola*, I, 354. Henry : « Par la grande porte. »
(4) « Je ne pourrais pas dire si c'est à 10 centimètres ou à un pas seulement. — Enfin, le colonel Henry était de l'autre côté de mon bureau ? — En face de vous, et j'ai parfaitement vu la pièce, car c'est cette place qui m'a permis de voir la pièce et le dossier. »

Henry, très rouge, grogna : « Moi, je reconnaîtrais la pièce à dix pas. » Picquart, toujours impassible, mais très correct, lui donna « le démenti le plus formel ».

Alors, brusquement, la mâchoire tendue, les yeux hors de la tête, Henry se tourne vers Picquart, et frappant la barre de la main, apoplectique, d'une voix tonnante (1) : « Et moi, je maintiens tout ce que j'ai dit, et j'ajoute que le colonel Picquart en a menti ! »

Acte, geste et ton du voleur surpris, forcé, qui tire son couteau. Il a l'intuition que quelque chose de violent, d'éclatant, peut seul le tirer d'affaire.

Mais Picquart, d'un suprême effort de volonté, a retenu son bras qui se levait, et devenu toup à coup d'une pâleur de cire, les dents serrées, les mains agitées d'un tremblement fébrile, il dit aux jurés, d'une voix frémissante, l'affreuse situation qui lui était faite et pourquoi on le traitait ainsi, pourquoi Lauth l'accusait d'avoir mis lui-même le *petit bleu* dans le cornet, pourquoi Gribelin, Henry, portaient contre lui d'autres accusations, non moins odieuses. Ah ! c'est très simple, et « vous le comprendrez quand vous saurez que ces mêmes hommes, Henry, Gribelin, aidés de Du Paty et

(1) Bataille, 219 ; Séverine, 102. — Bonnamour, dans l'*Écho de Paris* du 13 et dans le livre où il reproduit son compte rendu, applique la provocation d'Henry non pas à l'affaire de la pièce *Canaille de D...*, mais à celle du *petit bleu :* « Tourné vers les jurés, le colonel Henry, de sa voix posée, sans rudesse et si calme, assure : « Dans le paquet qui m'a été remis et que j'ai dépouillé avant le colonel Picquart, *je le jure, il n'y avait pas trace du petit bleu.* » Le lieutenant-colonel Picquart proteste. L'hercule, alors, fait le demi-tour, s'accoude à la barre. Avec un geste droit comme un coup d'épée, les yeux fixés vers son contradicteur, il dit résolument : « Eh bien ! colonel, vous en avez menti. » — Une pareille transposition est intentionnelle. Il en résulte, pour les 400.000 lecteurs de l'*Écho*, que le *petit bleu* est un faux et Picquart un faussaire.

sous la direction de Gonse, ont été les principaux artisans de l'autre affaire !... Ils ont travaillé alors en conscience, pensant, je veux le croire, qu'ils étaient dans la vérité. Il ont reçu ensuite du colonel Sandherr, qui déjà au moment de cette affaire, était atteint de la grave maladie dont il est mort depuis, la consigne, comme une sorte de testament, de défendre, contre les attaques, le jugement qui était l'honneur du Bureau ! » Et ils ont défendu la consigne par tous les moyens.

Il rompait les ponts derrière lui, mais c'en était trop, il n'en pouvait plus, il ne pouvait pas contenir, plus longtemps, le jaillissement des eaux-vives de sa douleur :

Moi, j'ai pensé autrement lorsque j'étais à la tête de ce service, et, comme j'ai eu des doutes, j'ai voulu m'éclairer et j'ai cru qu'il y avait une meilleure manière de défendre une cause que de se renfermer dans une foi aveugle.

Messieurs les jurés, voilà je ne sais combien de temps, voilà des mois que je suis abreuvé d'outrages par des journaux qui ont été payés pour répandre ces calomnies et ces erreurs... Pendant des mois, je suis resté dans la situation la plus horrible pour un officier, car je me trouvais attaqué dans mon honneur sans pouvoir me défendre ! Demain, peut-être, je serai chassé de cette armée que j'aime et à laquelle j'ai donné vingt-cinq ans de ma vie ! Cela ne m'a pas arrêté lorsque j'ai pensé que je devais rechercher la vérité et la justice. Je l'ai fait, et j'ai cru rendre en cela un plus grand service à mon pays et à l'armée. C'est ainsi que j'ai cru qu'il fallait faire mon devoir d'honnête homme ! (1)

Le président Delegorgue, devant le délit d'audience

(1) *Procès Zola*, I, 365, Picquart.

commis par Henry, s'était contenté d'observer aux deux colonels, « d'un ton honhomme (1) » : « Vous êtes en désaccord tous les deux (2). »

XVII

Henry avait compté que le tumulte, la rixe, le duel inévitable, après un pareil scandale, mettraient fin aux débats. Au contraire, l'avocat général resta muet, comme figé dans son fauteuil, et les avocats reprirent, avec une ténacité excitée, leurs questions.

La brusque explosion de Picquart avait également déconcerté Henry et Gonse. Habitués à abuser, pour leur compte, de la force et à ne respecter qu'elle, toute manifestation d'énergie intimide les militaires. Aussi la riposte d'Henry parut faible : « Sandherr n'a légué aucune consigne aux officiers du bureau ; chacun travaillait pour son compte, isolément, selon sa conscience, dans l'intérêt de la patrie ; pour lui, sur tout ce qu'il a de plus sacré au monde, il affirme qu'il n'a jamais vu le *petit bleu* dans les papiers et il était seul à les recevoir (3). » Et Gonse, tout à fait décontenancé, geignit : « Il n'y a jamais eu de machination à l'État-Major. Si Picquart a été envoyé en mission, c'est qu'on cherchait à le distraire de sa prétendue découverte, à rectifier son jugement, et, nullement, pour le faire tuer par les nomades. » Il se plaignit qu'un journal, à ce propos, l'eût

(1) Bonnamour, 93.
(2) *Procès Zola*, I, 363.
(3) *Ibid.*, I, 366, Henry.

appelé « Gonse-Pilate (1) ». Il avait toujours cherché « à rendre la vérité aussi éclatante que possible », alors que Picquart avait commis la faute de garder le *petit bleu* par devers lui, pendant plusieurs mois, sans en avertir ses chefs. Puis, quand Picquart s'en fut justifié, en se couvrant de Boisdeffre qui l'avait approuvé « par écrit et verbalement (2) », Gonse, brusquement, lui offrit la paix. Il dit que « c'était un officier qui avait très bien fait son service jusque-là et qui était suceptible de le faire très bien dans l'avenir, s'il le voulait (3) ».

Picquart, en s'emportant d'un si beau mouvement, qui lui gagna tous les cœurs un peu nobles, s'était singulièrement fortifié. Toutefois, il va se contenir de nouveau au lieu de poursuivre son heureuse offensive, parce qu'il est naturellement réservé, de la race des *Cunctator*, et qu'il a encore l'empreinte. Il dit à Bertulus qui l'en félicitait : « Tant que j'aurai l'honneur de porter l'épaulette, je sacrifierai tout (4) ! » Le juge, chaque fois qu'il rencontrait Gonse, lui faisait promettre que Picquart ne serait pas rayé des cadres de l'armée (5).

Cependant l'invite, qui fut fort remarquée (6), de Gonse à Picquart avait fait dresser l'oreille à Henry, toujours très attentif, et il la jugea d'autant plus grave qu'elle succédait au violent éclat où il s'était pour la première fois et irrémédiablement compromis. Ainsi, les méfiances d'Esterhazy étaient fondées ; non seulement le ministre de la Guerre (il ne connaissait pas encore la

(1) *Siècle* du 15 janvier 1898, article signé *Testis*. — L'article a été reproduit dans un volume intitulé *Gonse-Pilate et autres histoires*, par « Un intellectuel ».
(2) *Procès Zola*, I, 367, Picquart.
(3) *Ibid.*, I, 368, Gonse.
(4) *Cass.*, I, 222, Bertulus.
(5) *Ibid.*
(6) BATAILLE, *Le Procès Zola*, 221.

séance de la Chambre), mais les chefs de l'État-Major eux-mêmes hésitaient de nouveau, après avoir promis de s'engager à fond ; dès lors, il devenait nécessaire, à la cour d'assises comme dans la presse, de faire sentir la pointe.

Il manœuvra en conséquence. Albert Clemenceau, l'ayant fait revenir à la barre, l'avait, une fois de plus, convaincu de mensonge. Même en admettant que le dossier n'eût pas été repris par Gonse en octobre, l'avocat démontrait qu'il était encore impossible de placer l'affirmation d'Henry, entre le 7 novembre 1896, date du retour de Leblois à Paris, et le 14, date où Picquart avait quitté le service. Henry, en effet, avait dit successivement qu'il avait parlé à Gonse trois jours après avoir vu Leblois chez Picquart et que Picquart avait reçu son ordre de mission huit jours après cette dénonciation. Cela faisait onze jours qui ne pouvaient s'intercaler entre le 7 et le 14 (1). Il restait seulement qu'Henry jurait « qu'il y avait du feu dans la chambre (2) ».

Henry, se sentant ainsi submergé à nouveau, renouvela alors son coup ordinaire, celui du soldat de caserne, impuissant à se contenir, qui s'emporte et qui sacre. Il protesta, à la stupeur de Picquart déconcerté par une telle effronterie, que la pièce *Canaille de D...* n'avait jamais eu « aucun rapport avec le dossier Dreyfus » ; puis, brusquement : « Je vais d'ailleurs m'expliquer sur le dossier secret. » Et comme Labori lui donna son assentiment : « Eh bien ! allons-y (3) ! »

Il raconta alors qu'en 1894, au mois de novembre, tout au début de l'affaire Dreyfus, Sandherr lui com-

(1) *Procès Zola*, I, 374, Albert Clemenceau.
(2) *Ibid.*, I, 358, Henry.
(3) *Ibid.*, I, 375, Henry.

manda de rechercher, dans ses dossiers secrets, tout ce qui avait trait aux affaires d'espionnage, depuis un an, et d'en faire un dossier. Il réunit, en conséquence, huit ou neuf pièces et les remit au vieux colonel, lui faisant observer toutefois que l'un de ces documents, très important, très secret, ne devait pas sortir du bureau sans avoir été copié ou photographié. (C'était la pièce *Canaille de D...*) Sandherr lui dit alors qu'il s'en chargeait, fit faire deux ou trois photographies de cette pièce, puis, le 15 ou le 16 décembre, lui rendit tout le dossier. Henry, sans faire le dépouillement des documents, les mit dans une enveloppe qu'il parapha au crayon bleu, colla et enferma dans son armoire de fer, d'où elle ne sortit que le jour où Picquart la demanda à Gribelin. (Ainsi tombe la légende des pièces secrètement communiquées aux juges de Dreyfus.)

Cependant Henry, quand Sandherr lui rendit le dossier secret, s'était étonné que le colonel n'en eût plus besoin. « J'en ai un plus important », répondit Sandherr. Sur quoi, « lui ayant fait jurer de n'en parler jamais », il lui montra « une lettre plus importante, en effet, que celles de l'autre dossier », ajoutant « qu'il la gardait, avec quelques autres pièces, pour s'en servir au besoin ». Et plus jamais Henry n'en entendit parler ; jamais le colonel ne lui remit le redoutable dossier.

Picquart ne comprit rien à cette histoire ; il n'avait jamais entendu parler de ces pièces mystérieuses ; il savait seulement qu'Henry mentait quand il racontait que l'autre dossier n'avait pas été communiqué aux juges de Dreyfus. En effet, Picquart avait conseillé la communication secrète et il croyait que c'était lui-même qui avait remis les pièces secrètes aux juges.

Cependant, il se tut.

Gonse et Boisdeffre se turent, eux aussi, mais ils

avaient compris. Ils savaient ce qu'était cette « lettre », plus importante que toutes les autres pièces.

Cela se passait le 12 février. Le 15, dans une réunion publique à Suresnes, Millevoye dit qu'il connaissait la preuve irrécusable du crime de Dreyfus. C'était une pièce gardée au saint des saints de l'État-Major, si terrible que « la divulgation officielle d'un tel document déchaînerait la guerre ». Il en donna le texte :

Je demande que ce canaille de Dreyfus vous livre le plus tôt possible les pièces qu'il a promises. *Signé* : GUILLAUME (1).

L'auditoire éclata de rire ; Millevoye s'effondra sous les huées.

Ces ouvriers trouvaient l'invention par trop grotesque. Cette impériale annotation du bordereau, qui avait convaincu ou terrifié Billot et Félix Faure, leur fit hausser les épaules.

Henry, qui avait atteint son but, Gonse et Boisdeffre, qui ne se souciaient pas de livrer le faux des faux à la discussion, furent atterrés de l'intempestive offensive de Millevoye, comme ils l'avaient été précédemment de celle de Rochefort. Henry écrivit à Esterhazy qui l'avait averti : « C'est décidé : il faut faire le silence sur les épîtres du Q couronné ; on en a stupidement parlé ; donnez la consigne (2). » Millevoye, rabroué, garda le

(1) *Temps* du 16 février 1898 ; *Aurore*, *Siècle*, *Petite République* des 17 et 18. — JAURÈS, *Les Preuves*, 278. — A la même époque, le général de Sancy raconta au comte de Bernis que le bordereau original (sur papier fort) avait été volé à l'ambassade d'Allemagne pendant un incendie ; Munster l'avait réclamé ou ses passeports ; Mercier avait rendu la pièce, mais après l'avoir fait copier par Esterhazy. (*Mémoires* de SCHEURER.)

(2) *Dép. à Londres*, 26 février 1900. — Voici la fin du billet : « Amitiés. H. » — Esterhazy ajoute : « Henry m'écrivit après avoir, évidemment, consulté en haut. »

silence, dans son propre journal, sur l'incident (1).

Le coiffeur Chauvin, député socialiste, assistait à la réunion. Il en fit le récit à Jaurès. Les journaux revisionnistes signalèrent joyeusement, mais sans y insister, l'énorme sottise, bien digne de l'imbécile qui avait produit à la tribune les faux du mulâtre Norton.

Grande faute de n'avoir fait que rire de l'imprudent bavardage de Millevoye. Il eût fallu pousser l'affaire à fond.

Le gouvernement prussien fut plus avisé. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* démentit officiellement (2) que l'Empereur eût jamais écrit en ces termes au comte de Munster.

On s'étonna qu'un grand gouvernement s'abaissât à relever de telles inepties. On ne remarqua pas la coïncidence entre les dernières révélations d'Henry et les déclarations de Millevoye.

Henry ne reparut plus à la barre.

XVIII

Il n'y eut jamais de plus ingénieux metteur en scène que l'huissier-audiencier de la cour d'assises. Delegorgue l'ayant invité, après la déposition d'Henry, à faire venir le témoin suivant, il introduisit Demange. Et, sur l'heure, la première partie du roman d'Henry s'effondra, toute cette histoire du dossier secret qui, n'ayant pas quitté son armoire, n'avait pu être communiqué aux juges.

(1) *Patrie* du 16 février 1898. Ce silence est commenté dans l'*Aurore* du 17.

(2) 18 février.

Le mot, le seul mot, que Salles, bâillonné, avait refusé de prononcer, Demange va le dire, et si prestement, d'une si subite inadvertance, que le couperet de Delegorgue, n'aura pas, cette fois, le temps de tomber.

Comme il s'attachait surtout à rappeler les conseils de prudence qu'il n'avait cessé de prodiguer à Mathieu Dreyfus, ce qui semblait une critique de Zola, Delegorgue le laissait aller ; ce dont Demange profita déjà pour glisser « qu'il avait su de Salles qu'il y avait eu violation de la loi (1) ». Puis, le mot insinué, il le répéta trois et quatre fois, racontant que son avis personnel avait toujours été de saisir le ministre « par la voie de l'annulation ». Il l'avait dit aux Dreyfus, à Scheurer. Par malheur, « le Gouvernement ne désirait pas, à ce moment, faire la lumière sur l'affaire Dreyfus », et lui, n'étant préoccupé que de son client, étranger aux luttes des partis, il avait conseillé, de nouveau, la patience. « Il faut attendre encore, des temps plus calmes, l'apaisement. » Aussi bien ne peut-on pas reprocher à Zola d'avoir eu recours à une procédure révolutionnaire, puisque les voies légales lui étaient fermées.

Delegorgue se croyait hors du défilé ; il avait déjà refusé, par deux fois, de poser une question de Labori sur l'origine de la conviction de Demange, quand Albert Clemenceau renouvela lestement sa précédente manœuvre : « N'est-ce pas qu'un juge du conseil de guerre a affirmé l'existence d'une pièce secrète à Me Salles qui l'a répété à Me Demange ? — « Mais oui ! parbleu ! » riposta Demange (2).

(1) Le jour de la première audience, le *Matin* avait publié une conversation de Demange qui racontait à des étudiants la confidence qu'il avait reçue de Salles.

(2) *Procès Zola*, I, 382, Demange. Il ajouta « qu'il n'avait jamais vu que le bordereau ». — Dans une audience ultérieure, l'édi-

C'était dit. La cuirasse d'acier qui avait repoussé les grands mots, le petit mot, la vulgaire interjection, la flèche légère y pénétrait.

teur Stock dit qu'il tenait « d'un membre du conseil de guerre que, non pas une, mais des pièces secrètes, dont il eût pu énumérer quatre, avaient été communiquées en chambre du conseil » (II, 177.) Mais Delegorgue lui retira la parole. Le docteur Gibert, menacé par Félix Faure d'un démenti (au sujet de leur conversation du 21 février 1895), renonça à déposer. (Voir t. II, 173.)

CHAPITRE VII

LE JURY

I

Les coups de théâtre, se succédant sans interruption, entretenaient dans les esprits une émotion intense. Il n'y avait pas de scène qui valût ces magnifiques tréteaux des assises ; les passions, dans une telle fermentation, s'avivaient jusqu'à la folie.

Ce fait divers, s'élargissant tous les jours, devenait le champ clos où les idées du passé et celles de l'avenir allaient livrer une de leurs grandes batailles. On put lire dans un journal russe : « C'est l'affaire de la vieille et de la nouvelle France (1). »

La grande majorité de la nation se refusait toujours à accepter que les généraux eussent commis ce crime : laisser sciemment un innocent au bagne. Il lui était toujours plus facile de croire à la culpabilité d'un seul, du juif, qu'à celle des chefs du Gouvernement et de l'armée.

(1) *Sibérie* du 23 février 1898.

Aucun esprit réfléchi ne s'était étonné que cette chose atroce, la coalition de ces soldats et de ces politiques contre un homme, n'eût pas été admise tout de suite, à la première dénonciation. On s'inquiétait maintenant que cette erreur, à l'origine noble et touchante, résistât à tant de révélations décisives. Convenait-il de lui chercher d'autres raisons, qui seraient, au milieu de l'épanouissement de la civilisation extérieure, des symptômes certains de décadence morale? C'était l'explication profonde des pessimistes : ils constataient de combien d'éléments impurs était composé le patriotisme exclusif des adversaires de la Revision. On faisait observer, d'autre part, que les conversions sont rares au fort de la bataille; surtout, que ce peuple, qui fut toujours superficiel, continuait à ne rien savoir des faits qui semblaient acquis aux observateurs attentifs, et, bien au contraire, à être misérablement trompé.

En effet, pendant que les journaux revisionnistes (1) reproduisaient le compte rendu sténographique des débats, de façon que leurs lecteurs pussent juger par eux-mêmes, les journaux catholiques et ceux de l'État-Major publiaient seulement ce qui servait leur thèse, supprimaient ou altéraient le reste (2). Tous les lecteurs de ces journaux (les deux tiers, au moins, du pays), étaient persuadés que, eux aussi, ils appuyaient leur foi sur le roc des faits.

Quelques exemples suffiront. Supprimés le « Parbleu ! » de Demange, les témoignages contraires à

(1) *Siècle*, *Aurore*, *Radical*, *Petite République*, *Droits de l'homme*, *Rappel*, *Fronde*. — De même, le *Temps*. — Le compte rendu du *Figaro*, rédigé par Albert Bataille, donne l'essentiel avec beaucoup d'impartialité.

(2) *Petit Journal*, *Libre Parole*, *Intransigeant*, *Écho de Paris*, *Gaulois*, *Croix*, *Journal*, *Éclair*, *Matin*, *Univers*, *Gazette de France*, *Patrie*, *Presse*, *Jour*, etc.

ceux de Pellieux et d'Henry (les fac-similés du bordereau ressemblent à des faux ; les journaux ont tronqué l'acte d'accusation (1) ; pas de trace de *petit bleu* dans le cornet). La déposition de Picquart, son interrogatoire plus probant encore, cinquante pages sont escamotés en quelques lignes, remplacés par des commentaires de ce genre : « Picquart est atterré (2)... Sa tenue est odieuse. Il accuse formellement ses chefs d'avoir voulu se débarrasser de lui (3)... Il ne perd pas une occasion de montrer qu'il est un des membres les plus actifs du Syndicat (4)... Il n'a jamais eu entre les mains le dossier complet de l'Affaire ; que valent ses impressions (5) ? » — On falsifie jusqu'aux dépositions favorables à Esterhazy pour les rendre plus favorables encore. Quand Pellieux dira : « Le conseil de guerre n'a pas voulu qu'on mît un innocent à la place de Dreyfus, *coupable ou non* (6) », Drumont lui fait dire : « A la place d'un traître, c'est-à-dire de l'ex-capitaine Dreyfus (7). »

Les comptes rendus rapportent que Zola est acclamé par ses amis aux cris de : « A bas l'armée ! A bas la France ! »

(1) *Procès Zola*, II, 122, Pellieux. — Pellieux dit qu'il tenait le renseignement de d'Ormescheville. Je déclarai immédiatement dans le *Siècle* (19 février) qu'en publiant l'acte d'accusation, je n'y avais apporté d'autres modifications que de remplacer deux noms de femmes par des initiales, conformément aux règles de la vieille courtoisie française. Cela fut constaté officiellement par le conseiller Bard, rapporteur de la Cour de cassation, à l'audience du 27 octobre 1898. (*Revision*, 37.)

(2) *Petit Journal* du 12 février 1898.

(3) *Écho de Paris* du 12.

(4) *Libre Parole* du 12.

(5) *Écho de Paris* du 13.

(6) *Procès Zola*, II, 13, Pellieux.

(7) *Libre Parole* du 17 février.

Ainsi leurrés, dix millions de lecteurs concluent, logiquement, que Dreyfus est le traître, Zola et ses témoins des misérables, que leur instinct patriotique ne leur a pas menti. Et nul moyen de les détromper, sauf le coup de tonnerre qui tarde.

L'étranger ne suivait pas avec un moindre intérêt l'extraordinaire procès. Tous les journaux en étaient pleins. Des millions et des millions de regards étaient fixés sur la scène où défilaient ces acteurs qui jouaient leur honneur et leur vie. Des événements qui, en d'autres temps, auraient passionné tous les esprits, leurs propres affaires, ne les intéressaient plus. Le drame français était devenu l'affaire de l'humanité.

Beaucoup d'étrangers parlaient maintenant de la France comme d'un pays qui ne se souciait plus ni de la vérité ni du droit ; coup de sonde singulièrement révélateur que celui qui montre un tel abaissement du niveau intellectuel et moral. Mais d'autres admiraient, parce qu'ils avaient une notion plus exacte de cette loi, aussi certaine que les lois des sciences exactes, à savoir que les plus belles révolutions — et c'en était une que cette irruption de la morale dans la politique — n'ont jamais été entreprises que par une minorité. Ce n'était pas un peuple en décadence que celui qui se déchirait ainsi, à cause d'un homme, pour deux idées également belles et nullement inconciliables, bien qu'elles parussent momentanément exclusives l'une de l'autre, la patrie et la justice :

Votre pays, disait un Italien à l'historien Monod, est un grand pays. Comme j'y voudrais vivre ! Il y a des sots qui prétendent que la France est avilie et déshonorée ; c'est le seul pays où il y ait des héros, des gens qui exposent leur vie, leur réputation, leur fortune, pour

défendre un malheureux qu'aucun d'eux ne connaît. Cette lutte entreprise d'abord par deux ou trois hommes, absolument seuls contre tous, sans s'inquiéter des violences ni des injures ; ce dévouement de tous ceux qui, en trois mois, ont réussi à soulever le monde entier pour la cause de la justice et qui ont fini par réunir autour d'eux tout ce qu'il y a de plus honnête et de plus intelligent parmi leur peuple, comme c'est beau ! Je serais fier d'être Français (1) !

II

Avec Henry, la défense avait épuisé la liste des témoins militaires, Esterhazy excepté. Elle passa aux experts, aux savants et aux « témoins de bonne foi ». Ceux-ci, qui ne connaissaient aucun fait précis, rendirent hommage au courage de Zola.

Les uns (Duclaux, Ranc, Anatole France) le firent en peu de mots. D'autres, à cette occasion, essayèrent de parler au cœur du peuple. Jaurès, dans une harangue enflammée, fit le procès du procès de 1894, vicié par la communication des pièces secrètes, et le procès du procès de 1898, vicié par une enquête dérisoire et par le huis clos sur les expertises. Cependant il est impossible d'arracher soit au Gouvernement, soit à la justice l'aveu de la forfaiture de Mercier. A la Chambre, Méline répond : « On répondra ailleurs. » A la cour d'assises, défense de poser la question. De telle sorte « qu'un pays qui se croit libre ne peut savoir si la loi a été respectée, ni dans le palais où l'on fait la loi ni dans le

(1) Lettre de Monod, du 28 février 1898, à mon frère Salomon Reinach.

palais où on l'applique ». Il prophétisa la victoire du droit, mais, « si la vérité devait être vaincue, mieux valait être vaincu avec elle que de se faire le complice des équivoques et des abaissements (1) ».

Séailles, malade, envoya une noble déclaration :

Comment j'ai été amené à signer la protestation? Le voici : Je venais de corriger une leçon de morale. J'avais dit à ces jeunes gens ce que tous, j'en suis assuré, vous voulez qu'on leur dise : que la personne humaine est sacrée : que la justice n'est pas une servante qu'on sonne quand on a besoin de ses services.... Je suis rentré dans mon cabinet. Un étudiant m'a apporté une pétition. J'ai signé. Notre enseignement serait sans autorité si nous n'étions pas prêts à le confirmer par nos actes (2).

Il compara l'acte de Zola « à celui d'un homme qui, enfermé dans une chambre où l'air devient étouffant, se précipite vers la fenêtre et, au risque de s'ensanglanter, enfonce la vitre pour appeler un peu d'air et de lumière ».

Lalance eût voulu dire en quelle estime il tenait les Dreyfus, ses compatriotes de Mulhouse; Delegorgue l'en empêcha.

Mais nul, ni Séailles, ni Jaurès, ni aucun autre, n'émut autant que le vieux Grimaux quand il raconta

(1) *Procès Zola*, I, 395, 396, Jaurès. — Il raconta incidemment qu'Esterhazy avait dit à Papillaud, dans les bureaux de la *Libre Parole* : « Lorsque le *Matin* a publié le fac-similé du bordereau, je me suis senti perdu. » (I, 391.) Papillaud, avisé par Drumont, démentit le récit (415) que Jaurès maintint énergiquement. Il ajouta que Papillaud, d'ailleurs convaincu de la culpabilité de Dreyfus, avait dit à ses camarades de la *Libre Parole* : « En tous cas, nous ne marchons pas derrière Esterhazy. » (418.)

(2) *Procès Zola*, I, 181, Séailles.

de quelles menaces il était l'objet pour avoir mis son nom au bas d'une pétition à la Chambre en faveur de la Revision, comme c'est le droit de tout citoyen. Il était, après Berthelot, l'honneur de la chimie française, agrégé de la Faculté de Médecine, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'École polytechnique, et, de plus, républicain de vieille date. Dès que la protestation de Grimaux lui eût été dénoncée, Billot proposa au conseil des ministres la révocation du vieux professeur. Toutefois, le conseil hésita, le droit de pétition étant établi par la loi, et Billot remporta son décret. Mais les ennemis de Grimaux s'acharnèrent. Drumont écrivit que « chargé d'instruire les officiers, il était de ceux qui vilipendent l'armée ». Billot, aussitôt, invita le commandant de l'École polytechnique à faire une enquête sur Grimaux. Et ce grand savant dut aller au rapport, comme un élève pris en faute, se justifier d'un tel reproche : « Je suis de ceux qui courent quand les régiments défilent... » Maintenant, il attendait la décision du ministre. Mais, bien que la révocation, suspendue sur sa tête, lui apparût comme un désastre, comme le naufrage précurseur de la mort, — son cher professorat brisé après plus de vingt années d'enseignement, et, dès lors, la perte de son laboratoire, c'est-à-dire sa vie scientifique perdue, sa vie même, car la science était sa vie, et il était trop pauvre pour continuer ses travaux sans l'aide de l'État, — il refusait d'acheter sa grâce par une lâcheté.

« Moi, dit-il, ne pas être un patriote ? Le général (commandant l'École) m'a demandé ma famille, mon passé ! » Et il raconta ses ancêtres, tous soldats et marins, son père, vétéran des guerres de l'Empire, et ses propres services, dans les hôpitaux, « qui sont, pour les médecins et les pharmaciens des champs de bataille »,

pendant la guerre de Crimée ; puis, sur les remparts de Paris pendant le siège : « J'ai été ensuite honoré de grandes amitiés, de celle de Gambetta. »

Une émotion l'étranglait ; mais il continua, comme inspiré, parce qu'il lui restait encore à affirmer, au nom même de son patriotisme, de son « chauvinisme », comme il disait, l'innocence de Dreyfus :

Oui, c'est dans nos rangs que se trouvent les patriotes les plus éclairés. Les vrais insulteurs de l'armée, ce sont ces journalistes véreux qui accusent un ministre de la Guerre de s'être vendu 30.000 francs à un syndicat juif ! Ces insulteurs de l'armée, ce sont les héros de la peur, qui vous disaient au commencement de l'Affaire : « Laissez l'innocent souffrir un supplice immérité, plutôt que d'éveiller les susceptibilités d'une puissance étrangère ! »

Quoi ! nous avons une armée de deux millions d'hommes, la nation tout entière pour défendre le pays avec vingt mille officiers instruits, travailleurs, prêts à verser leur sang sur le champ de bataille, vingt mille officiers qui, pendant la paix, nous préparent des armes perfectionnées, et nous aurions peur !

L'armée, qui ne compte pas parmi elle un frère, un fils, un parent, un ami ?...

Ma conviction s'affirme de plus en plus. Les injures, les menaces, la révocation, rien ne me touchera ; la vérité m'a revêtu d'une impénétrable cuirasse...

Le vieillard, à la sortie de l'audience, rencontra un jeune officier qu'il connaissait de longue date, qu'il avait reçu chez lui ; il lui tendit la main ; l'officier, en uniforme, la refusa (1). Puis, dans les couloirs, sur les marches du Palais de justice, il fut hué.

(1) Le lieutenant Hourst. (*Temps*, *Gaulois*, etc.)

Après sa déposition, il s'était approché de Zola, lui avait serré la main. C'était la première fois qu'il le voyait. L'avant-veille, Picquart s'était présenté à Zola. Étrange Syndicat !

Des hommes comme Grimaux avaient trop vécu. Il appartenait à une génération encore frémissante de la Révolution, qui avait gardé du citoyen un idéal superbe et qui ne comprenait ni la France ni l'armée sans la justice. Or, la terre fatiguée ne produisait plus de tels hommes, puisque les uns l'insultaient et que les autres, les meilleurs, l'admiraient comme un héros quand il pensait avoir accompli simplement un élémentaire devoir.

III

Point de bon drame sans bouffons. Shakespeare a ses *clowns ;* il appelle *clowns* les fossoyeurs d'Hamlet. On entendit Bertillon.

Les revisionnistes étaient fort suspects de l'avoir diffamé. Son premier mot fut qu'il n'avait nulle confiance dans les expertises, que ses preuves étaient scientifiques, non graphiques, et que « le bordereau obéit à un rythme géométrique dont l'équation se trouve dans le buvard du premier condamné (1) ». « On peut rétablir l'écriture de Dreyfus, avec ce buvard. Je le ferai, si on le désire. »

Labori, comme on peut croire, lui dit qu'il ne souhaitait rien tant et mit à sa disposition un tableau noir. Mais Bertillon répliqua qu'il ne pouvait opérer sans

(1) *Procès Zola*, I, 406, Bertillon.

« les pièces de conviction qui avaient été saisies au domicile de Dreyfus et, notamment, deux lettres de Mathieu, l'une sur une émission d'obligations, l'autre sur des fusils de chasse (1) ».

La stupeur augmenta quand Labori sortit le fameux diagramme de Bertillon, « l'arsenal de l'espion ténébreusement conseillé ». On attendait un désaveu. Il se rengorgea, s'étonna seulement, comme d'une déloyauté, « que le fac-similé n'eût pas reproduit un point très important : le point du buvard ». On lui dit qu'il pourrait lui-même faire la correction : « Où faut-il placer le point ? Dans l'arsenal ? dans les tranchées ? » Il y avait encore, sur le plan, des flèches et un cœur. Et comme l'auditoire tout entier avait passé subitement de la colère à une gaîté folle, il se fâcha, ahuri et solennel, car l'affaire était sérieuse, son système infaillible : « On verra après ma mort, au point de vue historique (2). »

Les généraux eux-mêmes ricanaient, oubliant que l'État-Major avait proclamé que cet aliéné était « un grand savant » : « Quel âne ! », s'écria l'un deux (3).

Bertillon, à l'audience suivante (4), ne rapporta pas les pièces du buvard, non qu'elles lui eussent été, déclara-t-il, refusées par le ministre de la Guerre, mais parce « qu'il n'était qu'un témoin qui n'était pas chargé de faire des commissions et qu'il avait consulté la situation ». « Vous eussiez mieux fait, observa Albert Clemenceau, de consulter le ministre ou le préfet de police ». En tout cas, n'ayant pas les pièces, il ne pouvait pas faire

(1) *Procès Zola*, 413, Bertillon. — Voir t. I, 309.

(2) BATAILLE, 232 : compte rendu analytique du *Petit Temps* ; cette phrase fut supprimée par Bertillon lui-même au compte rendu sténographique.

(3) SÉVERINE, 107.

(4) 13 février 1898. *Procès Zola*, I, 420, 423, 425, etc.)

sa démonstration (qui, d'ailleurs, eût demandé plusieurs séances), et il ne parlerait pas davantage du diagramme. Il s'était décidé, en effet, « à s'abriter à l'avenir derrière l'arrêt de la Cour qui défend de parler de l'affaire Dreyfus ».

Delegorgue lui-même trouva que Bertillon exagérait : « On vous demande si vous avez des pièces ? — C'est reparler de l'Affaire. — Dans le cas où il y aurait un autre traître, vous serviriez-vous du même système ? — Cela a rapport à l'Affaire. » Et dix fois il fit la même réponse, accusant les avocats de le « tourmenter » ; et, tantôt il secouait la barre, tantôt il levait les bras au ciel ; surtout, comme le personnage de la comédie, il aurait bien voulu s'en aller.

Les avocats prolongèrent à plaisir cette pitoyable exhibition, afin qu'on vît bien à quels maniaques Dreyfus avait été livré, à Du Paty, puis à Bertillon.

Un rictus tordait son masque de faux savant ; il sentait que son refus de s'expliquer, après avoir promis tant de merveilles, le couvrait de honte ; pourtant, il s'obstina, bien que blessé cruellement dans son amour-propre. Comme tous les fous, il croyait à son système. Il essaya de donner à entendre que sa démonstration eût été trop terrible : « J'éprouve des bouillonnements intérieurs... Comprenez donc que ma situation est pénible ! » Le président traduisit : « Mettons que le témoin ne veut pas parler. » Alors, il se mit en colère : « Je ne brûle que d'une chose, c'est de faire connaître ma déposition. Mais j'ai mille obstacles qui s'y opposent... Alors, de temps en temps, la digue se rompt ! » Puis, il reprenait son silence d'augure, se balançait « comme la Pythie sur son trépied (1) ».

(1) VARENNES, *Aurore* du 14 février 1898.

Clemenceau, Delegorgue lui-même échouèrent à en tirer autre chose que des sottises sibyllines : que « c'était de l'écriture courante et que cela n'en était pas ; — qu'il y avait là dedans des quiproquos ; — que c'était une affaire toute spéciale, particulièrement, absolument spéciale ». « En mon âme et conscience, il est impossible que le bordereau soit de la main d'Esterhazy. »

Il s'enfuit sous les huées. « Voilà, dit Labori aux jurés, l'accusation de 1894 ; il y a une charge : le bordereau ; et voilà l'expert, le principal expert ! »

Il avait dit encore à Yves Guyot que l'écriture de Dreyfus était dextrogyre, celle du bordereau sinistrogyre ; par conséquent, le bordereau était de Dreyfus, car le traître avait changé son écriture de sens, « ce que l'expert avait reconnu à certaines contractions de la plume (1) ». Guyot en déposa.

D'autre part, dès qu'Esterhazy, en novembre, était entré en scène, Bertillon avait écrit à Boisdeffre que « c'était l'homme de paille choisi par la famille de Dreyfus pour attirer l'affaire sur le plus mauvais terrain (2) » ; en d'autres termes, que les juifs l'avaient payé pour imiter l'écriture du bordereau. On sait que cette idée de génie lui était venue, avec la rapidité de l'éclair, le jour où Picquart lui montra un premier échantillon de l'écriture d'Esterhazy, mais sans le nommer (3). Tout de suite, il avait pressenti la machination. Et il ne voulait pas démordre de son système. S'il avait parlé, ç'eût été pour proclamer ce qu'il avait dit en confidence à Boisdeffre, qu'Esterhazy était « un

(1) *Procès Zola*, I, 441, Yves Guyot.

(2) Lettre du 18 novembre 1897, à Boisdeffre. (*Rennes*, II, 371, Bertillon).

(3) Voir t. II, 291.

misérable (1) », payé par les Dreyfus. Le procès se fût effondré. Voilà pourquoi il avait reçu l'ordre de se taire ; il avait obéi et s'en rongeait.

Teyssonnières bouffonna à son tour, mais aussi prolixe que Bertillon avait été muet. Lui aussi, il ne croyait pas à la graphologie, « sabre de M. Prudhomme », mais, ayant appartenu à l'administration des Ponts et Chaussées et, dès lors, « se connaissant un peu en mathématiques », ayant, en outre, été « vingt-cinq fois médaillé comme artiste graveur » et « pouvant, même vues de dos, dessiner et donner la physionomie de certaines personnes », il avait inventé d'appliquer aux expertises en écritures « le principe des figures semblables, c'est-à-dire celles dont les angles sont égaux et les côtés proportionnels ». C'est par ce système qu'il avait convaincu les juges de 1894 ; « il avait lu dans leurs yeux que sa démonstration les touchait énormément ».

Il raconta ensuite ses malheurs, que le général Rau avait menacé de le faire arrêter, sans qu'il sût pourquoi, et que Crépieux-Jamin avait essayé de le corrompre, en 1897, trois ans après la condamnation de Dreyfus, en lui disant : « Votre expertise de 1894 eût pu vous rapporter cent mille francs (2). »

Drumont célébra l'honnête homme qui n'avait pas voulu se vendre aux juifs. Il avait professé autrefois une grande admiration pour Crépieux : depuis que le graphologue de Rouen avait refusé d'attribuer le bordereau à Dreyfus, c'était le dernier des misérables. Et, comme Crépieux de son métier était dentiste, sa pieuse clientèle l'avait abandonné, la canaille avait brisé ses carreaux ;

(1) *Rennes*, II, 371, Bertillon : « Esterhazy est un homme de paille ; c'est un misérable, et je l'ai dit depuis le commencement. »

(2) *Procès Zola*, I, 445 et suiv., Teyssonnières.

frappé à la fois dans ses intérêts et dans son honneur, il avait été l'objet de telles tracasseries que, par prudence, il avait refusé à Zola de témoigner comme expert à son procès. Cependant il accourut à Paris, dès qu'il connut les calomnies de Teyssonnières, Delegorgue l'autorisa à déposer et il convainquit son ancien ami d'imposture (1).

On dira que ces misères ne sont pas de la dignité de l'histoire. Il n'en est rien. Il y avait en France, à cette époque, des milliers et des milliers d'individus que paralysait la terreur d'être traités à leur tour, s'ils laissaient parler leur conscience, comme le fut Crépieux. Ils avaient femme et enfants; et il faut manger. C'est ainsi que les catholiques de l'école de Drumont, qui est une très vieille école, exerçaient la propagande pour leurs idées.

Teyssonnières commit une autre vilenie. Il devait beaucoup à Trarieux qui l'avait fait rétablir sur la liste des experts, et, l'autre jour encore, à la barre, il protestait que sa reconnaissance ne finirait qu'avec sa vie. Or, le soir même, il porta à Drumont un article anonyme où Trarieux et Scheurer étaient accusés, à leur tour, d'avoir cherché à le corrompre (2).

Les deux sénateurs l'accablèrent de leur mépris à l'audience du lendemain (3). Il avoua sa turpitude, se rétracta et disparut.

(1) *Procès Zola*, I, 490 et suiv., Crépieux.

(2) *Ibid.*, II, 25 : « Labori : Est-ce M. Teyssonnières qui a livré à la *Libre Parole* une lettre de M. Trarieux? — Teyssonnières : Oui. » — Il convint également qu'il avait fourni les éléments de l'article.

(3) *Ibid.*, II, 23, Scheurer ; 33, Trarieux. — Selon Teyssonnières, Scheurer lui aurait montré le 11 juillet 1897 des spécimens de l'écriture d'Esterhazy (I, 448). Scheurer, alors, ne connaissait même que le nom d'Esterhazy, etc. — Teysson-

Les trois autres experts de 1894 déposèrent en quelques mots : Charavay, dont la conscience éprouvait déjà quelque trouble, dit seulement « qu'il ne condamnerait jamais un homme sur une expertise d'écriture », Gobert et Pelletier qu'ils maintenaient leurs conclusions d'autrefois.

Puis Couard, Belhomme et Varinard refusèrent solennellement de répondre. Leur rapport avait été produit au huis clos du procès d'Esterhazy ; ce huis clos était inviolable. Couard, d'une voix de stentor, jura « qu'il était impossible à quiconque agirait honnêtement de ne pas arriver à la même conclusion que lui ». Mais le secret professionnel lui fermait la bouche.

Cependant, ils avaient causé avec les journalistes. Varinard leur avait déclaré « que le papier du bordereau était certainement de fabrication allemande (1) ».

IV

La journée des experts avait été mauvaise pour l'État-Major ; celle des savants fut désastreuse. Ce fut, après la démonstration par l'absurde, la démonstration par la raison.

Les témoins (membres de l'Institut, archivistes paléographes, professeurs au Collège de France, à l'École des Chartes, à l'École des Hautes-Études, etc.) établirent fortement :

nières fut condamné, plus tard, pour avoir faussement attribué à un sieur Laboysse un écrit qui émanait d'un tiers. (Tribunal du Blanc, 9 janvier 1901.)

(1) *Petit Temps* du 15 janvier 1898. — D'autre part, l'*Écho de Paris* affirmait que ce papier venait des bureaux du service géographique (30 janvier).

1° Qu'il était absurde de prétendre que les fac-similés ressemblaient à des faux ou, comme le répétaient les journaux, que ce fussent des faux (1) ; il peut se produire, du fait de l'impression ou du clichage, quelque différence dans l'épaisseur des traits ; mais l'allure générale de l'écriture ne peut être changée ; les lettres caractéristiques (le double *s*) ne peuvent être interverties (2).

2° Que l'écriture du bordereau est identique à celle d'Esterhazy (3) ; tous les idiotismes, toutes les formes

(1) *Procès Zola*, I, 499, Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes ; I, 507, Auguste Molinier, professeur à l'École des Chartes ; I, 541, Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; II, 92, Giry, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes et à l'École des Hautes Études. — De même, Crépieux-Jamin (I, 495) et Teyssonnières (I, 492). — Un groupe d'archivistes paléographes, Lasteyrie, député, A. de Barthélemy, Delaborde, Funck-Brentano, Loth, etc., protestèrent, par une lettre publique, « qu'il était indispensable de recourir aux originaux... On prétendait tirer des conclusions de reproductions dont on n'a pu contrôler la sincérité et qui sont trop grossières pour qu'on y puisse trouver les éléments indispensables pour se faire une opinion raisonnée. » (*Éclair* du 21 février.) — Paul Meyer, Giry et Auguste Molinier ripostèrent qu'ils regrettaient, sans doute, de n'avoir pas à leur disposition l'original du bordereau. « Mais M. de Lasteyrie sait comme nous que l'existence des originaux est un fait exceptionnel et que la critique n'est pas désarmée par leur absence. » Ils rappelèrent le travail de Julien Havet sur les lettres de Gerbert (Sylvestre II) dont les originaux avaient depuis longtemps disparu ; nul ne contesta les découvertes d'Havet qui avait pu reconstituer et interpréter, sur de médiocres dessins du XVIIe siècle, cette écriture chiffrée du Xe. — Gaston Paris déclara que Meyer, Giry et Molinier avaient procédé « avec toute la prudence, la circonspection et la méthode qu'on pouvait attendre d'eux... Meyer, c'est le critique par excellence ; on ne peut lui reprocher que d'être trop difficile en fait de preuves. » (*Temps* du 24 février.)

(2) *Procès Zola*, I, 514, Émile Molinier, archiviste paléographe, conservateur au musée du Louvre.

(3) *Ibid.*, I, 500, Paul Meyer ; 541, Havet ; II, 94, Giry ; II, 100, Héricourt, chef adjoint du laboratoire de physiologie à la Faculté de Médecine.

physiologiques d'Esterhazy s'y retrouvent (1), ainsi que la même disposition des mots et la même direction des lignes (2) ; un érudit, découvrant dans un volume de la Bibliothèque nationale l'original du bordereau et une lettre d'Esterhazy, serait disqualifié s'il ne disait pas que le bordereau et la lettre sont de la même écriture, sont de la même main (3) ;

3° Que l'écriture du bordereau est courante, sans hésitation (4) : elle est fantaisiste comme celle d'Esterhazy et comme elle dextrogyre (5) ; l'hypothèse du calque se heurte à l'impossibilité d'avoir sous la main des mots rares (Madagascar, hydrauliques) (6) ; il n'y a jamais superposition absolue, dans le bordereau, entre les mêmes syllabes (7) ;

4° Que le style du bordereau et celui d'Esterhazy présentent les mêmes caractéristiques (8) ; on remarque dans les lettres d'Esterhazy et dans le bordereau les mêmes habitudes, la même minutie orthographiques — accents, traits d'union (9), — les mêmes tournures incorrectes et impropres ; les mots y sont souvent employés dans un sens étranger (10).

Enfin, à la même audience, on eut communication de la déposition de M[me] de Boulancy devant Bertulus. Elle y déclarait que les fameuses lettres d'Esterhazy étaient authentiques, celle du « Uhlan » comme les

(1) *Procès Zola*, I, 508, Auguste Molinier ; II, 94, 95, Giry.
(2) II, 71, 72, Moriaud, professeur à l'Université de Genève.
(3) I, 514, Emile Molinier.
(4) I, 507, Auguste Molinier : II, 97, Héricourt.
(5) II, 73, Moriaud : II, 96, Héricourt.
(6) I, 547, Havet ; II, 93, Giry ; 99, Héricourt.
(7) I, 547, Havet ; II, 73, Moriaud ; 99, Héricourt.
(8) I, 547, Havet.
(9) I, 543, Havet : II, 93, Giry.
(10) I, 544, 545, Havet.

autres ; qu'elle en possédait d'autres qui ne contenaient pas de moindres injures contre l'armée et contre la France ; qu'Esterhazy les lui avait maintes fois réclamées, mais qu'ayant été traitée de faussaire, elle entendait rester armée de toutes pièces (1).

Albert Clemenceau cita quelques passages de ces lettres inédites : « Le général Saussier est un clown et, chez eux, les Allemands le mettraient dans un cirque ; si les Prussiens arrivaient jusqu'à Lyon, ils pourraient jeter leurs fusils, en gardant seulement leurs baguettes pour chasser les Français devant eux. »

L'authenticité de ces lettres était si criante que la Cour refusa d'ordonner un supplément d'information, mais sous l'extraordinaire prétexte « qu'il serait sans résultat », que Mme de Boulancy refuserait de répondre (2). Esterhazy avoua (3).

L'État-Major sentit passer le vent de la défaite (4) ; Pellieux se jeta dans la mêlée.

V

Il avait pris, depuis quelques jours, le commandement des témoins militaires et celui de l'audience, parlait

(1) *Procès Zola*, I, 510.

(2) *Ibid.*, II, 4.

(3) *Figaro* du 17 février 1898 : « Cettre lettre date de 1881 ; je venais de visiter Lyon que je trouvais déplorablement préparé à la défense. » — Pour la phrase sur le général Saussier : « Je l'ai mise dans une de mes lettres, mais en la donnant comme une citation. »

(4) Mathieu Dreyfus sut alors, par un photographe qui s'était mis en rapport avec les jurés, que la majorité inclinait, à ce moment précis, vers l'acquittement. — Pellieux (*Gaulois* du 2 septembre 1898) et Tézenas eurent le même renseignement. (ESTERHAZY, *Dép. à Londres* (Éd. de Bruxelles, 80.)

en chef, sentait sa force et, tout de suite, en avait usé.

On a vu que Gonse, dans l'audience où Henry fit son coup d'éclat, avait dit de Picquart : « Il est susceptible de très bien faire son service dans l'avenir, s'il le veut. » Fallacieuses ou non, ces paroles de paix indignèrent l'État-Major. Gonse fut invité à les retirer. Il vint donc à la barre, mais trois jours après (1), pour expliquer que la sténographie l'avait mal reproduit. C'avait été son sentiment, autrefois, que Picquart *serait* susceptible de redevenir un bon officier ; mais il ne le croyait plus. Il protesta, par la même occasion, que l'État-Major n'avait pas fait parvenir le document libérateur à Esterhazy comme un « cordial (2) » : « La photographie a passé par les mains de Picquart, d'Henry, de Gribelin, et par les miennes. Je connais Henry, j'en réponds comme de moi ; il en est de même de Gribelin. » Dès lors, c'était bien la dame voilée, l'amie de Picquart, qui avait livré le document à Esterhazy.

Le terrain ainsi déblayé, Pellieux alla de l'avant.

Il ouvrit le feu, franchement, par une véhémente plaidoirie (3) en faveur d'Esterhazy avec qui, tous ces jours, on l'avait vu conférer.

L'attribution du bordereau à Esterhazy par tant de savants avait beaucoup porté. Mais comment les réfuter ?

Plusieurs, qui n'étaient nullement revisionnistes, s'étaient étonnés de l'attitude des experts qui, ayant conclu devant le conseil de guerre en faveur d'Esterhazy, avaient refusé d'indiquer au jury leurs arguments. Cela n'intéressait pourtant pas la Défense nationale !

Pellieux, lui-même, avait dit à plusieurs reprises

(1) *Procès Zola*, I, 488 (15 février 1898).
(2) C'est ce qu'avait dit Jaurès.
(3) 16 février. — *Procès Zola*, II, 8 et suiv.

qu'il avait été absolument opposé au huis clos, que la sécurité du pays ne dépendait pas de ce mystère. Il savait, d'autre part, que l'État-Major avait interdit aux trois experts de rien révéler de leurs conclusions. Évidemment, il s'inclina devant la raison très politique de cette défense : à savoir que la contradiction entre l'expertise de 1894 (le bordereau est de l'écriture de Dreyfus) et l'expertise de 1897 (le bordereau est de l'écriture d'Esterhazy, mais décalquée par Dreyfus), c'était un fait nouveau, suffisant, à lui seul, pour faire ordonner la revision.

Il se borna donc à décocher quelques épigrammes aux « experts amateurs » qui n'avaient travaillé, au contraire des « experts jurés » que sur des fac-similés (1). Mais cette question d'écriture, sujette à controverse, est « secondaire ». Éternellement, les uns et les autres récuseront les expertises défavorables à leur thèse, vanteront les autres. Il va prouver, « pièces en mains », que l'auteur du bordereau est un artilleur, attaché au ministère de la Guerre, et qu'en tout cas ce ne peut être Esterhazy.

On avait le bordereau, l'écriture d'Esterhazy, celle de Dreyfus : c'était tout le procès. On n'avait pas les notes du bordereau, on n'en savait que les titres : c'était l'inconnu. La stratégie de Pellieux consista à transporter dans les airs, où l'on se bat à coups d'hypothèses, le combat trop dangereux en terre ferme.

Il reprit d'ailleurs, tout simplement, le vieux système d'Esterhazy et d'Henry. Fantassin et dans la troupe, Esterhazy eût été incapable d'écrire une seule des

(1) *Procès Zola*, II, 46, Pellieux : « Je vous déclare que je regrette plus que personne qu'on ne puisse pas entendre ici les dépositions des experts du procès Esterhazy ».

fameuses notes dont les sujets étaient essentiellement secrets. Et il ajouta, avec une effronterie merveilleuse d'affirmation, que ces sujets étaient inconnus de lui-même, « tout général qu'il fût et ancien chef d'État-Major d'un corps d'armée ».

Ainsi, à cette heure, il ne savait encore rien du « frein hydraulique du 120 », et, lui, qui avait assisté aux grandes manœuvres de 1895 et de 1897, il pouvait jurer « qu'il était impossible, absolument impossible, d'y voir le fonctionnement de cette pièce ». Il avait assisté aussi à des écoles à feu : « J'en appelle à tous nos camarades de l'armée : jamais un officier d'infanterie n'a vu tirer le canon de 120 ! »

Où voulez-vous qu'Esterhazy ait su qu'il y avait des modifications proposées aux formations de l'artillerie ? Il n'y a pas d'artillerie en garnison à Rouen... Comment aurait-il pu savoir, à Rouen, que l'expédition de Madagascar se ferait avec le concours de l'armée de terre ? Il n'en avait été question nulle part, sauf au ministère de la Guerre... Rien de plus secret que les troupes de couverture. Comment voulez-vous qu'Esterhazy sache qu'il y a un nouveau plan de mobilisation en élaboration au ministère de la Guerre ? Il faudrait qu'il y eût un complice (1).

Or, tout cela, Dreyfus, artilleur et officier d'État-Major, le pouvait savoir ; il le savait certainement, et il avait eu à sa disposition le fameux manuel. En vain Picquart a cherché à suborner un ancien secrétaire d'Esterhazy pour lui arracher qu'il avait copié ce petit livre pour son chef. Ce soldat a refusé de mentir. Même

(1) *Procès Zola*, II, 109, Gonse : « Les troupes de couverture ? Il n'y a rien de confidentiel là-dedans. » — Sur l'inexactitude flagrante des assertions de Pellieux, voir t. II, 100 et suiv.

un officier, « qui, par hasard, s'est trouvé être israélite », a été obligé de reconnaître qu'il n'avait pas fourni le manuel à Esterhazy, mais un autre règlement « qui se trouve dans le commerce (1) ».

Après avoir démontré ainsi que le bordereau, qui était d'Esterhazy, ne pouvait pas être d'Esterhazy et qu'Esterhazy, qui avait rédigé les notes du bordereau, ne pouvait pas en être l'auteur, Pellieux appliqua la même méthode à la question du *petit bleu*. « L'attaché militaire d'une grande puissance étrangère ne pouvait pas correspondre avec un de ses agents par carte télégramme », — alors que c'était le mode usuel de communication entre Schwarzkoppen et Esterhazy (2) :

Une carte, déposée chez le concierge, qui peut être ouverte par le concierge, par un domestique ! C'est trop naïf .. Comment cette idée a-t-elle pu venir à Picquart, officier qui devait être intelligent, chef du service des renseignements d'une grande puissance ? Nous ne sommes pas encore tombés au niveau des Républiques d'Andorre et de Saint-Marin !

Les jurés, avec une attention soutenue, l'écoutaient. Aux précédentes audiences, ils n'ont cédé qu'à contre-cœur aux preuves, produites devant eux, qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau. Ils eussent voulu, comme autrefois Scheurer, que ce fût Dreyfus. Ils surent gré à Pellieux de les ramener au bon port, à la douce conviction que l'armée n'avait point failli.

Et il les émut bien davantage encore quand, tourné vers eux, il laissa déborder ses colères de soldat et, frappant au bon endroit, épouvanta ces hommes qui

(1) Voir p. 58 et 100.
(2) *Rennes*, III, 476, Paléologue. — Voir t. II, 244.

avaient vu l'Invasion, par l'angoissante vision de nouvelles et plus terribles catastrophes :

Que voulez-vous que devienne cette armée au jour du danger, plus proche peut-être que vous ne le croyez ? Que voulez-vous que fassent ces malheureux soldats qui seront conduits au feu par des chefs qu'on a cherché à déconsidérer auprès d'eux ? C'est à la boucherie qu'on conduirait vos fils, messieurs les jurés ! Mais M. Zola aurait gagné une nouvelle bataille, il écrirait une nouvelle *Débâcle*, il porterait la langue française dans tout l'univers, dans une Europe dont la France aurait été rayée ce jour-là !

Ces jurés, je l'ai dit, étaient de petites gens, d'esprit simple et de culture moyenne, sur qui pesaient lourdement les charges militaires et fiscales, et qui s'y étaient résignés, moins pour venger un jour les défaites, dont le spectre les hantait, que pour en empêcher le retour. Ce gros et rouge mot de boucherie les fit frissonner dans leur chair et s'y grava.

Mais la suprême habileté de Pellieux fut de ne pas les laisser sur cette menace. Peut-être, à la réflexion, par quelque choc en retour, cette évocation trop brutale leur paraîtra un vulgaire procédé de rhétorique. Quoi ! s'ils ne condamnent pas Zola, c'est la guerre !

Pellieux, comme l'eût fait le plus subtil des avocats, ajouta :

Je ne serai pas démenti par mes camarades : la revision nous importe peu ; elle nous est indifférente. Nous aurions été heureux que le conseil de guerre de 1894 eût acquitté Dreyfus ; il aurait prouvé qu'il n'y avait pas de traître dans l'armée, et nous en portons le deuil. Mais ce que le conseil de guerre de 1898 n'a pas pu admettre, le gouffre qu'il n'a pas voulu franchir, c'est celui-là : il n'a pas voulu

qu'on mît un innocent à la place de Dreyfus, *coupable ou non*. J'ai fini.

Si ce n'est point le langage de la conscience la plus tranquille, la plus sûre d'elle-même, les mots n'ont plus de sens !

VI

Les avocats sentirent combien le coup avait porté ; un seul homme eût pu répondre à « l'avocat du ministère de la Guerre », c'était Picquart ; ils réclamèrent son témoignage. Or, justement, Bertulus l'avait mandé à son enquête et Delegorgue refusa de le faire chercher : on l'entendra plus tard.

Il ne se passait pas de jour où Labori et le président des assises n'entrassent en lutte sur des questions de ce genre, au milieu des cris discordants de la salle où régnaient maintenant les officiers, témoins militaires et amis de renfort, amenés pour manifester. Mais la victoire restait toujours à Delegorgue, soit qu'il coupât par de brusques : « Finissons-en ! » les protestations des défenseurs, soit qu'il fît statuer la Cour, en quelques minutes, sur leurs conclusions. Labori en avait tant déposé qu'on l'appelait « le conclusionnaire », et il s'en amusait lui-même.

Les deux avocats supportaient, avec une ténacité inlassable, depuis neuf séances, dans une atmosphère étouffante, le poids de ces écrasants débats.

Labori dominait l'auditoire de sa grande taille. A tous moments il se redressait, se jetait en avant, avec beaucoup de gestes, allongeant le bras dans l'attitude clas-

sique de l'orateur, ou retroussant ses manches dans celle du lutteur, et il tonnait. Tantôt c'était au nom du droit violé, des principes méconnus, de toutes les belles idées qui illuminaient cette âpre bataille « contre une erreur judiciaire qui doit nécessairement éclater ». C'était tantôt pour de minimes incidents parce que Delegorgue l'avait trop brutalement interrompu, ou narquoisement conjuré de surveiller son langage. Sa passion, parfois, parut moins morale que physique. Il remplissait la salle de sa voix, tenait tête aux braillards, ou même les provoquait. Ainsi, il ne donnait pas toujours l'impression de l'adresse, mais il donna constamment celle du courage, et ses défauts comme ses qualités, cette allure mélodramatique, ce verbe haut et menaçant, cette éloquence robuste et surabondante, convenaient également à l'orageuse affaire, hors de toute mesure. D'ailleurs, plein de contrastes, tour à tour violent et joyeux, révolté et bon enfant, emphatique et familier, tribun sans frein et procédurier inépuisable. A la lecture, sa rhétorique à grand orchestre irrite par ce qu'on appelait autrefois le « style hydropique et boursouflé (1) », c'est-à-dire la déclamation, l'abus des images usées et des épithètes défraîchies, l'incorrection des longues phrases aux incidentes enchevêtrées. Mais, sur l'heure, dans la rumeur grondante du prétoire, s'il ne s'éleva pas aux formules qui condensent toute une cause, le flot de ses paroles, où resplendissaient les mots symboliques et devenus révolutionnaires de Vérité et de Justice, ce torrent qui bondissait au-dessus des obstacles, avec un bruit de cataracte, vous emportait avec lui. On le huait. On l'acclamait. C'était, pour les défenseurs de Dreyfus, un soulagement de l'entendre.

(1) Etienne Dumont, *Souvenirs*, 125.

On respirait mieux, comme ragaillardi. Il avait le goût et presque le besoin de l'applaudissement. Mais le bruit des huées ne lui déplaisait pas : « On murmure ; c'est que ça va bien... Je juge la portée de mes coups aux protestations qu'ils soulèvent chez mes adversaires. » Il avait été brusquement projeté, comme d'un tremplin, dans une célébrité universelle. Il ne s'étonnait pas de cette gloire, et s'y épanouissait.

Au contraire, Albert Clemenceau restait toujours maître de lui. D'une sensibilité profonde, mais dont il avait la pudeur et qu'il cachait même sous quelque brusquerie, il était aussi classique d'esprit et de langage que son confrère était romantique. Ses interventions étaient toujours topiques. Il plaçait, au bon moment, la question qu'il fallait, en quelques mots, d'une précision extrême. Il excella tout de suite dans l'art que les Anglais appellent la *cross-examination* et qui est l'application du procédé socratique aux choses de la justice. Le public, le patient, surtout, ne savaient pas où il en voulait venir. Il semblait s'arrêter à des détails insignifiants. Les plus effrontés menteurs répondaient sincèrement à ces questions sans portée apparente et qu'il posait avec une courtoisie simple, qui n'avait rien d'affecté ni de provocateur. Puis, tout à coup, les gros militaires se trouvaient entortillés dans un inextricable réseau. Ce que, précisément, ils avaient le plus grand intérêt à ne pas dire, ils l'avaient dit. Il avait la froide logique du mathématicien, mais la forme de ses idées était d'un artiste. Comme il ne s'irritait jamais, il n'irritait pas. Non seulement, on ne faisait pas un jeu de le piquer, mais, visiblement, après qu'il eut manœuvré deux ou trois fois, on eut peur de lui. Il avait le geste sobre, court, élégant, la voix bien timbrée, souvent ironique, le regard franc. Une thèse de droit, quand

il l'exposait, quelque complexe qu'elle fût, paraissait quelque chose de clair et de net. Il ne chicanait pas, mais démontrait. Tout chez lui était juste et sonnait juste. Nulle véhémence théâtrale, mais beaucoup de vivacité naturelle. Alerte et preste, il ne frappait pas avec la lourde massue des mots, mais avec le fer aigu et tranchant de la raison.

Pour Zola, plus la tempête croissait en violence, plus il devenait calme. Les cris de mort, qui l'accueillaient à chacune de ses sorties et l'accompagnaient jusqu'à sa maison, ne troublèrent pas une fois ni son tranquille courage ni celui de sa femme, qui avait voulu sa part entière au danger et à cette lutte terrible. Au contraire, sa pitié s'en accrut pour la foule trompée, pour ce grand peuple en folie. A l'audience, il s'était imposé maintenant de ne plus intervenir, et se contentait d'écouter, impassible, attentif seulement à saisir au passage une parcelle de vérité. C'était très beau.

VII

L'État-Major n'avait qu'un danger réel : la discussion. Tant qu'il ne s'agissait que d'affirmer, rien de mieux. Pellieux, n'ayant personne devant lui, chargeant dans le vide, acclamé comme s'il eût rapporté les clefs de Strasbourg, avait triomphé avant de vaincre.

Le directeur de l'École des Chartes, Paul Meyer, était un esprit très fin, un peu sceptique, sans parti pris dans cette affaire comme dans aucune autre, qui avait examiné le bordereau comme un manuscrit quel-

conque du XIIIe siècle, qui prenait un plaisir extrême, sans avoir l'air d'y toucher, à convaincre les sots de sottise, et qui était très fermement résolu, puisqu'il était entré dans cette aventure, à défendre jusqu'au bout la vérité et le bon sens. (1)

Il feignit, non sans malice, d'accepter que les fac-similés du bordereau pussent n'y pas ressembler, comme l'avait prétendu Pellieux, et il lui demanda simplement d'expliquer comment on avait pu publier, en 1896, d'après une photographie qui datait de 1894, ce fac-similé, et comment cette photographie ressemblait, de façon si effrayante, à l'écriture d'Esterhazy, dont le nom n'avait pas encore été prononcé (2).

Pellieux, désarçonné, se fâcha. Il grogna que « c'était affaire aux experts de dire pourquoi, à l'unanimité, ils avaient refusé d'attribuer le bordereau à Esterhazy » ; qu'il voudrait bien qu'on pût les entendre, mais que cela ne dépendait pas de lui ; et d'ailleurs, qu'il était « sur la brèche depuis trois mois » et qu'il en avait assez (3). Il s'en alla, laissant Couard aux

(1) Un des agents d'Henry, peut-être Henry lui-même, essaya, peu de temps après la première déposition de Paul Meyer, de l'intimider. Un inconnu, la mine d'un officier, aborda, au parc Monceau, une dame R..., qui avait été en relations autrefois avec Paul Meyer, et lui conseilla d'engager le directeur de l'École des Chartes à être prudent. On savait, en haut lieu, qu'il avait tué sa première femme (qui était morte d'une maladie cruelle dans une maison de santé), etc. Mme R... vit, plus tard, une photographie d'Henry et crut reconnaître son interlocuteur. Elle était veuve d'un commissaire de police qui avait fréquenté Henry.

(2) *Procès Zola*, II, 44. Paul Meyer.

(3) Labori le piqua en lui disant qu'ils allaient se trouver d'accord : « Nous sortirons bras dessus bras dessous, en reconnaissant qu'une erreur a été commise, et qu'il faut ramener la paix dans les esprits en jugeant de nouveau et conformément à la loi. »

prises avec Meyer qui le couvrit de ridicule (1). Le lendemain, la machine, surchauffée, éclata (2).

VIII

Picquart commença sa nouvelle déposition par cette simple phrase : « Autant j'obéirai toujours aux ordres de mes chefs chaque fois que je les recevrai, autant je me crois obligé, quand il s'agit d'une question d'appréciation, de dire tout ce que je pense (3)... » Il s'appliqua ensuite à montrer qu'Esterhazy avait eu très aisément, de ses camarades et sur les champs de tir, dans les écoles à feu qu'il fréquentait, tous les renseignements, d'ailleurs de peu d'intérêt, qui sont énumérés au bordereau.

Pellieux et Gonse furent alors appelés à la barre pour être confrontés avec lui. Le premier, d'une voix tranchante, où montait la colère, maintint sa déposition de la veille, mais sans répondre à aucune objection que sur un point, le seul où Picquart se trompait :

Il est parfaitement exact, dit-il, qu'Esterhazy a été aux manœuvres de cadre et aux écoles à feu ; mais je dis que la note sur Madagascar, dont le travail n'a été élaboré qu'au mois d'août au ministère de la Guerre, n'a pu être

(1) *Procès Zola*, II, 51 à 62. — BATAILLE, 285 : « C'est la joie. Président, assesseurs, jurés, avocats, tout le monde se roule. »

(2) Les officiers étaient exaspérés contre Paul Meyer. L'un d'eux s'écria « qu'il irait lui casser la gueule ». Une femme entendit le propos : « Est-ce un officier qui parle ainsi ? — Taisons-nous, dit le militaire à son camarade, il y a ici des mouchards. » (*Notes* de MONOD). — Cela peint l'état des esprits.

(3) *Procès Zola*, II, 101, Picquart.

fournie par Esterhazy, parce qu'à cette époque il avait été aux écoles à feu, aux manœuvres, et qu'après le 16 août, il n'a plus été aux manœuvres, tandis que les stagiaires y sont tous allés à la fin d'août.

Gonse, très patelin, se borna à confirmer ce qu'avait dit Pellieux et à déclarer que, « lui aussi, il ne connaissait pas le frein et qu'il n'avait jamais vu tirer le canon de 120 (1) ».

Picquart ne releva pas cet aveu d'une ignorance qui, peut-être, n'était pas feinte, mais, ce qui lui parut beaucoup plus important, la déclaration inattendue de Pellieux sur les manœuvres d'automne et sur la note d'août au sujet de Madagascar. Il observa qu'« il ne faudrait pas confondre les dates, que, sans doute, il y avait eu des manœuvres à l'automne de 1894, mais que le bordereau était d'avril ». Or, c'était là que Pellieux, soufflé par Henry, l'attendait : « Le bordereau, dit-il brusquement, n'est pas d'avril, j'en appelle à M. le général Gonse. » Et Gonse confirma.

La fausse date, qui avait été donnée en 1894 au bordereau, avait fait son œuvre. Elle avait servi, en 1894, à étrangler Dreyfus, et, en 1898, à faire échapper Esterhazy (2). Maintenant que Pellieux avait mis les jurés en demeure d'opter entre la revision du procès de Dreyfus et la boucherie, il importait peu que la con-

(1) *Procès Zola*, II, 107, Pellieux ; 109, Gonse.

(2) *Procès Esterhazy*, 129, Esterhazy : « Je n'ai jamais été aux écoles à feu qu'en août: je ne pouvais donc pas livrer en avril les documents en question. » 130 : « Je ne me suis occupé de la mobilisation qu'en septembre 1894, quand mon régiment a quitté Évreux ; je n'étais pas à même, en avril, de fournir des renseignements. » 130 : « Comment moi, petit major à Rouen, aurais-je pu connaître le plan 13 en mai 1894 ? » 131 : « Il y a une note relative à Madagascar ? — E avr 1894 ! » 132

damnation de l'un et l'acquittement de l'autre croulassent par la base. On ne pensait pas encore que la vraie s'adapterait, un jour, à de nouveaux mensonges pour perdre, une seconde fois, Dreyfus. Mais on s'en servait, en attendant, pour prendre publiquement Picquart en flagrant délit d'inexactitude ou de mauvaise foi.

Picquart fut stupéfait. Quand Delegorgue lui demanda pourquoi « il avait pensé que le bordereau était d'avril », il répondit seulement : « Je l'ai toujours entendu dire au bureau. » Ce qui était l'exacte vérité. Nul doute ne lui était venu à ce sujet, même après avoir perdu sa confiance dans les chefs. Et, pourtant, lui, d'esprit si subtil et si ingénieux, comment avait-il pu croire que le bordereau, trouvé par Henry en septembre dans le cornet de la ramasseuse, puisque telle était la légende, datât du printemps, alors que la Bastian apportait son butin, deux fois par mois, au ministère ? Comment ce document, vieux de quatre ou cinq mois, aurait-il été trouvé dans le panier de Schwarzkoppen ? Et, alors même que Schwarzkoppen eût jeté au panier ou que la Bastian eût volé un document déjà ancien, sur quoi s'appuyait-on pour lui donner la date d'avril ou de mai, puisqu'il avait été pris en septembre et ne portait pas de date ?

Lui aussi, comme tous les hommes, il avait ses jours de foi où l'esprit critique sommeille.

Cependant, Labori avait commencé par serrer Gonse de près. Comme Gonse, après Pellieux, avait déclaré « que la note très importante sur Madagascar avait été

« J'ai été aux manœuvres comme major, en mai 1894 ; à cette époque, je ne pouvais pas dire : « Je vais partir en manœuvres » et livrer des renseignements que je n'aurais pu avoir qu'en août ou en septembre. Cette accusation n'a donc aucun fondement. »

rédigée en août » et que, dès lors, le bordereau était d'août », Labori releva l'insolente pétition de principe : Pourquoi dans l'acte d'accusation de d'Ormescheville, — et il lut le passage, — Dreyfus était-il accusé de s'être procuré la note que le caporal Bernolin avait copiée en février ? Gonse, penaud, balbutia : « Il y a eu une note au mois d'août ; je ne sais pas s'il y a eu une note en février... Je n'ai rien à dire ; je maintiens tout ce que j'ai dit. » Mais Labori s'arrêta là, comme s'il eût craint de s'engager sur cette nouvelle terre inconnue.

Il posa encore quelques questions à Picquart et aux deux généraux, mais sur d'autres points. Picquart refusa de dire s'il avait été ou non délégué par Mercier pour assister au procès de Dreyfus. Gonse se taisant et Pellieux ayant décliné d'autoriser Picquart à répondre, le fait parut acquis. On discuta, ensuite, sur l'importance des notes du bordereau ; Gonse déclara que, « certainement, il y avait autre chose dans les notes que des balivernes », et que l'auteur du bordereau était un stagiaire. Picquart, avec beaucoup de mesure, réfuta ces assertions (1).

On suspendit l'audience. Le procès était presque terminé. Il ne restait plus à entendre que quelques témoins attardés et Esterhazy.

IX

L'excitation parmi les témoins militaires et les officiers qui leur faisaient escorte était extrême. Ainsi Picquart levait publiquement le drapeau de la révolte. A

(1) *Procès Zola*, II, 111, Picquart, Pellieux ; 112, Gonse.

la barre, face à face avec deux généraux, il a osé démentir Pellieux et se dire mieux informé que Gonse des choses de l'État-Major. Et, visiblement, il a eu l'avantage ; quelque réserve qu'il ait observée, ses arguments ont porté ; Gonse ni Pellieux n'y ont répondu (1). Toute la haine se concentrait sur lui. On en oubliait ces misérables savants, « qui sont de l'Institut lorsqu'ils ne sont pas de Belgique ou de Suisse (2) », et Zola lui-même.

Cette colère, qui était sincère, se compliquait chez les chefs d'une crainte qui ne l'était pas moins. Tout à l'heure, Esterhazy va comparaître. Que deviendra-t-il entre les griffes des avocats ? Quel aveu lui arracheront-ils ? Cette longue et acharnée bataille est encore indécise. Le sort en dépend de lui, pour qui toute cette guerre est engagée et qui incarne l'honneur de l'armée. Mais on se défie de lui. On n'imagine pas qu'il va évoquer l'idée de l'Innocence calomniée.

A mesure que se rapprochait cette échéance, l'homme devenait, de jour en jour, plus sinistre. Il s'était amusé, d'abord, de cette aventure stupéfiante : l'armée, le Gouvernement de la République, le peuple tout entier soulevés pour sa défense. Maintenant, ce prodigieux spectacle n'apportait même plus une distraction passagère à ses colères. Tout disparaissait devant l'angoisse de sa comparution aux assises, et il ne s'en cachait même pas, il criait sa peur à tous venants : la veille (3), il s'en était ouvert à un journaliste anglais : « Zola m'assigne à dé-

(1) Bonnamour, 152 : « Comment le suivre à travers toutes ses déductions, infirmer ses dénégations si habilement nuancées ? » *Écho de Paris* du 17 février 1898.)

(2) Bonnamour, 145.

(3) 16 février. — *Pall Mall Gazette* du 17. — Récit analogue dans le *Daily News*, conversation avec le romancier David Christie Murray qui le juge ainsi : « C'est un bandit complet, mais c'est un brave bandit. » — *Cass.*, I, 741, Strong.

poser comme témoin ; peut-on concevoir une action plus lâche ? »

Et, grinçant des dents, arpentant comme une bête la chambre qu'il remplissait de ses hurlements, dans une de ses crises coutumières de haine « presque sadique (1) », il prophétisait « que les rues de Paris seraient jonchées de cent mille cadavres avant la conclusion de cette misérable affaire ». Le flegmatique Anglais qui, le crayon à la main, n'en perdit pas un mot, avait pu mesurer à l'énormité des fureurs du bandit l'abîme de sa terreur :

Si ces gens-là avaient voulu se débarrasser de moi pour une raison quelconque, s'ils m'avaient menacé de m'assassiner, s'ils m'avaient dit : « Vous êtes de trop, un de ces jours on vous trouvera mort dans la rue, une balle dans la tête ou un couteau dans le dos », j'aurais considéré cela comme étant de bonne guerre. Mais on a recours à des intrigues souterraines pour ruiner ma carrière de soldat et perdre ma réputation de gentleman.

On a imité mon écriture, cambriolé ma maison, étalé au grand jour tous les détails de ma vie privée. On a cru, parce que je suis mourant, ruiné, séparé de ma femme, que je serais une proie facile.

Ils voulaient me tuer. Retenez mes paroles : c'est moi qui les tuerai ; je les tuerai comme des lapins, mais sans aucune espèce de colère ; je voudrais en tenir cent enfermés dans une chambre, avec un bâton dans ma main : je les battrais jusqu'à la mort.

Puis, après un violent accès de toux, crachant ses poumons avec ses imprécations (2) :

(1) C'est ce que Jaurès avait dit des lettres à Mme de Boulancy. (*Petite République* du 11 décembre 1897.)

(2) « Je n'ai plus qu'un poumon, je suis mourant. »

Je ne vis plus que pour me venger. Si Zola est acquitté, Paris se lèvera et moi à sa tête. Si Dreyfus remet le pied en France, il y aura 5.000 cadavres de juifs dans les rues de Paris.

Ainsi, dans son épouvante, il ne rêvait que de sang, — tout plutôt qu'être exposé à un débat public avec ces « fripouilles », — et, selon l'expression populaire, il voyait rouge. Seulement, à son habitude, il menaçait aussi ses imbéciles et couards protecteurs qui avaient entamé ce sot procès et qui le livraient aux bêtes. Il ne succomberait pas seul.

L'État-Major était très inquiet. Un des journalistes d'Henry essaya d'émouvoir le public, de préparer, surtout parmi les officiers, un accueil favorable au traître : « Cet homme n'est plus qu'un spectre effrayant ; tout à l'heure, avec ses yeux creux, ses cheveux blancs et son dos voûté, sa pâleur mourante, il passera sans qu'une voix ait le courage de crier : « Pitié ! » à ceux qui s'écartent (1). »

L'avant-veille, pendant la lecture de l'interrogatoire de Mme de Boulancy, il s'était tenu obstinément dans le coin le plus sombre de la salle des témoins, mâchonnant des injures (2). Seul, l'ancien *manager* de Boulanger était venu s'entretenir avec lui, cet obscur Georges Thiébaud qui cherchait toujours un homme, un soldat, pour jouer la grande pièce césarienne qu'il avait rêvée (3).

Il n'y avait guère, parmi les officiers, que Pellieux qui le traitât ouvertement avec amitié. Il avait dit à Tézenas : « Esterhazy peut être tranquille ; nous avons lié

(1) Bonnamour, 151.

(2) Ph. Dubois, *Impressions d'un témoin* dans l'*Aurore* du 16 février 1898.

(3) Je l'avais comparé, un jour, au Vautrin de Balzac, le forçat épique qui avait fait le rêve de conquérir Paris, mais qui ne pouvait opérer lui-même. (*Pages républicaines*, 82.)

partie avec lui, et nous la gagnerons ou nous la perdrons avec lui (1). » Et il le croyait à tel point innocent qu'il avait réclamé la production du rapport des experts sur la lettre « du Uhlan », indigne d'un officier français, mais « fausse » comme l'avait déclaré Varinard (2). Toutefois, il redoutait, lui aussi, la rencontre entre Esterhazy et les avocats de Zola, devant ce jury qu'il avait cru conquérir et qui hésitait encore.

Pellieux avait déjà fait allusion aux preuves postérieures du crime de Dreyfus. Il n'arrivait pas à comprendre sous quelle pression, par quelle peur honteuse, l'État-Major s'obstinait à ne pas produire, pour en finir une bonne fois, cette preuve décisive du crime du juif, la lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen, qui avait fait sa propre certitude. Il en avait exprimé, à plusieurs reprises, son étonnement. Seul, mais sans dire pourquoi, Esterhazy lui avait dit que les chefs avaient raison, qu'il vaudrait mieux ne pas publier cette pièce (3). Mais Esterhazy, sans doute, avait subi quelque influence. Quoi ! être armé d'une telle preuve et risquer la défaite !

Pellieux, sans consulter personne, fit dire à Delegorgue qu'il demandait à compléter ses observations.

X

Il prit pour prétexte — car, à quelques-unes des qualités d'un vrai capitaine, il joignait celles d'un avocat ou d'un jésuite très subtil — que la défense avait lu

(1) Le propos, selon Esterhazy, lui fut rapporté par Tézenas, ainsi qu'à Boisandré ; il fut, plus tard, contesté par Pellieux, mais faiblement. (*Cass.*, II, 186, *Conseil d'enquête Esterhazy*.)

(2) *Procès Zola*, II, 84, Varinard ; 86, Pellieux.

(3) *Daily News* du 3 octobre 1898.

publiquement un passage du rapport de d'Ormescheville. Or, c'était un document relatif à l'affaire Dreyfus, de plus secret ; et ainsi se trouvait rompu le pacte de silence que les militaires, eux, avait strictement observé. Cependant, Pellieux ne parlera pas du procès Dreyfus, mais il répètera le mot si typique du colonel Henry : « On veut la lumière; allons-y ! »

Et, martelant les mots, avec un air de victoire et de défi, il raconta que le ministère de la Guerre avait reçu, au moment de l'interpellation Castelin, « une preuve absolue de la culpabilité de Dreyfus » et qu'il l'avait vue. C'était une note « d'une origine incontestée », « signée d'un nom de convention », mais « appuyée de la carte de visite » de l'auteur de ce billet, « carte qui portait, avec son nom, quelques mots, un rendez-vous insignifiant, et signés du même nom conventionnel ». — Il supposait, comme on voit, que la carte de visite (il voulait dire l'une des pièces de comparaison) accompagnait la note, ce qui eût rendu vraiment la précaution d'un nom de convention par trop illusoire ; et pourquoi, sur sa carte de visite qui portait son vrai nom, l'attaché étranger aurait-il ajouté son nom de convention, se démasquant lui-même (1) ? — Il donna alors de mémoire le texte de la pièce :

Il va se produire une interpellation sur l'affaire Dreyfus. Ne dites jamais les relations que nous avons eues avec ce juif.

« On a cherché la revision du procès par une voie détournée ; je vous donne ce fait ; je l'affirme sur mon honneur et j'en appelle à M. le général de Boisdeffre (2). »

(1) Jaurès, *Les Preuves*, 210.
(2) *Procès Zola*, II, 118, Pellieux.

Nul, si ce n'est peut-être Gonse, ne songea alors à regarder Henry. Tous les autres officiers exultaient, trépignaient, dans l'ivresse et la folie du triomphe.

Les avocats, dressés à leur banc, tinrent le coup : « Qu'on apporte la pièce, qu'on nous la montre ! Un document, quel qu'il soit, ne constitue pas une preuve avant d'avoir été contradictoirement discuté. Tant que celui-ci n'aura pas été discuté, il ne comptera pas, il est sans importance. Ce ne sont pas des paroles d'hommes, quels qu'ils soient, qui donnent de la valeur à ces pièces secrètes. Apportez les pièces ou n'en parlez plus ! » Labori déclara que, désormais, de toutes façons, la Revision s'imposait : « Si Dreyfus est coupable, si la parole des généraux est fondée, ils en feront la preuve dans un débat loyal, régulier, contradictoire. S'ils se trompent, ce sont les autres qui feront la preuve... Que les coupables soient d'un côté ou de l'autre, on les flétrira. Et puis, nous nous remettrons tranquillement à nos travaux de paix ou de guerre ! »

C'était déjà beaucoup, dans une telle tempête, de ne pas accepter sans réserve la révélation de Pellieux. Cependant Scheurer, il faut le rappeler, avait été plus profondément perspicace. En juillet, quand Billot lui avait raconté la même histoire, récité le texte approximatif de cette même pièce, Scheurer, tout de suite, s'était écrié que « c'était un faux (1) ». De même Picquart, quand Billot lui parla de la lettre, avait pressenti la fourberie (2).

Quelque précautionné qu'eût été le doute de Labori, Pellieux s'étonna de l'audace. Il avait pensé que, du

(1) Voir t. II, 514. — Il l'écrivit ensuite à Ranc (lettre du 14 décembre 1897).
(2) Voir t. II, 437.

coup, il finirait le procès. Or, Zola avait son sourire énigmatique, et la bataille continuait.

Gonse, plus pâle encore que d'ordinaire, demanda la parole. Et, nécessairement, il confirma Pellieux, le loua d'avoir pris cette initiative, ajouta même « qu'il l'aurait prise à sa place pour éviter toute équivoque ». Seulement, « si l'armée ne craint pas, pour sauver son honneur, de dire où est la vérité, il faut de la prudence », ce qui voulait dire que Pellieux en avait manqué, et « ces preuves, qui existent, qui sont réelles, qui sont absolues, on ne peut pas les appporter publiquement ici (1) ».

Pellieux sentit la leçon et comme Delegorgue, à sa demande de faire appeler Boisdeffre pour confirmer ses paroles, avait répondu qu'on l'entendrait le lendemain, il perdit toute mesure. Tournant le dos aux juges, il appela d'une voix retentissante l'un de ses officiers d'ordonnance : « Commandant Ducassé, allez cherchez le général de Boisdeffre, en voiture, tout de suite! »

Il n'y avait plus que lui. Il commandait aux témoins militaires, menaçait les jurés, violait les secrets d'État, intimait ses volontés au président des assises, envoyait des ordres au chef de l'État-Major général, incarnait l'armée.

J'étais dans la salle et ne le perdais pas de vue. C'était vraiment une force. Il avait la passion et la volonté, l'ascendant qui entraîne les foules.

Il était si complètement, à cette heure, le maître du prétoire, que Delegorgue ne chercha même pas à l'arrêter. Campé à la barre, il interpellait les avocats, le public, ne souffrait plus de contradictions, comme s'il se fût adressé à un régiment, exigeait qu'on le crût sur

(1) *Procès Zola*, II, 121, Gonse.

parole : « Je demande qu'on ne m'interrompe pas par des ricanements... J'en ai assez à la fin ! » Et il tranchait de tout : « On n'a pas apporté la preuve de la communication secrète... Les journaux ont tronqué le rapport de d'Ormescheville... » Comme Clemenceau s'étonnait que Billot, au cours de l'interpellation de Castelin ni ailleurs, n'eût point parlé de cette pièce décisive : « Le général Billot fait ce qu'il veut, cela ne me regarde pas. Et il y a d'autres pièces, le général de Boisdeffre vous le dira (1). »

Delegorgue, pour terminer cette scène, ordonna à l'huissier de faire venir le témoin suivant. C'était Esterhazy qui entra, « blême jusqu'au verdâtre, courbé, l'air d'un fauve acculé (2) ». Mais Labori s'opposa à ce qu'il fût entendu avant Boisdeffre, sur quoi Delegorgue suspendit la séance, ce qui lui permit de prendre, par téléphone, des instructions. Et, comme l'incartade inattendue de Pellieux semblait ouvrir le champ à toutes les aventures, il fut invité à renvoyer l'audience au lendemain, pour donner au Gouvernement le temps de la réflexion. Cependant Boisdeffre, en civil, était accouru déjà, et venait d'entrer dans la salle des témoins.

Alors dans toute la salle des assises, puis dans les couloirs du Palais, pendant plus d'une heure, ce fut un tumulte sans nom. Ce brusque renvoi de l'audience, aussitôt après le coup de théâtre de Pellieux, et cela par ordre, au moment même où arrivait Boisdeffre, parut, ce qu'il était en effet, l'indice d'une situation qui devenait grave. Les officiers, comme pris de démence, et tous les professionnels du patriotisme qui étaient là, antisémites et césariens, et qui avaient amené leurs

(1) *Procès Zola*, II, 121, 122, 123.

(2) *Aurore* du 18 février 1898, *Impressions d'un témoin*. — « Pâle, très pâle, mais ses yeux flambent. » (*Libre Parole*.)

bandes, hurlaient, montraient le poing aux accusés et aux avocats, aux partisans de la Revision : « Misérables ! Brigands ! Mettre en doute la parole de généraux ! Tout est permis contre eux. Qu'attend-on pour arrêter Reinach ? Ces gens-là vont tuer la Patrie ! La réponse, nous l'aurons demain, signée : Guillaume. C'est la guerre ! A bas les Juifs ! A bas Zola (1) ! » Tézenas, très ému : « Moi qui sais tout, je pleure (2). » On acclame Pellieux, Gonse, Esterhazy.

Depuis quelques jours, comme sur le signal d'un invisible archet, les gens du père Du Lac et les journalistes d'Henry annonçaient la guerre imminente avec l'Allemagne et menaçaient les juifs, les défenseurs de Dreyfus, les jurés s'ils acquittaient Zola, d'une Saint-Barthélemy vengeresse. Rochefort tenait d'une source certaine ces propos authentiques de l'Empereur Guillaume à l'un de ses familiers : « L'affaire Dreyfus est bien supérieure, comme invention, à l'affaire de la candidature Hohenzollern... Si on viole le huis clos, ce sera la guerre avec toutes les chances pour nous (3). » Il savait aussi que les officiers allemands ne se gênaient pas pour boire à Zola dans leur brasseries et graissaient leurs bottes pour entrer en campagne. Dès lors, toutes les représailles seraient légitimes. Un orléaniste de marque, Teste, tenait le même langage : « L'idée d'une Saint-Barthélemy des juifs a traversé comme un éclair l'esprit du peuple français. Si l'appel qu'ils ont fait à l'Allemagne et auquel l'Allemagne a probablement répondu, nous amenait la guerre, je suis sûr, aussi sûr que j'existe, que, le lendemain, il ne resterait plus un seul juif vivant en France. On les

(1) *Libre Parole* (article de G. Méry), *Écho*, etc., du 18 février 1898.
(2) *Libre Parole* du 18.
(3) *Intransigeant* du 17 ; *Jour*, *Patrie*, *Croix*, etc.

égorgerait jusqu'au dernier (1). » De même, Millevoye (2), et Drumont (3). Le grand mot de Pellieux : la Boucherie, opérait. On sentait monter la soif du sang.

A la sortie de l'audience, Thiébaud parut chercher une première victime, celle dont le meurtre suffit à déchaîner la bête humaine. Il interpella violemment Leblois et le désigna à la foule qui faillit l'écharper (4). Des avocats le firent rentrer au Palais, le protégèrent. Il fallut faire sortir Zola et les avocats par une porte dérobée. Je fus également poursuivi, menacé. Des femmes, en folie, poussaient des cris de mort (5).

J'écrivis, le soir même, dans le *Siècle*, que le document produit par Pellieux était imbécile, que « cette pièce ridicule puait le faux (6) ». Et, d'instinct, instruit

(1) Louis Teste, rédacteur au *Gaulois*, dans le *Journal de Bruxelles* du 17 février 1898 : « Supposez un acquittement et dites-moi si vous êtes sûr de pouvoir soustraire Zola et le jury à la fureur de la foule qui voudrait les jeter dans la Seine. »

(2) « Aux appels de la patrie en danger, un cri sortira de millions de poitrines françaises : « Mort aux traîtres ! » Trarieux et Reinach, des lâches, se traîneront alors à nos genoux. Ni grâce ni pardon ! » (*Patrie*.)

(3) « La fureur populaire grondera autour des palais construits par les juifs avec l'or volé aux Français. » (*Libre Parole*.)

(4) *Matin*, *Siècle*, *Aurore*, *Temps*, etc. Dans la *Libre Parole* : « Le sale individu, cerné de tous côtés par la foule qui le conspue furieusement, fuit comme un lapin. »

(5) Bonnamour : « Dehors, on siffle, on hue Reinach qui fuit, Guyot qu'on protège, Leblois qui s'esquive. Des femmes s'oublient jusqu'à lever le poing, jusqu'à proférer d'atroces menaces. » (*Écho* du 18.)

(6) L'article, qui parut le lendemain matin, est intitulé : *Le coup de massue du général de Pellieux*. Il se termine ainsi : « Quelle est la dame voilée, quel est le Lemercier-Picard qui a apporté, qui a fabriqué ce faux ridicule ? » (*Vers la Justice par la Vérité*, 320.) — Trois jours après, le 21 février, je traitai encore la pièce de « faux ridicule et inepte », « non moins stupide et non moins manifeste que les lettres *à* ou *de* l'Empereur d'Allemagne ». (*Ibid.*, 324.)

par une récente expérience, je nommai celui qui avait fait le coup : Lemercier-Picard.

XI

Presque tous les journaux revisionnistes (1), le lendemain, arguèrent la pièce de faux. Tout le reste de la presse l'exalta comme la preuve écrasante de l'infamie de Dreyfus (2), Drumont en tête, bien qu'Esterhazy lui eût déclaré que « la pièce était un faux stupide et qu'il était absurde de l'avoir sortie (3) ». Et qu'elle parût décisive à la masse ignorante ou hallucinée, il n'y avait là rien de surprenant. Mais telle aussi elle parût à des hommes d'esprit cultivé et de savoir, qui avaient été mêlés aux grandes affaires diplomatiques ou qui avaient l'habitude de réfléchir, et, surtout, à tous les politiques. Nul ne s'étonna que deux attachés militaires, quand ils pou-

(1) Ranc, dans le *Radical*, Guinaudeau dans l'*Aurore*, Séverine dans la *Fronde*, Pierre Bertrand dans les *Droits de l'homme*. Dans la *Petite République*, Jaurès dit « qu'il n'a pas à se prononcer à cette heure sur la valeur du document », mais il rapelle les papiers Norton. Le 20 février, dans la *Lanterne*, il dit que la pièce est « ridicule » et « inepte ». — Monod écrivit à Hanotaux que la pièce était un faux stupide et le supplia d'agir.

(2) *Libre Parole*, *Autorité*, *Éclair*, *Écho*, etc. — L'article de Cornély : « Affaire à classer », n'est pas dénué d'ironie. « Au début, l'hésitation a pu être permise. » Il est certain aujourd'hui que « Dreyfus était bien un traître. Il ne viendra à l'idée de personne que MM. les généraux de Boisdeffre, Mercier, Gonse et de Pellieux soient des témoins incompétents, mal informés, capables d'un concert épouvantable dans le but de maintenir un innocent dans les tortures. Il ne viendra non plus à l'idée de personne que le général Billot ait menti six fois à la tribune et se soit déshonoré six fois. »

(3) *Dép. à Londres*, 26 février 1900.

vaient si facilement se voir, confiassent au papier un tel secret, et que cette pièce fût tombée tellement à point entre les mains de l'État-Major, au moment de la disgrâce de Picquart et de l'interpellation de Castelin, à la première résurrection de Dreyfus (1). Quand Boisdeffre, tout à l'heure, la confirmera, leur conviction sera absolue. Tous ces civils avaient une confiance aveugle, nouvelle chez beaucoup d'entre eux, dans la parole des généraux. Ceux à qui des scrupules étaient venus s'en sentirent délivrés. Toutes les obscurités qui les avaient fait hésiter, cette grande lumière du faux d'Henry les dissipera. Légalement ou non condamné, — et ils ne doutaient plus qu'il l'eût été illégalement (2), — Dreyfus est coupable. La bienheureuse certitude est en eux, à la veille des élections, et, dans ce tumulte où la République est déjà en cause, leur conscience est en repos (3).

L'intelligence des hommes, le plus simple bon sens, ont parfois de longs sommeils, aussi profonds que ceux de la marmotte en hiver. Et ils ne pardonnent jamais entièrement, quand ils s'éveillent, à ceux qui ont préservé, pendant qu'ils dormaient, le feu sacré.

(1) C'est ce que j'expliquai dans mon article du *Siècle*.

(2) *Procès Zola*, I, 395, Jaurès : « Il n'y a pas à la Chambre quatre députés qui en doutent. »

(3) Conférence faite à la salle du Globe, devant les électeurs de la 2e circonscription du Xe arrondissement de Paris, par le citoyen Henri Brisson : « Mon attention ne fut attirée sur l'affaire Dreyfus que lors du procès Zola. (Ce serait un peu tard). Ce que je remarquai surtout, ce furent les deux audiences des 17 et 18 février 1898..... Loin de moi de douter le moins du monde, non seulement de la véracité, mais de la bonne foi des trois généraux. J'y crois plus que quiconque... Oui, les généraux ont cru à l'authenticité de ce document. » (*Compte rendu*, 19, 20.)

XII

Il y avait un vice profond dans cette conviction des parlementaires : c'est qu'elle était intéressée. Ils restaient du bon côté, avec la Force et le Nombre.

Des hommes qui s'appelaient Ribot ou Bourgeois, Brisson ou Dupuy, n'étaient point dénués de sens critique, ni Poincaré, ni Deschanel, ni tant d'autres ; cependant, leurs yeux restèrent fermés à l'effronterie du faux. Un pauvre diable d'abbé défroqué, qui s'appelait Guinaudeau, démontra, en quatre lignes (1), la fourberie qui les éblouissait.

On se rappelle que Lemercier-Picard avait raconté à Schwarzkoppen qu'il avait fabriqué la fausse lettre. On se souvient également que l'ambassadeur d'Italie, informé par Panizzardi, avait averti Hanotaux ; il lui avait donné sa parole que toute lettre de son attaché militaire, où Dreyfus serait nommé comme au service de l'Italie ou de l'Allemagne, était un faux, que Panizzardi était prêt à en déposer sous serment. Hanotaux avait pris alors l'engagement d'honneur qu'aucune pièce de ce genre ne serait produite et il avait rendu compte à Félix Faure, en conseil des ministres, de son entretien avec Tornielli.

Quand l'ambassadeur d'Italie fut informé d'un tel manque de foi, il en fut indigné et il télégraphia, le soir

(1) « Cela ressemble si bien au style des faux dont l'État-Major n'a pas su ou n'a pas voulu découvrir les auteurs. Cela est arrivé si juste à point, pour les besoins de la cause, la veille de l'interpellation Castelin. La vérité saute aux yeux. » (*Aurore* du 18 février 1898.)

même, à son gouvernement qu'il demandait à être remplacé à Paris, ne voulant plus avoir affaire à de telles gens. Le ministre des Affaires étrangères, le marquis de Visconti-Venosta, vieux philosophe qui ne s'étonnait plus de grand'chose, lui répondit qu'un tel éclat ferait plus de mal que de bien. Mais il lui ordonna de réitérer à Hanotaux sa déclaration formelle que jamais Panizzardi n'avait eu de rapports avec Dreyfus, que la pièce était un faux.

Hanotaux connut sans doute l'incident, même avant de recevoir cette nouvelle communication (1), soit par ses déchiffreurs de dépêches, soit par l'un des espions du ministère de la Guerre qui s'étaient introduits à l'ambassade, soit encore par le bruit public, car il en fut parlé le soir même.

Pourquoi, dans cette affaire, les étrangers eussent-ils menti, et si obstinément ? Panizzardi et Schwarzkoppen ne nient pas qu'ils ont travaillé avec un espion. Que cet espion s'appelle Dreyfus ou Esterhazy, qu'il soit juif ou chrétien, leur faute est la même. Ils n'ont nul intérêt à répéter que ce n'est pas Dreyfus.

Hanotaux fut fort troublé ; faire machine en arrière, déclarer qu'on avait acquis des raisons de tenir pour suspecte la pièce qui avait été produite par Pellieux, suspendre le procès, il entrevit cette honorable solution.

Henry n'avait pas dit aux généraux qu'il avait fabriqué la lettre. Seuls, Lemercier-Picard et Esterhazy (2) connaissaient toute la vérité.

(1) Le ministère italien fit si peu de mystère de ce nouveau démenti que le correspondant du *Figaro* en informa son journal dès le 21 février. « Cette déclaration a été voulue, écrit le correspondant, par M. Visconti-Venosta. »

(2) Voir p. 443. — Esterhazy paraît en avoir fait également la confidence à Marguerite Pays. (*Cass.*, I, 790, Pierre-Gérard.)

Les généraux sont convenus qu'ils eurent des doutes : Billot s'inquiéta du moment trop opportun où la pièce arriva au ministère, Boisdeffre d'une trop grande ressemblance avec les pièces de comparaison (1). Surtout, Boisdeffre savait que Dreyfus était innocent.

Si Boisdeffre et Gonse, en 1896, avaient été certains du crime de Dreyfus, ils eussent essayé de détruire par des arguments l'opinion contraire de Picquart, leur favori de la veille. Ils cherchèrent seulement à le corrompre ou à l'intimider, à le faire taire, à se débarrasser de lui.

Dreyfus pouvait être coupable et la pièce fausse, car on peut forger un faux contre un coupable. Dreyfus est certainement coupable si la pièce est authentique.

La pièce d'Henry étonna les généraux, mais elle les servait. Leur donna-t-elle la certitude qui leur manquait, une demi-certitude suffisante ? Cette preuve décisive, ils ne l'ont pas montrée à Picquart : pourquoi laisser cet officier dans une telle erreur ?

Ils ne se méfiaient pas de Du Paty. Or, tout détraqué et passionné qu'il fût, dès qu'il vit la lettre, elle lui parut suspecte. Il le dit aussitôt à Gonse (2).

Pièce étrange, si probante, mais qui brûle les doigts ! Gonse n'ose pas la faire voir à Paléologue.

Pellieux, au contraire, en fut émerveillé, mais trop, s'étonna qu'on hésitât à en assommer les amis du traître.

Il eût fallu lui faire entendre que cette pièce craignait la lumière. C'eût été lui avouer qu'on ne la tenait pas pour sûre.

Maintenant, dans un accès de colère, il l'a révélée.

(1) *Rennes*, I, 179, Billot ; 527, Boisdeffre.
(2) *Ibid.*, III, 505, Du Paty.

C'était, décidément, une fatalité que, dans cette affaire, rien ne pût demeurer caché ; tout sortait.

Henry, quand Pellieux divulgua son faux, était assis à côté de Gonse (1). Ils arrêtèrent aussitôt ce qu'il convenait de faire : tirer avantage de l'intempérance de Pellieux pour donner aux défenseurs de la chose jugée, en remplacement des vieilles armes ébréchées, un argument tout neuf et d'apparence formidable, s'abriter derrière la peur de la guerre pour refuser de montrer la pièce aux avocats.

Même prétexte qu'autrefois pour le bordereau, pour l'acte d'accusation, pour le rapport des experts, pour la déclaration de Lebrun-Renault.

Est-ce que la parole des généraux ne suffit pas ? Pousseriez-vous l'infamie jusqu'à les accuser de faire usage d'un faux ? Quoi ! c'est la guerre que vous voulez ? Or, la guerre, pour ces patriotes d'un nouveau genre, c'est fatalement la défaite, l'invasion. Et ce peuple, en rut devant son armée, n'a qu'une terreur : la guerre, qui est le métier des armées et leur raison d'être.

Peur abjecte, mais touchante, parce qu'elle est la fille de la Défaite d'hier, et féconde, parce qu'elle sera la mère de l'Humanité pacifique de demain.

C'est ce qui fait l'importance historique des vilenies que je raconte. Les promoteurs de la Revision, qu'on dénonça alors comme les ennemis de l'armée, furent, en réalité, les derniers fidèles de l'idéal militaire et patriotique : la Revanche. Et l'armée n'a souffert que de ses défenseurs patentés, non pas tant pour quelques crimes qui ne sont pas sans précédents, que par ces appels nouveaux et

(1) *Cass.*, I, 122, Roget : « Les scrupules d'Henry auraient dû s'éveiller alors au sujet de cette lettre. » Et ceux de Gonse et de Boisdeffre ?

désespérés à la peur. Si l'armée elle-même a une telle crainte de la guerre, à quoi bon conserver cette effroyable et ruineuse machine de mort qui ne tue jamais ? Le ver est dans le bois.

Boisdeffre et Billot approuvèrent l'attitude de Gonse comme la seule sage. Ils se gardèrent de blâmer Pellieux qui eût pu devenir soupçonneux, et qui était populaire, et parce que le mal était fait. Boisdeffre, en conséquence, portera, à la reprise des débats, une courte déclaration, mais refusera de produire la pièce et de répondre à aucune question. Billot mentit à Méline, à Hanotaux ; il leur affirma, pour les rassurer, que Boisdeffre, dans sa déposition, ne ferait aucune allusion au document argué de faux par Tornielli (1) ; Méline, par Milliard, envoya à Delegorgue des ordres précis pour clore l'incident.

Il n'osa pas demander à Boisdeffre de lui communiquer la déclaration qu'il allait faire. D'ailleurs, Boisdeffre en avait confié la rédaction à l'avocat d'Esterhazy (2).

XIII

Boisdeffre récita d'une voix énergique, mais en l'abrégeant, le discours qu'il avait appris :

(1) Il renouvela cette déclaration au conseil des ministres du lendemain (Récit d'un ministre).

(2) Esterhazy, *Dép. à Londres*, (Éd. belge), 80 : « C'est Tézenas qui a rédigé la déclaration faite par le général de Boisdeffre aux jurés, déclaration que nous avons faite ensemble et dont le général, dans son émotion, a sauté une partie. » — D'après une autre version, qui eut cours à l'époque, Tézenas aurait été seulement consulté par un ami de Boisdeffre, *officieusement*.

Je serai bref. Je confirme de tous les points la déposition de M. le général de Pellieux, comme exactitude et comme authenticité. Je n'ai pas un mot de plus à dire ; je n'en ai pas le droit ; je le répète, Messieurs les jurés, je n'en ai pas le droit.

Il appuya sur ces phrases : un mot de plus, de trop, c'était la guerre. Puis, d'un ton plus grave encore :

Vous êtes le jury, vous êtes la nation. Si la nation n'a pas confiance dans les chefs de son armée, dans ceux qui ont la responsabilité de la défense nationale, ils sont prêts à laisser à d'autres cette lourde tâche, vous n'avez qu'à parler. Je ne dirai pas un mot de plus. Je vous demande la permission de me retirer (1).

Et, comme il se retirait au milieu des acclamations, il croisa Esterhazy que Delegorgue avait ordonné aussitôt d'introduire.

Ainsi Boisdeffre n'avait paru que pour confirmer un faux et, fidèle au plan de conduite que lui avait tracé Esterhazy avant le procès (2), pour donner le choix aux jurés entre la condamnation de Zola et la démission de l'État-Major général, la désorganisation de l'armée.

Un nouveau pouvoir venait de surgir, le pouvoir militaire, et pour intimer, sous la République, des ordres à la justice.

L'avocat général parut ignorer que le fait pour des fonctionnaires d'empêcher ou de suspendre, par une menace concertée de démission, l'administration de la

(1) *Procès Zola*, II, 127, Boisdeffre. (Audience du 18 février.)

(2) « Il faut que le général de Boisdeffre donne l'impression très nette qu'il pousserait, à la rigueur, le désintéressement personnel jusqu'à donner sa démission. » (Voir p. 200.)

justice, est un crime; le Code pénal le punit de la dégradation (1).

Cependant Labori protestait qu'il avait des questions à poser à Boisdeffre; mais Delegorgue lui refusa la parole : « L'incident est clos ! » Esterhazy étant à la barre, il lui fit prêter serment.

Au Sahara et dans l'Arabie Pétrée, on entend parfois rouler un invisible tambour qu'on appelle le tambour du désert. Il roulait, commandait maintenant dans le désert des lois (2).

Delegorgue demanda à Labori s'il avait des questions à poser à Esterhazy. L'avocat répliqua qu'il préparait ses conclusions sur le refus qui lui avait été fait d'interroger Boisdeffre. « Si vous ne posez pas maintenant vos questions, vous ne les poserez plus. »

Labori tint bon : Delegorgue aussi. Il fit appeler les témoins suivants qui, par hasard, étaient absents. Force lui fut d'attendre les conclusions de Labori et de lui en laisser donner lecture.

Pour quiconque gardait une illusion sur la justice des hommes, ce spectacle était abominable. Ce juge avait rendu un arrêt pour défendre qu'il fût parlé de Dreyfus. Et que l'arrêt fût absurde ou non, équitable ou non, l'honneur du juge était de faire respecter sa propre décision. Or, il l'avait imposée seulement aux témoins qui eussent apporté des preuves de l'innocence du juif. Aux généraux qui venaient écraser le malheureux sous de solennels serments et de nouvelles pièces secrètes, il avait laissé pleine liberté de déposer à leur convenance, d'invoquer ou de violer le huis clos et le

(1) Code pénal, article 126.
(2) SÉVERINE, 136 : « Un invisible tambour roule, commande dans le sanctuaire des lois. »

secret professionnel, selon leur bon plaisir. Le coup porté, il alléguait que les généraux avaient parlé trop vite. Mais, quand la défense réclamait son droit de répondre, il devenait inflexible, évoquait son arrêt. De Boisdeffre, il avait toléré que ce subordonné du ministre de la Guerre posât devant le jury la question de confiance en l'État-Major. Le Code d'Instruction criminelle donne à la défense le droit formel d'interroger les témoins. Il refusait de laisser questionner Boisdeffre. Enfin, il allait plus loin encore, puisqu'il refusait la parole à l'avocat de Zola dont les conclusions avaient pour seul objet de l'obtenir. Pour l'avocat général, il continuait à se taire, avec un air de mépris et d'ennui.

Labori développa ses conclusions. Il y dit expressément que la prétendue preuve décisive de Pellieux contre Dreyfus n'offrait « aucune apparence de valeur ni d'authenticité ». Des huées, des vociférations l'interrompirent. Quand il dit que les généraux venaient plaider tous les jours, avec leur talent et leur autorité, mais aussi « avec leur uniforme, leurs galons et leurs décorations », Delegorgue menaça de lui retirer la parole : « C'est de la dernière inconvenance. » Labori demanda à la Cour de négliger les colères d'un pays qui s'égare : « N'oubliez pas que nous sommes peut-être à un tournant de l'histoire. »

La Cour rejeta (1). Gonse, Henry respirèrent.

Le Destin, dans les tragédies grecques, n'est jamais plus proche que lorsqu'il paraît conjuré.

Labori avait fait rappeler Picquart, mais pour l'interroger sur un autre sujet, sur cette histoire d'Henry, déjà détruite par Demange, que le dossier secret,

(1) *Procès Zola*, II, 138. — A la suite de ce refus, Zola et ses avocats songèrent à quitter l'audience.

enfermé le 14 décembre 1894 dans l'armoire de fer, n'en était sorti qu'en 1896, quand Gribelin reçut l'ordre de l'y chercher.

Picquart, qui se croyait lié par le secret professionnel, dit pourtant que « le dossier était sorti, dans l'intervalle, de l'armoire » et qu'Henry s'en exagérait l'importance. « Je désirerais certainement en parler, mais je ne puis le faire sans être relevé du secret par le ministre de la Guerre. » Aussi bien, continua-t-il de son ton le plus calme et sans que Delegorgue aperçût où il en voulait venir, « serait-il bon de vérifier l'authenticité de certains documents », notamment de celui « qui est arrivé si à point au ministère, au moment où il était devenu nécessaire de bien prouver qu'un autre qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau ». Picquart n'avait pas vu cette lettre, mais on lui en avait parlé, et « le moment où elle était apparue, les termes absolument invraisemblables où elle était conçue, donnaient lieu de la considérer comme un faux ». Puis : « C'est la pièce dont a parlé M. le général de Pellieux. S'il n'en avait pas parlé hier, je n'en aurais pas parlé aujourd'hui. C'est un faux (1) ! »

Delegorgue avait compris trop tard : le mot était dit, et par l'ancien chef du bureau des renseignements. Il appela Gonse, mais Gonse, très décontenancé, refusa de rien ajouter à la déclaration de Boisdeffre. « La pièce est authentique, mais je n'ai pas le droit d'en dire plus. »

Cela parut faible. Au moins, Gonse aurait-il dû s'élever contre l'insolence de Picquart, l'insulter.

C'est ce que Pellieux fit le lendemain. Picquart était

(1) *Procès Zola*, II, 141, Picquart. — Il fit la même déclaration à Bertulus, lui raconta sa conversation avec Billot et lui dit le texte approximatif qu'il tenait du ministre. (*Cass.*, II, 217 ; 19 février 1898.)

revenu pour mettre le jury en garde contre les calomnies dont il était l'objet et qui risquaient de déconsidérer son témoignage. Ainsi le *Petit Journal* avait raconté qu'il était marié, divorcé, et faisait élever ses enfants en Allemagne, et il ne lui avait pas été possible d'obtenir aucune rectification. Ainsi Pellieux l'avait accusé d'avoir voulu suborner un témoin (le soldat Mulot) contre Esterhazy. Il demandait, en conséquence, que l'un ou l'autre des chefs qui l'avaient bien connu fussent appelés à dire ce qu'ils pensaient de lui, par exemple le général de Galliffet, « mêlé glorieusement à nos victoires et glorieusement à nos tristesses », « qui ne passait pas pour être suspect d'une indulgence exagérée envers ses subordonnés », et « qui n'avait pas craint de lui serrer la main devant le conseil d'enquête (1) ». — J'avais proposé, quand Zola dressa la liste de ses témoins, que Galliffet y fût compris, précisément pour appuyer Picquart : mais Clemenceau s'était récrié, en alléguant les souvenirs de la Commune. — Delegorgue n'eût pas été lui-même s'il eût accueilli cette demande, mais, l'instant d'après, il donna la parole à Pellieux (2) qui, toisant Picquart :

J'ai dit à une audience précédente que tout était étrange dans cette affaire ; mais ce que je trouve encore plus étrange, et je le lui dis en face, c'est l'attitude d'un *Monsieur* qui porte encore l'uniforme de l'armée française et qui est venu ici, à la barre, accuser trois officiers généraux d'avoir fait un faux ou de s'en être servi. Voilà ce que j'avais à dire et j'ai fini.

(1) *Procès Zola*, II, 164, Picquart.
(2) L'incident était prémédité. Dès le début de l'audience, Delegorgue avait dit à Labori : « N'avez-vous pas demandé une confrontation entre le colonel Picquart et le général de Pellieux ? » II, 162.

En vain, Picquart protesta qu'il n'avait pas voulu suspecter la bonne foi de ses chefs ; certains faux sont si bien faits qu'ils peuvent avoir l'apparence de documents authentiques. Les clameurs de cent officiers, qui venaient de faire une nouvelle ovation à Pellieux, couvrirent sa voix. Il a touché à l'Arche sainte ; l'armée chasse l'officier rebelle qui, « sans preuves, poussé par un délire inexplicable, a accusé du plus abominable des crimes ceux qui ont la garde de l'honneur de la France et de ses frontières (1) ».

Ce même jour, Lemercier-Picard écrivit à Séverine, sous le nom de Durandin, que, « très étroitement lié à l'affaire qui se déroulait aux assises », il avait cru devoir, « jusqu'à présent, pour des raisons d'ordre intime, se tenir dans l'ombre ». « Mais quelques révélations, faites par des chefs de l'État-Major, le visent directement ; elles l'autorisent, par ce fait même, à lever le voile sur le rôle qu'il a joué. » En conséquence, il se rendra chez elle, dans la soirée (2).

Séverine attendit l'homme. Il ne vint pas. Deux jours après, il lui écrivit qu'effrayé « par les menaces incessantes » dont il était poursuivi, tremblant « qu'elles ne fussent mises à exécution », il s'était absenté pour déposer à l'étranger des papiers relatifs « à l'affaire Dreyfus-Esterhazy ». Il demandait un autre rendez-vous pour le lendemain. Elle l'attendit encore ; mais il ne parut point, harcelé et traqué, et jouant son double jeu, hésitant encore s'il vendrait son secret ou son silence : la révélation de son crime en avait décuplé le prix.

(1) Bonnamour (*Écho* du 20 février 1898).

(2) Lettre du 19 février, datée : *Samedi trois heures*. (Séverine, 291.) — Il ajoutait qu'il n'était pas un inconnu pour la rédactrice de la *Fronde*, l'ancienne collaboratrice de Jules Vallès, qu'il lui rappellerait dans quelles circonstances ils s'étaient connus.

XIV

Esterhazy raconte « qu'il avait le projet, non pas seulement de parler, mais d'agir à l'audience », c'est-à-dire de se livrer à des voies de fait sur ses accusateurs; mais Pellieux, dans la salle des témoins, « où il n'y avait que des officiers », le lui avait défendu : « Vous allez être interrogé : vous ne répondrez pas. — Mon général, si ces cochons-là m'engueulent, je ne peux pas me taire ! — Si, vous vous tairez, je vous en donne l'ordre. — C'est bien, mon général (1) ! » Et il porta la main à son képi (2). Pellieux, qui continuait à le prendre au sérieux, craignait qu'il eût caché sur lui une arme; il lui fit retourner ses poches. Elles étaient vides (3). Il l'autorisa à réciter une déclaration que Tézenas, travaillant tantôt pour Esterhazy, tantôt pour Boisdeffre, avait préparée (4).

Il l'avait dite, l'air dur et mauvais, avec une violence calculée, à cette première audience du 18 février où il avait remplacé Boisdeffre à la barre. On y sentait l'effort, le devoir de rhétorique. Esterhazy, livré à sa propre inspiration, parlait avec une autre verve. Et, dans sa voix rauque, brutale, nulle émotion, même quand il dit, avec une inadvertance qui ne fut pas relevée, que, « *depuis dix-huit mois* qu'une machination épouvantable se tramait contre lui, il avait souffert plus

(1) *Cass.*, I, 587, 598, Esterhazy.
(2) *Libre Parole* du 19 février 1898.
(3) *Matin* du 19.
(4) Esterhazy recopia le texte de Tézenas; cette copie fut saisie par Bertulus. (*Cass.*, II, 236, cote 4, scellé 6.)

qu'aucun de ses contemporains pendant toute sa vie ».

Mais le personnage était tragique, les tempes battant la chamade sous son front chauve, les yeux creux et brûlés de fièvre. Il répondra à toutes les questions qu'il plaira à la Cour et aux jurés de lui adresser : « Quant à ces gens-là, — et, de sa main décharnée, il désignait Zola, — je ne leur réponds pas (1). »

Les officiers l'applaudirent.

Le soir, Albert Clemenceau l'interrogea (2).

Il avait préparé (3) soixante questions, très précises, qui résumaient à peu près tout ce qu'on savait alors de la vie et de la trahison d'Esterhazy, et qui, par cette précision même, si le misérable n'avait pris le sage parti de ne répondre à aucune, lui eussent fatalement arraché un faux témoignage manifeste ou quelque aveu.

Clemenceau, d'une voix implacable, les lança, et, l'une après l'autre, après avoir sifflé dans l'air, elles se fixaient dans la peau de l'homme, cloué à la barre, tel un Saint-Sébastien du crime.

Ils étaient à deux pas, les yeux dans les yeux : Clemenceau, calme et dur, avec la pleine conscience de l'œuvre vengeresse qu'il accomplissait ; l'autre, en proie à toutes les fureurs, souffrant plus à les contenir que de la torture même qu'il subissait : déchiré dans l'héréditaire orgueil, près de dix fois séculaire, qui avait survécu chez lui à toutes les déchéances, mais se tai-

(1) *Procès Zola*. II, 129. Esterhazy.

(2) Labori lui posa d'abord quatre questions sur l'écriture du bordereau, sur la lettre du capitaine Brault, sur les lettres de Mme de Boulancy, et sur les cambriolages dont il aurait été la victime. Esterhazy refusa de répondre.

(3) Sur ses notes personnelles et sur d'autres que je lui avais remises à cet effet ; il m'écrivit : « J'ai reçu votre lettre et vous vous en apercevrez à l'interrogatoire de demain. »

sant quand même, férocement, parce qu'un mot suffirait à le perdre.

Il jouait, depuis longtemps et surtout depuis qu'il avait été dénoncé, le rôle facile du condottière du *quattrocento*, d'un soldat sans frein, qui fait fi de sa vie comme de celle des autres, mais qui l'a voulue riche en sensations délicieuses et violentes, et capable de tous les crimes sanglants, mais non d'une faute contre l'honneur, l'honneur spécial des bandits.

Or, ce masque même, dans cette ignominie, lui était arraché : il était dégradé même de ses galons de comédie ; et que lui importaient, dès lors, les autres, ceux qui reluisaient encore sur les manches de son uniforme ? Le dernier des brigands calabrais eût bondi sous un tel supplice.

Clemenceau lisait les lettres à Mme de Boulancy. Il en sculptait chaque mot, lentement. « On a l'impression, écrit l'un des collaborateurs de Drumont, de quelque chose d'infernal. On dirait que, lambeau par lambeau, l'avocat veut détacher les chairs de sa victime (1). » Esterhazy, maintenant, après avoir jeté un dernier regard de haine folle à Clemenceau, lui tournait le dos, face à face avec les jurés qui le dévisageaient, toujours muet, mais les épaules frissonnantes comme sous des coups de lanière, et les paupières clignotantes sur ses yeux fugaces d'oiseau de proie.

Comme il ne répondait même plus qu'il ne voulait pas répondre, dans le silence qui suivait chaque lecture et que le tortionnaire prolongeait savamment, c'était Delegorgue, énervé, qui criait à Clemenceau : « Continuez ! »

Le code lui faisait un devoir formel d'obliger Es-

(1) *Libre Parole* du 19 février 1898. — Comptes rendus de l'*Écho*, de la *Fronde*, de l'*Aurore*, du *Temps*, etc.)

terhazy à déposer ; en cas de refus, de le faire juger par la Cour d'assises (1).

Et Clemenceau, de sa voix perçante, reprenait sa lecture : « M. le commandant Esterhazy, chevalier de la Légion d'honneur, reconnaît-il que toutes ces lettres, qui contiennent pour la France, l'armée et ses chefs, les injures que je viens de dire, ont été écrites postérieurement à la guerre de 1870 et 1871 ? » — « Continuez ! Continuez ! » hurlait Delegorgue.

Esterhazy cherchait une attitude. Tantôt, il se redressait, croisait les bras, avait un air de défi. Tantôt, s'abandonnant, il fouillait son képi de ses doigts crispés, ou le pétrissait d'un mouvement fébrile. Parfois, il s'essayait à sourire.

« Comment le commandant Esterhazy peut-il expliquer la déclaration de Mlle Pays : Il est perdu, il va se suicider ? — Vous n'avez plus de questions ? — Oh ! si, monsieur le Président. »

Et, d'une voix toujours plus sèche et tranchante, Clemenceau poursuivait ses lectures. Il lisait la lettre où le général Saussier était comparé à un clown. « Le commandant Esterhazy n'a-t-il pas déclaré qu'il n'avait fait que rapporter les propos tenus par des officiers allemands dans ce dîner où assistaient des officiers français ? — Continuez ! — Le commandant Esterhazy voudrait-il expliquer à la Cour comment des officiers français, assistant à un dîner où des officiers étrangers se seraient permis de pareil propos, n'ont pas formulé d'énergiques et immédiates protestations...... » Et, après une pause : « Notamment, pourquoi M. le commandant Esterhazy n'a pas protesté ? »

(1) *Code d'Instruction crim.*, article 30 : « Les témoins... qui refuseront de faire leurs dépositions seront jugés par la Cour d'assises et punis conformément à l'article 80. »

Il donna alors lecture des notes d'Esterhazy : « Excellent officier, outillé pour parvenir aux plus hautes situations dans l'armée : moralité très bonne... » Il avait intercalé ces notes juste au bon endroit, les encadrant des lettres d'Esterhazy à Mme de Boulancy et de ses histoires de vulgaire escroquerie : « M. le commandant Esterhazy n'a-t-il pas été surpris lorsque, devant le conseil de guerre, on lui a donné lecture de ces excellentes notes ? »

Puis, ce furent les filouteries d'Esterhazy, sa longue trahison et ses faux. « Je passe à un autre ordre de faits. » Et « le supplice du questionnaire, pire que celui de la question (1) », reprenait, plus serré, plus aigu. Esterhazy, blème, n'en pouvait plus. Et les spectateurs, eux aussi, n'en pouvaient plus, haletaient. Des clameurs suppliantes : « Assez ! Assez ! » se faisaient entendre, comme autour d'une bête qui souffre trop. Ce silence de marbre, sous ces terribles accusations, c'était l'aveu criant du crime. Quel innocent se fût tû, ainsi souffleté ? Point de pitié pour un pareil scélérat, quand l'autre, l'innocent, agonise là-bas, depuis quatre mortelles années. Mais le supplice était si affreux, si savant, qu'on en oubliait l'autre, et le crime lui-même. Une pitié physique ébranlait les nerfs. Et les questions reprenaient, avec de longs intervalles, écrasantes. « Les minutes s'écoulent, lentes, lentes (2) ». Une exaspération montait : des poings se tendaient vers Clemenceau ; on l'insultait. « Continuez ! Continuez ! » gémissait Delegorgue. Esterhazy se roidissait, mordant ses lèvres, tremblant sur ses jambes

(1) *Libre Parole* du 19 février 1898. — « J'ai vu la torture ressuscitée par des gens qui se disent humanitaires. » (Lettre du prince Henri d'Orléans.)

(2) *Écho de Paris*.

Enfin, au bout de quarante minutes, Clemenceau, toujours avec la même impassibilité : « Est-ce que M. le commandant Esterhazy reconnaît, ainsi que cela résulte d'articles de l'*Écho de Paris*, de la *Patrie* et du *Matin*, avoir eu des relations avec M. le colonel de Schwarzkoppen ? — Ne parlons pas, cria Delegorgue, d'officiers appartenant à des pays étrangers ! » Celmenceau renouvelle la question ; le président refuse de la poser : « Comment se fait-il qu'on ne puisse pas parler, dans une audience de justice, d'un acte accompli par un officier français ? — Parce que, répond solennellement Delegorgue, il y a quelque chose au-dessus de cela, c'est l'honneur et la sécurité du pays. » Des applaudissements furieux éclatent. « Monsieur le Président, riposte Clemenceau, je retiens que l'honneur du pays permet à un officier d'accomplir de tels actes, mais ne permet pas d'en parler (1). »

Il termina sur ces mots. Esterhazy, défaillant, alla se rasseoir parmi les officiers qui lui firent une ovation. « Bravo, commandant ! A bas les lâches ! A bas les infâmes ! » Tézenas l'embrassa, le félicita d'avoir tenu sa parole (2).

On entendit à peine, tant la salle vibrait encore, l'architecte Autant, Huret, qui confirma les propos des officiers de Rouen sur le « rastaquouère » qui avait été leur camarade. La défense renonça à l'audition des diplomates et des militaires étrangers (3), ainsi qu'à celle de Casella. Ce fut contre mon avis. On chercherait en vain dans la Seine la clef qui avait été perdue dans la Sprée.

(1) *Procès Zola*, II, 156, Clemenceau.
(2) *Aurore*, *Libre Parole*, etc. — *Cass.*, I, 587, Esterhazy.
(3) Delegorgue dit qu'il ne les aurait pas entendus. (II, 278.)

Bien que nul n'eût prévu l'horreur shakespearienne de l'interrogatoire d'Esterhazy, on avait décidé de le payer de son silence par une manifestation patriotique d'un éclat exceptionnel, et Guérin, en conséquence, avait convoqué, au grand complet, ses bandes. Il était là, depuis plusieurs heures, escorté de Max Regis, fraîchement débarqué d'Alger, et de Thiébaud, tenant le Palais, comme un pays conquis, avec ses hommes armés de gourdins, et répandant une telle terreur qu'on n'osait même plus répondre à leurs cris de défi par celui de : « Vive la République (1) ! » Pour passer le temps, ils avaient déjà « martelé le crâne » de quelques juifs et de quelques protestants ; ils crachèrent aussi au visage d'un jeune homme qu'ils avaient pris pour le frère de Mme Dreyfus et, l'ayant renversé, le piétinèrent (2).

Enfin, quand Esterhazy parut avec Pellieux, une même acclamation les salua, mais l'enthousiasme fut surtout pour Esterhazy : « Gloire à la victime du Syndicat (3) ! » Il se tenait à peine debout pendant que Pellieux pleurait. Ce n'étaient pas seulement les braillards vulgaires à quarante sous qui l'applaudissaient, mais les avocats, les journalistes, les officiers, des femmes, emportés par la contagion ou par un vent de folie. Un ancien officier l'embrassa : « Oh ! mon vieux camarade (4) ! » Le prince Henri d'Orléans se fit présenter par le beau-frère de Rochefort et le félicita de son cou-

(1) *Matin* du 19 février 1898. — Un officier de police, Martin, fut maltraité pour avoir défendu contre les assaillants un jeune homme qui avait crié : « Vive la République ! »

(2) *Libre Parole* du 19.

(3) *Libre Parole*, *Écho*, *Matin*, *Siècle*, etc.

(4) *Éclair* : « C'est M. Xavier Feuillant, ancien sous-officier de cuirassiers de la garde. »

rage; il salua en lui « l'uniforme français (1) ». Puis vingt patriotes, Guérin en tête, le portèrent en triomphe jusqu'à sa voiture. La place Dauphine était noire d'une foule compacte qui criait : « A mort les juifs ! à mort ! à mort ! à l'eau ! » Il était si ému, ou si épuisé, « qu'il faillit se trouver mal (2) ».

XV

La grande affaire était toujours d'intimider les jurés. Ou la condamnation de Zola, ou l'émeute, la démission de l'État-Major, la guerre civile et la guerre étrangère.

On avait, sous la main, les pillards et les assommeurs d'Alger, Max Régis, Pradelle. Guérin les exhiba dans une grande réunion (3) où quiconque ne criait pas : « Mort aux juifs ! » fut roué de coups de poings et de coups de canne. Quand on eût cassé ainsi quelques têtes, le jeune Milanais raconta ses exploits d'Afrique, comme quoi il avait crevé des coffre-forts, jeté l'or à la mer, brûlé des effets de commerce. Il convia ensuite « le peuple à arroser du sang des juifs l'arbre de la liberté (4) ».

(1) Viviani, député socialiste de Paris, ayant fait allusion à l'incident dans son discours du 24 février, à la Chambre, le prince Henri d'Orléans convint qu'il s'était fait présenter, en effet, à Esterhazy, mais nia qu'il lui eût donné l'accolade, comme l'*Aurore* l'avait raconté. Il avait voulu « saluer l'uniforme français et le jugement de l'armée ». Il avait seulement « serré la main du commandant Esterhazy ». (Lettre du 25 février 1898).

(2) *Libre Parole* : « Oh ! la belle journée pour tous les bons Français ! Pour le coup, Israël a fini de rire » ....

(3) Le 19 février, à la salle Chaynes.

(4) *Libre Parole*, *Figaro*, *Temps*, etc. — Thiébaud et Millevoye tinrent ensuite une réunion sur la place du Panthéon. « On

Le programme comportait ensuite d'accompagner Rochefort à Sainte-Pélagie. Il s'était gardé de faire appel du jugement qui l'avait condamné à cinq jours de prison. Il préférait jouer au martyr, alléguant qu'il avait été condamné « par ordre (1) ». Il avait choisi ce dimanche de carnaval pour se constituer prisonnier, voulant avoir, lui aussi, sa journée et, au surplus, se mettre à l'abri pour la semaine suivante. Il excitait les troubles, n'aimait pas à y être mêlé. — En 1870, aux obsèques de Victor Noir, il s'était évanoui. — Il fut acclamé sur son trajet; des jeunes filles, au seuil de la prison où l'attendait le préfet de police, lui offrirent des fleurs. Une partie de la garde républicaine à cheval, des escadrons de cuirassiers avaient été mobilisés pour maintenir l'ordre et parurent lui faire escorte (2). Cependant, quelques ouvriers le huèrent, dans cette bruyante apothéose, d'un cri de Dimanche-gras : « A la chienlit ! »

Un avocat catholique et royaliste, Jules Auffray, sectaire violent, la figure en lame de couteau, glabre, le cerveau et le facies d'un inquisiteur, avait offert ses services à l'État-Major. Il essaya d'abord de réconcilier M[me] de Boulancy avec Esterhazy ; il accepta ensuite la mission de « faire la salle des assises ». Il pourvoyait de cartes d'audience les officiers qui lui étaient désignés par Gonse et par Du Paty et qui manifestaient en conscience. En bon stratège, il jugea utile de doubler les postes pendant ces dernières journées, en écrivit à

crie : « Conspuez Reinach ! Conspuez Zola !» On chante la *Marseillaise.* » (*Gaulois.*) La police dispersa ce commencement d'émeute.

(1) *Intransigeant* du 11 février 1898.

(2) « L'appareil militaire était imposant. Il ne manquait que le clergé. » (*Figaro* du 21.)

Du Paty. Celui-ci lui répondit qu'il lui procurerait des officiers de renfort « pour soutenir l'avocat et le jury » et que l'avocat « pouvait compter sur ses hommes ». Seulement, l'étourdi adressa sa lettre à un autre avocat du nom d'Auffray qui se trouvait être républicain. Il ouvrit la lettre sans regarder au prénom ; puis, au lieu de la renvoyer à Du Paty, il la porta à Barboux, ancien bâtonnier et membre du conseil de l'Ordre, qui la communiqua au Garde des Sceaux avant de la renvoyer à son véritable destinataire. Gonse, à son tour, se trompant d'adresse, alla rendre visite à François Auffray. Ces incidents furent connus. Les « patriotes » traitèrent François Auffray et Barboux (1) de voleurs ; les revisionnistes demandèrent si le rôle de claqueurs s'accordait avec le respect de l'uniforme et si c'était pour faire peur aux jurés que les officiers portaient l'épée au côté.

Cette invasion du Palais de Justice par les officiers qui, depuis deux semaines, y campaient, l'arrogance de Pellieux, maître du prétoire, ses menaces et surtout celles de Boisdeffre au jury, parurent aux plus résignés de graves symptômes : que devient la discipline dans l'armée ? qu'est-ce que ce pouvoir nouveau qui entre en scène ? Beaucoup de républicains s'en effrayèrent, mais se contentèrent d'en gémir. Les ministres eux-mêmes s'inquiétèrent, délibérèrent s'il ne conviendrait pas de frapper Boisdeffre au moins d'un blâme, pour éviter des complications diplomatiques avec l'Italie ; Billot s'y opposa, dit que le chef de l'État-Major général ne se laisserait pas réprimander, qu'il donnerait sa démission ;

(1) Le conseil de l'Ordre, saisi d'une plainte de Jules Auffray, décida, le 3 mai suivant, que Barboux devait être mis hors de cause. Au préalable, Barboux, qui faisait partie du conseil, avait donné sa démission.

et Hanotaux l'appuya : Boisdeffre, c'était l'alliance russe.

Jaurès, le jour du *pronunciamento* de Boisdeffre, s'était précipité dans les couloirs de la Chambre : « Ce qui se passe est monstrueux ; jamais la République n'a couru un pareil danger. La domination militaire s'affirme avec un incroyable cynisme. La liberté de la justice est foulée aux pieds. Si on laisse faire, c'est qu'il n'y a plus ni républicains ni socialistes. » Les socialistes se réunirent, décidèrent d'abord d'interpeller, puis y renoncèrent sous la pression de quelques habiles.

Le Sénat avait donné, la veille, une grande preuve de faiblesse (1). Il avait ajourné à un mois une interpellation signée de Thévenet, Trarieux et Scheurer sur la communication de pièces secrètes au procès de Dreyfus. Thévenet, qui voulait la discussion immédiate, fut accueilli par des murmures. La réponse ne s'était pas fait attendre. La sommation de Boisdeffre est du lendemain. Le Sabre profitait de l'impunité. Les lois n'existaient plus pour lui.

Dans les journaux, les partisans de la Revision sonnaient à toute volée la cloche d'alarme. Ranc sommait Billot d'agir : « L'anarchie bat son plein à la rue Saint-Dominique ; tout le monde y commande, y gouverne, y règne, excepté vous. » Il posait ces questions : « Y a-t-il un ministre de la Guerre ? un gouvernement civil ? y a-t-il encore à la Chambre un parti républicain ? » Je tenais, avec quelques autres, le même langage. Jaurès clamait « qu'un peuple est mûr pour la servitude qui accepte ainsi que le pouvoir militaire fasse violence à ses institutions civiles (2) ».

(1) 17 février 1898.
(2) *Radical*, *Siècle*, *Lanterne*, du 20.

Même les plus timides dénonçaient une telle « confusion des pouvoirs ». « Que devient la liberté des jurés ? » « On oppose l'armée à la nation (1). »

Mais, comme chaque jour rapprochait la date des élections, autant en emportait le vent. L'idée de se brouiller avec les garants populaires d'Esterhazy n'était pas supportable. Tous les grands parlementaires étaient muets. Ils s'étudiaient à se faire des fronts impassibles, crainte qu'on n'y lût leurs secrètes révoltes contre tant d'abus de la force. Plutôt s'humilier que risquer d'être suspect. Dans cette Chambre souveraine, comme dans la rue livrée à la populace de Guérin, la terreur régnait, la Terreur tricolore (2).

Les faubourgs, tout le peuple des ouvriers, restaient silencieux, abandonnaient la rue aux gourdins des antijuifs, car, à eux aussi, le sabre, à demi sorti du fourreau, faisait peur, et ils se souvenaient des saignées d'autrefois ; mais ils n'en pensaient pas moins. Ils suivaient avec attention l'élargissement progressif de ce cas particulier. Nul esprit plus enclin que le leur à généraliser. L'étude, même superficielle, des systèmes socialistes leur avait donné le goût de philosopher, de remonter aux causes. Ils ne considéraient pas Esterhazy comme une exception. Puisque tous les officiers se solidarisent avec lui, c'est que toute l'institution militaire est également pourrie.

Et de l'étranger montait toujours la même rumeur, mais toujours plus forte, faite de colère et d'admiration. Que Zola soit acquitté ou condamné, la démonstration est faite : « Dreyfus, écrivit Zakrewski, ignore encore de

(1) *Temps* et *Paix* du 21 février 1898.

(2) Cette vive formule est d'Hector Depasse, dans les *Droits de l'homme*.

quoi il était accusé ; il n'a donc pas été jugé ; la revision de son procès s'impose par la force de la loi (1). »

XVI

Chacun des jurés reçut, le matin du 21 février, une lettre anonyme; avec la promesse d'une somme de dix mille francs si Zola était acquitté (2).

Le réquisitoire de Van Cassel, qu'il lut d'une voix monotone et languissante, débuta par cette définition de Zola : « Un homme qui est l'auteur de nombreux romans et s'est fait une notoriété... » Cet homme avait « craché une injure sanglante à la face de la France dont l'honneur est indivisible ». A-t-il apporté l'ordre donné aux juges d'acquitter Esterhazy? « L'ordre, où est l'ordre de juger? » On ne l'a pas montré. Après avoir crié cette « infamie », les prévenus n'ont pas même essayé de la prouver. Donc, le verdict du jury « doit proclamer leur mensonge ».

Ce fut toute la thèse de l'avocat général qu'il ne chercha pas à relever par l'éloquence. Il dira, en parlant de cette crainte des soldats factieux qui hante les démocraties : « Qui pourrait soutenir dans ce pays qu'il y a un seul homme revêtu de l'uniforme qui veuille attenter à la République, puisque, lorsqu'il s'en est présenté un seul, il lui est arrivé ceci : c'est qu'il a dû se réfugier dans le suicide et se faire disparaître

(1) *Zuriditcheskaya Gazeta* du 15 février 1898. — Le 18, le *Syne Ottetchesnov* écrivait : « L'affaire Dreyfus résume et symbolise la décadence de ce peuple, jadis grand, aujourd'hui hypnotisé par la terreur de la vérité. »

(2) Récit du chef du jury (Dutrieux) à un rédacteur du *Matin* (26 février), d'un autre juré à un rédacteur du *Radical*, etc.

lui-même ? » Il déclara qu'il lui fallait « des idées et non pas des sonorités ».

Il s'éleva, dans le domaine des idées, jusqu'à cette formule : « Dans les pays civilisés, il n'est pas permis de tomber à l'anarchie judiciaire. »

Les militaires, les « patriotes », avec Déroulède, venus pour le soutenir, furent consternés. Nul discours plus terne, sans un cri, sans même un geste, sans rien qui trahît la passion ou la conviction, quelque chose de morne et de filandreux qui coulait, « une pluie qui tombe, une pluie d'hiver, monotone et froide, sans un éclair (1) ». Même quand il malmena Zola, « qui n'a cherché, dans tout cela, que de la réclame », et quand il railla « l'étrange maladie intellectuelle des revisionnistes », il y mit si peu d'accent, une telle mollesse, un si manifeste dégoût de sa besogne que les défenseurs d'Esterhazy en devinrent soupçonneux (2). Il paraissait s'ennuyer lui-même autant qu'il ennuyait les auditeurs. Les revisionnistes observèrent qu'il n'est pas possible d'étayer des absurdités autrement que par des sottises (3).

D'un même aphorisme banal, et platement dit, il tirait des conclusions contradictoires. « Vous savez combien il faut être sûr de l'origine des documents pour qu'ils puissent avoir une portée sérieuse ! » En conséquence, il repoussait les expertises qui n'avaient pas été faites sur l'original du bordereau, mais il proclamait l'authenticité du faux d'Henry, de source inconnue. Certaines conclusions étaient si niaises qu'elles en semblaient ironiques. Après avoir rappelé, en détail, les déclarations de Billot sur Dreyfus justement et légale-

(1) *Libre Parole* du 22 février 1898.— De même, Séverine, dans la *Fronde :* « Un dégoulinement de gouttière sous le ciel gris. »
(2) *Gaulois*, *Autorité*, *Libre Parole*, *Patrie*.
(3) *Siècle*, *Aurore*, *Radical*.

ment condamné : « Ainsi le Gouvernement a démontré son souci constant de l'indépendance de la justice. » Cependant, il attestait, dans son jargon, comme des vérités démontrées, que « le condamné était en situation, à l'exclusion de l'autre, de se procurer les documents qui ont été l'objet de la trahison » ; qu'aucune pièce secrète n'avait été communiquée aux juges de Dreyfus, « cela était matériellement impossible » ; que le *petit bleu*, « qui était un point de départ », était un faux ; que le fameux article de l'*Éclair* émanait des Dreyfus et les faux télégrammes « du cercle de Picquart ». Et il croyait au Syndicat : Bernard Lazare a été « l'entrepreneur de la Revision » ; la famille de Dreyfus est « puissante et riche » ; « le groupe du condamné n'est pas moins riche et puissant » ; « il y a trop d'argent dans cette affaire ». Comme preuve des complicités internationales, il montra un exemplaire d'une traduction allemande de la lettre de Zola *A la Jeunesse* (1). Mais il disait tout cela sans colère.

Zola lui répondit, lisant, lui aussi, mais interrompu à chaque phrase et hué.

L'éloquence poétique était très démodée ; on l'eût étonné en lui disant que cette prose surchargée et superbe n'était pas très simple, et qu'il parlait, dernier épigone du romantisme, à la façon des personnages de Victor Hugo, d'un Ruy Blas ou de Clancharlie, quand ils font un discours politique. Et, encore, son « moi » déborda : « Vous êtes le cœur et la raison de Paris, de *mon* grand Paris, où je suis né, que je chante depuis tantôt quarante ans..... En me frappant, vous ne ferez que me grandir... Qui souffre pour la vérité et la justice devient auguste et sacré... Condamnez-moi donc !...

(1) *Procès Zola*, II, 188, 217, Van Cassel.

Je suis un Français utile à la gloire de la France ! » Mais, en même temps, un souffle si chaud de générosité et de bonté, un tel frémissement de justice éperdue courait à travers cette rhétorique imagée que plusieurs des jurés en furent émus aux larmes. Ils sentirent, même les plus hostiles, que c'était exact que « la Vérité était en eux et qu'elle agirait », et qu'il lisait bien dans leur conflit intérieur, quand il leur fit leur propre portrait :

Je vous vois dans vos familles, le soir, sous la lampe ; je vous entends causer avec vos amis, je vous accompagne dans vos ateliers, dans vos magasins. Vous êtes tous des travailleurs, les uns commerçants, les autres industriels, quelques-uns exerçant des professions libérales. Et votre très légitime inquiétude est l'état déplorable dans lequel sont tombées les affaires. Partout, la crise actuelle menace de devenir un désastre, les recettes baissent, les transactions deviennent de plus en plus difficiles. De sorte que la pensée que vous avez apportée ici, la pensée que je lis sur vos visages, est qu'en voilà assez et qu'il faut en finir. Vous n'en êtes pas à dire comme beaucoup : « Que nous importe qu'un innocent soit à l'île du Diable ? Est-ce que l'intérêt d'un seul vaut la peine de troubler ainsi un grand pays ? » Mais vous vous dites tout de même que notre agitation, à nous les affamés de vérité et de justice, est payée trop chèrement par tout le mal qu'on nous accuse de faire. Et, si vous me condamnez, il n'y aura que cela au fond de votre verdict : le désir de calmer les vôtres, le besoin que les affaires reprennent, la croyance qu'en me frappant vous arrêterez une campagne de revendications, nuisible aux intérêts de la France.

Or, sa condamnation n'arrêtera rien ; « tout ce qui retardera la lumière ne fera que prolonger et aggraver la crise » ; et elle sera aussi injuste qu'inutile : « Regardez-moi : ai-je mine de vendu, de menteur et traître ? »

Il parla très courageusement de l'étranger « qui n'est pas forcément l'ennemi », de « tous les peuples sympathiques du Nord, de la petite et généreuse Hollande, de ces terres de langue française, la Suisse et la Belgique, qui ont le cœur gros.... Voulez-vous, quand vous passerez la frontière, qu'on ne sourie plus à votre bon renom légendaire d'équité et d'humanité ? »

Il avait terminé la lettre qui l'amenait devant le jury par des accusations ; il termina son discours par un serment plusieurs fois répété : « Dreyfus est innocent, je le jure !... Par mes quarante années de travail, je jure que Dreyfus est innocent ! » Il le jure encore par son nom, par son honneur, par ses livres : « Que mes œuvres périssent si Dreyfus n'est pas innocent ! Il est innocent ! » En vain, tous les pouvoirs publics sont conjurés avec une opinion trompée : « Je suis bien tranquille : je vaincrai.... On peut me frapper ici. Un jour, la France me remerciera d'avoir aidé à sauver son honneur ! »

Labori plaida pendant tout le reste de l'audience, celle du lendemain et la moitié de la troisième.

Zola lui avait demandé de parler non pour lui, mais pour Dreyfus.

Cette cause était si belle que sa beauté rayonnait sur tous ses défenseurs. Des écrivains médiocres qui bataillaient pour elle devenaient presque des poètes. Les faits étaient si éloquents qu'ils eussent rendu éloquent un avocat qui ne l'était pas ; or, celui-ci l'était, avec des moyens physiques puissants qui donnaient, même aux adversaires, la sensation de la force, « une voix qui vibre comme un clairon, une poitrine qui résonne comme un tambour sous le martèlement du poing (1) »,

(1) *Écho de Paris* du 23 février 1898.

et la plus belle de toutes les forces, la jeunesse.

Il avait fort indisposé même la partie la plus calme de l'auditoire, dans ces dernières séances, par une brutalité qui semblait voulue, de grands éclats inutiles, comme s'il avait trouvé plaisir à se colleter avec Delegorgue et à soulever les colères (1). Il s'appliqua, au contraire, dans sa plaidoirie, à faire preuve de mesure, à ne pas irriter les personnes (2) et à s'adresser à la raison. Ce contraste entre les flots tumultueux qui, hier encore, se précipitaient et cette ample et large nappe d'eau qui coulait tranquillement, étonna et plut.

Un artifice ingénieux l'aida beaucoup. Pour établir sa thèse : « Souhaiter que Dreyfus ne soit pas coupable, ce n'est pas insulter l'armée », il s'abrita derrière Cassagnac et donna lecture de plusieurs de ses articles. Cassagnac n'était pas suspect, puisque nul, pas même Drumont, n'avait plus violemment outragé les promoteurs de la Revision ; d'autre part, nul n'avait flétri avec plus de force le huis clos et la communication des pièces secrètes. Signées de Ranc ou de moi, ces pages eussent fait hurler la salle (3) ; signées d'un si notoire défenseur de la Religion et de l'Armée, elles furent écoutées en silence. De même, quand il emprunta à l'*Autorité* le récit de la dégradation de Dreyfus, en faisant observer que le récit de la *Libre Parole* était identique. Il lut simplement ce long procès-verbal et

(1) Encore dans l'audience du 19, la dernière où l'on entendit des témoins (II, 168, 171).

(2) « Il s'efforce de ne blesser personne. » (BARRÈS, dans le *Figaro* du 24 février.)

(3) Au début de son plaidoyer, Labori avait énuméré les défenseurs de la Revision que « l'argent n'a pas amenés ici, comme Scheurer, Trarieux, Jaurès... et, — voulez-vous que je fasse protester la salle, — comme Joseph Reinach... » En effet, la salle protesta. (*Procès Zola*, II, 228.)

un immense frisson traversa l'auditoire ; les juges, les jurés ne cachaient pas leur émotion ; les officiers étaient très pâles ; des femmes sanglotaient.

A quelque terreur de la lumière qu'on se fût heurté, le procès de Zola avait éclairé tout le procès de Dreyfus. Labori put retracer cette histoire dans un vaste tableau à fresque. Les lettres de Dreyfus à Demange sur ses entrevues avec Du Paty firent apparaître l'impossibilité morale des aveux. Ainsi Méline avait été un homme prudent quand il disait « qu'on aurait discuté ces aveux, parce qu'on discute tout dans cette affaire ». Détestable hypocrisie : « Le nom de l'histoire qui est marqué au pilori le plus humiliant, c'est celui de Ponce-Pilate. »

Il ménagea les chefs militaires et, même, Esterhazy. Le bordereau est d'Esterhazy ; seulement, la livraison de ces documents sans valeur, qui ne compromettent pas le salut de la nation, constitue beaucoup moins « une trahison véritable qu'une escroquerie ». La pièce de Pellieux est un faux. Pour le faussaire, il le faut chercher « non pas dans les bureaux de l'État-Major, mais au-dessous, à côté d'eux », quelque complice obscur d'Esterhazy, « à le supposer coupable (1) » ; après lui avoir « fourni les documents du bordereau », cet ami « le défend dans la bataille et fabrique pour lui ou l'aide à fabriquer des faux tutélaires ». C'était l'hypothèse de tous les revisionnistes, mais nul encore ne soupçonnait Henry, quelque Lemercier-Picard. « Alors, tout deviendrait clair, lumineux. Ces braves généraux, ces loyaux soldats, pleins de bonne foi, viendraient ici avec une entière confiance. C'est leur bonne foi qui m'épouvante. »

(1) Demange, à Rennes, quand il parlera d'Henry, emploiera les mêmes précautions oratoires.

Il essaya de ne laisser de côté aucune objection, lut beaucoup de documents et les commenta avec soin, des lettres de Dreyfus qui émurent beaucoup, le récit de Forzinetti, et termina par quelques phrases vibrantes en l'honneur de l'armée :

Ne vous laissez pas troubler ! Ne vous laissez pas intimider non plus ! On a parlé du danger de guerre qui nous menace ! Soyez tranquille, aucun danger ne nous menace, pour plusieurs raisons, dont la première est que les soldats que j'ai vus ici peuvent bien se tromper au cours d'une information judiciaire qui, après tout, n'est pas de leur métier, mais qu'ils se battraient bien demain et qu'ils nous conduiraient, je l'espère, à la victoire. Pour cela, j'ai confiance en eux !

Surtout ne craignez rien, c'est l'énergie morale qui fait la force des peuples... Donnez par l'acquittement un exemple de fermeté.

Que votre verdict signifie plusieurs choses : d'abord, « Vive l'Armée ! » — Moi aussi, je veux crier : « Vive l'Armée ! « — Mais aussi, « Vive la République ! » et « Vive la France ! » c'est-à-dire « Vive le Droit ! Vive l'Idéal éternel (1) ! »

Des applaudissements éclatèrent, mêlés à des clameurs. C'était la dernière audience. Dans l'impatience du verdict, les deux partis en présence avaient perdu toute mesure. Les officiers frappaient le plancher de leurs fourreaux. Au milieu du prétoire, Déroulède faisait de grands gestes, accompagné de Marcel Habert, ce même député qui avait promis à Demange d'intervenir à l'interpellation de Castelin pour révéler la forfaiture de Mercier.

1 *Procès Zola*, II, 219 à 403. Labori.

Clemenceau prit la parole pour Perrenx, le gérant de l'*Aurore*.

Il avait suivi, avec une attention soutenue, ces quatorze audiences, assis derrière son frère; et il n'avait plus un doute qu'Esterhazy fût un traître, que le dossier secret, auquel il avait cru (1), était vide de preuves, que Pellieux avait produit un faux à la barre et que toute cette histoire était pleine de sottises et d'abominations. Cependant, il ne se résignait pas encore à l'innocence de Dreyfus. Certainement, le juif a commis quelque faute. C'est pour mettre à l'ombre l'auteur de cette faute que ces imbéciles ont échafaudé ce monument d'horribles inepties, qu'ils y ajoutent toujours. Sinon, ils seraient par trop infâmes.

Et il commença ainsi sa plaidoirie : « Un homme est là-bas, peut-être le pire criminel qui se puisse concevoir, peut-être un martyr, une victime de la faillibilité humaine. » Il n'avait pas encore fait son choix. Il inclinait seulement à penser « qu'il y avait les plus grandes présomptions que Dreyfus fût innocent ». Il insista sur ce que ses doutes avaient été lents à se former.

Il parla au milieu d'un vacarme continu que menait Déroulède (qui, avec Millevoye, l'avait accusé autrefois de s'être vendu à l'Angleterre), sous une grêle d'injures, et il tint bon, son visage ambré plus jaune encore que d'ordinaire, les yeux ardents, la voix mordante, mais troublé par l'incessant outrage et mal à l'aise à cette barre où il paraissait pour la première fois. Depuis quatre ans que la tribune lui avait été fermée, il était devenu un grand écrivain, portant quelques-unes de ses fermes qualités d'orateur dans la littérature. Mais

(1) *Aurore* du 14 janvier 1898. — Voir p. 220.

il mêlait maintenant à son éloquence de la rhétorique d'hommes de lettres.

Rochefort, le matin, avait publié l'article de Clemenceau, au lendemain de la condamnation de Dreyfus, où il regrettait qu'on ne l'eût pas fusillé. Clemenceau en donna lui-même lecture et en fit la base de son argument : qu'il n'avait pas à se prononcer sur la culpabilité de Dreyfus, mais que Dreyfus avait été condamné en violation de la loi ; que « le droit de tous se trouve en péril quand le droit d'un seul a été lésé » ; qu'« une illégalité est une forme d'iniquité, puisque la loi est une garantie de justice » ; dès lors, que la revision s'imposait.

La thèse était belle. Au début de la crise, avec Demange, j'avais pensé que l'annulation du jugement devait être poursuivie de préférence à la revision. En Angleterre, il n'y aurait pas eu d'autre question. Plus tard, dans les temples sereins de la Cour de cassation, l'argument reprendra tout son poids. Mais, à cette heure, Clemenceau parut restreindre le champ de bataille et reculer alors qu'il s'élevait.

Il dit plusieurs choses justes et fortes : sur la raison d'État « qui se comprend avec Louis XIV et avec Napoléon, avec les hommes qui ont un peuple dans la main et le gouvernent selon leur bon plaisir », mais qui n'est qu'une contradiction dans la démocratie ; sur « la Bastille intérieure qui est demeurée au fond de nous-mêmes après que nous avons détruit l'autre » ; sur « la pire des trahisons, parce que c'est la plus commune, la trahison de l'esprit français qui, par la propagande de la justice et de la tolérance, s'est fait un si beau renom dans le monde ». Cependant, sa parole ne porta pas. Des rires éclatèrent quand, montrant le Christ au-dessus de la Cour : « La voilà, la chose jugée ;

on l'a mise au-dessus du juge pour qu'il ne fût pas troublé de cette vue. C'est à l'autre bout de la salle qu'il faudrait placer l'image afin qu'avant de rendre sa sentence, le juge eût devant les yeux l'exemple d'une erreur judiciaire que notre civilisation tient pour la honte de l'humanité. » Il dit aux jurés : « A vous de prononcer moins sur nous que sur vous-mêmes. Nous comparaissons devant vous. Vous comparaissez devant l'histoire (1) ! »

Une réplique de l'avocat général. Tancé pour sa mollesse, excité par les reproches, il grimpa, cette fois, à l'éloquence. Prenant pour texte la fin de la plaidoirie de Labori : « Les insulteurs sont obligés de se cacher ici derrière l'armée, en criant : « Vive l'Armée ! » Et aux jurés : « Prenez pour guide l'âme de la patrie ! » Labori lui répondit : « Je n'accepte pas que, même du banc de l'accusation, une parole d'insinuation ou d'attaque monte vers moi, malgré la hauteur du siège d'où elle part. » Et, lui aussi, il rappela « à la justice du peuple qu'elle allait rendre un jugement historique ».

Le jugement historique fut rendu au bout de trente-cinq minutes. A la majorité — par huit voix, dit-on, contre quatre (2), — Zola et Perrenx étaient reconnus coupables. Sur les circonstances atténuantes, le jury s'était divisé, six *pour*, six *contre* (3).

Un hurlement de joie accueillit ce verdict. On entendit ce mugissement du dehors, où de longues clameurs éclatèrent aussitôt. Dans la salle, dans les couloirs, sur les places et les rues qui entourent le Palais,

(1) *Procès Zola*, II, 404 à 428, Clemenceau.
(2) *Journal des Débats* du 25 février 1898.
(3) D'où le silence du verdict, les circonstances atténuantes devant être prononcées à la majorité.

les mêmes cris exaspérés retentirent : « Vive l'Armée ! A bas Zola ! Mort aux Juifs (1) ! »

« Cannibales ! » dit Zola que ses amis embrassèrent.

La Cour le condamna au *maximum* de la peine, un an de prison, Perrenx à quatre mois, et tous deux à trois mille francs d'amende.

(1) « Je renonce à décrire le tourbillon, la fraternité, la joie de cette fin de journée. » (BARRÈS, dans le *Figaro* du lendemain.)

CHAPITRE VIII

MORT DE LEMERCIER-PICARD

I

Ainsi, l'acte héroïque de Zola avait abouti à une nouvelle défaite, très lourde après tant de déclamations sur le jury, sur les douze citoyens libres qui représentent la France. Donc le peuple, après l'armée, condamnait Dreyfus, et, cette fois, après un grand débat public, en plein jour. De fait, si le peuple eût été consulté directement, il eût condamné d'acclamation.

Il n'y avait pas à distinguer entre Paris et la province. La joie fut générale quand le verdict fut connu.

Les cercles militaires, comme pour une victoire, arborèrent le drapeau.

Les avocats de Grenoble et de Tours votèrent des félicitations à l'armée ; ceux du Mans, à l'unanimité, une adresse à Mercier. Le jury de l'Ardèche, d'autres encore, adressèrent leurs félicitations au jury de la Seine « pour sa fermeté patriotique (1) ».

(1) *Temps* des 25 et 26 février 1898. — Les avocats de Lyon avaient fait leur manifestation le 22, sans attendre la fin du procès.

Les journaux piétinèrent Zola, désolés seulement d'avoir épuisé les outrages, de n'en pouvoir inventer de nouveaux. D'ailleurs, le public ne se lassait point de cette litanie, de cette violence uniforme.

Le grand triomphateur, c'était l'antisémitisme ; s'il n'y avait pas de loi pour Dreyfus, c'est qu'il était juif (1). L'antisémitisme avait commis le crime initial, mené la campagne avec une savante fureur, déchaîné la bête.

Les partis politiques tinrent à honneur d'avoir figuré dans la bataille : les royalistes et les cléricaux, qui comptaient tirer profit de la folie populaire, les républicains, modérés ou radicaux, qui ne voulaient pas en laisser le bénéfice à la Monarchie et à l'Église, et chacun, d'ailleurs, fondé à réclamer sa part. N'ayant rivalisé que de violence, ils se disputaient le mérite des initiatives. Les radicaux se targuèrent d'avoir forcé Méline à marcher, les cléricaux d'avoir mis le feu au ventre des radicaux. Tous avaient suivi Drumont.

Au moyen âge, dans les pays catholiques, un seul crime fut irrémissible : l'hérésie. Le chef-d'œuvre des défenseurs de la chose jugée (trois fois jugée, maintenant), ce fut d'imprimer le caractère d'hérésie à l'opinion que Dreyfus était innocent.

Ce n'était pas une opinion ou une erreur comme une autre, mais déshonorante, une impiété (contre l'armée, contre la patrie). Elle désignait ceux qui la professaient au mépris public, comme jadis, pendant des siècles, la rouelle des Juifs. D'avoir eu raison contre tous, longtemps ils resteront suspects, indignes, impurs.

La férocité resta à la mode. Des journaux regrettèrent de ne pouvoir aviser Dreyfus que tout espoir

(1) C'est ce qu'explique très bien Clemenceau (*Aurore* du 25 février 1898).

était perdu, qu'il attendrait, jusqu'à la mort, sur son rocher.

L'âme haute, dédaigneuse, ne souffre pas des haines factices. La seule douleur, mais profonde, c'est quand s'avance la vieille femme, au cœur simple, qui apporte au bûcher de Huss son fagot.

Ces « saintes simplicités » se retrouvent toujours, dans les pires folies et dans les crimes les plus affreux.

Cependant, — et ces fureurs même le montraient, — les vainqueurs se rendaient compte que la condamnation de Zola ne résolvait rien. Méline, notamment, ne se flatta pas que l'hérésie fût morte. Depuis qu'il avait refusé de regarder lui-même au dossier de Dreyfus, comme les promoteurs, puis les adversaires de la Revision (Cavaignac, Goblet) l'y avaient invité, il s'apercevait, à chaque nouvel incident, qu'à fuir les responsabilités honorables, on en assume d'autres et plus pesantes. Le déchaînement des haines religieuses, le cliquetis des épées et des éperons dans le prétoire l'effrayèrent. Surtout, ayant conscience qu'il était sorti du droit, il eût souhaité rentrer dans la justice, dans l'ordre, c'est-à-dire qu'il eût voulu, avec le succès de l'exception, la garantie de la règle ; « mais la nature des choses s'y oppose (1) ».

Le jour où il avait éconduit Scheurer, il s'était imaginé qu'il suivait la voie droite, alors qu'il bifurquait, tournant le dos à son passé. Sa stratégie était la Loi : « Il y a une loi sur la revision; usez-en. » Mais, en même temps, il avait rendu impossible le recours à la loi. La Revision eût pu sortir du procès d'Esterhazy si l'enquête, l'instruction, avaient été loyales. Elle eût pu sortir du procès de Zola, si les généraux n'avaient pas

(1) Benjamin Constant, *Traité de l'arbitraire*, 88.

intimidé les jurés par la menace de conduire leurs enfants à la boucherie, de donner tous ensemble leur démission ; il les avait laissé faire. Il savait enfin que la condamnation de Dreyfus était viciée par la communication secrète, et il s'en taisait. Dès lors, quand sur les ruines de toutes ces lois brisées il parlait de la loi, du respect qui lui est dû, les partisans de la Revision ne voyaient en lui qu'un pharisien.

Il eût voulu, de toutes les forces de sa petite âme naturellement pacifique, honnête, point méchante, apeurée devant une telle crise, calmer cette fièvre pour faire de bonnes élections. Mais il s'obstinait à méconnaître que l'organisme, malade de l'iniquité originelle, resterait empoisonné tant que l'iniquité n'en aurait pas été extirpée. De là, l'étonnant contraste entre l'homme qu'il était et ses actes, ses discours. Il avait érigé la modération en principe. Et la violence de la tempête qu'il avait laissé éclater le jetait dans la violence, dans l'abus brutal de la force, dans la menace, hors de lui-même.

II

C'est ce qui parut, encore une fois, dans l'âpre discours qu'il fit, le 24 février, au lendemain de la condamnation de Zola. On n'a pas oublié que Jaurès, au sortir de l'audience du 17, s'était précipité à la Chambre et, tout bouillant, voulut interpeller sur l'insolence débridée des généraux. Il eût fallu le faire séance tenante ; ce jour-là, dans le frémissement passager de beaucoup de républicains, le sort eût pu tourner. Mais les politiques du parti socialiste s'étaient accrochés aux basques

de l'impétueux, le retenant, le conjurant de ne pas ajouter au trouble et à la colère des esprits par un débat parlementaire, de laisser à la justice toute sa liberté, alors qu'il s'agissait précisément de la libérer. Sur quoi, Boisdeffre, le lendemain, avait jeté dans la balance son épée, l'extraordinaire menace de la grève des généraux.

L'interpellation qui, le 17 ou le 18, eût pu être décisive, c'était, le 24, le coup de canon après la bataille. D'autre part, la presse républicaine s'étonnait que de tels défis, de tels actes de pression et d'indiscipline, eussent été commis dans le silence humilié de la tribune (1). La politique commanda d'avoir l'air de faire quelque chose.

Hubbard, franc-maçon actif, écouté dans les loges, mais sans crédit à la Chambre (2), et Viviani, désigné par les socialistes pour parler en leur nom, s'efforcèrent de contenir le débat dans les limites de la question de principe : la suprématie du pouvoir civil, « quelles que soient ses erreurs et ses fautes », sur le pouvoir militaire (3). — C'est la doctrine de la Révolution que nul, même à l'extrême-droite, ne se serait risqué à contester, en théorie (4). — Quelques jours auparavant, dans une discussion sur les troubles d'Alger, le ministre de l'Intérieur s'était joint à Jaurès pour répudier l'antisémitisme (5). Hubbard rappela ces paroles de Barthou. Sera-t-il permis plus longtemps à des officiers de pous-

(1) V. p. 466.

(2) La demande d'interpellation fut signée seulement par Hubbard ; elle était ainsi conçue : « Je demande à interpeller le ministre de la Guerre sur l'attitude qu'il a laissé prendre à deux officiers généraux devant la justice civile. »

(3) Discours de Viviani.

(4) Cunéo d'Ornano : « Napoléon Ier l'a dit avant vous ! »

(5) Séance du 19 février 1898.

ser le cri de massacre qu'ils ont fait retentir sous les voûtes du Palais de Justice : « Mort aux Juifs ! » Cette inscription meurtrière est charbonnée sur tous les murs. — Viviani exposa que les socialistes étaient « profondément divisés » sur la question même de Dreyfus. Lui-même, il flottait entre Jaurès et Millerand, s'appliquait, jeune et ambitieux, ménager de sa popularité, à ne pas prendre parti. Ces réserves, cette prudence, qui se croyait politique, affaiblissaient fort sa thèse. Si Dreyfus est coupable, les généraux sont excusables de perdre patience, de s'indigner contre les protagonistes du traître. Pourtant, vers la fin de son discours, l'éloquent Algérien se retrouva, fit entendre quelques mots de hautaine protestation (1).

Méline, que toute la Chambre appela alors à la tribune, n'eut garde de refuser la parole d'explication que les républicains attendaient pour s'en aller, la conscience en repos, aux élections.

Il convint donc que les généraux « avaient pu être entraînés à aller plus loin qu'il n'aurait voulu », et, notamment, que, dans la déposition de Boisdeffre, « il y avait un mot de trop » ; du moins, « dans d'autres circonstances, il pourrait être amené à le penser et à le dire ». Mais à qui la faute ? Qui a provoqué ces impatiences ? Et il fit le tableau saisissant « de l'âme d'un soldat, d'un général qui, pendant huit jours, est assis sur la sellette, traité avec mépris, considéré comme un suspect, presque comme un coupable ! (*Vifs applaudis-*

(1) « Les hauts officiers sont les serviteurs, non les maîtres de la maison. Si on n'apportait pas ici au moins une parole d'explication, une parole de regret, il pourrait y avoir encore un ministre de la Guerre, un État-Major, une armée, mais il n'y aurait plus, sous ce décor éclatant, qu'une république terrorisée par le sabre des généraux. »

sements). Ce soldat rentre chez lui, humilié, exaspéré, son sang bouillonne dans ses veines ; puis, le jour vient où un chef de parti, un homme dont tous les discours sont des actes, lui lance à la face, devant la France et devant l'étranger, cette épouvantable accusation de préparer par son incapacité les désastres de la patrie. » (Jaurès proteste que Méline travestit ses paroles). Méline : « Et vous vous étonnez que ce général, se retrouvant devant les juges qui ont accueilli l'accusation, n'ait pu retenir un cri... »

Nulle défense plus habile, et, disons-le, nulle n'eût été plus légitime si Méline n'avait pas connu le caractère frauduleux de la fameuse pièce.

Méline, voyant qu'il avait la partie gagnée, que son apologie de Boisdeffre, en guise de désaveu, suffisait aux républicains, s'adressa alors aux passions du dehors. Trois fois, il revint à la charge, avec une véhémence entraînante, pour établir que, seuls, les défenseurs de Dreyfus étaient responsables d'une crise où, « depuis quatre mois, la vie de la nation était suspendue et arrêtée ». Et il désigna, énuméra les coupables : la presse, sans doute payée, il ne le dit pas, mais l'insinua (1) ; elle a reçu déjà une première punition, « celle de ceux qui parlent mal de la France, les applaudissements de l'étranger » ; — les Juifs « qui ont si follement engagé cette campagne » ; l'antisémitisme est leur œuvre ; ils préparent, par les haines qu'ils soulèvent, « un siècle d'intolérance » ; — et « cette élite intellectuelle qui semble prendre plaisir à envenimer les haines sanglantes ».

(1) « A-t-on vu les journaux qui mènent si bruyamment la campagne aujourd'hui pour Dreyfus s'enflammer autrefois pour le capitaine Romani ? — JOURDAN (*de la Lozère*) : Il n'y avait pas d'argent ! »

A ce mot d'intellectuels, droite et centre partirent d'un grand éclat de rire (1).

Enfin, et ce fut la conclusion du discours, il ordonna aux vents de rentrer dans l'outre : « Il faut que cela cesse... » Et il insista durement, résolu, disait-il, à imposer l'apaisement à tous, aux violents de tous les partis, mais menaçant seulement les défenseurs de la justice :

Nous considérons qu'à partir de demain tous ceux qui s'obstineraient à continuer la lutte ne pourraient plus arguer de leur bonne foi ; ce serait sciemment qu'ils troubleraient la paix intérieure du pays, sciemment qu'ils nous exposeraient à des embarras à l'extérieur. Nous leur appliquerons toute la sévérité des lois ; si les armes que nous avons entre les mains ne sont pas suffisantes, nous vous en demanderons d'autres.

Le crime nouveau, que cet homme doux méditait d'introduire dans la loi, c'était le fait de demander justice pour un innocent. Et il confirmait qu'il y avait une conspiration, un complot international contre la France.

Aux antisémites, aux vengeurs enragés de « l'honneur de l'armée », il se borna à refuser « les représailles excessives et le gigantesque procès qu'ils réclamaient contre le Syndicat (2) ». Ce procès était impossible. Mais il an-

(1) « Voilà ce que malheureusement ne voit pas cette élite intellectuelle (*Rires et applaudissements au centre et à droite et sur divers bancs à gauche*) et qui se bouche les yeux et les oreilles. »

(2) Il ne prononça pas le mot de « Syndicat », mais un ancien ami de Boulanger, le docteur Paulin Méry, le dit pour lui : « C'est l'amnistie du Syndicat, tout simplement ! » — Ces poursuites étaient réclamées par le *Petit Journal*. Le Provost de Launay annonça qu'il réclamerait du Sénat une enquête sur les dépenses du « Syndicat ». Les journaux revisionnistes l'y excitèrent. Il n'en fit rien.

nonça « qu'il prendrait les mesures disciplinaires que commandaient les circonstances ».

Ainsi, du haut de la tribune, il jeta l'os à ronger. Les noms des victimes désignées étaient sur toutes les lèvres.

La Chambre, d'acclamation, sur la motion de Charles Ferry, ordonna l'affichage du discours (1).

Les faits seuls pouvaient y répondre. La question était de savoir si les « intellectuels », si les défenseurs du droit se laisseraient intimider, s'ils s'inclineraient sous les menaces, si la pitié pour l'innocent cèderait à la peur. Or, et sans même se consulter, tous étaient résolus à poursuivre la lutte. Ils prouveront le mouvement en marchant. A quoi bon, dans ce tardif débat, sans autre résultat que de grandir la victoire de Méline, annoncer que la bataille continue? Jaurès se tut : cette foule de candidats exaspérés, cramponnés à leur mandat, qu'était devenue la Chambre, l'aurait-elle seulement laissé parler? Pour moi, depuis plusieurs semaines, dès que je m'asseyais à mon banc, le vide se faisait. Même dans les couloirs, rares étaient ceux qui ne me fuyaient pas. Et ceux qui ne se dérobaient point, cependant ne me cachaient pas leur gêne, quand je les abordais, et m'auraient su gré de ne plus paraître à la Chambre.

Il n'y eut donc d'autre réplique à Méline que de Cavaignac, obstiné à reprocher à Billot « d'avoir commencé par ouvrir largement les portes aux amis de Dreyfus, en engageant les procès »; de s'être borné ensuite « à leur opposer la maigre affirmation de la vérité légale », au lieu d'apporter à ce pays, « qui avait besoin de clarté, tout ce qu'il détenait de vérité vraie » ;

(1) « Jamais le président du Conseil n'a soulevé d'acclamations plus enthousiastes ni plus unanimes. » (*Temps* du 26 février 1898.)

enfin, de n'avoir pas eu le courage de paraître aux assises et d'y parler, hautement, au nom de l'armée. Ce que Pellieux et Boisdeffre avaient dit au jury, Billot l'aurait dû déclarer lui-même.

Cette vérité vraie, les faux d'Henry, les mensonges de Lebrun-Renault, Cavaignac y a cru absolument. Les produire au grand jour a été toute sa politique. Nul autre moyen, selon lui, de confondre les ennemis de l'armée. « On fait sept fois le tour des murailles en sonnant les trompettes de Jéricho et l'on espère qu'au septième tour les murailles tomberont... Nous ne voulons pas qu'elles tombent. »

On entendit encore deux radicaux, Chapuis et Chenavaz, rappeler à Méline son engagement « de poursuivre les agents d'une campagne odieuse », « même ceux de ses amis qui étaient parmi les meneurs ». Puis, par plus de quatre cents voix (1), la Chambre vota l'ordre du jour de confiance.

Restait l'interpellation, ajournée à cette date (2), « sur les relations de Billot avec la famille Dreyfus ».

Ernest Roche donna lecture de l'aveu de Martinie.

Le centre eût voulu que Billot ne répondît pas ; mais Billot préféra se parjurer une fois de plus et, à son ordinaire, sur un ton solennel et bouffon. Il ne parlait plus de lui-même qu'à la troisième personne : « Le ministre de la Guerre, chef de l'armée, manquerait à sa dignité s'il s'abaissait à démentir de nouveau et à réfuter les insinuations infâmes qu'on vient de porter à cette tribune. »

Il ajouta, — ce qui était vrai, — qu'il n'était ni le pri-

(1) Par 421 voix contre 40, celles des socialistes, adversaires ou partisans de la Revision. Presque tous les radicaux, avec Cavaignac, votèrent pour le gouvernement. Bourgeois s'abstint, ainsi que Lockroy.

(2) Voir p. 388.

sonnier de Scheurer ni le mien ; « qu'il oserait toucher à M. Picquart » ; et, encore, au milieu des applaudissements (1), que « soldat républicain, né dans une famille chrétienne, il n'était ni franc-maçon, ni jésuite, ni juif, ni athée, et marchait droit devant lui (2) ».

Les Jésuites, cette fois, crurent tenir la France. L'ombre du Sacré-Cœur de Montmartre était sur elle.

Un tel orgueil leur vint de cette victoire que ces grands dissimulateurs, les plus profonds des politiques, ne surent pas s'en taire. Le manifeste de la *Civiltà catolica* (3) est de cette date. Ils y crièrent au monde que la France de Voltaire, de l'Encyclopédie, était morte, qu'une nouvelle Espagne la remplaçait, née, au milieu des clameurs de haine et des cris de mort, sur les ruines de la Révolution, et que ce renouveau du moyen âge, c'était leur œuvre.

III

Les vengeances promises furent exécutées dès le lendemain (4).

(1) Applaudissements vifs et répétés au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.

(2) L'ordre du jour pur et simple fut voté par 428 voix contre 54. Celui d'Ernest Roche, qui était signé également de Cluseret, Castelin, Clovis Hugues, etc., était ainsi conçu : « La Chambre invite le Gouvernement à réprimer avec énergie l'odieuse campagne entreprise par un syndicat cosmopolite, subventionné par l'argent étranger, pour réhabiliter le traître Dreyfus condamné à l'unanimité par le témoignage de vingt-sept officiers français et qui a avoué son crime. »

(3) Voir p. 23.

(4) La note officielle était ainsi conçue : « A la suite des débats du procès Zola, le ministre de la Guerre a pris les mesures disciplinaires annoncées, à la tribune, par le président du Conseil... »

On croira difficilement que Billot, qui avait ajourné de statuer sur le cas de Picquart jusqu'après le procès de Zola, ait ignoré les propos de Gonse à Bertulus à son sujet (1). Et il savait aussi que Picquart, à la barre, était resté soldat, — au vieux sens du mot, celui que Gonse et Billot n'entendaient plus, également respectueux de la discipline et de son serment.

Au dire du juge, il aurait pu, plus d'une fois, « soulever un vrai scandale (2) », faire apparaître tout le crime ; mais il avait su imposer silence à ses colères, même à son amour de la justice ; il n'avait pas commis, dans cette rude épreuve, le moindre manquement à la règle militaire la plus étroite.

Gonse, le 26 février, rendit visite à Bertulus qui lui rappela « sa promesse en faveur de Picquart » et insista vivement, sachant que la décision de Billot était imminente. Le Tartufe galonné l'assura que, « sans perdre une heure, il allait faire tout ce qu'il pourrait (3) ». Or, le matin même, Billot avait fait signer à Félix Faure le décret qui mettait Picquart en réforme « pour fautes graves dans le service » (4).

Le vieux Grimaux, pour le même refus de se laisser

(1) *Cass.*, I, 221, Bertulus. — Voir p. 374.

(2) « J'avoue que mon effort n'a jamais été très pénible, car, chaque fois, j'ai trouvé le colonel Picquart aussi froid, aussi déterminé à demeurer militaire qu'il était possible de le désirer. Il aurait pu, lors de certains incidents du procès Zola, soulever un vrai scandale, il ne l'a jamais fait; et, quand je l'en félicitai ensuite, il me répondit que, tant qu'il aurait l'honneur de porter l'épaulette, il sacrifierait tout. » (*Cass.*, I, 222, Bertulus.)

(3) *Cass.*, I, 222, Bertulus : « Il était 2 ou 3 heures de l'après midi. Or, le matin, au conseil des ministres, etc. » Gonse convient qu'il vit Bertulus ce jour-là, mais affirme que le juge s'est mépris sur le sens de ses paroles. (*Cass.*, I, 571.)

(4) Décret du 26 février 1898. — La pension de réforme de Picquart fut liquidée à 2.175 francs.

« enrégimenter contre la vérité (1) », fut déclaré indigne d'enseigner la chimie, même à des agriculteurs. Il dut descendre de ses deux chaires (2), frappé à la fois par Billot et par Méline.

Billot frappa encore un officier d'artillerie, Chaplin, le fils du peintre, pour avoir adressé une lettre de félicitations à Zola. Des camarades, devant qui il en avait parlé, l'avaient dénoncé (3).

Enfin Barthou releva Leblois de ses fonctions d'adjoint, parce que Drumont avait exigé cette révocation et pour qu'il fût bien entendu que l'hérésie dreyfusienne constituait une cause d'indignité (4). Le peuple des fonctionnaires, celui, plus nombreux encore, des candidats aux emplois rétribués sur le budget, ne s'y trompèrent pas.

Le conseil de l'Ordre des avocats n'eut garde, quand tout le monde s'aplatissait, de rester debout ; il cita Demange à sa barre pour avoir révélé l'existence de la pièce secrète, et suspendit Leblois pendant six mois pour avoir consulté hors de son cabinet, et « livré à Scheurer les confidences de son client (5) ».

(1) CLEMENCEAU, dans l'*Aurore* du 27 février. — « Pour avoir déposé en faveur des accusés dans un procès en diffamation contre l'armée. » (*Éclair* du 28).

(2) École polytechnique et Institut agronomique. — Poirrier, sénateur de la Seine, fit en vain une démarche en sa faveur auprès de Félix Faure.

(3) Le lieutenant Piolenc et le lieutenant de Bary.

(4) Risler, maire du VII[e] arrondissement, donna sa démission ; il ne la retira qu'à l'instante demande de Barthou.

(5) Délibération du 22 mars, signée : EDMOND PLOYER, bâtonnier; REBOUL, secrétaire. — L'avocat Courot fut également suspendu pour avoir crié, au procès Zola : « Vive l'armée, oui ! mais enlevez certains chefs ! » — « L'un des plus solides lieutenants de M. Bourgeois (Berteaux, député de Seine-et-Oise) s'est éloquemment plaint que « le conseil de l'Ordre ait eu assez peu de patriotisme pour acquitter M[e] Demange, le défenseur du traître. » (CLEMENCEAU, *Aurore* du 14 mai 1898.)

Drumont invita encore le grand chancelier de la Légion d'honneur à rayer Zola des contrôles de l'Ordre; mais Zola avait refusé de suivre l'avis de Duclaux qui eût voulu que le condamné acceptât l'arrêt, se constituât prisonnier (1). Bien que la poésie de cette solution scientifique ne lui échappât point, il s'était pourvu en Cassation (2). Davoust, comme Drumont, fut contraint d'attendre.

C'est ce que Méline appelait « liquider l'Affaire ».

IV

Une autre liquidation s'opéra dans l'ombre, dans un mystère qui n'a pas encore été entièrement pénétré : celle de Lemercier-Picard.

On a vu que ce faussaire ordinaire d'Henry, qui détenait quelques-uns de ses secrets, avait entrepris d'en trafiquer et me les avait offerts, puis à Zola et, en dernier lieu, à Séverine. Il avait manqué au premier rendez-vous qu'elle lui avait fixé, alléguant qu'il avait dû s'absenter de Paris. Elle lui en donna un second, auquel il ne parut pas davantage.

Trois jours après (c'était le lendemain de la condamnation de Zola), Lemercier-Picard écrivit de nouveau à Séverine: « Toujours traqué », il n'a pu réussir à la rejoindre ; il faut cependant qu'il la voie, mais ailleurs qu'au journal ou chez elle ; il lui envoyait, en même temps, une lettre à l'adresse de Rochefort, en la priant

(1) *Mémoires* de Scheurer.
(2) Il signa son pourvoi le 26 février 1898.

de la faire parvenir au destinataire, après en avoir pris copie, et avec l'autorisation de la publier (1).

Cette lettre à Rochefort puait le chantage. L'ancien agent, avec toutes sortes de sous-entendus, y invitait le pamphlétaire à provoquer la revision du procès Dreyfus, « nul n'étant mieux qualifié pour établir la vérité » que l'homme qui avait eu « la haute direction du syndicat Esterhazy » et reçu les subsides du père Bailly. Cependant, Lemercier-Picard pourrait le suppléer dans cette tâche. « Les documents qu'il possède lui donnent une certaine autorité dans la matière (2). »

Séverine avait eu de bruyants démêlés avec Rochefort. L'ancien agent escomptait la haine de la femme outragée qui, tenant sa vengeance, publierait la lettre.

Comme il signait Durandin, elle n'avait aucun soupçon qu'il fût le même que Lemercier-Picard. Encore une fois, l'entrevue manqua.

En fait, le misérable, à travers ces intrigues croisées, ne cherchait qu'à se procurer de l'argent et, n'ayant jamais vécu que de faux et d'escroqueries, il continuait son commerce. Il sollicitait aussi, pleurant misère, des personnes réputées pour leur

(1) Séverine, *Vers la Lumière*, 294. — La lettre est signée Durandin. Il prie Séverine de lui répondre aux initiales A. D. B., 1885, poste restante, Chambre des députés.

(2) Séverine, 298 à 300. — Il raille encore Rochefort de n'avoir pas osé interjeter appel contre le jugement auquel je l'avais fait condamner. « Dans la troisième période de ce procès mémorable, tous ceux qui, pour des raisons de lucre, ont pris position contre la vérité, devront s'effacer devant elle. » Cette vérité éclatera et Rochefort y aidera, « dût-il, après, solliciter le pardon de Léon XIII ». — Rochefort, avant que cette lettre ne fût publiée, avait écrit, le 10 mars 1898, dans l'*Intransigeant* : « Toutes les assertions de cet inconnu étaient rigoureusement exactes. »

bienfaisance, le chanoine Chalandre (1), la baronne de Hirsch (2), le cardinal Richard, archevêque de Paris (3). Comme il était doué d'une faculté remarquable d'invention, il leur contait d'étonnantes histoires, jamais la même, mais qui intriguaient ou émouvaient. Il signait chacune de ses épîtres d'un autre nom et « changeait d'écriture comme il voulait (4) ». Sa maîtresse s'en émerveillait.

C'était une fille bretonne, — Léontine Le Bonniec, (5) — qu'il avait rencontrée, l'été passé, à Bordeaux et qui s'était attachée à lui, l'avait suivi à Paris. Elle ignora toujours son vrai nom et ses moyens d'existence, mais il était « généreux et gai ». Il « se flattait d'avoir de belles relations et allait souvent à Saint-Vincent de Paul ». — On n'a pas oublié qu'Henry, lui aussi, fréquentait les églises ; il y donnait ses rendez-vous à la Bastian (6).

Après une courte séparation, en février, ils reprirent la vie commune. Elle loua une petite chambre, au

(1) *Écho de Paris* du 6 mars 1898. — Il écrivit au chanoine, le 24 février, sous le nom de Martin, et lui demanda de répondre à la même adresse qu'il avait donnée à Séverine. Il lui avait précédemment (21 février) rendu visite sous le prétexte de l'avertir que si Zola était acquitté, les anarchistes, dont il avait surpris les desseins, feraient sauter l'archevêché. Dans sa lettre, il se disait « trop connu pour solliciter un emploi honorable ». Il priait le chanoine de lui donner rendez-vous dans une église.

(2) Il écrivit à Mme de Hirsch qu'il était une victime des troubles antisémites de Nancy et que, sans travail, ne pouvant plus en trouver en France, il avait décidé d'en chercher en Angleterre. Il la suppliait de lui payer ses frais de voyage. « Pour échapper à ses ennemis », il avait quitté son nom de Hirsch et pris celui de Roberty-Durrieu.

(3) Rapport du commissaire Bernard. (*Instr. Bertulus*, 22 mars 189 .)

(4) *Instr. Bertulus*, 5 mars 1898, Léontine Le Bonniec.

(5) Et non Le Robuec, comme dirent les journaux.

(6) Voir t. II, 229.

rez-de-chaussée d'un hôtel meublé de la rue de Sèvres (1). « Il avait de l'argent et paraissait content (2). »

Les crimes qu'il avait connus le protégeaient. Se sachant introuvable, puisque la police avait reçu l'ordre de ne pas le trouver, il ne se cachait pas, allait et venait toute la journée, se faisait adresser ses lettres au bureau restant de la Chambre des députés (3). Pourtant, il rentrait toujours avant la nuit (4). Mais Henry n'avait pas moins peur de lui et, parce qu'il le craignait, il le haïssait.

Henry n'avait pas attendu cette aventure pour se convaincre qu'un bandit, qui détient un secret et qui en trafique bribe par bribe, est un gouffre insondable. D'ailleurs, où trouver toujours de nouvelles sommes? Rochefort n'était pas donnant et fût vite devenu soupçonneux. Pour les fonds secrets de la Guerre, où de larges saignées avaient été pratiquées au profit des journaux, il y prélevait certainement la part de sa police personnelle. Mais tout son commerce avec Lemercier-Picard était resté inconnu des grands chefs. Henry avait des intérêts communs avec Boisdeffre et Gonse; il avait, aussi, d'autres affaires.

Apparemment, Lemercier-Picard le harcela alors avec l'audace des maîtres-chanteurs qui ont obtenu un premier succès. Quand il s'offrit à Séverine, le lendemain de la fameuse audience où fut divulgué le faux qu'il avait fabriqué, c'est l'évidence qu'il menaça Henry de révéler leur crime, si son complice ne lui payait pas son

(1) Au n° 141, hôtel de la Manche. Il s'y inscrivit sous le nom de Lucien Roberty.

(2) *Instr. Bertulus*, 5 mars 1898, Léontine Le Bonniec.

(3) Voir p. 494.

(4) *Instr. Bertulus*, 5 mars 1898, Léontine Le Bonniec.

silence. Et, de jour en jour, il s'enhardissait; le défi alternait avec le marchandage dans la lettre à Rochefor qu'il avait remise à Séverine. Si Séverine n'eût pas cédé à un scrupule, et si la lettre avait paru, Henry, comme Rochefort, en eût reconnu l'auteur, Lemercier-Picard sous Durandin, et le coup l'atteignait en pleine poitrine.

Henry avait eu d'autres confidents, dont la mendicité comminatoire l'avait inquiété, notamment Lajoux. Mais Lemercier se fût-il laissé enfermer à Sainte-Anne ou embarquer par Gribelin pour l'Amérique (1)?

Il n'y avait pas beaucoup de cerveaux aussi solides que celui d'Henry; le miracle, c'est qu'il n'avait pas éclaté déjà, à travers tant de péripéties. Henry avait été l'organisateur de la victoire qui remplissait de joie les « patriotes »; il eût voulu en jouir, lui aussi; le spectre de Banquo l'en empêchait. Shakespeare dit de Macbeth qu'il avait « le cœur rempli de scorpions (2) ».

Cependant, Henry avait contre Lemercier-Picard, un terrible auxiliaire: la misère. Il n'avait qu'à la laisser opérer. Et il était homme, malgré ses angoisses, à raisonner l'opération: ne plus répondre au malheureux, ni à ses prières, ni à ses menaces; se montrer sans peur ni pitié; l'acculer au désespoir.

Dans ces premiers jours de mars, Lemercier-Picard échoua dans les suprêmes tentatives d'escroquerie qu'il avait amorcée. L'envoyé de la baronne de Hirsch, qui vint le voir le 1er mars, s'était muni à son intention de quelques louis; mais il ne les lui donna pas, mis en défiance par cet homme rose et gras, qui se prétendait traqué à la fois par les antisémites et les anarchistes et

(1) Voir t. II, 578.
(2) Acte III, scène II.

32

forcé, pour échapper à la mort, de chercher asile en Angleterre. Il promit seulement de lui remettre ses frais de passage, le jour de son départ et à la gare.

Le lendemain, Lemercier alla au ministère de la Guerre. Précédemment, sous le nom de Roberty-Durrieu, il s'était adressé à l'intendant général Raison pour demander la liquidation d'une prétendue pension de retraite. L'intendant ne le reçut pas, lui répondit seulement, par écrit, qu'il comptait arriver bientôt à une solution favorable et qu'en tous cas, il tenterait une démarche pour lui faire verser une avance : « Revenez me voir lundi prochain (1). »

Enfin, le 3 mars, Lemercier se rendit dans la matinée à la mairie du VIIe arrondissement où il avait déjà soutiré un subside. Il portait, comme à son habitude, le ruban de la médaille militaire et raconta une autre histoire, qu'il avait été ruiné en Amérique, qu'il avait femme et enfants, que sa femme était enceinte et qu'il avait vendu sa pipe pour avoir de quoi manger. L'em-

(1) On trouva, dans le portefeuille de Lemercier-Picard, après sa mort, ces deux notes écrites sur papier à en-tête du ministère de la Guerre, salle d'attente : « *Demande*. Paris, le 2 mars. M. Roberty-Durrieu prie M. le sous-intendant général Raison de bien vouloir lui communiquer le résultat des démarches qu'il a entreprises relativement à l'encaissement des arrérages de sa pension. — *Réponse*. L'intendant général Raison a fait toutes les démarches possibles, mais il se heurte toujours au résultat de l'enquête dont le ministère des Affaires étrangères est chargé. On m'affirme cependant que le rapport fourni par le consulat de New-York ne peut tarder à arriver. Dans tous les cas, je vais tenter une dernière démarche pour vous faire obtenir une partie par anticipation. Revenez me voir lundi prochain. *Signé* : R. » — Ce qui n'empêchera pas Roget de dire à Rennes (II, 539) que l'intendant Raison n'avait jamais vu Lemercier-Picard. — Ces notes, écrites sur un même morceau de papier, furent versées à l'instruction, ainsi que la fiche suivante : « Extraits des sommiers judiciaires. Roberty-Durrieu. Inconnu. »

ployé lui donna rendez-vous pour le lendemain (1).

Il était sorti, ce jour-là, de meilleure heure que d'ordinaire, avant sa maîtresse qui avait quelque travail en ville. Bien qu'il ne lui eût pas donné d'argent « depuis trois ou quatre jours », il n'avait nullement l'air préoccupé et « elle ne supposait pas qu'il fût sans ressources (2) ». Il revint à l'hôtel après sa démarche à la mairie, ressortit, rentra au bout d'une heure. L'hôtelière lui trouva « l'air très gai » qu'elle lui avait toujours vu (3).

Ainsi, il n'avait nulle peur de se montrer, même au ministère de la Guerre, mais quelles pensées roulait-il sous son air de santé et sa jovialité apparente ?

Vers trois heures, sa maîtresse rentra à son tour, trouva la porte close, sut qu'il n'était pas ressorti, le crut endormi et repartit en course. Quand elle revint, vers six heures du soir, et quand, de nouveau, elle frappa en vain, elle fut prise d'inquiétude et pria le patron de l'hôtel de faire chercher un serrurier. Et, tout de suite, dès que la porte s'ouvrit, elle aperçut son amant pendu, comme jadis le prince de Condé (4), à l'espagnolette de

(1) Récit du secrétaire de la mairie, Beaumont. — *Écho de Paris* du 9 mars 1898 : « Saisi de pitié, le secrétaire lui promit d'intervenir en sa faveur une seconde fois... Rentré chez lui vers une heure, il se pendit aussitôt. »

(2) *Instr. Bertulus*, 5 mars, Léontine Le Bonniec. — Même déposition, le 3, devant le commissaire de police Didier-Guillaud : « Il ne m'a pas paru triste et rien dans ses allures ne m'a fait supposer qu'il avait l'intention de se suicider. » Il lui avait dit qu'il allait à la mairie du VIIe.

(3) *Enquête du commissaire de police :* « En rentrant, dépose la dame Nolot, il avait l'air très gai et j'étais bien loin de penser qu'il allait se suicider... Depuis le 26 février, il m'a toujours paru très gai. » — *Instr. Bertulus :* « Il est rentré vers midi et demie. Il m'a parlé au carreau. Il ne paraissait pas préoccupé. »

(4) ROCHEFORT, dans l'*Intransigeant* du 7 mars. — « L'obsession, écrit Séverine, s'imposait à tous. »

la fenêtre, « presque debout, les genoux légèrement pliés, les pieds traînant à terre, une ficelle autour du cou (1) ». C'était « un petit bout de corde que le précédent locataire avait laissée dans le tiroir de la table de nuit (2) ».

La Bretonne déclara que « son amant ne lui avait jamais dit ou laissé entendre qu'il fût las de la vie (3) ».

La porte, quand le serrurier l'ouvrit, était fermée à double tour, la clef à l'intérieur. La chambre (très petite, sans cheminée) était de plain pied avec la cour; une seule porte, celle qu'il avait fallu forcer, sur la cour; à côté, une seule fenêtre, celle où l'homme était suspendu.

On alla quérir le commissaire qui, après avoir constaté la mort, fit dépendre la cadavre et le porta sur le lit. Il trouva, dans l'une de ses poches, quatre-vingt-cinq centimes et, dans une autre, un petit portefeuille avec une carte de visite, la note du général Raison et la lettre signée H, relative à la prétendue convocation chez Bertulus (4).

(1) Récit à Racot, rédacteur à l'*Aurore* : « Aussitôt la porte ouverte, j'eus le pressentiment d'un malheur. Je tournai les yeux vers la fenêtre. Lucien était là, presque debout..., etc. » (8 mars 1898.) Au commissaire de police, elle dit seulement : « Nous trouvâmes mon ami pendu à la crémone de la fenêtre et ne donnant plus signe de vie. » (3 mars.) De même, à l'instruction Bertulus, le 5. — Mêmes dépositions de la femme Nolot et de son mari.

(2) Récit de Léontine Le Bonniec à un rédacteur de la *Libre Parole* (8 mars).

(3) *Écho de Paris* du 9. Elle dit cependant au rédacteur de l'*Écho* « qu'elle ne croyait pas à un assassinat » et à un rédacteur de la *Libre Parole* : « On n'a pas pu le suicider. » — Au commissaire de police et à Bertulus, elle dit seulement que « rien dans ses allures n'avait pu lui laisser supposer qu'il avait l'intention de se suicider ».

(4) Voir p. 334. — Rapport du commissaire Didier-Guillaud, sept heures du soir : « Nous avons trouvé pendu à la crémone de la fenêtre un individu, âgé d'environ trente-cinq ans, correctement

La logeuse affirma qu'elle n'avait vu personne entrer chez son locataire ; sans doute, un visiteur eût pu tromper sa surveillance ; mais sa chambre était voisine de celle du prétendu Roberty et elle n'y avait entendu aucune rumeur suspecte (1).

« Lorsque les talons d'un pendu touchent le sol ou une paroi », ils exécutent, dans les affres de l'agonie, « comme un rappel de tambour (2) ». Au moment de la première application du régime cellulaire à Mazas, quand les suicides des détenus s'y multiplièrent, « ce battement révélateur était bien connu des gardiens (3) ». Les médecins légistes recommandent de se renseigner, auprès des voisins d'un individu qui a été trouvé pendu ou étranglé, « s'ils n'ont pas entendu un bruit insolite sur le parquet (4) ». On négligea de poser cette question à la logeuse. Elle n'était point bavarde et cette affaire l'ennuyait. Le surlendemain, comme son mari

vêtu, portant à la boutonnière le ruban de la médaille militaire. Les membres sont rigides et la mort paraît remonter à quatre ou cinq heures environ. Les bras pendent naturellement le long du corps, les jambes touchent le sol et sont légèrement ployées. Le défunt a le dos contre la fenêtre et la corde qui a servi à suspendre le corps est de force moyenne, servant à l'emballage des petits paquets. Cette corde en double est passée à deux reprises autour du cou et se termine par un nœud coulant. » — *Instr. Bertulus*, 5 mars 1898, Nolot : « Roberty était pendu à l'espagnolette de la fenêtre, à 1 m. 50 environ au-dessus du sol. La tête était contre un des carreaux ; ses pieds touchaient à terre, ses genoux repliés. »

(1) *Enquête du commissaire de police* ; *Instr. Bertulus*, femme Nolot. — Quand Lemercier-Picard fut identifié avec Leeman, son beau-frère déclara « qu'il n'avait pas supposé qu'il restât à ce triste individu assez de courage pour se suicider. Cela ne signifie nullement que je croie à un assassinat. » (*Temps* du 11 mars.)

(2) Brouardel, *Cours de médecine légale, la pendaison et la strangulation*, 47.

(3) *Ibid.*, et rapport du docteur Jacquemin, médecin de Mazas.

(4) *Ibid.*, 48.

voulut parler avec des journalistes, elle lui imposa silence (1).

L'hôtel, dans cette saison, était assez fréquenté, et mal, des ouvriers sans travail, des rôdeurs, d'équivoques couples de passage. L'étroit couloir, très sombre, qui va de la rue à la petite cour, cette cour boueuse sur laquelle donnent les chambres, ces murs humides comme les parois d'un puits, le décor n'était que banal et triste ; ce n'était pas celui des coupe-gorge de mélodrame, l'auberge des Adrets ou la maison Bancal.

Le médecin du quartier ne vit le mort que le lendemain (2), « décroché », et, dès lors, trop tard pour rechercher le siège exact de ces lividités cadavériques qui n'apparaissent, chez les pendus, que sur les membres inférieurs et qui sont un signe certain du genre d'asphyxie auquel ils ont succombé (3). Il était trop tard aussi pour rechercher si la couleur de la face correspondait ou non à la position du lien (4). Le médecin ne découvrit aucune trace de blessure ou de coup. « En examinant attentivement, il aperçut sur le cou la trace d'un sillon bleuâ

(1) *Écho de Paris* du 6 mars 1898 : « Une voix s'élève, courroucée, hargneuse: « Ce n'est pas la peine d'en dire plus ; nous en sommes débarrassés. »

(2) 4 mars.

(3) Brouardel, *La Pendaison*, 9 : « Bonnat a peint son *Christ* sur un cadavre crucifié ; aussi les lividités cadavériques existent-elles sur les membres inférieurs, comme chez les pendus. »

(4) La mort, en cas de pendaison, provient soit d'anémie, dans le cas où le plein de l'anse de la corde est placé en avant du cou et le nœud, en arrière, dans le milieu de la nuque ; soit de congestion cérébrale, dans le cas où le plein de l'anse se trouve placé latéralement au cou. Le pendu est pâle, blanc, dans le premier cas ; dans le second, il est congestionné, bleu. Si l'on a constaté chez un pendu blanc l'existence d'un nœud latéral, on aura des doutes sur le suicide et l'on poursuivra l'hypothèse d'un crime. (Brouardel, 41, 42, 86.)

tre de trois millimètres de diamètre, passant en avant et au-dessus des cartilages du larynx, se dirigeant un peu obliquement en arrière vers la nuque ; ce sillon, qui semblait incrusté dans la peau, répondait exactement à l'imposition d'une corde et en présentait tous les caractères (1) ».

Le corps fut transporté à la Morgue.

Le bruit courut bientôt que le pendu de la rue de Sèvres n'était autre que Lemercier-Picard et, tout de suite, une clameur s'éleva, dans ce fiévreux Paris qui, depuis six mois, vivait en plein mélodrame, qu'il avait été assassiné, — étranglé.

Séverine, la première, porta la terrible accusation (2), dès que le cadavre eût été identifié avec Lemercier-Picard (3) et qu'elle eût reconnu, sur un spécimen d'écriture, que c'était Durandin.

Les journaux de l'État-major contestèrent tant qu'ils purent, avec une singulière violence, que ce fût le fameux faussaire. C'était, selon eux, un ancien officier mis en réforme ; pour le vrai Lemercier, il se promenait

(1) « Le sieur Roberty s'est donc volontairement donné la mort et il s'est servi pour cela d'une corde qu'il avait fixée à l'espagnolette de la fenêtre de sa chambre. La mort remonte à environ quinze à dix-huit heures et est le résultat d'un suicide par pendaison. » (*Rapport du docteur Lelarge*, du 4 mars 1898.)

(2) « L'homme de la rue de Sèvres ne s'est pas pendu ; il a été assassiné... Un homme est menacé, il meurt subitement, tragiquement, mystérieusement : qu'en concluez-vous ? » (*Fronde* du 7 mars.)

(3) Par Emile Berr, le 6 mars ; par le colonel Sever et Daniel Cloutier, le 9. — Voir p. 506, note 1. — C'était Cloutier (Charles Roger), rédacteur à l'*Intransigeant*, qui l'avait mené chez Rochefort, à la villa Saïd, le 20 ou le 21 décembre 1897. (*Instr. Bertulus*, 29 janvier 1898, Rochefort ; 1er février, Cloutier). — Le cadavre fut également reconnu par Valliez, garçon à l'hôtel de Bruxelles où Lemercier, sous le nom de Vergnes, avait habité en novembre.

en Belgique (1). Quel intérêt avaient-ils à répandre ces mensonges? Qui les leur avait dictés ?

Ils insinuèrent, d'autre part, sans s'arrêter à la contradiction, que le Syndicat n'était pas étranger à l'événement. Rochefort démentit que la lettre, trouvée dans le portefeuille, fût de lui. Guénée était l'ordinaire intermédiaire entre l'*Écho de Paris* et Henry ; le journal affirma que la lettre était signée de mes initiales. Quand il fut avéré qu'elle l'était seulement d'un H (2), on n'en parla plus. Enfin, les imaginations s'échauffèrent sur le visiteur inconnu, « l'homme noir », qui avait causé, un matin, (l'hôtelière disait le jour même du drame) avec le prétendu Roberty (3). Peut-être cette femme brouillait-elle les dates; peut-être Lemercier avait-il, ce jour-là, avant de sortir, reçu une autre visite.

Le procureur de la République (Atthalin) et Bertulus eussent voulu pénétrer au mystère de l'affaire de la rue de Sèvres. Leur curiosité fut d'autant plus excitée qu'ils avaient été tardivement avertis du décès et se heurtaient à d'étranges résistances. Jamais ni Gonse, ni Henry, ni Ravary, n'avaient voulu, précédemment, fournir aucune

(1) *Écho de Paris* des 6, 8 et 9 mars 1898 : « Nous pouvons affirmer une fois de plus... etc. » L'*Écho* dit que cet ancien officier s'appelait M.....y. De même, l'*Éclair*, la *Libre Parole*, etc.

(2) Voir p. 334, note 3.

(3) C'est ce que la femme Nolot raconta aux journalistes. Elle décrivit le visiteur « comme un homme d'une trentaine d'années, vêtu correctement, la barbe noire ainsi que les cheveux. Bien qu'elle n'eût pas entendu un mot de la conversasion, elle avait cru, à son attitude, qu'il avait parlé avec brutalité. » (*Temps* du 8 mars.) Le *Matin* du 10 indique, exactement, l'objet de cette visite matinale. A l'instruction, la femme Nolot et le garçon d'hôtel, Courson, mentionnèrent la visite, mais sans aucun commentaire. Le visiteur (Veil) eût voulu se nommer : Mme de Hirsch s'y opposa. L'excellente femme, âgée et déjà malade, ne voulut pas être mêlée à cette histoire.

indication sur l'insaisissable individu (1). La même puissance anonyme qui leur avait soustrait Lemercier vivant s'appliqua à les déposséder de son cadavre.

Comme sur un mot d'ordre, la presse « patriotique » les accusa de vouloir étouffer la lumière (2).

On savait que l'homme ne s'appelait pas Lemercier-Picard ; j'ai raconté dans quelles circonstances je lui avais donné ce double nom : qui était-il ? On s'adressa à Bertillon qui, très aisément, avec ses fiches anthropométriques, établit (3) que le mort s'appelait Leeman, de famille juive, originaire de la Lorraine annexée, qu'il avait fait le métier de boucher (4) avant de devenir escroc, qu'il était divorcé, avait abandonné ses enfants et, frappé de nombreuses condamnations, ne les avait pas subies (5). Et, encore une fois, les journaux de l'État-major (6) s'inscrivirent en faux contre l'évidence et contestèrent que le pendu fût Leeman (comme

(1) *Cass.*, I. 220, 221, Bertulus.

(2) *Matin* des 6 et 7 mars 1898 ; *Écho de Paris* des 9, 10, 11.

(3) Rapport du 7 mars.

(4) Le cadavre portait la trace de diverses cicatrices à la main gauche, « blessures professionnelles que l'ancien boucher s'était faites au moyen du couperet dont il se servait et qu'il tenait de la main droite ». Ces cicatrices, ainsi que d'autres marques particulières, étaient mentionnées sur les fiches anthropométriques.

(5) Le casier judiciaire, communiqué à la presse, énumère dix condamnations, les cinq premières de 1887 à 1892, pour faillite, escroquerie et vol, à Nancy, Nogent-sur-Seine, Dieppe, Marseille et Paris ; puis, en 1894, pour vol, escroquerie et abus de confiance : six mois de prison, à Douai, le 11 juin ; six mois à Paris, le 14 septembre ; deux ans à Paris, le 8 octobre ; six mois à Provins, le 5 décembre ; enfin, un an, à Rouen, le 7 mars 1895, soit, en neuf mois, de juin 1894 à mars 1895, quatre ans et demi de prison.

(6) *Écho de Paris* des 9, 10 et 11 mars, *Éclair*, *Petit Journal*, etc. — De même, Séverine et Clemenceau, mais pour faire pièce à Bertillon.

il était Lemercier-Picard), bien que le beau-frère et les parents du mort l'eussent formellement reconnu à la Morgue, ainsi que les tenanciers de l'hôtel de la rue de Sèvres (1).

Visiblement, les défenseurs patentés de l'honneur de l'armée cherchaient à épaissir les ténèbres autour de cet homme et de ce drame ténébreux.

On ne voit pas l'intérêt que de braves gens auraient eu à reconnaître un parent dans le cadavre d'un misérable qui leur aurait été étranger ; au contraire, il importait beaucoup à Henry de mettre en doute que le mort fût à la fois Lemercier-Picard et Leeman. Il n'avait pas, en effet, d'autres moyens d'échapper à ces redoutables questions : Comment cet extraordinaire contumax qui devait à la justice, au moment de sa mort, quatre ans et demi de prison, avait-il été épargné par toutes les polices de Paris et de province ? Qui donc le protégeait ?

Ces questions ne s'en posèrent pas moins, et d'au-

(1) Bertulus, après avoir interrogé Séverine, Léontine Le Bonniec, Émile Berr, le colonel Sever, Cloutier, le beau-frère et le cousin de Maurice Leeman, soumit à ces deux derniers des lettres de l'écriture de Lemercier-Picard ; ils déclarèrent aussitôt que c'était l'écriture de leur parent. Il se rendit ensuite à la Morgue avec eux et ils reconnurent formellement Leeman, en présence de Cloutier qui reconnut Emile Durand, et de Sever, qui reconnut Lemercier-Picard. (Confrontations et dépositions du 9 mars.) Cloutier raconta cette confrontation dans l'*Intransigeant* du lendemain ; il ajouta que les derniers logeurs du pendu, loin de contester l'identification, comme cela avait été raconté, l'avaient confirmée. Cependant, il doutait encore que ce fût Lemercier-Picard, parce que « l'*Écho de Paris*, qui a toujours paru bien renseigné sur les dessous de l'affaire Dreyfus, le nie énergiquement ». — Leeman fut également reconnu par un employé de commerce, Jean Picard, qui avait été son camarade de collège. Il l'avait soupçonné de lui avoir pris ses papiers ; il convint que son voleur était un autre. (12 mars 1898.)

tres encore. On se demanda pourquoi les journaux de l'État-major s'obstinaient à égarer l'opinion sur des fausses pistes et à contester que l'ancien agent d'Henry eût fait partie de la police militaire (1). On fit observer que tous ceux qui avaient vu le cadavre avaient constaté la sérénité du visage, que l'homme paraissait dormir (2), « les traits reposés (3) », alors que les pendus, dont la figure s'est déformée « en d'épouvantables grimaces (4) », retrouvent, sans doute, dans la mort, leur physionomie habituelle, « hébétude et calme (5) », mais ont, d'ordinaire, la face gonflée et turgide, et, souvent, les yeux exorbités, injectés de sang (6). On disait, mais à tort, qu'il est impossible de se pendre à genoux (7). On expliquait que l'escroc, bien que réduit à la misère, mais ayant diverses opérations en train, n'avait point sujet d'en finir encore avec la vie ; l'on répondait à l'objection de la porte fermée

(1) Voir p. 334, le démenti de Billot. — De même, Gonse (*Cass.*, I, 571) et Roget (I, 639 et *Rennes*, I, 283 ; II, 539).

(2) Émile Berr, dans le *Figaro* du 7 mars 1898.

(3) Cloutier, dans l'*Intransigeant* du 11.

(4) Brouardel, *La Pendaison*, 47.

(5) Legrand du Saule, *Traité de médecine légale*, 537.

(6) Brouardel, 87, 88.

(7) « Il s'est pendu à genoux. » (*Écho* du 6 mars.) — La suspension dite incomplète n'implique pas crime. Au début de l'application du régime cellulaire, des prisonniers se pendirent dans leurs cellules, qui agenouillés, qui accroupis ou même assis ou couchés. Ils furent photographiés (collection Tardieu). Brouardel reproduit ces photographies (66 et suiv.). — La question de la pendaison incomplète fut discutée avec passion au moment de la mort du prince de Condé : Gendrin, notamment, rejeta l'hypothèse du suicide (*Mémoire médico-légal.*, 1831). Brouardel « n'hésite pas », au contraire, à rejeter l'hypothèse d'un crime (61, 62). — « Aujourd'hui, il est parfaitement démontré qu'il n'existe pas une seule position du corps dans laquelle la mort volontaire par pendaison ne soit possible. » (Legrand du Saule, 528.)

à double tour, que l'assassin avait pu la fermer du dehors, avec une fausse clef, et à l'objection (plus forte) de la lettre trouvée dans le carnet du défunt, que le meurtrier n'avait pas eu le temps de fouiller sa victime. On s'étonnait enfin que la maîtresse de Lemercier-Picard eût subitement disparu (1) et, surtout, que le procès-verbal de la tardive autopsie — postérieur de dix jours à la mort (2) — fût tenu secret.

La probité scientifique des docteurs Brouardel et Socquet défiait le soupçon; d'autre part, en raison même de cette probité, leur rapport eût prêté à discussion. S'il y était, en effet, affirmé que le « tissu cellulaire sous-cutané ni les muscles peauciers ne présentaient aucune trace de suffusion ou d'épanchements sanguins (3) », par contre, le sillon de la corde, bien que « parcheminé », était « étroit » (ce sillon dont « l'examen est capital pour le médecin légiste (4) » et que le médecin du quartier n'avait aperçu qu'après un examen attentif). Les médecins légistes relevaient la fameuse ecchymose rétro-pharyngienne (5), qui est l'un des symptômes classiques de la pendaison pendant la

(1) Elle reçut, datée du 5 mars 1898, c'est-à-dire du jour même où le suicide fut raconté par les journaux, une lettre anonyme dont l'auteur lui offrait « secours et protection ». Elle la remit à Bertulus.

(2) Du 15 mars 1898.

(3) *Instr. Bertulus*, Rapport du 5 avril, cote n° 122. — LEGRAND DU SAULE, 533 : « Il est très rare de trouver des suffusions sanguines... Certains auteurs en nient l'existence. » — De même BROUARDEL, 97.

(4) BROUARDEL, 91.

(5) « Sur la face antérieure de la colonne vertébrale, dans le tissu cellulaire, se trouvent trois petites effusions sanguines, dont deux situées à gauche de la ligne médiane, et mesurant, la supérieure : 0,012 mm. de diamètre, l'inférieure : 0,005. La troisième, située à droite, au même niveau que la supérieure gauche, est presque punctiforme. »

vie (1) ; mais « il n'y avait pas de déchirure des artères carotides », ni « de fracture du cartilage thyroïde ou de l'os hyoïde ». En résumé, et parce que les marques de la strangulation faisaient défaut (2), — les diverses parties du corps n'offrant « aucune trace de violences *appréciable* » et la face ni le cou « aucune trace de coups d'ongles et d'érosions (3) », — les deux médecins conclurent au suicide par pendaison (4).

Un autre soupçon était venu à Bertulus : peut-être Lemercier-Picard avait-il été empoisonné avant d'être pendu ; le juge prescrivit de procéder à l'analyse chimique des viscères (5) ; mais cette analyse (près d'un mois après la mort) ne révéla « aucun fait permettant de supposer que Leeman eût subi un empoisonnement (6) ».

« On savait vaguement, autrefois, que des individus

(1) Brouardel, 103 : « L'ecchymose rétro-pharyngienne, la déchirure de la membrane interne de la carotide, l'épanchement sous-périosté de la fracture de l'os hyoïde, la concordance de la coloration de la face avec la position du lien, constituent un faisceau de signes suffisants pour arrêter votre attention. » — De même, Legrand du Saule, 534. — « Amussat, dès 1828, a décrit la déchirure de la carotide comme un des signes de la pendaison. » Brouardel, 98. L'école allemande la considère comme une règle : « Vous aurez beau suspendre un cadavre, jamais vous ne produirez une ecchymose rétropharyngienne. » (97.)

(2) Traces de violences extérieures ; dans la strangulation par un lien : existence du sillon, ecchymoses autour du cou ; érosions sur la peau du cou et du visage ; dans la strangulation à la main : lésions multiples et spéciales, suffusions sanguines, noyaux apoplectiques dans les poumons, etc. (Brouardel, 193 210, 215 ; Legrand du Saule, 539.)

(3) Rapport.

(4) Voir Appendice I.

(5) « En vue d'une analyse chimique, nous avons placé les viscères dans des bocaux scellés et cachetés. » (Rapport.)

(6) Rapport du docteur Ogier, chef du laboratoire de toxicologie.

mouraient instantanément après avoir reçu un coup dans certaines régions du corps, bien que le coup eût été léger et qu'il fût impossible de trouver ni une lésion cutanée, ni même une ecchymose (1) », — ce qui était le cas de Lemercier-Picard, — et la science contemporaine a découvert la cause de ce phénomène (2). Les petits ganglions nerveux du cœur, qui en entretiennent les mouvements, sont reliés au bulbe rachidien, sorte de renflement dans le crâne, à l'extrémité supérieure de la moelle spinale, par le nerf pneumogastrique qui gouverne aussi les mouvements respiratoires et dont le noyau constitue ce que Flourens a appelé le nœud vital. On comprend, dès lors, que « le bulbe, sous l'influence d'une irritation périphérique, puisse arrêter par l'intermédiaire de ce long cordon conducteur, qui est un nerf d'arrêt et non un nerf d'excitation, les mouvements du cœur (3) », et qu'un léger coup de poing sur le larynx ou du pied dans la région du bas-ventre suffise à donner instantanément la mort (4). C'est la mort par *inhibition*, « qui survient sans agonie ni convulsions, dans le plus grand silence », mais dont la preuve échappe à l'autopsie. En effet, quand le scalpel ouvre tardivement le corps, le sang qui était resté rouge au moment de la mort, « a perdu déjà sa rutilance et est devenu noir, et les poumons ne sont pas congestionnés (5) ».

(1) BROUARDEL, *La Pendaison*, 7.

(2) Les caractères de la mort par *inhibition* furent déterminées par Brown-Séquard, qui en établit la théorie dans plusieurs communications à l'Académie des Sciences (1886, 1887, 1888).

(3) BROUARDEL, 7 et suiv.

(4) Les régions du corps qui possèdent, d'après Brown-Séquard, la propriété de produire cet effet sont le nerf laryngé supérieur, certaines branches du trijumeau, les nerfs cutanés de la région sus et sous-hyoïdienne, de la région épigastrique, des testicules et de l'utérus.

(5) BROUARDEL, 8, 15.

Mais cette hypothèse d'un coup subitement porté à la gorge ou dans le ventre du misérable, au cours d'une discussion, avec ou sans intention de tuer (1), Brouardel et Socquet ne l'avaient pas abordée dans leur rapport, parce qu'il n'existe aucun moyen scientifique de reconnaître ce genre de meurtre. Ainsi, l'ensemble des faits de la cause ouvrait le champ à toutes les suppositions ; quelques-uns seulement des symptômes de la pendaison avaient été officiellement constatés ; on n'avait découvert aucun de ceux d'un crime, empoisonnement ou strangulation ; et le corps d'un homme mort par inhibition est le seul cadavre qui soit absolument muet.

Il n'est pas certain que la brutalité des vengeances de Billot eût suffi à remuer l'opinion : elles n'avaient ému, outre le reste du monde, que de rares esprits généreux qui s'indignèrent de voir chasser Picquart d'une armée où triomphait Esterhazy, et les corps savants (2) qui offrirent bravement le témoignage de leur admiration

(1) Henry passa presque toute cette journée du 3 mars 1898 en pourparlers au sujet de son duel avec Picquart (Voir p. 514). On a supposé qu'un de ses agents, Guénée ou l'adjudant Locrimier, serait allé trouver Lemercier, qu'une discussion se serait engagée entre eux, etc. Mais il n'en existe aucune preuve. Ni Guénée, mort assez subitement avant le procès de Rennes, ni Locrimier, qui se pendit vers la même époque, n'ont été interrogés sur leurs relations avec l'homme de la rue de Sèvres. Esterhazy dit que « Lemercier-Picard passa de vie à trépas, malgré lui ; le faux s'agrémente parfois d'assassinat. » (*Dép. à Londres*, Éd. de Bruxelles, 91.) — Trois savants, des revisionnistes militants, à qui j'ai communiqué le procès-verbal de Brouardel, concluent nettement au suicide de Lemercier-Picard. L'un d'eux, en me transmettant son opinion motivée, m'écrivit : « Tant pis pour le drame ! »

(2) Charles Richet, président de la Société de Biologie, adressa à Grimaux une chaleureuse allocution (26 février 1898) : tous les membres de la société se levèrent pour faire honneur au vieux

au vieux Grimaux. Mais le mystère de la rue de Sèvres avait réveillé toute l'Affaire.

V

D'autres incidents tinrent le public en haleine.

D'abord des duels : Clemenceau contre Drumont pour un article de la *Libre Parole* ; ils tirèrent trois fois l'un sur l'autre sans s'atteindre (1) ; et Picquart avec Henry.

Picquart, aux arrêts de forteresse pendant le procès Zola, avait vainement sollicité l'autorisation de provoquer Henry, à la suite de l'injure qu'il avait reçue ; dès qu'il fut mis en liberté, il lui envoya ses témoins, Ranc et Gast.

Henry, bien qu'il fût brave, avait réglé, en prévision de l'incident, une étonnante comédie.

On a vu qu'Esterhazy avait manifesté précédemment l'intention de me provoquer en duel, ou Clemenceau ; il la réitéra, au lendemain de la condamnation de Zola, sur quoi Boisdeffre lui fit dire par Pellieux que celui qu'il devait provoquer, c'était Picquart, ce que Gonse confirma à Tézenas et ce dont Henry avisa son ami en ces termes : « Tous les cabots de la boîte attendent que vous vous battiez avec Picquart. » Esterhazy, n'y ayant pas objecté, demanda à l'un de ses amis, le même qui l'avait embrassé en plein Palais de justice, de lui

savant et signèrent ensuite, à l'unanimité moins cinq abstentions, une adresse de sympathie. — Il fut également l'objet de manifestations individuelles, à l'Académie des Sciences.

(1) 26 février 1898.

servir de témoin ; Feuillant réclama comme second témoin un officier supérieur, et Esterhazy se rendit chez Du Paty qui « était au lit, très souffrant (1) », ou qui s'y était mis, trouvant l'aventure fâcheuse. Boisdeffre décida qu'il ne fallait pas mêler l'État-Major à l'affaire et qu'Esterhazy devait prendre ses témoins, l'un dans l'armée active, l'autre, comme « représentant l'armée nationale (2) », dans la territoriale. Il se chargeait d'ailleurs de les désigner lui-même : le commandant de Sainte-Marie du Nozet (3), qui avait été juge suppléant au procès d'Esterhazy, et le lieutenant Bergougnan (4). Gonse, en personne, invita Sainte-Marie à assister le traître, pendant qu'Henry, « très agité » courait chez Esterhazy qu'il ne trouva pas et à qui il laissa une note où il lui indiquait la marche à suivre (5). Ils se rendirent ensuite, le lendemain matin, chez Gonse (6).

(1) *Cass.*, II, 247, Esterhazy.

(2) *Cass.*, II, 176 (*Cons. d'enq. Esterhazy*), Bergougnan : « J'ai été invité à remplir le rôle de témoin pour que l'armée nationale fût représentée. » — Gonse (*Rennes*, II, 163) revendique cette décision qu'Esterhazy attribue à Boisdeffre.

(3) Chef de bataillon au 131e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur.

(4) Commandant le 21e régiment territorial d'infanterie, officier de la Légion d'honneur.

(5) Cette note fut saisie par Bertulus (*Cass.*, II, 237 ; cote 24 du scellé 4) : « Très urgent, 5 h. 45 du soir. Voici ce qui est décidé : officier supérieur de la réserve et de l'armée territoriale, représentant l'*armée nationale* ; un officier supérieur de l'active. Assurez-vous immédiatement du concours de Bergougnan et venez ensuite me trouver chez moi. Nous irons ensemble chez le général Gonse, qui nous donnera le nom de l'officier supérieur de l'active. C'est également l'avis de M. le comte Feuillant que je viens de voir chez lui où je croyais vous trouver. Tout à vous, J. HENRY. »

(6) *Cass.*, I, 588, Esterhazy. — Ce récit d'Esterhazy ne fut l'objet d'aucun démenti. D'après Esterhazy, Sainte-Marie lui raconta ce propos de Gonse : « Je vous demande de servir de

En conséquence, lorsque les témoins de Picquart se présentèrent chez Henry, celui-ci déclina la rencontre et leur remit une note qui avait été concertée avec les chefs : « Tant que la lumière n'aura pas été faite sur l'origine du *petit bleu*, et que l'instruction n'aura pas élucidé certains faits qualifiés de faux et connus de Picquart », Henry refuse « d'engager ses amis dans cette affaire ». — Cela se passait dans la matinée du jour où Lemercier fut trouvé pendu (1). — Ranc et Gast prirent simplement acte de cette reculade et en rendirent compte à Picquart.

Esterhazy, selon le plan qui avait été arrêté, entra alors en scène. Au lieu d'envoyer à Picquart ses témoins, qui étaient tout prêts, mais qui n'étaient pas dans le secret, il les dépêcha à Henry pour lui faire part de sa prétention de se rencontrer le premier avec celui qu'il appelait « son insulteur (2) ». Henry leur ayant communiqué la déclaration qu'il avait faite dans la matinée à Ranc, les deux officiers décidèrent aussitôt que « la double disqualification de M. Picquart ne permettait pas à Esterhazy de se battre avec lui ». Ils restaient d'ailleurs prêts « à l'accompagner sur le terrain »,

témoin à Esterhazy, mais n'en parlez pas. » Gonse avoue (*Rennes*, II, 163) la visite que lui firent Esterhazy et Henry ; il prétend avoir borné son intervention à une démarche auprès du colonel Parès, premier témoin d'Henry ; il l'aurait invité à chercher le second témoin d'Esterhazy. Boisdeffre, dans ses diverses dépositions, passe l'incident sous silence. Roget (*Cass*., I, 99) raconte qu'Esterhazy vint chez Henry (*après* le duel de celui-ci avec Picquart), pour le prier de lui chercher un témoin, ce qui est contredit par tous les faits. Les visites d'Henry à Esterhazy sont certifiées encore par la concierge, femme Gérard (*Cass.* I, 792), et par Marguerite Pays (I, 801).

(1) 3 mars 1898.

(2) *Cass*., I, 209, Picquart : « Il y eut une entente évidente entre Esterhazy et Henry pour que le premier se substituât au second. »

si Picquart se lavait des accusations portées contre lui. Ils « profitaient de l'occasion pour témoigner à leur client toute leur profonde sympathie (1) ».

Ainsi Picquart était jugé indigne de croiser l'épée, non seulement avec Henry, mais avec Esterhazy.

Il est à croire que les auteurs de cette énorme pantalonnade en attendaient un gros succès ; mais les sifflets du public les détrompèrent et ils ne s'obstinèrent pas (2). Le soir même, Henry pria les lieutenants-colonels Parès et Boissonnet de se mettre en rapport avec les amis de Picquart, bien que « son opinion n'eût pas varié sur le fond (3) ». Il prévint, en même temps, Esterhazy qui, dès le lendemain, fit porter son cartel à Picquart, en réclamant son droit de priorité (4). Il y renonça, toutefois, dans le courant de la journée, à la demande des témoins d'Henry, et il en fit aviser Picquart (5).

Le lendemain, à la deuxième reprise d'un vif combat à l'épée, Henry fut touché au bras (6).

(1) Lettre à Esterhazy du 3 mars, 2 heures soir. — Il convient de remarquer le soin avec lequel les témoins d'Esterhazy datent leurs lettres, destinées à la publicité.

(2) Roget dit qu'il blâma Henry d'avoir cédé son droit de priorité à Esterhazy (*Cass.*, I, 99).

(3) Lettre aux colonels Parès et Boissonnet.

(4) Lettre de Bourgougnan et Sainte-Marie à Picquart, datée « Paris, le 4 mars, 9 heures du matin. » Les témoins d'Esterhazy précisent, dans leur lettre, « qu'ils ont appris la nouvelle attitude d'Henry par les journaux du matin », c'est-à-dire vers 8 heures. Et, dès 9 heures, Esterhazy aurait eu le temps de les quérir, de les réunir, de les envoyer chez Picquart !

(5) Lettre des lieutenants-colonels Boissonnet et Parès (1 heure après-midi) aux témoins d'Esterhazy ; réponse de ceux-ci (4 heures) : lettre de Bergouignan et de Sainte-Marie à Picquart, datée simplement du 4 mars.

(6) « A la deuxième reprise, le lieutenant-colonel Henry a été atteint d'une blessure pénétrante dans la région du nerf cubital, ce qui a entraîné un engourdissement des deux derniers doigts de la main droite. » (Procès-verbal du 5 mars.) — Dans

Picquart avait remis à Gast, avant ce duel, une courte note ; il affirmait à nouveau que Dreyfus était innocent et que les pièces du dossier secret étaient puériles, qu'elles n'auraient pas supporté un quart d'heure d'examen contradictoire.

La blessure d'Henry était si légère qu'il n'eut pas à s'aliter. Il reçut la visite d'un grand nombre d'officiers, Boisdeffre en tête (1).

Picquart avait, jusqu'alors, laissé sans réponse les diverses communications des témoins d'Esterhazy. D'autant plus à l'aise qu'il venait de se battre avec Henry, il leur écrivit, sans commentaire, qu'il refusait de se rencontrer avec leur client. Il déclina même, et sans autre explication, l'arbitrage d'un jury d'honneur où l'académicien Mézières (2), Déroulède et Féry d'Esclands (3) avaient accepté d'être arbitres pour Esterhazy (4) et que le général Dufaure du Bessol (5) avait consenti à présider. Sainte-Marie et Bergougnan, qui estimaient que leur ami « avait fait beaucoup d'honneur à Picquart », en le provoquant, déclarèrent que les refus successifs de celui-ci constituaient « une nouvelle injure à l'armée dont il avait cessé de faire partie (6) ». Et l'espion vomit quelques grossièretés : Picquart était « un lâche » ; « il avait, décidément, en tout, des mœurs étranges, et il ne relevait plus que de

le procès-verbal qui réglait la rencontre, il avait été stipulé que la note, qu'Henry avait remise à Ranc, devait être, du fait même du duel, « considérée comme nulle et non-avenue ».

(1) *Temps* du 6 mars 1898.

(2) Député, président de la commission de l'armée.

(3) Conseiller-maître à la Cour des Comptes, depuis duc du pape.

(4) Les trois autres arbitres eussent été au choix de Picquart.

(5) Grand'croix de la Légion d'honneur.

(6) Lettre du 11 mars 1898 à Esterhazy.

la cravache (1) ». Depuis qu'Esterhazy fréquentait chez Oscar Wilde, les gens de la *Libre Parole* colportaient contre Picquart des bruits infâmes.

Ayant échoué à faire consolider par Picquart son innocence officielle, Esterhazy annonça qu'il allait intenter à ses diffamateurs de formidables procès en dommages-intérêts ; il ne demanderait pas moins de 600.000 francs aux journaux anglais (2), 500.000 francs à Mathieu, 200.000 francs à Zola, 200.000 au *Figaro*. Mais il se contenta de fanfaronner, sous prétexte que Billot lui avait fait défense de provoquer de nouveaux scandales et que tel était aussi l'avis de son avocat (3). Il était, en effet, dans ses principes, « d'obéir constamment à ses chefs en toutes choses ». Cependant, si de nouvelles diffamations étaient dirigées contre lui, il saisirait les tribunaux. Il consentait à rester, en attendant, un *demi-traître*.

Aussi bien, ce lessivage insuffisant n'était, comme on peut croire, que le moindre de ses soucis ; ce qui le préoccupait bien plus, c'était que sa gloire lui avait fermé toutes les caisses. Quelques billets de mille francs qu'il avait extorqués à de Rodays, quelques prêts amicaux que lui consentirent Arthur Meyer et Rochefort furent vite épuisés (4). Sa femme, écœurée, n'en pouvant plus, avait définitivement rompu avec lui (5) ; il vivait chez sa maîtresse (6), presque en souteneur, lui

(1) Lettre à Sainte-Marie et Bergougnan.
(2) Lettre du 15 mars 1898 à Christian.
(3) *Cass.*, II, 180, (*Cons. d'enq. Esterhazy*), Boisandré.
(4) *Cass.*, II, 183, Esterhazy : « Des amis de Me Tézenas m'ont remis 18.000 francs, dont 4.000 francs fournis par le *Gaulois* pour ma défense. »
(5) « J'ai été mis à la porte de chez moi, un jour, après déjeuner, comme un domestique. Non pas comme un domestique : ils ont leurs huit jours. » (Lettre d'Esterhazy à Mme Grenier.)
(6) *Cass.*, II, 181, (*Cons. d'enq.*), Esterhazy.

sachant d'autres amants (1), et, dépenaillé maintenant, sans rien de son élégance d'autrefois, l'œil hagard et terne du noctambule épuisé. Surtout, Christian et sa mère, avisés enfin que leur illustre parent était criblé de dettes et réduit aux expédients (2), réclamaient, avec une insistance gênante, les fonds engagés dans l'affaire Rothschild. Il essaya, avec son effronterie ordinaire, de reculer l'échéance, l'aveu de sa filouterie, et débita cent mensonges contradictoires : il fallait prévenir, trois mois d'avance, pour opérer un retrait ; il avait fait en vain des démarches chez Rothschild qui, d'ailleurs, ne se sauverait pas avec la caisse ; ou il refusait d'aller chez les banquiers juifs après la conduite de leurs coreligionnaires à son égard ; et il était absorbé par ses procès, ses duels et « sa candidature à la députation (3) ». Mais Christian n'avait plus confiance et voulait son argent.

Ainsi l'avenir ne s'éclairait pas, malgré tant d'éclatantes victoires, et il en sentait d'autant plus la précarité que son professeur d'énergie n'était pas plus rassuré que lui. Henry, en effet, bien qu'au comble de la prospérité et débarrassé de ses principaux ennemis, ne parvenait pas à croire que les vaincus n'auraient plus leur revanche. Lui aussi, il avait tué le sommeil.

VI

Deux hommes l'inquiétaient surtout : Bertulus et Du Paty.

Tout bon observateur qu'il fut, Henry s'était trompé

(1) *Cass.*, I, 789, femme Gérard, concierge.
(2) CHRISTIAN ESTERHAZY, *Mémoire*, 76 ; *Cass.*, II, 251, Esterhazy.
(3) Lettres des 9, 15, 21 mars, 1er avril 1898.

sur Bertulus ; parce que l'homme n'était pas pédant, il l'avait cru sans scrupules ; en conséquence, il avait rabattu vers son cabinet toutes les affaires connexes à la grande affaire ; on les règlerait en famille.

Par malheur, le juge était sagace, avisé, trop intelligent pour consentir à des complaisances où il se serait d'abord déshonoré, puis perdu, quand l'évidence éclaterait. Dès sa première enquête, il découvrit jusqu'où la passion et la haine peuvent entraîner des soldats. Gonse lui avait affirmé, et avait trouvé des témoins (1) pour attester que les frères de Dreyfus avaient tenté de corrompre Sandherr ; Lauth, Junck, juraient qu'ils le savaient de lui-même. Or, Sandherr avait écrit de sa propre main le récit de son entrevue avec Mathieu et Léon Dreyfus (2) ; et ce récit, que Gonse connaissait, qu'il remit à Bertulus, démentait si formellement toutes ces inventions posthumes que rien n'en restait, sauf l'effrayante certitude d'une détestable et stupide manœuvre (3). L'affaire Lemercier-Picard, que la mort subite du faussaire l'obligea à terminer également par un non-lieu (4), accrut ses soupçons. Dans l'affaire de Mme de Boulancy, qu'il confronta à plusieurs reprises avec Esterhazy, il avait arraché un demi-aveu au misérable (5), et c'était un troisième non-lieu qu'il allait

(1) *Cass.*, II, 283, Marthe Bligny, veuve Sandherr; 284, 285, 304, Stackler, Thesmas, Pénot. — Voir p. 163.

(2) *Cass.*, II, 280, note du colonel Sandherr.

(3) Arrêt de non-lieu du 15 mars 1898.

(4) Le non-lieu fut rendu le 3 avril : « Attendu que l'origine du faux est restée inconnue. »

(5) Esterhazy, pour intimider Mme de Boulancy, lui fit adresser, ainsi qu'à son avocat Lagasse, des lettres anonymes de menaces, que Christian se chargea d'expédier. (*Cass.*, II, 232, 251, Christian : *Mémoire*, 71.) — *Cass.*, II, 249, Esterhazy : « Je reconnais avoir adressé à Christian le projet de lettre anonyme qu'il a ensuite adressé à un candidat à la députation, Me Lagasse. »

rendre, équivalant, en droit, à la reconnaissance de l'authenticité des fameuses lettres (1). Enfin, il s'était particulièrement attaché à l'affaire des faux télégrammes *Blanche* et *Speranza*, et il voulait la pousser jusqu'au bout.

Il était d'autant plus résolu qu'un piège abominable lui avait été tendu et qu'il faillit y tomber.

Il avait reçu un jour, vers la fin du procès de Zola, une communication singulière du général de Pellieux. Le général lui faisait dire par un de ses officiers qu'il savait enfin qui était la dame voilée, qu'il avait donné sa parole de ne pas la nommer, et qu'il pouvait seulement indiquer l'adresse approximative : « Telle rue, dans les numéros élevés (2). » — Il avait, d'ailleurs, livré le nom à Esterhazy (3), qui le connaissait déjà par Henry (4).

Bertulus, qui croyait encore à la légende, n'hésita pas à envoyer un policier aux renseignements et, très vite, il apprit le nom de l'inconnue : c'était cette parente de Picquart qui avait eu le père Du Lac pour directeur, et que celui-ci accusait d'avoir été, par dépit, la protectrice mystérieuse d'Esterhazy.

Quelques jours après, Gonse, à son tour, arriva chez Bertulus, comme par hasard, pour savoir où il en était de son enquête ; car, pour lui, « il avait, comme Pellieux, donné sa parole de ne pas nommer la dame ». Le juge lui ayant dit la première et la dernière lettre du nom, Gonse, interprétant à sa façon la parole qu'il prétendait avoir donnée, dit qu'ils étaient bien d'accord, que c'était elle (5).

(1) L'ordonnance fut rendue le 22 mai 1898.

(2) La communication fut faite à Bertulus par l'officier d'ordonnance de Pellieux, le commandant Ducassé.

(3) *Cass.*, II, 278, Esterhazy : « Je n'ai connu son nom que parce qu'il m'a été dit pour la première fois par le général de Pellieux qui pensait que ce pouvait être la dame voilée. »

(4) Voir t. II, 573.

(5) Cela est avoué par Gonse (*Cass.*, I, 570).

Ainsi, ni Boisdeffre, ni Gonse, ni Pellieux n'auraient dénoncé la pénitente du père Du Lac ; c'était le magistrat civil qui l'avait trouvée !

Nulle machination où n'apparaît, dans une lumière plus crue, la manière ordinaire des Jésuites, et tout y était merveilleusement combiné, agencé et prévu, sauf l'élément que les coquins ne font jamais entrer en ligne de compte : l'honnêteté révoltée et courageuse. En effet, dans l'intervalle entre la visite de Ducassé et celle de Gonse, la victime de cette vilenie était venue elle-même chez Bertulus (1) et, bravement, avait foncé sur ses calomniateurs. Elle ne raconta, d'abord, que ses dissentiments avec son mari au sujet de Picquart et la surveillance outrageante dont la police l'obsédait. Puis, dans un second entretien et dans une lettre, elle dit tout : pourquoi elle soupçonnait le père Du Lac d'avoir violé le secret de la confession et comment, avec des parcelles dénaturées de vérité, la calomnie avait été édifiée contre Picquart et contre elle (2).

Il eût fallu être dénué de tout sens critique ou aveuglé par la passion pour ne pas discerner, sous tant de manœuvres, le crime originel qu'elles voulaient couvrir. Peu à peu, toute la terrible vérité apparut à Bertulus et, maintenant, il en était ébloui : il n'avait plus de doute que Dreyfus fût innocent ; et l'ambition lui vint d'être un de ceux qui contribueraient à l'œuvre de justice. Les promoteurs de la Revision, qui ont combattu

(1) 25 février 1898. — *Cass.*, 269, Bertulus : « Mme Monnier était venue spontanément protester avec une rare énergie contre le rôle odieux qu'on voulait lui faire jouer. »

(2) *Cass.*, I, 235, Bertulus : « A l'appui de son raisonnement, elle disait encore que, deux fois, par deux lettres, au cours du procès Zola, le père Du Lac l'avait mandée auprès de lui et qu'elle avait refusé de s'y rendre, ne voulant pas lui dire en face le soupçon qu'elle avait contre lui. » . — Voir t. II, 574.

en rase campagne, ont échoué ; peut-être lui sera-t-il donné de réussir, rien qu'en suivant l'étroit souterrain où il a été engagé par Henry lui-même.

Il était, de sa nature, avisé et circonspect ; désormais, il le sera d'autant plus que la tâche à accomplir est plus rude, et qu'il ne se dissimule pas qu'à la moindre imprudence, il sera brisé. Il continuera donc à faire bon visage aux gens de l'État-Major et les payera de bonnes paroles (1), cordial avec Gonse, familier avec Henry qui, cherchant de son côté à le tromper, lui disait le plus grand bien de Picquart, « entêté, mais honnête homme, incapable d'une mauvaise action (2) » ; ainsi, tout en se garant, il poursuivra la revanche de la justice. C'est la vieille politique d'Harmodius et de Lorenzaccio.

Il était inévitable que, dans la partie qu'il se décidait à jouer, Bertulus se rapprochât de Picquart, l'auteur de la plainte et son principal témoin. Déjà, avant que le juge trouvât son chemin de Damas, Picquart avait gagné sa confiance par la précision de ses dires et par la fermeté de son attitude (3). Maintenant que ses propres découvertes confirmaient celles de l'ancien chef du service des renseignements, il était d'autant plus disposé à lui faire créance et à le suivre dans ses déductions. L'ayant entendu pendant plusieurs longues audiences (4), il avait été convaincu par lui et n'éprouvait de doute qu'au sujet de Souffrain, suspecté à la fois par Pellieux et par Picquart, bien qu'il fût entièrement étranger à l'affaire (5). Certain, à présent, que les

(1) *Cass.*, II, 25, Gonse. — Voir p. 526.
(2) *Ibid.*, I, 231, Bertulus.
(3) *Ibid.*, I, 221, Bertulus.
(4) *Ibid.*, II, 207 à 220 (15, 16, 19 et 28 février 1898).
(5) Esterhazy et Henry avaient fait croire à Pellieux (*Enq.*, 26 novembre 1897) que Souffrain était « l'agent des juifs » : Picquart le croyait l'agent d'Esterhazy. — *Cass.*, I, 204 ; II, 214,

fausses dépêches, comme le document libérateur, étaient une manœuvre des ennemis de Picquart, le juge se laissa également persuader qu'elles étaient l'œuvre de Du Paty. Sacrifié par ses anciens chefs, Picquart s'était enfin résolu « à ne plus garder aucune mesure et il avait répondu à sa mise en réforme par une dénonciation plus formelle » contre Esterhazy et celui qu'il croyait son principal auxiliaire (1). Mais ni Bertulus ni lui n'avaient l'ombre d'un soupçon contre Henry (2).

L'accusation portée par Picquart contre Du Paty l'avait été déjà par la comtesse de Comminges (3), qui

215, Picquart. La plainte écrite de Picquart était formelle: « Le télégramme signé *Speranza* peut être attribué avec certitude à l'ex-agent de police Souffrain; des renseignements adressés par la Sûreté générale au général de Pellieux en font foi. » (II, 262.) Et encore : « La lettre *Speranza* doit être, comme le télégramme, de la main de Souffrain. » (II, 219.) — *Cass.*, II, 263, Bertulus : « Dès le 22 janvier, une série d'expertises en écriture commença, tant sur l'écriture de Souffrain que sur d'autres, mais aucune ne donna de résultats sérieux. Aucune charge, d'ailleurs, n'a pu être relevée contre Souffrain. » Cependant, l'expert Couderc avait attribué le télégramme à Souffrain, mais « avec des réserves » (I, 237). — Roget, parlant d'après Pellieux et Henry, continua à suspecter Souffrain. (*Cass.*, I, 103.) — A Rennes, Bertulus raconta qu'il avait confronté Souffrain avec la jeune fille du télégraphe qui avait cru le reconnaître et que « la confrontation aboutit à une non-reconnaissance ». (I, 365 ; *Enquête*, 22 mars 1898.)— Voir p. 162, note 2.

(1) *Cass.*, I, 222, Bertulus ; II, 220, Picquart : « Aujourd'hui que je n'ai plus aucune mesure à garder, j'estime qu'il est de mon devoir de vous apporter tout ce que je puis savoir, sans dévoiler le secret professionnel, de nature à éclairer la justice sur les agissements frauduleux dont je suis victime. » (28 février 1898.

(2) La psychologie d'Henry échappa toujours à Picquart ; le 1er juillet 1902, il écrivait encore : « Je ne puis pas m'expliquer le crime du lieutenant-colonel Henry autrement que par le dévouement à la personne de ses chefs et par le désir de conserver *per fas et nefas* des droits à leur bienveillance. » (*Grande Revue*, XXIII, 9.

(3) *Enq. Bertulus*, 21 janvier, comtesse de Comminges (II, 263).

l'avait pris en haine depuis plusieurs années ; elle était, en outre, meurtrie d'avoir été mise en cause dans cette retentissante affaire et menacée par Pellieux d'une perquisition (1). Leur commun soupçon découlait principalement, comme on sait, et avec une logique apparente, de cette histoire, révélée par Leblois (2), où l'extravagant personnage aurait évoqué autrefois, et dans les mêmes lieux, une première dame voilée (3). Aussi bien était-ce l'opinion presque générale. Le dossier de police, où cette aventure était relatée, avait été communiqué au ministre de l'Intérieur qui l'avait porté à Félix Faure ; celui-ci le repoussa avec humeur, dit que cela regardait Billot; Barthou avisa alors le ministre de la Guerre, ainsi que Méline et Milliard (4). Ils trouvèrent cette récidive d'autant plus vraisemblable que l'homme était plus antipathique et qu'il s'était rendu lui-même très ridicule. S'il faut jeter du lest, que ce soit ce sot. Les revisionnistes, à la suite de Leblois, de Picquart et de Zola, ne doutaient pas que « l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire » eût été l'ordonnateur de tant de manifestations saugrenues et criminelles. Il était devenu leur bête noire, le bouc émissaire. Des milliers de caricatures le représentèrent dans l'accoutrement grotesque d'une femme dont la jupe relevée montre des bottes éperonnées. Son nom, dans le monde entier passionné pour le martyr de l'île du Diable, était maudit et honni.

(1) *Cass.*, II, 216, Picquart; 263, Comminges.
(2) *Procès Zola*, I, 103, Leblois.
(3) *Cass.*, I, 213, Picquart : « Lorsque j'ai vu que les rendez-vous se donnaient près du pont Alexandre III, je n'ai plus eu aucun doute. » — C'est, exactement, le raisonnement de Cuignet, écho des propos qu'il a entendu tenir à Henry. (*Cass.*, I, 342 et suiv.)
(4) *Cass.*, I, 337, Barthou.

Cela, semble-t-il, faisait à merveille les affaires d'Henry qui avait tendu ce piège à l'opinion. Et il entretenait à la fois les deux versions inconciliables que la dame voilée était la cousine de Picquart et qu'elle avait été imaginée, dans un accès de zèle, par Du Paty. Mais, en même temps, il redoutait que Bertulus, emporté par le plaisir de la chasse, s'attaquât à la légende et que Du Paty se lassât d'être seul à porter le poids de tout.

Du Paty, s'il n'avait pas été Du Paty, eût été à plaindre. Il avait été le premier bourreau d'un innocent; il subissait la loi du talion. Il avait frappé Dreyfus avec le mensonge ; il croulait sous le mensonge d'Henry.

Il n'avait nul moyen de détruire la fable de la dame voilée et il n'avait pas été mis en face de l'accusation d'avoir fabriqué les faux télégrammes. Quand Boisdeffre et Gonse l'envoyèrent chez Bertulus, le juge, qui avait demandé à le voir (1), ne le reçut pas à titre de témoin, mais chez lui, à son domicile particulier. Ils parlèrent d'abord « de sujets artistiques et littéraires ». Bertulus lui dit ensuite qu'un témoin (Picquart) avait trouvé de l'analogie entre son écriture et celle des dépêches (2) ; Du Paty proposa d'écrire sous les yeux du

(1) *Cass.*, II, 25, Gonse : « Bertulus vint me trouver pour me demander de lui envoyer le colonel Du Paty de Clam, afin qu'il pût causer avec lui avant de l'entendre dans son cabinet d'instruction. » — Gonse place cet incident au mois de janvier ; Du Paty précise qu'il alla en février chez Bertulus, « sur l'invitation de M. le général de Boisdeffre, transmise par M. le commandant Hirschauer » (II, 37) ; ce fut le 28 février. (*Enq. Bertulus ; Arrêt de la chambre des mises en accusation.*)

(2) *Cass.*, II, 117, Picquart : « Certaines lettres paraissent vouloir imiter l'écriture de Mlle de Comminges ; certaines boucles des *o* et des *a* se rapprochent des *o* et des *a* de M. Du Paty de Clam. Il y a là, ce me semble, lieu à expertise. » — II, 220 : « Je vous remets trois écrits de M. le lieutenant-colonel Du Paty de Clam. L'écriture de ces trois écrits offre une telle ressemblance avec le télégramme signé *Blanche...* »

magistrat ; et, comme Bertulus préférait qu'il lui adressât une lettre par la poste, il la lui envoya le soir même (1). Ce fut tout; le juge, qui suivait son plan, ne lui demanda pas d'autre explication, ne le convoqua pas d'un grand mois à son cabinet (2); il avait dit à Gonse qu' « ami de l'armée, il voulait circonscrire cette affaire (3) ». Quelqu'un, — sans doute Henry, revenu de son erreur, — avait engagé Gonse « à se méfier de Bertulus » ; mais le général dédaigna ce sage avis (4).

Presque seul, dès le début de la crise, Du Paty avait parlé de Picquart avec sympathie, et cela non seulement à Bertulus, mais à ses chefs (5). Maintenant, il avait le cœur gros de haine contre lui et ses amis, qui l'accusaient d'avoir fabriqué des faux et qui avaient divulgué les tristesses de son passé (6).

Embourbé dans une telle honte, rien ne le soutenait, à défaut de sa conscience, que sa confiance introublée dans les chefs; ils savaient, l'y ayant poussé, qu'il était venu au secours d'Esterhazy et ils avaient approuvé sa conduite. Récemment, pour lui fermer plus sûrement la bouche, Boisdeffre lui avait dit: « Moi vivant, vous ne serez jamais sacrifié (7). »

D'autre part, des lueurs s'étaient faites dans ce bi-

(1) *Cass.*, I, 449 ; II, 37, Du Paty. — Bertulus (I, 222) dit seulement qu'il entendit Du Paty, mais ne précise pas que ce fut à son domicile particulier : il m'a, d'autre part, confirmé le fait. — Gonse dit que Du Paty lui reprocha de l'avoir envoyé chez Bertulus, « en dehors de son cabinet ». (*Cass.*, II, 25.)

(2) *Ibid.*, II, 268, Bertulus.

(3) *Ibid.*, II, 25 Gonse.

(4) *Ibid.*, I, 571, Gonse.

(5) *Ibid.*, I, 213, Picquart ; I, 231, Bertulus. — Roget et Cuignet, parlant d'après Henry, disent que Picquart et Du Paty étaient des ennemis mortels. (*Cass.*, I, 103, 346, etc.)

(6) *Procès Zola*, I, 102, Leblois.

(7) *Cass.* (Chambres réunies), II, 35, Du Paty.

zarre cerveau. Les perpétuelles menaces d'Esterhazy, l'incompressible violence de ses propos l'avaient édifié sur son compte : un maître-chanteur et un gredin (1). Il lui battait froid, avait allégué une indisposition pour ne pas se compromettre davantage en l'assistant contre Picquart (2). Henry, aussi, ne lui paraissait plus de tout repos ; il connaissait ses « obscures » relations avec Esterhazy (3), s'en étonnait, l'avait surpris en flagrant délit de mensonge lors du retour du document libérateur (4), flairait des embûches. Surtout, il mettait en doute l'authenticité de la lettre que Gonse lui avait montrée comme la preuve certaine du crime de Dreyfus et que Pellieux avait produite au procès de Zola. Il tenait que la pièce « avait été glissée au service des renseignements » par quelque imposteur, que « c'était un piège ». Et il allait le répétant, perspicace et téméraire, à Henry lui-même (5).

Henry, dès lors, fut repris des mêmes craintes qui l'avaient agité quand Picquart découvrit Esterhazy : le faux était la pierre angulaire de son édifice ; que la pierre soit descellée, ébranlée, et tout s'écroule.

La belle idée qu'avait eue Pellieux de divulguer cette pièce faite pour l'ombre ! Autre fatalité, et qui l'eût pu prévoir ? Le pendu de la rue de Sèvres à peine enterré, voici Du Paty, le plus crédule des hommes, qui suspecte un document authentiqué par Boisdeffre !

(1) *Instr. Tavernier*, 21 juillet 1899, Du Paty.
(2) Voir t. II, 688.
(3) *Instr. Tavernier*, 13 juillet, Du Paty.
(4) *Ibid.*, 21 juillet, Du Paty.
(5) *Cass.*, I, 444, 454 ; II, 34, 196 ; *Rennes*, III, 505 ; *Instr. Tavernier*, 17 juin, Du Paty. — Il précise qu'il dit ses doutes à Henry, le 25 février 1898. Précédemment, il avait fait part de son scepticisme à Gonse. *Rennes*, III, 505, Du Paty ; *Enq. Renouard* et *Instr. Tavernier*, Gonse).

La première fois que Du Paty parla ainsi devant Henry, celui-ci n'y put tenir. Le lendemain ou le surlendemain, comme Marguerite Pays, chez qui il était en visite, lui dit qu'on n'avait commis qu'une seule faute — les fameuses dépêches, (1) — Henry joua d'abord la comédie de n'y rien comprendre (2) ; il courut ensuite raconter cette histoire à Gonse et à un autre officier supérieur qui brouillonnait, depuis quelque temps, autour de l'affaire, le général Roget (3). Gonse et Roget avaient cru jusque-là que les dépêches venaient des amis de Picquart. Gonse, surtout, s'émut et manda par télégramme Du Paty qui se trouvait à Angoulême. Du Paty n'eut nul soupçon d'où venait le coup et certifia, dans une note signée, qu'il était absolument étranger à ces affaires (4) ; la maîtresse d'Esterhazy était une drôlesse qui parlait au hasard.

Il était écrit qu'Henry se reposerait seulement dans la mort. Et, d'un nouveau coup de collier, il se remit à l'œuvre, recommençant contre Du Paty le même travail de taupe qui lui avait réussi contre Picquart. L'un après l'autre, il entreprit d'exciter les subalternes contre l'imbécile aristocrate, le seul auteur des maladresses qui avaient failli tout compromettre et qu'ex-

(1) *Cass.*, II, 231, Christian Esterhazy, (*Enq. Bertulus*).

(2) « Mlle Pays, avec l'intelligence qui la caractérise, comprit qu'elle avait « gaffé » et, très habilement, embrouilla si bien les choses qu'Henry finit par n'y plus rien comprendre. » (*Cass.*, II, 231, Christian.

(3) *Cass.*, I, 625, Roget : « Je suis le premier auquel Henry avait rendu compte, immédiatement après cette entrevue. » — Esterhazy, à l'enquête Bertulus, dément l'anecdote (II, 246 : dans sa déposition à Londres, il la confirme. (26 février 1901.) Henry, à l'enquête, la confirme le 18 juillet 1898 et la dément le 26.

(4) *Cass.*, I, 567, Gonse ; I, 626, Roget. — Ce démenti de Du Paty est du 5 mars 1898, soit sept jours après la conversation où il avait dit à Henry que la pièce était apocryphe.

ploitaient les ennemis de l'armée. L'orage qu'il sentait sur sa tête, peu à peu, il le détournait contre lui (1). Et, comme Du Paty, par sa morgue et sa suffisance, et comblé de faveurs, avait provoqué depuis longtemps des jalousies furieuses et une sourde haine chez ces soldats qui n'étaient préoccupés que d'avancement, ils accueillirent avec empressement les propos d'Henry. Ils exécraient ceux que, d'un affreux vocable, ils appelaient les « dreyfusards » ; Du Paty était la principale victime de ces gens, plus encore qu'Esterhazy ; à ce titre, il eût dû leur être sacré. Mais l'homme, surtout le civilisé, est lâche ; il ne tient pas à se compromettre, ne tend pas volontiers la main aux calomniés, à ceux que poursuit l'animadversion publique. On s'écartait de Du Paty.

Il continuait, bouffi de vanité et d'orgueil, à se roidir ; pourtant, sous son insolence apprêtée, sa misère intime crevait et quelques-uns s'en apitoyèrent. « Il a l'air d'un crucifié », disait le commandant Cuignet (2). Mais Cuignet, s'il le plaignait, ne l'en suspectait pas moins, soufflé par Henry. Et, de même, le jeune et brillant général Gauderique Roget, lui aussi grand ami d'Henry (3), pourfendeur de juifs, beau parleur méridional, Gaudissart en épaulettes. Il dit un jour à Du Paty, en riant : « C'est vous qui êtes la femme voilée ! »

(1) *Instr. Tavernier*, 3 juillet 1899, Valdant ; de même, Junck, Cuignet, Gribelin, Lauth. Après lecture, par Tavernier, de ces dépositions, Du Paty déclare : « Je constate, par la multiplicité des témoignages concordants, que j'avais deviné juste (*Cass.*, I, 445 ; II, 34 ; *Instr. Tavernier*, 17 juin) en attribuant à Henry la campagne de dénigrement, même auprès d'officiers que je connaissais à peine, campagne qui avait pour objectif de faire dévier sur moi l'orage qui planait sur lui. »

(2) *Cass.*, II, 27, Cuignet.

(3) Il avoua à Rennes (I, 223) qu'il tenait d'Henry les renseignements qui le déterminèrent à suspecter Du Paty.

regretta ensuite, devant ses protestations indignées, de lui avoir fait de la peine (1), mais conclut finalement qu'il ne s'était pas trompé.

Par surcroît de précaution, Henry excita Esterhazy contre Du Paty. Il y avait des jours où Esterhazy se divertissait à faire peur à Henry lui-même ; récemment encore, il avait repris Pellieux au sujet de la lettre de Panizzardi, contestant l'argument « qu'il n'y avait que l'ambassade d'Italie qui eût un papier comme cela (2) ». Il était homme, dans un accès de colère, à raconter à Du Paty la véridique histoire du document libérateur ou celle des télégrammes. Henry, en conséquence, prit les devants, confia à Esterhazy que le marquis tenait sur son compte de fâcheux propos. Du Paty, ayant revu peu après Esterhazy, eut l'impression « qu'Henry le lançait contre lui (3) ».

Henry n'avait pas beaucoup de tours dans son sac, mais ils étaient bons. De plus, il savait y apporter des variantes. Il avait diffamé Picquart à la fois auprès des chefs et des subalternes ; ayant perfectionné son jeu, il ne noircit Du Paty, à la réflexion, qu'auprès des camarades. Le coup qu'il avait tenté auprès de Gonse ayant raté, il avait adopté une autre tactique plus savante. Pendant qu'il créait, en bas, une atmosphère de méfiance (4), il vantait en haut les belles qualités de Du Paty, son intelligence si affinée, son impassibilité de soldat loyal sous les outrages, et il préparait le moment

(1) *Cass.*, II, 25, Cuignet.
(2) *Dép. à Londres*, 26 février 1900.
(3) *Cass.*, I, 445, Du Paty (avril 1898).
(4) *Ibid.* : « Chaque fois que j'insistais sur les soupçons que j'avais sur cette pièce, de nouvelles et inexplicables difficultés surgissaient autour de moi. »

où, fatigué d'une trop dure besogne, aspirant à se retremper dans la vie active des régiments et des camps, il proposerait de passer à cet officier d'élite sa succession au service des renseignements, avec la garde et la responsabilité de ses faux.

CHAPITRE IX

LES IDÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

I

Les temps étaient durs pour les défenseurs de Dreyfus, mais la certitude d'être dans le vrai les soutenait, et cette idée mystique, qu'ils croyaient scientifique, que la vérité finit toujours par triompher.

Les minorités compensent leur faiblesse numérique par la force de leurs espérances. Les revisionnistes restèrent très illusionnés. Cette étonnante histoire leur avait donné l'habitude des coups de théâtre ; du fond de la défaite, ils escomptaient la prochaine victoire, attendaient l'inattendu.

Hier, dans la fièvre de la bataille au Palais de justice, aujourd'hui, dans la préparation de nouveaux combats, les jours, les heures comptaient double. Nous qui les avons vécus, nous n'en vivrons jamais de plus pleins, de plus intenses.

Quiconque tenait une plume, avait un journal, n'a

jamais joui à un tel degré de la joie d'écrire, de semer sa pensée. Plusieurs de ceux qui se refusèrent à eux-même ce bonheur leur portaient envie.

Après comme avant le procès, l'individualité resta très forte chez les militants de la Revision. Nulle organisation centrale, rien qui ressemblât à ce mystérieux Syndicat, dont la pensée hantait le peuple, nul mot d'ordre, et, — sauf que je recevais, tous les matins, la visite de Mathieu qui, tous les soirs, allait causer avec Clemenceau, enfin convaincu par Picquart de l'absolue innocence de Dreyfus, — aucune entente préalable. On continua à combattre en ordre dispersé, chacun selon son tempérament, son inspiration.

L'âpre génie de destruction qui est en Clemenceau s'exerçait cette fois pour une juste cause : quelle forêt de crimes, de criminels à abattre ! Tous les jours, sa hache sifflait, sonnait. Jaurès ne détruisait pas pour le plaisir, reconstituait déjà la cité future. Guyot, abondant, d'une belle humeur invariable, amusé de la variété du spectacle, décortiquait les faits. Ranc, obstinément politique, sans s'arrêter aux comparses, allait droit au parti prêtre, à la Congrégation. J'essayai d'émouvoir les cœurs (*Le curé de Fréjus ou les preuves morales*).

Le *Væ soli !* n'est pas toujours exact. Ces protestataires, s'ils n'avaient pas été reniés par les partis organisés, eussent parlé moins haut. Même à leur insu, ils eussent subi la diminution qui résulte de tout embrigadement, sacrifié à la discipline parlementaire quelque chose de leur indépendance de pensée.

Nul renfort ne leur vint dans ces jours troublés, sauf de quelques isolés qui n'appartenaient pas à la politique ; ces grandes trouées de lumière qui s'étaient ouvertes pendant le procès de Zola n'avaient ébloui qu'eux-mêmes.

Au contraire, le parti pris s'exaspérait, et partout, parmi les esprits d'ordinaire les plus réfléchis comme chez les plus impulsifs ou les plus brutaux. Notamment, les libéraux, pris de peur, se répandirent en aigres doléances : « On dénonce le militarisme ; on parle de dangers qui n'existent pas, mais qu'on pourrait bien faire naître à force d'en parler. » Ils exigeaient donc « que le silence se fît », s'étonnant qu'une telle affaire, « sans qu'on sût pourquoi, continuât à absorber l'attention du pays », et ils gémissaient sur ces temps nouveaux « de critique à outrance, où l'on avait désappris à s'incliner docilement devant les simples raisons d'autorité (1) ».

L'un des témoins de Zola avait raconté qu'étant soldat, élève-brigadier, il avait été puni de quinze jours de prison pour avoir écrit que « les nations ne doivent pas être gouvernées par le canon, mais par l'intelligence (2) ». La mentalité de l'officier qui porta cette punition (3) s'était singulièrement généralisée. Ce n'était plus seulement la canaille de la basse presse et la soldatesque qui dénonçaient les « intellectuels » comme de mauvais citoyens, mais d'autres « intellectuels », leurs confrères des académies ou du haut enseignement, emportés par le commun vertige.

Quel cerveau mieux fait pour penser que celui de Brunetière (4) ? Or, nul ne mena avec plus d'âpreté la

(1) Francis Charmes, dans la *Revue des deux Mondes* (1er février, 1er mars 1898, etc.). — De même, dans le *Journal des Débats* : « L'agitation, imprudente hier, serait coupable demain. » (26 février.)

(2) *Procès Zola*, I, 235, La Batut.

(3) La Batut avait dit, à tort, que c'était Du Paty ; il convint de son erreur. (*Procès Zola*, I, 251.)

(4) Je pense à cette phrase de Thiers : « Le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui ne sont pas faits pour penser. »

campagne contre le libre examen, retournant l'intelligence contre l'intelligence. Ce puissant dialecticien, si robuste, qui pénétra au cœur des sujets les plus ardus et, le premier, a porté dans l'histoire de la littérature la théorie de l'évolution, s'était arrêté brusquement devant ce problème judiciaire, d'une psychologie si simple. Subitement, toute sa logique, sa force, si sûre, de déduction, s'atrophièrent. Qu'un paléographe refusât de s'incliner « devant la parole d'un général d'armée », ou qu'un latiniste se permît de douter « de la justice des hommes (1) », une telle audace, si banale, lui parut le pire des scandales. Ce grand critique dit anathème à la critique. « Méthode scientifique, respect de la vérité, tous ces mots ne servent qu'à couvrir les prétentions de l'*Individualisme*, qui est la maladie du temps présent » et le précurseur de l'*Anarchie* (2). Il décréta que, « dans une démocratie, l'aristocratie intellectuelle est, de toutes les formes de l'aristocratie, la plus inacceptable ».

Ainsi, c'était bien la vieille lutte qui se poursuivait

(1) BRUNETIÈRE, *Après le procès*, 68, 76, 82, 83, etc. « Comment prouve-t-on qu'un *Traité de Microbiologie*, qui n'est peut-être qu'une compilation, destinée d'ici vingt-cinq ans à se vendre au poids du papier, exige plus d'intelligence qu'il n'en faut pour juger ses semblables ou pour commander des armées ?... Ne dites pas à ce biologiste que les affaires humaines ne se traitent pas par ses « méthodes » scientifiques ; il se rirait de vous ! N'opposez pas à ce paléographe le jugement de trois conseils de guerre ; il sait ce que c'est que la justice des hommes ! Et, en effet, n'est-il pas directeur de l'École des Chartes ? Et celui-ci, qui est le premier homme du monde pour scander les vers de Plaute, comment voudriez-vous qu'il inclinât sa « logique » devant la parole d'un général d'armée ? » (*Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1898.)

(2) « Quand l'intellectualisme et l'individualisme en arrivent à ce degré d'infatuation d'eux-mêmes, c'est qu'ils sont ou qu'ils deviennent tout simplement l'anarchie. » (*Après le Procès*, 85.)

entre l'esprit de libre examen et l'esprit d'autorité ; le crime, c'était de penser autrement que les autorités consacrées sur une question qui n'avait été, à l'origine, qu'une question d'écritures.

Il n'était point surprenant de trouver un tel langage dans la bouche des fanatiques, dont plus d'un était sincère, et des durs politiques qui avaient recueilli, à travers les âges, la succession des Inquisiteurs et des moines de la Ligue. Ce qui était humiliant et fait pour alarmer, c'était que des fils de la Révolution et des élèves ou des maîtres de l'Université parlassent comme eux. L'éducation congréganiste, la loi Falloux, ici, n'y fut pour rien. Le mal vint d'un matérialisme ambiant qui, lentement, avait pénétré, vicié, épaissi les âmes, et qui sévissait à la façon des épidémies, indistinctement. La même colère contre la vérité, qui avait passé sur les loges maçonniques comme sur les sacristies, soufflait aux Académies comme aux assemblées.

Vent glacial autant que furieux. En d'autres temps, la révélation que je fis alors (1) du martyre de Dreyfus, de l'affreux supplice de la double boucle, eût soulevé une réprobation générale. Il n'en fut rien. Quelques vieux républicains s'émurent ; les jeunes avaient désappris la pitié ; et les catholiques ne pouvaient plus supporter l'Évangile.

II

Pourtant, quelques vrais chrétiens osèrent élever la voix ; les premiers furent Giraudeau et Viollet.

Giraudeau était un ancien fonctionnaire de l'Empire,

(1) *Siècle* du 28 mars 1898.

resté fidèle à la mémoire de Napoléon III (1), qu'il avait aimé, et à l'impératrice Eugénie. La vieille souveraine déchue, qui avait épuisé la coupe des malheurs, retrouva des larmes pour le prisonnier de l'île du Diable. Elle ne fut nullement étrangère à l'attitude de son neveu, le prince Victor, qui laissa au duc d'Orléans l'exploitation des basses et des furieuses passions.

Giraudeau dédia sa brochure (2) aux lecteurs des journaux de l'État-Major. Alors que les chefs du parti républicain, Brisson comme Méline, avaient parcouru d'un œil distrait ou prévenu les comptes rendus du procès de Zola, il les avait lus avec une extrême attention, et il en était résulté pour cet honnête homme, sans parti pris, une lumineuse certitude. Ayant constaté « avec stupeur » à quel point ses amis, conservateurs et catholiques, connaissaient peu l'affaire, il écrivit pour eux, non point avec des légendes émanant « des sources les plus sûres », mais à l'aide des seuls documents produits aux divers procès et des témoignages.

Quiconque eût voulu refaire lui-même le travail de Giraudeau, l'eût pu faire en deux jours.

La plupart des catholiques n'osèrent même pas lire la brochure. Leur conscience, peut-être, leur aurait ordonné de parler. Or, les *Croix* ne se lassaient pas de répéter que la lutte était « entre la France catholique, d'une part, et, de l'autre, la France juive, protestante et libre-penseuse (3) ».

Dans un passage décisif de sa conclusion, Giraudeau avertit ses amis : « L'affaire n'est pas enterrée. » Du moindre incident, elle peut renaître. Même, si l'éclair-

(1) Auteur de *La Vérité sur la Campagne de* 1870.
(2) *Innocent ou Coupable*, par Justin Vanex.
(3) *Croix* du 23 février 1898.

cissement définitif en est légué au siècle prochain, les défenseurs de l'iniquité n'auront rien à y gagner. « Après avoir eu une *bonne presse*, ils auront une mauvaise *histoire*. Dreyfus mort sera réhabilité avec bien plus d'éclat que Dreyfus vivant. » Il existe, dans les choses elles-mêmes, une terrible force de représailles.

L'auteur de ces pages les signa seulement d'un pseudonyme. Il n'avait nulle crainte pour lui-même, mais pour les œuvres d'assistance et de charité auxquelles il s'était voué depuis la chute de l'Empire et qui étaient devenues toute sa vie. Son nom, au bas d'un livre de vérité, les eût compromises.

Viollet put donner le sien : il n'engageait que lui-même et son fils, qui était prêtre et qui partageait ses convictions.

III

Le Gouvernement, quand il s'agissait de Dreyfus, continuait à méconnaître les principes les plus certains du Droit, comme s'ils n'existaient pas.

L'Assemblée Constituante a proclamé que le droit de pétition est un droit « naturel (1) » ; il appartient à tout le monde, aux femmes, aux condamnés, à quiconque est victime d'une injustice ou s'en plaint (2).

Dreyfus, se désespérant du silence de Félix Faure et

(1) Art. 1er de la loi du 22 mai 1791 : rapport de Le Chapelier.
(2) PIERRE, *Traité de Droit politique*, 181. — Le droit général de pétition est inscrit dans le bill anglais de 1689 qui le place au premier rang des privilèges de la nation, dans les lois constitutionnelles de la Belgique, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne, etc.

de Boisdeffre, s'avisa, vers la fin de février, d'adresser une pétition aux Chambres. Il ne savait toujours rien de la formidable agitation dont il était l'objet, protestait de son innocence et réclamait une enquête. Méline, Lebon confisquèrent la pétition (1).

Lucie Dreyfus, au lendemain de la condamnation de Zola, demanda, une fois de plus, à rejoindre son mari à l'île du Diable ; je démontrai que son droit était « absolu », inscrit dans un texte formel (2) ; le rapporteur de la loi (3) en convint. Encore une fois la supplique fut repoussée.

Il se trouva un professeur de droit (Leveillé, député de Paris) pour justifier ce déni de justice (4). Il invoqua la raison d'État et donna cet argument : « Le droit à l'évasion n'est pas encore inscrit dans nos codes. »

Quoi d'étonnant, quand l'exemple venait de si haut, si la foule, en bas, se persuada que les juifs étaient hors la loi ? Ils furent, de nouveau, molestés en Lorraine, assommés à Avignon ; à Paris, où les braillards et tape-dru de Guérin tenaient toujours le pavé, le vrai peuple ne se retournait même plus au cri, devenu banal, de « Mort aux juifs ! » A Alger, on tua. L'arrestation tardive de Max Régis (5), à son retour en Afrique, pour ses meurtrières diatribes de la salle Chayne, n'avait fait qu'échauffer les esprits : l'annonce de la prochaine arrivée de Drumont les exaspéra : un ouvrier, du nom de

(1) *Cinq Années*, 295. — Dreyfus, dans son livre, donne le texte de sa pétition du 28 février 1898. Cette violation de la loi ne fut connue qu'en 1899. Méline, sommé par les journaux de s'expliquer, garda le silence ; de même Lebon.

(2) *Siècle*, du 20 mars 1898.

(3) D'Haussonville, dans le *Temps* du 22 mars.

(4) *Temps* du 24 mars. — Quelques femmes apitoyées adressèrent un appel à l'opinion ; elles recueillirent quatre à cinq cents signatures.

(5) 21 mars 1898.

Shébat, sans nulle provocation, pour avoir pris place dans un tramway, fut massacré en plein midi (1); il était père de huit enfants; des mégères flagellèrent publiquement une jeune fille, la laissèrent pour morte (2). Les ouvrières espagnoles, très nombreuses, amoureuses de Régis qu'elles appelaient « Jésus », jouèrent du couteau contre les ouvrières juives (3).

La force intermittente est inefficace; les accès d'énergie de Méline firent autant de mal que sa faiblesse et ses complaisances.

Les auteurs de ces actes individuels de sauvagerie agirent sans mot d'ordre; la consigne, en effet, n'est pas de tuer les juifs, mais de leur rendre la vie insupportable, de les refouler sur eux-mêmes, dans un ghetto moral, avant de leur faire reprendre le chemin de « la terre de Chanaan (4) ». En conséquence, une campagne méthodique s'organise par toute la France contre les négociants juifs; on publie leurs noms, leurs adresses, dans des brochures qui sont distribuées à profusion (5);

(1) 27 mars 1898. — Chambre des députés, 24 mai 1899, discours de Rouanet.

(2) Même discours.

(3) *Figaro* du 6 avril 1898, lettre d'Alger.

(4) Jules Soury, *Campagne nationaliste*, 92. — La conférence Molé-Tocqueville, pépinière, depuis cinquante ans, de la politique, invita le Gouvernement « à prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'envahissement périlleux de la race juive ». — A Brest, quarante commis-voyageurs envoyèrent une adresse au général de Boisdeffre; ils y réclamaient « unanimement » l'expulsion des juifs, « de tous ceux qui ruinent et avilissent le pays ». — Une assemblée agricole de l'Est adopta le programme suivant: « Nous ne voterons que pour les candidats qui s'engageront à proposer, soutenir et voter une loi interdisant aux juifs l'électorat et les fonctions civiles et militaires. » (*Croix* du 11 mars 1898.)

(5) A Rouen, Lyon, Saint-Étienne, Nantes, etc. Les négociants juifs intentèrent des procès aux auteurs de ces publications et obtinrent des condamnations.

aucun bon Français ne doit s'approvisionner chez les coreligionnaires du traître ; les devantures des magasins, les murs se couvrent de millions de petites étiquettes avec ces mots : « N'achetez rien aux juifs ! » — En Algérie, la persécution s'étend aux ouvriers, aux enfants. Les patrons qui emploient des juifs ou des juives sont sommés de les congédier. Les bureaux de bienfaisance excluent de leur distribution les indigents qui n'appartiennent pas à la race aryenne (1). Les petits sémites, avec leur avidité ordinaire de s'instruire, abondaient dans les écoles : la municipalité de Constantine décida de purger les classes de cette « vermine (2) ».

Pour exciter encore les passions, les journaux ressuscitaient la vieille légende du meurtre rituel, racontaient des rapts mystérieux d'enfants ; les juifs, « qui avaient déjà envoyé 80.000 francs au Syndicat », apprêtaient un « grand sacrifice religieux pour la fête de Pourim (3) ».

Il n'est pas douteux que l'antisémitisme a commis des excès plus nombreux et plus graves en d'autres pays ; mais il parut plus « contre nature » dans celui de Mirabeau (4), et plus redoutable, puisqu'il n'était, dans la

(1) Discours de Rouanet : « Voilà la barbarie qui s'est établie là-bas ! »

(2) Compte rendu du conseil municipal de Constantine, dans le *Républicain*, sous ce titre : « A propos de l'invasion de nos écoles par la vermine juive. » La proposition fut faite par un conseiller du nom de Grasset, appuyée par le maire, l'adjoint, un professeur de philosophie et le député Morinaud. — Au lycée d'Alger, le fils du Gouverneur général, Lépine, fut mis en quarantaine par ses camarades, injurié et frappé dans la rue, parce que son père avait pris une attitude résolue contre les émeutiers antijuifs. (*Figaro* du 8 avril 1898.)

(3) *Dépêche* du 18, *Libre Parole* du 19 février.

(4) C'est ce que dit Tolstoï dans une conversation avec un rédacteur du *Central News* : « L'antisémitisme et le chauvinisme sont plus qu'affreux ; ce sont des passions sauvages, indignes

pensée de ses promoteurs, que la torche pour allumer un plus grand feu.

Cette crainte d'un plus grand incendie, d'un *autodafé* où d'autres figureraient que les juifs, ne fut nullement étrangère à l'irritation croissante des peuples et des esprits libres contre la France. Ils se fâchaient que ce grand pays trompé les prît pour des ennemis, alors qu'ils étaient, pour la plupart, des admirateurs de l'âme française. Et ils s'effrayaient surtout de l'exemple donné aux vieilles forces rétrogrades et brutales par cette politique oppressive de la justice et par tant de haines qu'ils redoutaient, non sans raison, comme « des maladies contagieuses (1) ».

IV

Le temps marchait très vite ; à l'origine, les antisémites avaient été seuls à comprendre quel profit il y avait à tirer de ce capitaine juif accusé de trahison : les partis de réaction répugnèrent d'abord à exploiter un crime individuel ; ils s'y décidèrent quand le crime fut devenu douteux ; et, presque aussitôt, leur mouvement se dessina en plein, d'un offensive singulièrement hardie, non pas seulement contre une race ou contre une religion, mais contre les principes de 1789 et la société moderne.

On avait cru, depuis cent ans, que ces principes

de la nation française. » (10 mars 1898.) De même Zakrewski : « Cette affaire a montré quels bas instincts de bêtes fauves recèle la foule ignare dans ce pays qui devrait marcher à la tête de la civilisation. »

(1) Lettre de Björnson, du 23 avril, à Zola.

étaient entrés dans la chair et le sang de la nation et que le triomphe de la Révolution était définitif. Tout à coup, une autre France apparaissait, à face d'Espagne.

L'un des faits les plus considérables du XIXe siècle, c'est que l'Église y tint tout le temps école ouverte contre la Révolution. La bourgeoisie libérale, puis la démocratie laissèrent dire, comme si toute cette semence avait dû tomber seulement sur des rochers. A présent, toute une génération débordait dans la vie publique, à qui ses maîtres avaient inculqué le mépris des « pauvres vanités idéologiques » de Quatre-vingt-neuf (1) ; elle était hantée par le regret des privilèges « honteusement abandonnés », « dans l'hystérique exaltation de la funeste nuit du 4 août (2) », et se proposait de rétablir, non pas même les institutions politiques de l'Ancien Régime, « mais celles du moyen âge, » et de ramener la France « aux conceptions sociales du XIIIe siècle (3) ».

Le mot de contre-Révolution, si fréquent autrefois dans les luttes des partis, avait disparu, depuis pas mal d'années, des polémiques ; maintenant, la Contre-Révolution elle-même entrait en scène avec le *Syllabus* pour drapeau (4), et proclamant les droits de

(1) PAUL BOURGET, dans la *Minerva* du 1er août 1902.

(2) *Ibid.* — Ailleurs : « Cette funeste nuit, dans laquelle il commençait à voir la plus honteuse des démissions. » (*L'Étape*, 79.)

(3) DE MUN, *Discours de réception à l'Académie française* : « Qu'importent les restrictions libérales et les anathèmes contre les institutions du moyen âge ? Ainsi, par une irrésistible évolution, les idées anciennes reparaissent avec des besoins nouveaux, et ce n'est pas la moindre surprise de notre temps que ce retour aux conceptions sociales du treizième siècle. » (10 mars 1898.)

(4) DE MUN, *Discours politiques et parlementaires*, I, 11 : « Notre drapeau se déployait fièrement : c'était la croix et sa glorieuse devise : *In hoc signo vinces*. Notre but était clairement indiqué : c'était une contre-Révolution faite au nom du *Syllabus*. »

Dieu (1), — c'est-à-dire du prêtre, — le règne du Christ.

C'est ce que dit expressément son plus magnifique orateur, de Mun, dans son discours de réception à l'Académie : « que la Révolution était mourante, déjà au tombeau ; que son œuvre économique avait vécu ; que la liberté, son œuvre politique, est incompatible avec tout ce qui fait la force des nations. » Dix fois il y revint, d'un ton hautain et triomphal, l'un des grands vainqueurs du jour, encore chaud des applaudissements républicains aux fameuses séances où il exigea les poursuites contre Zola et incarna l'honneur de l'armée dans les protecteurs d'Esterhazy. De fait, il continuait seulement ses harangues d'hier, leur donnait leur conclusion logique, en conviant le siècle finissant aux obsèques de la Révolution. Il la détestait depuis longtemps. Il a raconté lui-même qu'étant prisonnier à Aix-la-Chapelle, après la capitulation de Metz, « Dieu lui avait donné le livre » qui, commenté par un jésuite allemand, le R. P. Eck, avait dessillé ses yeux (2). Ainsi, sans la trahison de Bazaine et sans l'intervention « providentielle » d'un moine prussien, le cuirassier français aurait toujours ignoré que « la Révolution est la cause et l'origine de tous les maux » du siècle. Peu après, il quittait l'armée pour mieux combattre « cette fille de la Réforme et de l'En-

(1) « L'État mis à la place de Dieu et l'ordre légal substitué à l'ordre divin, voilà l'état social que la Révolution nous a fait. » (De Mun, *Discours*, I, 94.)

(2) « Ils avaient peu de livres (lui-même et l'un de ses compagnons de captivité) ; mais Dieu leur avait donné celui qui leur convenait. » *Discours*, I, 5.) — Le livre était la brochure d'Emile Keller sur l'*Encyclique et les principes de* 1789. — « Leurs yeux s'ouvrirent et leur foi fut fixée. Un vénérable religieux d'Aix-la-Chapelle, où ils étaient internés, le R. P. Eck, de la Compagnie de Jésus, dirigeait leurs études et, consolant leur patriotisme par l'espoir des révolutions prochaines, préparait leurs âmes aux luttes du lendemain. » (*Ibid.*, I, 6.)

cyclopédie (1) »; il la définissait : « Le massacre des prêtres, le meurtre, le pillage des églises, le génie de la Révolte, l'insurrection de l'homme contre Dieu (2) », — Satan (3).

Le petit-fils de Mme de Staël, d'Haussonville, après avoir rappelé ces définitions, ne trouva pas autre chose à répondre que ceci : « Je ne me sens point d'humeur, Monsieur, à prendre contre vous la défense de la Révolution française (4). »

Par contre, il le félicita d'avoir « pour armes un globe surmonté d'une croix et pour devise ces deux mots : *Nil ultra*. Rien au-dessus de la Croix. Rien au-dessus de l'Église (5) .»

Quelques jours plus tard (6), un autre académicien, Vogüé, lui aussi député et « rallié à la République », fit, à son tour, une oraison funèbre, celle du régime parlementaire, des libertés publiques. Il recevait Hanotaux ; le ministre des Affaires étrangères succédait à Challemel-Lacour, proscrit de Décembre. Vogüé appela le coup d'État « une opération de police un peu rude (7) ».

(1) Discours à l'Académie.

(2) Discours prononcé à la clôture de l'Assemblée générale des membres de l'Œuvre des cercles catholiques, le 22 mai 1875, sous la présidence du cardinal Guibert, archevêque de Paris (I, 91, 92). — Ailleurs : « Voici tous les honnêtes gens d'accord pour condamner la Révolution. » (I, 50.)

(3) « Le génie de la Révolution, après avoir, pendant des siècles, tourmenté le monde de sa haine contre Dieu, s'est enfin incarné dans une dernière forme, et, celle-là, Joseph de Maistre a dit qu'elle était satanique ; sous cette forme, il s'est depuis quatre-vingts ans emparé de la France. » (I, 93.)

(4) Réponse au comte de Mun.

(5) « Telle a été, en effet, Monsieur, la devise de votre vie. »

(6) Séance du 25 mars 1898.

(7) Vogüé, en parlant des maîtres d'Hanotaux, de ceux qui s'étaient intéressés à ses débuts, passa sous silence Gabriel Monod qui l'avait successivement fait nommer boursier de l'École des Hautes Études, professeur à cette école, attaché aux archives diplomatiques, qui lui avait mis le pied à l'étrier. Hanotaux ne lui en avait rien dit.

C'était convier ouvertement l'armée à le recommencer.

Précédemment, Brunetière s'était converti avec éclat à un catholicisme offensif : « L'idée chrétienne, c'est l'absolu... Le catholicisme, c'est la France, et la France, c'est le catholicisme... Je l'avais souvent entendu dire ; je l'ai vu, j'en suis convaincu (1). » Et il s'était incliné devant le mystère, la foi au surnaturel.

Sans la connaissance de ces incidents et de l'état des esprits qu'ils révèlent, l'histoire que je raconte serait inintelligible.

Les avertissements n'avaient pas manqué au parti républicain qui, à son ordinaire, ne les avait pas écoutés. — L'auteur de ce livre écrivait en 1895 : « Le passé n'est jamais mort, il ne fait que sommeiller ; l'histoire est pleine de ces réveils... Tout ce que le XVIIIe siècle, Encyclopédie et Révolution, avait cru détruire, n'est qu'engourdi ; cette mort apparente n'est qu'un sommeil réparateur ; les tombeaux se rouvrent, presque tous les vieux préjugés que nous avions appris à considérer comme des curiosités historiques rentrent ou s'apprêtent à rentrer dans la politique avec une force menaçante (2). » — Bien plus, les républicains eux-mêmes, les uns (les radicaux), sous prétexte qu'ils avaient trouvé un meilleur système fiscal, les autres (les socialistes), en préconisant la guerre des classes, d'autres encore (les modérés), en laissant se reformer les congrégations, contribuèrent à faire perdre au pays de la Révolution le sens de la Révolution. Quand le Gésu

(1) Discours prononcé à Besançon, dans la salle de la maison des Carmes, sous la présidence de l'archevêque, février 1898.

(2) *Les réveils du Passé*, dans le *Matin* du 21 avril 1895. Cet article est reproduit dans le volume intitulé : *Démagogues et Socialistes*, 196.

leur tendit le piège de l'antisémitisme, ils y tombèrent.

Grand, incomparable bienfait de l'affaire Dreyfus que d'avoir hâté l'explosion ! Combien plus périlleux eût été le lent engourdissement, l'acheminement insensible vers le reniement final !

Les républicains parlementaires, attentifs, à mesure que se rapprochait l'échéance électorale, à ce qui se passait dans leurs circonscriptions, y constataient un mouvement inusité. Toutefois, et pour effrayés qu'ils fussent, ils se taisaient encore de leur peur. Convenir de l'audace croissante de la contre-Révolution, autant avouer que c'était le contre-coup du crime judiciaire impuni.

Le lien était si évident entre ce fait divers et la grande guerre qui commençait, que les promoteurs de la Revision parlèrent pour la même raison qui commandait le silence aux politiciens. Guyot, imbu des idées anglaises, prônait depuis quelque temps la constitution d'un comité sur le modèle de la *Personal Right's Association*. La pratique formule, traduite en français, s'élargit aussitôt. On décida, dans deux réunions qui furent tenues, l'une chez Trarieux, l'autre chez Scheurer (1), de fonder une ligue, non pour la seule défense

(1) 24 et 25 février 1898. — Les promoteurs de la Ligue furent principalement des « intellectuels », selon la formule du jour Duclaux, Grimaud, Paul Meyer, Viollet, G. Monod, Raoul Allier, Paul Desjardins, Giry, Ary Renan, Frédéric Passy, Havet, Molinier, Maurice Bouchor, Séailles, Émile Bourgeois, Lucien Herr, Georges Hervé, Héricourt, Richet, Paul Reclus, Psichari, Porto-Riche, Georges Lyon, Stapfer, Réville, Salomon et Théodore Reinach ; quatre sénateurs : Trarieux, Ranc, Ratier, Clamageran : quelques journalistes : Vaughan, Francis de Pressensé, Morhardt, Thadée Natanson, Georges Moreau ; quelques industriels, Arthur et Henri Fontaine. — La réunion qui eut lieu chez Scheurer comprit seulement Trarieux, Yves Guyot et moi.

de Dreyfus, mais pour rapprendre au peuple les droits « naturels, inaliénables et sacrés (1) » de l'homme et du citoyen, — ses propres droits.

Le dégoût du peuple eût pu nous venir de tant d'abominations et de sottises qu'il applaudissait ; au contraire, ce fut une profonde pitié, la ferme volonté de l'éclairer, de le sauver de lui-même.

Le vieux Grimaux n'avait pas relu, depuis le collège, la fameuse déclaration. Une grande émotion le prit quand Trarieux donna lecture de ces lignes du préambule, sorties, il y a un siècle, de dix siècles de misère et de servitude, et si terriblement prophétiques, éternellement vraies : « Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements.... »

Viollet fut désigné pour rédiger, avec Trarieux, les statuts de la nouvelle association.

Ce grand savant, qui avait fouillé si profondément aux ruines du vieux droit français et en avait dégagé les Propylées, les *Établissements de Saint-Louis*, était, je l'ai dit, profondément catholique. Rien qu'à son maintien, on reconnaissait en lui l'un de ces « Port-Royalistes attardés », pour qui « le nom de janséniste était moins le signe d'une dissidence dogmatique que l'indice d'une profession de gravité et de religion austère (2) ». Ce sérieux du janséniste, triste, mais fortifiant, ne va pas sans une haute moralité, qui est elle-même inséparable du courage. Viollet convenait qu'il avait été conduit, « comme malgré lui », à la conviction que Dreyfus était innocent ; mais, d'autant plus, il se

(1) Préambule. (Séance du 20 août 1789.)
(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, V, 593 ; Renan, *Essais de morale et de critique*, 15.

croyait le devoir de ne pas s'en taire, surtout sous les menaces des journalistes de sacristie et de corps de garde. Alors que tant de libres-penseurs et de républicains n'osaient pas les regarder en face, il fit à l'un d'eux cette cinglante riposte : « Vous aussi, vous êtes des terroristes (1) ! »

V

Tout à coup, on apprit que la Chambre criminelle de la Cour de cassation avait annulé l'arrêt de la cour d'assises (2).

L'avocat de Zola, Mornard, juriste consommé, d'esprit pénétrant, avait fait valoir sept moyens à l'appui de son pourvoi. Six étaient relatifs à des violations des droits de la défense, notamment à l'arrêt réglementaire qui avait séparé de son contexte une seule imputation diffamatoire ; non seulement l'arrêt par lui-même constituait un abus de pouvoir, mais Delegorgue, en outre, après l'avoir laissé enfreindre par les généraux, l'avait opposé aux avocats. Le septième moyen était relatif à la plainte même du ministre de la Guerre. Selon Mornard, elle ne pouvait servir de base légale à la poursuite, vu que les conseils de guerre sont, en droit, une juridiction permanente et qu'aux termes de la loi, « dans le cas d'injure ou de diffamation envers les cours et tribunaux, la poursuite n'aura lieu que sur une déli-

(1) *Courrier du Pas-de-Calais* du 29 avril 1898.

(2) Chambre criminelle, audience du 2 avril 1898. Le compte rendu du procès en cassation a été publié à l'Appendice du tome II du *Procès Zola*.

bération prise par eux en assemblée générale (1) ». Ainsi, le ministre de la Guerre s'étant substitué arbitrairement au conseil de guerre, toute la procédure était nulle.

Le rapporteur Chambareaud, puis le procureur général Manau écartèrent les six premiers moyens (2). Légal ou non, les avocats de Zola avaient accepté l'arrêt réglementaire au lieu de se pourvoir aussitôt

(1) *Procès Zola*, II, 438 à 451.

(2) Chambareaud repousse le moyen relatif au refus de poser des questions à Mme Dreyfus et à Casimir Perier sur la bonne foi de Zola ; l'arrêt de la Cour, en l'espèce, est l'application pure et simple de l'arrêt réglementaire (II, 462). C'est également l'avis de Manau (II, 488). — Sur le moyen relatif à la violation des art. 319 et 335 du code d'instruction criminelle, « en ce que la Cour d'assises, après avoir laissé déposer un témoin (Pellieux) sur des faits dont elle-même interdit la preuve, et après avoir fait appeler un autre témoin (Boisdeffre) pour confirmer la déposition sur le même fait, a, par arrêt du 18 février, refusé la parole à la défense pour discuter la déposition de ces témoins contradictoirement avec eux », Chambareaud s'en remet à l'appréciation de la Chambre criminelle, sans se prononcer (462). Au contraire, Manau repousse nettement le moyen, en invoquant l'arrêt réglementaire. Sans doute Boisdeffre l'a enfreint : mais Demange, lui aussi, avait fait une déclaration abusive (491). — Sur l'audition de deux témoins (Mme de Boulancy et Mlle de Comminges) par commission rogatoire, « sans prestation préalable du serment exigé par l'art. 317 ». Chambareaud est hésitant (467) : Manau rejette par cet argument : « Sous l'empire de la compétence correctionnelle, les délits de presse étaient poursuivis sur la déclaration des témoins ne prêtant que le serment réduit : pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui devant le jury ? » (499). — Sur le refus de l'apport des procédures Dreyfus et Esterhazy, Mornard soutenait que la cour avait empiété sur le pouvoir discrétionnaire du président. Chambareaud rappelle que la défense elle-même a eu le tort de s'adresser à la Cour (463) ; Manau dit également que le moyen manque en fait et en droit (493). — Sur le refus d'interroger les experts qui auraient invoqué à tort le secret professionnel, Chambareaud (464) et Manau (493) répondent que les experts pouvaient l'invoquer et que, d'ailleurs, au procès Esterhazy, ils avaient déposé à huis clos.

contre la décision qui mutilait leur droit de défense (1).

Par contre, le septième moyen devait être accueilli, le texte de la loi étant formel. Et non seulement il suffisait à anéantir la condamnation, mais il offrait encore cet autre avantage, puisqu'il abolissait aussi la poursuite, de permettre à la Cour de casser sans renvoi. « Tout est fini, à moins d'une nouvelle poursuite régulièrement provoquée et engagée. »

Le langage des deux orateurs de la Cour de cassation fut fort différent ; Chambareaud fit effort sur lui-même pour ne pas sortir du cadre sévère d'un rapport juridique ; la véhémente parole, plus libre, de Manau s'en échappa. Ce grand vieillard, presque octogénaire, était un ancien proscrit de Décembre, l'un des derniers survivants de cette génération de 1848 qui avait porté dans la vie des illusions illimitées de justice et que la force brutale avait aussitôt renversée. Il était entré dans la magistrature après trente années de barreau, à la chute de l'Empire ; et, comme il avait gardé, sous une épaisse broussaille de cheveux blancs, pareille à une crinière flottante de neige, un visage jeune, coloré, mobile, des yeux ardents où la flamme du Midi n'était pas encore devenue de la lumière, de même il avait préservé, des atteintes de l'égoïsme et du septicisme ambiants, une âme généreuse et toute brûlante des croyances qui, jadis, avaient fait la République si belle. Il frémissait donc de cette grande lutte pour une vérité qui, déjà, lui paraissait certaine et, redoutant qu'une grave violation de la loi eût été commise, il se fût cru déshonoré en s'en taisant : « Si Dreyfus a été illégale-

(1) *Procès Zola*, II, 459, Chambareaud. — De même Manau : « L'arrêt est manifestement interlocutoire ; il devait donc être attaqué dans le délai imparti par l'article 373, c'est-à-dire dans les trois jours. » (484.)

ment condamné, la sentence doit être brisée (1). »

Il dit cela très fortement, et aussi son estime pour les promoteurs de la Revision, « ni des vendus ni des traîtres, mais l'honneur du pays », et son dégoût des fureurs antisémites. « Ces scènes abominables, indignes de la France du XIXe siècle, sont un outrage aux précurseurs de la Révolution, à Voltaire, émancipateur de la pensée humaine ». Enfin, ayant assisté à toutes les audiences du procès de Zola, il avait gardé une impression profonde de la scène culminante du drame, quand Esterhazy resta muet sous le questionnaire d'Albert Clemenceau, et il envisagea l'hypothèse où le misérable avouerait son crime. Bien plus, il l'y convia, l'assurant de l'impunité. Par deux fois, il y revint. Et, visiblement, c'était son espoir que l'affaire finirait ainsi. Il ne souhaitait pas de « nouveaux procès fiévreux » : il doit suffire aux officiers qui ont acquitté Esterhazy d'avoir fait une fois condamner Zola ; les amis de Dreyfus, si les débats doivent se rouvrir, pèseront leurs paroles et « auront pitié de la France ». Pour les juges qui l'écoutaient, il leur rappela seulement le vieux précepte biblique (2) : « Tu ne suivras pas la multitude pour faire le mal, et, lorsque tu prononceras dans un procès, tu ne te détermineras point, pour suivre le plus grand nombre jusqu'à pervertir le droit (3). »

Ce qui eût surpris en d'autres temps, c'est qu'un autre langage fût tombé du plus haut siège de la magistrature. Il parut alors séditieux. La Chambre criminelle ayant remis son arrêt au surlendemain, Billot, en plein Sénat, essaya de circonvenir le premier président Ma-

(1) *Procès Zola*, II, 478, Manau : « Si cela était vrai, il n'est pas douteux que la décision serait frappée d'une nullité radicale. »

(2) *Exode*, chap. XXIII, verset 11.

(3) *Procès Zola*, II, 475, 480, 506, 508.

zeau. Il s'assit à côté de lui, engagea une conversation qui parut animée. Leurs voisins entendirent ce dialogue : « Non, non, objectait Mazeau, on n'agit pas ainsi avec des magistrats. — Alors, répliqua Billot, je ne réponds plus de rien. Vous vous engagez dans une voie révolutionnaire dont vous serez les premières victimes. Vous y passerez les premiers. » Puis le juge et le soldat se donnèrent rendez-vous pour la soirée (1).

La Chambre criminelle tint bon, cassa l'arrêt sans renvoi (2).

VI

Grande joie chez les revisionnistes, réconfortés par la parole de Manau, par la déclaration de Chambareaud que « ni l'acte administratif ni l'œuvre du juge ne sont exceptés par la loi du domaine de la critique » ; donc, dans le procès de demain, les témoins pourront parler, « et la question sera posée ».

Et colère plus bruyante encore de leurs adversaires, hier champions intraitables de la chose jugée, et qui, maintenant, la déclaraient imbécile, clamaient que « de tels arrêts font mépriser la justice (3) ». Depuis six

(1) Récit de Clemenceau dans l'*Aurore* du 2 avril 1898. — D'après Mazeau, Billot se serait borné à lui dire : « Que pensez-vous de ce qui va se passer à la Cour de cassation ? » Sur quoi, le premier Président : « Rien, rien. *Vous savez* que je ne veux pas en parler. » (Déclaration de Mazeau à un rédacteur des *Droits de l'Homme*.) Clemenceau maintint sa version.

(2) *Procès Zola*, II, 509.

(3) ALPHONSE HUMBERT, dans l'*Éclair* du 3 avril.

mois, le grand cloaque de Drumont vomissait toujours les mêmes mots : traître, infâme, vendu (1). Nulle autre variante que les noms des diffamés. C'était le tour des magistrats de la Cour de cassation, eux aussi « aux ordres de la haute et basse juiverie », « scélérats et faussaires », « en révolte contre l'armée », le « juif allemand » Lœw (qui n'était qu'alsacien et protestant), « l'immonde Manau (2) ».

Méline fut consterné ; tout était à recommencer, et, cette fois, dans une arène déblayée de barrières.

Le coup, à la veille des élections, lui fut d'autant plus pénible. Cet homme, si froid d'apparence, et qui, dans le mal comme dans le bien, avait montré tant de résolution, ne réussit pas à cacher son dépit (3). S'il n'alla pas, comme Billot, jusqu'à traiter de « révolution » ce triomphe passager de la loi, il critiqua avec amertume la théorie de la Cour de cassation et « regretta, blâma les phrases malheureuses » de Manau. Les députés (deux anciens boulangistes) qui l'interpellaient dirent que le langage du Procureur général avait été « indigne ». Brisson se réveilla pour déclarer que « toute la vie de ce magistrat avait été consacrée à la défense du Droit ». Méline, baissant la tête, promit que « le Gou-

(1) C'est ce que Michelet observe de Marat. (*Révolution*, II, 127.)

(2) Dans les conversations, on prononçait son nom à l'allemande : Manaûh. — Cassagnac rivalisa de violence avec Drumont : « L'infamie est accomplie dans toute son abomination... L'armée est éclaboussée... L'immonde crachat de Zola, des juifs et des sans-patrie.... » — Mêmes fureurs chez Rochefort, Millevoye, Judet, qui fréquentait assidûment chez Hanotaux, Pollonais, qui venait d'être décoré par Barthou.

(3) *Chambre des Députés*, séance du 2 avril 1898, interpellation de Marcel Habert et Albert Chiché « sur les suites que le Gouvernement compte donner à l'arrêt rendu par la Cour de cassation ».

vernement examinerait, en toute impartialité, le langage » incriminé (1).

Il se sentait dans « une situation sans issue », et il dit le mot. Quand il annonça que le conseil de guerre serait réuni et statuerait en toute liberté sur la reprise ou l'abandon des poursuites, il fut visible qu'il inclinait à l'abandon. Les radicaux, à cinq jours du terme de la législature, n'osèrent pas le renverser (2). Pourtant, Goblet rappela qu'il lui avait dit, le 4 décembre : « C'est l'anarchie par le Gouvernement ! » Et « tout, en effet, était démoli », « rien n'était resté debout... » Mais Goblet ne l'entendait pas de la justice.

VII

L'armée, les officiers surtout fermentaient.

Depuis la guerre contre l'Allemagne, la minorité des officiers sortait du rang. On avait trop dit que la victoire de la Prusse avait été celle de la science. De là, dans l'organisation de l'armée nouvelle, une part excessive faite aux élèves des Écoles. En même temps, la vieille noblesse et le parti catholique, chassés des emplois publics par la démocratie triomphante, avaient dirigé leurs fils vers le métier militaire. Beaucoup de républicains le considéraient comme grossier, préféraient les carrières libérales ou les affaires qui

(1) « La Chambre ne peut attendre autre chose du Gouvernement que la promesse d'examiner en toute impartialité le langage d'un magistrat qui est libre dans ses réquisitions et qui occupe depuis longtemps son siège avec honneur. »

(2) L'ordre du jour pur et simple fut voté par 309 voix contre 167.

exigent plus d'intelligence. Maintenant, après un quart de siècle de République, les cadres de l'armée étaient aux mains de cette jeunesse élevée, façonnée par les Jésuites. Les républicains y étaient à l'état d'exception. Les plus roturiers affectaient des passions réactionnaires pour se faire bien voir de leurs camarades riches, des chefs, et, pour être reçus dans les salons, fréquentaient les églises.

Gambetta, par son prestige personnel, amoureux de l'armée à qui il promettait la Revanche, sachant lui parler et très au fait des questions militaires, imposait aux chefs. A sa mort, comme les intransigeants se réjouissaient, un révolutionnaire, de l'espèce qui est perspicace (1), s'écria : « Les imbéciles, ils ne voient pas que les généraux sont délivrés ! » La plupart des officiers furent de cœur avec Boulanger ; hors quelques esprits réfléchis, qui restèrent silencieux, tous se prononcèrent avec colère contre la Revision, se précipitèrent sur cette occasion de réagir contre la démocratie.

Nul prétexte ne pouvait être pire que cette question de justice. Armée et nation sont aujourd'hui frappées d'une même cécité ; demain, quand il sera éclairé, le peuple, oublieux qu'il a été aveugle, ne pardonnera pas aux chefs de l'avoir été, réagira contre l'institution militaire.

Pour l'instant, l'armée n'avait jamais été plus populaire ni plus adulée par les partis. On ne parlait, par une étrange interversion des rôles, que de la défendre. Dès qu'un régiment débouchait, les passants couraient, comme à son secours, pour l'acclamer. Pellieux multipliait les occasions de se faire applaudir.

Ce militarisme n'avait rien, d'ailleurs, de belliqueux.

(1) Lissagaray. — Il tint le propos à Ranc.

Les ovations, que la foule réservait autrefois aux troupes victorieuses, allaient maintenant à des soldats à qui elle demandait surtout de ne pas se battre. On avait tant dit à ce peuple que la Revision serait la guerre, qu'il le croyait. La cause profonde des renouveaux de l'esprit césarien n'est nullement la vieille ambition batailleuse et conquérante, mais, bien au contraire, l'amour désordonné d'une paix qu'un chef militaire saura assurer. Cet esprit de Brumaire soufflait à nouveau. Les journaux qui invoquaient le « sabre libérateur (1) », c'étaient les mêmes qui réclamaient les huis clos, protestaient qu'on ne pouvait pas regarder au dossier secret sans provoquer des catastrophes. Le cri de « Vive l'armée ! » signifiait, pour les couches profondes : « Vive la paix ! »

Les officiers n'eussent pas été des hommes s'ils avaient résisté à une telle griserie. Ils eussent trouvé naturel que la part qu'ils avaient prise au procès de Zola, comme témoins ou comme manifestants, fût inscrite sur leurs livrets comme une campagne. Leur irritation éclatait en des actes insolents ou odieux : l'un d'eux fit dresser, au champ de tir, un mannequin qui figurait Zola (2) ; un autre écrivit une lettre outrageante à Trarieux ; Billot refusa de le frapper, ne s'y résigna que devant l'intervention personnelle du président du Sénat, Loubet, et une réunion comminatoire des groupes républicains (3).

Tout ce corps d'officiers, d'ordinaire très calme, occupé de travail ou de plaisir, était agité, bruyant, d'une susceptibilité énervée.

(1) Coppée, dans le *Journal* du 6 avril 1898. — Millevoye, Drumont, Cassagnac, Judet tenaient le même langage.

(2) *Siècle* du 22 avril.

(3) Le capitaine Begouën fut puni de la réprimande du ministre et renvoyé de l'État-Major général au 6e corps, à Châlons (3 mars 1898).

Billot, surtout Boisdeffre, eussent voulu que les juges d'Esterhazy se contentassent de la condamnation morale qu'ils avaient obtenue contre Zola. La presse « patriote » les y engageait (1). On leur promettait, en échange, que le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur serait invité à rayer leur insulteur.

Mais ces soldats étaient lancés, et d'ailleurs convaincus qu'ils n'avaient point forfait comme juges. Une basse politique pouvait conseiller de dédaigner l'outrage impuni ; l'honneur exigeait de le relever. Pourtant, ils délibérèrent pendant huit heures d'horloge, tiraillés entre la discipline et l'honneur, pour aboutir, sur le conseil de Pellieux, à une transaction. Ils décidèrent (par 5 voix contre 2) de porter plainte, non pas qu'ils se sentissent plus atteints « que leurs camarades et leurs chefs par les diffamations de Zola », mais dans l'intérêt supérieur de la justice militaire elle-même ; en conséquence ils réduisaient la plainte à trois lignes : « Un conseil de guerre vient par ordre d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice ». Ils écartaient ainsi la phrase redoutable, qui dominait toute l'affaire, sur la communication des pièces secrètes (2).

Nul aveu plus criant que l'illégalité avait été commise. La Cour de cassation avait décidé que les témoins, débâillonnés, la pourraient prouver. Pour éviter la réponse, on supprimait la question.

Méline et Billot furent, cette fois, bien conseillés, non seulement par Ployer et par Tézenas, mais par le pre-

(1) *Matin*, *Gaulois*, *Éclair*, *Écho de Paris*, etc.

(2) 8 avril 1898. — Le conseil émit, en outre, le vœu que le ministre de la Guerre demandât au grand chancelier de la Légion d'honneur la radiation de Zola. Un peu plus tard, cinq membres du conseil décidèrent de se porter partie civile aux débats.

mier président Périvier, qui avait accepté de diriger les futurs débats et promis de « serrer la vis ». Ce magistrat facétieux, que les malveillants disaient à tout faire, trouvait que Delegorgue avait été mou.

Au surplus, le procès n'aura pas lieu à Paris, mais à Versailles, « pour empêcher, expliquaient les journaux, que l'ordre ne soit troublé », et parce que « la salle des assises de Seine-et-Oise était très petite ; vingt auditeurs tout juste s'y pourront asseoir en dehors des témoins et des journalistes (1) ». On engageait en conséquence les partisans de Dreyfus « à se montrer très doux, très calmes » : « tout autre attitude de leur part pourrait leur valoir force corrections ». « On aime l'armée, à Versailles (2) ! » Même, un bon jeune homme, fils d'un général, indiqua, avec plan à l'appui, la manière d'assommer Zola à la sortie du palais de justice (3).

VIII

Esterhazy reçut, sur ces entrefaites, deux terribles coups de massue. Le *Siècle* publia la déposition que Casella avait été empêché de porter à la cour d'assises — ses conversations avec Schwarzkoppen et Panizzardi (4), — et la lettre d'un prétendu diplomate de Berne (5) qui résumait ce que Scheurer, Zola, Trarieux et moi nous savions, par le comte Tornielli, de la trahison d'Ester-

(1) *Gaulois* du 11 avril 1898, *Écho*, *Journal des Débats*, etc.
(2) *Jour* du 12.
(3) *Soir* du 14.
(4) Voir p. 199.
(5) Cette lettre fut rédigée par Yves Guyot et Francis de Pressensé sur des notes de Zola. Ils s'étaient réunis chez moi avec Trarieux.

hazy (1). Rien que le récit circonstancié de la visite d'Esterhazy à Schwarzkoppen, en octobre (quand il le menaça de se tuer, le somma d'aller déclarer à Lucie Dreyfus que son mari était coupable), prouvait le crime.

Le premier cri des amis d'Esterhazy fut pour traiter d'imposteurs les auteurs de ces révélations. Mais aucun démenti ne vint ni de Berlin ni de Rome (2). L'État-Major se tut. Les journalistes coururent chez Esterhazy; le mensonge, pour une fois, lui resta dans le gosier; il dit seulement « qu'il ne s'occupait plus de l'affaire Dreyfus (3) ».

Le parti pris était tel, et la peur, que ces révélations incontestées, qui eussent dû être décisives, ne déterminèrent pas une seule conversion, du moins publique.

Cependant, l'atmosphère de méfiance s'épaissit beaucoup, de ce jour, autour d'Esterhazy. Ce faux reître, qui devait tout massacrer et qui baissait la tête sous une telle accusation, et si précise, devint suspect aux plus crédules; les plus échauffés cessèrent de l'acclamer en public. Cavaignac, et beaucoup parmi les plus résolus adversaires de la Revision, commencèrent à dire que leur cause (la chose jugée), qu'ils distinguaient on ne

(1) 4 et 8 avril 1898.

(2) La *Gazette de Cologne*, la *Gazette de Francfort*, le *Times*, l'*Indépendance belge*, etc., confirmèrent les révélations du « diplomate de Berne ». — Panizzardi, harcelé par les reporters, quitta Paris pour Berne où il était également accrédité. Il refusa soit de confirmer, soit de démentir le récit de Casella (dépêche du 16 avril au *Siècle*); il allégua aux amis qui le pressaient que son devoir était de se taire tant que Schwarzkoppen n'aurait pas rompu le silence. La presse italienne annonça qu'il serait remplacé à brève échéance.

(3) *Agence nationale* du 14 avril. — « Le général de Pellieux me dit de n'attacher aucune importance à la déposition de Casella. » (*Dép. à Londres*, 5 mars 1900.)

sait comment de la sienne, était compromise par la répugnante promiscuité avec un gredin de cette espèce. On l'eût volontiers déclaré coupable s'il eût été possible de le faire sans innocenter Dreyfus. Cavaignac songeait déjà à le jeter par dessus bord comme infâme, tout en gardant le juif à l'île du Diable.

Esterhazy, à qui l'on n'en faisait pas accroire, se rendit compte que sa popularité se métamorphosait en mépris, et, surtout, que le Gouvernement et l'État-Major s'en accommodaient fort bien. Plus il s'enfonce, plus son contact est salissant, mais moins ses menaces perpétuelles d'aventurier déshonoré sont à craindre. Le jour va venir où l'aveu même de son crime, auquel Manau l'a convié avec quelque naïveté, sera sans valeur; cette arme suprême, qu'il a si souvent brandie, moisit, chaque jour, entre ses mains. Le métier de maître-chanteur, pour être profitable, nécessite quelque respectabilité apparente ; quand il sera entièrement discrédité et taré, ses patrons ne s'inquièteront plus de sa confession qu'il passera pour avoir vendue. Son indignité avérée l'aura rendu innoffensif ; son venin ne sera plus que de la bave ; il ne sera même plus une bête malfaisante.

Il n'y avait plus qu'un homme qu'il tenait d'un grappin d'acier et qui ne pouvait s'y soustraire : Henry. Ils étaient rivés l'un à l'autre. S'il tombe, Henry le suit dans sa chute, et, tant qu'Henry est là, il peut continuer la partie. Ils se concertèrent pour accréditer, en réponse aux révélations qui venaient de se produire, une explication qui cadrerait avec la physionomie démasquée du bandit, incapable désormais de jouer les *condottiere*.

L'art des gens de l'État-Major fut toujours de donner à entendre que les versions officielles de l'Affaire étaient inexactes, mais imposées par de grands intérêts d'ordre

international, et de mettre en circulation des versions contradictoires du redoutable secret. Il n'y a pas de certitude égale à celle de l'homme qui détient un secret, surtout si c'est une sottise. Tous ceux à qui Boisdeffre avait conté ou fait conter l'histoire du bordereau annoté (Rochefort, Émile Ollivier, le colonel Stoffel) s'y étaient laissé prendre. A d'autres, on avait confié que Dreyfus avait travaillé avec Panizzardi ou avec Schmettau, que le bordereau avait été pris à Bruxelles, ou dans la valise diplomatique, ou dans le coffre-fort de l'ambassade d'Allemagne, pendant un incendie, par Esterhazy lui-même déguisé en pompier. Peu à peu, toutes ces histoires filtraient, se répandaient, aussi inconciliables entre elles qu'absurdes ; mais chacune conservait ses fidèles.

Esterhazy, entre autres mensonges qu'il avait colportés, non sans faire jurer le silence à ses confidents, avait imaginé (dès janvier, à la veille de son procès) de raconter que l'Allemagne n'était pour rien dans l'affaire. Il s'était contenté, d'abord, de révéler que le bordereau avait été pris, non pas à l'ambassade d'Allemagne, mais à celle de Russie ; il débita, un peu plus tard, avec son plus beau sérieux, un extraordinaire roman. Le tsar Alexandre III, avant de signer le traité d'alliance, avait voulu contrôler les informations du gouvernement français sur l'organisation militaire (1) ; Boisdeffre,

(1) Je tiens du comte de Munster que le Gouvernement russe, mais postérieurement à la première convention militaire de 1893, avait chargé Mohrenheim, l'ambassadeur, et le général Frédéricksz, attaché militaire, de vérifier certains renseignements. Frédéricksz s'adressa au deuxième bureau où, comme on l'a vu, les attachés militaires étaient reçus chaque semaine par Davignon et Sancy. (Voir t. Ier, 298.) Ceux-ci l'édifièrent, sans soupçonner ou sans faire semblant de soupçonner l'objet de ses questions. C'était Mohrenheim lui-même qui avait raconté l'anecdote à Munster.

ayant eu vent de cette méfiance, fit venir Esterhazy et lui expliqua que la patriotique alliance était compromise si des renseignements de source privée, c'est-à-dire d'espionnage, ne venaient pas confirmer, dans l'esprit du Tsar, les renseignements officiels. Esterhazy se dévoua et, jouant l'espion, alla trouver le baron de Mohrenheim auquel il se présenta comme un officier d'État-Major, indigné de voir la Russie trompée par la France et en mesure de donner au Tsar la situation exacte des effectifs de l'armée française. Or, les états qu'il remit à Mohrenheim et qu'il tenait de Boisdeffre, confirmaient rigoureusement ceux qui avaient été régulièrement communiqués. Le Tsar n'hésita plus et signa. Cependant, des doutes vinrent peu après à l'ambassadeur sur son aventure : il soupçonna qu'il avait été mystifié et Boisdeffre en fut avisé. Il était, dès lors, « d'une nécessité impérieuse » de sacrifier un véritable officier d'État-Major afin de convaincre la Russie qu'elle avait eu affaire à un véritable espion. Dreyfus fut choisi comme victime et on inventa l'histoire du bordereau. Sous main, on fit savoir à la Russie que l'homme qui l'avait documentée était le même qui venait d'être surpris à documenter, à leur tour, des Allemands. — Il n'y avait de vrai que ceci : Esterhazy et Henry n'avaient pas seulement « travaillé » avec l'Allemagne, mais avec la Russie (1). Plus tard, comme on

(1) D'après une version qui a eu cours dans les cercles diplomatiques, le général Anenkoff, le constructeur du Transsibérien, aurait été l'intermédiaire entre Henry, qu'il connaissait certainement, et l'État-Major russe. Il se suicida le 21 janvier 1899, à la veille du procès qui m'était intenté par la veuve d'Henry. Le *Journal de Genève*, le *Lokal-Anzeiger* de Berlin ont formellement mis Anenkoff en cause (29 et 30 juillet 1899.) Le ministre de la Guerre, Vannowsky, et le chef de l'État-Major général, Obrutcheff, furent remerciés en janvier 1898, à l'époque du

verra, ce conte stupide parvint jusqu'à l'Empereur d'Allemagne, avec cette variante que c'était Dreyfus lui-même qui, par ordre de Boisdeffre, était allé trouver Mohrenheim et son attaché militaire, le général Frédéricksz. — Les journalistes anglais, à qui Esterhazy avait confié ces bourdes, les reproduisirent dans leurs journaux comme venant d'une source mystérieuse et sûre (1). Toutefois, le public y avait été rebelle, non pas tant parce que l'absurdité en était criante, mais parce qu'il n'était pas encore mûr pour une ineptie aussi compliquée. Les deux compères jugèrent avec raison qu'il fallait, en réponse à Casella et au diplomate de Berne, inventer quelque chose, sinon de plus plausible, du moins de plus simple.

Les journaux d'Henry racontèrent en conséquence qu'Esterhazy avait été l'un des principaux agents du contre-espionnage, qu'il trompait Schwarzkoppen en lui livrant, par ordre, des documents frelatés, et que le maître qu'il trahissait, c'était l'Allemand (2). Pour Drey-

procès Esterhazy; dès le 8 décembre 1897, le *Temps* avait annoncé le départ de l'ambassadeur Mohrenheim, qui fut remplacé par le prince Ourousoff, et, le 11, la retraite imminente de Vannowsky, qui fut remplacé le 15 janvier suivant, par Kouropatkine. — Ces coïncidences sont curieuses; cependant, le renvoi de Mohrenheim doit être exclusivement attribué, comme le suicide d'Anenkoff, à des motifs d'ordre privé. — Le général Frédéricksz a formellement démenti qu'il ait eu, pour son compte, affaire à Esterhazy. (*Temps* du 11 juillet 1899.) Pour Dreyfus, il ne l'avait connu, indirectement, qu'à l'occasion de l'assassinat de Mme Dida par Vladimiroff. (Voir t. Ier, 287.)

(1) La première de ces versions parut dans le *Daily Mail* du 12 janvier 1898, sous ce titre : « *La Russie et Dreyfus, De notre correspondant particulier, Cologne, 11 janvier* » ; la seconde dans la *Saint-James Gazette*, du 16 mars, sous la forme d'une lettre de Saint-Pétersbourg. L'*Aurore* du 18 en publia la traduction.

(2) *Écho de Paris*, *Libre Parole*, *Intransigeant*, *Patrie*, *Jour* des 13, 14, 15 avril 1898, etc.

fus, il n'avait pas eu directement affaire à Schwarzkoppen, mais à Panizzardi (1).

Déroulède et Rochefort ajoutèrent foi à cette imposture, qui s'arrangeait assez bien avec celle du bordereau annoté, ou firent semblant; Drumont savait à quoi s'en tenir. Pour les juges d'Esterhazy, ils ne s'étonnèrent pas qu'on les eût laissés dans l'ignorance d'un secret par quoi tout devenait clair et limpide.

Cette version inattendue, qui enchantait les patriotes, offrait pourtant un très gros risque : c'est que l'État-Major allemand et, surtout, Schwarzkoppen se fâchassent d'être bafoués, et qu'en conséquence ils fissent paraître dans leurs journaux les documents qu'ils avaient reçus d'Esterhazy ou, tout au moins, ceux qui étaient mentionnés au bordereau. Ils eurent, en effet, la velléité de répondre par ces représailles; puis des considérations, à la fois politiques et militaires, les arrêtèrent. Schlieffen observa que livrer à la publicité des rapports d'espion, ce serait tarir à l'avenir les sources de l'espionnage; le chancelier et Bulow, que les relations diplomatiques étaient déjà fort tendues. Si le peuple français veut, à tout prix, que l'innocent soit coupable, c'est affaire à lui. Aussi bien, les folies françaises, surtout les plus furieuses, sont les plus courtes ; celle-ci s'usera d'elle-même (2).

Le vieux Bismarck, à Friedrichsruche, grogna, une fois de plus, qu'il fallait laisser les Welches cuire dans leur jus. Depuis le début de la crise, le journaliste qui

(1) *Écho* du 25 avril 1898 : « Le colonel de Schwarzkoppen est très à son aise pour donner sa parole de gentilhomme et d'officier qu'il ne connut jamais le traître Dreyfus. En effet, l'intermédiaire était un autre attaché qui signait de noms d'emprunt... etc. »

(2) *Renseignements inédits.* — Depuis la condamnation de Zola, les journaux étrangers avaient encore haussé leur ton. Il fut

recevait ses confidences s'employait de son mieux à railler les Allemands de s'être émus, comme des femmes, à la pensée d'un officier français au bagne (1). Le grand barbare, que la mort touchait déjà, se roidissait jusqu'à la fin contre toute pensée d'humanité. Il avait souvent traité les Français de « peuple de singes » : ce suprême accès de démence le réjouissait. Il opinait que l'intérêt manifeste de l'Allemagne était de prolonger cette honte, et, pour y aider, il affectait de mettre en doute l'innocence de Dreyfus.

Drumont, Rochefort, Arthur Meyer, reproduisirent, à l'envi, ces derniers hoquets du vieux Vandale.

Billot et Boisdeffre laissèrent dire, parce qu'ils avaient fait du silence leur tactique, dédaigneux, en apparence, des vains racontars de la presse, amie ou hostile; et, aussi, parce que ce nouveau mensonge consolidait, pour un jour de plus, l'œuvre d'iniquité et leur règne. Pourtant, quand ils furent interrogés par la suite sur l'imbécile roman, ils le démentirent (2); on leur eût de-

question d'interdire l'entrée en France de l'*Indépendance belge*, du *Journal de Genève*. L'*Écho de Paris* somma Barthou de le faire (27 janvier 1898). Il s'y refusa.

(1) *Hamburger Nachrichten*, du 25 février 1898 : « Les félicitations que les Allemands envoient à Zola dénotent un manque de tact, de jugement et de patriotisme. Nous nous rendons ridicules aux yeux des Français. Nous ne savons pas d'ailleurs à quels mobiles Zola a obéi. De plus, dans les cercles qui, sans aucun doute, comptent parmi les mieux informés de l'Europe, nous avons entendu exprimer des opinions d'où il résulte qu'on y croit bien plutôt à la culpabilité de Dreyfus qu'à son innocence. Laissons donc les Français mijoter dans leur propre jus, en traitant Emile Zola et Dreyfus comme des héros nationaux ou comme les représentants de l'idéalisme. » — « Un diplomate » s'appuyait encore, cinq ans plus tard, sur l'opinion de Bismarck. (*Gaulois* du 8 février 1903.)

(2) *Cass.*, I, 558, Boisdeffre ; 569, Gonse; *Rennes*, I, 528, 530 ; II, 173, Boisdeffre ; I, 536 ; II, 157, Gonse. — De même Roget (*Cass.*, I, 628) et Gendron (*Rennes*, II, 172).

mandé des pièces justificatives, qu'Henry avait négligé de forger, et l'État-Major allemand se serait décidé peut-être à les confondre.

Il y avait eu une heure, une seule, où ils eussent pu se raccrocher à cette branche pourrie : c'est quand Picquart leur nomma Esterhazy pour la première fois. Ils eussent pu l'arrêter d'un seul mot : « Malheureux, vous allez brûler un de nos agents ! » Mais ils ne pensaient pas alors qu'Esterhazy conduirait Picquart à Dreyfus : Picquart ne le pensait pas non plus ; Henry seul le savait. Plus tard, c'était trop tard, quand Picquart eût découvert que le juif était innocent.

Clemenceau exposa ce raisonnement péremptoire ; j'y ajoutai d'autres arguments : la visite d'Esterhazy à Schwarzkoppen qui n'était pas d'un contre-espion à sa dupe ; son obstination à entrer au ministère de la Guerre ; les refus persistants de Billot et de Boisdeffre : s'il avait été un agent secret, sa place eût été à Paris, près de l'Allemand : on ne l'eût pas expédié dans une garnison de province (1).

Ainsi Esterhazy n'avait pas été un espion au service de la France et « le bénéfice d'une probité allemande » lui restait acquis.

IX

Les élections furent une halte apparente dans le drame.

L'agonie de la Chambre avait été pénible. Depuis six mois, elle votait sous la peur des électeurs, des comités,

(1) *Aurore* du 17 avril 1898 ; *Siècle* du 21.

des furieux journaux qui menaient l'opinion. Et ce n'était pas seulement chaque fois que revenait la question du juif de l'île du Diable. Un des anciens lieutenants de Boulanger ayant fait revivre, pour une séance, la vieille affaire du Panama, tous les républicains suivirent, saisirent l'occasion de se proclamer intègres et purs avant de paraître devant le suffrage universel ; ils rendirent, à l'unanimité, un vote solennel de blâme contre l'ancien procureur général Quesnay de Beaurepaire et contre le président du Sénat, Loubet (1). Entre temps, par une singulière anomalie, ces mêmes radicaux, qui tenaient tant à ne pas se brouiller avec Drumont, reprochèrent à Méline ses complaisances pour la droite (2) et pour l'Église, mais sans aborder la vraie question et, dès lors, avec une pauvreté extrême d'arguments. La preuve que « les manœuvres de la réaction étaient servies par la faiblesse coupable et la complicité du Gouvernement », ils ne la trouvaient pas dans la longue série d'iniquités qui avaient été commises contre Dreyfus et ses défenseurs, mais dans le déplacement d'un préfet, d'un juge de paix et d'un économe d'hospice. Les tortures infligées à Dreyfus ne les avaient pas émus, mais pour un instituteur changé de

(1) 30 mars 1898. — Le débat fut soulevé par Chiché, député de Bordeaux. Les conclusions de la commission d'enquête furent votées à l'unanimité de 515 votants, l'affichage d'un discours de Viviani par 311 voix contre 174. Le vote rendu, Milliard, garde des Sceaux, exposa l'opinion de trois hauts magistrats à qui il avait soumis l'examen du rôle de Quesnay de Beaurepaire et qui avaient trouvé des plus excusables l'erreur juridique qu'on lui reprochait. L'ancien procureur général fut alors traduit, à sa demande, devant la Cour de cassation, qui rendit le 27 avril un arrêt en sa faveur.

(2) 12 mars 1898, interpellation sur la politique du Gouvernement, discours de Dron, député du Nord. — Méline soutint que la Droite lui avait souvent donné ses voix, mais sans rien demander en échange.

poste, ils s'écriaient : « On se demande véritablement, en présence d'actes aussi odieux, si on est dans un pays civilisé (1) ! » Ils avaient couvert Esterhazy, célébré les étouffeurs de justice, et Bourgeois s'en faisait gloire (2) ; pour quelques conservateurs qui étaient entrés dans la République, comme Jaurès lui-même leur en avait donné le conseil (3), Catilina était aux portes. Ce fut le dernier mot de Brisson avant de lever la séance finale : il souhaita que « le pays sût, de sa main souveraine, écarter les perfides (4) », — ni Boisdeffre ni Billot, quelques ralliés qui n'avaient pas été plus échauffés contre le Droit que Cavaignac et Goblet.

Qu'ils fussent « perfides », cela a été mis hors de doute. Ils ne se souciaient plus de s'épuiser à faire une monarchie impossible ; il leur suffisait de faire une République catholique. Ils y eussent été bien mieux et, avec eux, les prêtres et les moines. Un dominicain, d'esprit très pénétrant, mais imprudent, le dit très haut : « La politique du cabinet sera, si elle triomphe, infiniment plus avantageuse à l'Église que ne le serait un retour à l'ancien Régime (5). » D'autre part, cette politique de Méline, dans ce qu'elle eut de pire, les radicaux l'avaient trouvée et la trouvaient encore trop modérée. En fait, les principes qui sont la République

(1) Discours de Dron.

(2) « Bourgeois : Mon cher collègue, monsieur de Mahy, vous savez fort bien que je partage votre sentiment sur l'affaire dont vous parlez et que je n'ai jamais hésité à l'exprimer. — De Mahy : Je vous rends hommage à cet égard... — Bourgeois : Il s'agit de quelque chose de bien plus haut. » (Même séance.)

(3) « Je fais appel aux conservateurs de bon sens. Veulent-ils, au lieu d'entrer dans la République qui leur est ouverte... » Profession de foi aux électeurs du Tarn, septembre 1889.

(4) Séance du 7 avril 1898.

(5) Le P. Maumus, *Les catholiques et les libertés politiques*.

n'avaient plus pour défenseurs, depuis cinq mois, que les défenseurs de Dreyfus. Tous les autres y manquèrent, divisés pour le pouvoir, mais réunis contre la justice, sur la fondrière que Bourgeois appelait « le terrain national (1) ».

Le grand souci des radicaux fut toujours de se mettre à l'unisson des passions populaires (contre Gambetta, en 1881, contre Ferry, pour Boulanger), de nager avec le courant, et plus vite que lui, sans se soucier d'où venait le torrent et vers où il se précipitait. Celui-ci descendait des hauteurs romaines où s'élève le Gésu, dominant le Vatican.

Les congrégations d'hommes non autorisées, d'autant plus audacieuses, ne furent jamais plus actives que dans la préparation de ces élections générales de 1898. Elles s'étaient mises à l'œuvre avant que l'affaire Dreyfus n'éclatât ; le succès de l'opération, religieuse autant que militaire, contre le « Syndicat », les fit redoubler d'efforts. Elles sentirent que le moment décisif était venu, celui qu'on ne retrouve pas deux fois dans les révolutions, jouèrent hardiment le tout pour le tout.

Les Jésuites, à leur ordinaire, se tinrent dans l'ombre seul, le père Du Lac, bavard, un peu sot, grisé par le bruit, brouillonnant dans toutes les intrigues, se découvrit. Les Assomptionnistes (Pères Augustins de l'Assomption) se jetèrent, ouvertement, dans la bataille.

C'était un ordre assez nouveau, fondé vers 1850, pour

(1) « Il y a certainement un terrain sur lequel il n'est jamais besoin de faire un semblable appel : c'est le terrain patriotique, le terrain national, et M. le Président du Conseil sait bien que, sur ce point, il ne peut y avoir ni divergence ni désaccord entre nous. » (Séance du 12 mars 1898.)

« l'extension du règne de Jésus-Christ (1) ». Il s'organisa lentement. Dissous en 1880, il se reconstitua presque aussitôt. Ses principaux chefs, les pères Adéodat, Bailly, Picard, Chicard et Jaujoux, étaient hommes du peuple, rudes d'allure et grossiers de ton : ils avaient lu dans les livres saints que les violents seuls enlèvent le ciel, tenaient surtout à conquérir le royaume terrestre, ne s'attardaient pas aux bagatelles et avaient le sens très aigu du moderne. Leur journal, la *Croix*, ne parut d'abord qu'à Paris (2) ; bientôt, ils en lancèrent des éditions locales dans un grand nombre de départements, et leur imprimerie, la « Maison de la Bonne Presse », s'étant développée, ils entreprirent toute une série d'autres journaux, de revues et de brochures de propagande (3). Ils fondèrent ensuite, dans chacune des localités où ils avaient un personnel, des tiers-ordres de toutes sortes, d'hommes, de femmes, et mixtes, et de prêtres séculiers ; des confréries présidées par un aumônier, pour favoriser les commerçants catholiques et mettre les autres en interdit ; des alumnats ou noviciats, « pour conserver et étendre les conquêtes de l'Église » ; et des associations de « chevaliers » assermentés qui prêtaient serment d'obéissance et étaient munis d'un diplôme signé sur l'autel (4). Enfin, partout où ils le purent, ils formèrent des comités franchement

(1) *Procès des Assomptionnistes* (janvier 1900), compte rendu sténographique : pièce 8, extrait des constitutions des Augustins. — Ces constitutions restèrent à l'état de projet ; elles ne furent jamais approuvées par le Saint-Siège (31, 32).

(2) En 1883.

(3) Le *Pèlerin* (71.000 exemplaires), la *Vie des Saints* (165.000), le *Cosmos* (3.000), les *Bonnes lectures* (20.000), la *Croix du dimanche* (250.000), la *Croix du marin*, plus de trente publications périodiques en dehors des *Croix* locales (Rapport du P. Picard).

(4) *La Croix* (brochure publiée par la Congrégation), 26 et 59. — *Procès*, 35, perquisition à Lille, scellé 1, pièce 3.

politiques, où ils ne firent entrer que des militants, prêts à tout, et entièrement à eux. Quelques-uns de ces comités étaient composés de femmes, dames quêteuses et propagandistes, véritables amazones de la Foi (1); tous étaient ouvertement reliés à un organisme central dont la création avait été décidée dans un congrès général des *Croix*, « l'Œuvre électorale catholique », et qui prit, un peu plus tard, le nom de comité « Justice-Égalité (2) ». L'œuvre se proposait d'intervenir « directement dans toutes les élections, municipales, cantonales, législatives, présidentielles (3) » et « de triompher ainsi des mécréants, comme les Croisés du Moyen Age triomphèrent des Musulmans (4) ». Le père Bailly fut préposé spécialement à la direction de la presse, le père Adéodat à celle des comités. Quatre cents moines, un millier de frères et de novices, et plusieurs milliers de *Chevaliers de la Croix* (5) opéraient sous leurs ordres. Les uns, employés aux journaux, racontaient, défiguraient les faits du jour, les commentaient dans un style poissard, sous l'image du Crucifié qui servait d'enseigne à leur feuille. Les autres, courant les villages, les quartiers populeux, « étudiaient les électeurs » qu'ils « clas-

(1) Lettre du P. Dalegon ; Rapport de Laya, secrétaire du P. Adéodat, etc. — « Les femmes françaises, soucieuses de conserver à leur patrie la religion, qui fait sa grandeur et sa force.. En premier lieu, se présente leur dévouement à l'œuvre électorale... Elles aideront à démasquer les francs-maçons et les juifs, évitant d'encourager leur commerce au détriment des commerçants catholiques... Elles useront de leur influence dans les salons. » (Statuts du Comité Jeanne d'Arc.) — De même l'Association de Notre Dame du Salut, la Ligue de l'*Ave Maria*, etc. — *Procès*, 66, 67, exposé du procureur de la République Bulot.

(2) *Procès*, 7.

(3) Rapport Laya (*Procès*, 51).

(4) *La Croix* (brochure), 26.

(5) *Procès*, 83. — *La Croix*, 35 et suiv.

saient en bons, mauvais et douteux (1) ». D'autres montaient des pèlerinages, des « croisades », faisaient les commis-voyageurs pour le culte fructueux de saint Antoine de Padoue (2). D'autres enfin récoltaient des aumônes, des souscriptions, mendiaient de porte en porte, acceptant d'ailleurs les dons en nature comme les écus sonnants, par exemple « une demi-barrique de vin, juste de quoi prendre les forces nécessaires pour donner quelques bons coups de poings aux infâmes gendarmes (3) ». Ils avaient fait vœu de pauvreté (4), se disaient « pauvres, très pauvres », « attendant tous les jours, comme les oiseaux du ciel, la becquée (5) » ; et ils étaient fort riches, avec leurs quatorze maisons, un fond de roulement d'un million et plus (6).

Ce trésor de guerre, leur grossièreté populacière, une impudence dans le mensonge et dans l'outrage qui dépassait celle de Drumont, une activité infatigable, firent d'eux les chefs apparents de la nouvelle Ligue. On peut croire que la Société de Jésus était derrière eux, les faisait mouvoir, mais il n'en existe nulle preuve,

(1) Rapport Laya.

(2) *Procès*, 42, 43.

(3) Lettre du P. Ignace au vicomte de Roussy, pièce saisie à Bordeaux (*Procès*, 11).

(4) Coutumier des Assomptionnistes (*Procès*, 34).

(5) Rapport du P. Picard, supérieur général, à l'ouverture du chapitre général tenu à Livry le 29 août 1892.

(6) *Procès*, 8, 44, 45, 98, etc. — Ils étaient propriétaires de l'immeuble de la Bonne Presse, de deux hôtels sis au Cours-la-Reine, achetés au prix de 1.276.000 francs, etc. Une seule mission coûta 974.903 francs, le pèlerinage de Jérusalem 3.300.000, ceux de Lourdes 2.500.000. Le rapport du P. Picard, pour 1892, accuse une dépense totale de 8.600.000 francs (p. 7). Le 11 novembre 1899, le commissaire de police Péchard, qui perquisitionna au couvent de la rue François-Ier (à l'imprimerie de la *Croix*), trouva 1.800.000 francs dans le coffre-fort du P. Hippolyte. (*Procès*, 132 et suiv.) Le procès-verbal de constat est signé du commissaire et de « M. Hippolyte Saugrain ».

sauf que leur organisation était calquée sur celle des « provinces » : des agents hiérarchisés sur tous les points du territoire, « afin de constituer une administration, une mairie et une justice de paix à côté de la mairie et de la justice de paix ordinaires », et jusqu'à une police secrète qui possédait des milliers de dossiers, de fiches de renseignements, sur les hommes et les sociétés attenants à chaque collège électoral (1).

Sixte-Quint n'avait point caché, jadis, son dégoût de la Ligue ; la sale brutalité des Assomptionnistes répugna, sans doute, à Léon XIII ; mais, politique aussi fin qu'il était lettré délicat, italien de grande race qui ne dédaigne aucun moyen d'action, il les laissa faire, quitte à les désavouer après la défaite et à ne pas les avouer pendant la bataille. Eux se raccrochaient à sa robe blanche, bien qu'il eût refusé son estampille à leur congrégation (2). La direction générale qu'il avait donnée à tant de congrès, bénis par lui : accepter la Constitution, entrer dans la République pour en modifier peu à peu les lois, c'était leur programme (3) ; ils se flattaient d'être, par excellence « les instruments dociles de la Providence et les enfants obéissants du Saint-Siège (4) ».

Un incident, qui fit grand bruit, mit en lumière la politique à double face du Vatican. Deux *missi dominici* couraient, depuis un an, les départements et y passaient en revue les comités et les confréries, avant la grande lutte électorale. C'étaient dom Sébastien Wiart, général des Chartreux, et le propre supérieur

(1) Rapport Laya.

(2) *Procès*, 31 (Déclaration du P. Picard). *La Croix*, 147, etc.

(3) « Le Comité continuera à propager l'œuvre des bonnes élections, tant désirée par Léon XIII. » (Rapport Laya) — *Procès*, 73 et suiv.

(4) Rapport du P. Picard pour 1898 (*Procès*, 99).

des Assomptionnistes, le père Picard ; ils se présentaient partout comme les délégués du Saint-Siège, les mandataires avoués et confidentiels du Pape, et les journaux catholiques les reconnaissaient pour tels. Quand Méline et Hanotaux, harcelés par les réclamations de la presse républicaine, se plaignirent enfin à Rome, le cardinal Rampolla haussa les épaules : « Ces deux moines, dit-il à l'ambassadeur, ne sont chargés d'aucune mission spéciale ; ils ont simplement recueilli de la bouche du chef de l'Église l'expression du vœu que les catholiques restent unis sur le terrain constitutionnel et sur celui des intérêts essentiels de la religion » ; prétendre le contraire, c'est « une simple manœuvre des ennemis de la bonne entente entre le gouvernement de la République et le Saint-Siège » ; cela « ne mérite même pas un démenti (1) ». Et comme l'ambassadeur signalait les manœuvres d'un prêtre, l'abbé Garnier, qui, lui aussi, se recommandait du Pape : « Voyez quelle impudence, s'écria le cardinal, cet abbé a obtenu un simple encouragement à propos d'une lettre complètement étrangère aux élections ! D'ailleurs, contre la mauvaise foi, rien ne sert (2) ! »

D'aussi faibles démentis n'étaient point faits pour arrêter ces enragés. Chaque semaine, pendant toute cette crise de 1898, la *Maison de la Bonne Presse* vomit plus de 2 millions et demi de publications diverses, soit, au bout de l'année, « 130 millions de feuilles semées dans toute la France pour y porter la bonne nouvelle du Christ et mener le bon combat contre l'oppres-

(1) Lettre de l'ambassadeur de la République (25 juin 1897) au ministre des Affaires étrangères. Méline en donna lecture à la Chambre, le 21 janvier 1898, au cours de la discussion du budget des cultes.

(2) Même lettre.

sion sectaire (1) ». Et, chaque jour, des émissaires partaient dans toutes les directions (2), donnant le mot d'ordre, excitant les courages, secouant leurs torches par toute la France. Une circulaire invita les curés à devenir, dans chaque paroisse, les correspondants de la *Croix* (3). Il eût été décent ou prudent de laisser les religieuses en dehors de la bagarre ; une autre circulaire demanda aux supérieures de toutes les communautés l'obole des nonnes pour la « guerre sainte (4) ». A cette date (avril-mai 1898), il n'y a pas en France de machine politique comparable à cette étrange société de « moines d'affaires ». La grande initiative contre-révolutionnaire vient d'eux ; cette conjuration à l'état permanent prend figure de gouvernement ; les séculiers, surtout les évêques, ne les aiment pas, mais, terrorisés par les *Croix*, tremblant d'être accusés de tiédeur et de passer pour suspects, ils suivent ou se taisent. Ils ont fait main basse à la fois sur la religion et, par l'Affaire, qui fait le fonds de leurs prédications et de leurs polémiques, sur le patriotisme. Les 96 cercles militaires catholiques, — l'*Œuvre de Notre-Dame-des-Armées*, qui disposait d'un budget d'un million et demi de francs (5), — se mirent avec eux.

Spectacle étonnant, mais nullement nouveau : déjà, les moines de la Ligue s'étaient présentés comme « les défenseurs irréprochables des franchises nationales (6) ».

(1) *La Croix* (brochure), 32.
(2) *Procès*, 62, 63, etc. — Lettre du P. Adéodat (perquisition de Bordeaux, scellé n° 2, pièce 6). — Sous un autre scellé, on trouve une liste de ces émissaires, le père Lazare à Dreux, le père Aloys à Lille, le père Roger à Gaillac, etc.
(3) La circulaire parut dans la *Croix* et fut portée à la Chambre par Dron dans son interpellation (12 mars 1898).
(4) Circulaire de l'abbé Garnier.
(5) Chambre des députés, 12 mars, discours de Dron.
(6) MICHELET, *Histoire de France*, X, 195.

Le mot de « nationalistes » entra, vers cette époque, dans le vocabulaire politique pour désigner les acteurs de cette vieille pièce, remise sur l'affiche. Le mot est de Georges Thiébaud. L'an d'avant, il avait exposé à un journaliste juif un programme d'action commune « contre le péril protestant qui se lie au danger allemand ; nous appellerions cela les idées nationalistes (1) ».

Mot très habile, qui sonnait bien, commode pour cacher ce qu'on était vraiment. Nombre de cléricaux prirent aussitôt ce pseudonyme, et, surtout, les patriotes de profession, les césariens, les anciens boulangistes, les bonapartistes mécontents de l'attitude réservée de leur silencieux prétendant. L'autre prétendant, le duc d'Orléans, eût voulu que ses amis marchassent au combat avec son drapeau ; à chaque occasion, il s'était manifesté, discourant, écrivant des lettres publiques, protestant que l'armée, menacée dans son honneur, et le pays, déchiré par les partis révolutionnaires et par les cosmopolites, n'avaient d'autre salut que la monarchie. Un jeune écrivain, d'un talent robuste, dialecticien effronté, plein d'idées et de sève, Charles Maurras, découvrira plus tard que « la monarchie, c'est le nationalisme intégral (2) ». Mais, alors, il n'avait pas encore fait cette trouvaille. La Révolution n'a pas créé le patriotisme : elle l'a « dissocié » seulement de l'idée monarchiste (3). L'essentiel était de l'y associer à nouveau. On obtint du duc d'Orléans qu'il donnât licence à ses partisans de s'affubler de l'équivoque co-

(1) Lettre du 25 mars 1897 à Maurice Schwob, directeur du *Phare de la Loire*, à Nantes. Schwob repoussa les propositions de Thiébaud, dont il publia la lettre (*Aurore* du 4 février 1898).

(2) Dans une série d'articles de la *Gazette de France*, janvier-mars 1899.

(3) VANDAL, *Avènement de Bonaparte*, I, 62.

carde partout où les électeurs se seraient cabrés devant un programme monarchique. Une fois dans la place, on avisera. Il recommença ainsi, avec ce boulangisme anonyme, la même opération où son père s'était perdu à la suite de l'homme qui avait chassé le duc d'Aumale de l'armée.

Drumont et Rochefort se firent nationalistes ; Déroulède aussi. Il avait, de nouveau, renoncé aux lettres.

Les candidats républicains eurent la pudeur du mot, d'origine suspecte et devenu tout de suite réactionnaire. Mais, d'autant plus, ils firent leur la chose elle-même, déclamant contre les prétendus ennemis de l'armée et affirmant l'excellence d'un verdict qu'ils savaient, pour le moins, illégal. Ainsi ils enlèveront au nationalisme son venin et, d'abord, ils assureront leur élection.

Être élu, c'était là, surtout, le fond de leur conscience.

Ces démocrates auraient voulu, de propos délibéré, démoraliser la démocratie, qu'ils n'auraient pas agi autrement.

On allègue qu'après avoir commis déjà tant d'erreurs, les uns par manque de critique, les autres par défaut de courage, ils ne pouvaient pas tout à coup se révéler intrépides et perspicaces, perdre, à la dernière heure, le bénéfice de l'attitude qu'ils avaient prise. Ils avaient trompé le peuple ou avaient été trompés avec lui ; il était trop tard ou trop tôt pour le détromper (1). Ces deux poussées, l'une cléricale, l'autre césarienne, parallèles et si rapprochées qu'elles se confondaient, étaient alors trop fortes pour qu'on pût leur laisser le monopole du patriotisme adjectival. Républicains et

(1) A la veille des élections, 26 conseils généraux sur 87 émirent des vœux contre la Revision, les insulteurs de l'armée et de la justice militaire, etc. (fin avril 1898).

réactionnaires étant tous d'accord contre Dreyfus, l'équilibre est rétabli ; sur ce niveau partout abaissé, la lutte va s'engager entre les partis comme si Dreyfus n'avait jamais existé. Il n'y aura de conflit aigu qu'entre les vieux programmes d'idées ou d'intérêts. La République, à cette reculade, va perdre de son lustre, mais elle n'y périra pas. Dans cet obscurcissement des intelligences, ou dans cet avilissement des caractères, dans cette extrême misère morale, persévérer dans l'injuste erreur ne fut donc pas la pire des politiques. Elle fut commandée par la logique des choses. Il était lamentable d'avoir conduit les républicains dans cette impasse. Une fois dans ce défilé, à ce point précis, on ne pouvait pas reculer. Mettre maintenant en doute la chose jugée, c'eût été abandonner la République au hasard, la livrer à l'ennemi. On prêta ce mot à un député socialiste : « Les partis ont le droit d'être lâches. »

Un autre raisonnement n'eût pas été seulement moins cru, mais la sagesse même : « Les électeurs ne sont pas des juges ; le suffrage universel n'est pas un tribunal ; il ne lui appartient pas de se prononcer pour Dreyfus ni contre lui. » Il en résultait que d'avoir réclamé la Revision n'était pas une cause d'indignité.

Il eût fallu le dire, le crier. Personne ne l'osa. Quiconque, même désintéressé de la lutte, aurait tenu ce langage, fût devenu suspect. Waldeck-Rousseau, en recommandant de voter pour les amis du ministère, fit entendre quelques sévères avis, puis s'arrêta (1).

Brisson signala le péril clérical avec beaucoup de force, les appels quotidiens au coup d'État et à la dictature, l'audacieuse tentative de reformer la Ligue en plein

(1) Discours du 22 mars 1898 à l'inauguration du cercle républicain, du 21 avril au restaurant Vianey.

Paris, « quartier par quartier (1) », les moines déchaînés, francs-tireurs et bachi-bouzouks de la Foi ; et il répudia à nouveau l'antisémitisme, mais sans pénétrer plus avant, jusqu'à la cause, à la fournaise même du volcan. Dans les réunions, quand on le pressait, il se bornait à répondre : « Affaire Zola, affaire judiciaire ; affaire Dreyfus, affaire judiciaire. Laissez-les dans ce domaine. Nous n'avons que faire d'en empoisonner la politique (2). »

Bourgeois, Cavaignac, qui devenait très populaire, jouant au Robespierre du patriotisme, entreprirent des tournées oratoires. Bourgeois émit cette singulière théorie que, si l'armée doit être subordonnée au pouvoir civil, « celui-ci doit lui assurer qu'en aucun cas elle ne sera l'objet de critiques (3) ».

Ils avaient promis tous deux d'aller soutenir à Saint-Jean-d'Angely un candidat républicain (Réveillaud) ; ayant appris qu'il s'était montré favorable, dans un journal, à la Revision, ils rebroussèrent chemin (4).

Clemenceau observa que les plus « avancés », les « porteurs de principes », furent hantés, plus que les autres candidats républicains, « par la crainte de se laisser distancer par les Césariens et les Jésuites (5) ». (L'excuse, qu'ils allègueront plus tard, c'est que tant d'événements ne les avaient point éclairés ; et c'est vrai de beaucoup, esprits bornés, obtus, et pauvres cœurs.) « Ils auraient pu, puisqu'ils sont les chefs, rallier les

(1) 15 avril 1898, Comité républicain du X[e] arrondissement.

(2) *Conférences politiques*, 21 : « Dans les réunions privées comme dans les réunions publiques, je me suis toujours exprimé ainsi..... »

(3) Lyon, 3 avril 1898.

(4) *Libre Parole*, *Intransigeant*, *Éclair*, *Aurore* des 27, 28 et 30 mars.

(5) *Aurore* du 14 mai.

esprits autour de l'idée d'une justice légale ; ils ont préféré se mettre en queue de leurs troupes dévoyées (1). » La plupart (Pelletan, Goblet, Sarrien, Mesureur) ne firent aucune allusion à l'Affaire dans leurs professions de foi, réservèrent pour les réunions publiques les paroles vibrantes qu'emporte le vent. D'autres crurent nécessaire de se lier par écrit. Déroulède, dans un manifeste aux municipalités de France, les avait invitées « à exiger des candidats qu'ils s'opposeraient à toute revision du procès de Dreyfus, directe ou indirecte (2) » ; les « défenseurs du traître », il les faut exclure « du service de la République ». Aussitôt, un jeune avocat juif, Klotz, déclara : « Patriote avant tout, j'ai flétri, dès la première heure, la campagne odieuse dirigée contre l'armée de la République et je prends l'engagement de voter contre la revision du procès Dreyfus (3). »

Un antisémite notoire, Georges Berry, eut plus de honte. Il s'était écrié : « Que Dreyfus soit innocent ou coupable, je ne veux pas de la Revision (4) ! » Mais il démentit le propos.

L'idée abstraite de la chose publique est fort étrangère aux démocraties. Tout le gros du parti républicain, oublieux des vieilles traditions libérales, s'enfonça dans une épaisse vulgarité. L'énorme masse rurale, surtout, dominée par la conception la plus matérialiste de l'intérêt, n'eût pas souffert qu'on lui parlât de justice. Un

(1) *Aurore* du 30 mars 1898.
(2) 8 avril.
(3) Profession de foi de L.-L. Klotz aux électeurs de Montdidier. — Une déclaration analogue fut placardée dans le Gard, au nom d'un autre candidat juif, Fernand Crémieux : mais il la désavoua, déclara qu'elle avait été posée à son insu par des amis trop zélés ; l'un d'eux en convint. (*Aurore* du 31 mai.)
(4) *Figaro* du 2 mai.

innocent condamné, cela regarde les tribunaux. Pour les paysans, la Revision, c'était la guerre.

Ces parades patriotiques n'avaient point de contre-partie. Bien avant l'ouverture de la période électorale, ce fut l'évidence que toute résistance, sauf pour l'honneur, serait l'impossible. Un ancien collaborateur de Casimir Perier, l'un des hommes d'avenir du parti modéré, Maurice Lebon, ne voulant ni capituler avec sa conscience ni être battu après une lutte pénible contre ses anciens électeurs, renonça à demander le renouvellement de son mandat. Il écrivit « qu'un grand parti comme le parti républicain ne peut impunément laisser violer les principes supérieurs du droit et de la justice ; il perd ainsi toute raison d'être (1) ».

Quelques autres résolurent d'affronter la lutte. Ils pensaient qu'être battu pour ses idées, c'est encore les servir ; ce qui est grave, irrémédiable, c'est de ne pas se battre pour elles.

Dès février, beaucoup de républicains de Carmaux, qui avaient autrefois appuyé Jaurès, s'étaient prononcés violemment contre lui (2), criaient à la félonie et s'autorisaient des députés socialistes qui avaient flétri les promoteurs de la Revision. Jaurès ne désavoua rien, se fit honneur de son intervention à la Chambre et aux assises ; sa profession fut muette sur l'affaire elle-même, mais il y mit tous les mots séditieux : « Nos ancêtres de la Révolution ont sauvé la patrie en exigeant de tous les chefs l'obéissance aux lois républicaines ; c'est nous aussi qui ferons la France forte et grande en la pénétrant de l'esprit de justice. »

(1) Lettre du 6 mars 1898.

(2) Le 19 février, le Comité d'action républicaine, dans une affiche, lui envoya « l'expression unanime de son profond mépris. Vive l'armée ! Vive la République ! A bas les traîtres ! »

J'étais, depuis huit ans, député des Basses-Alpes. Les conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de Digne m'invitèrent à retirer ma candidature; je m'y refusai :

La loi a été violée contre un homme que je n'ai jamais vu, qui m'est aussi étranger qu'à vous-même; le fait aujourd'hui n'est plus contestable. Si une pareille méconnaissance de la loi n'est pas réparée, qui vous assure qu'elle ne sera pas renouvelée demain contre un autre? Quand l'arbitraire et l'illégalité ont pénétré une fois dans le domaine de la justice, qui donc pourrait se flatter qu'il ne sera pas atteint, lui aussi, à son tour, selon le flot mouvant des passions et des haines, dans sa sécurité, dans ses biens ou dans son honneur?

C'est servir la cause de tous, et, surtout, des plus humbles, que de dénoncer l'illégalité. Notre protestation a été une première sauvegarde contre le retour possible à de pareilles pratiques. J'ai protesté l'un des premiers : quoi qu'il advienne, je ne le regretterai jamais. Si c'était à recommencer, je recommencerais. Je serais indigne, si j'avais agi autrement, d'avoir été le collaborateur et l'ami de Gambetta. Vous ne sauriez croire avec quelle sérénité d'âme on subit les injures et les calomnies, quand on est pénétré, comme je le suis, de la bonté et de la noblesse de sa cause, et alors même qu'on n'aurait pas la certitude que, dans un pays qui s'appelle la France, dans le pays de Voltaire et de la Révolution, la victoire finale ne serait pas acquise aux défenseurs du droit.

On trouverait difficilement, dans l'histoire de ce siècle, une crise morale plus affligeante que celle que nous traversons aujourd'hui ; j'en souffre plus douloureusement que qui que ce soit ; cependant, j'en souffrirais bien plus si je m'étais réfugié dans une commode abstention.

Je sais tout le prix qu'il convient d'attacher, dans une libre démocratie, au mandat de représentant du peuple. Je sais aussi, hélas! que quelques-uns y attachent un trop

grand prix, puisqu'ils sacrifient à leur réélection leur conscience, dont ils étouffent le cri, et le souci supérieur des intérêts de la justice.

Il est possible, comme on me l'a fait dire, que je perde mon siège dans cette bataille ; il est certain que je garderai la satisfaction d'avoir fait mon devoir : c'est quelque chose.

Au surplus, si tous ceux qui partagent notre conviction ne s'étaient pas tus, s'ils avaient agi comme ils le devaient faire, ils auraient évité à la France les angoisses et les humiliations de ces tristes jours.

Ma profession de foi répéta les mêmes avertissements :

J'oppose aux contrefaçons de la République, la République des droits de l'homme et du citoyen...

Celui qui cède aux entraînements de l'opinion, celui qui dissimule, par peur ou dans un vil intérêt personnel, ses convictions, celui-là est indigne du titre de représentant du peuple.

Savoir qu'une illégalité, qu'une erreur judiciaire a été commise — et se taire, c'est s'en rendre complice.

Est-ce manquer de patriotisme que de vouloir que la France bonne et généreuse, fidèle à sa glorieuse mission, à sa raison d'être historique, reste à l'avant-garde de l'humanité en marche ?

Est-ce outrager la justice que de croire qu'un tribunal peut, de la meilleure foi du monde, se tromper et sur le fait et sur le droit, de dénoncer une erreur, de chercher à la réparer ?

Est-ce outrager l'armée que de la vouloir pure de toute souillure, que de s'affliger si l'on voit maintenir dans ses rangs le vrai auteur du crime pour lequel un innocent a été frappé ?

L'honneur de l'armée, c'est nous qui le défendons.

La plupart de ces anciens amis qui me retiraient leur

confiance, étaient de braves gens, sans grande instruction, trompés par la presse et qui me croyaient devenu fou ; quelques-uns étaient des intrigants ; l'un d'eux, au moins, qui était sénateur, était aussi persuadé que moi-même de l'innocence de Dreyfus. C'était le fils de ce vieux docteur Prosper Allemand, qui avait représenté les Basses-Alpes à l'Assemblée nationale, l'un de ces médecins de campagne d'autrefois, que Balzac a décrits et à qui n'a manqué qu'un plus vaste théâtre pour se placer au premier rang des célébrités de la science, retiré depuis vingt ans dans son village d'où il ne bougeait pas, sans ambition que de faire du bien autour de lui, républicain et voltairien, ennemi impénitent des prêtres, mais vivant bien avec son curé, avec beaucoup d'esprit naturel, une grande connaissance des hommes qu'il devait à une longue pratique des paysans, et, sous cette apparente résignation des vieillards qui se sentent très proches de la fin, le cœur le plus chaud et l'intelligence toujours en éveil. Du premier jour, en 1894, il avait soupçonné l'erreur judiciaire ; l'initiative de Scheurer, qu'il avait connu à Versailles, le remplit de joie. Il n'avait plus que ce fils qui venait de se déclarer contre moi ; il rompit avec lui et rédigea un manifeste en ma faveur (1).

Si je ne l'avais retenu, il m'aurait accompagné dans toutes mes tournées, où presque toutes les portes se fermaient devant moi, pendant que la canaille des villages me poursuivait de ses huées et, sans les gendarmes, m'aurait fait, plus d'une fois, un mauvais parti. Il me fut impossible de parler dans une seule réunion ; dès que je paraissais sur l'estrade, un concert de vocifé-

(1) Un écrivain anglais, Georges Barlowe, appelle cette lettre « un poteau indicateur sur la route de l'honneur. » (*The Dreyfus Case*, 189.)

rations éclatait, les poings se crispaient, il fallait lever la séance. Je réunis à peine un millier de voix (1).

J'étais, avec Zola, le plus insulté des défenseurs de Dreyfus ; mais quiconque se fût prononcé pour la Revision, toute autre circonscription lui eût fait la même conduite.

Comme les radicaux se montraient aussi nationalistes dans leurs discours que les nationalistes, et comme les modérés cachaient à peine leur envie de rétrograder, l'offensive avait changé de camp. Le parti républicain, pour avoir abdiqué quelques-uns de ses principes essentiels et reçu son mot d'ordre de ses ennemis dans une telle affaire, parut, et fut en effet, paralysé. On connaît l'histoire de cet homme qui vendit son ombre au diable. Les républicains, de même, avaient vendu leur ombre, — peu de chose, rien que la poésie, l'Idéal de la République.

Marché de dupe, et pour tous. Les socialistes ont voulu ménager Drumont ; les antisémites les cernent de toutes parts, débauchent leurs troupes. Les radicaux se sont flattés d'apaiser la démocratie césarienne ; elle grandit à leurs dépens. Les modérés ont entrepris de concilier les conservateurs ; maintenant, « le minimum de concessions réelles et tangibles » que réclament les cléricaux, c'est le silence sur « les lois intangibles, c'est-à-dire sectaires » ; le comité *Justice-Égalité* donne pour consigne d'« exclure impitoyablement tout candidat qui fera des déclarations en faveur de ces lois ». Au scrutin de ballottage, il demandera des garanties effectives, l'engagement écrit (2), et, partout où il

(1) Exactement 1213. J'avais été élu, en 1889, par 5.845 voix et réélu, en 1893, par 7.160.

(2) Circulaire du Comité *Justice-Égalité*. — *Procès*, 59, 60, scellés de Moulins, etc. ; Œuvre électorale, bulletin du Comité du 12 mai 1898.

les obtiendra, fera voter pour les « mélinistes (1) ».

L'action du ministère se fit peu sentir. Méline eût voulu appuyer les conservateurs ; Barthou s'y refusa.

Le résultat fut, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, un temps d'arrêt (2). Les statistiques officielles accusèrent un gain insignifiant de quatre sièges ; les républicains, dans presque toutes les circonscriptions, n'avaient pas encore été serrés d'aussi près. Toutes les fractions du parti perdirent quelques-uns de leurs chefs : les socialistes, Jaurès (3), Guesde, Gérault-Richard ; les radicaux, Goblet ; les modérés, Develle (4), Darlan. Par contre, les nationalistes et antisémistes firent passer leurs principaux meneurs, Millevoye, Déroulède, Cassagnac, Drumont, élu triomphalement à Alger (5).

Le ministre des colonies, André Lebon, fut battu. Il y avait à Parthenay une centaine de revisionnistes ; ils votèrent pour un royaliste, le marquis de Maussabré, plutôt que de mettre dans l'urne le nom de l'homme qui avait torturé Dreyfus.

(1) Lettre du P. Adéodat : « Manœuvres pour faire passer les mélinistes. » (*Procès*, 108.)

(2) Les élections eurent lieu les 8 et 22 mai 1898.

(3) Sollicité de se présenter à Paris, au scrutin de ballottage, Jaurès déclina les offres de ses amis : il allégua sa santé et son désir de se vouer, hors du Parlement, à l'éducation et à l'organisation du parti socialiste : « Jamais le parti socialiste n'a eu un plus grand besoin de tout son idéal. La France est comme attardée aujourd'hui en une crise d'équivoque et d'impuissance. »

(4) Develle avait laissé paraître sous son nom un appel où on lisait : « J'ai toujours réprouvé la campagne antipatriotique des soutiens du traître Dreyfus... Je donnerai l'appui le plus énergique aux mesures qui auront pour but d'assurer le respect de la chose jugée. » Il n'était pas l'auteur de cette affiche, mais il ne la désavoua pas, bien que convaincu déjà de l'erreur judiciaire. Il n'en fut pas moins battu par un antisémite, Ferrette.

(5) Les officiers et les musiques militaires prirent part à des manifestations antijuives.

CHAPITRE X

LA CHUTE DE MÉLINE

I

Billot avait la préoccupation du lendemain et le souci de l'ordre. Les preuves successives qu'on lui avait fournies de la culpabilité de Dreyfus, venaient de dossiers différents. Il prescrivit à Gonse de faire un « classement méthodique et rationnel » de toutes les pièces, secrètes et autres, qui avaient trait à l'Affaire (1).

Henry mit quelque temps à former ce nouveau dossier : les pièces secrètes de 1894, celles qui avaient été communiquées aux juges et celles qu'il avait visées dans sa notice biographique, mais sans les y annexer (2) ; une trentaine de notes de Guénée « sur la moralité de Drey-

(1) *Cass.*, I, 11, Billot ; 557, Boisdeffre ; 561, Gonse. — Gonse « plaça les pièces dans l'ordre de leur arrivée au ministère de la Guerre ; il les cota en inscrivant sur chacune d'elles un numéro d'ordre et en paraphant de sa main chaque numéro ». (*Cass.*, I, 356, Cuignet. — Ce travail dura environ six semaines, de la fin d'avril au commencement de juin 1898.

(2) Voir t. Ier, 360.

fus » ; un billet de la comtesse Marie de Munster avec ces mots : « On a trop jasé » ; un billet de Panizzardi : « J'ai revu M. Dubois... (1) » ; un lot de fragments informes, antérieurs au procès de Dreyfus, venus par le cornet ; soixante-quatorze pièces, postérieures à la condamnation du juif, lettres ou fragments de lettres volés dans les ambassades, traitant de sujets parfaitement étrangers à l'affaire, surtout d'histoires de femmes ; une correspondance obscène, de grosses plaisanteries germaniques de corps de garde (2) ; le dossier dit des aveux (3) ; et ses principaux faux, les trois lettres de Panizzardi et de Schwarzkoppen, qu'il avait fait fabriquer par Lemercier-Picard ; le brouillon, postdaté, de la lettre de l'attaché autrichien (4), et cette autre lettre de l'attaché allemand où il avait gratté un nom d'espion pour y substituer l'initiale de Dreyfus (5) ; en tout, trois cent soixante-treize pièces. Il garda en réserve (d'accord, apparemment, avec Gonse et Boisdeffre) les photographies du bordereau annoté. Mercier s'en était fait remettre un exemplaire (6). Esterhazy en avait un autre.

Gonse travailla de son côté.

Le général Lebelin de Dionne avait eu Dreyfus sous ses ordres à l'École de guerre ; il l'avait très favorablement noté : « Conduite très bonne, tenue très bonne ;

(1) *Cass.*, I, 371, Cuignet.

(2) Nombre de ces lettres sont des faux manifestes.

(3) Il y avait ajouté (ou ce fut Gonse) une note du contrôleur Peyrolles sur sa conversation, du 6 janvier 1895, avec le commandant Guérin, et une lettre d'un conseiller municipal de Neuilly qui, lui aussi, avait entendu parler des aveux. (*Cass.*, II, 135-137.

(4) Voir p. 49.

(5) *Cass.*, I, 372, Cuignet ; III, 90, Bertillon. — Pièce 371 du dossier secret.

(6) Chambre des Députés, 7 avril 1903, discours de Jaurès.

caractère facile, très bon officier, esprit vif ; très apte au service de l'État-Major (1). » Gonse ayant fait venir de Dionne, le général n'hésita pas à s'infliger à lui-même un démenti ; il signa que « le juif Dreyfus », dès l'École, lui avait été suspect :

Sa manière d'être haineuse et cassante et ses propos inconsidérés lui avaient attiré l'antipathie de ses professeurs et de ses camarades. Il disait notamment que les Alsaciens étaient plus heureux sous la domination allemande que sous la domination française. Jeune marié, il ne craignait pas de se montrer avec des filles. J'ai eu des reproches à lui faire à ce sujet. S'il était l'objet de l'animosité, cela tenait à son détestable caractère, à l'intempérance de son langage et à une vie privée sans dignité, et nullement à sa religion (2).

Un répétiteur à l'École polytechnique, d'Ocagne (3), qui se remuait beaucoup, avait raconté à Gonse (4) que Painlevé, le mathématicien, savait de Jacques Hadamard, maître de conférences à la Sorbonne, que celui-ci, parent de Dreyfus, avait eu des renseignements fâcheux sur le condamné de l'île du Diable. Hadamard avait seulement dit à Painlevé (5) qu'il avait couru, dans

(1) Années 1891-1892. — *Cass.*, III, 586.

(2) Déclaration datée du 1er juin 1898. (*Cass.*, III, 585. — I, 371, Cuignet; *Rennes*, II, 180, Lebelin de Dionne.)

(3) C'était lui qui avait mené Boisdeffre chez la princesse Mathilde pour la convaincre de la culpabilité de Dreyfus. (Voir t. I, 349.) — J'avais contribué à le faire décorer.

(4) *Cass.*, I, 755, d'Ocagne ; *Rennes*, III, 340, Gonse.

(5) *Cass.*, I, 757, Hadamard : « M. Painlevé, mon camarade de collège et de l'École normale supérieure, fut chargé (en 1896) de me dissuader de me présenter à une place de répétiteur à l'École polytechnique, à cause de ma parenté, très éloignée, avec Dreyfus. » De même, Painlevé. (I, 758.)

la presse, des bruits sur la vie privée de Dreyfus ; pour lui, il était convaincu de l'innocence du malheureux, son cousin éloigné, par alliance, et qu'il n'avait, d'ailleurs, vu qu'une seule fois.

Painlevé, averti par un journaliste que le récit de sa conversation avec Hadamard avait été gravement altéré, se rendit chez Gonse. Il croyait alors à la culpabilité de Dreyfus, parce qu'il croyait que l'État-Major en avait des preuves certaines ; mais, comme il était aussi honnête homme que savant, l'idée qu'un propos de lui, inexactement rapporté, fût devenu une charge, lui était odieuse : il s'étonnait, au surplus, que le sous-chef de l'État-Major, armé, comme il devait l'être, de témoignages formels, s'occupât d'un simple racontar. Il insista donc, avec beaucoup de force, sur les affirmations répétées d'Hadamard au sujet de l'innocence de Dreyfus ; la phrase relative à la vie privée du condamné, son interlocuteur « l'avait dite précisément pour montrer qu'il n'apportait dans l'affaire ni sentimentalité ni esprit de famille, et pour bien établir la valeur intrinsèque de ses arguments (1) ». Gonse l'écouta, de l'air benêt qui lui était habituel ; dans ces conditions, le récit de Painlevé n'apportait rien de nouveau et n'avait aucun intérêt ; il ne lui demandait même pas de le mettre par écrit (2).

Painlevé parti, Gonse rédigea en ces termes, qu'il affirmait être « textuels » et avoir été confirmés par le mathématicien, en présence de d'Ocagne, la déclaration d'Hadamard : « Je n'ai pas voulu dire que je croyais Dreyfus innocent ; d'ailleurs, depuis son arrestation, nous avons eu, dans sa famille, connaissance de certains faits

(1) *Rennes*, III, 334 et suiv., Painlevé.
(2) *Ibid.*, 335, Painlevé ; 340, Gonse.

de sa conduite qui font que nous ne pouvons pas répondre de lui (1). » Il signa, et ce fut une nouvelle pièce secrète.

D'Ocagne raconta encore à Gonse que Dreyfus avait été rencontré à Bruxelles, « quelque temps avant son arrestation », par un ancien camarade de l'École polytechnique « et qu'il n'avait pas paru empressé à se faire reconnaître par lui (2) ». Or, la rencontre de Dreyfus avec Lonquety datait de 1883 (3) et, surtout, « n'avait inspiré à celui-ci aucune réflexion particulière (4) ». Le délateur savait que Dreyfus était accusé d'avoir eu des rapports avec Schmettau. Il serrait la corde.

Gonse invoqua également le récit du domestique d'un agent d'espionnage à Bruxelles, Pomier, qui aurait vu chez son maître, « des plis portant la signature de Dreyfus, venant de Paris et relatifs à la mobilisation ». Un policier de Nancy le tenait d'un infirmier ivrogne, qui l'avait entendu raconter, à l'hôpital, par ce domestique; l'infirmier était mort (5).

(1) Pièce 96 du dossier secret, datée du 8 mars 1898, signée : Gonse. — A Rennes : « Dans ma pensée, il n'était pas question de *faire* un témoignage, une pièce de justice. » (III, 340.) — Devant la Cour de cassation, Roget avait déposé en ces termes : « Il a été établi au moment du procès, ou peu après, que M. Hadamard, beau-père de Dreyfus, avait eu à payer des dettes pour son gendre. Il avait même tenu à ce propos, à M. Painlevé, un propos significatif. » (I, 672.) A Rennes, mis au pied du mur par Painlevé, Roget convint qu'il avait fait du beau-père de Dreyfus et de son petit cousin par alliance un seul personnage. (III, 344.)

(2) *Cass.*, I, 756, d'Ocagne.

(3) *Rennes*, II, 184, Dreyfus : « C'était au moment de l'exposition d'Amsterdam. » Lonquety déclare qu'il rencontra Dreyfus dans un restaurant, « à une époque qu'il lui est difficile de fixer ». (*Cass.*, I, 514 ; *Rennes*, II, 184.)

(4) *Cass.*, I, 514, Lonquety.

(5) Pièce 66 du dossier secret. — « L'infirmier Schérier passait pour avoir l'habitude de boire. » (*Cass.*, III, 173. Ballot-Beaupré.)

Gonse avait chargé Henry de s'informer de Pomier; la police l'eut vite trouvé (1); il démentit formellement les propos qui lui étaient prêtés, toute cette histoire. Henry supprima le rapport, raconta à Gonse, qui maintint le sien, que l'homme avait disparu sans laisser de traces (2).

C'était un des trucs ordinaires d'Henry, très suffisant pour tromper Gonse ou quiconque préférait être trompé. Il l'avait déjà employé, en 1894, quand Mercier lui dit de chercher à la direction de l'artillerie le dossier relatif à l'obus à la mélinite (3). Gonse reprit aussi cette affaire, n'ayant encore, en tout et pour tout, que cinq fragments calcinés d'une lettre sur papier pelure, la copie, croyait-on, d'une instruction secrète sur le chargement des obus (4); il ne doutait pas que Bertillon reconnaîtrait, sur un papier analogue à celui du bordereau, l'écriture du juif.

Ce fut une déception quand l'anthropométreur s'y refusa (5); Henry, cette fois, n'osa pas escamoter le rapport; mais Gonse ne voulut pas en avoir le démenti et persista à imputer cette autre trahison à Dreyfus (6).

Le capitaine Rémusat, ancien camarade de Dreyfus, fut plus accommodant. Il consentit à écrire que Dreyfus avait cherché à se procurer de façon suspecte des renseignements sur l'obus Robin. On n'avait aucun indice que l'obus Robin eût été livré à l'Allemagne, qui

(1) Il était mécanicien à Paris.

(2) *Cass.*, I, 368, Cuignet; *Rennes*, II, 591, Gribelin. — De même à l'interrogatoire du 24 février 1899 devant le juge Josse. *Cass.*, III, 173, Pomier.

(3) Voir t. Ier, 362.

(4) Pièce 75 du dossier. — *Cass.*, I, 64, Roget; 369, Cuignet.

(5) Rapport du 2 juin 1898; pièce 82.

(6) Il ne changea pas un mot à sa note (du 13 mai 1898), n'y ajouta pas, en *post-scriptum*, l'expression d'un doute.

fabriquait depuis longtemps des *Schrapnell*. Gonse n'en conclut pas moins qu'une trahison avait dû être commise et que Dreyfus en était l'auteur (1).

II

Une autre affaire, où Henry, à son ordinaire, avait supprimé une pièce qui le gênait, le mena plus loin qu'il ne l'avait cru.

Gonse n'appartient pas à la race des malfaiteurs de grande envergure. Au besoin, il ment comme un autre, se parjure, authentique des faux ou y collabore sournoisement. Toutefois, sa sottise n'est pas qu'apparente, son air de bêtise est lui-même menteur, et il a des scrupules de vieux soldat discipliné ou craintif. Ainsi fit-il observer à Henry qu'une pièce importante manquait à son dossier, la dépêche du 2 novembre 1894, de Panizzardi à l'État-major italien. Il se souvenait qu'il en avait existé plusieurs versions (2).

Henry, qui se gardait bien de tout dire à Gonse, fit

(1) Rémusat racontait que Dreyfus, étant à l'École de guerre, lui avait adressé une lettre pour demander « ces renseignements destinés à son professeur d'artillerie qui désirait se tenir au courant des inventions nouvelles ». (Pièce 71 du dossier.) Mais il ne produisit jamais la lettre, qu'il citait de mémoire (*Cass.*, III, 357, Mornard) et dont Dreyfus n'a gardé aucun souvenir. C'était son frère qui avait « porté le renseignement » à Gribelin. (*Rennes*, II, 591.) — *Rennes*, III, 235, général Deloye : « L'inventeur de l'obus, M. Robin, a déclaré spontanément que Dreyfus ne lui avait jamais rien demandé de ses affaires, rien, rien, rien, encore rien. » —Les Allemands ont deux *Schrapnell*, l'un de 1891, l'autre de 1896. Celui-ci n'a rien de commun avec l'obus français de 1874. (*Cass.*, I, 544, Hartmann.)

(2) Voir t. Ier, 245 et suiv.

semblant de rechercher le dossier des télégrammes ; il rapporta ensuite qu'il ne le retrouvait pas (1).

Il comptait que Gonse n'en demanderait pas davantage. Mais Gonse en référa à Billot (2), et Billot, après s'être fait expliquer l'affaire, dit que rien n'était plus simple ; il n'y avait qu'à se faire délivrer une nouvelle copie du télégramme par le ministère des Affaires étrangères qui l'avait déchiffré (3).

Henry, qui se fût découvert en objectant à cette démarche (4), se rendit donc chez Paléologue ; le diplomate répondit qu'il n'était point qualifié pour remettre, même en copie, une pièce de cette nature ; il était nécessaire que le ministère de la Guerre adressât une demande au ministère des Affaires étrangères.

Voici Henry, à nouveau, loin de compte. Une communication officielle du télégramme qui disculpait Dreyfus, était tout ce qu'il redoutait. Par bonheur, Paléologue, compatissant à son ennui, mais incapable d'en soupçonner la cause, ajouta : « Je vous ai récité tant de fois ce télégramme que je peux bien vous le réciter une fois de plus ; libre à vous de l'écrire sous ma dictée (5). »

Henry ne se le fit pas dire deux fois, remercia Pa-

(1) *Cass.*, I, 391, Paléologue ; 557, Boisdeffre ; 561, Gonse ; *Rennes*, III, 228, Du Paty : « Le dossier des télégrammes a disparu. » — La version officielle de la dépêche du 2 novembre avait été communiquée à Sandherr par Delaroche-Vernet. (*Rennes*, I, 52.)

(2) *Cass.*, I, 557, Boisdeffre ; 561, Billot ; 562, Gonse. — Gonse place ces divers incidents après la confection de la pièce n° 44 du dossier secret ; l'erreur est manifeste, mais intentionnelle. Boisdeffre, sur ce point, est en contradiction formelle avec Gonse.

(3) *Cass.*, I, 391, Paléologue ; 557, Boisdeffre.

(4) *Ibid.*, I, 563, Gonse.

(5) *Ibid.*, I, 391, Paléologue. (Fin avril ou commencement de mai 1898.)

léologue, écrivit sous sa dictée le texte de la version authentique ; puis, tranquillement, ayant encore la copie en poche ou l'ayant détruite en route, retourna chez Gonse : « Ces messieurs, lui dit-il, n'ont pas voulu me donner le télégramme (1). » Il crut encore que l'affaire en resterait là.

Gonse, comme de juste, rapporta cette réponse à Boisdeffre et à Billot. Boisdeffre ne voulut rien savoir ; mais Billot dit qu'il s'en chargeait, que lui-même, au prochain conseil des ministres, il demanderait à Hanotaux la copie de la dépêche, à titre personnel (2).

C'était, d'ailleurs, le plus sûr moyen de ne rien avoir. Hanotaux, en effet, fit à Billot la même réponse que Paléologue à Henry : que les affaires d'État ne se traitent point ainsi, à l'amiable ; qu'il en existe un sage protocole ; qu'en particulier, « cette affaire a été déjà réglée et qu'elle ne saurait faire l'objet de communications *personnelles*, si confidentielles qu'elles puissent être (3) ».

On ne voit pas qu'Hanotaux, à l'exemple de Paléologue, ait suggéré à Billot de réclamer officiellement la dépêche. Cette affaire l'ennuyait beaucoup. Il avait eu de grosses difficultés avec l'ambassadeur d'Italie. Il en aurait de nouvelles si celui-ci, par quelque indiscrétion, apprenait que les dépêches de Panizzardi avaient été interceptées.

D'autre part, Billot s'obstina, soit qu'il eût quelque

(1) *Cass.*, I, 391, Paléologue ; 557, Boisdeffre ; 563, Gonse.
(2) *Ibid.*, I, 557, Boisdeffre.
(3) *Ibid.*, I, 546, Billot. — D'après Boisdeffre (I, 557), Hanotaux aurait simplement refusé la communication pour des raisons de convenance diplomatique. De même Gonse (I, 562). Paléologue n'a connu la démarche que par un récit de Gonse (I, 392). Hanotaux, dans sa déposition, passe l'incident sous silence.

arrière-pensée, soit entêtement de chasseur. Il prescrivit à Gonse « de se retourner du côté des postes et télégraphes (1) ».

Ici encore, il eût suffi de suivre la procédure régulière, c'est-à-dire de demander, par lettre officielle, au sous-secrétaire d'État des postes (Delpeuch), une copie de la dépêche de Panizzardi. Le soir même, la copie eût été transmise.

Gonse, par surcroît, commit une singulière bévue. Soufflé ou non par Henry, au lieu de demander la copie ou le décalque qu'il aurait eu aussitôt (2), il réclama « l'original (3) », la dépêche elle-même. Delpeuch lui expliqua « qu'elle avait été détruite, comme toutes les dépêches, au bout d'un certain temps, et qu'il était impossible de satisfaire à sa demande (4) ».

Henry avait eu souvent affaire à l'administration des postes ; il en connaissait les usages.

L'idée ne vint pas au sous-secrétaire d'État d'offrir, spontanément, le décalque. C'eût été un gros embarras pour Henry, bien que les postes n'eussent pu donner que le texte chiffré. Billot, butté comme il l'était, se serait adressé aux cryptographes du ministère des Affaires étrangères, qui avaient la clef, et tout craquait.

Ainsi, la sottise des uns, l'incurie des autres ou leur demi-complicité, tout ce qu'on appelle le hasard, mais le hasard bien dirigé, servaient de nouveau Henry.

(1) *Cass.*, I, 557, Boisdeffre ; 562, Gonse.
(2) *Ibid.*, III, 511, Paléologue : « Pour obtenir une copie du télégramme, le ministère des Affaires étrangères n'a eu qu'à s'adresser, dans les formes régulières, au sous-secrétariat d'État des Postes et Télégraphes. La pièce a été retrouvée et envoyée le jour même où elle a été demandée, 24 février 1899. La voici : elle est identique à celle qui a été déchiffrée, en 1894, au quai d'Orsay. » — De même, Ballot-Beaupré.
(3) *Cass.*, I, 391, Paléologue. (Récit de Gonse au témoin.)
(4) *Ibid.*, I, 562, Gonse ; III, 511, Paléologue.

Toutefois, l'attention de Billot avait été fâcheusement éveillée, par la maladresse de Gonse et tant de démarches, sur la dépêche de Panizzardi, et Henry restait à la merci d'un incident. Il eût suffi d'une conversation fortuite entre Paléologue et Billot.

Paléologue, comme je l'ai raconté, avait objecté déjà la dépêche du 2 novembre à la version de Gonse et d'Henry que Dreyfus n'avait pas eu de rapports directs avec l'Allemagne et que Panizzardi était l'intermédiaire. Pourtant, cette version inattendue, ces variantes dans l'histoire de la trahison, tantôt avec l'Italie, tantôt avec l'Allemagne, et le trouble d'Henry, qu'il avait noté, le jour où ils en parlèrent, tout cela s'était arrangé jusqu'à présent dans son esprit. Quiconque a eu affaire à Henry s'est trompé sur l'extraordinaire paysan ; tous le prirent pour un bon rustre et le plus droit des hommes. Ainsi Bertulus, Picquart. De même Paléologue. Il était aux premières loges pour bien voir et n'avait encore rien vu. Il croyait toujours, sur la parole d'Henry, à la culpabilité de Dreyfus.

Cette fois pourtant, Paléologue, étant lui-même en cause, eût pu comprendre. Ces traductions de la dépêche chiffrée de 1894, d'une sincérité manifeste, d'où résultait que Dreyfus n'avait pas eu de rapports avec l'Italie, si Henry, l'une après l'autre, les avait fait disparaître, c'est qu'elles étaient la condamnation de la lettre mystérieuse de 1896, où Panizzardi avouait qu'il avait eu le juif à son service. La fourberie lui fût apparue à travers le mensonge d'Henry à son endroit. La fameuse lettre était un faux, et le faussaire celui qui avait supprimé les versions authentiques de la dépêche.

L'accident eût été d'autant plus grave que Billot, qui se résignait volontiers à être dupe, manquait d'es-

tomac devant les complicités trop cyniques et dangereuses. Faire usage d'une pièce douteuse et couvrir un faussaire avéré, ces deux vilenies n'engagent pas au même degré la responsabilité. La peur eût pu lui donner le courage d'agir honnêtement.

Henry, au début, avait cru suffisant de supprimer la dépêche de 1894, parce qu'elle ne cadrait pas avec son faux de 1896. Il s'apercevait, à présent, qu'en jetant au feu un chiffon de papier, il n'avait pas aboli la possibilité de voir réapparaître la version authentique que Paléologue tenait en réserve. Il devenait, dès lors, nécessaire, puisque Billot s'acharnait à avoir la dépêche, de lui en fournir un texte qui le satisfît, ne fût pas en contradiction avec la pièce de 1896 et permît, en outre, de contester la version des cryptographes officiels, le jour où elle sortirait de l'administration des postes ou du ministère des Affaires étrangères.

Il n'y a qu'un moyen d'authentiquer un faux : un autre faux.

Une telle estime entourait Henry que d'apporter un matin à Gonse une version convenable de la dépêche, rien ne lui eût été plus aisé. Il l'aurait retrouvée tout à coup dans un de ses dossiers, après l'avoir fait écrire par Guénée, qui n'était pas moins expert que Lemercier-Picard.

A la réflexion, il lui parut qu'à assumer encore une fois, à lui tout seul, tous les risques, il jouait gros jeu ; et l'idée lui vint de faire participer à la fabrication du nouveau faux, dont il avait besoin, le seul officier de l'État-Major qui se fût avisé, avec Picquart, de suspecter son autre faux.

On a vu (1) qu'Henry, en 1894, avait fait une copie de

(1) Voir t. Ier, 246.

l'ébauche primitive où les cryptographes avaient inscrit, sous les groupes chiffrés, à titre conjectural, les mots *arrêté*, *ministère de la Guerre*, *preuve*, *relations*, *Allemagne*. Mots excellents, accusateurs, mais, par malheur, inexacts : ainsi le premier chiffre de la dépêche (913), qu'on avait pris pour un groupe et traduit *arrestato*, et qui n'était qu'un numéro d'ordre (1). Au surplus, cette version elle-même était favorable à Dreyfus : « On a arrêté le capitaine Dreyfus qui n'a pas eu de relations avec l'Allemagne (2). »

Cependant, avec le feuillet cryptographique dont les déchiffreurs avaient eu le tort de se désaisir, l'instrument générateur des faux était aux mains de l'État-Major. Tous les militaires qui en ont eu connaissance, ceux qui avouent avoir connu le feuillet comme ceux qui le nient, se sont cramponnés, imbéciles ou déloyaux, à ces premiers déchiffrements hypothétiques. La première traduction, donnée comme incertaine par le ministère des Affaires étrangères, mais qui disculpait Dreyfus ; la traduction définitive, passée au crible de la contre-épreuve de Sandherr (3), ils rejettent tout ce qui ne vient pas à l'appui de leur idée préconçue. Il n'y a de vrai pour eux que le faux, pourvu qu'il serve leurs passions et leur intérêt.

Sandherr, prisonnier de sa contre-épreuve, disait aux diplomates qu'il était d'accord avec eux (4) ; mais, entre officiers, il exprimait des doutes (5) ; il fut associé,

(1) *Rennes*, I, 60, Paléologue. — Le jour même où le feuillet fut communiqué à Sandherr, on intercepta une nouvelle dépêche qui portait le numéro 914.

(2) *Rennes*, I, 52, 56, Delaroche-Vernet ; 59, 60, Paléologue.

(3) Voir t. Ier, 249.

(4) *Cass.*, I, 395, Paléologue.

(5) *Rennes*, II, 228, Du Paty. (Note de Du Paty remise, de sa part, à Mercier, et par Mercier à Chamoin.)

comme on sait, à la constitution du dossier secret de 1894, y inséra une fausse version de la dépêche.

Il n'est pas impossible que cette fausse version ait été, à cette époque, montrée à Du Paty comme étant la copie de la première traduction conjecturale des cryptographes. Ils avaient lu : « Dreyfus n'a pas eu de relations avec l'Allemagne (1). » Le copiste avait transcrit : « Le ministère de la Guerre a un rapport secret offert à l'Allemagne (2). »

Du Paty avait rédigé à ce sujet une note qui fut jointe au dossier des télégrammes (3). Henry l'y put lire avant de détruire tout le paquet.

Ainsi Henry put, en toute sûreté, suggérer à Gonse d'avoir recours aux lumières de Du Paty ; en tout cas, quand Gonse lui demanda de « recueillir ses souvenirs », Henry était là (4). Gonse raconte qu'il se borna à écrire, sous la dictée de Du Paty, un texte qui n'aurait eu à ses yeux qu'une « valeur indicative (5) ». En fait, la cuisine du faux fut moins sommaire ; elle occupa plus d'une séance. La traduction de Du Paty, celle qu'il avait reproduite dans sa note de 1894, donnait pleine satisfaction. Faux éhonté, puisque les déchiffreurs, à aucun moment, « n'avaient écrit, ni suggéré, ni même imaginé rien de tel » (6). Toutefois, par un bizarre scrupule, Du Paty refusait d'y ajouter la phase : *Rimane prevenuto emissario*, qui avait figuré sur la deuxième version, mais à titre conjectural (7), et qui, d'ailleurs, n'incriminait pas Dreyfus (en prison, depuis quinze

(1) *Rennes*, I, 52, 56, Delaroche-Vernet ; 59, 60, Paléologue.
(2) *Ibid*, II, 227, Du Paty. (Voir Appendice II.)
(3) *Ibid*, II, 228, Du Paty.
(4) *Cass.*, I, 557, Boisdeffre ; 561, Gonse ; III, 512, Paléologue.
(5) *Ibid.*, I, 557, Boisdeffre ; 561, Gonse.
(6) *Ibid.*, II, 17 ; *Rennes*, I, 59, Paléologue.
(7) Voir t. Ier, 246.

jours, quand Panizzardi envoya sa dépêche). Il la déclarait douteuse. Cela donna lieu à une discussion d'abord, puis à un échange de lettres entre Gonse et lui (1).

Finalement, Gonse se détermina pour une nouvelle rédaction, plus explicite, où la phrase contestée fut remplacée par une autre plus mensongère encore : « Le capitaine Dreyfus est arrêté. Le ministère de la Guerre a la preuve de ses relations avec l'Allemagne ; toutes mes précautions sont prises (2). »

Il faut rappeler ici le texte authentique de la dépêche dont Gonse avait gardé un souvenir à peu près fidèle (3), qui avait été noté par Du Paty (4) et que Paléologue avait, l'autre jour, récité à Henry : « Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel, afin d'éviter les commentaires de la presse. »

La nouvelle pièce, qui étayait si solidement le faux d'Henry, fut montrée à Boisdeffre et à Billot, puis jointe au dossier (5) ; une note annexe portait que la pièce

(1) Paléologue demanda à Gonse si la phrase sur l'émissaire lui avait été dictée par Du Paty : « Je ne me souviens plus exactement, dit Gonse, il me semble, en effet, que c'était cette version. » (*Cass.*, I, 391, Paléologue). Or, le contraire résulte du texte que Du Paty a produit dans sa note de Rennes : la phrase est signalée comme douteuse. Il y insiste dans sa déposition. (III, 511.)

(2) Du Paty déclare avoir dit à Gonse que le huitième groupe chiffré pouvait se lire *relations* ou *preuve*, mais que les deux mots ne pouvaient s'appliquer à des groupes différents (*Rennes*, III, 514). La distinction figure également dans la note qu'il remit à Mercier (II, 228). Les cryptographes avaient, en effet, indiqué que le groupe VIII pouvait se lire *Preuve* ou *Relation*. (*Cass.*, III, 511 ; *Rennes*, I, 59, Paléologue.)

(3) *Cass.*, I, 561, 564, Gonse.

(4) *Rennes*, III, 228, Du Paty.

(5) N° 44 du dossier secret. — *Cass.*, I, 547, Billot ; 552, Boisdeffre ; 561, Gonse.

avait été reconstituée de mémoire par Du Paty, mais sans nulle mention, même pour la contredire, de la version authentique (1).

Le répertoire du dossier fut recopié pour Billot par un jeune officier qui admirait beaucoup Henry, qu'Henry avait pris en amitié et qui s'appelait Cuignet (2).

III

Billot, derrière un tel rempart et un rapport d'ensemble de son gendre Wattine (3), en collaboration avec Gonse, se sentit très rassuré. Rochefort, Drumont, furent avisés qu'on avait maintenant des preuves « qui pouvaient se peser par 100 kilos (4) ». Quand les amis de Dreyfus reviendront à l'assaut, on « déballera » tout.

Entre temps, quelques spadassins de lettres furent enrôlés pour les frapper par derrière, les punir d'avoir voulu un peu de vérité et de justice.

Le père de Zola, lieutenant, en 1832, à la légion étrangère (5), avait donné sa démission, sous le coup

(1) N° 45 du dossier secret.
(2) *Cass.*, I, 338, Cuignet.
(3) *Ibid.*
(4) *Intransigeant* du 12 avril 1898.
(5) François Zola, « dont le père et le grand-père avaient servi la République de Venise comme capitaines », avait débuté comme lieutenant dans les régiments italiens du prince Eugène. Démissionnaire en 1820, il se fit ingénieur et publia, à peine âgé de vingt-trois ans, un *Traité sur le nivellement topographique* qui lui valut le titre de membre de l'Académie de Padoue. Il fut employé ensuite à d'importants travaux en Autriche. Il obtint, en 1831, d'être réintégré comme lieutenant dans la légion étrangère, à Alger. (Dossier François Zola, aux archives de la Guerre.)

d'une accusation de détournements, pour éviter de passer devant un conseil de guerre. Était-il l'auteur des malversations qui lui furent imputées, dans de menues affaires de fournitures, ou était-ce un sous-ordre dont la femme passait pour sa maîtresse? Dès que cette femme fût arrêtée, il se livra, remboursa la somme qui manquait. « Nulle plainte juridique n'avait été déposée contre lui (1). »

Il ressort des témoignages contemporains les plus hostiles que François Zola, s'il se punit lui-même « d'une heure de folie (2) », ou d'une complaisance coupable, protesta vivement de son innocence (3).

Il se trouva un vieillard de quatre-vingts ans, le général de Loverdo, pour déterrer cette faute de jeunesse dans ses souvenirs. Étant enfant, il en avait entendu parler par son père, le premier général de Loverdo, qui avait reçu chez lui, dans une amicale intimité, l'officier démissionnaire (4). Surtout, il savait la vie si belle de

(1) Lettre du duc de Rovigo, gouverneur général de l'Algérie, au maréchal Soult, ministre de la Guerre, d'Alger, le 17 septembre 1832; lettre du général Trézel au ministre, d'Alger, le 15 juillet 1832. — Récit analogue dans la lettre du colonel Combe, chef de la légion étrangère, au général Buchet, 12 juillet 1832. — Ces lettres, ainsi que la lettre de démission de François Zola, du 3 juillet 1832, furent successivement versées à l'instruction Flory. Affaire Zola contre Judet. Elles furent plus tard communiquées à Zola, par ordre du général de Galliffet. La lettre du duc de Rovigo a été reproduite par Zola dans son volume, *La Vérité en marche* (264 et suiv.); celles de Combe et de Trézel par Jacques Dhur (*Le Père d'Émile Zola*, 14, 15, 197.) — La somme détournée se montait à 4.000 francs.

(2) *La Vérité en marche*, 287.

(3) Lettre du colonel Combe. — Voir p. 606.

(4) *Petit Journal* du 25 mai 1898, conversation avec le général de Loverdo : « Zola continua, durant quatre ou cinq mois, son métier de pique-assiette ; il était attiré chez nous par Mme ...., etc. » — A l'instruction Flory (19 août 1898), Loverdo dépose que son père intervint en faveur de Zola. Il n'existe, au ministère de la Guerre, aucune trace de cette intervention.

François Zola, après ce drame douloureux, toute de labeur et d'énergie, où il fut honoré de l'amitié de Thiers et de Mignet, son projet pour les fortifications de Paris, qui est d'un précurseur (1), ses travaux au port de Marseille, le canal d'Aix, son œuvre qui porte son nom (2). Rien que le souvenir de son propre père eût dû l'arrêter, l'empêcher de violer cette tombe.

La chose horrible, beaucoup plus que l'action si basse d'inviter les gens de l'État-Major à déshonorer le père dans son cercueil et le fils dans son père (3), c'est que Loverdo, en leur envoyant sa dénonciation, crut rendre un suprême service à l'armée, « la venger d'un traître (4) ».

Les dossiers du personnel, conservés aux archives de la Guerre, sont tenus pour secrets; « constitués uniquement en vue des besoins administratifs (5) », ils dorment dans la poussière d'une véritable nécropole. A peine si quelques historiens obtiennent parfois le privilège de les consulter. Mais toute arme, en ces tristes temps, était bonne. Billot ayant donné l'ordre de rechercher le dossier de François Zola, l'archiviste le remit à un envoyé d'Henry (6).

(1) Il y préconisait l'emploi des forts détachés qui fut adopté après la guerre de 1870.

(2) Le canal Zola fut déclaré d'utilité publique le 2 mai 1844; Thiers s'y était vivement intéressé.

(3) Zola, à la mort de son père (1847), avait sept ans; il assista à ses obsèques « auxquelles toute la population participa ». *La Vérité en marche*, 238.

(4) *La Vérité en marche*, 233.

(5) Lettre de Cavaignac, ministre de la Guerre, au garde des Sceaux, du 29 août 1898. (*Instruction Flory*.)

(6) Déclarations de Raveret, chef, et d'Hennet, sous-chef des archives administratives de la guerre, à Zola (*La Vérité en marche*, 253 et 277). — L'envoyé d'Henry fut, sans doute, Gribelin. — La remise du dossier à Henry eut lieu dans le courant de mars 1898. Dès le mois suivant, un article de la *Patrie*, du 29 avril, fait allusion à l'affaire d'Alger, aux archives de la Guerre qui renferment des renseignements édifiants « sur plusieurs

« Les pièces n'étaient pas cotées, et il n'en existait pas de bordereau (1). »

Quatre seulement (si Henry, cette fois, ne pratiqua aucune suppression) étaient relatives à l'incident dénoncé par Loverdo : la démission de François Zola, une lettre détaillée du colonel Combe, chef de la légion étrangère, une autre, fort courte, du général Trézel, maréchal de camp et chef de l'État-Major à Alger, et un rapport du duc de Rovigo, commandant en chef du corps d'occupation, au ministre de la Guerre.

Le colonel Combe, ancien soldat de l'Empire, qui s'était exilé volontairement en Amérique après Waterloo et n'était rentré en France que depuis la Révolution de juillet (2), s'exprimait sur le cas de François Zola avec une grande violence. S'il convenait qu'une femme était au fond de l'affaire, il n'y trouvait aucun motif d'indulgence pour celui qu'il appelait « le vil instrument de toutes les turpitudes humaines » ; la présence d'un tel « individu » dans l'armée « eût souillé les regards des guerriers qui tiennent et estiment l'honneur » ; son devoir, enfin, lui commandait de mettre le ministre en garde contre les protestations de l'intrigant, quand il reviendrait à Paris et ne manquerait pas de se présenter « comme une malheureuse victime de chefs iniques (3) ».

Ainsi l'insulteur de l'armée qu'était Zola avait pour

des plus notoires apologistes des traitres ou sur leur parenté ». Le dossier fut restitué par Henry le 8 juin. (Note signée RAVERET.)

(1) Déclarations de Raveret et d'Hennet.

(2) Michel Combe était colonel du 17 janvier 1815 ; il commanda, en février 1832, le corps expéditionnaire d'Ancône et fut blessé mortellement, le 13 octobre 1837, à l'assaut de Constantine ; il mourut le 15. (CAMILLE ROUSSET, *L'Algérie de 1830 à 1848*, II, 288).

(3) Voir Appendice III.

père un voleur qui, lui aussi, comme Dreyfus, avait cherché « à déguiser son infâme conduite en parlant de son innocence ».

Au contraire, Trézel opinait que « deux mois de détention et la perte de son grade étaient pour l'officier coupable une punition suffisante » ; et Rovigo, en réponse à une lettre de Soult qui s'étonnait que François Zola eût été mis si vite en liberté, revendiquait la responsabilité d'une mesure humaine et juste : « A quel titre pourrais-je signer un ordre d'informer contre un homme qui a rempli tous les engagements qu'il avait pris ? »

Billot, à la lecture de ces documents, éprouva quelque déception ; il fit demander s'il existait un dossier, plus grave, au bureau de la justice militaire ; on lui répondit que non (1).

Henry s'est-il alors concerté avec Gonse ? Boisdeffre avec Du Lac (2) ? Quoi qu'il en soit, Henry remit tranquillement au dossier les lettres de Rovigo et de Trézel, copia la lettre de Combe, mais en la falsifiant, et en forgea une seconde. Il supprima, notamment, de la première le passage relatif au payement intégral du déficit et l'histoire, qui expliquait tout, de la Dalila de caserne qui avait affolé le malheureux officier (3). La

(1) Déclaration de Raveret; note (au crayon), cote 14.

(2) « Dans un établissement religieux du quartier de l'Europe, un ancien élève qui, vers ce temps (avril 1898), rendit visite à un Père, son professeur d'autrefois, reçut de lui cette bonne nouvelle : « Oh! Zola, il n'est plus à craindre, il est fini, nous avons de quoi le tuer ! » (*La Vérité en marche*, 313).

(3) « Le sieur Fischer s'est offert à acquitter pour Zola le montant des dettes au payement desquelles les 2.000 francs saisis dans la malle ne suffisaient pas. Cette offre acceptée, tous les créanciers ont pu être payés, et le conseil d'administration couvert du déficit existant en magasin... Fischer était marié et il avait existé longtemps entre lui, sa femme et Zola, des relations toutes particulières d'intimité, de ménage et de cohabitation, qu'on pouvait diversement interpréter. On n'avait

seconde lettre, sans date, où le colonel de la légion étrangère critiquait vivement l'abandon des poursuites contre Zola, était censée provenir des archives de Constantine où l'original en a été vainement recherché (1). Henry porta ensuite ces deux pièces à son ami Judet (2) qui était particulièrement qualifié pour les présenter au public avec une vertueuse et patriotique indignation. En effet, il ne s'était pas engagé pendant la guerre, comme l'avaient fait tant de ses camarades, s'était fait réformer en 1871, avait obtenu, en 1875, d'être nommé, en violation de la loi, sous-lieutenant de réserve, et, après avoir démissionné à l'époque où les relations se tendaient avec l'Allemagne, n'avait repris son grade, en 1890, que par une autre faveur exceptionnelle et illégale (3). Judet se chargea de faire éclater le scandale dans le *Petit Journal*, le matin même où Zola reparaîtrait, à Versailles, devant les assises.

fait cesser que les deux dernières, en envoyant Fischer à la Maison Carrée ; la femme alla habiter Alger. » — Cavaignac, dans sa lettre au garde des Sceaux, osa dire : « La comparaison du texte, imprimé dans le *Petit Journal* avec celui du rapport écrit de la main du colonel Combe, ne fait ressortir que des différences peu nombreuses qui ne dénaturent pas le texte original. »

(1) Voir Appendice III.

(2) Judet dit d'abord que les lettres lui furent envoyées par un correspondant anonyme. Au procès qui lui fut intenté par Zola, il changea de version : « Je suis lié par le secret professionnel. Ce que je puis affirmer, c'est que les lettres du colonel Combe existent ; j'en ai vu des copies. » (*Trib. correct.*, 3 août 1898.) Il dit ensuite (*Instr. Flory*, 17 août), que « ses renseignements lui avaient été fournis par un témoin digne de foi ». Esterhazy, dans deux lettres, des 25 et 30 décembre 1899, que j'ai sous les yeux, dit que ce fut lui qui, le premier, avisa Judet.

(3) Né le 11 janvier 1851, réformé pour myopie par le conseil de revision de Dijon, où son père commandait le bureau de recrutement, sous-lieutenant d'artillerie de réserve le 15 octobre 1876, démissionnaire le 31 octobre 1886, réintégré le 21 mai 1890.

La manœuvre contre Picquart fut plus grossière. Elle consista, à la veille des élections, à faire raconter par les journaux qu'il s'était rendu en Allemagne pour s'y rencontrer, à Carlsruhe, avec Schwarzkoppen, qu'il existait une preuve « matérielle » de l'entretien ; un agent les avait photographiés ensemble (1). Ces révélations s'échelonnèrent sur plusieurs jours, se confirmaient.

Le coup avait été combiné entre Henry, Esterhazy et Guénée qui, chargé de filer Picquart, avait constaté qu'il n'était plus à son domicile (2). Il était, en effet, allé passer quelques jours chez une vieille amie de sa mère (3). Possien, ce journaliste à qui Picquart avait fait racheter autrefois un article en faveur de Dreyfus, annonça qu'il avait vu de ses yeux la photographie ; elle existait, en effet, ainsi qu'une autre où l'on avait représenté le même Schwarzkoppen attablé avec Dreyfus.

Pellieux la vit aussi et en parla triomphalement à Esterhazy ; il avait vu également le rapport de l'agent.

Quelque dédaigneux que fût Picquart des injures, il se fâcha ; il déposa une plainte en faux contre Possien (4).

Dans cette douloureuse histoire que je raconte, tant

(1) *Écho de Paris* du 25 avril 1898, *Gaulois* du 28, *Jour* du 1er mai : « Le gouvernement sait de source absolument sûre... etc. » Possien précisait que l'entrevue avait eu lieu le 5 avril. — Trarieux écrivit à Méline qu'il l'interpellerait, à la rentrée des Chambres, sur cette histoire.

(2) Esterhazy, *Dép. à Londres* (Éd. de Bruxelles), 94 et suiv. — Voir Appendice IV.

(3) *Cass.*, I, 210, Picquart.

(4) 6 mai 1898. — Possien, rédacteur au *Jour*, interrogé par Bertulus, se retrancha derrière le secret professionnel (21 mai). De même Vervoort. — Bertulus interrogea également Guénée « qui se contenta de donner un certificat d'honorabilité à Picquart ». (*Cass.*, I, 267.

de sottise et de déloyauté n'a plus rien de nouveau. Une impression finit par s'en dégager, moins de colère que de monotonie. On ne s'étonne plus de rien. On s'habitue, comme à l'air qu'on respire, à cette collusion qui se perpétue pour abîmer ou salir les défenseurs de Dreyfus, c'est-à-dire pour protéger un traître avéré. Tout ce qui s'est appelé la conscience, le simple respect humain semblent perdus.

Nul doute, cependant, que les faussaires, et le plus audacieux de tous, n'eussent parfois peur de leur œuvre.

Un incident singulier le montra.

Henry, on se le rappelle, avait peu de rapports directs avec Billot. Il est probable que, s'il l'eût vu plus souvent, il l'aurait dissuadé d'autoriser le général Roget à procéder à une enquête personnelle sur l'affaire (1). A quoi bon ? La mission une fois donnée, il fallut s'incliner.

Roget se mit à la besogne, questionnant beaucoup Henry, qu'il tenait en grande estime, plein de méfiance, au contraire, à l'endroit de Du Paty, et acharné surtout contre Picquart. Il le tenait pour vendu au Syndicat ; à force d'entendre dire que le *petit bleu* était un faux, il s'en était persuadé.

Il examina, en conséquence, la carte-télégramme avec beaucoup de soin et, comme il avait l'œil bon, il ne tarda pas à s'apercevoir non seulement que l'écriture en était « déguisée et contrefaite », nullement semblable, comme l'avait cru Picquart, à celle de Schwarzkoppen, mais encore que les lettres du mot Esterhazy, sur l'adresse, « n'étaient point liées entre elles, mais empâtées et baveuses (2) », et, de plus,

(1) *Cass.*, I, 69, Roget.
(2) C'est ce que Picquart avait remarqué à l'enquête Pellieux. (Voir p. 106.)

écrites sur un grattage ». Il suffisait, pour en être sûr, de regarder le *petit bleu* « par transparence (1) ».

Nécessairement, le jeune général vit dans sa découverte la confirmation des soupçons de Lauth, au sujet de l'arrivée frauduleuse de la carte télégramme, et l'explication de la dépêche *Blanche* où « Georges » était avisé par une confidente qu'on savait qu'il avait fabriqué le *petit bleu*.

Quand Henry avait procédé à son grattage, c'était précisément pour en faire accuser l'accusateur d'Esterhazy. S'il avait fait envoyer la fausse dépêche par Esterhazy, c'était pour amorcer l'accusation.

Il semble que le succès de son plan aurait dû enchanter Henry. Tout au contraire, Gonse, qui n'avait pu manquer de le consulter, refusa de « tenir aucun compte » des révélations de Roget (2). Ses yeux ne s'ouvriront, il ne verra le grattage qu'après la mort d'Henry.

Henry en avait trop fait. Nul ne le soupçonnait encore, mais il se connaissait lui-même, et la peur le tenait. S'il avait, tous ces temps-ci, fabriqué de nouveaux faux, c'est que ceux d'autrefois l'y condamnaient, parce

(1) *Cass.*, I, 109, Roget : « Au mois de mai 1898, j'ai constaté... » — De même, *Instr. Tavernier*, 2 et 12 nov. 1898 ; *Rennes*, I, 295, 330.

(2) *Instr. Tavernier*, 2 nov. 1898, Roget : « Je rendis compte au général Gonse de mes constatations ; il ne fut donné, à ce moment, aucune suite à ma communication, ni tenu aucun compte des convictions que je lui exprimais. Ce n'est que *quatre mois après.....* » c'est-à-dire après la mort d'Henry. — Gonse, le même jour, dépose « qu'il ne s'était jamais aperçu du grattage ; il doit dire que jamais son attention n'a été appelée sur ce point ». — Roget n'a aucun intérêt à raconter qu'il a constaté le grattage dès mai 1898 ; Gonse a le plus grand intérêt à le nier. — Henry, précédemment, avait paru redouter que le « Syndicat » fût renseigné sur son compte ; d'avance, il traitait de faux « un dossier Henry » que la « bande » allait faire paraître (*Libre Parole* des 13 et 14 mars 1898).

que le faux appelle le faux ; mais le goût n'y était plus et il tressaillait à chaque fois qu'il entendait parler d'une forgerie. Claretie ayant raconté dans un journal qu'un escroc italien lui avait vendu de fausses lettres du prince Léopold de Hohenzollern (1), Henry lui envoya Valdant, aux renseignements (2). D'autre part, Picquart, depuis qu'il avait été chassé de l'armée, n'était plus le même. Il y avait laissé sa résignation : son courage de passif devenait actif ; pour cette stupide histoire de la photographie de Carlsruhe, n'avait-il pas tout de suite porté plainte ? Il devait suffire, pour le moment, de l'attaquer en dessous. Ce serait folie de l'attaquer en face, d'une telle accusation, d'étendre aussi démesurément le champ de bataille. Et, bien plus, la sagesse, pour Henry, c'était de s'en aller. Maintenant que le dossier des faux était officiellement reconstitué, sous la haute direction de Gonse et avec la collaboration de Du Paty, il n'avait plus rien à faire au ministère. Il dit, en conséquence, à Boisdeffre (3) que sa santé d'homme d'action et de forte vie, de paysan accoutumé au grand air, déclinait dans l'atmosphère des bureaux, qu'il en avait assez, après cinq années, de ce métier de rond-de-cuir et de gratte-papier, et qu'il demandait à rentrer dans un régiment. « Et qui vous remplacera ? — Du Paty (4). »

(1) *Figaro* du 16 mai 1898. — Je fis cette observation dans le *Siècle :* « Du piège où est tombé M. Claretie, concluez à la profondeur de ceux où tombent quotidiennement certains personnages du ministère de la Guerre. ».

(2) Jules Claretie, *La Vie à Paris*, 1898, ch. XX, *in fine*.

(3) Juin 1898.

(4) *Instr. Tavernier*, 17 juin 1899, Du Paty ; 10 et 12 juillet, Gonse et Boisdeffre. Ces deux dépositions ayant été communiquées à Du Paty : « Je constate, dit-il, qu'Henry a invité ses chefs à me donner sa succession avec ce qu'elle comportait, c'est-à-dire la responsabilité des documents de la S. S., y compris le faux qu'il a commis. » (13 juillet.)

Mais Du Paty, qui, lui aussi, avait assez de l'affaire Dreyfus, refusa. Il n'eût accepté une telle charge, une aussi redoutable succession, qu'en sous-ordre, avec un chef comme le général Bonnal. Sinon, il préférait quitter l'État-Major, aller en garnison à Nancy. Et Henry resta.

IV

Nous avons laissé Christian Esterhazy fort préoccupé de son argent, depuis qu'il ne prenait plus son cousin pour un preux des anciens temps. L'escroc essayait toujours de le faire patienter, tantôt par de bonnes paroles : « Je t'enverrai de l'argent ces jours-ci... », tantôt par une belle indignation d'honnête homme : « Pour Dieu ! rassurez-vous et cessez de manifester une inquiétude blessante et absurde (1) ! » Christian étant accouru un jour à Paris, il lui fit des billets et, pour montrer combien sa situation était intacte, le mena chez Pellieux, mais pas plus loin pourtant que l'antichambre (2), pendant qu'il entrait seul chez le général qui lui avait gardé, d'ailleurs, toute son amitié. Cependant la confiance n'était revenue ni à Christian ni à sa mère : ils apprirent, avec surprise, que les billets du commandant n'ajoutaient rien à leur droit, exigèrent alors le remboursement immédiat des fonds. Sur quoi Esterhazy écrivit à Christian une lettre de rupture et à Mme Esterhazy que son fils était un polisson, qui entretenait des femmes de mauvaise vie (3).

Il espérait les intimider après les avoir si longtemps

(1) Lettres de mars et avril 1898.
(2) CHRISTIAN ESTERHAZY, *Mémoire*, 83.
(3) 14 avril 1898.

dupés, et se proposait d'exploiter la peur de ces pauvres gens, comme il avait abusé de leur crédulité, mais sans réfléchir que la passion de l'argent, qui abêtit les plus intelligents, donne parfois aux plus timorés quelque chose qui ressemble à du courage.

Christian, en effet, lui répondit par une mise en demeure catégorique, partit pour Paris avec sa mère et se rendit, au débotté, chez la fille Pays (1). Esterhazy, « jouant avec un poignard », ne chercha plus à nier : « Il n'y a rien chez Rothschild ; si tu as cru à cette histoire, tu n'es pas fort ; si tu portes plainte contre moi, je fais une plainte contre vous pour usure. » Puis, comme Christian n'en croyait pas ses oreilles, il essaya, une dernière fois, selon la formule qu'il lui avait naguère prêchée, « de le mettre dedans » : « Si vous voulez me laisser du temps, je vous rembourserai jusqu'au dernier sou, avec intérêt de 5 pour 100, sur les sommes qui me reviendront de mes *Mémoires.* » Et il montrait un traité où figuraient les signatures de deux collaborateurs de Drumont (2). Mais Christian ayant répondu qu'il allait consulter un homme de loi : « Eh bien, merde ! je me tue ce soir (3) ! »

Christian, qui commençait à se former, ne s'effraya pas ; mais la perte de son argent lui parut un si extraordinaire désastre qu'il refusait encore d'y croire. Il se raccrocha à cette pensée que les fonds étaient bien chez Rothschild et que le projet de son cousin était seulement de se les approprier pour un temps, « en attendant les versements de son éditeur (4) ». Quand un com-

(1) 23 avril 1898.

(2) Gaston Méry et Boisandré. — L'éditeur Fayard lui remit 5.000 francs d'avance. (*Cass.*, II 183, Esterhazy.)

(3) *Mémoire*, 84.

(4) *Ibid.*, 85.

mis du grand banquier le détrompa, il fut consterné.

Il avait menacé Esterhazy de s'adresser à la justice ; pendant que sa mère se berçait encore de l'illusion qu'elle se rattraperait sur les bénéfices, qui ne pourraient manquer d'être considérables, des *Mémoires* sensationnels de son neveu (1), Christian se mit à la recherche d'un avocat. Le bon jeune homme allait chez Auffray, qui avait servi d'intermédiaire, en janvier, entre Esterhazy et Mme de Boulancy, quand il rencontra un de ses amis (2) qui était revisionniste et qui, l'ayant chapitré, le mena, quelques jours après, chez Labori. Et il raconta toute sa mésaventure, non seulement la flibusterie dont il était victime, mais toute la collusion, dont il avait été témoin, entre Esterhazy et l'État-Major, ses propres rendez-vous nocturnes avec Du Paty, les faux télégrammes, ce qu'il savait de la fable de la dame voilée dont il avait écrit lui-même les lettres, le compagnonnage de Pellieux et du misérable. Il remit, en outre, à Labori, un paquet de lettres d'Esterhazy et l'autorisa à répéter ses confidences à Mathieu Dreyfus ; puis, le lendemain, il fit le même récit à Trarieux. Le sénateur, qui n'était pas tenu par le secret professionnel, informa Zola, Leblois, Picquart et moi (3).

Ainsi, tout ce que nous supposions, tout ce que le bon sens indiquait comme la seule explication possible du pitoyable roman que l'État-Major avait accrédité, tout

(1) Christian, sur l'avis de sa mère, écrivit dans la soirée à Esterhazy : « Après réflexion, nous acceptons ce que vous avez proposé, c'est-à-dire de parler à notre notaire qui prendra avec vous les engagements..... etc. »

(2) Herbin, avocat à la Cour d'appel.

(3) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS. — Christian dit qu'il fit son récit à Trarieux « comme au sénateur de son département » (la Gironde). — *Cass.*, I, 232, Bertulus ; 101, Roget ; et Christian, dép. du 8 juillet 1898.

cela était vrai, et le témoin que nous envoyait le destin, — puisque tout dans ce drame shakespearien devait être étrange et terrible, — c'était le proche parent du traître lui-même.

Cependant, le premier moment de joie passé, il fallut se rendre compte que, si nous tenions enfin la preuve flagrante du crime de l'État-Major, qui était lui-même une preuve nouvelle du crime d'Esterhazy, nous n'avions aucun moyen assuré de la faire éclater. Tout reposait sur le témoignage de Christian, et quel témoignage à la fois plus décisif et plus fragile ! Christian, dans une heure de trouble ou dans un accès de colère, avait pu faire ses confidences à Labori et à Trarieux. Mais l'avocat était tenu de s'en taire, et le sénateur de la Gironde hésitait à s'exposer au plus outrageant démenti. Christian pouvait revenir de lui-même à d'autres sentiments ou se laisser reprendre par le fourbe, ou par quelque moine qui lui ferait horreur de sa conduite. Quoi ! pour un peu d'argent qu'il avait perdu, il s'était fait le dénonciateur du parent dont il portait le nom, le pourvoyeur des juifs et des ennemis de l'armée !

Ceux d'entre nous qui passaient pour les plus téméraires étaient fort prudents de nature, ou l'étaient devenus. Il fut donc décidé qu'on patienterait et qu'on chercherait, sans le brusquer, à amener Christian à déposer de lui-même devant Bertulus. Le juge avait été informé de l'incident par Picquart et, lui aussi, il recommandait d'agir avec la plus extrême circonspection pour ne pas risquer d'effaroucher ce précieux témoin.

En attendant, le récit de Christian confirmait et précisait singulièrement les accusations de Picquart contre Esterhazy et Du Paty, et même dans ce qu'elles avaient d'inexact, puisque Christian tenait d'Esterhazy et de la

fille Pays que Du Paty était l'auteur ou l'inspirateur des faux télégrammes (1).

Bertulus, toutefois, ne laissait pas d'être assez embarrassé ; il avait, sur l'indication de Picquart (2), fait procéder à des comparaisons entre l'écriture de Du Paty et celle de la dépêche *Blanche* ; l'expertise avait été favorable à Du Paty (3). Le soupçon de Picquart se porta alors sur Mme Du Paty que Christian avait mise en cause ; l'expertise fut de nouveau négative. Pour Du Paty, il n'avait pas cessé de protester qu'il n'était pour rien dans l'affaire des télégrammes (4).

On se trouvait donc, de ce côté, dans une impasse, et pour une raison très simple : c'est que les faux télégrammes, imputés à Du Paty, étaient l'œuvre d'Esterhazy et d'Henry. D'autre part, comme les révélations de Christian, témoin personnel en ce qui concernait son cousin, ne laissaient place à aucun doute, le juge s'enhardit à faire ce qu'il avait retardé jusque-là : à citer Esterhazy lui-même. Picquart l'avait accusé à nouveau d'être l'auteur des articles de la *Libre Parole*, sous la signature « Dixi », et en avait fourni une très ingénieuse démonstration (5). Un rapport de police donnait un renseignement identique (6). C'était sur Esterhazy qu'il fallait marcher.

Esterhazy, à ce moment, ne savait encore rien de la visite de Christian à Labori ; il pensait l'avoir intimidé, s'être débarrassé de lui, et il avait repris son train de

(1) *Cass.*, II, 238, Christian Esterhazy.
(2) *Ibid.*, II, 217, 230, Picquart ; 268, Bertulus.
(3) *Enq. Bertulus*, expertise Couderc, 28 février et 1er mars 1898. — *Cass.*, II, 34, 38 ; *Rennes*, III, 504 Du Paty ; *Cass.*, II, 268, Bertulus.
(4) *Cass.*, II, Du Paty, (*Enq. Bertulus*, 29 mars 18
(5) *Ibid.*, II, 221, Picquart (5 mai 1898).
(6) Rapport du commissaire Bernard (4 mai 1895).

vie habituel, allant presque tous les jours chez Pellieux « comme au rapport (1) », lui menant des journalistes (2), recevant, par son intermédiaire, les communications de Gonse, les portant à « ses journaux », avec celles d'Henry qui lui étaient remises par Guénée (3), discourant jusqu'à une heure avancée de la nuit dans les salles de rédaction et les cafés.

Pourtant, il restait inquiet, terriblement énervé, toujours aux aguets, à la façon d'une bête traquée qui a dépisté une première fois les chiens, mais qui sait qu'ils reviendront et qui entend déjà leurs aboiements ; et ni Henry ni Pellieux ne parvenaient à le rassurer. Pellieux avait beau lui rappeler ce mot de Félix Faure : « Général, ce ne sont pas quinze cents gredins qui feront marcher la France ! » Il continuait à se méfier du Président de la République qu'il faisait harceler par les gens de la *Libre Parole* (4), et il redoutait surtout les quinze cents « gredins », et principalement Picquart.

(1) *Cass.*, I, 589, 610 ; *Dép. à Londres* (5 mars 1900).

(2) Il cite, notamment, Boisandré (de la *Libre Parole*), et Cloutier (de l'*Intransigeant*). Il attribue au général de Pellieux un article de l'*Écho de Paris* (du 24 avril 1898), qui dénonçait Panizzardi comme ayant été l'intermédiaire entre Dreyfus et Schwarzkoppen et révélait les pseudonymes *Maximilienne*, *Chien de guerre*) dont se servaient les attachés italien et allemand.

(3) Esterhazy a joint à sa déposition quelques-uns de ces billets d'Henry relatifs à des communications à faire à la presse : « M'envoyer de suite au ministère détail sur dernière note remise au général ; n'en parlez à personne... » « Le général (Gonse ?) a remis au général de Pellieux, pour que vous la fassiez passer dans un de vos journaux, une note. Portez cela à la *Libre* ou à l'*Intransigeant* à votre choix... Le général de Pellieux vous a-t-il remis quelque chose avant hier pour l'*Écho de Paris ?* » — Il fréquentait également à la *Patrie*, à la *Presse* et au *Gaulois*.

(4) *Dép. à Londres* (Éd. belge), 94 : « Devant l'inertie du Président de la République, j'ai prié M. de Boisandré de demander à Mme de Martel de rappeler à Félix Faure le mot qu'il avait dit au général de Pellieux. »

Pellieux n'avait pas besoin d'Esterhazy pour être excité contre Picquart ; il le considérait comme l'âme du « complot international », et il le faisait suivre étroitement, s'informant de ses relations et ne craignant pas d'employer des officiers à ces basses besognes. L'un d'eux consentit à aller interroger le concierge de Mme Monnier, cette parente de Picquart que le père Du Lac avait nommée à Boisdeffre, dont Henry avait fait l'une des dames voilées d'Esterhazy et que Pellieux et Gonse avaient déjà dénoncée à Bertulus. Le concierge, plus scrupuleux que l'officier, refusa de parler et avertit sa locataire. Mme Monnier se rendit aussitôt chez le général de Pellieux et lui demanda de faire cesser des procédés aussi offensants.

Pellieux commit alors une action infâme. Il écrivit au mari pour se plaindre de la démarche de sa femme, qui s'était présentée à lui « comme la parente et l'amie de Picquart », et exigea de lui des explications verbales ou écrites. Faute de quoi, « il sera en droit de considérer comme fondés les bruits qui ont couru et courent encore sur le rôle de Mme Monnier dans ce qu'elle appelle l'Affaire (1) ».

(1) *Cass.*, I, 235, Bertulus. — La lettre de Pellieux est datée du 6 mai 1898 : « Mme Monnier vient de se présenter chez moi pour se plaindre qu'un officier du gouvernement de Paris eût été prendre à son domicile des renseignements sur elle. Je lui ai manifesté mon étonnement de sa démarche inconsidérée. Elle m'a fait connaître alors qu'elle la faisait auprès de moi parce que j'avais été mêlé à « l'Affaire » et qu'elle était la parente et l'amie de M. Picquart. J'estime que j'ai droit, au sujet de cette visite à laquelle je ne pouvais m'attendre, à des explications de votre part et je vous serais reconnaissant de vouloir bien me les fournir soit verbalement, soit par écrit. J'ajouterai encore que si je ne recevais pas de réponse, je serais en droit de considérer comme fondés les bruits qui ont couru et courent encore sur le rôle de Mme Monnier dans ce qu'elle appelle l'*Affaire.* »

Le mari n'eut pas de peine à justifier sa femme du rôle que Pellieux lui attribuait ; elle était encore avec lui et leurs enfants à la campagne, qu'elle n'avait pas quittée à l'époque où Esterhazy se serait rencontré avec sa mystérieuse protectrice. Pellieux l'écouta, s'inclina devant cet argument décisif ou fit semblant, puis raconta tout à Esterhazy (1) qui venait de recevoir la citation de Bertulus.

Pellieux, comme Esterhazy et Henry, savait que Bertulus avait donné sa confiance à Picquart ; certainement il lui dira que le bandit est informé, et Picquart s'arrêtera net, frappé dans ses affections, pour écarter un scandale.

Ce fut, en effet, la pointe empoisonnée du discours d'Esterhazy à Bertulus. Il convint qu'il avait renseigné Drumont, refit, pour la centième fois, l'histoire de ses rapports avec l'inconnue qui l'avait documenté, s'embrouilla dans quelques mensonges et termina sur cet avertissement : « qu'une certaine dame venait de faire une démarche tellement inconsidérée qu'il y avait lieu d'espérer qu'elle se dévoilerait (2). »

Par malheur, Mme Monnier elle-même avait déjà signalé à Bertulus (3) la nouvelle indignité de Pellieux à son égard ; le juge eut ainsi, au premier mot d'Esterhazy, une preuve de plus que la collusion continuait.

Un autre que Bertulus aurait réfléchi que la lutte contre de tels adversaires devenait une guerre au couteau et qu'il y ruinerait sa carrière. Mais il s'était piqué au jeu et, s'il avait fait capituler sa conscience devant son intérêt, il n'aurait plus osé regarder l'un de ceux

(1) *Dép. à Londres*, 5 mars 1900 : « Par ordre du général de Boisdeffre. »
(2) *Cass.*, I, 222, Bertulus ; II, 269, Esterhazy (14 mai 1898).
(3) *Ibid.*, I, 235, Bertulus, (lettre du 10 mai.)

qui savaient la vérité. Il décida toutefois, et avec beaucoup de sens, qu'il ralentirait pendant quelque temps son instruction afin d'endormir les soupçons dont il était l'objet. Il se contenta de demander au ministère de la Guerre, qui la lui remit, la lettre « Espérance (1) », et à Esterhazy, qui se déroba, les lettres de la dame voilée (2). Puis, très maître de lui, dans l'immobilité silencieuse du chasseur à l'affût, et malgré les impatiences qui venaient à Picquart, il attendit que Christian consentît à parler.

V

Ces incidents, l'espérance fiévreuse que Christian ne tarderait pas à livrer Esterhazy à Bertulus, décidèrent Zola à ne pas accepter la rencontre que Billot lui proposait pour le 23 mai, à Versailles. Les journaux alléguèrent, ce qui parut plausible, qu'au lendemain du scrutin de ballottage, quand les passions électorales soufflaient encore en tempête, les vents du dehors pénétreraient dans le prétoire. Labori souleva une exception d'incompétence, inadmissible en droit, mais qui, étant préjudicielle, obligeait la cour d'assises, en cas de pourvoi, à ajourner les débats. Il prétendit qu'en ne citant pas Zola et Perrenx à Paris, le ministère public les soustrayait à leur juge naturel, le jury de la Seine où ils habitaient.

Le choix de Versailles, s'il avait été dicté par les raisons les plus basses, n'en était pas moins parfaitement légal. Le garde des Sceaux eût pu renvoyer l'affaire

(1) 26 mai 1898 (*Cass.*, II, 269, Bertulus).
(2) 2 juin (*Ibid.*, II, 270, Esterhazy).

devant les assises de n'importe quelle ville de France où avait été mis en vente un seul exemplaire de l'article de Zola. La Cour se déclara compétente. Mais Labori ayant riposté que ses clients se pourvoyaient en Cassation, Périvier, qui présidait, et le procureur général Bertrand, l'un solennel et l'autre goguenard (1), durent s'incliner. Le sursis fut prononcé.

Les nationalistes, qui croyaient tenir une nouvelle victoire, manifestèrent une vive indignation : c'était une reculade honteuse, l'aveu de la peur qui tenait ces diffamateurs et de leur impuissance à se justifier. Ils huèrent Zola qui, le matin, avait été frappé au cœur par l'article de Judet, l'éclaboussure inattendue qui salissait son nom et la mémoire de l'homme dont sa mère avait gardé et lui avait enseigné le culte (2). Picquart fut poursuivi par une bande de malandrins que la police laissa faire.

Esterhazy était venu à Versailles pour se livrer contre lui à des voies de fait. Il erra tout le jour devant la porte du Palais de justice, grommelant des menaces, l'air d'un traître de mélodrame. On observa que les officiers évitèrent son contact. Le soir, il envoya à Picquart une lettre outrageante : il se promènera, trois jours de suite, de telle à telle heure, dans deux rues qu'il désignait, pour lui infliger une correction (3). Picquart, comme on peut croire, ne répondit pas à cette provocation de souteneur ; il dit seulement à un jour-

(1) Cour d'assises de Seine-et-Oise, 23 mai 1898. Bertrand : « Je m'incline devant la loi. Condamnés devant le jury de la Seine, fuyant devant le jury de Versailles, MM. Zola et Perrenx ne seront pas jugés aujourd'hui, mais la cause est jugée. » — Périvier : « Vous avez ce que vous voulez ? Tant mieux ! » Il essaya aussi de l'éloquence : « Il n'y a rien au-dessus de la loi, rien, rien, pas même M. Zola ! »

(2) *La Vérité en marche*, 234.

(3) *Jour* du 24 mai 1898.

naliste que, « s'il tombait dans un guet-apens, il saurait se défendre, mais il n'oublierait pas que son devoir était de respecter la vie d'Esterhazy » ; « cet homme appartient à la justice du pays et je serais coupable de l'y soustraire (1) ».

Le bandit, à la façon des *bravi* d'autrefois, attendit une occasion favorable. Un mois plus tard (2), ayant rencontré Picquart, il se précipita pour l'assommer, par derrière. Il était accompagné d'un maréchal des logis de dragons et armé d'un énorme gourdin. Picquart se retourna, frappa à son tour, fit rouler le chapeau de son assaillant dans le ruisseau et appela la police ; Esterhazy prit la fuite (3).

Une telle ignominie, les vilenies dont les journaux « patriotes » et « religieux » l'abreuvaient, la haine féroce de ses anciens compagnons d'armes, surtout son calme dans l'épreuve, une sérénité souriante de philosophe, accrurent les sympathies qui, du premier jour où il parut sur la scène du drame, étaient allées vers Picquart. A la réunion constitutive de la *Ligue des Droits de l'homme et du citoyen*, qui fut présidée par Trarieux, assisté de Grimaux et de Duclaux ; puis, aux premières conférences qu'organisa Pressensé (4), avec le

(1) *Siècle* du 26 mai 1898.

(2) 3 juillet.

(3) *Temps* du 4 ; récits de Picquart et du cantonnier Blasy, témoin de l'incident. — L'article de Gaston Méry, dans la *Libre Parole*, est intitulé : « Picquart rossé par le commandant Esterhazy. » Le collaborateur de Drumont reproduit avec joie la version d'Esterhazy : « Ce fut inénarrable. Avec une voix de femme, il se mit à me dire : « Vous n'avez pas de honte ! » Il s'enfuit. J'aurais dû lui mettre mon pied quelque part. Je le frappai de nouveau à plusieurs reprises. » Autant de mots, autant de mensonges d'après le récit de Blasy.

(4) Francis Dehault de Pressensé, né à Paris en 1853, secrétaire d'ambassade, puis rédacteur au *Temps*, à la *République française* et à la *Revue des Deux Mondes*. Il était le fils du pasteur

concours de quelques amis, Quillard, Morhardt, Psichari, heureux de payer de leur personne pour une si noble cause, chaque fois que le nom de Picquart était prononcé, les revisionnistes, dans la belle griserie de la bataille, l'acclamaient comme le Siegfried moderne qui avait entrepris de délivrer la Walkyrie endormie. Pour lui, s'il n'était pas insensible à cette popularité naissante, il en réprouvait alors les exagérations, évitait le bruit, soit modestie, soit fierté, et vivait chez lui, très simplement, entouré de ses livres, réfléchissant beaucoup et dégageant peu à peu du soldat résigné qu'il avait été, un autre Picquart que le premier n'eût pas reconnu et qui ne se connaissait pas encore lui-même. Il résista à ceux qui l'eussent voulu entraîner dans les rares salons qui s'étaient enflammés pour le martyr de l'île du Diable ; malgré sa réserve, il n'y aurait pas échappé au ridicule qui s'attache au héros du jour, vainqueur ou vaincu, que les femmes s'offrent à célébrer ou à consoler. Il fréquentait seulement quelques « intellectuels » qu'il étonnait par la variété de ses connaissances. Dans le conseil, il faisait preuve d'une extrême circonspection, d'un soin méticuleux du détail et plein d'une légitime méfiance ; il s'attendait, de ses anciens chefs, au pire.

Edmond de Pressensé, ancien représentant de la Seine, sénateur et membre de l'Institut, et avait professé, jusqu'en 1898, les opinions les plus modérées : « La République ne sera vraiment intangible que le jour où elle aura laissé les ralliés la gouverner. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1897.) Dans son livre sur le *Cardinal Manning*, il inclinait au catholicisme, « au remède du christianisme surnaturel » et déplorait « la contagion du rationalisme moderne ». Il s'est expliqué, à plusieurs reprises, avec une grande franchise, sur les causes profondes de son évolution au socialisme : ce fut l'attitude de l'Église, « sauf quelques exceptions admirables », et des partis conservateurs pendant l'Affaire qui l'édifia : « J'avais rêvé. Le bruit de la bataille m'a réveillé. J'y ai couru. » (*Aurore* du 27 juillet 1901.)

Scheurer, atteint depuis quelque temps du mal incurable qui devait l'emporter, avait dû renoncer à tout rôle actif. Il n'était plus qu'un conseiller, encore étonné de l'extraordinaire tempête qu'il avait déchaînée, meurtri cruellement par la dure sottise des républicains et la résistance des chefs de l'armée, mais plus passionné que jamais pour l'idéal de justice auquel il avait donné sa vie.

Zola répondit au *Petit Journal* par une apologie douloureuse de son père (1) et par une assignation. Judet n'avait encore appuyé son attaque d'aucune preuve que d'une conversation avec le général de Loverdo (2). Il réservait les lettres de Combe pour la reprise du procès. D'autre part, les trois experts, Couard, Belhomme et Varinard, que Zola avait accusés de fraude, d'imbécillité ou d'aveuglement, le harcelaient, réclamaient 300.000 francs de dommages-intérêts. Zola eût voulu faire juger l'affaire par le jury ; mais la Cour de cassation décida que les experts ne sont pas des fonctionnaires et, dès lors, que la juridiction correctionnelle était compétente (3) ; et c'était maintenant la condamnation certaine, toute la laideur d'un procès d'argent, avec l'impossibilité légale de fournir la preuve.

Ce poète, qui avait l'âme si révolutionnaire, l'avait, en même temps, très bourgeoise. Depuis vingt ans, chaque fois qu'il lançait une bombe (la plupart de ses romans sont explosifs), il s'étonnait que les blessés se permissent de crier et qu'on ne le laissât pas se rasseoir tranquillement à sa table pour en fabriquer de nouvel-

(1) « Mon père », dans l'*Aurore* du 28 mai 1898.

(2) *Petit Journal* du 25 mai.

(3) 14 mai 1898. — Zola s'était pourvu contre un jugement du tribunal correctionnel de la Seine qui, à la date du 9 mars, s'était déclaré compétent.

les. Cependant, il avait voulu son procès (bien qu'il lui soit arrivé de dire qu'il n'était pas autrement venu au secours de Dreyfus injustement condamné que du peintre Manet injustement méconnu), et il l'avait aimé comme le plus beau de ses poèmes. Mais tout ce qui en était résulté, et qui n'était plus la grande affaire, l'excédait, — le tracas des petits procès accessoires, le grimoire des procédures, tant d'ennuis et de misères, le bouleversement indéfini de sa vie, si méthodique, de travailleur acharné, jusqu'à la plainte d'un colonel à la grande chancellerie pour lui enlever sa décoration (1). Il y avait des heures où il regrettait de n'avoir pas suivi le conseil de Duclaux, de ne pas s'être constitué prisonnier. On l'eût glorifié davantage et il écrirait, dans le bon silence de sa cellule, un autre roman (2).

VI

La nouvelle Chambre se réunit le 1er juin et, tout de suite, le petit groupe des nationalistes et des antisémites, compact et résolu, en fut le maître, sans même parler, rien qu'à porter ses voix à droite ou à gauche. Dès la première séance, après le discours du président d'âge, Drumont et ses amis poussèrent leur cri de guerre : « A bas les juifs (3) ! »

(1) Plainte du colonel Perrossier, en son nom et au nom d'anciens militaires membres de la Légion d'honneur. Le duc d'Auerstædt s'empressa de répondre que leur plainte serait soumise au Conseil (1er juin 1898).

(2) C'est ce qu'il me dit à maintes reprises : « J'aurais fait, tous les matins, une heure de bicyclette dans la cour et j'aurais travaillé le reste du temps. »

(3) Séance du 1er juin 1898.

Jamais assemblée ne débuta par plus d'incohérence. Le 1er juin, elle nomme Deschanel à la présidence contre Brisson : le 14, elle renverse Méline ; le 30, une majorité de cent voix salue Brisson, battu hier, aujourd'hui président du Conseil.

Méline, au lendemain des élections, s'était cru vainqueur ; Félix Faure, sortant de la réserve constitutionnelle, s'était félicité, dans un discours à Saint-Etienne, que le pays eut approuvé sa politique, « une politique raisonnée et sage (1) ». Il n'y avait plus qu'à renouveler, à cimenter plus étroitement le pacte avec la droite, à gouverner, comme on avait fait voter, contre les radicaux et les socialistes.

Brisson, à la fin de la précédente législature, en excommuniant les « perfides », c'est-à-dire les ralliés et leurs garants, avait jeté le gant au centre. Il était légitime que le défi fût relevé. Les modérés (qui avaient repris le nom de « progressistes ») décidèrent de présenter un candidat à la présidence, « sous peine, leur dit Poincaré, de débuter par une abdication ».

Il eût pu briguer le fauteuil et, de même, Ribot. Mais, soit qu'il leur répugnât de solliciter pour eux-mêmes le concours indispensable de la droite et des nationalistes (les modérés n'étaient que deux cents), soit qu'ils craignissent une défaite, ils proposèrent Deschanel. Il ne fut élu d'abord qu'à une voix, refusa, fut réélu à quatre voix (2) et monta au fauteuil au milieu des cris de colère et des injures de toute la gauche.

C'était alors un homme jeune encore, qui devait sa

(1) Discours du 29 mai 1898, au banquet de Saint-Etienne.

(2) Par 282 suffrages contre 278 (2 juin). La veille, il avait obtenu 277 voix contre 276. Il fut réélu ensuite président définitif par 287 voix contre 277 à Brisson qui avait posé, une troisième fois, sa candidature.

rapide fortune au nom de son père et à sa propre habileté à manœuvrer entre les partis, d'un joli talent oratoire, bien qu'apprêté et trop académique, qui n'était dénué ni de caractère ni de courage, et qui en avait toutes les apparences, et, aussi, une probité solide, de l'application au travail, une bonne grâce toujours au beau fixe, et un remarquable esprit de conduite. Il siégeait depuis plus de dix ans à la Chambre où il comptait ses succès par ses apparitions, savamment espacées, à la tribune ; il y portait à la fois un air de jeune premier et une connaissance, parfois approfondie, des sujets les plus ardus ; nul diseur plus habile ; ambitieux de parvenir aux honneurs, il n'en paraissait point pressé ; surtout, à travers tant de crises qui avaient déchiré la République, il avait su, tout en restant assez ferme sur les principes, demeurer bien avec tout le monde. Son père, au Sénat, avait pris parti résolument pour la Revision ; on ne put jamais arracher au fils une déclaration publique. Dans les couloirs de la Chambre, quand il se trouvait avec des adversaires de la Revision, et dans les salons, où il était recherché, il faisait chorus avec les défenseurs de l'Armée (1) ; mais il ne tourna jamais le dos aux défenseurs de Dreyfus, toujours aimable, se lamentant sur cette cruelle division de la conscience française ou se taisant d'un air entendu. S'il était trop intelligent pour n'avoir pas discerné les signes d'une erreur judiciaire, il était surtout convaincu

(1) Il s'exprima en ces termes dans l'allocution qu'il prononça comme président définitif : « Je suis assuré d'être l'interprète de l'assemblée tout entière en adressant l'expression de ses ardentes sympathies à nos armées de terre *et de mer*. » — Il ne dit pas : à l'armée, selon la formule d'alors, pour éviter d'avoir l'air de prendre parti. — La Chambre applaudit. Millevoye interrompit : « Vive l'armée ! A bas les traîtres ! » (Séance du 13 juin 1898.)

qu'il était une des réserves politiques les plus précieuses de la France ; dans l'intérêt même du pays, il ne devait pas compromettre dans cette bagarre la fortune d'un homme d'État tel que lui. Il rêvait, comme Cavaignac, de l'Élysée. La droite l'avait adopté.

La chute de Méline fut la réponse des républicains de gauche à la coalition qui avait porté Deschanel à la présidence (1). Tous leurs orateurs (Millerand, Bourgeois, Trouillot, enfin Brisson), dans l'interpellation sur la politique générale, dénoncèrent l'alliance obstinée, persistante de Méline avec la droite ; les partis de réaction gouvernaient le Gouvernement, et chaque jour on leur livrait quelque chose de l'esprit républicain. Cochin et Cassagnac convinrent que telle avait été la politique des deux dernières années, Cassagnac pour la condamner, car il voulait reprendre sa liberté d'action, Cochin pour se féliciter d'avoir pu assurer ainsi la défense des intérêts conservateurs et catholiques. Mais Méline s'obstina à nier qu'il eût demandé les concours qui lui avaient été spontanément, disait-il, accordés, et repoussant, contre toute évidence, l'accusation d'être le protégé des hommes du Seize-Mai, il refusa de prononcer la parole qui aurait rompu l'alliance.

C'était là que Brisson l'attendait. Quand Méline eut emporté de haute lutte un premier vote de confiance (2), Brisson fit proposer par deux de ses lieutenants (3) de n'approuver, pour l'avenir, qu' « une politique appuyée sur une majorité exclusivement républicaine... » La

(1) Cassagnac dit nettement que, s'il avait voté pour le fils d'un proscrit de Décembre, c'était pour cimenter « la coalition de tous les conservateurs contre les radicaux ». (Séance du 14 juin 1898.)

(2) Cet ordre du jour, signé de Ribot, Charles Dupuy, Poincaré, Leygues et Jonnart fut adopté par 295 voix contre 272.

(3) Henri Ricard et Bourgeois (du Jura).

motion, combattue par Méline, fut adoptée (1). Drumont et ses amis votèrent avec la gauche : « Parce que la haute banque, la juiverie, avaient imposé à Félix Faure et à Méline, dans l'affaire Dreyfus, une attitude équivoque (2). » Déroulède, qui s'abstint, avait précisé, dans une interruption, les griefs des nationalistes : ils réclamaient « le départ de M. Billot (3) ».

Ainsi tomba Méline, l'un des hommes qui auraient pu servir le plus utilement la République, s'il n'avait pas, à son insu, perdu le sens et l'esprit républicains dans la fréquentation de ses alliés économiques; les protectionnistes. Il avait de rares et précieuses qualités, le courage, la décision, le sens politique à la Guizot. Mais le souci des basses combinaisons parlementaires lui fit perdre de vue l'Idéal sans lequel la République ne serait que l'étiquette du plus faible des gouvernements. Il eût pu se cramponner au pouvoir ; on lui en donna le conseil ; il était épuisé par deux années de luttes incessantes et i ne se sentait pas la force de continuer. Ses pires fautes, celles qui chargeront le plus lourdement sa mémoire, il ne les avait pas commises sous la pression seulement de la droite, mais des radicaux qui le renversèrent.

La crise ouverte par la démission de Méline dura douze jours (16-28 juin).

Sauf Drumont, personne, dans ces deux séances, n'avait fait allusion à l'affaire Dreyfus. Ni Ribot, qui savait à quoi s'en tenir depuis longtemps (4), ni Bour-

(1) Par 295 voix contre 246.

(2) Séance du 14 juin 1898.

(3) Séance du 13 juin.

(4) Il avait dit à Chautemps, dès 1896, à son retour d'Amérique, que Dreyfus était probablement innocent. Depuis que Scheurer avait commencé sa campagne, il ne cachait pas, dans les conversations de couloirs, que ses doutes d'autrefois étaient devenus une quasi-certitude.

geois, dont les doutes n'étaient pas moins anciens (1), ni Millerand, qui, dans son discours, avait regretté l'échec de Jaurès (2), ni Brisson lui même, n'avaient osé aborder d'un mot le redoutable problème. Cependant, l'Affaire avait pesé sur tout le débat, car c'était elle qui avait fait de Méline le prisonnier des États-Majors et des moines, et, maintenant, elle pesait plus durement encore sur la crise ; aucun des parlementaires à qui Félix Faure offrit le pouvoir ne se dissimulait que la politique resterait empoisonnée, que la vie ne serait pas vivable, tant que ce cauchemar opprimerait les consciences et déchaînerait les passions.

L'eussent-ils méconnu, la presse le leur aurait rappelé. D'une part, les revisionnistes, qui considéraient la chute de Méline comme une victoire, redoublèrent d'ardeur et quelques-uns de violence, Gohier, surtout, d'une fureur croissante, qui croyait servir la vérité en employant les armes ordinaires du mensonge. D'autre part, les nationalistes et ceux des radicaux qui compagnonnaient avec eux, enjoignirent d'avance au futur Gouvernement d'en finir avec le Syndicat et dénoncèrent comme « dreyfusard » quiconque, parmi les personnages consulaires qui furent appelés à l'Élysée, leur était suspect de tiédeur (3).

Ce qui ajoutait à l'obscurité de la situation, c'est que les votes de la Chambre, contradictoires et équivoques, ne donnaient aucune indication nette au Président : dans le premier, les modérés et la droite s'étaient prononcés pour la politique de Méline ; le second, dont l'appoint avait été fourni par les antisémites

(1) Voir t. II, 182.
(2) Séance du 13 juin 1898.
(3) Ainsi Ribot et Peytral (*Libre Parole*, *Autorité* des 17 et 18 juin, *Dépêche* (de Toulouse) du 24, etc.).

et les césariens (1), indiquait l'orientation à gauche.

Ribot, puis Sarrien et Peytral déclinèrent le pouvoir ou échouèrent à mettre sur pied un gouvernement.

Dans ce désarroi, les antisémites et les césariens, tous ceux qui, avec Rochefort et Drumont, avaient reproché à Méline sa faiblesse envers les défenseurs de Dreyfus, savaient seuls ce qu'ils voulaient : ils exigeaient le portefeuille de la Guerre pour Cavaignac et ne désespéraient pas de le voir premier ministre.

Ils le sentaient leur homme, résolu à tout pour briser les misérables qui réclamaient la justice égale pour tous, au besoin pour leur mettre la main au collet et les livrer à une juridiction d'exception.

Les radicaux, le sachant populaire, l'appuyaient.

Sarrien, tout de suite, lui avait offert la succession de Billot ; Peytral commença par s'adresser à Saussier qui se déroba ; il revint alors à Cavaignac qui, sentant sa force, parla en maître, exigea que Freycinet ne fît point partie de la combinaison.

Seul, parmi les haïsseurs de vérité, Esterhazy se méfia de Cavaignac. Il se connaissait en hommes, et l'un de ses amis, camarade de Cavaignac à l'École polytechnique, lui avait ainsi défini le personnage : « Une bourrique, à mine austère, qui prend son entêtement pour de l'énergie, un sectaire en carton, ambitieux, haineux et sans courage, qui, à la première occasion, perd la tête (2). » Il avertit Drumont que ce « Robespierre-Jocrisse » ferait regretter Billot.

Au contraire, Félix Faure souhaitait l'avènement de

(1) Drumont, Marcel Habert, Morinaud, Ferrette, Charles Bernard, Chiché, Gauthier (de Clagny), Firmin Faure, Mirman, Ernest Roche, Paulin Méry, Alphonse Humbert, Le Hérissé, Stanislas Ferrand, etc.

(2) *Dessous de l'affaire Dreyfus*, 60 ; *Cass.*, I, 500.

Cavaignac. Il paraît certain qu'il n'offrit à Brisson de former un cabinet qu'avec l'espoir de le voir échouer (1). Libre alors, après avoir démontré l'impuissance du vieux chef radical, il se serait adressé à l'homme qui incarnait « la défense de l'armée » et qui l'eût débarrassé de l'Affaire.

Brisson hésita d'abord à accepter la lourde tâche qui lui était tardivement proposée (2). Il s'y décida, ensuite, en raison même des périls de la situation, après avoir consulté ses amis. S'il restait hostile à l'idée revisionniste, il s'effrayait pour la République de l'audace des césariens qui ne se cachaient même plus pour préparer leurs mauvais coups et qui soufflaient la révolte aux chefs de l'armée, pendant que le Gésu la soufflait aux moines et aux prêtres. Pourtant, il donna le ministère de la Guerre à Cavaignac. Il distribua les autres portefeuilles à des radicaux (dont Bourgeois, Sarrien, Lockroy) et prit lui-même celui de l'Intérieur (3). La déclaration ministérielle, très modérée, muette sur les principaux articles du programme radical (revision de la Constitution, séparation des Églises et de l'État, impôt du revenu), fut ferme, au contraire, sur la question cléricale et les menées des prétoriens : « Nous sommes

(1) « Quelques-uns pensèrent et dirent que le Président de la République ne lui offrait la mission de former un cabinet que pour démontrer publiquement son impuissance à y réussir. » (André Daniel (André Lebon), *L'Année politique*, XXV, 248.)

(2) Note *Havas* du 25 juin 1898 : « Il a fait remarquer au Président les difficultés nouvelles, résultant pour lui du temps écoulé et des négociations antérieures. »

(3) Le ministère du 30 juin 1898 était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Intérieur*, Brisson ; *Justice*, Sarrien ; *Affaires étrangères*, Delcassé ; *Finances*, Peytral ; *Instruction publique*, Bourgeois ; *Commerce*, Maruéjouls ; *Travaux publics*, Tillaye ; *Agriculture*, Viger ; *Guerre*, Cavaignac ; *Marine*, Lockroy ; *Colonies*, Trouillot.

résolus à défendre énergiquement contre toute tentative d'empiètement l'indépendance de la société laïque et la suprématie du pouvoir civil (1). »

Les nationalistes n'en accueillirent pas moins bien le nouveau cabinet. Et ils dirent pourquoi, Drumont dans son journal (2), Déroulède à la tribune : « Parce que Cavaignac était ministre de la Guerre, et que c'était une garantie que l'honneur de l'armée, l'honneur du pays seraient sauvegardés (3). »

Cavaignac protesta modestement que Brisson pensait comme lui « sur les grands intérêts nationaux dont il avait la garde » et que, sur le reste, il pensait comme Brisson.

VII

Billot, avant de quitter le ministère de la Guerre, avait cru trouver l'occasion de rentrer en grâce auprès de Drumont.

On a vu que les amis d'Esterhazy demandaient, depuis six mois, que je fusse révoqué de mon grade dans l'armée territoriale (4). Billot objectait seulement que j'étais député. Dès que mon mandat fut expiré, le premier article que j'écrivis lui fut signifié avec une mise en demeure de Castelin ; il me déféra aussitôt à un con-

(1) Séance du 30 juin 1898.

(2) *Libre Parole* du 29 : « Le Président du Conseil est une quantité négligeable, un mannequin sur lequel s'assoiera Cavaignac. » — De même le *Gaulois*, l'*Intransigeant*, la *Patrie*, les *Croix*, etc.

(3) 30 juin. — L'ordre du jour de confiance fut voté par 316 voix (dont Déroulède et Drumont) contre 203.

(4) Voir p. 219.

seil d'enquête de région « pour faute grave contre la discipline (1) ».

Deux jours plus tard, l'inculpation fut changée : « Pour avoir, en dehors de la période d'activité, publié contre ses chefs un article injurieux. » Billot s'était aperçu que la première formule ne pouvait être appuyée d'aucun texte ; il invoquait, pour étayer le second, un décret de 1878 (2).

Toute la force de cet article, sur *les Enseignements de l'Histoire*, était dans l'idée, qui me hantait depuis longtemps (3), que l'Allemagne choisirait son heure pour sortir la preuve décisive du crime d'Esterhazy, les cent et quelques lettres du traître qu'elle avait à Berlin, et pour les lancer au visage de l'État-Major, à la veille d'une guerre. Il existait un précédent terrible qui aurait dû être inoubliable et que je racontai. Comme Bismarck l'avait fait en 1870 pour la note de Benedetti sur la Belgique (4), quelque successeur du chancelier de fer

(1) Mon mandat expira le 31 mai ; mon article sur *les Enseignements de l'Histoire* parut le 4 juin : l'annonce de l'interpellation de Castelin à mon sujet fut publiée dans le *Jour* du 8 ; l'ordre de me déférer à un conseil d'enquête est du 12.

(2) Le paragraphe 9 de l'article 22 du décret du 31 août 1878 vise le cas d'un officier de la réserve ou de l'armée territoriale qui, « en dehors de la période d'activité, aurait adressé à *un de ses supérieurs militaires* ou publié contre lui un écrit injurieux ». Ici encore, dans la seconde convocation qui me fut adressée, le texte du décret fut arbitrairement modifié.

(3) Elle obsédait aussi Zola qui s'en expliqua plus tard. (*Aurore* du 12 septembre 1899.)

(4) Le 20 août 1866, Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, avait communiqué à Bismarck, sous la forme d'un traité d'alliance, un projet de l'Empereur relatif à la Belgique ; il demandait à la Prusse le concours de ses armées pour s'emparer de ce pays neutre. Bismarck demanda à Benedetti une copie de ce traité. Le 29 juillet 1870, il l'annexa à la circulaire qu'il adressait aux puissances pour dénoncer la mauvaise foi du gouvernement impérial.

annexerait à une circulaire diplomatique les papiers d'Esterhazy. « Et voilà, devant le monde entier, accusés d'imposture et de félonie, convaincus en tout cas de la plus injustifiable des erreurs, les chefs même de cette armée qui va se battre (1) ! » Aussi bien n'étais-je pas seul à éprouver cette crainte ; elle avait été également formulée, comme un avertissement, dans une revue anglaise, par Conybeare, le savant orientaliste d'Oxford, très ami de la France, et très informé de l'affaire Dreyfus : « L'empereur Guillaume tient entre ses mains une arme avec laquelle, quand il trouvera une occasion favorable, il pourra briser l'État-Major et détruire, pour une génération, la foi du peuple français dans les chefs de son armée (2). »

Conybeare précisait que la série de documents vendus à l'Allemagne par Esterhazy, tous de la même écriture que le bordereau, s'étendait jusqu'à 1896 ; Dreyfus, à l'île du Diable, n'a pu les écrire. « Heureux les Français s'ils peuvent faire justice sans une pareille intervention ! »

Billot releva ces citations et le passage suivant de mon article : « Ainsi, l'homme dont le colonel de Schwarzkoppen disait au colonel Panizzardi : « C'est mon homme ! » c'est le même dont le général de Pellieux se félicitait d'avoir provoqué l'acquittement, contre lequel le général Billot, ministre de la Guerre, n'a pas osé sévir, même après l'aveu des lettres à Mme de Boulancy, et à qui les officiers de l'État-Major, témoins à la cour d'assises, ont été condamnés, par ordre, à donner la main. »

Qui, dans cette phrase, avais-je injurié ? Billot, en

(1) *Siècle* du 4 juin 1898. — *Vers la Justice par la Vérité*, 131.
(2) *National Review* du 1er juin.

effet, n'avait pas osé sévir contre Esterhazy (1), et je reproduisais les propres paroles de Pellieux, sous la foi du serment, au procès de Zola (2).

Je pensai d'abord engager l'affaire au fond, en citant des témoins, Saussier, Hanotaux, Picquart, Esterhazy lui-même, dont les réponses ou le silence confirmeraient mes allégations. A la réflexion, il me parut préférable de m'en tenir à la question de principe et de récuser la compétence du conseil d'enquête.

Billot en avait confié la présidence à un vieux soldat, le général de Kirgener de Planta, excellent homme qui maugréait de la corvée, mais qui n'en était pas moins décidé à donner l'avis que le ministre et l'opinion attendaient.

Je présentai ma défense en quelques mots :

Si j'ai diffamé quelqu'un, qu'on me traduise devant les tribunaux qui sont chargés de juger les diffamateurs. Et si je n'ai diffamé personne, — et je n'ai ni injurié ni diffamé qui que ce soit, — alors il importe, non pas à moi seul, mais à tous ceux qui tiennent une plume dans ce pays, que je ne laisse point porter atteinte en ma personne, par une voie détournée, aux libertés qui sont établies par la loi.

J'ai le droit, comme citoyen libre d'un pays libre, de discuter les actes de l'autorité militaire comme ceux du pouvoir civil. J'ai usé de ce droit depuis plus de vingt ans; j'en ai usé, étant déjà officier de l'armée territoriale, contre des personnalités militaires qui, quelle que fût la vivacité de mes polémiques, n'ont jamais cru pouvoir me le contester. Le général Boulanger lui-même n'a jamais osé me déférer à un conseil d'enquête.

(1) *Cass.*, I, 548, Billot ; II, 176, Pellieux.
(2) Lettre à Esterhazy du 12 janvier 1898 ; *Procès Zola*, I, 247, Pellieux : « Si j'ai participé à cette œuvre d'acquittement, j'en suis fier. »

Je démontrai encore (ou le tentai) que le cas visé par le décret de 1878, c'était celui d'un officier qui, pour des motifs particuliers, personnels, aurait injurié un de ses chefs hiérarchiques sous les ordres duquel il avait été placé. Un officier, un soldat, rentré dans la vie civile, n'a point, hors des périodes d'activité, de supérieurs militaires (1).

Enfin, sans aborder le fond, mais pour démontrer ma bonne foi et le bien fondé de mes craintes, je donnai lecture d'une lettre que j'avais reçue le matin même de Conybeare. Il y affirmait, à nouveau, que l'État-Major français était menacé de voir publier par des journaux étrangers les fac-similés des documents qu'Esterhazy avait vendus à l'Allemagne et qui étaient de sa main. Et il ajoutait ce détail alors inconnu : « Schwarzkoppen ne niera pas qu'il donnait une mensualité de deux mille francs à son informateur habituel, le commandant Esterhazy (2). »

Les officiers m'écoutèrent en silence ; j'eus l'impression de parler une langue qu'ils ne comprenaient plus quand je leur dis :

Dénoncer l'écueil, ce n'est pas le faire surgir : je l'ai signalé. Savoir ce que je savais, ce dont je suis certain, et

(1) Ce fut la thèse de mon avocat, Mornard, quand je me pourvus devant le Conseil d'État contre le décret qui me révoquait. (Audience du 15 novembre 1902.) Le commissaire du gouvernement, Arrivière, abandonna l'accusation en ce qui concernait le ministre de la Guerre ; mais il soutint que le général de Pellieux, commandant la place de Paris, était mon supérieur hiérarchique, en vertu de l'article 49 du règlement du 16 juin 1897 : « Les officiers de réserve et de l'armée territoriale dans leurs foyers sont placés pour tout ce qui concerne la police générale, la discipline, la conduite et la tenue, sous la haute autorité du général commandant la subdivision de région dans laquelle ils résident. » Le Conseil d'État adopta cette thèse et rejeta mon pourvoi.

(2) D'Oxford, le 23 juin 1898.

ne pas le dire, c'eût été une lâcheté. Si je m'étais tû, bien des tristesses, bien des amertumes m'eussent été épargnées. Mais j'eusse eu le mépris de moi-même (1).

Il n'y eut guère que Clemenceau et Guyot pour protester, au nom des principes, contre le précédent d'une semblable poursuite (2). Mais la lettre de Conybeare, reproduite par la presse du monde entier, eut un immense retentissement. Les douze deniers de la trahison, les deux mille marks par mois, devinrent, entre les mains des revisionnistes, une arme terrible. Et, encore une fois, Esterhazy baissa la tête; Schwarzkoppen n'opposa aucun démenti.

Ces incidents se déroulèrent pendant la crise ministérielle. Le conseil d'enquête ayant conclu contre moi (3), Billot eut juste le temps de faire signer par Félix Faure et de contresigner lui-même le décret qui me révoquait de mon grade. Il n'eût pas voulu, bien que démissionnaire, en laisser l'honneur à Cavaignac.

(1) *Vers la Justice par la Vérité*, 136 et suiv.

(2) « Si, sous prétexte de service militaire, on peut mettre les Français au régime de se voir enlever leur grade dans l'armée, parce qu'ils auront écrit quelque phrase dont un général ne sera pas content, notre Gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelle, n'est en réalité qu'un césarisme de prétoriens sans César. Et si les radicaux eux-mêmes n'ont rien à dire contre un tel état de choses, ils sont dignes dès aujourd'hui du sort qui les attend... » (*Aurore* du 24 juin.) — Le *Spectator* (de Londres) intitula l'article où il rendait compte de l'incident : « La Terreur militaire en France. » — La *Gazette de Saint-Pétersbourg* (*Vedomosti*, nº 156) critiqua vivement la décision de Billot : « Elle soulève la question de savoir s'il est défendu à tous les Français appartenant à la réserve et à la territoriale de s'occuper des questions politiques concernant la France. »

(3) 24 juin 1898.

APPENDICE

APPENDICE

I

PROCÈS-VERBAL D'AUTOPSIE DE LEMERCIER-PICARD

Nous, soussignés,

PAUL BROUARDEL, doyen et professeur de médecine légale à la Faculté de Paris,

Et JULES SOCQUET, docteur en médecine de la Faculté de Paris,

Commis par M. Bertulus, juge d'instruction près le tribunal de première instance du département de la Seine, en vertu d'une ordonnance, en date du 12 mars 1898, ainsi conçue :

« Vu la procédure commencée contre X...

« Inculpé de faux et usage de faux :

« Attendu la nécessité de procéder à l'autopsie du cadavre du nommé Leemann (Moïse), dit Manin, dit Lemercier-Picard, etc., déposé à la Morgue ;

« Ordonnons qu'il y sera procédé par MM. Brouardel et Socquet, docteurs en médecine, lesquels après avoir reconnu l'état où se trouve ledit cadavre diront : 1° les causes de la mort ; 2° si cette mort a été volontaire ou non, c'est-à-dire si Leemann s'est pendu ou a été pendu ; 3° si, avant la pendaison, il n'avait pas été mis à mort par un moyen quelconque, absorption de poison, etc., etc. »

Serment préalablement prêté, avons procédé à cette autopsie le 15 mars 1898.

Examen extérieur du corps. — Le cadavre est celui d'un homme de taille moyenne (1 m. 615) paraissant vigoureux et bien constitué. La rigidité cadavérique a complètement disparu et la putréfaction est à peine commencée, au niveau du cou et sur la région antérieure de la poitrine.

Nous relevons sur ce cadavre les signes et cicatrices suivantes :

Le prépuce a été circoncis.

Le diamètre antéro-postérieur du crâne mesure 0 m. 195 et le diamètre bi-pariétal 0 m. 162.

A 4 centimètres au-dessus de la partie externe du sourcil gauche et à 1 centimètre en dehors de la bosse frontale gauche, se trouve une cicatrice irrégulière, très ancienne, mesurant 2 centimètres de hauteur sur 1 centimètre de largeur.

Les cheveux commencent à grisonner, surtout au niveau de la région droite de la tête.

L'œil droit présente un strabisme convergent en haut et en dedans. Il n'y a pas d'ecchymose sous-conjonctivale. La langue est placée en arrière des arcades dentaires et conserve l'empreinte des dents. On ne constate aucune érosion de la partie supérieure de la langue, ni aucune trace de morsure récente. Les dernières molaires supérieures sont branlantes : il manque l'avant dernière molaire supérieure gauche. A la mâchoire inférieure, il manque les trois dernières molaires gauches et l'avant dernière molaire droite.

La poitrine est velue.

Sur la face antérieure de l'abdomen, à 0 m. 04 au-dessus de l'ombilic et à 0 m. 005 à droite de la ligne médiane se trouve un petit nœvus de 3 à 4 millimètres de diamètre.

A la région supérieure du dos, à 2 centimètres au-dessus de la 7e vertèbre cervicale et à 0 m. 005 à gauche de la ligne médiane, petite cicatrice de 0 m. 02 sur 0 m. 005.

Sur la face dorsale de l'index de la main gauche, à la

partie supérieure de la première phalange, se trouve une cicatrice courbe, à concavité inférieure, mesurant 2 centimètres de longueur.

Sur la face palmaire du médius de la main gauche, au niveau de la 3e phalange, cicatrice linéaire de 2 centimètres de longueur.

Sur la face dorsale de la main gauche, au niveau du deuxième métacarpien, se trouve une estafilade de o m. 17 de longueur, presque transversale, extrêmement superficielle, n'intéressant que les couches épidermiques, sans suffusion sanguine sous-jacente.

Jambe gauche. — A la partie inférieure et externe de la jambe gauche, sur une étendue de o m. 07 en hauteur et de o m. 06 en largeur, se trouvent cinq petites érosions superficielles de quelques millimètres de longueur chacune. Autour de ces cinq petites érosions, l'épiderme forme un bourrelet ; au-dessous de ces érosions, pas de suffusion sanguine sous-jacente.

Jambe droite. — A la même hauteur et même région que sur la jambe gauche, se trouvent quatre petites érosions semblables, sans suffusion sanguine.

Ces petites érosions, constatées sur la face externe des deux jambes, peuvent être considérées comme des érosions *post-mortem*, et avoir été faites lors du transport du cadavre à la Morgue ou dans les différents examens qui ont été faits, chacun de ces examens ayant nécessité la sortie et la réintégration du corps dans le cercueil.

A 4 centimètres au-dessus et en arrière de la région trochantérienne gauche se trouve une érosion superficielle, mesurant o m. 07 de longueur, doublée d'une légère suffusion sanguine dans les couches superficielles du derme. Cette érosion, obliquement dirigée de haut en bas et de droite à gauche, se termine en pointe à ses deux extrémités et mesure, à sa partie moyenne, 1 centimètre de largeur.

Cou. — Un sillon, obliquement dirigé de bas en haut et d'avant en arrière, fait le tour du cou. En avant, ce sillon

est situé juste au-dessus du cartilage thyroïde. En arrière, les deux côtés du sillon laissent un espace libre de o m. o6, ce qui indique que le plain de l'anse devait se trouver en avant et le nœud en arrière. Ce sillon est étroit, parcheminé, il mesure dans sa partie profonde de 2 à 3 millimètres, et, en comprenant les bords, 5 à 6 millimètres. Les bords du sillon sont colorés, mais la putréfaction peut avoir entraîné cette coloration. A 2 centimètres au-dessus du sillon et à 4 centimètres de la ligne médiane et à gauche, se trouve une érosion très superficielle de o m. oo4 sans suffusion sanguine sous-jacente. Rien à droite ; aucune trace de coups d'ongles, d'érosions analogues sur la région du cou, en arrière des oreilles, ni sur la face.

Sur les autres parties du corps, on ne constate aucune trace de violences appréciables.

Ouverture du corps. — Cou. — Dans le tissu cellulaire sous-cutané, au niveau du sillon et au cou, on ne constate aucune trace de suffusion sanguine. Pas d'épanchement sanguin dans les muscles peauciers ni au-dessous et dans les fibres des muscles sterno-mastoïdiens. Il n'y a pas de déchirure des artères carotides, ni d'épanchement sanguin dans la gaine des vaisseaux du cou.

Sur la face antérieure de la colonne vertébrale, dans le tissu cellulaire, se trouvent trois petites suffusions sanguines, dont deux situées à gauche de la ligne médiane et mesurant, la supérieure o m. o12 de diamètre, l'inférieure o m. oo5.

La troisième, située à droite, au même niveau que la supérieure gauche, est presque punctiforme.

Il n'y a pas de fracture du cartilage thyroïde, ni de l'os hyoïde.

L'œsophage est sain.

La trachée est remplie de spume bronchique.

Il n'y a pas d'épanchement dans les cavités pleurales ; les poumons sont sains et ne contiennent pas de tubercule. Il n'y a pas d'ecchymoses sous-pleurales.

Le péricarde est vide ; pas d'ecchymoses sous-péricardi-

ques. Les ventricules du cœur renferment un peu de sang liquide, pas de caillots. Les valvules sont saines.

L'estomac est vide, sa muqueuse est saine.

Le foie est sain, il pèse 1.950 grammes ; la vésicule biliaire ne contient pas de calculs.

La rate est saine et n'est pas diffluente.

Les reins sont sains et se décortiquent facilement.

Pas d'épanchement dans la cavité abdominale. Les intestins paraissent sains et renferment un peu de matières fécales pâteuses.

La vessie renferme 60 centimètres cubes d'urine ; sa muqueuse est saine.

Sous le cuir chevelu se trouve un petit épanchement sanguin en arrière et au-dessus de l'apophyse mastoïde droite. Les os du crâne ne sont pas fracturés. Les méninges ne sont pas congestionnées. Le cerveau, le bulbe et le cervelet sont sains ; ils ne présentent aucune lésion ni tumeur.

En vue d'une analyse chimique, nous avons placé les viscères dans des bocaux, scellés et cachetés.

Conclusions : 1° La suspension a eu lieu pendant la vie. Les lésions sont celles que l'on trouve dans l'asphyxie par pendaison ;

2° On ne constate aucune trace de violences sur les différentes parties du corps permettant de supposer qu'une lutte ait précédé la pendaison.

Signé : BROUARDEL, SOCQUET.

II

LE TÉLÉGRAMME DU 2 NOVEMBRE 1894.

Voici le début de la note que Du Paty, au début du procès de Rennes, fit remettre à Mercier :

Deux versions de ce télégramme ont été fournies à la Guerre par les Affaires étrangères.

Version n° 1 :

Arrestato capitano Dreyfus ; ministro della Guerra trovato relazione (*ou* proba) segrete offerte Germania. Cosa instrutta con ogni secreto (*ou* reserva). *Rimane prevenuto emissario.*

Gonse, d'autre part, à la Cour de cassation (1), dépose en ces termes :

J'ai le souvenir d'un premier texte où il était dit à peu près ceci :

« Capitaine Dreyfus arrêté : précautions prises ; ministère de la Guerre instruit dans le plus grand secret des relations avec... (je supprime la puissance), émissaire prévenu. »

Et je n'ai pas le souvenir que ce premier texte ait été communiqué sur le papier à cases ayant servi à la traduction.

Or, ce que Gonse appelle le premier texte, c'est précisément l'ébauche cryptographique où les mots étaient indiqués à titre conjectural ; et ce premier texte de Gonse est, comme on voit, identique à la version n° 1 de Du Paty.

Il en résulte que *quelqu'un*, dès 1894, avait composé un *faux* premier texte en groupant, dans un sens prédéterminé, les mots qui étaient indiqués sur l'ébauche et en y ajoutant la dernière phrase, indiquée comme douteuse, de la deuxième version des affaires étrangères.

Un conseiller à la Cour de cassation eut, le 27 janvier 1899, une intuition du faux :

M. le général Gonse pourrait-il nous dire si la dépêche qu'il a eue sous les yeux comportait des corrections ou était d'une écriture courante et sans ratures ? Et, dans ce cas, sait-il de qui émanait cette écriture ?

Gonse répond :

Je ne m'en souviens en aucune façon. Je ne peux pas dire de

(1) *Cass.*, I, 564, Gonse.

qui était l'écriture et je ne vois pas, dans ma mémoire, le papier qui m'a été présenté (1).

Mercier dépose de même que le feuillet cryptographique ne lui a jamais été communiqué ; « la traduction lui fut présentée sur papier blanc ordinaire, en écriture courante (2). »

La version définitive des Affaires étrangères est ainsi reproduite par Du Paty dans sa note :

Version n° 2 :
Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous là-bas, serait bon de faire démentir officiellement pour éviter commentaires presse.

Puis, Du Paty ajoute :

Il n'y a pas eu de version adressée *par écrit* à la Guerre des Affaires étrangères.

Or, le contraire a été formellement établi ; la version définitive fut officiellement transmise au ministère de la Guerre (3).

III

LES LETTRES DU COLONEL COMBE

L'authenticité de la lettre Combe (du 13 juillet 1832) a été contestée, mais certainement à tort. Le principal argument de Jacques Dhur est que la lettre, quand elle fut publiée par le *Petit Journal*, était signée Combes, avec un *s*. Zola vit lui-même l'original qui est signé correcte-

(1) *Cass.*, I, 565, Gonse.
(2) *Ibid.*, I, 546, Mercier.
(3) *Ibid.*, I, 389, 391, Paléologue ; 561, Gonse ; 644, Hanotaux ; *Rennes*, I, 52, Delaroche-Vernet.

ment. « La pièce ne porte ni en tête, ni cachet ; le papier est du temps, un peu trop vieilli peut-être. » (*La Vérité en marche*, 261.) Les arguments « moraux ne sont pas plus solides ». Combe qui, venant d'Ancône, n'avait pris le commandement de la légion que depuis une quinzaine de jours, tient à affirmer tout de suite son autorité de vieux soldat de Napoléon ; il tranche de tout au débotté ; le style, du Napoléon en toc, est bien du temps.

A l'instruction Flory, le 12 août 1898, Judet dépose : « Mon correspondant anonyme m'avait fait savoir que la première des lettres signées Combe devait se trouver dans les archives de la préfecture de Constantine. » Une commission rogatoire fut envoyée à Constantine : on retourna tous les dossiers et aucune lettre de Combe ne fut trouvée, ni à la préfecture, ni ailleurs. (Rapports du préfet, du procureur de la République, du juge d'instruction, de l'archiviste, etc., à l'instruction Flory).

Cavaignac, dans sa lettre du 29 août 1898, avait déclaré, d'autre part, que la lettre n'existait pas au ministère de la Guerre, ce qui fut confirmé ultérieurement par Galliffet (16 décembre 1899). — Déclaration identique de l'archiviste Raveret, le 19 octobre 1898 à l'instruction Flory.

La fausse lettre était présentée comme antérieure à l'autre, du 12 juillet 1832. Or, Combe n'était arrivé à Alger que le 27 juin. Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de donner à la fausse lettre une date vraisemblable, on préféra (avec raison) ne pas la dater du tout.

Enfin, selon Judet (1), la lettre était adressée au premier général de Loverdo ; mais Loverdo, en 1832, était à Paris, en disponibilité ; Combe n'avait aucun sujet de lui rendre compte de l'affaire Zola ; en tout cas, la lettre, si elle avait été adressée à Loverdo, à Paris, serait restée dans les papiers du destinataire, — et Judet, précédemment, avait dit qu'il la fallait rechercher à Constantine.

(1) *Instr. Flory*, 17 août 1898.

IV

LES PHOTOGRAPHIES DE CARLSRUHE

Esterhazy, dans sa déposition à Londres (5 mars 1900), raconte qu'il aurait dit, en plaisantant, à Guénée qu'un de ses amis, le colonel Bergougnan, savait de sa cuisinière qu'un employé des wagons-lits avait cru reconnaître Picquart dans un train qui se rendait en Allemagne. Guénée aurait alors rapporté le propos à Henry et à Gonse ; puis Pellieux, convaincu par le faux photographique, aurait raconté l'incident à un journaliste de l'*Écho de Paris*, à son parent et ami, de Maizière, rédacteur au *Gaulois*, etc.

Esterhazy, au début de ce récit, précise qu'il était allé ce jour-là chez Guénée, au reçu d'un mot d'Henry, « pour recevoir des renseignements complémentaires sur les tripotages financiers de Billot ». Ce genre d'accusations fut repris, en effet, vers cette époque par les journaux (*Libre Parole* du 30 avril 1898, etc.).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LE SYNDICAT

CHAPITRE II

L'ENQUÊTE DE PELLIEUX

CHAPITRE III

L'ACQUITTEMENT D'ESTERHAZY

CHAPITRE IV

LA CRISE MORALE

CHAPITRE V

LA DÉCLARATION DE BULOW

CHAPITRE VI

LE PROCÈS DE ZOLA

CHAPITRE VII

LE JURY

CHAPITRE VIII

MORT DE LEMERCIER-PICARD

CHAPITRE IX

LES IDÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

CHAPITRE X

LA CHUTE DE MÉLINE

APPENDICE

11-12-02. — TOURS, IMP. E. ARRAULT

